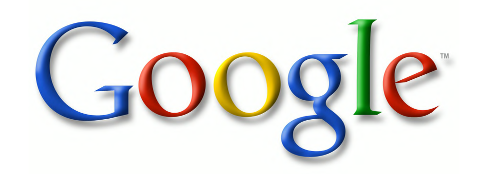
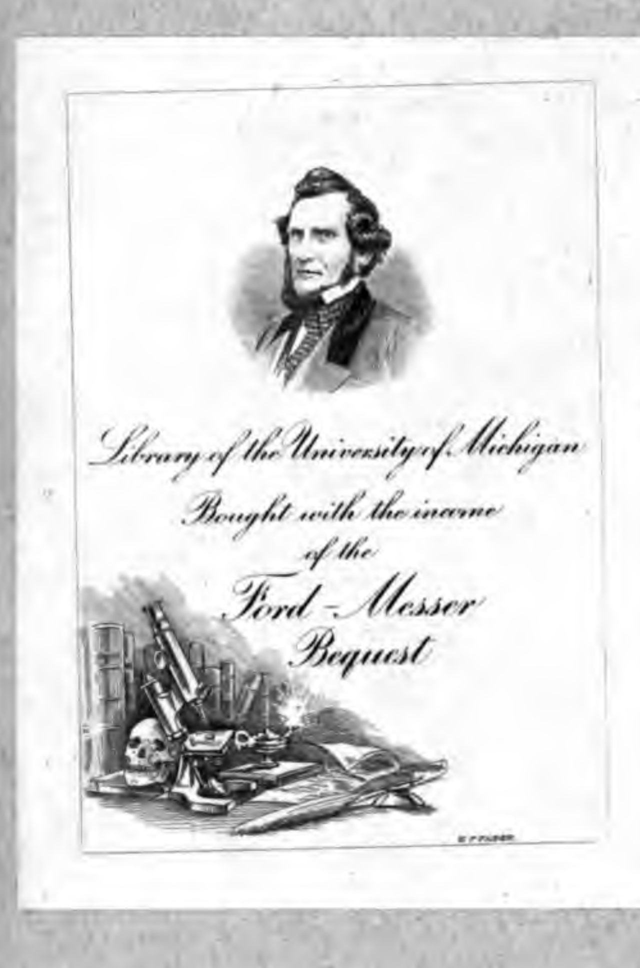



B 1,007,486




E P FABER


Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. MIGNET

et continué

PAR MM. HENRY VERGÉ ET P. DE BOUTAREL

SOUS LA DIRECTION

DE M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

62e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-SEPTIÈME (CLVIIe DE LA COLLECTION)

1902 — PREMIER SEMESTRE

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS

Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

Éditeurs des Comptes rendus

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82 RUE BONAPARTE 82

—

1902

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU SAMEDI 7 DÉCEMBRE 1901.

DISCOURS

DE

M. LE COMTE DE FRANQUEVILLE

PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Au lendemain de la tourmente révolutionnaire, qui avait couvert la France de ruines et de sang, on demandait à l'un des membres de notre compagnie ce qu'il avait fait, pendant les tristes années qui venaient de s'écouler : « J'ai vécu », répondit Sieyès, ci-devant abbé, alors président du Directoire de la République, futur sénateur et comte de l'Empire. C'est une réponse analogue que l'on pourrait adresser à celui qui voudrait savoir ce qu'est devenue, depuis cent ans, l'Académie des sciences morales et politiques. Il est vrai que sa vie a été momentanément suspendue, mais, depuis le jour de sa renaissance, elle a résolu le double problème de ne jamais éveiller la susceptibilité des gouvernements les plus impatients de contradiction et de maintenir, dans son sein, une paix profonde, une harmonie qu'aucun nuage n'a jamais troublée.

La plupart des hommes d'Etat qui, dans l'histoire du dernier siècle, ont tenu les premiers rôles, se sont rencontrés ici : fidèles serviteurs ou irréconciliables ennemis du pouvoir existant, adversaires passionnés en dehors de cette enceinte, ils n'y ont jamais introduit l'écho des luttes extérieures. Assis autour de notre table, M. Thiers n'était pas le président de la République, M. Guizot n'était pas le premier ministre, le duc d'Aumale n'était pas le fils d'un roi banni ou l'oncle du prétendant au trône, tous étaient des académiciens avides de se délasser des soucis du pouvoir ou de la monotonie des grandeurs, en venant se retremper à la source éternellement sereine et rafraîchissante des sciences qui ont pour objet ce qu'il y a de plus grand dans le monde.

Oui, Messieurs, ce qu'il y a de plus grand, car notre domaine est tout ensemble le plus vaste, le plus mystérieux, le plus admirable qui se puisse concevoir : c'est l'homme, et l'homme, comme l'a dit Pascal, est plus noble que l'univers, car il pense et l'univers ne pense pas (1). A Dieu ne plaise que je méconnaisse les infinies jouissances que les lettres peuvent donner à l'esprit, le charme délicieux que les arts procurent à nos sens, le vif intérêt que l'érudition présente à notre intelligence, les incalculables services que les sciences ne cessent de rendre à l'humanité, mais il m'est bien permis de placer plus haut ce qui touche à cette chose divine qu'est l'âme humaine. Or, ce que l'on nomme les sciences morales et politiques, c'est en réalité la philosophie : d'abord dans son objet principal, qui est la recherche des principes sur lesquels reposent à la fois toutes nos connaissances et toutes les existences, puis dans son application à la conduite de l'homme et à celle des sociétés et enfin dans l'examen des enseignements que peut fournir l'histoire du monde.

(1) Pensées ; 1re partie, art. 4.

Lorsque l'esprit plane dans ces hauteurs, il parvient sans peine à oublier momentanément les dissensions politiques. C'est ainsi que, suivant une tradition ininterrompue, l'Académie discute les doctrines, sans attaquer les personnes ; n'ayant ni la charge, ni la responsabilité du gouvernement, elle se contente d'éclairer la route et de signaler les écueils ; son approbation ou son blâme ne peuvent ni donner ni enlever un portefeuille et l'on y combat non pour les honneurs, mais pour l'honneur. C'est ainsi encore que, dans les élections qui font sans cesse affluer ici un sang nouveau, la raison dominante, sinon unique, des choix a toujours été le mérite réel des candidats. Est-ce à dire qu'en parcourant la liste des cent cinquante académiciens titulaires, et des vingt-deux membres libres, qui nous ont précédés dans la tombe, on n'y remarquerait point de lacune et qu'il ne serait pas possible d'écrire une histoire de notre quarante-et-unième fauteuil ? Je n'oserais l'affirmer. L'auteur qui entreprendrait un tel ouvrage pourrait signaler, par exemple, ce fait étrange que, dans une Académie comprenant une section de morale, il n'est jamais entré un prêtre, car je ne suppose pas que l'on veuille donner ce titre à Talleyrand ou à Grégoire, à Sieyès ou à La Romiguière, à Raynal ou à Daunou, qui, pour employer l'expression vulgaire, avaient jeté aux orties le froc ou la mitre, lorsqu'ils sont devenus membres de l'Institut. Il pourrait ajouter que, si l'Académie française et l'Académie des Inscriptions ont accueilli quelques-uns des plus illustres représentants de ce grand clergé de France, qui est l'honneur de l'Eglise et de la patrie, nul, s'appelât-il Gratry ou d'Hulst, n'a même essayé de briguer un de nos fauteuils, tant était connu le parti pris de nos prédécesseurs. Peut-être, car le respect s'en va, de nos jours, cet importun critique pousserait-il l'irrévérence jusqu'à insinuer que les immortels de céans sont, comme ceux de l'Olympe, sujets à quelques-unes des faiblesses des vulgaires humains ; peut-

être — il y a, dans ce monde, tant d'esprits mal faits ! — irait-il jusqu'à prononcer le mot d'intolérance.

Quoi qu'il en soit, nous avons le droit d'être fiers de notre passé et nous pouvons adresser un souvenir reconnaissant à ceux qui nous ont précédés et qui nous ont transmis un glorieux héritage, dont nous sommes jaloux de nous montrer dignes. Sans les nommer tous, je voudrais, suivant notre louable tradition, rappeler la mémoire de ceux qui nous ont quittés depuis un an.

Il vous souvient, Messieurs, de cette lamentable période où, pendant quatre semaines consécutives, j'ai dû vous inviter à lever la séance, en signe de deuil. Entre le 8 janvier et le 2 février, nous avons eu à déplorer la mort de M. Block, de M. Desjardins, de M. le duc de Broglie et de M. Perrens.

Maurice Block appartenait depuis plus de vingt ans à notre compagnie. Il avait une connaissance approfondie de tout ce qui touche à l'économie politique et à la statistique. Son origine étrangère, aussi bien que les fonctions administratives dont il avait été chargé, lui avaient ouvert de nombreuses et importantes sources d'information. Non content de travailler personnellement, il possédait l'art, moins commun qu'on ne le suppose, de faire travailler les autres et de coordonner les efforts des nombreux collaborateurs dont il avait pu s'assurer le concours. Très bienveillant et très simple, ayant la passion des sciences auxquelles il s'était consacré, il est resté, jusqu'à la fin de sa longue existence, en pleine activité intellectuelle.

Arthur Desjardins, qui l'a suivi de si près dans la tombe, a été frappé avant l'heure. En pleine vie, en pleine maturité de son talent, alors que tant d'années lui semblaient encore promises, il a succombé aux suites d'une douloureuse opération, qu'il avait courageusement subie. C'était un de ces hommes qui honorent les compagnies auxquelles

ils appartiennent. Sa valeur intellectuelle était très grande, sa valeur morale l'était peut-être davantage encore. Magistrat éminent, aussi consciencieux qu'érudit, il avait, au plus haut degré, la noble et rare qualité de l'indépendance. Il ne courtisait ni le pouvoir, ni la popularité, mais son caractère imposait l'estime, sa loyauté commandait le respect, sa bonté inspirait l'affection. Très ferme sur les principes, mais très indulgent pour les faiblesses d'autrui, tout plein, jusqu'à la dernière minute de sa vie, de passion pour le travail et d'une juvénile ardeur, *mira studiorum cupiditate et quodam ardore juvenili*, pour employer l'expression de Tacite (1), il n'a jamais défendu que les nobles causes, les principes vrais, les idées généreuses.

M. le duc de Broglie était entré tard dans notre compagnie : il faisait partie de l'Académie française depuis trente-trois ans, lorsqu'il est venu occuper, parmi nous, le fauteuil de M. Duruy. Sa vie, inégalement partagée entre les lettres et la politique, a été celle d'un bon citoyen et d'un grand homme de bien. Il appartenait à un monde où règnent généralement le goût des choses futiles et l'amour du bien-être. Pour lui, tout au contraire, le travail était un plaisir, on pourrait ajouter, un besoin. Dès sa jeunesse, il avait commencé d'écrire et la plume ne lui est tombée des mains qu'à l'heure dernière. Sa carrière politique a été courte, et les circonstances ont fait qu'elle n'a pas été heureuse, mais ses adversaires eux-mêmes ont rendu hommage à la loyauté de son caractère, à la hauteur de ses vues, à son absolu désintéressement. Toujours courageux pendant sa longue vie, il a été héroïque en présence de la mort.

François-Tomy Perrens avait parcouru, dans l'Université, une longue et honorable carrière. En un sens, il avait été un précurseur : longtemps avant nos confrères Meilhac

(1) *De oratoribus*, liv. VI, ch. 2.

et Halévy, il avait manqué de respect aux héros d'Homère, et cela lui avait nui, au moment où il avait quitté l'école normale. Professeur de littérature, il s'est surtout livré à des études historiques, et il a successivement publié un nombre considérable d'ouvrages, dont les plus importants sont relatifs à l'Italie. L'histoire de Florence, qui est son œuvre capitale, est un livre de grand intérêt, le plus considérable et le plus complet qui ait été consacré à la ville des Médicis.

D'autres deuils ont encore frappé l'Académie : deux de nos correspondants, William Stubbs, évêque anglican d'Oxford et Edouard Chaignet, recteur honoraire de l'Académie de Poitiers, ont succombé, cette année. Le premier était un historien éminent, qui a puissamment contribué à renouveler, en Angleterre, les méthodes de travail et qui a jeté, par ses remarquables ouvrages, une très vive lumière sur les origines de la constitution britannique. M. Chaignet avait publié, sur la philosophie ancienne, des travaux d'une réelle valeur et qui, à plusieurs reprises, lui avaient valu vos suffrages.

Et maintenant, Messieurs, si, après avoir évoqué la mémoire de nos prédécesseurs, nous envisageons leur œuvre, nous pouvons y trouver une réponse facile à ceux qui, jugeant notre habit *trop vert*, demandent à quoi servent les académies. Quand on parcourt la liste des ouvrages dus aux membres de notre compagnie, celle des livres dont ils ont, par leurs récompenses, encouragé la publication, celle des travaux qu'ils ont provoqués par les concours, on demeure confondu, en songeant à la somme de labeur que cela représente. Et il ne faut pas seulement considérer le nombre des volumes, il faut surtout remarquer la variété et l'importance des sujets traités, pour se rendre compte de la valeur de cette gigantesque production. Je n'essaierai pas d'en

esquisser le tableau, j'ai seulement voulu rappeler que notre compagnie ne s'est pas contentée de vivre, mais qu'elle a constamment et fortement agi. Aussi bien le court exposé de ses occupations, pendant l'année qui va finir, pourra-t-il donner une idée de son incessante activité.

Il convient de signaler tout d'abord un fait important et nouveau dans nos annales, je veux parler de la constitution de l'Association internationale des Académies, qui a tenu ici-même sa première session, du 16 au 20 avril 1901. L'Académie des sciences morales et politiques avait accepté d'entrer dans cette grande fédération, qui unit aujourd'hui les plus célèbres Sociétés savantes des deux mondes, et elle a pris une part importante aux travaux de cette illustre assemblée. Assurément, l'œuvre de début n'a pas été très considérable ; le laboureur, qui jette un gland dans le sol, n'a pas l'espoir de voir pousser immédiatement un chêne ombreux, mais il sait que le temps transformera ce germe en une tige pleine de sève, qui deviendra un grand arbre. Plus encore que l'octogénaire de La Fontaine, l'Académie, qui ne meurt pas, peut se permettre de planter. Nous venons d'assister à la naissance de l'Association et la plupart d'entre nous, je l'espère, seront témoins de son plein développement : lorsqu'elle sera parvenue à son apogée, nos successeurs nous sauront gré de leur avoir préparé les voies.

Pour le moment, deux questions seulement ont été mises à l'étude, sur la proposition de vos délégués : l'une, relative à la condition civile des étrangers, soulève un des plus intéressants problèmes du droit international privé ; l'autre, ayant pour objet la préparation et la publication d'une édition des œuvres complètes de Leibniz, intéresse les savants du monde entier, quel que soit l'ordre de leurs recherches, car on peut dire que le grand penseur allemand est l'universalité même.

Il n'est pas d'usage de rappeler, dans cette séance, les travaux personnels des membres de l'Académie, mais le devoir de ma charge m'appelle à rendre compte de l'emploi des revenus de nos fondations.

Le nombre des concours et celui des concurrents s'est multiplié de telle sorte qu'il devient impossible de parler, comme il conviendrait, de chacun d'eux. La patience de nos contemporains est moindre que celle des hommes de la première République, qui assistaient patiemment à des séances, dont la durée dépassait quatre heures. De nos jours, on attache plus de prix au temps et, sans aller jusqu'à dire, comme les fils d'Albion, que c'est de l'argent, on a quelque peine à supporter les longs discours. Si je suis donc forcé d'être bref et si je ne puis m'étendre autant que je l'aurais désiré, sur les mérites de nos lauréats, j'espère que ceux-ci voudront bien m'excuser.

L'Académie avait à distribuer, cette année, vingt prix, de nature et d'origine très diverses. Onze étaient destinés à récompenser les mémoires présentés sur des sujets mis au concours : ce sont ceux dont je parlerai tout d'abord.

La section de législation avait proposé, comme sujet du prix du Budget, une étude sur le développement du régime dotal en France, depuis la promulgation du Code civil. Neuf mémoires ont été présentés, et plusieurs d'entre eux sont des travaux d'un rare mérite.

Le régime dotal a été traité sommairement dans la loi, et il a fallu que la jurisprudence vînt combler les lacunes des textes et en interpréter les points obscurs. Il est, d'ailleurs, certain que cette forme de contrat répond à des besoins légitimes, et son utilité semble plus grande qu'autrefois, à cause de l'accroissement de la fortune mobilière et de la possibilité du divorce. D'un autre côté, il est non moins évident que l'on peut avantageusement modifier le

caractère de cette convention, en y introduisant certaines clauses. En fait, par suite des idées généralement répandues sur la nature des rapports qui doivent exister entre époux, le régime dotal pur est de moins en moins adopté. Dans le Midi même, il est fréquemment accompagné de la clause de Société d'acquêts, tandis que, dans le Nord, on ajoute à la stipulation de communauté, une réserve soumettant à la dotalité certains biens de la femme.

L'état actuel de la loi et de la jurisprudence, les améliorations et les réformes dont elles paraissent susceptibles ont été sérieusement étudiés par chacun des concurrents, mais l'Académie a particulièrement distingué trois mémoires, dont l'un lui a paru supérieur à tous les autres. En conséquence, elle décerne le prix à M. Albert Eyquem, juge d'instruction au tribunal civil de Bordeaux, dont le travail, bien composé, très complet, et rempli de renseignements pratiques puisés aux meilleures sources, est terminé par des conclusions judicieuses et dignes d'être prises en sérieuse considération. Elle attribue deux mentions à MM. Dépinay, ancien notaire à Versailles et Paul Griveau, avocat à la Cour d'appel de Paris, qui ont rédigé des études d'une réelle valeur.

Pour le deuxième prix du budget, l'Académie avait demandé une étude sur les relations commerciales de la France et de l'Angleterre, depuis Henri IV jusqu'à la Révolution française.

En matière d'intérêts commerciaux, comme sur le terrain politique, nos voisins d'outre-Manche ont presque toujours obéi à une double préoccupation :

> Leur bien premièrement et puis le mal d'autrui (1).

et l'on ne saurait trop admirer, en un sens du moins, l'habi-

(1) La Fontaine ; le Singe et le Chat.

leté, l'âpreté, la persévérance avec laquelle ils ont, à toute époque et sous tous les régimes, travaillé dans ce but. Entre la conclusion du premier traité de commerce, signé à Blois, le 29 avril 1572, et celle du traité d'Éden, du 26 septembre 1786, la même idée les a sans cesse inspirés.

Jusqu'à la mort de Mazarin, les relations entre la France et l'Angleterre ont été relativement assez faciles, sous le rapport douanier, parce que le système protecteur n'était pas encore établi, mais elles étaient singulièrement entravées, sur mer, par la piraterie et, sur terre, par les coutumes locales. Pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle, elles ont été plus gênées, sous l'influence du mercantilisme et du développement de l'industrie qui, des deux côtés du détroit, était jalouse de se réserver le marché national. Cette tendance n'a fait que s'accentuer, au XVIII[e] siècle, et elle a eu pour conséquence l'introduction d'un régime presque prohibitif, dont la contrebande a pu, dans une certaine mesure, pallier les inconvénients. C'est seulement à la veille de la Révolution que des idées plus libérales ont amené une transformation, qui a suppprimé ou abaissé la plupart des anciennes barrières. L'expérience a malheureusement été de courte durée et les guerres de la Révolution et de l'Empire ont apporté, aux rapports internationaux, des entraves qui n'ont sérieusement disparu que dans la seconde moitié du XIX[e] siècle.

Sur cet intéressant sujet, quatre mémoires ont été soumis au jugement de l'Académie, tous ayant une très réelle valeur. Deux d'entre eux sont particulièrement remarquables : le premier, tout plein de renseignements puisés aux meilleures sources, témoigne d'une vaste érudition; il est très instructif et, à certains égards, tout à fait original. Le deuxième, moins riche en citations de faits et de textes, est cependant très solidement documenté ; la lecture en est facile et attrayante, la composition très soignée. Chacun de ces travaux serait digne d'obtenir l'intégrité du prix.

Pour rendre bonne justice, l'Académie se voit forcée de diviser la somme relativement faible dont elle dispose en deux parties égales, qu'elle attribue à M. M. Boissonnade, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, et Dumas, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. En outre, elle décerne deux mentions honorables : l'une à M. Chastin, professeur au lycée Voltaire, qui a présenté un travail complet et intéressant, l'autre à l'auteur, resté jusqu'ici inconnu, d'un mémoire, dans lequel se trouvent de sérieuses qualités.

Le programme du concours pour l'obtention du prix Bordin était ainsi libellé : « des méthodes applicables à l'étude des faits sociaux ».

Des quatre mémoires produits, deux ont été jugés dignes d'une récompense. Le premier s'impose à l'attention par une ordonnance des matières, simple, large et logique. Pour l'auteur, le fait social est essentiellement « le résultat du concours de plusieurs individus à une pensée, à une action commune ». Certains de ces faits sont spontanés, d'autres sont le produit d'une contrainte ; les études sociales ont donc deux fins différentes : savoir et agir ; d'où la nécessité d'une double recherche : connaître les lois réelles suivant lesquelles la vie sociale s'opère naturellement et déterminer les préceptes idéaux, suivant lesquels il serait désirable de la voir opérer. La première question constitue une science, la deuxième est un art. L'auteur examine ensuite les méthodes *à priori* et il arrive à cette conclusion que la science sociale est une science positive fondée, comme la physique et la biologie, sur l'étude des faits et qu'en conséquence, la méthode qui lui est applicable est celle *à posteriori*. C'est cette méthode qu'il étudie en détail, en traitant successivement des procédés d'analyse et de ceux de synthèse. Ce travail, bien composé et bien écrit, présente cependant quelques lacunes, et l'Aca-

démie, tout en reconnaissant son mérite, n'a pas cru devoir le placer au premier rang.

L'autre mémoire témoigne d'un plus vaste savoir et d'une plus grande originalité. C'est une œuvre double : d'abord un traité de logique appliquée à l'étude des faits sociaux, puis une esquisse de sociologie présentée comme une justification de la méthode. Pour l'auteur, ce qu'il faut étudier, ce sont des faits et non des entités; ces faits peuvent être l'objet d'une science; or le général réside non dans les individus, mais dans des types et, constituer ces types, c'est faire œuvre scientifique. C'est donc en observant les groupes sociaux, en examinant leurs formes, leurs mouvements et leurs évolutions que l'on peut établir des calculs sérieux et exacts. Il y aurait bien des réserves à faire sur cette thèse, où l'auteur subordonne toujours la méthode à la doctrine ; aussi, tout en tenant compte des très réelles qualités de savoir, de vigueur et de pénétration, dont il fait preuve, l'Académie n'a-t-elle pas cru devoir lui attribuer le prix. Elle décerne à M. A Bauer, professeur de philosophie au collège de Langres, auquel est dû cet important travail, une récompense de quinze cents francs. M. René Worms, agrégé des Facultés de droit, auteur de l'autre manuscrit, reçoit une récompense de mille francs.

Le sujet du prix Saintour est l'un des plus intéressants et des plus graves qui se puisse concevoir. Il s'agissait de « rechercher quels obstacles a pu rencontrer, en France, depuis le commencement du XIXᵉ siècle, le développement de l'esprit d'initiative et de l'effort personnel, dans les habitudes sociales, le système d'éducation et de législation ». La Révolution a mis le citoyen dans la dépendance étroite de l'Etat, l'Empire a compliqué l'instrument forgé par la Convention et, si les traditions jacobines ou césariennes s'adoucirent au milieu du siècle, voici, comme l'a si bien

dit notre confrère M. Gebhart, que nous voyons de nouveau se dresser devant nous l'image, on peut dire l'idole, de l'Etat omnipotent, omniprésent, omniscient, l'Etat parlementaire, anonyme, insaisissable, irresponsable, l'Etat père de famille, bienfaiteur et Mécène, l'Etat patron, l'Etat pédagogue, théologien, médecin, banquier universel, l'Etat universel héritier, précurseur de l'Etat propriétaire unique. Toutefois, si cette insupportable intervention arrête tout essor, entrave tout progrès, empêche toute initiative isolée, la civilisation a développé l'esprit d'initiative collective et a rendu à l'action libre un champ assez vaste, où l'Etat n'apparaît que comme arbitre ou comme gardien de l'intérêt public. Assurément ce contrôle perpétuel, toujours tracassier, souvent nuisible, crée, aux Associations et aux Sociétés industrielles, d'incessants embarras ; il n'en est pas moins vrai que de grandes choses ont été accomplies depuis un siècle.

Sur les douze manuscrits qui lui ont été soumis, l'Académie n'en a rencontré aucun qui lui ait paru digne du prix. Il en est un cependant qui lui a semblé contenir des aperçus judicieux sur le socialisme d'Etat, sur la plaie de la bureaucratie et sur les défauts de notre système d'éducation secondaire. L'auteur critique, avec raison, certaines habitudes sociales ; suivant lui, l'héritier d'une famille riche n'échappe à l'oisiveté, lorsqu'il y échappe, que par la carrière militaire, tandis que, dans la bourgeoisie, l'idéal du père de famille est d'avoir peu d'enfants et de les élever en vue d'une petite fonction, d'un pupitre en un bureau quelconque, avec une pension de retraite, qui assure le pain de leurs vieux jours. Et, comme le bourgeois est électeur, l'Etat-Providence est sans cesse amené à augmenter le nombre des pupitres et le budget des pensions civiles. Malgré les lacunes qu'il présente, les négligences du style et les défauts de la composition, l'Académie estime que ce mémoire est digne de recevoir une récompense et elle

alloue une somme de mille francs à l'auteur, M. Charles Hardy, docteur en droit.

La question à traiter, pour l'obtention du prix Crouzet, était : « l'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire ». Par son actualité, par les controverses auxquelles elle a donné lieu, par son intérêt à la fois scientifique et philosophique, elle s'adressait à des concurrents d'opinions variées et fort dissemblables entre eux, par leurs tendances ou leurs habitudes intellectuelles. L'un des quatre mémoires qui nous ont été soumis a paru digne de recevoir l'intégralité du prix.

D'après l'auteur, la doctrine courante de l'évolution est à la fois la synthèse des résultats donnés par la méthode dite génétique et une conception mécanique du monde, formée *à priori*. On est conduit à rechercher si cette doctrine ne renferme pas une contradiction interne. Or, la critique y distingue deux éléments juxtaposés : l'idée d'une loi de succession régissant plusieurs *processus* distincts, et l'idée d'une métamorphose continue et indéfinie des éléments de l'univers. Le système évolutionniste aboutit donc à admettre à la fois l'unité et la continuité des *processus*. Il en admet l'unité, quand il ramène l'évolution complexe, biologique, psychologique, sociologique, à l'évolution simple, définie, comme le passage de l'homogène à l'hétérogène. Il admet la pluralité, quand il distingue entre trois *processus* successifs, qui ont chacun leur aspect et leurs lois propres : l'inorganique, l'organique et le superorganique. La doctrine de l'unité des *processus* est, en réalité, un retour au mécanisme de Descartes, subordonnant l'état dynamique de l'univers aux résultats des sciences qui se proposent plutôt la mesure des phénomènes que leur explication par les causes. La doctrine de la pluralité est seule compatible avec la méthode génétique, mais elle conduit à penser que la vie et la conscience, inséparables

au fond, ont une action directrice sur la formation de l'univers, et à conclure à la réalité d'un ordre moral du monde.

Telle est, en quelques mots, la substance de ce remarquable travail, dont l'auteur est M. Gaston Richard, professeur agrégé de philosophie au Havre.

Pour le prix Odilon Barrot, l'Académie avait mis au concours une étude sur l'instruction criminelle jusqu'à l'audience exclusivement. Le sujet, à la fois très vaste et très important, a été traité par quatre auteurs.

Nos codes, Messieurs, ont singulièrement vieilli ; on a maintes fois tenté de les rajeunir et on est parvenu à y introduire d'importantes améliorations, mais il resterait beaucoup à faire encore, pour les rendre vraiment dignes de notre temps et de notre pays. En ce qui concerne notamment l'instruction criminelle, n'est-il pas extraordinaire de constater que la législation actuelle est moins libérale que celle de l'ancien régime ? Avant 1789, en effet, le ministère public n'était libre d'agir qu'en ce qui concerne les délits publics ; quant à ceux qui intéressent surtout la fortune et l'honneur du citoyen, il ne pouvait en demander la répression que sur la plainte de la partie lésée et, d'autre part, il ne pouvait pas arrêter l'action de la partie civile, en lui refusant l'entrée du cabinet du juge d'instruction. Dans l'état actuel des choses, au contraire, le ministère public est le maître absolu de mettre en mouvement ou d'arrêter l'instruction ; le magistrat instructeur dépend de lui et ne peut agir que sur les réquisitions du procureur de la République, lequel est un fonctionnaire essentiellement amovible et placé sous l'absolue dépendance du Gouvernement. Il y a là un abus criant et il est véritablement monstrueux qu'au début du xx[e] siècle, les citoyens en soient réduits à réclamer les garanties que possédaient leurs ancêtres. Il est cependant certain que, depuis cent ans, l'in-

dépendance de la magistrature n'a pas cessé de diminuer, tandis que le rôle de l'administration et de la police ont constamment grandi, au détriment de la liberté civile. Il est assurément très beau d'inscrire, sur la façade des monuments publics, et d'imprimer en tête de tous les papiers administratifs, les mots de *liberté* et d'*égalité* ; il serait mieux encore d'introduire dans nos lois des garanties sérieuses et, dans nos mœurs, ces habitudes de profond respect pour l'individu, qui sont si bien établies dans un pays voisin du nôtre.

Tous les mémoires qui nous ont été présentés sur cette grave question sont animés d'un esprit généreux et d'un souffle vraiment libéral, mais leur valeur est inégale et l'Académie n'a pas hésité à placer au premier rang l'un d'entre eux, dont l'auteur ne s'est pas borné, comme ses concurrents, à examiner, au point de vue technique et pratique, les dispositions du code et des lois qui l'ont modifié, mais s'est attaché, en outre, à traiter la question proposée dans toute son ampleur, en remontant aux principes généraux qui dominent le sujet. Allant jusqu'au fond des choses, il expose, dans un ordre excellent, en un style simple et ferme, toujours modéré et souvent vigoureux, des idées justes, inspirées par un sincère libéralisme et par un profond amour de la vérité. L'Académie accorde l'intégralité du prix Odilon-Barrot, dont la valeur est de cinq mille francs, à M. Morizot-Thibault, substitut du procureur de la République près le tribunal civil de la Seine.

Une récompense de mille francs est décernée à M. Charles Bertheau, conseiller à la Cour d'appel d'Orléans, dont le mémoire, bien ordonné, est rédigé dans un style clair, exprime des idées sages et témoigne d'une connaissance approfondie du sujet. M. Emile Montagnon, procureur de la République à Autun, reçoit une récompense de cinq cents francs, pour son travail, qui contient de très bonnes parties et beaucoup d'observations justes.

L'Académie avait demandé, pour le prix Léon Faucher, une étude sur la situation présente et l'avenir de la grande, de la moyenne et de la petite propriété en France. Trois mémoires ont été produits, dont l'un, très considérable, très consciencieux, très complet, a été jugé digne d'obtenir la totalité du prix, dont la valeur est de trois mille francs.

C'est un lieu commun, passé, en quelque sorte, à l'état d'axiôme, que la Révolution française a désorganisé la propriété et que le Code civil tend à réduire le sol en poussière. En réalité, il n'en est rien, ou, du moins, cette affirmation est singulièrement exagérée. Et d'abord, la grande propriété n'a pas, comme on le dit parfois, presque complètement disparu. Si l'on examine la dernière statistique des cotes foncières publiée par le ministère des Finances, on constate que, sur une superficie totale de cinquante millions d'hectares, en chiffres ronds, près de dix-sept millions et demi, soit plus du tiers, rentrent dans la catégorie de la grande propriété, si l'on définit ainsi les domaines contenant plus de cinquante hectares. Quant au surplus, la part de la moyenne propriété, c'est-à-dire des biens ayant de six à cinquante hectares, atteint presque quarante pour cent, tandis que celle de la petite propriété, comprenant les parcelles moindres de six hectares, représente à peine vingt-six pour cent de l'ensemble. Il faut d'ailleurs observer que, si les partages forcés amènent, chaque année, le morcellement d'un certain nombre de domaines, les acquisitions de parcelles, faites par les grands propriétaires, rétablissent à peu près l'équilibre. On peut même dire que, depuis quinze ans au moins, ce n'est plus, dans la majeure partie de la France, le morcellement qui est à l'ordre du jour, mais plutôt la concentration des biens. En somme, l'auteur du mémoire voit, avec raison, dans la grande propriété, le réservoir naturel de la petite, toujours prêt soit à en fournir la matière première, soit à en absorber les débris.

Quant à la moyenne propriété, elle est essentiellement mobile ; mais là encore les gains et les pertes finissent par se compenser.

La petite propriété est d'origine beaucoup plus ancienne qu'on ne le pense généralement ; elle faisait, à la fin du XVIIIe siècle, l'admiration d'Arthur Young, qui disait : « Donnez à un homme la sûre possession d'un rocher, il le transformera en jardin. » Loin d'être une cause d'appauvrissement et de misère, elle a réalisé les plus extraordinaires améliorations. D'après le mémoire, la valeur vénale de la grande propriété ne s'est guère accrue que de moitié, pendant le siècle qui vient de finir, tandis que celle de la propriété morcelée a triplé, quadruplé, parfois même décuplé. Elle aurait augmenté bien davantage encore, si elle n'avait pas eu à lutter contre une série de fléaux, tels que la fiscalité, la procédure et la dépopulation.

L'auteur, qui prend vivement à cœur les intérêts de la propriété, réclame, en sa faveur, un certain nombre de réformes, dont la plus importante serait la liberté de tester, et il s'appuie sur les énergiques paroles de Portalis, dans la discussion du Code civil. Il est à craindre qu'un long temps s'écoule avant qu'une telle innovation soit acceptée par le législateur. En fût-il autrement, d'ailleurs, que les mœurs, devenues plus égalitaires encore que les lois, en rendraient, vraisemblablement, l'usage à peu près nul. Le mal dont le partage forcé a été, sinon l'unique cause, du moins l'une des principales causes, est de ceux qu'il est à peu près impossible de réparer. Le jour où la loi a défendu au père de famille de choisir librement l'héritier de son bien, la pensée lui est venue de faire un héritier unique, en ayant un unique enfant. Une fois cette désolante habitude introduite dans les mœurs, il ne suffira pas d'une modification du Code civil pour la faire disparaître. Peut-être serait-il moins difficile de réaliser plusieurs autres mesures indiquées dans le mémoire, telles



que la révision du Code de procédure, la modification des tarifs fiscaux, enfin, la sécurité du titre foncier, autrement dit la réforme hypothécaire et la création des livres fonciers.

L'auteur de cet excellent travail est M. Flour de Saint-Genis, ancien conservateur des hypothèques à Paris.

L'examen des inconvénients et des avantages des systèmes de prévoyance collective obligatoire et des systèmes de prévoyance soit individuelle, soit associée, libres et spontanés, était le sujet choisi pour le prix Félix de Beaujour. Sur les cinq mémoires présentés, deux ont été jugés dignes de recevoir une récompense.

Le premier débute par une étude consciencieuse des faits, c'est-à-dire par un résumé des systèmes d'assurance et d'épargne existant dans les principaux pays civilisés, et il se termine par de longues et intéressantes conclusions, dans lesquelles sont discutés les avantages respectifs de l'assurance et de l'épargne. Il insiste sur les fâcheuses conséquences de l'obligation, sur les résultats heureux et féconds de la liberté; il fait ressortir, avec vigueur, l'efficacité de la prévoyance libre pour combattre le paupérisme, et les inconvénients de l'assurance généralisée par l'État, qui n'est plus, en réalité, l'assurance, mais bien un système faux ou un trompe-l'œil, puisque, en réalité, tout le monde fait des rentes à tout le monde. Le vrai rôle de l'État n'est pas d'imposer, mais d'encourager et de contrôler la prévoyance, et l'emploi de l'épargne doit rester essentiellement libre. Des idées justes, des démonstrations serrées, des formules heureuses, un style à la fois sobre et ferme, telles sont les qualités de cet important travail.

Il en est un autre cependant qui lui a paru supérieur. Il débute par une définition de la prévoyance, suivie d'un examen des mobiles qui peuvent y pousser le travailleur et



des obstacles qui l'en détournent. L'auteur estime que l'assurance a plus d'efficacité que l'épargne, mais il lui attribue une moindre valeur morale, parce qu'elle diminue l'effort, en le rendant obligatoire et parce qu'elle rend les produits indisponibles. Il indique avec soin les obstacles à la prévoyance et cette partie de son œuvre est une remarquable étude de psychologie. Vient ensuite un examen des diverses théories : individualisme, socialisme, interventionnisme, étatisme : la conclusion, c'est que tous les systèmes de contrainte aboutissent, en réalité, à la négation du libre arbitre et produisent, à tous égards, les plus fâcheux résultats. La liberté, au contraire, offre les plus sérieux avantages, et c'est avec un vif regret que je renonce à résumer ici, faute de temps, les arguments si nombreux, si convaincants, sur lesquels s'appuie cette thèse. L'auteur, du reste, ne s'en tient pas à la théorie : il étudie les faits et passe en revue les institutions d'État et les systèmes indépendants qui existent en France et à l'étranger.

L'Académie a constaté, avec satisfaction, que chacun des auteurs de ces excellents mémoires arrive à une conclusion identique. L'étude des principes aussi bien que celle des faits produit, chez eux, une conviction catégorique et invincible en faveur de la prévoyance libre. Que l'État puisse intervenir pour la stimuler et la seconder, ils l'admettent volontiers, mais ce qu'ils repoussent énergiquement, c'est la contrainte, dont les inconvénients sont immenses, le principe mauvais et les effets funestes. La parole de Mirabeau est toujours vraie. « Obtenez du travailleur, disait-il, non par des lois, mais par la toute-puissance de l'exemple, qu'il dérobe une très petite portion de son travail pour la confier à la reproduction du temps et, par cela seul, vous doublerez les ressources de l'espèce humaine. Qui doute que le travail de l'homme dans sa vigueur ne pût le nourrir dans sa vieillesse ? » Et c'est avec grande raison que notre rapporteur applique à la prévoyance cette pa-

role de Bastiat : « Elle est volontaire ou elle n'est pas ; la décréter c'est l'anéantir. »

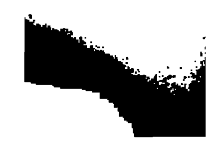
Une récompense de trois mille francs est décernée à MM. Eugène Lacombe, ancien sénateur, et Michel Lacombe, docteur en droit, auteurs, en collaboration, de ce dernier mémoire ; une récompense de deux mille francs est attribuée à M. Maurice Vanlaer, professeur à la Faculté de droit de l'Université catholique de Lille.

Le prix Blaise des Vosges était réservé à une étude sur les caisses de retraite pour la vieillesse. Depuis un certain nombre d'années, les institutions de prévoyance ont pris un développement considérable. Le système de l'assurance est une heureuse conquête sur l'imprévoyance et sur le hasard ; il permet à chacun d'acheter la sécurité de l'avenir, au moyen d'un léger sacrifice, il remplace l'éventualité d'une catastrophe par la certitude d'un secours plus ou moins important, il substitue à l'individu personnellement justiciable du sort aveugle la collectivité qui obéit à des règles immuables, il enchaîne les risques par des calculs de plus en plus précis et fait ainsi de la force avec de la faiblesse et de la certitude avec du hasard. Tous ces avantages sont si bien compris que, dans la plupart des pays, les pouvoirs publics ont entrepris de favoriser un mouvement devenu irrésistible. En Allemagne, c'est le principe de l'intervention de l'État qui a prévalu ; chez les autres nations, c'est celui de l'initiative privée ; en France, c'est une heureuse combinaison des deux systèmes. Il ne faut pourtant pas se dissimuler qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est, d'ailleurs, peu de questions qui, par leur complexité et leur ampleur, touchent à plus d'intérêts économiques, financiers, politiques et sociaux et qui puissent avoir une plus grave répercussion jusque dans les dernières profondeurs de l'organisme national. Il était donc naturel que l'Académie tentât de provo-

quer des études approfondies sur un sujet aussi important.

Trois concurrents ont répondu à notre appel. Deux des mémoires contiennent des renseignements intéressants et quelques idées judicieuses, mais n'ont cependant pas semblé dignes d'obtenir une récompense ; le troisième est plus considérable et plus complet, mais la méthode laisse à désirer, les idées manquent de vigueur et de précision, on peut, enfin, signaler quelques lacunes importantes. En revanche, la conclusion contient des pages remarquables sur le système de l'obligation, qui a pour effet de tarir l'épargne sous ses mille formes, sur l'absolue incompétence de l'État à rendre la vertu obligatoire et à décréter la prévoyance, qui n'existe qu'à la condition d'être volontaire. L'auteur affirme, avec raison, que les institutions de prévoyance sont un levier, non un moteur, qu'elles n'engendrent pas la force et que leur succès dépend du cœur qui les inspire et des mains qui les dirigent. Ce travail, bien documenté, bien écrit, bien pensé, est l'œuvre d'un esprit élevé, accoutumé aux spéculations philosophiques et à l'étude des questions sociales. L'Académie décerne une récompense de mille francs à son auteur, M. J. Lefort, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation.

Deux de nos concours n'ont donné aucun résultat. Le premier — c'était l'un des deux prix Bordin — avait pour sujet le commerce des céréales, grains et farines à Paris; pour le second (prix Rossi), nous avions proposé une étude des budgets de l'État français au XIXe siècle. Il eût été curieux de comparer la mince brochure contenant le budget du premier Empire, s'élevant à quelques centaines de millions, pour un territoire comprenant cent trente-deux départements et s'étendant de l'embouchure du Tibre à celle de l'Elbe, avec les énormes volumes du budget



actuel, où les recettes et les dépenses du pays réduit à quatre-vingt-six départements, se chiffrent par milliards. Cette étude aurait, sans doute, fourni d'utiles leçons et nous regrettons qu'aucun auteur n'ait entrepris de traiter la question avec l'ampleur qu'elle mérite.

J'arrive aux concours réservés aux ouvrages imprimés, et j'ai tout d'abord le regret de constater que l'un d'eux n'a point donné de résultat. Le prix Carlier est destiné à récompenser le meilleur travail relatif aux moyens d'améliorer la condition de la classe la plus nombreuse de la ville de Paris. Aucun livre n'a été soumis à notre jugement et peut-être convient-il de profiter de cette circonstance pour faire remarquer combien il est difficile de trouver, chaque année, une œuvre à couronner, lorsque le sujet est aussi étroitement défini. Les fondateurs qui veulent bien nous témoigner leur confiance devraient laisser à l'Académie une plus grande latitude et, tout en exprimant leur préférence pour une certaine nature de travaux, ils feraient chose utile, en nous permettant d'étendre le cercle dans lequel nous avons le droit de chercher les lauréats. C'est avec intention que j'emploie cette formule : nous ne considérons pas, en effet, que notre examen doive se limiter à l'appréciation des volumes qui nous sont présentés et nous croyons pouvoir nous saisir d'office des œuvres que leurs auteurs, mus par un sentiment de modestie ou de discrétion, n'ont pas cru devoir nous soumettre. Tel est précisément le cas qui se présente pour le prix J.-B. Chevallier, fondé pour récompenser le meilleur ouvrage publié, depuis trois ans, pour la défense de la propriété individuelle ou du droit de tester. L'Académie ayant estimé que les volumes déposés au secrétariat, dans le délai voulu, n'avaient pas une valeur suffisante pour obtenir une récompense, a pris l'initiative de rechercher elle-même un livre digne de recevoir le prix, et son choix s'est porté sur celui que M. Eugène

d'Eichthal a publié, sous le titre de *Socialisme, Communisme et Collectivisme.*

Le temps n'est plus, où l'on pouvait traiter par le ridicule ou par le dédain les attaques de quelques énergumènes ou de certains esprits faux contre le droit de propriété ; l'ennemi est aujourd'hui devenu légion, les armes qu'il emploie sont multiples et revêtent un caractère particulièrement dangereux. Sous le nom de socialisme, et avec une sorte d'appareil scientifique, on attaque non seulement la propriété individuelle, mais les bases même de la société. Il ne suffit pas, pour résister à ces assauts, d'invoquer l'histoire ou de faire appel aux sentiments, il faut discuter à fond les arguments erronés, percer à jour les sophismes, rétablir nettement les faits et défendre vigoureusement les vrais principes. Telle est l'œuvre qu'a entreprise avec succès M. d'Eichthal. Dans une série d'articles courts mais substantiels, qu'il a réunis en volume, il a exposé l'origine des idées que l'on propage, sous les noms de socialisme, de communisme et de collectivisme, il en a fait ressortir les dangers, il en a démontré la fausseté. Les meilleurs arguments sont condensés dans ces pages, où les attaques sont toujours dirigées contres les doctrines, jamais contre les hommes, et où la modération de la forme ne fait qu'ajouter à la force des arguments.

C'est à un ouvrage de philosophie que devait être attribué, cette année, le prix Le Dissez de Penanrun et, contrairement à ce qui s'était produit pour les deux concours dont je viens de parler, nous n'avons eu ici que l'embarras du choix. En présence de la valeur des livres soumis à son appréciation, l'Académie a dû se résoudre à partager le prix entre quatre auteurs, dont le mérite lui a semblé égal : MM. Gaston Milhaud, professeur à l'Université de Montpellier ; Georges Dumas, professeur au collège Chaptal ; F. Rauh, maître de conférences à l'École

normale, et André Lalande, professeur au lycée Michelet.

L'ouvrage de M. Milhaud, intitulé : *les philosophes géomètres de la Grèce*, est à la fois intéressant et original. L'auteur estime que les mathématiques développent, chez ceux qui les cultivent, une tendance à l'idéalisme et que, si elles ont dû à Platon quelques-uns de leurs progrès, elles ont été, à leur tour, le modèle d'après lequel il a conçu sa célèbre théorie des idées. Aristote nous apprend cependant que son maître distinguait expressément les essences métaphysiques des essences mathématiques et assignait à ces dernières un rang intermédiaire entre les idées proprement dites et le monde réel. Sans vouloir discuter cet intéressant sujet, on peut dire que la thèse générale, à la fois dogmatique et historique du livre, est aussi juste qu'intéressante et qu'elle est développée avec beaucoup de talent.

La tristesse et la joie, tel est le titre du volume de M. Dumas : il ne s'agit pas ici des idées de mal subi ou commis, de bien accompli ou possédé, qui donnent à la joie et à la tristesse leur forme intellectuelle, mais des états de dépression et d'excitation, qui en sont l'élément matériel et la base organique. Cette étude, fruit d'une longue enquête, conduite avec un soin, une patience et une probité scientifique que l'on ne saurait trop louer, est également satisfaisante au point de vue de la forme : méthodique dans l'ensemble, précise dans le détail, simple, large et lucide.

Le livre de M. Rauh, sur *la Méthode dans la psychologie des sentiments*, présente un double intérêt. La question de la psychologie du sentiment y est d'abord traitée avec une rare finesse d'observation et d'expression, mais l'auteur se propose surtout de définir l'esprit dans lequel il convient d'étudier la psychologie. Cet esprit, qu'il appelle scientifique ou positif et qu'il oppose à l'esprit philosophique, consiste à s'en tenir aux faits immédiatement observables et à rejeter toute explication théorique, qui aurait la pré-

tention de les dépasser et de nous faire pénétrer dans l'intérieur des choses. Des diverses théories qu'il critique tour à tour, M. Rauh considère que la moins justifiée par les faits, la plus entachée d'arbitraire et de métaphysique, est celle qui ne voit, dans nos états internes, que l'expression, en termes de conscience, d'états organiques. Le positivisme est, pour lui, contrairement à l'idée que l'on s'en est faite quelquefois, la condamnation du matérialisme.

M. Lalande nous avait présenté un volume sur *la dissolution opposée à l'évolution dans les sciences physiques et morales*. D'après la théorie d'Herbert Spencer, chaque homme est un système d'organes et de fonctions, dont la fi. immédiate est la conservation de son être propre et aus. un organe, ou plutôt une cellule, qui concourt avec d'autre cellules, en vertu d'une sorte de division automatique d. travail, à l'entretien d'une vie collective. Mais il y a un fa. dont l'évolution ne rend pas compte et qui ne peut s'expl. quer que par un mouvement inverse et un véritable trav. de dissolution : c'est celui de la pensée et de la volont. désintéressées. L'auteur oppose donc la dissolution à l'év. lution : peu s'en faut qu'il n'aille jusqu'à dire le non-être l'être et, avec beaucoup de science et de talent, il reve. dique, sous une forme parfois étrange et paradoxale, droits de l'esprit si étrangement méconnus par Herb. Spencer.

Le prix François Joseph Audiffred, destiné aux ouvr. les plus propres à faire aimer la morale, la vertu et la pa. avait attiré, comme d'habitude, un grand nombre concurrents. Pour récompenser les plus méritants, l'. démie a dû répartir la somme de cinq mille francs, à laq. s'élèvent les arrérages de la fondation, entre six aut. Elle décerne d'abord une récompense de quinze cents f. à un avocat distingué, M. Bonneville de Marsangy, po. bel ouvrage sur *la Légion d'honneur*.

Dans tous les pays monarchiques, il existe un ou plusieurs ordres destinés à reconnaître les services rendus à l'État ou au Souverain. Leur nombre et leur dénomination varient à l'infini : dans un pays où domine l'esprit pratique, ce sont la Jarretière, le Bain, le Chardon, etc.; dans d'autres, on trouve des animaux plus ou moins fantastiques : l'éléphant, le dragon, le lion, les aigles de diverses couleurs, avec un plus ou moins grand nombre de têtes ou de pattes. La Révolution ayant fait disparaître les anciens ordres français, Bonaparte crut devoir les remplacer par une décoration unique servant à récompenser tous les genres de mérite. Dans sa pensée, le chiffre des titulaires devait être peu considérable, et la croix de la Légion d'honneur devait avoir une très grande valeur. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis un siècle ont maintenu la fondation du Premier Consul, mais le nombre des militaires et des civils auxquels ils ont décerné le ruban rouge s'est accru dans d'extraordinaires proportions. Cela n'a pas suffi cependant pour satisfaire tous les individus des deux sexes qui ont, ou qui croient avoir droit à une distinction honorifique, et ceux qui, n'y ayant aucun droit, ne l'en désirent que plus ardemment. C'est ainsi que notre génération a vu paraître un véritable flot de rubans de toutes formes et de toutes couleurs : c'était, avant-hier, le mérite pédagogique, hier, le mérite agricole, demain, sans doute, ce sera le mérite vélocipédique et après-demain, le mérite caché. Si l'on ne se résout pas à tarir ces cataractes, il est probable que, lors de la prochaine Exposition universelle, on remplacera la hideuse tour de trois cents mètres par un objet de plus haute curiosité : on montrera, si on parvient à le découvrir, un Français ou une Française dont la poitrine ne sera ornée d'aucun insigne. Mais ce n'est pas de l'avenir qu'il est ici question, c'est le glorieux passé de la Légion d'honneur que M. Bonneville de Marsangy raconte, dans un excellent et magnifique volume, écrit avec beaucoup de talent et qui est

assurément le plus intéressant et le plus complet de ceux qui ont été consacrés à la grande famille dont la devise est *Honneur et Patrie*.

Deux récompenses de mille francs sont attribuées à M. Germain Martin et à M. Émile Garnault. Le premier avait présenté au concours quatre volumes, qui traitent de *l'histoire industrielle de la France au XVIIe et au XVIIIe siècle*, et qui éclairent d'une lumière très vive une partie importante des annales de notre industrie ; on y voit comment le génie national s'est développé, sous l'ancien régime, et on y trouve de nouveaux motifs de reconnaissance pour les services rendus au pays par le labeur et l'intelligence de nos aïeux. L'auteur prouve que le privilège était, en réalité, un instrument de liberté et que les manufactures royales représentaient ce que l'on nomme aujourd'hui la grande industrie. Les études sur les rapports du capital et du travail, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, sont pleins d'intérêt. Quant à M. Garnault, il nous avait soumis le tome cinquième de son ouvrage sur *le commerce rochelais au XVIIIe siècle*, dont nous avons déjà remarqué, il y a deux ans, les premiers volumes. L'auteur raconte, avec infiniment de soin et de précision, les efforts faits par les armateurs et les négociants de la Rochelle, pour maintenir l'activité de leur port, en dépit des obstacles crées par la nature et par la négligence du gouvernement.

Trois ouvrages, très différents, mais répondant bien à la nature du prix, reçoivent chacun une récompense de cinq cents francs. C'est d'abord : *la Dépopulation des campagnes*, de M. Deghilage, livre excellent à consulter et à répandre, car le fléau dont il parle est d'une extrême gravité ; c'est ensuite la *Question d'Orient*, par M. Driault, consciencieuse étude, qui commence aux croisades et finit à notre époque et qui expose clairement quels sont nos intérêts et nos devoirs, en présence de l'un des problèmes où notre avenir

national est le plus gravement engagé ; c'est enfin le volume de M. Georges Toudouze, sur *la Défense des côtes de Dunkerque à Bayonne au XVIIe siècle*, livre d'histoire, mais aussi livre d'actualité, puisque la même question se pose et se posera à toutes les époques.

Pour la première fois, cette année, l'Académie est appelée à décerner le prix Berger, destiné à récompenser les travaux relatifs à la ville de Paris. Elle partage les revenus de cette fondation entre quatre ouvrages. Elle attribue une récompense de six mille francs à M. Alexandre Tuetey, auteur de deux publications très considérables : l'une, en quatre volumes, sur *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution* ; l'autre, en cinq volumes, ayant pour titre : *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution*. Ces livres, fruit d'un long et méritoire labeur, ne sont pas seulement des répertoires très précieux et d'incomparables instruments d'étude ; l'auteur a montré, par son propre exemple, tout le fruit que les travailleurs en pourront tirer et l'ensemble des introductions qu'il a placées en tête de ses divers volumes constitue, en réalité, un très intéressant et très instructif ouvrage.

M. des Cilleuls reçoit une récompense de trois mille francs, pour son *Histoire de l'administration parisienne au XIXe siècle*, vaste étude traitée avec beaucoup d'application et de science. On suit, avec intérêt, les détails donnés par l'auteur, sur le rôle des hommes, tous considérables, quelques-uns éminents, qui ont contribué à transformer le petit Paris du Consulat, et à en faire la splendide capitale que nous voyons aujourd'hui : tout en reconnaissant les défauts de M. Haussmann, il sait rendre justice à l'habile préfet auquel revient la part principale de cette œuvre magnifique.

Deux récompenses, l'une de deux mille francs, l'autre de

mille francs, sont respectivement accordées : la première à M. Corlieu, pour son intéressante *Histoire de la Faculté de médecine de Paris*, la deuxième à M. Cadoux, auteur d'une *Histoire des finances de la ville de Paris de 1789 à 1900*, toute pleine de curieux renseignements.

En dehors de ces prix exclusivement destinés à récompenser des ouvrages imprimés, nous sommes appelés, tous les quatre ans, à distribuer le montant des arrérages de la fondation Audéoud, s'élevant à douze mille francs, et nous sommes libres de les attribuer soit aux auteurs de certains livres, soit à des institutions, à des établissements ou à des œuvres ayant pour but l'amélioration du sort des classes ouvrières ou le soulagement des pauvres. Il ne s'agit plus ici d'un concours : c'est notre compagnie qui prend elle-même l'initiative de rechercher les lauréats et les récompenses qu'elle décerne, dans ces conditions, n'en ont que plus de valeur.

Ce prix est partagé en onze médailles : l'une d'elles est accordée à M. Maurice Bellom, ingénieur des mines, pour son ouvrage, en quatre volumes, sur *les lois d'assurance ouvrière à l'étranger* ; c'est un travail considérable, dans lequel l'auteur expose les solutions adoptées par les législateurs des divers pays, pour garantir l'ouvrier contre les conséquences de l'incapacité de travail qui le prive de son salaire.

Les autres médailles sont décernées aux institutions ci-après énumérées, qui ont semblé propres à servir d'exemple et que l'Académie désire signaler à l'attention publique, savoir :

La Chambre de Commerce de Lyon s'est maintes fois distinguée par son libéralisme en matière commerciale et n'a pas cessé d'être à l'avant-garde du progrès économique, par son esprit d'initiative et par son dévouement à de grandes œuvres.

La maison Alfred Mame, de Tours, vaste établissement, qui comprend à la fois une imprimerie et une librairie universellement connues, a toujours été un foyer d'institutions patronales ; maisons ouvrières, boulangerie coopérative, écoles, crèches, asiles, ouvroirs, Sociétés de secours mutuels, caisses de secours et de retraites, participation aux bénéfices, telles sont les principales œuvres fondées en faveur des ouvriers. Le résultat de ce remarquable ensemble a été d'assurer la stabilité du personnel : le quart des ouvriers et employés de la maison compte actuellement plus de vingt-deux ans de service.

La cristallerie de Baccarat, fondée en 1816, n'est pas moins célèbre dans l'histoire de l'industrie. Elle occupe plus de deux mille deux cents ouvriers, auxquels elle assure d'importants avantages. Chaque chef de famille est logé dans une maison séparée avec jardin ; la Compagnie a établi une crèche, des écoles, des cours de dessin et des cours d'adultes, des caisses de prévoyance, des fonds de chômage, des secours médicaux, des pensions de retraite, etc.

Le *Comité des forges de France* a créé, en 1891, une caisse syndicale d'assurance mutuelle et, trois ans plus tard, une caisse patronale ayant pour objet de faciliter aux établissements métallurgiques les moyens de constituer des retraites à leurs ouvriers, sans demander aucune cotisation aux bénéficiaires. Il a voulu prouver que l'industrie peut se suffire à elle-même, pour fonder les œuvres de prévoyance et qu'il n'est pas besoin de recourir, pour cela, au socialisme d'État. Plus de six mille ouvriers sont déjà inscrits sur les listes de la caisse de retraites.

Les *grands magasins du Louvre* ont organisé, au profit de leur nombreux personnel, une série d'institutions fort intéressantes. Cette puissante Société accorde d'abord aux employés un intérêt calculé, non sur les bénéfices mais sur le chiffre brut des ventes ; elle loge et nourrit les célibataires et donne aux gens mariés une indemnité spéciale de

nourriture, s'ils préfèrent prendre leurs repas en famille. Des pensions de retraite sont assurées au moyen de versements exclusivement faits par la Société, qui se charge également de payer les cotisations de son personnel à une Société de secours mutuels. Il existe, enfin, une caisse d'assistance médicale ; bien plus, un sanatorium a été créé, au profit des convalescents. Enfin M. Honoré, l'habile et excellent directeur de l'établissement, non content de développer le système des œuvres patronales, a eu l'ingénieuse idée de fonder une association, qui facilite aux employés l'achat de maisons de campagne, près de Paris, sur les coteaux de Viroflay.

Les grandes Compagnies de chemins de fer ont, depuis longtemps, compris qu'elles avaient un devoir d'humanité à remplir envers leur nombreux personnel, en même temps qu'un grand exemple à donner. Elles ont créé de nombreuses institutions de patronat et de mutualité, dont l'importance a sans cesse grandi, en même temps que se développaient les divers réseaux de voies ferrées. On peut notamment signaler les primes, gratifications et allocations spéciales, qui augmentent très notablement les salaires réguliers ; les économats qui fournissent à prix coûtant et, par conséquent très réduit, les objets de consommation ; les subventions aux Sociétés coopératives formées entre les agents ; les caisses patronales de retraites, dont les fonds sont versés en partie, ou même en totalité, par les Compagnies ; les caisses de prévoyance pour les cas de maladie ; enfin, une série d'institutions de toute nature, telles que prêts gratuits, avances, subventions pour la construction de maisons, écoles pour les enfants, ateliers d'apprentissage, etc.

C'est ainsi qu'à la somme de 363 millions de francs payés en traitements, salaires et primes, les six grandes Compagnies ajoutent annuellement près de 66 millions pour l'ensemble des œuvres patronales. Or, le total des intérêts

et des dividendes distribués aux actionnaires s'élève à 164 millions, d'où il résulte que la part volontairement attribuée au personnel représente environ 40 p. 100 de celle que reçoivent les actionnaires. C'est un fait qu'il est intéressant de bien faire ressortir. Il faut ajouter que l'administration des chemins de fer de l'Etat a suivi l'exemple qui lui était donné par les grandes Compagnies et qu'elle assure à son personnel des avantages sensiblement égaux, avec cette différence, toutefois, que la charge de ses libéralités retombe sur le budget.

L'Association fraternelle des ouvriers et employés des chemins de fer français, fondée en 1880, a pour objet d'assurer à ses membres une pension de retraite ou des secours en cas de chômage. Elle compte plus de cent mille adhérents et son capital excède 25 millions de francs. Ses administrateurs ont eu l'ingénieuse idée d'employer une partie de ces fonds à l'achat de terrains et à la construction de maisons, qui sont louées ou vendues aux sociétaires, lesquels deviennent propriétaires, au moyen du versement d'une série d'annuités. Prêteurs et emprunteurs trouvent leur compte dans cette ingénieuse combinaison.

L'*Union*, Compagnie d'assurance contre l'incendie et sur la vie, possède un remarquable faisceau d'institutions patronales. La participation aux bénéfices y existe depuis 1838. Les agents ont droit à des retraites, sans être astreints à aucun versement et la Compagnie paie la moitié de la prime annuelle afférente aux assurances sur la vie contractées au profit des veuves et des enfants.

Le *Syndicat de l'Aiguille*, ou association professionnelle mixte de patronnes, employées et ouvrières en habillement, métiers similaires et professions connexes, a été fondé en 1892. Il comprend actuellement 104 patronnes et 1,250 ouvrières. Il a institué un bureau gratuit de placement, une caisse de prêts gratuits, une caisse de loyers et des mai-

sons de famille; il subventionne des restaurants à bon marché où les femmes seules sont admises; il s'efforce enfin de préserver des mille dangers auxquels elles sont exposées les jeunes ouvrières dont la vie est si difficile à Paris.

Le *Foyer de l'Ouvrière*, plus récemment fondé, consiste dans des restaurants à bon marché pour les ouvrières qui travaillent hors de chez elles : un salon et une bibliothèque sont également à la disposition de celles qui désirent prendre quelque repos ; une directrice et un pasteur protestant se tiennent à leur disposition, pour leur donner de bons conseils.

En terminant le rapport qu'il a présenté à l'Académie, sur la répartition des médailles du prix Audéoud, M. Levasseur a signalé un fait, sur lequel il est nécessaire d'insister, c'est que la somme des sacrifices supportés par les patrons tend sans cesse à augmenter. C'est toujours la plus forte part, c'est souvent la totalité des dépenses qui se trouve mise à la charge du patronat. La mutualité s'efface et le sens de la responsabilité s'émousse, ou même disparaît chez le salarié, qui s'habitue à considérer les avantages dont il jouit comme une des clauses naturelles du contrat de louage du travail. Il est assurément très bon et même très naturel que le patron veille aux besoins de ceux qu'il emploie, mais il serait mieux encore d'habituer ces derniers à pratiquer la maxime : *Aide-toi, le patron t'aidera*, et à considérer la prévoyance comme une des conditions de leur dignité personnelle. Il ne manque pas de gens qui dénoncent le patronat comme une sorte de stratagème employé pour enchaîner la liberté de l'ouvrier. Il est bien certain que l'un des buts poursuivis par les patrons est précisément de s'attacher ceux qu'ils emploient, mais il est non moins évident que ces derniers y trouvent un très grand avantage. Cependant, la politique du parti ouvrier, qui veut détruire toute influence autre que la sienne,

rendra de plus en plus difficile le patronat industriel, L'Académie n'en estime pas moins qu'il y a lieu d'encourager tous les efforts des patrons et de faire connaître les sacrifices qu'ils s'imposent pour assurer le bien-être de leur personnel.

Il me reste à parler de la plus importante de nos récompenses, le prix Audiffred, destiné à honorer les plus beaux, les plus grands dévouements.

Il y a dix-huit ans, au lendemain même du massacre de la mission Flatters, un colon algérien conçut la pensée de reprendre l'œuvre interrompue et de traverser le Sahara, pour établir une route entre l'Algérie et le Soudan. Il s'agissait de parcourir des milliers de kilomètres, à travers des pays inconnus, au milieu de populations belliqueuses et de porter notre drapeau dans des territoires appartenant nominalement à la France, mais qui n'avaient jamais été explorés. L'entreprise paraissait si téméraire que le Gouvernement n'osa pas accepter l'offre de M. Foureau, mais, pour utiliser sa bonne volonté, il lui confia, avec le concours de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, des missions plus limitées et ce fut ainsi que, neuf fois, de 1884 à 1896, le courageux explorateur entreprit des voyages de reconnaissance, destinés à préparer l'expédition à laquelle il ne cessait de songer. Il était venu à Paris, en 1897, pour chercher à réunir les ressources qu'il jugeait nécessaires, lorsque la Société de Géographie reçut, de M. Renoust des Orgeries, un legs de 250,000 francs, destiné à favoriser les missions en Afrique. Cette somme fut remise à M. Foureau ; le Gouvernement et quelques particuliers en doublèrent le montant et, le 23 octobre 1898, le courageux explorateur partait de Sedrata, en compagnie du commandant Lamy qui, depuis longtemps, lui aussi, avait rêvé de relier la France africaine du Nord à la France africaine du Centre, et qui prenait le commandement de

l'escorte composée de 280 hommes, choisis parmi les tirailleurs algériens.

Pendant de longs mois, cette poignée de héros se trouva au milieu d'un désert inconnu, exposée à tous les dangers, à toutes les épreuves, tantôt en butte aux attaques traîtresses des indigènes, tantôt perdue, sous un soleil de feu, au milieu de plaines immenses, sans rencontrer un être vivant, sans voir un brin d'herbe, sans trouver une goutte d'eau. Au prix de fatigues que les bêtes de charge ne purent supporter, ces hommes de fer, réduits à marcher nu-pieds, vêtus d'effets de toile devenus, suivant l'expression du commandant de la mission, des sortes de dentelles, arrivaient cependant à parcourir, en un jour, plus de quarante kilomètres. La mort successive des chameaux les forçait à diminuer continuellement leur modeste bagage, à sacrifier même leurs vivres de réserve. Dans cette lutte effroyable contre les attaques des Touaregs, contre les éléments, contre les révoltes de leurs corps épuisés, leur âme indomptable ne se laissa jamais décourager. Ils étaient, depuis près d'un an, isolés du monde, privés de toute nouvelle, lorsque enfin, le 2 novembre 1899, ils parvinrent à Zinder.

En lisant le récit de ce drame pathétique, on songe à la grande épopée des Dix mille et à l'émotion qui saisit les soldats grecs, lorsqu'ils aperçurent enfin la mer : alors, dit Xénophon, « arrière-garde, équipage, cavaliers, tout court au sommet de la montagne. Quand tous y furent arrivés, ils s'embrassèrent, les larmes aux yeux, et ils sautèrent au cou de leur chef (1). » A Zinder, raconte M. Foureau (2), « nous trouvons un détachement de tirailleurs sénégalais, qui étaient venus au-devant de nous et qui virent défiler,

(1) Anabase, livre IV. ch. 7.

(2) Séance de la Société de géographie du 5 décembre 1900 (Bulletin du 15 décembre).

devant leurs yeux, toute notre escorte, déguenillée, mais vaillante et superbe. Le salut des deux drapeaux, affirmé par des sonneries de clairon, évoquait, en ce point et dans ce cadre, un tableau émouvant et les fibres patriotiques de chacun de nous vibrèrent, en cet instant, d'une chaude et réconfortante émotion... Notre joie était sans mélange et nos cœurs palpitaient de bonheur, sous le grand soleil du Soudan. »

Le retour, par le lac Tchad et par le Congo, fut long et pénible ; il fut surtout attristé par la mort du vaillant compagnon de Foureau. Le commandant Lamy avait voulu attaquer Rabah, qui avait écrasé l'avant-garde de la mission Gentil ; il tailla en pièces l'armée nombreuse et aguerrie qui lui était opposée, mais il fut enseveli dans son triomphe et c'est au prix de sa vie que fut remportée la victoire. Cet intrépide soldat, qui avait été à la peine, n'est pas aujourd'hui à l'honneur, ou, du moins, c'est à sa mémoire seule que nous pouvons offrir l'expression émue de notre reconnaissance patriotique et de notre admiration. Quant à M. Foureau, nous l'avons jugé essentiellement digne de recevoir le prix « destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements ». Il a été l'homme d'une idée, qu'il a poursuivie avec une persistante ténacité, il a eu le mâle et froid courage que nul événement ne peut abattre, mais, plus encore que son intrépide valeur, nous admirons sa grandeur d'âme. « La mission saharienne, dit-il, a montré partout le pavillon national sous des couleurs de générosité, de bienveillance et d'humanité. Elle n'a pas cessé de penser que la douceur et la patience sont des arguments meilleurs que la force... Nous avons augmenté, d'une façon considérable, le territoire de la France, sans avoir jamais laissé derrière nous le souvenir d'une brutalité, l'apparence d'une cruauté, le regret d'une injustice (1). »

(1) F. Foureau : d'Alger au Congo par le Tchad.

Quelles hautes et nobles paroles et combien dignes d'un cœur vraiment français !

L'Académie s'honore, en honorant de tels exploits et de tels sentiments ; elle décerne à M. Fernand Foureau l'intégralité du prix Audiffred, d'une valeur de quinze mille francs.

J'aurais terminé ce trop long exposé, s'il ne me restait à vous entretenir de fondations qui ont un caractère très différent des précédentes et qui ont pour but, non de récompenser le mérite, mais de soulager certaines misères.

Les revenus de la donation Carnot, s'élevant à 15,400 fr., augmentés de ceux de la donation Gasne et du don que Mme Bergeron a bien voulu y ajouter, comme les années précédentes, ont mis à la disposition de l'Académie une somme totale de 17,800 francs, à répartir entre quatre-vingt-sept veuves d'ouvriers et deux veuves d'employés, à raison de deux cents francs pour chacune d'elles. Si les fonds dont il nous est permis de disposer ont légèrement augmenté, depuis le jour où nous avons recueilli la libéralité de Mme Carnot, le nombre des demandes s'est accru bien plus rapidement encore : il n'atteignait pas six cents en 1897 ; en 1901, il s'est élevé à près de treize cents. L'étude des dossiers qui nous sont adressés inspire une immense pitié. A voir ce lamentable défilé de maux presque toujours immérités, à rencontrer tant de femmes plongées dans la plus noire misère, parce qu'elles n'ont pas fait le triste calcul qui limite, d'une façon déplorable, au point de vue moral, inquiétante au point de vue patriotique, le chiffre de la natalité, on ne peut s'empêcher de songer au regrettable effet que cette leçon de choses, pour employer une expression à la mode, doit produire dans l'entourage de ces malheureuses créatures, qui n'ont pas reculé devant les charges de la maternité et qui ont compensé, par leur pé-



nible fécondité, la stérilité égoïste de tant d'autres. Mais, en même temps que la pitié, il est un autre sentiment que cet examen fait souvent éprouver, c'est celui de l'admiration pour les traits de dévouement et de générosité qu'il révèle. Parmi ces humbles et ces infortunées, il n'est pas rare de rencontrer les plus nobles sentiments et les plus hautes qualités du cœur. Des femmes, non contentes d'élever leurs nombreux enfants, n'hésitent pas à recueillir et à nourrir des orphelins, à garder auprès d'elles et à soigner, de leur mieux, des parents âgés et infirmes. D'autres, auxquelles un mari alcoolique a laissé pour tout héritage le germe de la tuberculose, n'en continuent pas moins à s'épuiser, pour assurer la vie ou, du moins, pour retarder la mort de leurs enfants déjà condamnés à périr du mal inexorable. Sans doute, il y a de grands vices chez le peuple, comme dans les hautes classes de la société, mais il y a aussi de grandes vertus.

Contrainte à choisir au milieu de tant de misères, l'Académie s'attache à secourir celles qui lui semblent, je ne saurais dire les plus intéressantes, car toutes le sont à un degré presque égal, mais les plus criantes, et son *criterium* à peu près absolu est la pesanteur des charges qui accablent les malheureuses créatures dont la situation lui est signalée. Les quatre-vingt-neuf veuves auxquelles elle attribue, cette année, la somme dont elle peut disposer, ont ensemble six cent quarante-trois enfants, soit, en moyenne, plus de sept enfants pour chacune, et plusieurs d'entre elles ont encore à leur charge de vieux parents ou de pauvres êtres abandonnés, qu'elles ont généreusement adoptés.

Combien est faible, hélas ! et combien insuffisant le secours que nous pouvons apporter dans ces intérieurs désolés, où règnent le dur chagrin et la noire misère ! combien il est douloureux de ne pouvoir pas soulager toutes les infortunes qui nous sont révélées ! Sachons, du moins, à l'obole que nous donnons, comme au refus que



nous avons le chagrin de faire, ajouter une parole de consolation et de sympathie. Nous accomplirons ainsi le vœu de la noble femme qui, au lendemain du stupide et odieux crime de Lyon, a trouvé, dans son cœur brisé, la généreuse pensée d'alléger le malheur d'autrui.

Il est des hommes qui ont le triste courage de vouloir enlever à ceux qui ne possèdent rien la seule chose qui leur puisse rester, je veux dire la foi dans un meilleur avenir. Ils enseignent aux malheureux que la terre est cette demeure horrible, dont la porte est marquée de la devise désolée de l'Enfer de Dante : *Renoncez à toute espérance, vous qui entrez* Soyons moins cruels, Messieurs, et soyons plus vrais. Toute créature humaine est vouée à la souffrance physique et à la torture morale, mais combien ces maux sont plus affreux, lorsqu'ils frappent des êtres dont la douleur n'est jamais tempérée par un moment de joie. A ces pauvres, à ces déshérités, qui sont nos frères, répétons la divine parole qui retentit jadis sur une montagne de la Galilée et qui, depuis dix-neuf siècles, a séché tant de larmes : *Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés* (1).

Messieurs, depuis le jour où, pour la dernière fois, nous étions réunis dans cette salle, le siècle qui nous a vu naître s'est englouti dans le gouffre toujours béant de l'éternité et nos yeux ont contemplé l'aube d'une ère nouvelle, dont ils ne verront pas le crépuscule. L'heure qui marque la fin d'une période centenaire est, en réalité, semblable à toutes les autres et pourtant, elle a quelque chose de particulièrement solennel. En une minute, notre esprit, évoquant le passé, donne un mélancolique souvenir à tout ce qui n'est plus et, interrogeant avec anxiété le mystérieux avenir, il cherche à pressentir ce qu'il en peut espérer ou craindre.

(1) Evangile selon saint Matthieu, ch. 5.

Cette angoisse nous étreint particulièrement, à l'heure actuelle. L'horizon est sombre, et ce n'est pas sans inquiétude que nous songeons aux écueils que peut cacher l'océan de nos destinées :

Procellosum scopulis errantibus æquor. (1)

Ne nous défendons pas de ce sentiment. Aristote fait sagement remarquer que « les États se conservent non pas seulement parce que les causes de ruine sont éloignées, mais, quelquefois aussi, parce qu'elles sont imminentes, la crainte faisant alors qu'on s'occupe, avec un redoublement de sollicitude, des affaires publiques (2) ». Sans être craintifs, soyons prévoyants, et sans rien oublier du passé, songeons surtout à l'avenir.

Fontenelle disait que les siècles diffèrent entre eux comme les hommes. Nous pouvons être assurés, en effet, que le xx[e] siècle sera différent de ceux qui l'ont précédé. L'espèce humaine est en continuel mouvement, on pourrait dire en perpétuelle ébullition et, de même qu'entre le moment de la naissance et celui de la mort, notre corps est en état de transformation incessante, de même aussi, notre esprit est animé d'un mouvement ininterrompu, si bien que la parole fameuse de Galilée est aussi vraie dans l'ordre moral que dans l'ordre physique. Bien téméraire serait donc celui qui voudrait hasarder une prédiction. Lorsque le ministre de l'Intérieur prit la parole, au nom du Gouvernement, dans la séance d'inauguration de l'Institut, le 15 frimaire an IV, il osa dire : « Les sciences ont fait de tels progrès qu'il est difficile d'imaginer qu'elles en puissent faire encore ». Vous savez à quel point les événements ont démenti cette parole et, sans être prophète, l'on peut affirmer que, malgré les prodigieuses découvertes du siècle dernier, la science est

(1) Valerius Flaccus ; *les Argonautiques*, livre 3.

(2) Politique, livre VIII.

bien loin d'avoir dit son dernier mot. En réalité, le progrès ne s'arrêtera pas, tant qu'un homme sera sur la surface du globe et pourtant, le jour où disparaîtront les derniers représentants de notre espèce, la parole de Leibniz se trouvera encore vraie : « La proportion de la partie de l'univers que nous connaissons se perd dans le néant en comparaison de ce qui nous est inconnu (1) ».

Il est une autre prédiction que l'on peut faire aussi, c'est l'importance croissante que prendront nécessairement les sciences comprises dans le domaine qui est le nôtre. Au gouvernement personnel des monarques, au pouvoir souverain de l'aristocratie, a naguère succédé l'influence prépondérante des classes moyennes : aujourd'hui, c'est la démocratie qui règne et, plus que jamais, la nécessité s'impose de faire, pour emprunter l'expression d'un homme d'État anglais, l'éducation de nos maîtres. Assez d'ambitieux les flattent et les trompent, c'est à nous de leur dire la vérité.

Or ,la vérité, c'est que les progrès d'ordre purement matériel ne peuvent servir la cause de la civilisation qu'à la condition d'être accompagnés de progrès équivalents dans l'ordre moral. C'est pourquoi, en étudiant l'histoire, pour en tirer les leçons que contient chacune de ses pages, nous montrerons quel abîme sépare la licence, source de la tyrannie, de la liberté, source de toute grandeur. En propageant les principes vrais de l'économie politique et de la science sociale, nous exposerons le péril des utopies et la vanité des chimères. En tenant nos esprits constamment attentifs aux améliorations que comporte notre législation, sur tant de points surannée, nous indiquerons les moyens qui nous paraîtront propres à satisfaire les besoins sans cesse changeants d'un grand peuple, comme à défendre les intérêts primordiaux de la société. En rappelant cons-

(1) *Essai sur la bonté de Dieu*, ch. 19

tamment cette grande vérité que, si l'homme a des droits, il a aussi des devoirs, nous signalerons les funestes conséquences qu'entraîne fatalement la violation des règles fondamentales de la morale. Nous élevant, enfin, dans les plus hautes régions que puisse atteindre l'intelligence humaine, nous essaierons de faire pénétrer dans tous les esprits la connaissance de l'âme, avec ses facultés, ses besoins, ses droits et ses espérances sublimes. Mais nous dirons aussi que, tout en admirant, comme il convient, les découvertes que multiplie incessamment le génie de nos savants, il faut prendre garde de trop exiger, en demandant à la science ce qu'elle ne saurait donner. Plus ses révélations ajouteront à l'étendue de notre savoir et plus l'esprit humain éprouvera le besoin de l'unité et cherchera en soi la source et le lien de ses connaissances. A mesure qu'il verra tout changer, il sentira davantage la nécessité de s'attacher à ce qui ne change pas, à ce qui est nécessaire et universel, c'est-à-dire à la philosophie, qui est la science de l'infini ou, comme l'a dit Cicéron, la science des choses divines et humaines et de leurs causes.

Est-ce à dire qu'il y trouvera la solution de tous les problèmes? Non, Messieurs, le mystère nous environne de toutes parts ; nous ne savons ce qui se passe, ni dans les abîmes souterrains du sol qui porte nos pieds, ni dans les astres qui brillent au-dessus de nos têtes, nous connaissons encore moins les arcanes de l'âme humaine, nous ignorons même, et peut-être ne saurons-nous jamais, comment l'impression que les nerfs transmettent au cerveau se transforme en idée. Tel est l'inéluctable destin de l'homme : enfermé dans un cercle étroit, son corps ne peut pas plus s'enfoncer sous la terre que s'élever dans les airs ; entouré d'un voile intangible, son esprit tente vainement de s'élancer au delà de sa sphère. Toute lumière que son intelligence fait jaillir lui fait mieux entrevoir la désespérante profondeur de ce qui demeure caché. Celui qui a dit à la

mer : « Tu n'iras pas plus loin » a également donné des bornes à notre science. Il n'en a pas mis à nos désirs et c'est là ce qui fait tout ensemble notre tourment et notre grandeur. En vain, nous répétons, éperdus, la parole de Gœthe : *de la lumière, encore de la lumière,* le nuage ne se dissipe pas.

Il se dissipera un jour. A l'instant même où, suivant l'énergique image de Shakespeare, notre corps épousera Madame Vermine (1), notre âme immortelle, dégagée de la poussière qui ravit à sa vue les splendeurs de l'infini, connaîtra ce que des siècles de siècles ne révèleront jamais à la triste humanité.

(1) *Hamlet*, acte V, scène I.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

CHARLES RENOUARD

PAR M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Après les conceptions philosophiques, l'œuvre la plus noble de l'intelligence humaine est de juger les hommes et de donner des lois aux sociétés. Dans le cours du siècle qui vient de s'achever, la France a eu la rare fortune d'avoir, à deux reprises, de grands jurisconsultes qui ont été de sages législateurs.

La Révolution, qui avait fait table rase de nos lois, avait à élever l'édifice d'une législation; ce fut l'œuvre d'une pléiade d'hommes venus du barreau, de l'administration, de la magistrature, qui, après avoir été secoués et mûris par la tourmente, se réunirent en paix au Conseil d'État; ils sortaient de ces crises chargés d'expérience. La France leur a dû un corps de lois en avance sur toutes les nations voisines. Nos Codes ont servi de modèle au monde civilisé.

Vers le premier tiers du siècle, parut une seconde géné-

ration de législateurs. Des juges ayant acquis l'autorité et conquis le respect, des avocats de premier ordre se sont rencontrés dans nos assemblées avec des écrivains, des penseurs, de profonds publicistes. En écartant les plus expérimentés de nos délibérations législatives, la théorie de l'incompatibilité n'avait pas encore préparé le règne de l'incompétence : les magistrats qui honoraient les cours de justice et qui éprouvaient chaque jour la valeur de nos lois étaient appelés, comme députés, à en combler les lacunes.

La plupart de ceux qui, trente ans après les rédacteurs des Codes, ont eu l'honneur de participer à ces travaux sont entrés dans votre Compagnie. Leur œuvre marque une date ; ils ont abordé avec résolution les plus grandes tâches ; ils ont cru qu'il y allait de l'honneur de la France de ne pas laisser vieillir nos Codes. L'heure est peut-être venue d'évoquer leur mémoire et d'y puiser une leçon. Parmi eux, il y a eu des caractères qui ont honoré leur temps.

Nul assurément ne mérite moins l'oubli qu'un jeune avocat de la Restauration, mêlé à ses luttes, ayant conçu avec ses amis et ses contemporains toutes les espérances de réformes, ayant eu la joie de contribuer à les réaliser en publiant des livres, en rédigeant des projets, en les défendant par ses discours et par ses votes, entré très jeune à la Cour de Cassation dont il était destiné à devenir une des lumières, et qu'il devait, à la fin de sa vie, honorer comme procureur général.

Charles Renouard naquit à Paris, le 22 octobre 1794. Son père avait épousé la fille d'un vieux soldat de Rosbach, le marquis de Beauchamps, député de Saint-Jean-d'Angély aux Etats-Généraux. Augustin Renouard avait un caractère et des idées très personnels. Il s'était montré dès le premier jour partisan résolu de la Révolution, mais il était demeuré fidèle à la liberté. Par un contraste peu commun en ce temps, il joignait aux ardeurs du patriote le sentiment religieux. Devenu libraire peu d'années avant la naissance de son fils, il

devait porter à la hauteur d'une science et d'un art le commerce des livres; il en avait le goût et le respect. En novembre 1793, au moment où les livres précieux et spécialement les reliures armoriées avait été menacés de destruction, il se mit en avant avec un rare courage, écrivit au Comité d'Instruction Publique, dénonça les projets, réclama des mesures et, comme elles tardaient, il osa s'adresser directement à tous les bibliothécaires pour les mettre en garde contre les manœuvres des fripons et des voleurs publics. En même temps qu'il défendait le domaine national, il sauvait pour son propre compte une quantité de livres qui, sans lui, auraient été destinés à périr, commençant ainsi cette collection que la reconnaissance des hommes de lettres et des bibliophiles a rendue célèbre.

Charles suivit de bonne heure les classes du lycée Impérial : il y remporta de grands succès.

Au Concours Général, il fut nommé et couronné à côté de Victor Cousin qu'il rejoignit en 1812 à l'Ecole Normale. Il y retrouvait Patin, Guigniaut, Augustin Thierry, qui appartenaient à la célèbre promotion de 1811; parmi ses camarades, était Dubois qui devait fonder le *Globe*. Les professeurs étaient dignes des élèves; c'étaient Burnouf et Villemain pour la littérature; Cousin, d'abord chargé des lettres, ne tardait pas à prendre la chaire de philosophie, qu'il allait occuper en maître.

L'ardeur de l'école était extrême; auditeurs et conférenciers rivalisaient de zèle; Charles Renouard se distingua parmi les plus brillants.

Docteur ès-lettres en 1814, il était admis à rester à l'Ecole une troisième année et chargé, à titre de répétiteur, d'un cours de philosophie, qu'il commença à la rentrée. Ses leçons sur la logique, toutes écrites d'avance, ont été retrouvées dans ses papiers et conservées précieusement.

On y découvre ce qui était dès lors la règle de sa vie ; une véritable passion d'ordre et de méthode. « Que faisons-nous

quand nous voulons travailler, écrit-il, nous commençons par voir, comme à la fois, une multitude de pensées sur notre sujet; elles nous pressent; notre travail doit consister à les examiner, à les discerner, jusqu'à ce qu'il s'en présente une qui ordonne toutes les autres. Avoir trouvé la division de son travail, c'est presque l'avoir terminé. » D'après lui, suivant un heureux mot, toute étude est un rangement des idées.

Pour la philosophie, l'heure était décisive. « Il s'agissait d'opter entre les doctrines expirantes du XVIIIe siècle et le retour au spiritualisme (1). » Renouard n'hésita pas : s'exprimant très librement au sujet de la philosophie du dernier siècle, il s'élevait contre les théories qui font dériver des sensations les idées nécessaires, et soutenait que la doctrine commode établie en France par Condillac, appliquée par Helvétius à la morale, ne soutient pas l'examen de l'expérience.

A vingt ans, son intelligence était beaucoup plus ouverte que celle des hommes de son âge. Il avait déjà horreur des théories absolues; son esprit, très actif, était naturellement pondéré. Élevé au milieu des livres, il s'était imprégné de philosophie sans devenir sensualiste; de littérature, sans qu'il paraisse avoir composé de tragédie. Il salua le retour de la monarchie, sans se mêler aux émigrés. Ainsi que Cousin l'a dit de lui-même, « il ne s'était pas laissé un instant surprendre à l'éclat de la dictature militaire ». La Charte avait satisfait son libéralisme ; il entendait s'y tenir, et fut consterné par le retour de l'île d'Elbe.

Dès le début de 1814, il avait commencé son droit. Un sentiment profond de la justice, un goût très vif pour son indépendance l'attiraient vers le barreau. Il y était inscrit en novembre 1816. Accueilli par les maîtres de la barre, par le bâtonnier Bonnet, le défenseur de Moreau, par Hennequin,

(1) Discours prononcé à l'Académie le 4 janvier 1868, en prenant possession du fauteuil de la présidence.



Billecoq et Dupin aîné, il vécut en intimité avec cette élite dont les recrues de son âge s'appelaient Berville et Parquin, Barthe et Persil, Philippe Dupin, Chaix d'Est-Ange, Marie, Lanjuinais, Odilon-Barrot. C'est avec eux qu'il s'essayait aux premières luttes oratoires.

Il publiait en même temps, dans plusieurs revues et journaux, des comptes rendus de livres. Son esprit était jeune et hardi. En voici un exemple, qui ne peut nous laisser indifférents. Il avait envoyé au *Moniteur*, où il écrivait souvent, un compte rendu d'un ouvrage de M. de Tracy. En l'insérant dans le numéro du 11 juin 1817, le rédacteur en chef supprima la fin de l'article, « ne jugeant pas convenable, lui écrivait-il, de prendre cette initiative ». De quoi s'agissait-il ? Qu'avait demandé ce jeune écrivain de 22 ans ? Il s'était adressé au Roi pour provoquer le rétablissement de l'Académie des Sciences morales et politiques. En quelques lignes d'une remarquable fermeté, il montrait les philosophes ballottés entre les littérateurs et les érudits, sans place spéciale dans nos Académies, sans un centre commun d'études ; il rappelait la suppression opérée par le Consulat et soutenait qu'il appartenait à l'auteur de la Charte, qui avait fondé la représentation des intérêts politiques, de compléter la représentation de la Science.

Quelques années plus tard, Renouard et ses amis, usant de leur liberté, se rassemblaient chaque quinzaine en une réunion d'études qu'ils avaient nommée la « Société des Sciences morales et politiques ».

Le jeune homme qui prenait de telles initiatives, les amis qui s'unissaient à lui étaient dignes de vous être signalés. C'est dans le sein de votre Compagnie que doivent être conservés de tels souvenirs, ils attestent le vide qu'avait laissé la suppression de l'Académie : ils font partie de ses traditions et de son histoire.

Il venait d'achever son stage, lorsque deux grandes causes le mirent en vue. La conspiration du 19 août 1820, décou-



verte en une de ces heures de crise où les gouvernements croient habile de grossir les dangers qui les menacent, avait donné lieu à des arrestations sur tous les points de la France, à une longue instruction par la Cour des Pairs. C'est à côté de ses confrères et de ses amis qu'il porta la parole le 22 juin 1821, pour défendre devant la Cour des Pairs un jeune lieutenant accusé de n'avoir pas révélé le complot. Les accusés étaient nombreux ; dans le barreau de Paris, les anciens et les jeunes avaient été appelés à les défendre. Le plaidoyer de Charles Renouard, conçu avec fermeté, écrit avec talent, était un modèle. Son client fut acquitté.

Les Sociétés secrètes se répandaient dans l'armée ; le souvenir des gloires militaires excitant l'imagination de milliers d'officiers, la conviction très sincère que la France était humiliée, que ses maîtres la ramenaient vers l'ancien régime, qu'il suffirait d'un coup d'audace pour provoquer un de ces changements soudains qu'avait vus l'année 1815, qui venaient de se produire à Naples et à Madrid, les haines politiques accrues par les vengeances, l'esprit d'exclusion soufflant de toutes parts, tel était l'air troublé que respiraient les partis.

La conspiration des sergents de La Rochelle fut, on s'en souvient, réprimée avec une sévérité qui a laissé sur l'année 1822 une trace de sang. Des sous-officiers avaient conçu un projet fort vague de soulèvement militaire. Douze d'entre eux furent traduits devant la Cour d'Assises de la Seine. Ils avaient pour défenseurs les maîtres du barreau. A l'un d'entre eux avait été désigné Berryer. C'était le révélateur. Berryer refusa. Renouard fut chargé de la défense. Les débats furent longs et émouvants. Un épisode montre ce qu'était l'avocat. Au cours des interrogatoires, Goupillon, pressé par le président, par le procureur général, semble prêt à aggraver, par de nouvelles révélations, les charges qui pèsent sur ses coaccusés. Soudain, le défenseur se dresse et d'une voix pleine d'autorité : « Goupillon, s'écrie-t-il, je vous défends de parler ! »

Ni les interpellations, ni les semonces des magistrats ne purent effacer le mot : l'effet moral était produit et l'accusé s'était ressaisi. L'acquittement de son client, absous comme dénonciateur, ne le consola pas du verdict qui fut impitoyable. Quatre condamnations capitales furent prononcées et exécutées. En se montrant implacable, le gouvernement des Bourbons amoncelait les griefs et préparait les réactions.

Au lendemain de ces premiers succès, il fut nommé secrétaire de la Conférence des avocats. Il devait être maintenu en fonction d'année en année jusqu'en 1827. Malgré de si heureux débuts, sa profession n'absorbait pas son esprit. Il avait conservé un goût très vif pour les études littéraires et il tenait à leur maintenir une place dans sa vie.

Son premier essai remontait à 1818. Il avait déjà donné un grand nombre de comptes rendus dans les journaux ou les revues, s'occupant avec prédilection de sujets philosophiques, lorsqu'il eut la pensée de répondre au concours ouvert par la Société d'Enseignement mutuel qui avait proposé un prix au meilleur ouvrage de morale élémentaire. Il concourut et fut couronné. L'ouvrage était heureusement divisé : envisageant toutes les conditions, l'auteur a un conseil précis pour chacune d'elles : enfants, adolescents, époux, amis, parents, hommes privés ou hommes publics, tous y peuvent puiser une leçon ; ils y trouvent un sentiment profond de ce qui est l'équilibre de la vie, l'admirable accord établi par la Providence entre les devoirs et le bonheur. De toutes les observations présentées par un esprit d'une étonnante précocité, se dégage cette « règle fondamentale, c'est que dans nos rapports avec les autres hommes, il faut songer à nos devoirs beaucoup plus qu'à nos droits et bien savoir que nos droits véritables ne sont autre chose que les moyens nécessaires pour accomplir nos devoirs ». Il n'est pas un chapitre de ce petit livre aussi fortement écrit que bien pensé qui ne soit un hommage au principe d'harmonie opposé au principe de lutte qui est au fond de toutes les doctrines pessimistes. Un grand res-

pect de l'œuvre de la civilisation, l'horreur de cet esprit de turbulence et de guerre qui porte les hommes à se haïr, la conviction que nos sociétés sont fondées sur des préceptes d'amour, qu'en les observant elles développeront dans leur sein le bonheur et la vertu qui en est la condition, que la morale chrétienne n'a pas encore porté avec elle tous ses fruits, que dans son sein sont enfouis des bienfaits prêts à se répandre sur les hommes s'ils savent en observer l'esprit, telle est la doctrine d'activité, de paix et de progrès qui élève l'âme en la tournant naturellement vers le bien. C'est un livre qui laisse une impression de force et d'espérance.

Un beau livre de morale écrit à vingt-trois ans est une œuvre de pure imagination, un simple effort littéraire ou un acte. Si la vie qui s'est déroulée à la suite de cette œuvre de jeunesse est ornée de toutes les vertus, si elle a été fidèle à tous les principes, le livre de morale prend des proportions tout autres. Ce n'est plus seulement la preuve d'un talent naissant, c'est le programme entier d'une existence. Vous verrez, Messieurs, que les soixante années qui ont suivi la publication des *Eléments de morale* ne lui ont pas donné un seul démenti.

L'intérieur dans lequel il avait grandi était bien propre à faire naître et à développer ses vertus. Une antique maison de famille, habitée sous Louis XIV par un ancêtre, membre de l'Académie française, contenait, rue Saint-André-des-Arts, à côté des livres qui cachaient les vieilles boiseries, les cinq enfants à l'éducation desquels se dévouaient également M. et Mme Renouard. Le mariage qui, en 1794, avait uni en leurs personnes les deux principes qui divisaient la France, n'avait pas cessé d'être heureux. Leur aspect était très dissemblable ; la figure épaisse et la tenue négligée du savant contrastait avec la figure très agréable et la grâce séduisante de la mère de famille.

Dans les salons où on ne voyait que des livres, les enfants se pressaient autour d'un aïeul, vieil émigré, coiffé à l'oiseau royal, portant le costume de l'ancien régime ; le marquis de

Beauchamps vivait chez ses enfants, et rassemblait autour de son fauteuil les plus jeunes pour leur conter les histoires du passé. C'est là que Charles attirait ses anciens camarades de l'Ecole normale et ses confrères du stage. Les réunions étaient fréquentes. Parmi les amis de ses parents, les plus intimes étaient les membres de la famille d'un célèbre ingénieur, Girard, compagnon de Bonaparte en Egypte, auteur de grands travaux, et qui devait entrer plus tard à l'Institut ; on se rencontrait, l'été, à Saint-Valery, dans une maison indivise : l'hiver, on se retrouvait à Paris. Charles Renouard avait un sentiment profond pour Mlle Adèle Girard. Après une longue et fidèle attente, il épousa, en 1821, celle qui devait être la consolation et la joie de sa vie.

Son activité se dirigeait en tous sens ; il ne se bornait pas à plaider et à écrire ; il faisait partie de plusieurs Sociétés.

L'Ecole normale laisse sur les intelligences une empreinte que la vie n'efface pas. Il demeura fidèle à ses souvenirs, comme aux amitiés qu'il y avait nouées. Le progrès de l'enseignement fut, à toute époque, une de ses plus constantes préoccupations. A vingt et un ans il lui consacra son premier écrit (1). On y trouve des hardiesses de jeune homme et des nouveautés. Après avoir tracé un tableau de l'indiscipline et de l'irréligion dans les lycées en 1815, il déclare que le grand vice de notre instruction est le rôle des maîtres d'études. Aussi veut-il les supprimer presque entièrement, et comme il se souvient avec gratitude de ses premières fonctions, il entend confier la responsabilité de la discipline à des élèves désignés par leurs camarades. « Des trois éducations, dit-il, celles du corps, du cœur et de l'esprit, on ne pense qu'à la dernière : on veut que les deux autres se fassent toutes seules. » Il a vu de près les sentiments des professeurs. « Je suis à peu près convaincu, ajoute-t-il, que, pour tout ce qui

(1) *Projet de quelques améliorations dans l'éducation publique*, chez A.-A. Renouard, in-8, 28 pages, 1815.

regarde les exercices du corps, j'aurai parlé inutilement. Dans nos collèges, ces vues sont considérées comme chimériques ou comme complètement étrangères à ce qui doit occuper les maîtres. » Telles sont les réformes qu'un jeune homme appelait de ses vœux en 1815 et qu'un siècle entier n'est pas parvenu à introduire.

Il ne s'était pas découragé ; dès 1816, il avait été nommé secrétaire de la Société pour le développement de l'enseignement élémentaire et sa correspondance, comme ses rapports, prouvent l'intérêt qu'il portait à l'instruction populaire ; il se montra un adepte fervent et même enthousiaste de l'enseignement mutuel. Le cadre parut bientôt trop étroit. En 1822, il prit part à la fondation d'une Société destinée à l'étude des méthodes d'enseignement ; dès le premier jour, il en fut élu secrétaire général. Il s'agissait de fonder une sorte « d'Académie d'éducation », de réunir en un centre commun ce que l'amour de l'enfance et de la jeunesse, ce que l'étude de leurs caractères et de leurs besoins pouvaient suggérer de travaux importants, et de porter ainsi naturellement les hommes les plus éclairés à la tête de ce mouvement.

« L'esprit d'association, qui centuple la force individuelle, disait-il dans le rapport qui inaugurait les travaux, l'esprit d'association doit faire fructifier nos efforts. Qu'il s'empare de ces tentatives d'amélioration qui se manifestent de toutes parts dans l'éducation publique et privée ; qu'il les réunisse et les coordonne ; qu'il les multiplie et les dirige, la science de l'éducation ne peut pas rester stationnaire, lorsque toutes les autres marchent à grands pas. Gardons-nous de la négliger. Le perfectionnement de la civilisation est le grand devoir social que Dieu a imposé à l'espèce humaine. Le perfectionnement de l'éducation est un des moyens les plus efficaces pour bien servir cette noble cause (1). »

(1) Rapport de M. Charles Renouard, secrétaire général, lu le 5 mars 1822 à l'Assemblée générale de la Société, présidée par le comte de Lasteyrie.

Un nouveau concours, une nouvelle récompense mit en lumière en 1824 l'activité de sa pensée. Une revue qui avait groupé les intelligences les plus vives de ce temps, les *Tablettes universelles*, offrit un prix à qui étudierait « la question de savoir s'il n'existait pas une déplorable lacune « entre les écoles primaires et les collèges consacrés aux « études classiques ». Charles Renouard exprima en 120 pages toutes les idées qui fermentaient dans son cerveau. Il est difficile de trouver plus de pensées justes exprimées en un style plus précis. Ses raisonnements semblent destinés à notre temps, ce qui prouve à la fois que les réformes sont bien lentes et la vérité toujours jeune. Il réfute avec force ceux qui, pour réaliser l'enseignement spécial, veulent affaiblir pour tous les études classiques, nécessaires pour soutenir un pays au sommet de la civilisation — et ceux qui, pour atteindre le même but, veulent élever la multitude au niveau de l'instruction classique. Il montre que cette lacune engendre les déclassés. Faute d'enseignement secondaire spécial, l'élève primaire intelligent se croit obligé d'aller vers l'enseignement secondaire littéraire. « Il faut, écrit-il, qu'on puisse aspirer à se rendre un artisan instruit, sans devenir un artisan latiniste. » Il conclut à la création pour le peuple d'écoles secondaires dont il trace avec précision le rôle et le plan.

Ce mémoire ne répond pas seulement à la question du concours ; il en franchit les bornes et nous laisse voir ce que les esprits les plus distingués pensaient en 1824. Autour d'eux tout frémissait ; malgré les déceptions, ils voyaient parmi leurs amis, ils sentaient en eux-mêmes une fièvre d'espérance. Le mal, les abus, les sottises humaines qui existent en tous les temps n'allumaient pas en leur cœur la haine, mais les ardeurs généreuses. L'auteur s'applique à tracer le tableau des progrès de l'instruction à tous les degrés. « C'est ainsi que l'Ecole normale, dit-il avec fierté, avait atteint, pendant une existence de peu d'années, la pros-

périté la plus haute et promis à l'éducation, à la philosophie, aux lettres, à l'histoire, aux sciences, de grands travaux et de rapides progrès. Cette école n'est plus : ni ses services passés, ni sa nécessité dans l'enseignement, ni les hautes espérances qu'elle donnait pour l'avenir, ne lui ont fait trouver grâce. Elle renaîtra tôt ou tard, car les institutions nécessaires, quoique frappées accidentellement, ne peuvent pas périr. »

Il y a, chez les hommes, un optimisme qui consiste à ne pas voir le mal, à se bander les yeux pour ne pas regarder ce qui choque, à nier les abus. Cet optimisme vient d'une infirmité de l'esprit dont s'accommode à merveille la lâcheté du caractère. Il en est un autre qui, loin d'être un aveuglement, est une clarté, loin d'être une faiblesse est la source d'une force. Charles Renouard discernait le mal, en souffrait comme d'un désordre, ne négligeait rien pour le montrer à ses amis ; son but était de les exhorter à le combattre et il se tenait pour assuré de la victoire. Cette confiance en l'avenir provenait d'une vue très haute de la philosophie de l'histoire. « La civilisation, écrivait-il, est bien jeune encore. Les sociétés modernes, que l'on représente quelquefois comme vieillissantes et touchant à la décrépitude, commencent à peine à entrevoir les idées qui feront leur vie et leur force. »

La conclusion de son mémoire contient toute sa pensée : « Les temps ne paraissent pas heureux pour s'entretenir dans les espérances de si hautes améliorations : il semble qu'une puissance invisible, au lieu d'obéir à la loi des sociétés qui les pousse vers leur perfectionnement, cherche, au contraire, à leur faire remonter la route sur le penchant de laquelle la civilisation est entraînée par la force des siècles. Mais les hommes qui ont résolu de consacrer leur vie à des méditations sérieuses n'ont pas à se laisser effrayer par ces symptômes de quelques accidents passagers. Dans leur confiance pour l'accomplissement de ce qui est bien,

ils ne portent leurs incertitudes que sur l'époque à laquelle le bien s'opérera ; mais ils s'efforcent par leurs études de se tenir tout prêts pour le moment de son triomphe. Ainsi, dans les événements de la vie, les alternatives perpétuelles de faiblesse et de force, de savoir et d'ignorance, d'intrigues et de loyauté, de fait et de droit, d'intérêt et de devoir, jettent parfois le spectateur dans une incertitude affligeante sur le perfectionnement des institutions humaines et le tiennent quelque temps en doute sur les espérances de sa raison. » Le spectacle de l'histoire doit le rassurer.

Quand ce mémoire, d'une inspiration si élevée, fut achevé, les *Tablettes universelles*, qui avaient ouvert le concours, avaient cessé de paraître. La Société de la Morale chrétienne, qui rassemblait autour de quelques esprits supérieurs ce que la jeunesse contenait de plus brillant, décida que le prix serait décerné dans son sein. Le duc de Broglie, Guizot et Charles de Rémusat étaient chargés de juger le concours. M. Guizot fit le rapport le 13 septembre 1824 : le prix était décerné au mémoire qui avait pour devise: *Nil desperandum*. Interdiction fut faite aux journaux de publier les résultats de ce concours. Rien ne peint mieux la situation politique. C'est ainsi que la censure ameutait contre elle toute la coalition des intelligences.

Il croyait à la liberté d'enseignement. Pour le proclamer avec plus de retentissement, il s'adressa à l'Académie française qui venait d'ouvrir pour 1828 un concours, en laissant aux concurrents le choix du sujet. Renouard envoya un manuscrit où il traitait cette question: « L'éducation doit-elle être libre? » Son style est net, sa pensée est hardie: il montre que du droit du père de famille découle nécessairement la liberté. Il entrevoit dans l'avenir et annonce le temps où l'instruction sera universelle ; il est persuadé que la diffusion de l'enseignement sera hâtée par la concurrence. Il attaque et condamne avec vigueur l'éducation par l'Etat, telle que l'entendaient les républiques antiques. Quant au mono-

pole de l'Université, il ne le comprend que comme un instrument de domination au service du parti vainqueur voulant convertir de force les enfants du parti vaincu. Ce système ne convient qu'au despotisme, et n'est pas viable sous un gouvernement qui se dit libre. Pour maintenir le monopole de l'Etat, il faudrait supprimer la liberté. Comment serait-ce possible ? dit-il avec force. « Puisque le genre humain est perfectible, il faut bien que ce qui est se résigne de bonne grâce à se laisser envahir par ce qui sera. »

On dit que de déplorables influences envahiront la direction des générations qui s'élèvent, que le respect du pouvoir établi exige l'unité de doctrines. « La prétention à l'unité, répond-il, tout ordinaire qu'elle soit à l'esprit humain, en est une des plus dangereuses maladies... ses alliés sont l'intolérance dans les opinions et l'immobilité intellectuelle... Condition et signe de la perfection, l'unité est exclusive de la liberté et elle suppose l'infaillibilité » ; après une discussion très brillante, il conclut que « l'unité d'enseignement est la chimère de tous les despotismes. » Existe-t-il une loi plus universellement condamnée que la censure ? Le monopole de l'enseignement n'est autre chose que la censure établie en matière d'instruction publique. « Ce sont toujours les particuliers pris en tutelle au profit d'une autorité qui se vante d'être seule capable de penser pour eux. » Or, cette tutelle, en dispensant l'homme de réfléchir et d'agir, crée une paresse générale. Le danger pour l'avenir est plus terrible encore. « Quelle est la vue assez courte pour ne pas voir jusqu'où les peuples s'engagent, lorsqu'ils sollicitent le joug pour mieux poursuivre leurs ennemis? » L'auteur s'adresse au parti qui était tout-puissant sous la Restauration. « Votre confiance dans le pouvoir central, dit-il, est sans bornes aujourd'hui ; mais savez-vous ce qu'il sera demain ? Qu'adviendra-il-de vous s'il tombe aux mains de vos adversaires ? »

Eternelle question que la liberté ne se lasse pas de poser aux sophistes !

Tant de hardiesse effraya l'Académie ; elle jugea le sujet un peu téméraire, mais elle apprécia le mérite de l'auteur et si elle ne décerna pas de prix, lui donna la première des deux seules mentions qu'elle crut devoir accorder.

Les débats judiciaires offraient au jeune avocat des garanties qui convenaient à son goût d'indépendance. Il s'y plaisait de plus en plus. Les lacunes de notre législation attiraient sa curiosité ; les procès de contrefaçon lui avaient montré les vices des lois de 1791 ; il résolut d'étudier les lois et la jurisprudence et, en 1825, il publia un volume savant et complet ayant pour titre : *Traité des brevets d'invention, de perfectionnement et d'importation*. L'ouvrage était considérable et venait à propos. Lorsque l'Assemblée constituante avait voté la loi imitée de l'Angleterre, elle cédait à des vœux isolés qui ne répondaient pas à un besoin général. L'industrie naissait à peine. Les arrêts de la Cour de Cassation étaient rares. « Les études juridiques ne se portaient qu'accidentellement sur cette branche du droit. » Avec la paix et le mouvement industriel, l'accroissement progressif des brevets multiplia les litiges, la solution d'une foule de problèmes demeurait incertaine. Le livre de Charles Renouard devait rendre les plus grands services. Non seulement il remontait à l'origine du droit, en discutait la nature, reprenait les études préparatoires de 1791, se servait heureusement des données de l'économie politique, mais il présentait l'état exact des législations étrangères, ce qui était alors une nouveauté. Puis il examinait en jurisconsulte toutes les décisions de la jurisprudence, les classant dans le meilleur ordre, les critiquant avec sagacité et donnant à chaque problème la solution juste. Le succès fut très vif et contribua à mettre l'auteur hors de pair.

Le besoin d'une réforme législative se fit sentir avec d'autant plus de force. Un groupe se forma pour offrir un prix à l'auteur du meilleur mémoire sur « la législation la plus complète et la plus en harmonie avec les besoins et les progrès

de l'industrie ». Le baron Louis Laffitte, le duc de Broglie, Jacques Lefèvre, Joseph Périer, Renouard en faisaient partie. C'est à l'auteur du Traité des brevets que fut demandée une longue note destinée à guider les concurrents : il rédigea ainsi un nouveau et très important chapitre qui résume ce qu'il est permis de demander au législateur. En répondant d'avance au concours, cette note eut pour effet de le rendre inutile et ne permit pas de regretter son échec. Le livre eut plusieurs éditions. A la fin de 1828, à cette heure d'éclaircie qui signale le ministère Martignac, lorsqu'une commission fut constituée pour préparer un projet de loi sur les brevets, Renouard fut appelé à en faire partie et depuis cette époque il fut mêlé à tous les travaux préparatoires.

Ni le mouvement des affaires, ni les travaux du jurisconsulte, ne l'éloignaient de ses études favorites : il trouvait le temps de s'occuper de la morale dans ses rapports avec l'économie et la politique et de lui consacrer une étude sur Franklin, qui eut un grand succès. Aucun nom n'était plus populaire : mais ce que la foule admirait en lui, c'était le savant de premier ordre, le citoyen qui avait assuré l'indépendance de sa patrie. Or il avait donné l'exemple, autrement rare, d'un sage ne transigeant sur aucun de ses devoirs, et mettant le bon sens au service du génie. Charles Renouard choisit les meilleurs fragments de Franklin et les publia en les faisant précéder d'une notice sur sa vie : il montre le philosophe « étudiant la morale sur lui-même, s'attachant à arracher de sa vie les germes de vice et ne se croyant le droit de donner des leçons qu'après avoir d'abord appliqué ses préceptes à sa propre vie ». Il était né pour comprendre Franklin ; il était de cette même famille d'âmes, à la fois sincère et simple.

Une critique très vive des abus présents, un désir de réformes, une confiance imperturbable en l'avenir, tels étaient les caractères de la jeunesse de ce temps.

Les hommes qui ont fait partie, sous la Restauration, de

l'opposition la plus résolue, se sont honorés en rendant hommage dans leur vieillesse aux mérites d'un gouvernement qui avait su relever au dehors la politique extérieure de la France, au dedans rétablir l'ordre dans les finances ; mais la justice de la postérité qui voit l'ensemble n'efface pas les souffrances supportées chaque jour par les contemporains. Si l'on veut les mesurer exactement, il ne faut pas se demander ce que pensaient les plus ardents, ceux qui appartenaient aux partis bonapartiste ou républicain et qui, excités dès le premier jour contre le gouvernement des Bourbons, étaient des adversaires irréconciliables. Pour juger la conduite des gouvernants, on doit toujours interroger ceux qui, partisans du régime, s'en détachent à regret sous le coup de fautes qui les blessent. Charles Renouard avait témoigné par ses écrits qu'il était conservateur et chrétien : il était né pour être un défenseur résolu de la Restauration. C'est à la conversion de tels hommes que se mesurent les maladresses d'un gouvernement. Il a fallu une série invraisemblable de fautes accumulées pour que la Restauration s'aliénât ce jeune esprit. Est-il nécessaire de rappeler comment, en quelques mois, il avait, de 1821 à 1824, vu dissoudre l'Ecole normale, fermer l'Ecole de Droit, supprimer l'Ecole de Médecine de Paris, exiler à Toulouse l'Ecole des Arts et Métiers, rétablir la censure, interdire à la Sorbonne le cours de Cousin, suspendre celui de Guizot ? En déclarant la guerre à la jeunesse, un gouvernement commet une faute impardonnable : le ministère Villèle croyait sauver la Restauration ; il la perdait. Il jetait à la fois dans l'opposition tout ce qui pensait, quelle que fût la modération de leur esprit.

A aucune époque de notre histoire, on ne vit toute une phalange d'hommes dans le plein développement de leur jeunesse se préparer avec autant de résolution à gouverner leur pays. Ils avaient en eux des forces qui ne trahissent jamais : ils croyaient à la vertu des idées ; ils avaient des convictions profondes. Assurés de leur prochain triomphe, ils

délibéraient entre eux sur l'usage qu'ils feraient de la victoire. Que nous suivions Charles Renouard au barreau, dans ses écrits, dans les mémoires adressés au concours, que nous lisions ses rapports ou ses articles, nous retrouvons tout un ensemble de réformes dont il s'était fait, avec ses amis, le persévérant défenseur : abolition de l'esclavage, revision des Codes criminels, suppression de la peine de mort ou tout au moins diminution du nombre des crimes capitaux, amélioration des prisons et réforme pénitentiaire, simplification de la procédure civile, liberté d'enseignement, multiplication des écoles primaires, abolition de la loterie et des jeux, tels étaient les premiers articles des vœux qu'on pourrait appeler les cahiers de doléances de la jeunesse de 1828. D'autres périodes ont vu des aspirations vagues marquer l'avènement d'une génération. Ce qui imprime à celle de 1830 un sceau que le temps n'effacera pas, c'est qu'elle était à la fois très idéaliste et très pratique.

Charles Renouard nous représente fidèlement ces deux caractères. Il devait être tout naturellement attiré vers un foyer d'action qui rassemblait l'élite de la jeunesse. Le *Globe*, dirigé par Dubois, son ancien camarade de l'École normale, avait pris position entre les violents de tous les partis, et ses rédacteurs, tous jeunes, ardents et convaincus, ne se lassaient pas de combattre avec une égale vigueur le retour vers l'ancien régime ou vers les doctrines du despotisme impérial. Cette association intellectuelle avait pris peu à peu une influence considérable non sur la foule, mais sur cette élite à laquelle, quoi qu'on en dise, appartient, même dans les pays démocratiques, le dernier mot. A Paris, le *Globe* était lu par tout ce qui pensait. En province, les numéros étaient attendus et répandaient tout un ensemble d'idées sages qui réveillaient les engourdis et apaisaient les violents. Tandis que Duchâtel traitait de l'économie politique avec une rare compétence, que Jouffroy et Damiron relevaient la philosophie en rendant aux âmes redevenues libres la conscience d'elles-mêmes,

pendant qu'Armand Carrel et Duvergier de Hauranne côtoyaient la politique sous prétexte d'articles historiques et littéraires, que Vitet publiait ses premières études sur les Beaux-Arts, Charles Renouard insérait une série d'articles sur le droit et insistait sur les réformes qu'appelait notre législation.

Ainsi se poursuivait, grâce à l'activité de cette vaillante cohorte, une lutte incessante contre les préjugés qui avaient survécu à l'ancien régime, à la Révolution et à l'Empire ; ainsi s'amassaient les notions, se formaient les expériences auxquelles la France devrait de traverser bientôt une terrible crise, en demeurant, même au lendemain de la victoire, fidèle à la liberté.

Les rédacteurs du *Globe* désiraient sincèrement l'accord entre la royauté et les libertés constitutionnelles. Ayant pris part à la lutte électorale qui avait renversé le cabinet Villèle (1), ils estimaient que toute menace de révolution était désormais écartée par l'avènement du ministère Martignac. Aussi quelle déception et quelles colères quand, le 8 août 1829, l'entrée soudaine de M. de Polignac fit apparaître le spectre du coup d'État ! Les événements allaient se précipiter. Quelques mois plus tard, dans le *Globe*, apparaissait un article que le ministère public jugea offensant pour le roi. M. Dubois était traduit en police correctionnelle et Renouard était chargé de la défense. Le 26 mars 1830, la salle du tribunal était trop petite pour contenir la foule qui venait entendre l'avocat. Son plaidoyer dépassa toute attente. S'il est vrai que l'œuvre la plus difficile de l'historien soit de faire revivre pour les hommes les passions qu'ils n'ont plus, il faut lire cette harangue ferme et sobre, éloquente sans emphase, où

(1) Charles Renouard avait écrit pour la Société : *Aide-toi, le ciel t'aidera* : 1° une brochure intitulée : *Il faut semer pour recueillir* ; 2° un Manuel de l'Électeur Juré qui fut tiré pour chaque département. Une des premières annonces déclare qu'il s'est tiré à 110,000 exemplaires.

sont décrites, en présence de la Charte menacée par un pouvoir aveugle, les angoisses de tout ce qui en France voulait la paix. Ce n'est pas une défense, c'est l'acte d'accusation le plus terrible contre le ministère, acte d'accusation dressé par un bon Français qui, haïssant le pouvoir absolu, a cru sincèrement que la royauté constitutionnelle représentait le progrès et la conciliation, et qui s'aperçoit que le gouvernement n'est qu'un parti au pouvoir, ayant conçu cette folie d'éliminer ses adversaires, de vivre en blessant tout ce qui pense, de croire que sa mission est d'allumer partout la guerre, et de préparer un coup d'État qui est destiné à rouvrir l'ère des révolutions. Ce plaidoyer fait comprendre vingt ans d'histoire. Il fut accueilli, disent les journaux du temps, avec enthousiasme. Le tribunal condamna Dubois à quatre mois d'emprisonnement. Son défenseur et lui avaient lu clairement dans l'avenir. Ce fut la chute de Charles X qui devait, quelques semaines plus tard, ouvrir au condamné les portes de la prison.

A l'apparition des fatales Ordonnances, le rôle de Charles Renouard était tout tracé. Nous le trouvons au *Globe* quelques heures après la publication du *Moniteur*. La protestation des journalistes se prépare. Il va la signer ; on retient sa plume. Conseil des journaux, il doit réserver sa signature à la consultation qui démontrera l'illégalité des Ordonnances. D'heure en heure, l'agitation gagne ; la lutte commence ; on voit croître, dans ses notes, ce trouble, mélange d'ardeur et de désarroi, qui accompagne les révolutions; il avait horreur de l'anarchie ; en pleine lutte il conçut la pensée de rétablir l'ordre en organisant les mairies. Il prit l'initiative d'une réunion à la mairie de Saint-Sulpice. Grâce à lui, Lemercier, Victor Cousin et quelques autres constituèrent une municipalité provisoire et, le 31 juillet, ils appelèrent à la mairie Augustin Renouard, alors absent de Paris.

Il y a des secousses politiques qui sont une surprise. Préparée par dix ans de lutte, tenue pour inévitable par les plus sages, précipitée par un acte de folie, la révolution de juillet

était le dénouement logique d'un duel qui avait mis en présence un pouvoir vivant d'illusions et la masse de la nation voulant la pratique loyale et pacifique de la Charte. Le coup d'État vaincu, Charles Renouard et ses amis furent unanimes à saluer de leurs espérances la royauté nouvelle qui allait cette fois appliquer la Constitution dans sa sincérité. Il n'avait d'autre ambition que de demeurer au barreau où, grâce à ses succès et au départ de ses maîtres attirés par la politique, il ne manquerait pas de se trouver au premier plan. Ceux qui étaient chargés de reconstituer le Conseil d'État ne l'entendaient point ainsi. Le duc de Broglie donna mission à Charles de Rémusat de vaincre les répugnances de l'avocat, et, le 20 août, Renouard entrait au Conseil d'État en même temps que Thiers et Mignet, Odilon-Barrot et Bérenger, Salvandy et Duchâtel.

« Je ne tardai pas, dit-il lui-même, à prendre les habitudes du Conseil d'État et à m'y plaire. Je trouvai là des hommes éclairés, consciencieux, des esprits élevés. Je commençais à prendre place parmi les travailleurs, lorsqu'il fallut bientôt m'apercevoir qu'une fois entré dans la carrière politique, on appartient aux événements, bien plus qu'à ses propres résolutions. »

En novembre 1830, il était nommé secrétaire général du Ministère de la Justice. Il devait occuper ce poste pendant sept années sous huit gardes des sceaux. Exercée avec impartialité au milieu des circonstances les plus difficiles, cette charge lui conféra sur la magistrature une autorité sans précédents. Les bureaux étaient envahis par les députés, les délégués des commissions de patriotes, venus de toutes les provinces. Qui n'a présents à la mémoire les vers de Barbier ? M. Renouard arrivait à la Chancellerie à l'heure de la « Curée ». Les nominations ne se faisaient pas par le ministre, mais par ses amis, par son entourage, « par les députés qui les débattaient ou les dictaient ». Il mit ordre à cette anarchie. Il fit mieux : il parvint à discipliner les députés

eux-mêmes, prenant leurs avis, mais se réservant de décider hors de leur présence. Son influence sur Dupont de l'Eure fit bientôt rentrer l'ordre au ministère ; il s'entendit mieux encore avec Barthe, sous le grand ministère de Casimir-Périer, et consolida dès lors une compétence que nul ne songea à lui contester. Lourde en tout temps, la charge de secrétaire général, qui possède dans ses attributions le personnel, était de nature à écraser celui qui en était alors investi. Dénonciations contre les magistrats, sollicitations de tous genres, appel à des mesures révolutionnaires, un grand nombre de députés en toute autre matière modérés et raisonnables réclamant la suspension de l'inamovibilité, voilà ce qu'on entendait chaque jour dans les bureaux de la place Vendôme. C'était l'heure où un homme d'esprit disait : « Savez-vous ce que c'est qu'un magistrat carliste ? C'est un magistrat dont on veut la place. » Il fallait lutter dans les audiences du matin et du soir, dans les couloirs de la Chambre, partout où s'assemblaient ceux qui constituaient l'opinion publique et de qui dépendaient des votes funestes à l'organisation judiciaire. M. Renouard fut un des plus actifs parmi les défenseurs de l'inamovibilité. Il avait déjà porté la parole plusieurs fois au Luxembourg et au Palais-Bourbon, comme commissaire du gouvernement, lorsque, en juillet 1831, les électeurs d'Abbeville, en l'envoyant à la Chambre, assurèrent sa carrière politique.

Il aimait les travaux de législation ; désormais il serait en mesure de préparer les projets, de les soutenir et de les voter ; il aurait une action directe et prépondérante dans la confection des lois. Son activité allait se déployer librement : toutes les études qu'il avait poursuivies depuis dix ans lui revenaient à l'esprit. Qui pourrait les taxer de chimères ? Ceux qui les avaient conçues et discutées avec lui faisaient partie du gouvernement. Il pourrait donc prendre part à de grandes réformes. Il avait hâte de s'y consacrer et s'attacha spécialement à deux d'entre elles.

Vingt ans s'étaient écoulés depuis la rédaction de nos Codes.

Le Code pénal avait subi non seulement l'effort du temps, mais les violences des passions, ce qui est pour les institutions l'épreuve suprême. La valeur des lois criminelles se mesure aux garanties qu'elles offrent aux intérêts privés et publics. Un gouvernement de parti n'en peut abuser — et c'est l'honneur des pays libres — sans qu'il se forme peu à peu un courant de protestations. De 1825 à 1830, les écrivains et le barreau, ceux qui parlaient et ceux qui pensaient étaient tous d'accord pour redresser les mêmes abus. Adoucir les peines et étendre les circonstances atténuantes pour ne pas placer le juge entre un châtiment démesuré ou l'impunité, diminuer le nombre des crimes capitaux, rayer de nos lois le crime de non-révélation de complots qui avait multiplié les procès politiques et fait couler le sang sur l'échafaud, faire passer en un mot sur le Code pénal un peu de ce souffle de justice qu'une philosophie plus humaine faisait succéder partout aux doctrines d'intimidation, tel fut le caractère de cette réforme de 1832 qui, venue à son heure, répondait aux aspirations les plus hautes. M. Renouard travailla activement à la préparer ; il fit partie de la commission avec Martin du Nord, Bérenger, Rémusat, Merilhou et Dumon. Il prit la plus large part à la discussion, luttant vaillamment contre l'esprit de routine : quelques-uns de ses discours serviraient à plaider des causes que nous n'avons pas encore gagnées. Quand la loi fut portée à la Chambre des Pairs, il fut le seul député qui pût l'y suivre : grâce à sa qualité de commissaire du gouvernement, il assista le garde des sceaux à la tribune du Luxembourg.

A peine la réforme était-elle promulguée qu'il s'attacha à une autre œuvre non moins considérable. La Charte de 1830 avait promis la liberté d'enseignement : l'instruction primaire — tout le monde le reconnaissait — devait en bénéficier la première. Sous le cabinet Casimir-Périer, le Ministre

de l'Instruction publique avait présenté un premier proj
son successeur en déposa un second en février 1833. T
les deux avaient été préparés avec la collaboration de Vi
Cousin. Le projet qui porte le nom de M. Guizot, et
fut défendu par lui à la tribune des deux Chamb
dans ses mémoires avec une si haute éloquence, (
la Chambre des députés, pour rapporteur, celui qui r
cessé, depuis sa sortie de l'École normale, d'appe
tous ses vœux la diffusion de l'enseignement éléments
rapport de M. Renouard est un des morceaux les plus
vés qui soient sortis de sa plume. C'est un modèle de
sion simple, franche et honnête : sa sincérité est
pour lui, passionnément attaché au développem
l'instruction publique, cette liberté est le gage des a
tions réservées aux autres branches de l'enseignc
ceux qui déjà s'alarment, il s'adresse, non pour le
l'avenir, mais pour leur apprendre ce que sont les r
normales de la lutte ; il sait que « la liberté d'ense
dit-il, armera souvent contre les idées qui nous sor
chères à tous, des opinions et des influences enner
cela, elle ne serait pas la liberté. Mais nous l'air
parce que nous avons foi en elle et en nous, et
nous savons que l'avenir appartient à la vérité. »

Comme Guizot, comme Jules Simon, il voyait
truction primaire en elle-même, non un but, ma
de faire pénétrer dans l'esprit, avec l'enseigne
morale, les notions qui, seules, font l'homme vr
Tout ce qu'il avait pensé, tout ce qu'il avait acc
1816, de mémoires, de rapports, de notes, d'ar
grandes questions, l'avaient amené à cette (
« pour améliorer la condition des hommes, c'e
âme qu'il faut épurer, affermir et éclairer »
poignant, qui pèse encore sur nos consciences

(1) Guizot, *Mémoires*, III, 55.

suivant la solution qu'on lui donne, à faire de l'instituteur le meilleur éducateur de l'enfance ou son plus funeste corrupteur.

Les débats parlementaires qu'il suivait assidûment ne le détournaient pas d'une plus noble ambition. Il avait conçu la pensée de rajeunir nos lois en les soumettant à une revision successive. Ce qui avait été fait pour le Code pénal, en y introduisant des améliorations prudentes et humaines, il estimait qu'il était urgent de l'accomplir pour le Code de Procédure civile (1). Le Code de Commerce attirait également son attention. Dès 1833, il lisait à une Commission présidée par le Garde des sceaux, un rapport étendu sur les modifications à apporter au titre des faillites. En 1835, rapporteur d'une loi spéciale qui incorporait au Code de Commerce 177 articles nouveaux, il ne cachait pas à la Chambre que ce projet était le fragment d'une œuvre plus vaste destinée à faire suivre à nos lois les progrès du temps. Il montrait le Code civil « respecté et respectable », et déclarait que « les autres Codes n'avaient ni obtenu, ni mérité au même degré l'adhésion publique ». Le Code de 1807 a été rédigé sous une inspiration de défiance, due au scandale de faillites éclatantes. L'empereur voulut une législation sévère, elle fut impitoyable et confondit le malheur et le crime. L'œuvre à laquelle se consacra M. Renouard avait pour but de rendre le Code moins fiscal, de l'alléger de beaucoup de formalités, d'accueillir le débiteur malheureux avec mansuétude, de poursuivre sévèrement sa mauvaise foi, de frapper enfin les arrangements particuliers en « maintenant entre les créanciers l'égalité du malheur et des chances ». Il soutint tout l'effort de la discussion d'une loi qui devait entrer dans nos Codes en 1838.

Énumérer les débats parlementaires auxquels il concourut

(1) Il l'avait dit dans un article du *Globe* auquel, à soixante-douze ans de distance, il n'y aurait pas un mot à changer.

serait reprendre la liste des lois votées et celle autrement longue des projets préparés de 1831 à 1838. Jamais le travail d'élaboration, entrepris au Ministère de la Justice, n'avait été plus actif. Brevets d'invention, propriété littéraire, organisation du Conseil d'État, réforme hypothécaire, expropriation pour cause d'utilité publique, procédure civile, toutes ces questions l'occupèrent successivement. Rapporteur de la loi sur les justices de paix, il fit voter l'accroissement de leur compétence.

Comment n'être pas surpris du nombre et de la qualité des lois votées en cette période ? Assurément, la puissance de travail du secrétaire général, sa présence pendant sept années au ministère de la Justice, maintenant l'unité à travers les crises ministérielles, expliquent l'impulsion donnée aux commissions qui préparaient les projets de lois; mais à quelle cause faut-il attribuer la valeur de l'œuvre législative ? pourquoi les discussions étaient-elles à la fois courtes, précises et fécondes? Ceux que j'ai interrogés dans leur vieillesse, M. Renouard aussi bien que ses amis et ses contemporains, étaient en plein accord : ils ne souffraient pas aisément qu'on exaltât la valeur des députés de leur temps, ils ne croyaient pas très élevée la moyenne intellectuelle des membres de la Chambre, mais ils leur reconnaissaient un mérite, celui d'admettre les supériorités et de les suivre. Dans le sein de chaque Chambre, il y avait une élite de capacités indiscutées qui remplissaient les commissions, préparaient les textes, les discutaient et déterminaient le vote. Quand un projet intéressait nos lois criminelles, Bérenger faisait autorité. S'agissait-il du droit administratif, on écoutait Vivien. Dans les Chambres les commissions étaient composées de Dufaure et d'Hébert, de Laplagne-Barris et de Renouard, de Barthe et de Martin du Nord. Plusieurs exerçaient les plus hautes fonctions dans l'ordre judiciaire. Ainsi les meilleurs serviteurs de l'État étaient intimement mêlés à la préparation des lois. L'expérience pratique des Portalis, des Dupin, des Séguier, des Debelleyme,

jetait dans les débats une lumière décisive. L'heure des défiances n'avait pas sonné, et nul alors ne pensait que la présence, dans les assemblées, des chefs de nos compagnies judiciaires pût enlever quelque valeur à nos lois.

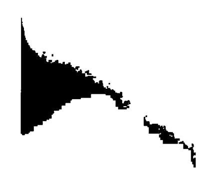
Quand le gouvernement appela M. Renouard à la Cour de Cassation, personne ne fut surpris que le nouveau conseiller sollicitât et reçût des électeurs d'Abbeville la confirmation de son mandat législatif.

Après la lourde charge du ministère si longtemps supportée, un siège à la Cour de Cassation, c'était le port après la tempête, c'était le repos vaillamment gagné.

Il ne l'entendait pas ainsi. Les études de droit allaient reprendre une part de sa vie. A plusieurs reprises, il avait lu de savants mémoires devant cette Académie des Sciences morales et politiques dont il avait, tout jeune, réclamé la reconstitution et dont il avait salué le rétablissement. Au commencement de 1837, il avait communiqué à notre compagnie une « théorie des droits des auteurs sur les productions de leur intelligence », qui avait vivement frappé vos prédécesseurs. C'était le résumé et comme la pensée maîtresse d'un ouvrage considérable sur les droits d'auteurs dans la littérature, les sciences et les beaux-arts : Il l'avait entrepris dès 1830, en avait commencé l'impression (1) et avait dû l'abandonner : il s'y remit avec ardeur. Le premier volume, qui parut en 1838, comprenait l'histoire du droit et la théorie philosophique qui lui sert de fondement ; il était suivi de l'état des législations étrangères. En 1839, fut publié le deuxième volume consacré à l'examen de la jurisprudence et se terminant par une analyse de la remarquable discussion qui venait d'avoir lieu à la Chambre des Pairs.

Entre sa première œuvre et celle-ci, il y avait un lien intime. La protection que l'État accordait à celui qui avait

(1) *Traité des droits d'auteurs*, t. II, p. 7.



créé une machine devait-elle être refusée à l'inventeur d'une idée, à l'écrivain, à l'artiste qui avait donné une forme nouvelle à la vérité ou à la beauté? La société contractait, évidemment, une dette de reconnaissance envers ceux qui enrichissaient son patrimoine, en découvrant une source inconnue de richesse intellectuelle. Tout le problème était de fixer l'étendue de cette dette. Comment limiter les droits réciproques de l'auteur et de la société? Dans ce partage nécessaire, les auteurs élevaient la prétention d'obtenir un droit privatif perpétuel ; ils soutenaient que la création de leur esprit, la forme dont ils l'avaient revêtue leur appartenaient comme un champ, comme une maison, et qu'ils pouvaient la transmettre à leurs descendants de génération en génération. C'était, à leurs yeux, une propriété régie par les principes ordinaires du droit. Quelque temps après, dans une mémorable discussion à la Chambre des députés, le rapporteur, M. de Lamartine, mettait au service de cette thèse tout ce que l'imagination peut inspirer à l'éloquence. Rapport et discours, tout tendait à la perpétuité, et l'orateur se résignait avec peine à laisser périr le droit cinquante années après la mort de l'auteur. M. Renouard contestait cette doctrine ; à la tribune comme dans son livre, il reconnaissait au profit des auteurs des droits très étendus, allait jusqu'à donner à leurs héritiers un privilège de trente années après la mort de l'écrivain, mais ne leur concédait pas la perpétuité ; et, pour le bien montrer, il se refusait à employer l'expression « propriété littéraire ». Au bruit de cette polémique, les auteurs avaient pris feu ; armés de la plume, ils soulevèrent la presse. Les journaux étaient unanimes contre M. Renouard ; ils dénonçaient toute transaction, et la tenaient pour un déni de justice. Cette levée de boucliers ne déconcerta pas plus le député que le jurisconsulte. Son culte pour les lettres ne parvint pas à voiler un instant l'idée du droit. Sa conscience demeurait indépendante de toute agitation extérieure ; elle était très libre et très ferme.

Son intervention dans les discussions législatives revêtait un caractère tout particulier. Même quand il n'était pas le rapporteur, il semblait diriger le débat. La loi de 1841 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique n'était, au début, qu'une loi d'amendement, corrigeant quelques articles de celle de 1833 ; il démontra que cette méthode était mauvaise, et obtint, dès le commencement de la discussion, que la Chambre y renonçât. A côté de M. Dufaure, rapporteur du projet, M. Renouard s'appliqua à conduire la discussion ; il signalait sous chaque article les lacunes pour les combler, les sources de procès pour les tarir. Il était véritablement, auprès du pouvoir législatif, le représentant de la jurisprudence.

M. Renouard avait plus de soucis de ses projets de loi que des sollicitations de ses électeurs. Ils le punirent en ne le renommant pas aux élections générales de 1842. Il s'en consola aisément, en redoublant d'activité. Depuis la réforme du Code de commerce, qui lui était due, il travaillait à un traité des faillites ; cet ouvrage, en deux volumes, constituait le commentaire le plus étendu et le plus complet. Ainsi, chacun de ses livres avait une mission spéciale : les uns montraient au législateurs a tâche, et la préparaient ; les autres venaient après la promulgation de la loi, et expliquaient la pensée de ceux qui l'avaient votée. L'écrivain, le député et le magistrat, en se confondant, donnaient au livre une incomparable autorité.

C'est comme publiciste et dans les revues de droit qu'il prit part aux discussions de la loi sur les brevets d'invention que son grand ouvrage et ses travaux dans les commissions avaient si efficacement contribué à préparer.

Il ne devait pas tarder à rentrer dans nos assemblées : le gouvernement l'appela à la Chambre des Pairs. Il y était à sa place. Sa vie allait s'écouler, très pleine et très digne, entre le Palais de Justice et le Luxembourg, discutant les lois et les interprétant. Il comptait s'y vouer aux tâches paisibles qu'il aimait. Mais il avait eu raison de dire que la politique, lors-



qu'elle s'empare des hommes, en dispose durement. Le procès Cubières et Teste transforma la pairie en Cour de justice. Membre de la commission d'instruction, il fut désigné par le chancelier Pasquier pour en être le rapporteur. Il accomplit, non sans tristesse, mais avec courage, cette mission de justice qui remplit la session de 1847. Il avait hâte de reprendre le cours de ses travaux législatifs.

Tout ce qui touchait au développement de l'enfance l'intéressait vivement. Le travail des enfants dans les manufactures avait appelé l'attention des moralistes ; les industriels d'Alsace, sous l'impulsion de Jean Dollfus et de ses amis, avaient fait les plus généreux efforts ; la loi devait les compléter. Si elle est dangereuse quand elle se mêle de protéger l'adulte, elle est nécessaire pour venir au secours de l'enfant. Rapporteur du projet, il eut l'honneur de démontrer que la loi n'attaquait ni la puissance paternelle, ni la liberté de l'industrie, qu'elle se contentait, ce qui est bien différent, de punir leurs fautes et de réprimer les délits commis en leur nom. Inspirée par Villermé, défendue à la Chambre des pairs par Rossi et Charles Dupin, la législation protectrice de l'enfance semblait sortie de vos délibérations. La discussion dans les deux Chambres se ressentait de l'esprit qui anime vos travaux.

En 1841, au Palais-Bourbon, en 1847 et en 1848, au Luxembourg, M. Renouard repoussait énergiquement le préjugé funeste qui tendait à se répandre et qui réclamait déjà du législateur « l'organisation du travail ». Il avait voulu voir ce que recouvraient ces déclamations, et il lui avait semblé que « la conclusion de toutes les attaques contre la société était celle-ci : L'homme n'est pas assez sage pour se conduire lui-même ; il faut transporter le soin de sa conduite à un pouvoir supérieur. Or ce pouvoir, c'est le despotisme » ; il le détestait sous ses deux formes, unitaire ou collective, qu'il vînt d'un homme ou qu'il s'appelât le despotisme populaire.

Une semaine après ce discours, la monarchie constitutionnelle était renversée; l'ère des révolutions s'ouvrait de nouveau. Les appréhensions de M. Renouard étaient profondes; il aimait trop la liberté pour ne pas redouter, à la suite des excès qui devaient la perdre, l'avènement successif de l'ūn et de l'autre despotisme; il savait qu'ils s'appellent et se succèdent suivant une loi de l'histoire. Il suivit avec sympathie les courageux efforts de ceux qui essayèrent pendant trois ans de donner à la République un équilibre que la Constitution de 1848 lui refusait. Il voyait s'aggraver de jour en jour le conflit entre l'élu du peuple et les mandataires de la nation, tirant leurs pouvoirs de la même origine et agissant en sens contraires. Il croyait, comme tous ceux qui ont le respect du droit, que la loi constitutionnelle, même médiocre, doit être scrupuleusement obéie et que presque toujours elle suffit à tout, si elle est interprétée par des hommes de bon sens et de bonne foi. Il était convaincu que l'usage de la force contre les lois est toujours un acte coupable qui porte malheur à ceux qui le commettent. L'attentat populaire du 24 février l'avait atteint dans ses convictions; le coup d'État du 2 décembre le blessa non moins cruellement.

Il n'avait plus de rôle politique à jouer; aucune charge ne l'obligeait à protester. Ce fut au nom du droit violé que, magistrat, il fut tout à coup mis en demeure d'agir. L'Assemblée législative, chassée du Palais-Bourbon, s'était réunie à la mairie de la rue de Grenelle; elle avait déclaré déchu le président de la République et enjoint aux juges de la Haute-Cour de se réunir immédiatement pour procéder au jugement du président et de ses complices. La Haute-Cour s'était constituée sur-le-champ dans une des salles de la Cour de cassation et avait nommé pour son procureur général M. Renouard. La délibération, interrompue par l'arrivée de la force armée, fut reprise le 3 décembre à midi, au Palais de Justice; averti la veille au soir par un

des juges, il n'avait pas hésité : introduit dans la salle, il déclara qu'il acceptait les fonctions de procureur général. « La Cour, disent les registres, lui donne acte de sa déclaration. » Quelques instants après, le Palais était occupé par les troupes : un commissaire de police entrait et sommait la Haute-Cour de se dissoudre. « Nous ne cèderons qu'à la force », dit le président. Le commissaire alla chercher des soldats, fit évacuer la salle et déchira la page du registre sur lequel venait d'être inscrit le procès-verbal constatant la violence. Les magistrats durent se séparer et leur arrêt, lithographié dans les imprimeries clandestines, affiché dans les rues de Paris, demeura l'unique et vaine protestation de la justice.

La force primait le droit, — et lorsque, vingt ans plus tard, M. Renouard donnait dans une circonstance solennelle un démenti à cette parole impie, sa pensée se partageait entre ses douleurs de 1851 et de 1871, lui rappelant qu'aux deux dates il avait eu l'honneur d'être parmi les vaincus.

Le pouvoir nouveau n'osa pas chasser de la Cour de cassation les membres de la Haute-Cour ; de leur côté, les magistrats résolurent de ne pas donner aux gouvernants la satisfaction de se démettre. M. Renouard demeura au poste où il avait été appelé en 1837 et n'accepta rien du gouvernement issu du coup d'État.

La Cour de cassation et ses travaux judiciaires l'absorbèrent tout entier. Pendant dix-huit ans, il s'y voua avec l'ardeur que son âge mûr avait conservée. Que vous dirai-je de ses rapports, de ses arrêts ? Qu'attendez-vous de moi ? Le vrai magistrat n'a pas d'histoire. Le fauteuil sur lequel il siège n'est pas une tribune. La salle d'audience peut parfois recevoir les bruits du dehors ; elle les amortit et les apaise ; la vérité n'a besoin ni d'emphase, ni de déclamation ; toujours d'accord avec la justice, elle est l'unique passion du juge et, par un singulier contraste, seule de toutes les passions de l'homme, son langage est la sérénité. Plus nos

sociétés sont agitées et plus le prétoire doit demeurer un lieu d'asile; puis il doit échapper aux troubles et aux violences du dehors, à l'esprit de contestation et de doute; M. Renouard, qui avait pris part aux débats de la liberté, qui en avait conservé le goût et le respect, prisait très haut cette charge étrangère aux polémiques, supérieure aux discussions irritantes, dédaigneuse de la popularité, qui confère au juge la mission, non de faire la loi, mais de l'interpréter et de fixer souverainement son sens et sa portée. Il faudrait le suivre jusque dans les travaux intérieurs de la Cour pour le faire comprendre tout entier. Nous sera-t-il permis de lui appliquer ce qu'il disait lui-même du premier président Portalis (1), dans une note inédite qu'il adressait à M. Mignet? « Il aimait les travaux de l'audience et y était assidu. Il se sentait là dans sa sphère et au milieu des siens. Il y obtenait la meilleure part de succès qu'on y puisse attendre : sa parole était religieusement écoutée et il était facile d'apercevoir que ses collègues se trouvaient rassurés et satisfaits quand ils partageaient son avis... Quand la discussion semblait épuisée, il lui arrivait de présenter la question sous un aspect nouveau et surtout d'en agrandir la portée... le tour généralisateur de son esprit, la nature et l'étendue de ses études, les habitudes de sa vie et sa constante participation aux travaux législatifs l'avaient mis en possession des grandes théories. Familier avec le droit public et le droit des gens, avec les législations et les littératures étrangères, versé dans la connaissance de l'histoire et fort au courant des problèmes philosophiques, il voyait les questions d'en haut et les abordait par leurs grands côtés. » Ses rapports étaient des modèles d'analyse

(1) Notes rédigées par M. Renouard et remises le 1er mai 1859, sur la demande de M. Mignet qui préparait alors une Notice sur le premier président Portalis, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

précise et ferme, de conclusion lumineuse et sagace. Il n'aimait pas les expédients de la procédure, il se défiait de la fausse équité, il se tenait à égale distance des étroitesses et des abstractions. Plus d'un rapport de M. Renouard est demeuré dans nos annales judiciaires comme un monument de jurisprudence.

L'œuvre quotidienne du jurisconsulte ne suffisait pas au développement de sa pensée. Il aimait en tout à remonter aux causes. La philosophie du droit était son domaine préféré. En 1860, il se décida à publier un ouvrage, fruit de ses longues méditations. Jamais titre n'avait donné une moins juste idée de l'œuvre. Il ne s'agissait pas seulement du *droit industriel*, mais surtout, comme l'indiquait le sous-titre, des principes du droit sur les personnes et sur les choses. L'auteur examine avec profondeur et résout avec élévation les problèmes de la liberté et de la destinée humaines ; il y voit les assises et comme les raisons mêmes du droit ; puis, dans une suite de chapitres, il passe en revue les questions qui se rattachent à l'homme en lui-même, l'envisageant tour à tour comme individu dans la famille, comme citoyen dans l'Etat, ou comme membre d'une association. Dans une seconde partie, se déroulent les rapports entre l'homme et les choses : la propriété, sa nature, ses modes d'acquisition, légitimes ou illégitimes, le domaine privilégié issu d'une création de la loi et protégeant les industriels, les auteurs et les artistes, tel est l'ensemble des sujets traités ; il les aborde tous avec une pleine indépendance d'esprit. Ses jugements sont hardis et sages ; ils ne sentent pas la désespérance de la vieillesse et en ont toute l'autorité. En face de la législation qui existe, il place le droit tel qu'il le souhaite : il n'hésite pas à dire que la liberté des cultes, en France, est soumise à l'arbitraire et il appelle de ses vœux le jour où la liberté d'association pourra lui être accordée ; il espère un nouveau progrès de nos lois pénales et une revision de l'échelle des peines ; il proteste contre l'isolement des peuples élevant entre eux les

illes des douanes et croyant s'enrichir en supprimant ;hanges ; il montre avec force que la réglementation, en venant dans la distribution des produits du travail, uvrirait les uns et enrichirait les autres. Ce qu'il ne peut ;ttre, ce qu'il poursuit de ses critiques, c'est l'ingérence Etat prétendant régler le travail de l'homme, la producde son industrie, le mouvement de son commerce. Il ve que de la diversité apparente des forces naît une harie, qu'une direction apparaît, que des courants se fort qui établissent à la fois le mouvement et l'équilibre. l'homme, dans son infatuation, se mêle de gouverner ces ns secrètes, qu'il substitue ses lois et sa prévoyance à ttractions naturelles, « tout ordre sera détruit, toute harie sera troublée ; le chaos seul règnera », et, avec l'arrêt ravail, la misère sera générale.

tte étude profonde et grave sur la philosophie du droit iit pas faite pour les foules. Elle provoqua l'attention de qui pensent. Il y avait très longtemps que la place de Renouard était marquée dans votre Compagnie. L'Acaie l'appela dans son sein, en remplacement de M. Lafer-, le 20 avril 1861. Il fut élu à l'unanimité, moins une .

y conquit, dès le premier jour, une autorité qu'il devait cer pendant seize années : ses rapports sur l'influence peines, sur les actions commerciales, sur le mariage au it de vue moral et légal sont des œuvres qui ont fait grand neur à votre Section de législation.

la mort de Victor Cousin, il sut parler de lui, de sa nesse, de son action sur les intelligences, de leurs souirs communs depuis le concours général et l'École norle avec une émotion qu'il fit partager à l'Académie tout tière.

Tandis qu'il apportait à vos délibérations le poids d'une fluence qui ne cessait de grandir, le doyen de la Cour de sation était enlevé à son siège de conseiller par l'effet



d'une loi « qui interdit à la magistrature de s'honorer de ses vieillards et d'épuiser les services de leur expérience » (1); loi aveugle et malfaisante, inflexible comme une date, jalouse de tout respect, haineuse des supériorités, qui ne peut être jugée et condamnée nulle part avec plus de sévérité que dans cette enceinte où nous avons le bonheur de constater la présence toujours active de ceux qui, après avoir été frappés par elle ou avoir dépassé l'âge qu'elle fixe, conservent, sous nos yeux, comme par un perpétuel démenti, la plénitude d'une intelligence qui fait l'honneur et la gloire de l'Institut.

Il entrait dans la retraite, mais n'entendait pas y trouver le repos : il comptait partager son temps entre les souvenirs du passé, l'achèvement de ses travaux et ce qu'en vrai philosophe il appelait « les méditations du seul sérieux avenir » (2), quand l'année 1870 vint réveiller en son âme toutes les indignations du patriotisme. Ni son âge, ni la santé profondément atteinte de Mme Renouard ne lui permettaient de partager les épreuves du siège de Paris. C'est à Pau, auprès d'une partie de sa famille digne de le comprendre et de sentir avec lui, que s'écoulèrent les mois d'angoisse. Dans le courant de décembre, il y vit venir, errante et fuyant l'invasion, la section temporaire de la Cour de cassation qui avait siégé pendant deux mois à Poitiers. Les calamités publiques semblaient avoir atteint leur terme, lorsqu'au deuil de la nation mutilée vinrent succéder les humiliations bien autrement douloureuses de la guerre civile. A la défaite s'ajoutait la honte, puis pour la Cour de cassation les pertes les plus cruelles. Après le président Bonjean, assassiné comme otage, mourait le procureur général Paul Fabre, atteint au cœur par tant de catastrophes.

Le gouvernement de M. Thiers qui, appuyé sur l'Assem-

(1) Renouard, Note inédite... (V. p. 81, note.)
(2) Renouard, Discours d'installation à la Cour de cassation.



blée nationale, allait relever la France, n'hésita pas à faire appel à M. Renouard. M. Dufaure alla le chercher dans sa retraite et demanda à celui qui était vingt mois auparavant le doyen de la Cour de cassation de devenir son Procureur général. C'était un digne hommage rendu à la science et à la vertu ; mais nul n'espérait que les forces de M. Renouard lui permettraient d'occuper cette charge pendant six années et de la remplir avec tant d'éclat.

C'est la fin de sa vie qu'il nous reste à raconter ; mais à elle seule, elle aurait suffi à honorer toute une carrière.

Je ne sais, en vérité, Messieurs, s'il y a un plus beau spectacle que celui d'un homme parvenu à la vieillesse, contemplant d'un regard paisible les événements dont il a été témoin, comprenant le lien qui les rattache et découvrant, à la lumière de sa longue expérience, le sens caché des choses qui est la philosophie de la vie. Si à une grande profondeur d'esprit, à une disposition à tout observer, à rechercher l'origine des événements, à croire que « le hasard n'a point de place dans la création » (1), il joint un perpétuel souci de l'homme, de son rôle, de sa responsabilité devant la société humaine et devant Dieu, auteur de la loi morale qui inspire et domine toute loi, il se trouve naturellement porté à ces hauteurs d'où il peut donner à ses contemporains les plus graves leçons de morale et d'histoire.

Les vieilles mercuriales de d'Aguesseau étaient destinées aux magistrats qui l'écoutaient. Les six discours que le procureur général Renouard prononça de 1871 à 1876 s'adressaient aux mœurs de son temps. C'est le sort de tout ce qui est simple et vrai de grandir avec la distance. Le jeune homme qui avait écrit à 23 ans les Eléments de morale, qui avait consacré sa jeunesse à l'étude des plus nobles réformes, qui avait travaillé à l'extension de l'instruction populaire, à l'adoucissement de nos lois pénales, qui n'avait cessé d'étu-

(1) Discours sur le progrès du droit, p. 13.



dier l'homme et de l'aimer, venait, au terme de sa vie, prononcer le jugement qui la résumait. Il se levait dans l'assemblée des grands juges de son pays, au sein de la plus haute juridiction, dont ses vertus l'avaient appelé à devenir un des chefs. Tout en s'adressant à ses collègues, sa parole portait bien au delà. Il aimait trop sa patrie pour ne pas sentir ce qui lui manquait; les révolutions, les guerres, les secousses horribles que la France venait de traverser avaient mis en saillie les traits de son caractère. Tout entière occupée à panser ses blessures, elle était partagée entre l'indignation et la douleur; l'humiliation risquait de faire naitre en elle le découragement. Il fallait lui montrer un grand but à atteindre. C'est au même prix que l'homme et les nations se relèvent. Pour lui, comme pour elles, l'effort et le travail sont la seule voie du salut. L'esprit de colère et de haine est stérile. M. Renouard craignait que « les ressentiments de nos récentes défaites n'éteignissent dans le cœur de la France l'intelligence des vérités éternelles », il osa dire que « la paix était bonne, que la guerre était criminelle ». Au lendemain de nos défaites, alors que le sol de la patrie était encore occupé, il proclamait en face du vainqueur que *le droit prime la force.*

Aux récits du passé, où l'on n'entend que l'écho prolongé des batailles, il opposait le tableau des grandes victoires du droit : il montrait l'esclavage antique supprimé par le christianisme, le servage détruit au moyen âge, l'esclavage des noirs aboli sous nos yeux et poursuivi comme une honte par les peuples civilisés. Il faisait ressortir les conséquences du principe de l'égalité devant la loi, pénétrant dans la société, minant peu à peu les privilèges et faisant rentrer après leur écroulement, tout ce qui était l'exception dans le domaine du droit commun, c'est-à-dire de la justice ; il évoquait le souvenir des guerres religieuses, déchainant les pires violences et donnant à l'homme l'illusion de croire qu'en commettant tous les crimes il témoignait de sa foi.

Il rappelait enfin que le jour venait où la liberté des cultes et la liberté de conscience, entrant peu à peu dans les mœurs, n'auraient plus pour adversaires que les Jacobins ennemis de toutes les libertés.

Quand on proclame que le progrès est la loi de l'histoire, il ne s'agit pas d'une force fatale qui fait sortir du temps toute amélioration. Partout l'homme a voulu l'amélioration de son sort; de ce besoin individuel, il s'est élevé — et c'est la grandeur de sa destinée — aux idées de progrès général. De sa volonté seule dépend le progrès. Si jamais pouvait prévaloir dans le monde une philosophie démontrant l'impuissance de la faculté de vouloir, la marche de la civilisation elle-même se trouverait ralentie, puis arrêtée.

Moralistes, jurisconsultes, orateurs, écrivains, tous ceux qui pensent, tous ceux qui parlent ont donc le devoir absolu de montrer aux citoyens ce que sont leurs devoirs. Le progrès matériel, dont il est si facile de tracer le tableau, n'est rien « s'il ne profite au perfectionnement par excellence, à celui des âmes individuelles (1) ». « Sachons-le bien, dit-il, l'avenir appartiendra aux peuples qui travaillent à se vaincre eux-mêmes plus qu'à ceux qui rêveront de vaincre les autres. Nous serons sauvés si nous comprenons que nos vrais ennemis sont l'égoïsme, la cupidité, le culte de la matière, l'ignorance, le mépris des lois et de l'obéissance, la négation du droit qui prime la force, la lâche abstention des devoirs politiques (2). » A ces vérités de bon sens, il revient sans se lasser. « Ce qui ne se comprendrait pas, dit-il, et demeurerait sans excuse, ce serait d'allier désormais, à la prétention d'être devenu un peuple libre, la nonchalance à user de la liberté (3). » Son optimisme — don fatal quand il aveugle — ne lui cache pas les périls : il les discerne à mer-

(1) *Le droit prime la force*, p. 32.
(2) *La Cour de cassation en 1870-1871*, p. 12.
(3) *Le droit prime la force*, p. 11.

veille ; il voit la foule qui n'a pas eu le temps d'apprendre, qui est ignorante, qui obéit à ses besoins et aux sentiments plus qu'à la raison, armée du pouvoir avant d'avoir compris les conditions de la liberté ; il la voit faisant irruption dans des sphères où régnaient des classes en possession de supériorités traditionnelles. A cette élite, il déclare hardiment qu'elle a charge d'âmes ; l'ignorance de ces foules, c'est elle qui doit la dissiper : il ne lui est pas permis de céder à la panique ; elle doit ouvrir ses rangs, et enseigner les conditions de la paix sociale qui repose sur l'alliance de la morale et du droit.

Toute autre conduite serait de la folie. « La clairvoyance, dit-il, manque étrangement aux amis du passé et aux adorateurs des pouvoirs absolus lorsque leurs chants d'espérance et d'allégresse célèbrent la prépondérance de la force. Imprudents ! Eux aussi ont tout à craindre d'elle et périraient sans le droit ! la force a changé de prétention et de place ; elle était en haut, la voici en bas. Elle n'appartient plus au groupe privilégié des heureux de la terre ; elle a passé dans les mains d'une multitude envahissante (1). »

Il n'était pas assez oublieux des conditions de nos sociétés modernes pour nier la nécessité de la force ; mais il la voulait au service du droit et il la respectait alors comme un instrument capable de grandes choses, il n'admettait pas qu'elle dominât l'ordre civil. Sans le droit et contre le droit, la force est une violence sans excuse. Sans la force, le droit demeure supérieur aux défaites, indestructible comme une doctrine, éternel comme la vérité.

Mais si haut qu'il fût placé, le droit aussi courait des dangers ; comme tout ce qui passe par l'intermédiaire de l'homme, il peut être mal interprété et corrompu. M. Renouard montrait avec autorité que la seule garantie de la justice définissant le droit était l'*impartialité*. Contre elle se liguait tout ce

(1) *Le droit prime la force*, p. 28.

qui pouvait altérer les jugements : l'esprit de corps, « lien puissant entre les hommes, énergique instrument de solidarité et de discipline », mais ayant ses préjugés et pouvant troubler la justice — l'esprit de parti, et cependant il ne faut pas médire des convictions qui groupent les hommes : un citoyen doit être d'un parti — le patriotisme, « une des plus hautes vertus qui honorent l'humanité », parce qu'elle vit de dévouement et de sacrifices à l'intérêt général au profit d'une idée, qui peut, elle aussi, devenir une passion jalouse et étroite, si elle se transforme en haine et si elle tient, comme dans l'antiquité, tout étranger pour un ennemi ; à ceux qui s'aviseraient de confondre l'impartialité avec l'indifférence et l'insouciance, origine de tout scepticisme, il faudrait faire lire ce discours où respirent l'ardeur du vrai et la passion de la mesure.

M. Renouard avait de très fortes convictions politiques : libéral sous tous les régimes, il était de ces intelligences supérieures et de ces esprits de raison qui s'attachent moins aux étiquettes du pouvoir exécutif qu'aux garanties constitutionnelles. Dès le premier jour, il avait, ainsi que M. Thiers, adhéré à la République. Il pensait, comme son ami le duc Victor de Broglie, qu'il importe peu que l'équilibre des pouvoirs soit adapté à une monarchie ou à une république, pourvu qu'une nation ne s'abandonne jamais et qu'elle ne se livre à aucune dictature, qu'elle vienne d'un homme ou d'une assemblée.

Le 24 novembre 1876, le Sénat, constitué depuis peu, avait à user du droit d'élire un sénateur inamovible. Le groupe constitutionnel présenta M. Renouard ; les gauches votèrent pour lui. L'ancien pair de France rentrait au Luxembourg, vingt-huit ans après en avoir été chassé ; il venait reprendre sa place auprès de M. Dufaure, prêt à soutenir les mêmes causes, à se dire avec lui victorieux ou vaincu.

Il ne se mêla pas aux discussions, mais il était assidu aux séances ; il était demeuré jeune de cœur, et nulle cause ne

en principe, mais à tout point de vue, de demander ces moyens à la liberté ou à l'obligation sera une étude opportune en une phase de l'histoire économique où, par une sorte d'impatient désir de vitesse en tout, dans l'amélioration des arrangements sociaux comme dans la circulation des hommes ou des choses, et aussi sous l'action d'une tendance à compliquer sans cesse les fonctions de l'État, certaines écoles sociales ou certains partis politiques travaillent à organiser par les législations la prévoyance collective obligatoire. Cette opportunité s'accuse plus vive encore dans notre pays et la marche des événements en fait de l'à-propos au moment où le législateur français est invité à légiférer sur un des objets de la prévoyance, en plaçant l'obligation à la base d'une assurance généralisée contre l'invalidité et la vieillesse.

II

Cinq mémoires ont été déposés au secrétariat.

Sous le n° 1, un écrit de 10 pages a dû être éliminé pour manquement aux conditions du concours : il ne portait pas de devise, et il était signé. La seconde circonstance permet de noter ce détail intéressant que l'auteur, simple maçon, ancien président d'une Bourse de travail, place dans son essai rudimentaire la meilleure Société de prévoyance dans la famille, fortifiée par l'éducation pour que les parents vieillis soient soutenus par les enfants, et déclare un non-sens le système en crédit dans le monde ouvrier de retraites servies par l'État au moyen de l'impôt.

Le mémoire n° 3, dont la devise est *Tua res agitur*, est une dissertation de 73 pages destinée à expliquer que tous les systèmes de prévoyance, libre ou obligatoire, sont mauvais ou insuffisants... sauf celui de la prévoyance collective « basée sur la proportionnalité de la pension aux économies de la collectivité », qu'a introduit l'Association dite des Pré-

détestait les querelles et les disputes: sa bienveillance venait de son cœur.

Il fallait le voir au milieu des siens : son fils et sa fille avaient tenu beaucoup de place dans sa vie; il s'était occupé avec soin de leur éducation. Grand-père, il retrouva les mêmes joies; il s'entretenait avec ses petits-fils, s'intéressant à leurs études, faisant réciter les leçons, leur expliquant les vers de Virgile et sachant y mèler des conseils que leur affection devait à jamais retenir. Il portait avec lui le charme de son cœur et le mouvement de son esprit. Dans le salon de sa belle-sœur, Mme Cheuvreux, où il avait rencontré tant d'hommes rares, Ampère, Frédéric Bastiat, l'abbé Perreyve, on le voyait apportant la même grâce d'accueil, le même sourire de bonté et laissant à tous la même impression de sincérité et de sympathie ; il venait souvent à Stors, dans cette demeure où il trouvait tant d'amis assemblés et à côté d'eux, le pavillon où il aimait à rencontrer, en M. Léon Say, un des esprits qu'il estimait le plus.

Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître dans les dernières années de sa vie ne perdront pas sa mémoire. Le souvenir d'un tel vieillard ne s'efface pas. Sa pensée demeurait ferme ; sa foi était simple ; il avait vécu en spiritualiste, agi en chrétien. La mort ne l'effrayait pas. Il n'avait rien écrit, il n'avait rien pensé qu'il eût à regretter ou à cacher. Dès sa jeunesse, il avait aimé la liberté et pratiqué la justice, il avait uni dans son cœur et dans son culte ces deux nobles causes. C'étaient ses clientes. Il leur demeura fidèle. Avocat, il les défendit à la barre ; publiciste, il leur voua ses premiers essais ; jurisconsulte, il leur consacra des livres ; conseiller d'Etat, il se mit à leur service ; député, pair de France, il prit la parole en leur nom ; magistrat, son unique pensée fut de demeurer un vrai serviteur du droit. Il croyait sa vie terminée et sa tâche accomplie, quand ceux qui avaient assumé la mission de relever la France lui demandèrent de l'aider. Noble destinée de cette forte génération qui devait servir à



deux reprises son pays, essayant dans sa jeunesse de fonder un gouvernement libre et ayant, dans sa vieillesse, le douloureux honneur de restaurer les forces nationales !

La voix de M. Renouard s'éleva, au milieu des ruines, pour rendre le courage aux désespérés, pour montrer aux hésitants un but, pour marquer les étapes de notre histoire dans le passé et indiquer la route de l'avenir. S'il est vrai qu'une intelligence supérieure doive à ceux qui l'ont admirée une sorte de témoignage qui soit le testament de sa pensée, nul n'a plus complètement acquitté sa dette : sa vie est un exemple pour tous les âges ; à la jeunesse, il enseigne ce qu'elle peut entreprendre ; à l'âge mûr, ce qu'il peut réaliser ; aux magistrats, l'oubli d'eux-mêmes dans le service de la justice ; aux jurisconsultes le travail infatigable ; aux philosophes, la fidélité aux principes de la morale dans la plus parfaite unité d'une longue existence ; à tous les rangs et à tous les âges, l'activité dans le devoir sans jamais se décourager, justifiant la devise inscrite sur une des œuvres de sa jeunesse et qui devait résumer sa vie : *Nil desperandum.*

Séance publique annuelle du 7 décembre 1901.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR

A DÉCERNER EN 1901.

PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE OU LIBRE ?

I

MESSIEURS,

C'est un grand sujet, et d'une actualité singulière, que l'Académie avait mis au concours du prix Félix de Beaujour pour l'année 1901. La formule en avait été donnée avec beaucoup de largeur et de précision tout ensemble en ces termes :

Des inconvénients et des avantages des systèmes de prévoyance collective obligatoire et des systèmes de prévoyance, soit individuelle, soit associée, libres et spontanés.

Si l'on a pu dire (le mot est d'un illustre associé étranger de notre Compagnie) que prévoyance populaire est synonyme de rédemption populaire (1), il ne sera pas de recherche plus utile et plus attachante que celle des meilleurs moyens de réaliser cette prévoyance.

Et, d'autre part, examiner s'il est préférable, non seulement

(1) M. L. Luzzatti.

en principe, mais à tout point de vue, de demander ces moyens à la liberté ou à l'obligation sera une étude opportune en une phase de l'histoire économique où, par une sorte d'impatient désir de vitesse en tout, dans l'amélioration des arrangements sociaux comme dans la circulation des hommes ou des choses, et aussi sous l'action d'une tendance à compliquer sans cesse les fonctions de l'État, certaines écoles sociales ou certains partis politiques travaillent à organiser par les législations la prévoyance collective obligatoire. Cette opportunité s'accuse plus vive encore dans notre pays et la marche des événements en fait de l'à-propos au moment où le législateur français est invité à légiférer sur un des objets de la prévoyance, en plaçant l'obligation à la base d'une assurance généralisée contre l'invalidité et la vieillesse.

II

Cinq mémoires ont été déposés au secrétariat.

Sous le n° 1, un écrit de 10 pages a dû être éliminé pour manquement aux conditions du concours : il ne portait pas de devise, et il était signé. La seconde circonstance permet de noter ce détail intéressant que l'auteur, simple maçon, ancien président d'une Bourse de travail, place dans son essai rudimentaire la meilleure Société de prévoyance dans la famille, fortifiée par l'éducation pour que les parents vieillis soient soutenus par les enfants, et déclare un non-sens le système en crédit dans le monde ouvrier de retraites servies par l'État au moyen de l'impôt.

Le mémoire n° 3, dont la devise est *Tua res agitur*, est une dissertation de 73 pages destinée à expliquer que tous les systèmes de prévoyance, libre ou obligatoire, sont mauvais ou insuffisants... sauf celui de la prévoyance collective « basée sur la proportionnalité de la pension aux économies de la collectivité », qu'a introduit l'Association dite des Pré-

rté. Il déroule les conséquences de l'obligation, insistant sur ce qu'a de faux et de stérilisant l'absorption forcée de la fraction disponible du salaire en un mode exclusif et imposé, sur ce qu'a de vrai et de fécond la liberté de la prévoyance. Sur la thèse de l'efficacité décisive de la prévoyance obligatoire, il apporte le témoignage de la récente enquête allemande engagée dans l'espoir de prouver quel pouvoir de réduction exerce la prévoyance légale sur l'assistance, et qui a abouti à la démonstration contraire, celle de la non-diminution de l'assistance après dix ans d'obligation. Il a de vigoureuses pages sur la supériorité essentielle de la prévoyance libre pour immuniser contre le mal de paupérisme, et sur l'assurance généralisée par l'État qui n'est plus de l'assurance, car elle conduit à ce trompe-l'œil, tout le monde faisant des rentes à tout le monde. Il définit le rôle exact de l'État, qui, à ses yeux, est non d'imposer, mais d'encourager et de contrôler la prévoyance. Un dernier chapitre, fermement écrit, condense ces vues. La prévoyance doit être avant tout individuelle et facultative ; l'État est un dessécheur d'œuvres. Elle peut être aussi collective, l'effort collectif multipliant l'effort individuel. Elle peut être utilement stimulée et contrôlée par l'État. L'emploi de l'épargne doit rester libre ; dans notre pays, un grand rôle pourrait être assigné aux caisses d'épargne affranchies, devenues des centres et des foyers de prévoyance libre.

Dans l'ensemble, ce mémoire témoigne d'une sérieuse connaissance et d'une compréhension pénétrante du sujet sous ses aspects si riches, si multiples. La première partie est une esquisse consciencieuse, en général exacte, de l'état des faits. Sur la mutualité, nous aurions voulu plus de justice pour la période initiale, celle où en toute voie de progrès les difficultés sont les plus grandes ; en outre, la statistique, qui s'arrête à 1897, devrait être complétée si le mémoire est publié. Le chapitre des caisses d'épargne pourrait être plus fouillé. Les organismes dits de patrimoine, qui rendent de si





commun de garantie des entrepreneurs la certitude de l'indemnité.

L'assurance contre la maladie fait l'objet du chapitre 3. Les deux régimes sont ici observés sur des types : l'obligation en Allemagne, la liberté en France, où l'assurance libre s'exerce par l'initiative patronale et par la mutualité ouvrière dont une statistique accompagne l'histoire.

La même méthode est appliquée dans le chapitre 4 à l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. L'assurance obligatoire des deux risques est examinée dans les vastes constructions allemandes ; l'assurance libre contre la vieillesse, dans ses diverses modalités françaises, assurance patronale sans retenues ni droits, caisses de retraites qui lient employeurs et employés, livrets individuels, assurance par la mutualité, assurance libre par l'État.

Le chapitre 5 parcourt les différents modes de l'assurance en cas de décès : garantie des frais funéraires par les Sociétés de secours mutuels, assurance plus ou moins scientifique ou populaire pour les conséquences de la mort en Angleterre et aux États-Unis, caisse française d'État à assurance libre.

Le chapitre 6 examine ce qui a été proposé ou tenté dans un domaine nouveau, le risque du chômage involontaire.

La deuxième partie a pour titre les *Conclusions*. L'auteur y présente une théorie de l'assurance ouvrière, et en compare les avantages à ceux de l'épargne dans un parallèle où sont analysées les utilités de chacun des deux modes, sans sacrifier, comme on le fait trop souvent par prétention scientifique, l'épargne pleinement volontaire, acte fondamental de la prévoyance. Il trace le domaine de l'assurance dans la prévoyance populaire, et recherche comment elle peut couvrir les risques qui lui sont propres, le risque accidents du travail, le risque maladie, le risque vieillesse, le risque mort prématurée, le risque invalidité, le risque chômage involontaire qui est un des plus fréquents et des plus redoutables. Il examine sous toutes les faces la grande alternative : obligation ou

liberté. Il déroule les conséquences de l'obligation, insistant sur ce qu'a de faux et de stérilisant l'absorption forcée de la fraction disponible du salaire en un mode exclusif et imposé, sur ce qu'a de vrai et de fécond la liberté de la prévoyance. Sur la thèse de l'efficacité décisive de la prévoyance obligatoire, il apporte le témoignage de la récente enquête allemande engagée dans l'espoir de prouver quel pouvoir de réduction exerce la prévoyance légale sur l'assistance, et qui a abouti à la démonstration contraire, celle de la non-diminution de l'assistance après dix ans d'obligation. Il a de vigoureuses pages sur la supériorité essentielle de la prévoyance libre pour immuniser contre le mal de paupérisme, et sur l'assurance généralisée par l'État qui n'est plus de l'assurance, car elle conduit à ce trompe-l'œil, tout le monde faisant des rentes à tout le monde. Il définit le rôle exact de l'État, qui, à ses yeux, est non d'imposer, mais d'encourager et de contrôler la prévoyance. Un dernier chapitre, fermement écrit, condense ces vues. La prévoyance doit être avant tout individuelle et facultative ; l'État est un dessécheur d'œuvres. Elle peut être aussi collective, l'effort collectif multipliant l'effort individuel. Elle peut être utilement stimulée et contrôlée par l'État. L'emploi de l'épargne doit rester libre ; dans notre pays, un grand rôle pourrait être assigné aux caisses d'épargne affranchies, devenues des centres et des foyers de prévoyance libre.

Dans l'ensemble, ce mémoire témoigne d'une sérieuse connaissance et d'une compréhension pénétrante du sujet sous ses aspects si riches, si multiples. La première partie est une esquisse consciencieuse, en général exacte, de l'état des faits. Sur la mutualité, nous aurions voulu plus de justice pour la période initiale, celle où en toute voie de progrès les difficultés sont les plus grandes ; en outre, la statistique, qui s'arrête à 1897, devrait être complétée si le mémoire est publié. Le chapitre des caisses d'épargne pourrait être plus fouillé. Les organismes dits de patrimoine, qui rendent de si

attachants services, ne sont pas mentionnés, quoique les avantages en soient indiqués plus loin : il en existe pourtant. Le principal mérite est d'avoir su dominer la documentation pour la ramener dans un sujet si vaste aux données nécessaires, et d'avoir parcouru le programme avec cette mesure qui ne dit sur chaque point que l'essentiel, mais le dit avec précision. La seconde partie, plus intéressante parce que l'auteur y développe ses vues, est d'une analyse déliée et d'une pensée constamment juste. Les démonstrations sont serrées, les formules heureuses sont fréquentes ; la forme est sobre et ferme, on sent que l'écrivain en est maître comme de sa pensée.

IV

Avec des qualités tout à fait différentes, le mémoire n° 2, dont la devise est simplement *Liberté, égalité, fraternité*, et qui ne comprend pas moins de 446 pages en deux cahiers in-folio, est un ouvrage beaucoup plus développé encore, et plus approfondi dans la partie essentielle du programme, la comparaison des inconvénients et des avantages des deux systèmes. L'Académie s'en rendra compte par une analyse qui nous paraît utile pour la mettre à même d'apprécier nos propositions, et qui lui offrira peut-être quelque intérêt par les idées remuées.

Une introduction étendue étudie la notion de la prévoyance, les mobiles qui y poussent le travailleur, les obstacles qui l'en détournent. Les éléments d'intelligence et de volonté qui entrent dans l'acte de prévoyance, prévision, volition, privations, persévérance, sont décomposés avec un soin qui révèle un esprit coutumier des spéculations philosophiques. Il donne à la prévoyance pour conditions ou points d'appui le travail régulier, la production supérieure aux consommations, la modération des désirs. Il en énumère les résultats matériels et moraux, le profit qu'en retire l'indi-

vidu, les services rendus à la société. La prévoyance peut être individuelle, associée, solidarisée; par la solidarisée, il explique que la recherche du risque exact est dans les Sociétés de secours mutuels volontairement négligées parce que leurs moyens pratiques d'agir en seraient trop souvent paralysés; vue juste, faite pour dissuader d'exigences trop absolues l'école actuarielle, qui a rendu un inappréciable service en réagissant pour les retraites garanties contre l'entraînement de l'école philanthropique, mais qui irait trop loin si elle prétendait en toute voie imposer la rigueur scientifique à la mutualité. Aux yeux de l'auteur, l'assurance a plus d'efficacité technique que l'épargne, mais moins de valeur morale, car elle diminue l'effort en le faisant obligatoire et rend les produits indisponibles; il a raison, et aurait pu ajouter que l'épargne est l'acte de prévoyance, qu'elle répond à tous les besoins, qu'elle a une haute fécondité sociale en conduisant à la propriété et en constituant le capital qui se mettra ensuite à la disposition du travail. Avec la même attention, il classe les obstacles à la prévoyance: prédisposition à courir les chances de l'avenir, recherche outrée des jouissances, préjugés favorables à la prodigalité, théories dépressives sur l'immutabilité du sort des travailleurs, conceptions erronées du rôle et des pouvoirs de l'État, baisse du taux de l'intérêt, médiocrité et instabilité du salaire, organisation légale de l'assistance obligatoire.

Toute cette introduction, où la psychologie se mêle à l'économique et l'emporte, est remarquable. L'auteur semble là sur son terrain préféré; aussi donne-t-il une large place aux théories de cet ordre; il cite plus d'un philosophe, particulièrement Kant, il le citera jusqu'à la dernière page, et peut-être le programme ne l'exigeait point; mais ce n'est pas après tout s'éloigner du sujet que de montrer, par une analyse morale, quels obstacles au sentiment même de la prévoyance prépare toute obligation.

Le reste de l'ouvrage est divisé en deux livres.

attachants services, ne sont pas mentionnés, quoique les avantages en soient indiqués plus loin : il en existe pourtant. Le principal mérite est d'avoir su dominer la documentation pour la ramener dans un sujet si vaste aux données nécessaires, et d'avoir parcouru le programme avec cette mesure qui ne dit sur chaque point que l'essentiel, mais le dit avec précision. La seconde partie, plus intéressante parce que l'auteur y développe ses vues, est d'une analyse déliée et d'une pensée constamment juste. Les démonstrations sont serrées, les formules heureuses sont fréquentes ; la forme est sobre et ferme, on sent que l'écrivain en est maitre comme de sa pensée.

IV

Avec des qualités tout à fait différentes, le mémoire n° 2, dont la devise est simplement *Liberté, égalité, fraternité*, et qui ne comprend pas moins de 446 pages en deux cahiers in-folio, est un ouvrage beaucoup plus développé encore, et plus approfondi dans la partie essentielle du programme, la comparaison des inconvénients et des avantages des deux systèmes. L'Académie s'en rendra compte par une analyse qui nous paraît utile pour la mettre à même d'apprécier nos propositions, et qui lui offrira peut-être quelque intérêt par les idées remuées.

Une introduction étendue étudie la notion de la prévoyance, les mobiles qui y poussent le travailleur, les obstacles qui l'en détournent. Les éléments d'intelligence et de volonté qui entrent dans l'acte de prévoyance, prévision, volition, privations, persévérance, sont décomposés avec un soin qui révèle un esprit coutumier des spéculations philosophiques. Il donne à la prévoyance pour conditions ou points d'appui le travail régulier, la production supérieure aux consommations, la modération des désirs. Il en énumère les résultats matériels et moraux, le profit qu'en retire l'indi-

vidu, les services rendus à la société. La prévoyance peut être individuelle, associée, solidarisée; par la solidarisée, il explique que la recherche du risque exact est dans les Sociétés de secours mutuels volontairement négligées parce que leurs moyens pratiques d'agir en seraient trop souvent paralysés; vue juste, faite pour dissuader d'exigences trop absolues l'école actuarielle, qui a rendu un inappréciable service en réagissant pour les retraites garanties contre l'entrainement de l'école philanthropique, mais qui irait trop loin si elle prétendait en toute voie imposer la rigueur scientifique à la mutualité. Aux yeux de l'auteur, l'assurance a plus d'efficacité technique que l'épargne, mais moins de valeur morale, car elle diminue l'effort en le faisant obligatoire et rend les produits indisponibles; il a raison, et aurait pu ajouter que l'épargne est l'acte de prévoyance, qu'elle répond à tous les besoins, qu'elle a une haute fécondité sociale en conduisant à la propriété et en constituant le capital qui se mettra ensuite à la disposition du travail. Avec la même attention, il classe les obstacles à la prévoyance: prédisposition à courir les chances de l'avenir, recherche outrée des jouissances, préjugés favorables à la prodigalité, théories dépressives sur l'immutabilité du sort des travailleurs, conceptions erronées du rôle et des pouvoirs de l'État, baisse du taux de l'intérêt, médiocrité et instabilité du salaire, organisation légale de l'assistance obligatoire.

Toute cette introduction, où la psychologie se mêle à l'économique et l'emporte, est remarquable. L'auteur semble là sur son terrain préféré; aussi donne-t-il une large place aux théories de cet ordre; il cite plus d'un philosophe, particulièrement Kant, il le citera jusqu'à la dernière page, et peut-être le programme ne l'exigeait point; mais ce n'est pas après tout s'éloigner du sujet que de montrer, par une analyse morale, quels obstacles au sentiment même de la prévoyance prépare toute obligation.

Le reste de l'ouvrage est divisé en deux livres.

Le livre I, intitulé *Les Théories*, s'ouvre par un aperçu sur les écoles, individualisme, socialisme, interventionnisme, étatisme, avec des généralités un peu disproportionnées ; l'auteur se rattache à un interventionnisme modéré de nature à aider l'action personnelle et la prévoyance libre. Il dépouille les thèses justificatives de la contrainte, les reliant (c'est la pente de son esprit) aux systèmes philosophiques dont l'aboutissement commun est la négation du libre arbitre. Il montre comment la théorie de l'immutabilité de l'homme niant la possibilité du progrès par l'action libre, celle de la protection d'incapables par une sorte de tutelle, celle d'une nécessité de défense sociale pour alléger l'assistance publique par exemple, couvrent la doctrine de contrainte : tel le socialisme chrétien lorsqu'il réclame le « juste salaire », soutient l'assurance obligatoire d'État, etc. Il étudie la contrainte en elle-même : la contrainte justifiée de la loi, prohibitive ou positive, conséquence de la vie sociale, la contrainte patronale, admissible, mais qui amoindrit la prévoyance, la contrainte contractuelle dont un type est l'assurance-vie. Le voici amené au cœur du programme, les inconvénients ou les avantages de la liberté ou de l'obligation dans la sphère de la prévoyance ; on ne saurait regretter qu'il parcoure et creuse en tous sens cette partie centrale du sujet.

Il scrute d'abord les inconvénients moraux de la contrainte légale. Elle contrarie les instincts d'activité de l'homme : un régime de contrainte donne naissance à des centres d'inactivité semblables à ces points insensibles et paralysés qu'on rencontre dans les organismes vivants. Elle est un obstacle au progrès de l'individu ; elle introduit dans sa vie un élément d'uniformité peu favorable à sa santé morale, par exemple l'attente inerte d'une pension de retraite ; elle fait disparaître les joies de l'épargne volontaire. La loi de l'effort est bonne et féconde, maintient la vigueur de l'homme par l'entraînement ; la contrainte de la prévoyance ne peut supprimer cette loi, mais l'affaiblit, agit comme enseignement de

minorité ou de servage, donc de décadence. Elle annihile le sentiment de la responsabilité. Elle diminue la valeur morale en transformant le devoir en obligation matérielle ; elle réduit peu à peu « le coin d'âme déjà étroit où fleurissent les vertus tonifiantes, spontanéité, fermeté, constance, maîtrise de soi, abnégation ». De méritoire la prévoyance tombe au rang d'acte simplement utile : les retenues se substituent aux abandons volontaires, l'impôt tue le sacrifice générateur d'énergie. Elle nuit aussi au progrès social lié à celui de l'invidu : c'est une erreur de croire que le progrès soit une évolution dont l'homme serait l'ouvrier inconscient ; on ne peut rien attendre de ce merveilleux mécanisme qu'est le composé humain si on en supprime les ressorts essentiels, car il n'est pas plus possible de les remplacer par d'autres que de s'en passer.

De là le mémoire aborde l'introduction de la contrainte dans les lois. Où la liberté politique et économique a été le but de révolutions successives, c'est un illogisme que de dépouiller le travailleur du libre emploi de son salaire ; une réglementation coercitive de la prévoyance se comprendrait plutôt dans un régime théocratique. L'antinomie est la même avec nos mœurs, si différentes de celles de l'Allemagne. Vise-t-on une application transitoire de la contrainte dans un but éducatif ? Mais la contrainte n'a pas de vertu éducative : l'habitude créée par une coaction extérieure n'a pas l'influence de l'habitude qui émane de la volonté ; on n'enseignera pas la prévoyance en apprenant à s'en passer. Aucune assimilation d'ailleurs n'est possible entre ce domaine et celui de l'instruction, où l'obligation est doublée de gratuité. La contrainte appelle la contrainte : c'est un mauvais germe à déposer dans une législation, car il n'y a pas de raison de ne pas l'étendre de proche en proche à tout.

La contrainte légale dans la prévoyance est une triple violation de la propriété du produit du travail, type de toute propriété: 1° elle interdit au travailleur de consommer la totalité

du salaire, ce qui est une restriction du *jus utendi et abutendi*, et ce serait une illusion que de croire à une majoration patronale compensatrice, la retenue suivra les variations du salaire ; 2° elle fixe la part que le travailleur sera tenu de faire à l'épargne ; fixation abusive, car l'épargne ne peut porter que sur la fraction de ressources excédant les besoins ou les devoirs si divers, et sur des salaires minimes le prélèvement forcé peut être préjudiciable, par exemple à l'éducation des enfants ; fixation illogique, de la part de ceux qui affirment l'insuffisance du salaire à l'entretien de la famille, *a fortiori* à l'épargne ; 3° elle impose à l'épargne une affectation exclusive et l'immobilisation, alors qu'il appartient au chef de famille d'en déterminer le mode d'utilisation d'après les circonstances, les besoins, les intérêts, et elle le force ou le pousse à délaisser tout autre mode, achat de la maison ou du champ, métier autonome, etc. ; c'est là une des objections profondes les plus fortes aux systèmes de prévoyance obligatoire, il faut savoir gré à l'auteur d'en avoir fouillé les différents aspects.

La contrainte légale n'a pas de moindres torts au point de vue des principes d'équité et de justice distributive. — Le système exigerait la perfection; par là il est irréalisable. — La contribution imposée à l'employeur est admissible pour la réparation des accidents du travail, parce qu'il y a là une relation d'effet à cause, mais ne l'est plus quand il s'agit de risques dérivant de l'ordre naturel des choses. Pour la faire entrer encore dans les frais généraux de l'industrie, on a imaginé un amortissement du capital humain; mais si les êtres inanimés ne peuvent s'amortir eux-mêmes et si c'est au propriétaire qu'en incombe le soin, le travailleur est un être raisonnable et maître de ses actions. Au fond, il n'y a dans la contribution patronale rien autre qu'une augmentation légale du salaire ou une obligation d'assistance qu'on n'a pas le droit de créer. — La contrainte ne tient pas compte des professions qui usent plus ou moins vite, elle assigne des cotisations égales

et des pensions uniformes à des situations dissemblables, elle fait participer des assurés de faibles risques à des risques plus élevés. Ce sera, dit-on, de la solidarité dans l'assurance ; erreur, c'est de l'assistance.

Dans l'ordre économique et financier, les inconvénients se révèlent aussi graves :

1° La répercussion des charges, qui se traduira ou par la réduction du salaire, ou par l'affaiblissement du profit légitime de l'entrepreneur, ou par le renchérissement de la main-d'œuvre et des prix de vente, trois effets qui pourront concomiter, au moins partiellement ;

2° L'accumulation des capitaux, l'obligation conduisant aux emplois d'État, et dès lors des sommes énormes livrées à l'État, des capitaux soustraits à la circulation active ;

3° Les incertitudes du taux de l'intérêt ; s'il baisse, le rendement prévu manque, il y a perte annuelle sur les contrats en cours, danger auquel les Compagnies d'assurances résistent par la variété des emplois, les avantageux placements, les arbitrages habiles ;

4° La nécessité des subventions d'État sous une forme quelconque, avec les surenchères inévitables ;

5° La transformation des primes d'assurance en impôts, c'est-à-dire l'assistance déguisée, avec des exemptions de plus en plus nombreuses, la spécialisation survivant quelque temps pour se perdre peu à peu dans l'universalité budgétaire et un système de pensions d'État servies par les contributions d'un nombre limité à une masse grandissante.

A chacun des inconvénients démontrés de la contrainte répond un avantage corrélatif pour la liberté. La liberté de la prévoyance est un bien ; celle de l'imprévoyance n'est pas un mal, c'est l'absence d'une vertu, que ni la liberté n'augmente ni la contrainte ne diminue. L'exemple a plus d'efficacité que l'école ; la prévoyance cesse d'être un exemple dès qu'elle est obligatoire.— Quant aux inconvénients de la prévoyance libre, ils se ramènent à deux. — Le premier est l'insuffisance. Le

principal grief contre la prévoyance libre, c'est qu'il est impossible d'en attendre les effets. Grief très exagéré, car son œuvre suit une extension continue et qui s'accélère ; mais fût-il exact, il ne justifierait pas la suppression de la liberté. S'il était possible de ne faire porter la contrainte que sur les incorrigibles, passe encore, quoique avec eux les cotisations dussent être intermittentes ; mais elle ne peut être établie que sur l'ensemble de la nation. Pourquoi d'ailleurs ne pas activer le mouvement en le secondant ? Qui peut en nier la marche ascendante ? Qui aurait prévu, en 1855, que les 866,000 livrets d'épargne d'alors deviendraient 6,634,000 en 1897, et nous pouvons ajouter 10,698,751 au 1er janvier 1901 ? Qui aurait cru que les 534,000 mutualistes de 1860 seraient 2,500,000 aujourd'hui ? — Le second inconvénient de la prévoyance libre est le risque que peut faire courir à l'épargne une mauvaise gestion ; mais il y a un juste milieu entre le désordre et la confiscation, c'est le contrôle, avec une publicité officielle, en vue de faire l'éducation de la prévoyance.

Le mémoire suit la contrainte dans les diverses manifestations de la prévoyance.— La prévoyance individuelle ne comporte pas une sorte de curatelle de déments. — La mutualité suppose un lien qui interdit d'aliéner la liberté d'auto-sélection, car des mutualités à recrutement obligatoire ne sont que des organes d'assurance. — Quant à l'assurance, si on l'envisage en général, l'obligation y conduit à l'assurance par l'État qui désigne les organes et joue le rôle d'assureur pour les refusés ; l'assurance d'État s'exerce par des fonctionnaires mal préparés à cette tâche, peu familiers avec l'esprit commercial, l'élasticité de combinaisons, la propagande extensive de l'industrie libre ; elle aboutit au monopole, car autrement elle est envahie par les mauvais risques. En supposant des mutualités autonomes organisées et garanties par l'État, le danger est moindre ; mais il subsiste pour les cas de mécompte ou de crise. — Si on considère les catégories d'assurances, elles portent sur les fléaux destructeurs, sur la res-

ponsabilité dérivant de la loi civile, sur les conditions matérielles de la vie ou la sécurité à améliorer : dans chacune de ces catégories, l'inutilité ou les vices de l'assurance d'État apparaissent. Dans la troisième, une place à part est faite à l'assurance des risques vieillesse, invalidité, mort prématurée : si le législateur se substitue ici à l'individu, il ne peut assumer que la triple charge en son entier, et si dans la détermination du personnel intéressé il veut réduire, il devient inadmissible de favoriser des classes qui ne sont pas plus intéressantes que d'autres laissées de côté.

Dans les charges imposées par l'assurance, l'intervention financière de l'État est rationnelle. Avec la prévoyance facultative, son appui aux institutions est légitime, en concordance avec l'effort personnel, et se meut dans des limites que l'auteur trace : les modes préférables lui semblent être d'effectuer les versements normaux pendant les périodes de service militaire, d'aider dans les moments de gêne que la mutualité pourrait apprécier, et même de majorer les contributions individuelles, pourvu que les majorations demeurent modérées.

Enfin le mémoire insiste sur la perpétuité inhérente à l'assurance obligatoire. Il est impossible de procéder par essais ; il faut du définitif, car autrement la protestation serait justifiée de ceux qui auraient acquis des droits ou seraient en cours d'acquisition sur la foi de promesses indivisibles. Cette raison suffirait pour déterminer le législateur à s'abstenir de contrainte avant d'avoir tout mis en œuvre pour obtenir des résultats qui permettent de renoncer à se jeter dans un inconnu impossible à sonder.

Nous avons tenu à résumer avec précision ce premier livre du mémoire. Outre qu'il en est la partie originale, le thème réel du programme, la pesée des avantages ou des inconvénients de la liberté ou de la contrainte dans la prévoyance, y est approfondi avec une pénétration très personnelle, et un grand intérêt actuel s'attache pour nous tous à cette étude.

Le livre II, *Applications, faits et propositions en France et à l'étranger*, est un exposé documentaire, mêlé de réflexions, mais bien inférieur au livre I, même par la méthode et la forme, l'une et l'autre moins sûres.

Une première section est consacrée à la France.

Nous passons d'abord en revue les institutions d'État: *a*) les caisses d'épargne, où sont comprises les ordinaires à cause de la garantie d'État ; l'auteur marque l'erreur de notre régime d'emploi, il a entrevu que la diminution de l'épargne en serait la conséquence; mais il n'est pas au courant, il ignore le mouvement réformiste, il se tait sur la loi du 20 juillet 1895 qu'il visera pourtant à propos des mutualités; il croit encore à un taux d'intérêt offert par l'État sans s'être rendu compte du mécanisme actuel qui fixe ce taux d'après le revenu du portefeuille ; il mêle aux observations françaises quelques indications pour l'étranger, mais peu solides, pour l'Italie admettant l'emploi aujourd'hui condamné sur prêts à des monts de piété connexes, citant Léon Say et ne sachant rien des travaux ultérieurs, pour la Belgique mentionnant comme loi de concours au crédit agricole celle du 15 avril 1884 et ne connaissant pas celle du 21 juin 1894 bien supérieure ; — *b*) la Caisse des retraites pour la vieillesse (lois du 18 juin 1850 et du 20 juillet 1886), avec les défectuosités qui subsistent : par l'à peu près de statistiques empruntées à d'autres pays, par le défaut de souplesse des règlements qui ne se prêtent pas aux modalités des contrats, par les variations du taux qui laissent incertain le résultat des efforts, par les emplois forcés des capitaux, apparait l'infériorité de l'État sorti de ses fonctions normales ; — *c*) la Caisse d'assurance en cas de décès (loi du 11 juillet 1868), qui recueille les mauvais risques, et substitue à l'examen médical l'expédient de la résolution au cas de décès dans les deux ans ; l'auteur y rattache l'assurance pour l'acquisition des habitations à bon marché, mais place à la date du 2 août 1894 la loi du 30 novembre 1894 ; — *d*) la Caisse d'assurance des accidents

(loi du 11 juillet 1868), vue avec égale défaveur par les ouvriers et les patrons, et qui méconnait les règles de la technique des assurances ; quant à la loi du 9 avril 1898, il faut attendre pour la juger, mais elle repose sur une technique hâtive et incertaine ; — *e*) les organisations de retraites pour les fonctionnaires, les militaires et les marins : l'augmentation constante des charges, les vices de la réglementation, la lourde dette viagère à la charge de l'État, les réformes toujours proposées et qui n'aboutissent pas, démontrent l'extrême difficulté de rentrer dans la vérité en cette matière une fois qu'on a engagé sur des erreurs les générations successives ; — *f*) la Caisse des invalides de la Marine, où l'État maintient l'équilibre par des subventions, et qui constitue non une assurance, mais une dépense d'intérêt public faiblement atténuée par des retenues ; — *g*) l'assurance des accidents des marins (loi du 21 avril 1898), trop récente pour qu'on en mesure la valeur.

Après les institutions d'État, les institutions obligatoires : *a*) les caisses de retraites et de secours des mineurs, que malgré les grands résultats de l'action libre (126,000 ouvriers assurés sur 146,000, pensions plus fortes qu'en Allemagne, larges allocations patronales) la loi du 29 juin 1894 a fondées sous prétexte de clauses tontinières, de doutes sur la régularité des paiements, de faillites d'entreprises ; une réglementation et le contrôle auraient suffi sans aller jusqu'à l'obligation, qui, outre les défauts ordinaires, crée ici une caste ouvrière privilégiée, comporte plus de sacrifices, procure des pensions souvent moindres ; — *b*) le fonds destiné à garantir les indemnités d'accidents contre l'insolvabilité des employeurs (loi du 9 avril 1898), assurance mutuelle obligatoire entre chefs d'industries, entachée de socialisme et par l'obligation que l'État n'était pas en droit d'employer, et par la prime demandée à l'impôt, ce qui se produira toujours avec l'obligation.

Sous le titre d'institutions patronnées et encouragées par

l'État, le mémoire trace l'histoire et la législation des Sociétés de secours mutuels, avec une statistique qui s'arrête à 1897 et est très en retard pour les mutualités scolaires (1); il reproche aux subventions de l'État de ne pas prendre pour base les actes de prévoyance; pour les pensions, il estime que par rapport au nombre des familles mutualistes, elles ne sont guère inférieures aux allemandes si on défalque de celles-ci l'appoint de l'État.

Il examine ensuite, sous la rubrique Institutions purement privées, les caisses d'épargne libres, les Sociétés indépendantes de secours mutuels, les Compagnies d'assurances dont l'activité a peu de rapports avec les couches auxquelles on propose d'appliquer la contrainte, — le régime assigné aux caisses de retraites et de secours par la loi du 27 décembre 1895, dans laquelle il approuve le contrôle et la séparation des fonds d'avec le patrimoine patronal, mais non les modes si étroits d'emploi, — les organisations patronales de retraites, les unes autonomes, les autres utilisant la Caisse des retraites, et qu'on est loin de connaître toutes, — les institutions d'épargne ou de retraite en participation, où il marque la périodicité et la persévérance obligées, mais contractuellement, de l'épargne, — les Sociétés de capitalisation, — celles qui tirent les retraites d'un fonds inaliénable, — les Sociétés d'habitations à bon marché, à propos desquelles il note la supériorité de l'acquisition du foyer sur la pension.

La section du livre II ainsi consacrée à notre pays se termine par un chapitre, assez mal emplacé, sur les projets de lois relatifs à l'assurance contre la vieillesse, l'invalidité et la mort. Ces projets si nombreux sont classifiés selon qu'ils créent pour l'État une dette viagère sans contribution des bénéficiaires, qu'ils prévoient les cotisations patronales et ouvrières comme une des ressources, qu'ils établissent ces

(1) Plus de 2,000 sont déjà organisées, englobant 12,000 écoles et s'étendant à plus de 500,000 écoliers ou écolières.

cotisations par journée ou d'après le salaire, qu'ils organisent l'assurance obligatoire ou facultative, qu'ils s'occupent de l'assurance au décès ou non, qu'ils limitent ou non l'intervention de l'État à une majoration, qu'ils adoptent ou non le système de capitalisation. Le projet présenté en 1900 par la commission de la Chambre des députés est soumis à une critique particulière : il a été modifié depuis lors ; mais les objections du mémoire portent sur des points qui subsistent, les vices de la contrainte, une combinaison unique imposée à tous, la notion confusément socialiste d'une dette sociale pour justifier les dispositions transitoires, des charges plus lourdes que les charges imposées à l'industrie allemande, des calculs fondés sur des hypothèses déjà convaincues de multiples erreurs et qui comportent des aléas redoutables, dans l'ensemble une expérience colossalement téméraire.

Les faits à l'étranger sont l'objet d'une deuxième section du livre II.

L'assurance-maladie est décrite en divers pays : obligatoire en Allemagne et en Autriche, mais avec la liberté du choix de la caisse ; libre en Italie, en Danemark, en Suisse, et la mutualité est là plus prospère. Les ouvriers considèrent le risque maladie comme facile à parer par l'individu ou la famille, il n'a ni la faible probabilité ni l'intensité qui font l'intérêt de l'assurance : alors pourquoi l'obligation ?

L'assurance-accidents, obligatoire en Allemagne, y est administrée par de vastes mutualités professionnelles et un office impérial, sur la base de la répartition des arrérages des pensions : le mémoire y signale un passif non gagé, l'instabilité de rentes révisables, l'hospitalisation forcée, l'augmentation continue du nombre des accidents à laquelle on a cherché des explications insuffisantes et qui trahit l'affaiblissement de la responsabilité, l'accroissement du nombre des litiges qu'on promettait de faire disparaître ; et ces deux derniers résultats, ajoutons-le, ont été indéniablement confirmés au Congrès international de 1900. En Autriche, l'obli-

gation encore, mais avec des établissements régionaux et la capitalisation, laisse des déficits, surtout à Vienne et à Prague, par l'effet de faux calculs de la survie des invalides partiels, et il apparait là que la capitalisation est techniquement un système plus exact, mais que les erreurs y sont irréparables sans graves secousses. Le mémoire parcourt également l'Italie, le Danemark, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Espagne, la Russie, la Belgique, la Hongrie, la Suisse ; l'exemple de l'Allemagne et de l'Autriche n'a trouvé d'imitateurs qu'en Hollande et en Norvège ; dans les autres pays, les lois ou les projets présentent soit l'obligation limitée à certaines industries avec la liberté du choix de l'assureur, soit l'assurance facultative, et par la votation référendaire du 20 mai 1900 la Suisse a rejeté avec éclat une loi d'obligation et d'étatisme.

L'assurance-vieillesse et invalidité appelle de notre part une attention particulière. — L'Allemagne l'a organisée obligatoire sous l'influence de mobiles sociaux, mais aussi religieux et politiques. Le mémoire en expose l'extension à tous les salariés au-dessous d'un certain taux, les cotisations ouvrières et patronales égales d'après une tarification basée sur les moyennes de salaires, la perception par les timbres, le mouvement parallèle des rentes de vieillesse qui vont diminuant et des rentes d'invalidité qui vont croissant (1), la gestion par 31 établissements à circonscription territoriale, le système financier des charges communes et particulières, le mode de fixation des primes. C'est 90 1/2 millions de marks (2) qui sont demandés à l'industrie, moitié aux employeurs, moitié aux ouvriers, pour un nombre d'assurés qui au plein atteindra 1,500,000. Or les pensions sont insuffisantes, à peine des appoints de salaires partiels ; le risque de mort

(1) En 1899, on a concédé contre 16,721 rentes de vieillesse 91,760 rentes d'invalidité.

(2) 330 millions dans les prévisions de la période d'équilibre.

prématurée n'est pas couvert, ne comportant que la restitution des versements, lacune grave dans une loi d'assurance, car si la loi ne peut assurer tous les risques, il ne lui appartient pas de choisir à la place de l'intéressé ; ce régime appliqué à de telles masses est incompatible avec la justice, — à l'égard des employeurs, car il n'y a aucune relation entre le travail et les risques naturels, — à l'égard des assurés de la génération actuelle, car ils sont astreints à pensionner leurs devanciers, — à l'égard des établissements d'assurance, car les pensions varient suivant la profession dominante et les primes ne sont pas proportionnelles aux risques, ce qui est le propre de l'obligation. La méconnaissance légale des règles de la justice et la répartition des biens par l'État suivant une autre proportion que celle qui dérive des lois économiques sont des erreurs socialistes. — Le mémoire parcourt les lois votées ou en projets sur les pensions de vieillesse en Danemark, en Italie, en Norvège, en Suède, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, en Belgique, où il rend un juste hommage au magistral rapport de la commission des pensions ouvrières, qui repoussa l'obligation en recommandant l'aide de l'État pour accélérer par un système de subsides et d'encouragements l'affiliation à la Caisse générale de retraites ; mais il semble ignorer, quoique le concours ait été clos le 31 décembre 1900, que de cette préparation approfondie et compétente est issue la loi du 10 mai 1900, suivie d'un élan intense de l'assurance libre. En Angleterre, il signale les enquêtes des commissions de 1885, 1893, 1896, 1899, qui déclarèrent irréalisables les propositions de retraites généralisées, et dont la dernière a déposé un projet de pensions d'assistance limitée ; il fait ressortir par contre l'immense réussite des institutions libres, soit mutualités pures, soit mutualités commerciales gérées par d'autres que les bénéficiaires, comme cette *Prudential* qui comptait en 1899 14 millions de polices en cours. Le même mouvement se poursuit aux États-Unis par les Compagnies d'assurances, les

Sociétés mutuelles, les Associations fraternelles, malgré leurs imperfections techniques. Quelles réponses que ces résultats, en face de ceux de l'énorme machine allemande, à la prétendue impuissance de la prévoyance libre, à la prétendue nécessité des régimes de contrainte !

L'auteur du mémoire lui a donné pour conclusion un parallèle entre l'assurance obligatoire et l'assistance obligatoire. L'assistance s'applique à un personnel beaucoup plus restreint, et ne fait pas courir de péril aux finances publiques ; son rôle social n'est pas aboli par l'obligation de la prévoyance ; les assistés se recrutent surtout parmi les maladifs, les paresseux, les irréguliers, les instables, c'est à-dire les éléments contraires de ceux que suppose l'assurance. De l'enquête allemande récente, il ressort que l'assurance obligatoire n'a pas diminué les dépenses de l'assistance, et même ne les a pas empêché de croître sur certains points ; on donne des explications, mais insuffisantes, de ce fait qui, au vrai, laisse entrevoir le caractère déprimant du système, la tendance de la bienfaisance privée à s'affaiblir, la répulsion amoindrie et les exigences accrues pour l'assistance publique. L'auteur rejette l'obligation dans l'assurance comme dans l'assistance. Il refuse d'admettre comme un postulat l'incurabilité de l'imprévoyance populaire.

V

D'elles-mêmes, les analyses que nous venons de soumettre à l'Académie lui indiquent les mérites respectifs des ouvrages qui en sont l'objet. Les deux auteurs ont trop donné à la partie documentaire, préoccupés l'un de tirer des faits ses conclusions, l'autre par une méthode plus discutable de contrôler ses conclusions sur les faits. Le mémoire n° 5 a embrassé le sujet avec une sûreté de vues, une sobriété de développements, une précision de forme qui ne sont pas communes ; sur certains points, les caisses d'épargne par

exemple, il est supérieur à l'autre. Le mémoire n° 2 est une étude plus ample, et aussi plus poussée, surtout en ce qui était le vif de la question : malgré des lacunes, quelques lapsus, moins de condensation, un plan moins soutenu, une part trop large peut-être, mais bien intéressante, à l'observation philosophique, il a dans le livre I une grande valeur d'idées, avec l'ingéniosité de l'expression, et il met en lumière sous les aspects les plus variés, en allant jusqu'au fond des choses, tout ce que recèle la prévoyance obligatoire.

Le prix dont elle dispose étant de 5,000 francs, la commission croit tenir compte avec équité des titres des deux concurrents en vous proposant d'allouer sur le prix une récompense de 3,000 francs au n° 2 et une récompense de 2,000 francs au n° 5.

L'un et l'autre, elle l'a constaté avec une satisfaction qu'il ne lui sera pas interdit d'exprimer, arrivent au terme de leurs recherches à conclure avec une conviction invincible et une netteté résolue en faveur de la prévoyance libre. Que pour en stimuler et en seconder efficacement, mais avec mesure, les efforts, une aide proportionnée aux sacrifices que ces efforts comportent soit fournie par le corps social qui en bénéficie, ils l'admettent; il y a loin de là à la contrainte, avec son erreur essentielle, ses immenses aléas, ses effets funestes, et ils la répudient. Il nous a semblé — nous nous en excusons — que le pressant intérêt actuel du sujet, et aussi son importance, nous commandaient d'élargir un peu au delà des proportions usuelles le cadre de ce rapport, pour laisser poser et débattre par les concurrents devant l'Académie cette grande question. En vérité, leurs ouvrages seraient des documents utiles à verser au dossier de l'enquête que le législateur français vient de clore sur une branche de l'assurance obligatoire.

Quand Mirabeau, devant l'Assemblée constituante, entrevoyait par une intuition géniale l'avenir de la prévoyance et

de l'épargne, il discernait les deux faces du problème et n'hésitait pas sur la solution : « Obtenez du travailleur, s'écriait-il, « *non par des lois*, mais par la toute-puissance de « l'exemple, qu'il dérobe une très petite portion de son tra- « vail pour le confier à la reproduction du temps, et par cela « seul vous doublerez les ressources de l'espèce humaine. Qui « doute que le travail de l'homme dans sa vigueur ne pût le « nourrir dans sa vieillesse ? » La vérité est qu'on peut dire de la prévoyance ce que Bastiat disait de la fraternité : « Elle « est volontaire ou elle n'est pas ; la décréter, c'est l'anéan- « tir. » Sans la liberté qui s'exerce par le jeu de la volonté, l'effort, la persévérance, que devient la prévoyance, ou plutôt y a-t-il prévoyance ? La prévoyance libre, école de dignité et d'énergie humaine, implique des mérites, donne des joies, contient une fécondité, crée des forces morales que la prévoyance imposée sera toujours impuissante à connaître.

Le Rapporteur
Eugène Rostand.

Séance du 26 octobre 1901.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN

A DÉCERNER EN 1901.

MESSIEURS,

En vertu du roulement que vous avez établi l'année dernière, c'est à des écrivains philosophes et sur le rapport de votre section de philosophie que vous êtes appelés à décerner cette année le prix Le Dissez de Penanrun.

Six ouvrages, tous publiés depuis moins de six ans, ont été déposés, en vue de ce prix, au secrétariat de l'Institut et renvoyés par vous à notre examen. Il serait trop long de vous en donner une analyse complète ; deux, d'ailleurs, ont fait ici l'objet de présentations; deux autres sont des thèses, qui ont été soutenues, avec éclat, en Sorbonne. Nous allons seulement essayer de justifier, par quelques mots sur chacun d'eux, les conclusions que nous aurons l'honneur de vous soumettre.

La légende de l'Être, Althéus, dont l'auteur déguise sans doute son véritable nom sous celui d'Azbel, est un poème en prose. C'est, comme l'indique le premier des deux titres, le poème universel : c'est, sous une forme symbolique, l'histoire passée, présente et future, de l'être en général et de l'humanité en particulier. L'auteur est optimiste et rêve, pour notre espèce, un avenir de perfection et de félicité croissantes : hâtons-nous d'ajouter que le progrès dont il écrit à l'avance l'histoire n'est pas seulement matériel, mais

aussi et surtout intellectuel et moral. Cet avenir, du reste, n'est pas illimité : la terre cessera un jour d'être habitable et l'esprit de l'humanité, après avoir traversé nous ne savons combien d'autres mondes, ira à la fin se perdre en Dieu. La manière de l'auteur ne manque pas d'éclat : son œuvre est réellement poétique : mais elle ne nous a pas paru répandre, sur les problèmes philosophiques qu'elle soulève, une lumière bien nouvelle.

Le suffrage de demain, régime électoral d'une démocratie organisée, par M. Duthoit, professeur à la Faculté libre de droit de Lille, est la réunion de quatre études dont le second titre vous explique l'objet commun. L'auteur est un partisan, moins convaincu peut-être que résigné, de la démocratie : il la voudrait seulement éclairée et bienfaisante : et il croit qu'on pourrait la rendre telle, sans exclure aucun citoyen du droit de suffrage, mais en assurant, par d'ingénieuses combinaisons, la prépondérance des suffrages qui représentent à un degré particulier l'intelligence et le souci des intérêts publics. Ce régime est-il réellement celui de demain, et les idées de l'auteur ont-elles quelque chance d'être agréées par le suffrage universel tel qu'il fonctionne aujourd'hui, c'est ce qu'il ne nous appartient pas de rechercher : elles offrent, en tout cas, un intérêt au moins spéculatif, et il a le mérite de les avoir exprimées, sans ombre de passion politique, sous la forme la plus simple et la plus claire. Si nous ne vous demandons, pour ces études, aucune part du prix Le Dissez, c'est d'abord parce qu'elles ne sont pas d'ordre proprement philosophique ; c'est aussi et surtout parce qu'elles n'égalent pas en importance les quatre ouvrages dont il nous reste à vous parler.

Celui que M. Milhaud, professeur à l'Université de Montpellier, a intitulé : *Les philosophes géomètres de la Grèce, Platon et ses prédécesseurs*, a eu l'honneur de vous être présenté dans la séance du 15 décembre dernier. L'auteur, géomètre lui-même en même temps que philosophe, estime

que les mathématiques développent, chez ceux qui les cultivent, une tendance à l'idéalisme et que, si elles ont dû à Platon quelques-uns de leurs progrès, elles ont été à leur tour le modèle d'après lequel il a conçu sa célèbre théorie des Idées. Comme le concept géométrique, en effet, l'Idée platonicienne n'est pas tirée de l'expérience par voie d'abstraction, mais créée de toutes pièces par la libre activité de l'esprit; comme lui aussi, elle se réalise dans les objets de l'expérience et, en les pénétrant, en quelque sorte, de raison, elle nous en permet une connaissance en partie rationnelle. Cette ressemblance allait-elle, pour Platon, jusqu'à l'identité, et les choses n'étaient-elles à ses yeux que des quantités idéales revêtues de qualités sensibles? Aristote ne nous apprend-il pas que son maître distinguait expressément les essences métaphysiques des essences mathématiques, et assignait à ces dernières un rang intermédiaire entre les Idées proprement dites et le monde réel? Nous ne pouvons entrer ici, avec M. Milhaud, dans une discussion de textes, à laquelle nul, du reste, ne serait mieux préparé que lui : bornons-nous à dire que la thèse générale, à la fois dogmatique et historique, de son livre, nous paraît aussi juste qu'intéressante et qu'il en a encore accru l'intérêt par le talent avec lequel il l'a développée.

La tristesse et la joie, tel est le titre d'une thèse de doctorat que M. Dumas, professeur au Collège Chaptal et chef de laboratoire à l'École de médecine, a soutenue, le 1er juin 1900, devant la Faculté des lettres de Paris. Ne nous méprenons pas sur le sens de ce titre : il ne s'agit pas ici des idées de mal subi ou commis, de bien accompli ou possédé, qui donnent à la joie et à la tristesse leur forme intellectuelle : il s'agit des états de dépression et d'excitation qui en sont l'élément matériel et la base organique, que ces états, du reste, résident exclusivement dans les viscères ou qu'ils aient, au moins en partie, leur siège dans

le cerveau. C'est surtout dans les hôpitaux que l'auteur a cru devoir étudier ces deux états, et surtout chez certaines aliénées qui passent spontanément et périodiquement de l'un à l'autre, et que l'on qualifie, pour cette raison, de *circulaires*. Son enquête, conduite avec un esprit d'exactitude et, comme on l'a dit à la Sorbonne, une probité scientifique qu'on ne saurait trop louer, est complète : il n'y a pas une manifestation, physique ou psychique, de l'état de joie ou de l'état de tristesse, qu'il n'ait soumise à l'observation et, autant qu'il l'a pu, à la mesure : il a pris deux fois par jour, pendant près de deux ans et demi, la température d'une aliénée circulaire. La forme de son travail est en parfaite harmonie avec le fond, méthodique dans l'ensemble, précise dans le détail, simple, large et lucide. C'est une œuvre scientifique, dans le sens le plus plein et le plus honorable du mot.

M. Rauh, maître de conférences à l'Ecole normale, a écrit sous ce titre : *De la méthode dans la psychologie des sentiments*, un livre qui a eu l'honneur de vous être présenté dans la séance du 2 février de cette année. L'intérêt de ce livre est double : la question particulière de la psychologie des sentiments y est traitée avec une information étendue et une rare finesse d'observation et d'expression : et cependant l'auteur s'y est moins proposé de faire lui-même œuvre de psychologue que de définir, à propos d'une question particulière, l'esprit dans lequel il convient, suivant lui, d'étudier la psychologie. Cet esprit, qu'il appelle scientifique ou positif et qu'il oppose à l'esprit philosophique, consiste à s'en tenir aux faits immédiatement observables et à rejeter toute explication théorique qui aurait la prétention de les dépasser et de nous faire pénétrer dans l'intérieur des choses. Nous pouvons bien relier un fait à un autre par une loi et même coordonner plusieurs lois entre elles par une hypothèse : mais c'est à la condition que lois et hypothèses n'aient à nos yeux qu'une valeur relative et

subjective et ne représentent, les premières, que des prévisions d'un intérêt pratique, les secondes, qu'une satisfaction provisoire donnée aux besoins de notre esprit. Notons que, des différentes théories psychologiques que M. Rauh rejette tour à tour, la moins justifiée, suivant lui, par les faits, la plus entachée d'arbitraire et de métaphysique, est celle qui ne voit dans nos états internes que l'expression, en termes de conscience, d'états organiques. Le positivisme est pour lui, contrairement à l'idée que l'on s'en est faite quelquefois, la condamnation du matérialisme.

L'ouvrage dont il nous reste à vous entretenir est intitulé : *La dissolution opposée à l'évolution, dans les sciences physiques et morales*. C'est la thèse de doctorat que M. Lalande, professeur au lycée Michelet, a soutenue, le 12 mai 1899, devant la Faculté des Lettres de Paris. Vous savez ce qu'est l'évolution, dans la doctrine de M. Herbert Spencer : c'est cette concentration progressive de la matière et de la force, accompagnée d'une complication croissante dans les formes de l'une et les effets de l'autre, par laquelle la nature produit, d'abord les organismes individuels, et ensuite ces organismes plus vastes que l'on appelle des sociétés. Chacun de nous, selon cette doctrine, est un système d'organes et de fonctions dont la fin immédiate est la conservation de son être propre ; et il n'est en même temps, sous un autre rapport, qu'un organe, ou plutôt une cellule, qui concourt avec d'autres cellules semblables, en vertu d'une sorte de division automatique du travail, à l'entretien d'une vie collective. Mais il y a un fait dont l'évolution ne rend pas compte et qui ne peut s'expliquer, selon M. Lalande, que par un mouvement inverse et un véritable travail de dissolution : c'est celui de la pensée et de la volonté désintéressées. Penser scientifiquement, vouloir au nom d'une loi morale, c'est renier, lui semble-t-il, notre nature individuelle : car c'est sortir du point de vue sous lequel nos sens nous représentent les choses et abandonner la re-

cherche de notre bien particulier, pour saisir des vérités et suivre une règle de conduite qui s'imposent indistinctement à tous les esprits. Mais celui qui a résolu, en quelque sorte, sa conscience particulière dans la raison universelle ne peut plus jouer, à l'égard d'une cité, le rôle d'élément et d'organe ; il ne peut plus se subordonner à une fin étrangère, car il porte en lui-même un principe de dignité et d'indépendance absolues : de sorte, qu'après avoir dissous son être propre, il dissout encore, autant qu'il est en lui, l'être collectif dont le sien faisait partie. C'est donc au nom et dans l'intérêt de l'esprit, c'est pour lui rendre à tout prix une place dans un monde d'où il le voyait exclu, que M. Lalande a entrepris d'opposer la dissolution à l'évolution ; peu s'en faut qu'il n'ait été jusqu'à dire, le non-être à l'être. Mais pourquoi l'être tiendrait-il tout entier dans la formule qu'en a donnée M. Spencer ? Pourquoi ce que cette formule exclut ne serait-il pas aussi réel, quoique dans un autre genre, que ce qu'elle prétend expliquer ? Pourquoi l'esprit et la nature ne pourraient-ils pas coexister, mais, en quelque sorte, sur des plans différents, chacun vivant de sa vie propre, sans opposition ni interférence ? Rendons, en tout cas, justice à la science et au talent dont M. Lalande a fait preuve dans ce travail, et sachons-lui gré d'avoir revendiqué contre M. Spencer, même sous une forme étrange et paradoxale, les droits de l'esprit.

Entre quatre ouvrages d'importance à peu près égale et dont les mérites, très divers, ne comportaient guère l'application d'une mesure commune, nous n'avons pas cru possible de faire un choix. Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous proposer d'attribuer le prix Le Dissez, dont la valeur est de deux mille francs, par portions égales de cinq cent francs chacune, pour leurs travaux respectifs, à MM. Dumas, Lalande, Milhaud et Rauh.

Le Rapporteur,

J. Lachelier.

Séance du 2 novembre 1901.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DU SAMEDI 1er DÉCEMBRE 1901.

ANNONCE DES PRIX DÉCERNÉS

POUR L'ANNÉE 1901.

PRIX GEGNER.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

(3,800 francs).

Ce prix est attribué à M. F. PILLON.

PRIX CROUZET.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

(3,000 francs).

Sujet proposé : « *De l'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire* ».

Prix décerné à M. Gaston RICHARD.

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

(2,000 francs).

L'Académie attribue le prix aux quatre lauréats dont les noms suivent :

1° M. Georges DUMAS, ouvrage : *La tristesse et la joie.*

2° M. André LALANDE, pour son livre : *La dissolution opposée à l'évolution dans les sciences physiques et morales.*

3° M. Gaston Milhaud, pour son livre : *Les philosophes et les géomètres de la Grèce. Platon et ses prédécesseurs.*

4° M. F. Rauh, ouvrage : *De la méthode dans la psychologie des sentiments.*

PRIX BORDIN.

SECTION DE MORALE.

(2,500 francs)

Sujet proposé : « *Des méthodes applicables à l'étude des faits sociaux* ».

Deux récompenses sont accordées :

Une de *quinze cents francs* à M. Bauer.

Et une de *mille francs* à M. René Worms.

PRIX SAINTOUR.

SECTION DE MORALE.

(3,000 francs).

Sujet proposé : « *Rechercher quels obstacles a pu rencontrer en France, depuis le commencement de ce siècle, le développement de l'esprit d'initiative et de l'effort personnel dans les habitudes sociales, le système d'éducation et de législation. Proposer, dans leurs grandes lignes, les principales réformes à poursuivre.* »

Une récompense de *mille francs* est accordée à M. Charles Hardy.

PRIX DU BUDGET

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

(3,000 francs).

Sujet proposé : « *Exposer le développement du régime dotal en France, depuis le Code civil jusqu'à nos jours* ».

Prix décerné à M. Albert Eyquem.

Deux mentions honorables sont accordées :

L'une à M. Dépinay.

L'autre à M. Paul Griveau.

PRIX ODILON BARROT.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

(5,000 francs).

Sujet proposé : « *Etude critique sur l'instruction préparatoire en matière d'infraction à la loi pénale, jusqu'à l'audience exclusivement.* »

Prix décerné à M. Charles MORIZOT-THIBAULT.

Deux récompenses sont accordées :

Une de *mille francs* à M. Charles BERTHEAU.

Et une de *cinq cents francs* à M. Emile MONTAGNON.

PRIX DU BUDGET.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

(2,000 francs).

Sujet proposé : « *Etudes des relations commerciales de la France et de l'Angleterre depuis Henri IV jusqu'à la Révolution française et appréciation de leurs conséquences économiques.* »

Prix partagé entre M. P. BOISSONNADE et M. F. DUMAS.

Deux mentions honorables sont accordées :

L'une à M. J. CHASTIN.

L'autre au mémoire inscrit sous le n° 2, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître.

PRIX LÉON FAUCHER.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

(3,000 francs).

Sujet proposé : « *De la situation présente et de l'avenir de la grande, de la moyenne et de la petite propriété en France.* »

Prix décerné à M. FLOUR DE SAINT-GENIS.

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR.

COMMISSION MIXTE.

(5,000 francs).

L'Académie avait proposé, pour l'année 1901, le sujet suivant : « *Des inconvénients et des avantages des systèmes de prévoyance collective obligatoire et des systèmes de prévoyance, soit individuelle, soit associée, libres et spontanés.* »

Deux récompenses sont accordées :

Une de *trois mille francs* à MM. Eugène et Michel LACOMBE.

Et une de *deux mille* francs à M. Maurice VANLAER.

PRIX BLAISE DES VOSGES.

COMMISSION MIXTE.

(2,000 francs).

Sujet proposé : « *Les caisses de retraites pour la vieillesse. Historique de leur institution. Résultats de leur fonctionnement. Etude des modifications qu'elles peuvent recevoir* ».

Une récompense de *mille francs* est accordée à M. J. LEFORT.

PRIX BERGER

COMMISSION MIXTE.

(12,000 francs).

L'Académie décerne les quatre récompenses suivantes :

1° *Six mille francs* à M. Alexandre TUETEY, pour ses deux ouvrages : *Répertoire général des Sources manuscrites de l'Histoire de Paris pendant la Révolution française ;* et *l'Assistance publique à Paris pendant la Révolution ;*

2° *Trois mille francs* à M. Alfred DES CILLEULS, pour son *Histoire de l'administration parisienne au XIX*e *siècle ;*

3° *Deux mille francs* à M. le Dr A. CORLIEU, pour son ouvrage : *Centenaire de la Faculté de médecine de Paris ;*

4° *Mille francs* à M. Gaston CADOUX, pour son ouvrage : *Les Finances de la ville de Paris de 1798 à 1900.*

PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER

COMMISSION MIXTE.

(3,000 francs).

Prix décerné à M. Eugène D'EICHTHAL, pour ses Etudes d'Economie sociale, résumées dans son livre intitulé : *Socialisme, communisme et collectivisme*.

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED.

(*Ouvrages*.)

COMMISSION MIXTE.

(5,000 francs).

L'Académie décerne les six récompenses suivantes :

1° *Quinze cents francs* à M. L. BONNEVILLE DE MARSANGY, pour son livre : *La Légion d'honneur (1802-1900)*.

2° *Mille francs* à M. Germain MARTIN, pour ses quatre ouvrages : *La grande industrie sous le règne de Louis XIV*; *les Associations ouvrières au XVIIIe siècle; la Grande industrie en France sous le règne de Louis XV* et *l'Industrie et le Commerce du Velay aux XVIIe et XVIIIe siècles*.

3° *Mille francs*, à M. Émile GARNAULT, pour son ouvrage : *Le Commerce Rochelais au XVIIIe siècle*.

4° *Cinq cents francs*, à M. Paul DEGHILAGE, pour son livre : *La Dépopulation des campagnes*.

5° *Cinq cents francs*, à M. Edouard DRIAULT, pour son ouvrage : *La question d'Orient depuis son origine jusqu'à nos jours*.

6° *Cinq cents francs*, à M. Georges TOUDOUZE, pour son livre. *La Défense des côtes de Dunkerque à Bayonne au XVIIe siècle*.

PRIX AUDÉOUD.

COMMISSION MIXTE.

(12,000 francs).

L'Académie décerne *onze grandes médailles d'or* aux ouvrages et œuvres dont les titres suivent :

1° A l'ouvrage imprimé intitulé : *Les lois d'assurance ouvrière, assu-*

rance contre la maladie, assurance contre les accidents, par M. Maurice BELLOM, ingénieur au corps des mines ;

2° A la CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON;

3° A la MAISON ALFRED MAME ET FILS, de Tours ;

4° A la CRISTALLERIE DE BACCARAT ;

5° A la SOCIÉTÉ DES GRANDS MAGASINS DU LOUVRE ;

6° A la CAISSE SYNDICALE D'ASSURANCE MUTUELLE DES FORGES DE FRANCE ;

7° AUX COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER DE L'EST, DU MIDI, DU NORD, D'ORLÉANS, DE L'OUEST, DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE ET A L'ADMINISTRATION DES CHEMINS DE FER DU RÉSEAU DE L'ÉTAT ;

8° A l'ASSOCIATION FRATERNELLE DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS ;

9° A la COMPAGNIE D'ASSURANCES L' « UNION » ;

10° AU SYNDICAT DE L' « AIGUILLE » ;

11° AU « FOYER DE L'OUVRIÈRE ».

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED

(*Actes de dévouement.*)

COMMISSION MIXTE

(15,000 francs).

Ce prix est décerné à M. Fernand FOUREAU, pour son *exploration scientifique du Sahara entre l'Algérie et le Soudan*.

FONDATION CARNOT

COMMISSION MIXTE

(17,400 francs).

L'Académie a fait l'emploi de ces *dix-sept mille quatre cents francs*, et distribué, le 24 juin, *quatre-vingt-sept secours de deux cents francs chacun à quatre-vingt-sept* veuves d'ouvriers chargées d'enfants, jugées les plus méritantes.

FONDATION GASNE

COMMISSION MIXTE

(400 francs).

L'Académie a distribué, cette année, *deux secours de deux cents francs chacun, à deux* veuves sans ressources et chargées d'enfants.

BOURSES TRIENNALES.

Ces bourses ont été données à d'anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit au concours général en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1901, 1902, 1903, 1904 ET 1905.

PRIX DU BUDGET.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1902, le sujet suivant :

« *La philosophie de Schelling.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

SECTION DE MORALE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1903, le sujet suivant :

« *Des obligations imposées par la loi morale dans les relations entre patrons et ouvriers.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur.*

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1903, le sujet suivant :

« *De l'organisation et des pouvoirs des assemblées générales dans les Sociétés par actions, notamment au point de vue des modifications à apporter aux statuts. Étude critique et de législation comparée.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1904 le sujet suivant :

« *De la transformation des agglomérations urbaines sous l'influence des divers facteurs physiques, économiques, administratifs et sociaux.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur.*

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1902 le sujet suivant :

« *Histoire, de* 1800 *à* 1810, *d'un des départements faisant partie d'une des anciennes provinces d'Alsace, de Lorraine, Champagne, Picardie et Flandre.* »

PROGRAMME

« Exposer comment, dans quelles conditions et par quelles personnes les institutions nouvelles ont été appliquées dans un departement, de 1800 à 1810 : l'administration, la justice, les impôts (les biens nationaux), l'instruction publique, les cultes. L'auteur choisira le département qui sera l'objet de ses études dans une des cinq anciennes provinces ci-dessus désignées ; il suivra dans le chef-lieu du département, puis dans une sous-préfecture, un chef-lieu de canton et dans une commune rurale, l'histoire des institutions, des affaires et des personnes ; il s'attachera à dégager, dans cette histoire, les rapports du nouveau régime avec le régime ancien et avec la Révolution. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1904 le sujet suivant :

« *Influence de la France sur le développement intellectuel et social de la Russie* ».

L'Académie invite les concurrents, de la façon la plus expresse, à ne mentionner qu'incidemment les relations diplomatiques et militaires entre la France et la Russie, et à faire porter tout leur effort sur l'examen des rapports intellectuels et sociaux des deux nations.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront êtres déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur.*

PRIX BORDIN.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1902 le sujet suivant :

« *Etude sur la responsabilité des accidents du travail.* »

PROGRAMME.

« Les concurrents deront rechercher et analyser les principes d'où dérive cette responsabilité et l'application qui peut être faite dans la pratique. Ils discuteront les théories qui se sont produites sur cette question et la part qui leur a été faite par la jurisprudence. Ils examineront s'il y a lieu de prendre des mesures, et lesquelles, pour rendre effective la responsabilité des patrons, notamment d'instituer un système d'assurances, mais sans entrer dans le détail de la réglementation et seulement au point de vue des principes. »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie proroge à l'année 1904 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1898 et prorogé ensuite à l'année 1901.

« *Le Commerce des céréales, grains et farines à Paris. L'importation, la répartition des provisions entre les mois de l'année ; la variation des prix, l'organisation commerciale.* »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1903 le sujet suivant :

« *Etudier, au point de vue économique et social, l'influence de l'égalité*

ou de l'inégalité des fortunes et des conditions sur le développement de la prospérité d'un pays. »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur.*

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1899 :

« *Rapports de la politique coloniale et de la politique européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789.*

PROGRAMME.

« L'Académie ne demande pas aux concurrents une histoire détaillée de la politique française en Europe et de la politique française aux colonies. Elle demande une étude critique des rapports de la première avec la seconde, de l'influence exercée par l'une sur l'autre et des conséquences qui s'en sont suivies pour l'ensemble des intérêts de la France. »

Le prix, de la valeur de *deux mille cinq cents francs,* sera décerné en 1902.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

L'Académie rapelle qu'elle a proposé pour l'année 1903 le sujet suivant :

« *Etude sur un général de la République ou de l'Empire.* »

« L'Académie, en ne désignant aucun nom, a voulu éviter aux candidats la nécessité de travailler sur les mêmes documents et engager au concours les personnes qui sont en possession de documents nouveaux ou qui les ont à leur portée.

« L'Académie ne demande pas un travail technique sur les campagnes de 1792 à 1815 : elle demande une biographie, une étude des origines,

de la formation intellectuelle et morale, du caractère, des actes, des motifs de ces actes, de leur portée : — l'homme et sa vie. »

Le prix est de la valeur de *deux mille cinq cents francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur*.

PRIX SAINTOUR

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1902 le sujet suivant :

« *Etudier la répression des outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique au triple point de vue de la nature de l'infraction, de la pénalité et de la juridiction.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur*.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1903 le sujet suivant :

« *Etudier sur une industrie déterminée (au choix de l'auteur) les effets économiques des droits de douane à l'égard de cette industrie même, à l'égard du commerce et de l'industrie en général et à l'égard des consommateurs.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur*.

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1902 le sujet suivant :

« *De la notion de l'Etat, d'après les écrivains du XVIIIe siècle, et de l'influence qu'elle a exercée sur les idées politiques des hommes de la Révolution.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1904 le sujet suivant :

« *Histoire de la liberté d'écrire en France aux XVIIIe et XIXe siècles.* »

« C'est une période de près de deux siècles, à partir de la mort de Louis XIV, que les concurrents embrasseront dans leur travail. Ils envisageront dans cette étude non pas seulement les livres, mais les brochures, les journaux, les pièces de théâtre, en un mot tout ce qui est imprimé. Ils devront d'ailleurs considérer la liberté d'écrire aussi bien dans ses rapports avec l'autorité religieuse que dans ses rapports avec l'autorité civile. Enfin, sans négliger la législation sur la matière, ils s'attacheront surtout à préciser l'influence que le mouvement de l'opinion et les événements successifs ont exercée sur cette législation, et, d'une manière générale, à indiquer les causes qui l'ont modifiée dans un sens ou dans un autre. »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur.*

PRIX VICTOR COUSIN.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1900 :

« *Etude sur la philosophie d'Alexandre d'Aphrodisiade.* »

PROGRAMME

« 1° Dans une première partie, les concurrents analyseront les princi-

paux commentaires d'Alexandre et indiqueront le secours qu'on en peut tirer pour l'interprétation de la philosophie d'Aristote.

« 2° Dans une seconde partie, ils étudieront les ouvrages personnels d'Alexandre et feront connaître ses propres doctrines philosophiques.

« 3° Enfin, dans une conclusion, ils détermineront la place qu'Alexandre d'Aphrodisiade occupe parmi les commentateurs d'Aristote et son rôle dans l'histoire de la philosophie. »

Le prix à décerner en 1903 est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1904 le sujet suivant :

« *La théorie des passions dans la philosophie ancienne.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur.*

PRIX GEGNER.

SECTION DE PHILOSOPHIE.

Ce prix, d'une valeur de *trois mille huit cents francs*, « *destiné à un écrivain philosophe, sans fortune, qui se sera signalé par des travaux qui peuvent contribuer au progrès de la science philosophique* », sera décerné en 1902.

PRIX STASSART.

SECTION DE MORALE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1902 le sujet suivant :

« *Étude critique sur Saint-Simon et sa doctrine.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN.

SECTION DE MORALE

Ce prix sera décerné à un auteur dont les travaux rentrent dans le cadre des attributions de l'Académie.

Suivant un roulement arrêté par l'Académie, le concours sera ouvert en 1902 pour les ouvrages de morale, en 1903 pour les ouvrages de législation, en 1904 pour les ouvrages d'économie politique, en 1905 pour les ouvrages d'histoire, en 1906 pour les ouvrages ne rentrant pas exclusivement dans les attributions d'une des sections de l'Académie et en 1907 pour les ouvrages de philosophie.

Tous les ouvrages devront avoir été publiés dans les six dernières années qui auront précédé la clôture du concours.

Le prix est de la valeur de *deux mille francs*.

Les ouvrages de morale devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur*.

Les ouvrages de législation devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX ODILON BARROT.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1904 le sujet suivant :

« *Etude critique sur l'organisation judiciaire dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord d'après la constitution fédérale et d'après les constitutions des différents États et sur les résultats pratiques de son fonctionnement.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur*.

PRIX KŒNIGSWARTER.

SECTION DE LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE.

Ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les cinq ans, et destiné à récompenser le *meilleur ouvrage sur l'histoire du Droit*, publié dans les cinq années qui auront précédé la clôture du concours, sera décerné en 1904.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX LÉON FAUCHER

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie propose pour l'année 1904 le sujet suivant :

« *La vie et l'œuvre de Bastiat.* »

Le prix est de la valeur de *trois mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur*.

PRIX ROSSI.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES.

L'Académie proroge à l'année 1904 le sujet suivant qu'elle avait proposé pour l'année 1901 :

« *Étude comparative des budgets de la France (Budgets de l'État) au XIXe siècle.* »

PROGRAMME

« Les concurrents n'ont pas à faire l'analyse détaillée de chaque budget ni à réunir de trop nombreux tableaux de chiffres ; ils devront surtout

s'appliquer à montrer et à apprécier les caractères essentiels des budgets et leurs transformations dans le cours du siècle. »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1902 le sujet suivant :

« *De l'interdiction des municipalités dans le domaine de l'Industrie en matière économique et commerciale. Réunir des renseignements relatifs à ce sujet en France et à l'étranger, et proposer des conclusions.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1903 le sujet suivant :

« *Quels sont les éléments matériels et moraux des forces contributives d'un pays et comment peut-on apprécier ces forces ?*

« *Exemples et statistiques à diverses époques et chez divers peuples.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour l'année 1904 le sujet suivant :

« *La houille et le fer au point de vue économique depuis le début du XIXe siècle.*

« *Les faits et perspectives.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur.*

L'Académie propose pour l'année 1905 le sujet suivant :

« *Histoire économique de la laine.* »

Le prix est de la valeur de *quatre mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1904, *terme de rigueur.*

PRIX BARON DE COURCEL

SECTION D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE.

Ce prix, de la valeur de *deux mille quatre cents francs*, à décerner successivement par l'Académie française, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et l'Académie des Sciences morales et politiques, est destiné à récompenser *une œuvre de littérature ou d'histoire qui sera de nature à attirer l'intérêt public sur les premiers siècles de l'Histoire de France, (époques mérovingienne ou carlovingienne) ou à populariser quelque épisode de cette histoire, depuis l'origine rudimentaire des tribus franques jusqu'aux environs de l'an 1000.*

Ce prix triennal sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1904.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1903, *terme de rigueur.* Ils devront, en outre, avoir été publiés dans les *neuf dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX DROUYN DE LHUYS

SECTIONS D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET PHILOSOPHIQUE

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera décerné pour la première fois en 1902 ; il est destiné à récompenser les œuvres imprimées publiées depuis moins de trois ans, et consacrées à l'histoire des négociations de la France ou à des questions qui se rattachent directement à sa diplomatie.

ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le
embre 1901, *terme de rigueur.*

cadémie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures
urs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX COMMUNS A PLUSIEURS SECTIONS.

PRIX WOLOWSKI

ONS DE LÉGISLATION ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE RÉUNIES.

cadémie a décidé que ce prix serait décerné, sur la proposition des
ns d'économie politique et de législation réunies, *à l'ouvrage
ié ou manuscrit, soit de législation, soit d'économie politique, que les
sections auront jugé le plus digne de l'obtenir.*

cadémie décernera en 1902 le prix Wolowski au meilleur *ouvrage
it* qui aura été publié dans les huit années qui auront précédé la
du concours.

prix est de la valeur de *trois mille francs.*

ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le
embre 1901, *terme de rigueur.*

cadémie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'au-
dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

COURS SOUMIS A L'EXAMEN DE COMMISSIONS MIXTES.

PRIX JEAN REYNAUD

Ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque
sse de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq
s.

Il ira toujours à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère
invention et de nouveauté.

« Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

« Le prix sera toujours décerné intégralement.

« Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, « sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, litté- « raire ou artistique.

« Il portera le nom de son fondateur JEAN REYNAUD. »

Ce prix, d'une valeur annuelle de *dix mille francs*, sera décerné par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1903.

PRIX ESTRADE-DELCROS

M. Estrade-Delcros, par son testament en date du 8 février 1876, a légué toute sa fortune à l'Institut. Le revenu de ce legs devra être partagé, par portions égales, entre les cinq classes de l'Institut, pour servir à décerner, par chacune d'elles, un prix tous les cinq ans.

Ce prix, de la valeur de *huit mille francs*, sera décerné en 1905 à un ouvrage publié dans les cinq années précédentes, et rentrant dans l'ordre des études dont elle s'occupe.

Le prix ne pourra être partagé.

Les auteurs pourront déposer eux-mêmes leurs ouvrages au Secrétariat de l'Institut avant le 31 *décembre* 1904, *terme de rigueur*.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JEAN-JACQUES BERGER.

Ce prix, de la valeur de *quinze mille francs*, à décerner tous les cinq ans *à l'œuvre la plus méritante concernant la Ville de Paris*, sera décerné en 1906.

Les concurrents devront justifier de leur qualité de Français.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX FÉLIX DE BEAUJOUR

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1902 le sujet suivant qu'elle avait d'abord proposé pour l'année 1896 et prorogé ensuite à l'année 1899 :

« *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et particulièrement en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

L'Académie propose pour l'année 1905 le sujet suivant :

« *Des meilleurs moyens de défense contre l'alcoolisme considéré comme cause de misère physique et morale.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1904, *terme de rigueur.*

PRIX BLAISE DES VOSGES.

L'Académie propose, pour l'année 1903, le sujet suivant :

« *Les Sociétés coopératives de consommation.* »

« *Historique de leur institution. Résultats de leur fonctionnement. Emploi de leurs bonis.*

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur.*

PRIX HALPHEN.

Ce prix, d'une valeur de *quinze cents francs*, à décerner tous les trois ans — *soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pra-*

tique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire, — sera décerné en 1903.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1902, *terme de rigueur.*

Les ouvrages devront avoir été publiés dans les *trois années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX ERNEST THOREL.

Ce prix, d'une valeur de *deux mille francs*, à décerner tous les deux ans à l'auteur du *meilleur ouvrage, soit imprimé, soit manuscrit, destiné à l'éducation du peuple, non un livre pédagogique, mais une brochure de quelques pages ou un livre de lecture courante*, sera décerné en 1902.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 *décembre* 1901, *terme de rigueur.*

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans les *trois dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED.

(*Ouvrages*).

Ce prix, à décerner tous les ans, est fondé en faveur de l'ouvrage imprimé le plus propre « *à faire aimer la morale et la vertu, et à faire repousser l'égoïsme et l'envie, ou à faire connaître et aimer la patrie.* »

Le prix est de la valeur de *cinq mille francs.*

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1902, *terme de rigueur.* Ils devront, en outre, avoir été publiés dans les *trois dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les conditions du concours seront les mêmes pour les ouvrages qui seront déposés le *31 décembre 1902.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX CARLIER

Ce prix annuel, de la valeur de *mille francs*, est destiné à récompenser le *meilleur ouvrage ayant en vue des moyens nouveaux à suggérer pour améliorer la condition morale et matérielle de la classe la plus nombreuse dans la ville de Paris.*

Le prix sera décerné en 1902.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1901, *terme de rigueur.* Ils devront en outre avoir été publiés dans les *trois dernières années* qui auront précédé la clôture du concours.

Les conditions du concours seront les mêmes pour les ouvrages qui seront déposés le *31 décembre 1902.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX MAISONDIEU.

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les deux ans, *à l'auteur ou fondateur d'une œuvre ayant contribué ou pouvant contribuer à l'amélioration du sort des classes laborieuses*, sera décerné pour la première fois en 1903.

Les ouvrages imprimés devront être publiés dans les deux années qui précéderont l'échéance du concours ; ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le *31 décembre 1902*, *terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JULES AUDÉOUD

Le prix Jules Audéoud, d'une valeur de *douze mille francs*, sera décerné en 1905 à des ouvrages imprimés et à des institutions, établissements publics ou privés, travaux, œuvres ou services relatifs à l'amélioration du sort des classes ouvrières ou au soulagement des pauvres.

Les ouvrages imprimés devront avoir été publiés dans la période des quatre années qui précéderont l'échéance du concours ; ils devront être déposés au Secrétariat de l'Institut au plus tard le *31 décembre 1904, terme de rigueur.*

Les institutions, établissements ou œuvres *ne doivent pas* se proposer au concours : l'Académie se réserve le droit de les désigner.

PRIX BARON DE JOEST.

Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, à décerner successivement par chacune des Académies en un prix annuel, *à celui qui dans l'année aura fait une découverte ou écrit l'ouvrage le plus utile au bien public* sera attribué pour la première fois en 1903 par l'Académie.

Les ouvrages destinés à ce concours, s'ils sont imprimés, devront être remis au Secrétariat de l'Institut le *31 décembre 1902, terme de rigueur.*

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, les candidatures d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX JEAN-BAPTISTE CHEVALLIER.

Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, à décerner tous les trois ans, est destiné à récompenser l'auteur français du meilleur travail publié, dans chaque période triennale, pour la défense soit du droit de tester tel qu'il est établi par le Code civil, soit du droit de succéder *ab intestat*, d'après les divers ordres de succession, établi par le même Code ; il sera décerné en 1904.

Les ouvrages devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le ***31 décembre 1902*, *terme de rigueur*.**

L'Académie se réserve d'introduire, s'il y a lieu, la candidature d'auteurs dont les ouvrages n'auraient pas été présentés.

PRIX LE FÈVRE-DEUMIER

Ce prix, d'une valeur de ***vingt mille francs***, sera décerné tous les dix ans par l'Académie. Suivant le vœu du testateur, il doit être attribué à l'ouvrage le plus remarquable sur les mythologies, philosophies et religions comparées.

Le prix sera décerné pour la première fois en 1903 au meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit sur saint François d'Assise et les Franciscains.

Les ouvrages étrangers traduits en français seront admis à prendre part au concours.

L'ouvrage doit être postérieur à l'année 1883.

Les manuscrits ou livres présentés à ce concours devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le ***31 décembre 1902*, *terme de rigueur*.**

PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED.

(*Actes de dévouement.*)

Ce prix, fondé par Mme veuve Audiffred, est destiné à récompenser les plus beaux, les plus grands dévouements de quelque genre qu'ils soient; il est décerné tous les ans ; il est d'une valeur de ***quinze mille francs*** ; il peut être attribué à un lauréat ou divisé entre plusieurs.

L'Académie n'admet pas de candidatures au prix François-Joseph Audiffred ; elle se réserve le droit de chercher et de désigner elle-même les dévouements qu'elle récompense. Toutefois elle accueillera les informations que des tiers pourraient lui fournir.

Ces informations doivent être remises au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 ***décembre*** 1901, ***terme de rigueur***.

Les conditions du concours seront les mêmes pour l'année 1903.

FONDATION CARNOT.

Mme Carnot a fait donation à l'Académie d'un titre de rente de *onze mille francs*, provenant du produit d'une souscription ouverte par les Dames françaises à la suite de la catastrophe du 24 juin 1894, à la charge par l'Académie de remettre, le vingt-quatre juin de chaque année, en souvenir du président CARNOT, *cinquante-cinq secours de deux cents francs chacun à cinquante-cinq veuves d'ouvriers chargées d'enfants*, que l'Académie aura jugées les plus méritantes.

Mme Carnot ayant, par son testament en date du 5 août 1898, légué ses diamants pour être vendus au profit de la fondation, le produit de cette vente a permis la création de 18 nouveaux secours, ce qui porte à *soixante-treize* le nombre de secours de *deux cents francs chacun*, à décerner annuellement.

CONDITIONS POUR OBTENIR LE SECOURS.

Les demandes devront être parvenues au Secrétariat de l'Institut au plus tard le 31 *décembre*, la Commission d'examen se réunissant au mois de *janvier*.

Elles peuvent être adressées, après légalisation des signatures, soit aux préfets des départements, soit directement au Secrétariat de l'Institut, sans passer par l'intermédiaire des préfets. Elles doivent comprendre les indications suivantes :

1° Nom, prénoms, âge, profession, domicile de la veuve ;

2° Profession du mari et date de sa mort ;

3° Nom, prénoms, âge et sexe de chacun des enfants ;

4° Attestation des autorités locales et personnes autorisées, sur la situation matérielle et morale de la famille et ses mérites particuliers.

NOTA. — Aux termes de la donation, les secours sont exclusivement réservés aux veuves d'OUVRIERS CHARGÉES D'ENFANTS.

Toute demande non accueillie peut être renouvelée l'année suivante.

LES VEUVES QUI AURONT OBTENU UN SECOURS NE POURRONT PLUS EN OBTENIR LES ANNÉES SUIVANTES.

On trouvera au Secrétariat de l'Institut les formules des notices à fournir à l'appui des demandes.

FONDATION GASNE.

Cette fondation, d'un revenu annuel de *sept cent cinquante francs*, est destinée *à l'attribution de secours à des veuves sans ressources et chargées d'enfants, afin de permettre de donner plus d'extension à l'œuvre de Mme Carnot qui ne vise que les veuves d'ouvriers.*

BOURSES TRIENNALES

Ces bourses sont décernées chaque année à cinq anciens élèves sortis des lycées Louis-le-Grand, Charlemagne, Henri IV, Condorcet et Hoche, après avoir obtenu un prix ou un accessit au Concours général, en philosophie, en mathématiques spéciales, en discours français ou en histoire.

CONDITIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS

L'Académie n'admet à ses concours que des *mémoires écrits en français* ou *en latin*, et adressés, *francs de port*, au Secrétariat de l'Institut.

Les manuscrits *doivent toujours être entièrement inédits*. Ils doivent être paginés, suivis d'une table et brochés. Chaque manuscrit devra porter une épigraphe ou devise *qui sera répétée sur un pli cacheté* joint à l'ouvrage et contenant le nom de l'auteur. L'AUTEUR NE DEVRA PAS SE FAIRE CONNAITRE SOUS PEINE D'ÊTRE EXCLU DU CONCOURS.

Les manuscrits déposés pour les concours appartiennent aux archives de l'Académie. Ils ne sont point rendus aux auteurs, qui peuvent en prendre ou en faire prendre copie.

L'Académie, afin d'éviter les inconvénients attachés à des publications inexactement faites des mémoires qu'elle a couronnés, invite les auteurs

de ces mémoires *à indiquer formellement, dans une préface, les chang ments ou les additions qu'ils y auront introduits.*

Les ouvrages imprimés doivent être directement adressés par l'aute au Secrétariat de l'Institut, au nombre de CINQ EXEMPLAIRES, avec u lettre constatant l'envoi et indiquant le concours pour lequel ils s(présentés.

Le même ouvrage ne pourra pas être présenté en même temps à de concours de l'Institut.

Les personnes qui ont reçu un prix sont seules autorisées à prendre titre de LAURÉAT DE L'INSTITUT.

Les personnes qui ont obtenu des récompenses ont le droit d'inscr sur les ouvrages qu'elles publient la seule mention qui suit : *Récompe par l'Académie des Sciences morales et politiques.*

Les personnes qui ont obtenu une mention honorable ont le droit d'i crire sur les ouvrages qu'elles publient : *Mention honorable au conco de... (Académie des sciences morales et politiques).*

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la Banque,

Par MM. Yves Guyot et Arthur Raffalovich

(Librairie Guillaumin, rue Richelieu, 14).

M. Levasseur : — J'ai présenté, il y a plus d'un an, le premier volume du *Dictionnaire du commerce, de l'industrie et de la Banque*, publié sous la direction de MM. Yves Guyot et Raffalovich. La dix-huitième livraison a paru tout récemment et avec elle le second et dernier volume qu'elle termine. Les directeurs ont su réunir un groupe bien nombreux de rédacteurs compétents ayant une autorité dans les articles importants qu'ils ont traités. Dans la préface qui est en tête du second volume ils donnent la liste des principaux rédacteurs de cette catégorie. La composition et la publication d'une œuvre de ce genre exigent un labeur énorme : il faut féliciter les directeurs de l'avoir accompli en un temps relativement court. Le second volume dans lequel je signale entre autres mots faillite, fer et fonte, France, marine, monnaie, fils, tissus et ses annexes, valeurs mobilières, est digne du premier et je puis dire, en présentant l'ouvrage complet, ce que je disais après avoir énuméré certains articles insérés dans le premier volume.

Cette énumération suffit pour montrer que la publication mérite confiance et un pareil ouvrage doit être le livre de chevet de tous et n'est pas moins utile à quiconque, publiciste, professeur, homme d'État, traite de matières industrielles ou commerciales. Il est désirable qu'au commencement du XXe siècle, à une époque où les problèmes économiques ont pris une si large place dans la société, cette publication trouve un accueil aussi empressé que le *Dictionnaire de Savary*, quatre ou cinq fois édité en une trentaine d'années.

Séance du 26 octobre 1901.

La Vitalité chrétienne,

Par M. Ollé-Laprune, avec introduction de M. Georges Goyau.

M. Georges Picot : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de Mme Ollé-Laprune, un volume posthume de notre confrère, avec une introduction de M. Georges Goyau.

Ce livre intitulé : *La Vitalité chrétienne*, est un recueil de morceaux, les uns inédits, les autres publiés séparément et difficiles à retrouver, mais ayant tous même inspiration, même méthode et même but. Ce qui manque à la société contemporaine, d'après l'auteur, c'est la volonté d'agir. Les âmes sont molles, les cœurs hésitants : l'inaction prend pour excuse une doctrine de pessimisme, la lâcheté se fait une philosophie. M. Ollé-Laprune y oppose la philosophie du devoir, il s'adresse aux chrétiens auxquels manque le sentiment du devoir social et il montre comment un chrétien n'est complet que s'il accomplit dans sa plus haute acception les devoirs d'initiative et d'action qui font le citoyen. Ce petit volume est un grand livre de morale qu'il faudra répandre et faire lire aux jeunes gens. Sur la « virilité intellectuelle » et sur « la responsabilité de chacun devant le mal social », il y a des pages qui sont admirablement propres à inspirer aux hommes cette force sans laquelle il n'y a pas de société civilisée.

Séance du 29 juin 1901.

Une carrière universitaire. Jean-Félix Nourrisson. 1825-1899.

Par le P. Thédenat.

M. Georges Picot : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de la famille de M. Nourrisson, un volume intitulé : « *Une carrière universitaire. Jean-Félix Nourrisson, 1825-1899.* » Ce volume, dû à notre confrère de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le

P. Thédenat, est l'histoire la plus complète d'un homme et d'une âme. Les correspondances avaient tenu une grande place dans la vie de M. Nourrisson ; il avait conservé précieusement les lettres de M. de Barante, du P. Gratry, de M. Cousin, d'Ozanam. De leur côté, ses correspondants avaient gardé les siennes, et le petit-fils de M. de Barante, en les communiquant à l'auteur, a permis de reconstituer ce dialogue animé qui, en faisant revivre les sentiments intimes, jette la lumière sur une époque. Nous assistons ainsi aux succès de l'écolier, aux premières relations du jeune philosophe avec M. Cousin, à sa vocation pour les études philosophiques, à ses premiers pas dans la carrière de l'enseignement, à ses débuts à la Faculté de Clermont. Son ardeur au milieu d'une société assez sceptique et très découragée lui inspire des mots heureux. En son discours d'ouverture, il essaye de ranimer ses auditeurs : « Messieurs, « dit-il, si le monde est vieux, c'est à nous de le rajeunir, et désespérer « ne servit jamais de rien. » Son séjour à Clermont ne nous empêche pas de suivre de loin le mouvement intellectuel de Paris, où il revient en 1858, comme professeur de philosophie au lycée Napoléon. Ses travaux prennent une importance croissante ; sa correspondance nous en fait suivre l'éclosion. On peut dire que ce livre fait à l'aide d'heureuses citations nous permet de suivre pas à pas la vie de notre confrère, jusqu'au temps où il est entré parmi nous et de le retrouver tel que nous l'avons connu, jusqu'à sa mort. Nous devons être reconnaissant au P. Thédénat d'une si complète et par moments si touchante biographie.

Séance du 29 juin 1901.

La doctrine politique de la démocratie,

Par M. Henry Michel.

M. Georges Picot offre au nom de l'auteur, M. Henry Michel, une étude sur « *La doctrine politique de la démocratie* ». Il n'existe pas de problème plus vaste, ni plus capable de tenter un penseur. L'auteur montre très clairement comment un peuple qui se gouverne aurait un in-

térêt immense à reconnaître l'existence de principes et à y conformer sa conduite. Sur ce point, la démonstration est décisive et on ne saurait trop recommander la lecture de ce travail. L'auteur ne donne pas de conclusions très précises, mais il nous les promet ; aussi doit-on désirer vivement la suite d'un écrit qui a le caractère d'une brillante introduction.

Séance du 6 juillet 1901.

Bienfaisance privée et Assistance publique,

Par M. Henri MONOD

Conseiller d'Etat, Directeur de l'Assistance publique

Paris, Masson, brochure de 27 p. in-8°.

M. G. Monod : J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de M. Henri Monod, directeur de l'Assistance publique, une courte brochure intitulée : *Bienfaisance privée et Assistance publique*, dans laquelle il a résumé les principes qui doivent, dans sa pensée, présider à l'administration du grand service dont il a la charge et inspirer la législation relative à l'assistance par l'État. Le titre donné par M. Monod à sa brochure rappelle celui de l'important ouvrage de M. le comte d'Haussonville : *Assistance publique et Bienfaisance privée*, ouvrage auquel M. Monod rend un légitime hommage, mais qui s'inspire d'une conception des droits et des devoirs de l'État différente de la sienne. M. d'Haussonville est disposé à voir dans l'Assistance et la Bienfaisance deux conceptions opposées des œuvres sociales destinées au soulagement des misères humaines, et à penser qu'il faut faire un choix entre les deux conceptions. Il pense « que les services charitables, organisés par l'initiative privée, sont, en théorie et en pratique, infiniment supérieurs comme méthode et comme résultats ». M. Monod n'admet pas d'antagonisme entre l'Assistance et la Bienfaisance ; il y voit deux modes différents de venir en aide à la misère, à l'invalidité, à l'abandon et à la vieillesse, modes tous deux légitimes, tous deux nécessaires, qui doivent se prêter une aide mutuelle

et coordonner leurs efforts. Ce n'est pas sans raison qu'il a transposé l'ordre des termes employés par M. d'Haussonville et qu'il a dit : *Bienfaisance privée et Assistance publique*, et non *Assistance publique et Bienfaisance privée.*

Pour lui, la Bienfaisance privée a eu, dans toutes les œuvres d'Assistance sociale, l'initiative ; c'est elle qui a provoqué l'intervention de l'Assistance publique, quand il a été évident qu'elle-même ne pouvait répondre d'une manière suffisante aux besoins qu'elle avait été la première à constater et à satisfaire. Aussi l'Assistance publique a-t-elle été tout d'abord l'administration par l'État d'œuvres soutenues par des donations privées, comme c'est le cas pour les hôpitaux, les hospices, les bureaux de bienfaisance. Mais, comme la charité privée est, par sa nature même, irrégulière et inégale, il s'ensuit que les ressources sont rarement proportionnées aux besoins là où elle s'exerce seule, et que, si l'on s'en remet à la charité seule, on ne peut éviter, ici la surabondance, ailleurs la disette. M. Monod considère comme l'œuvre essentielle de la charité de prévenir l'état de misère ou d'en faire sortir, et de réduire ainsi le rôle de l'Assistance publique ; il pense qu'il lui appartient en particulier de venir en aide aux indigents valides. Mais il considère comme un devoir absolu de l'État de pourvoir à la subsistance de ceux que l'absence ou la négligence des parents, la maladie ou la vieillesse menacent dans leur existence même. Cette intervention de l'Assistance publique ne doit s'exercer que dans la mesure du strict nécessaire, mais elle doit être aussi généralisée que possible. M. Monod donne un exemple de la puissance des secours de l'Etat mis en regard de ceux de la Bienfaisance. *L'Union pour le sauvetage de l'Enfance*, cette œuvre excellente fondée sous la direction de notre confrère M. J. Simon, et dont M. Henri Monod préside le comité exécutif, a en ce moment à sa charge un peu plus de 900 enfants, tandis que le service des Enfants moralement abandonnés, en soutient près de 21,000.

M. Monod aborde dans sa brochure une question beaucoup plus délicate que celles que les lois sur les Enfants abandonnés et sur l'Assistance médicale ont cherché à résoudre : la surveillance de l'État sur les établissements de bienfaisance, surveillance que doit organiser une loi préparée



par le Conseil supérieur de l'Assistance publique, rédigée par le Conseil d'État et déposée en ce moment à la Chambre des députés. Les enquêtes dont notre confrère M. Théophile Roussel a apporté les résultats au Sénat, les constatations faites par les inspecteurs du travail, les plaintes mêmes émanées de l'autorité ecclésiastique, ont prouvé que certaines institutions de charité cachent des entreprises d'exploitation sous le masque de la bienfaisance. D'accord avec le Congrès de Lyon de 1889 et avec celui de 1900, M. Monod pense comme M. l'abbé Petit, un des principaux orateurs du Congrès de Lyon, que l'État doit être armé pour protéger la santé et la moralité des assistés, et pour exiger en faveur des assistés mineurs une instruction professionnelle et la constitution d'un pécule.

Enfin, M. Monod fait observer que la charité privée, non seulement est inégalement répartie et pourvue de ressources incertaines, mais que, de plus, elle a une tendance naturelle à se spécialiser au point de vue soit professionnel, soit confessionnel : l'Assistance publique peut seule être générale et pratiquer une absolue neutralité.

M. Monod reconnaît avec chaleur tout ce qu'il y a de grand, de généreux, de poétique même dans la bienfaisance privée, et ce que l'assistance peut avoir de froid et même parfois de sévère dans sa précision administrative, mais il trouve injuste d'accorder uniformément à la première des vertus, qu'on refuse à la seconde. Ni l'une ni l'autre ne s'exercent partout de même, ni en bien, ni en mal. « La vérité, dit-il, est que les œuvres privées sont, au regard des services d'assistance, tantôt supérieures, tantôt sensiblement égales, tantôt inférieures, selon la manière dont elles ont été conçues et dont elles fonctionnent. Et cela est vrai des méthodes comme des résultats. Mais avant tout, que la Bienfaisance et l'Assistance cherchent à s'unir, non à s'exclure, qu'elles soient des associées, non des rivales ! »

« Qu'ils aillent, dit M. Monod en finissant, qu'ils aillent, ces volontaires de la charité, où leur cœur les mène ! Qu'avec liberté, avec hardiesse, ils lancent leurs barques de sauvetage sur l'océan des misères humaines, et puisse le vent du ciel gonfler favorablement leurs voiles ! Mais qu'aussi, songeant que cet océan est immense, que ces misères sont infinies, qu'ils sont une poignée, que de toutes parts l'œuvre à

accomplir déborde leurs moyens d'action, ils souffrent que sur le rivage s'allume et rayonne le feu fixe de l'Assistance, et qu'à tant de naufragés de la vie qu'ils n'ont pas pu atteindre, à des milliers d'enfants sans mère, de malades sans soins, de vieillards sans abri, ce phare montre le port ».

Séance du 26 octobre 1901.

De la crise de la croyance dans la philosophie contemporaine,

Par M. Albert Bazaillas.

M. Brochard : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Albert Bazaillas, professeur de philosophie au lycée Condorcet, un ouvrage intitulé : « *La crise de la croyance dans la philosophie contemporaine* ». L'auteur s'est donné pour tâche d'exposer les doctrines de trois philosophes considérables de notre temps : d'abord celle de notre regretté confrère, M. Ollé Laprune, qui fut son maître et son ami ; puis celle du Cardinal Newman, dont M. Ollé Laprune avait l'un des premiers signalé au public français les profondes et attachantes études, et qui a depuis attiré l'attention de quelques esprits d'élite ; enfin, celle de M. Balfour, l'homme d'état anglais, que les soucis de la politique n'ont pas détourné de l'étude des plus hauts problèmes de la philosophie et même de la métaphysique.

Entre ces œuvres de provenances si diverses et d'allures si différentes, on peut, d'après le livre de M. Bazaillas, discerner plusieurs traits communs : c'est d'abord une certaine défiance, plus même que de la défiance, une sorte de dédain un peu méprisant pour la raison humaine et pour la science ; car ce n'est pas seulement la dialectique abstraite des philosophes, c'est aussi la pensée scientifique dans ce qu'elle a de plus rigoureux et de plus concret qu'ils tiennent pour suspecte. Bien loin d'être la représentation exacte et fidèle de la réalité, la science n'est à leurs yeux qu'une sorte de convention arbitraire, une ombre portée, presque un jeu

de l'esprit. A vrai dire, il convient ici de faire une réserve en ce qui concerne M. Ollé Laprune : son ferme esprit et sa haute raison n'auraient jamais consenti à répudier ce qui a été considéré jusqu'à nos jours comme la philosophie même, et personne plus que lui n'était en garde contre les dangers du fidéisme. Mais il ne s'en rapporte pas non plus à la raison réduite, à ses seules forces et n'a point confiance dans la dialectique et l'appareil abstrait de la science ; c'est autrement que par la pensée pure et le raisonnement qu'il espère trouver la part de vérité accessible à l'esprit humain.

Un second caractère commun aux trois écrivains dont nous parlons, et qui se lie étroitement au précédent, c'est qu'ils renoncent à poursuivre la certitude telle qu'on l'avait jusqu'ici toujours définie ; ou, s'ils en conservent le nom, c'est pour dire que nous ne sommes plus que des candidats à la certitude ; c'est la croyance avec tout ce que ce mot implique de mobilité, de changement, de transformation incessante qui prend la place de l'antique certitude ; comme toute chose en ce monde, la croyance est soumise aux lois de l'éternel devenir. Ici encore, il convient de faire une restriction au nom de M. Ollé Laprune. Votre confrère, en effet, ne renonçait pas complètement à ce vieux mot ; toutefois, la certitude qu'il entendait conserver était la certitude morale, selon le titre de son principal ouvrage, et une adhésion à la vérité qui n'est pas provoquée seulement par l'évidence des idées, mais où le cœur entre pour une aussi grande part que l'esprit. Ainsi comprise, la certitude morale ne diffère pas beaucoup de la croyance. C'est la question psychologique et morale de la croyance beaucoup trop négligée jusque-là par les philosophes, qui dans toutes ces doctrines prend décidément le pas sur la question surtout logique de la certitude. Par là, on peut dire qu'un nouveau problème du plus haut intérêt et dont il serait difficile d'exagérer l'importance s'est posé devant la pensée moderne. La philosophie du XIXe siècle peut être considérée à certains égards comme une philosophie de la croyance ; c'est ce problème dont les trois ouvrages étudiés par M. Bazaillas nous proposent une solution, et s'ils sont d'accord pour mettre cette question au premier rang, il y a bien de la différence dans les réponses qu'ils y font. M. Ollé Laprune y voit surtout un acte personnel où toutes nos puis-

sances, le cœur, même la volonté autant que l'intelligence ont leur part. Il faut, selon un mot de Platon qu'il aimait à répéter « aller à la croyance avec son âme tout entière ». Pour le cardinal Newman, esprit sceptique et cœur croyant, la croyance est surtout un organisme qui vit de sa vie propre, s'alimente et se développe à l'aide des matériaux qu'il rencontre, se forme pour se déformer ensuite et reparaître encore sous un aspect nouveau.

Il est intéressant de suivre les ingénieux efforts du penseur anglais pour démêler les lois de ce phénomène à la fois si familier et si peu connu.

Pour M. Balfour enfin, bien éloigné en cela des deux autres écrivains, la croyance se développe pour ainsi dire en dehors de la personne, sous l'influence des circonstances extérieures et surtout du milieu social. Les pages où il compare la formation de la croyance à celle de la mode et des jugements artistiques ou littéraires sont rapidement devenues célèbres ; et c'est merveille de voir comment, grâce à la froide et implacable analyse du penseur anglais, cela même qui nous paraît le plus personnel et le plus intime, ce qui semble émaner des profondeurs de notre âme et porter plus que tout le reste le cachet de notre individualité en ce qu'elle a de plus irréductible s'explique cependant par des causes extérieures sur lesquelles nous n'avons aucune prise, et rentre en définitive sous les lois du mécanisme universel. Il est peu d'études, dans la philosophie contemporaine, qui méritent davantage l'attention et donnent plus à réfléchir.

Un troisième trait encore est commun aux ouvrages dont nous parlons, et ne mérite pas moins d'être signalé. Tous trois, par des chemins différents, aboutiront à une même conclusion : l'apologie du Christianisme. Ces subtiles recherches s'achèvent toutes par un retour à la fo chrétienne. La science étant écartée, et la certitude remplacée par la croyance, il était naturel que le dernier mot appartînt à la foi. La raison, ne trouvant ni en elle-même, ni hors d'elle-même une règle de vérité à laquelle elle puisse s'attacher, comme il faut bien après tout échapper à la mobilité de croyances toujours fuyantes, c'est dans un ensemble de dogmes enseignés par une autre autorité venue de plus haut qu'on trouve le refuge définitif.

Après un très brillant exposé de ces doctrines, M. Bazaillas, laissant de côté les thèses métaphysiques, s'efforce de dégager la théorie de la croyance qui résulte de ses recherches et nous donne sa propre doctrine. A son tour, il définit la croyance, qu'il considère lui aussi comme toujours fuyante et dans le devenir ; œuvre toute personnelle, selon les âmes où elle s'établit, participant à tous leurs changements, et qu'il compare à un chant lyrique. La pensée de M. Bazaillas est singulièrement engageante et hardie, peut-être un peu téméraire et aventureuse et ceux mêmes qui se sont engagés les premiers dans la voie où il est entré, ne peuvent se défendre de quelque inquiétude en présence des conséquences qu'il tire de ses principes. Mais ce n'est pas ici le lieu d'insister sur ces réserves, il vaut mieux reconnaître le service signalé que M. Bazaillas a rendu en exposant, d'une façon si remarquable, tant d'idées curieuses et nouvelles. Il n'est que juste, aussi, de reconnaître le talent dont il fait preuve, la souplesse et l'agilité de sa pensée, la richesse et l'abondance de son style, les rares qualités d'esprit dont son œuvre donne à chaque page l'éclatant témoignage. Peut-être son livre ne plaira-t-il pas à tout le monde ; il ne laissera indifférent aucun de ceux qui l'auront lu.

Séance du 26 octobre 1901.

El-Ahkam, Es-Soultan-i-y-a — Traité de Droit public musulman.

Par Abou'l-Hassan el-Maverdi

Traduit et annoté d'après les sources orientales par M. le Comte Léon Ostroroy, docteur en Droit.

(Tome I) (1).

M. Ch. Lyon Caen. — En publiant la traduction d'un traité de Droit public musulman, M. Léon Ostroroy s'est proposé de combler une lacune fâcheuse de notre littérature juridique. Comme il le fait jus-

(1) Paris, 1901.

tement observer, depuis la conquête des Indes par l'Angleterre et de l'Algérie par la France, l'étude du Droit musulman est sortie, pour les peuples occidentaux, du domaine de la pure érudition pour devenir une étude vraiment pratique ; car, dans une large mesure, par respect pour les convictions religieuses et les anciennes coutumes des indigènes, on continue à leur appliquer les lois musulmanes. Aussi, en France, des traductions de textes, des précis, des manuels, des traités complets ou des monographies sur le droit musulman abondent. Mais cela n'est vrai que pour le droit privé, spécialement pour le droit civil. Quiconque a des notions juridiques générales peut étudier facilement dans des ouvrages français l'organisation de la famille et de la propriété musulmanes. Au contraire, le droit public comprenant le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit pénal de l'Islam, sont des domaines demeurés jusqu'ici à peu près fermés à quiconque n'est pas orientaliste. Pour faire cesser ce fâcheux état de choses, M. Ostroroy pouvait, grâce à ses connaissances juridiques et linguistiques, composer lui-même un traité de droit public musulman ou traduire un traité écrit en arabe. Il a préféré prendre ce dernier parti ; quand il s'agit d'une législation étrangère, une œuvre originale a toujours plus d'autorité qu'un ouvrage composé par un auteur d'après des textes et des traités dont la traduction n'est pas donnée au lecteur.

M. Ostroroy a choisi, pour contribuer à faire connaître en France le droit public musulman, un traité d'un jurisconsulte célèbre en Orient, Abou'l-Hassan el-Maverdi. Ce traité est très ancien ; l'auteur, qui exerça les plus hautes fonctions judiciaires à Bagdad, a vécu à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle de l'Hégire, correspondant aux Xe et XIe siècles après Jésus-Christ.

Le traité de droit public, comme tous les ouvrages du même auteur, est une œuvre posthume. Par une modestie rare en tous pays et par une sorte de crainte religieuse spéciale à l'Orient, Abou'l-Hassan el-Maverdi, qui a beaucoup écrit, n'a publié pourtant aucun ouvrage de son vivant. Mais, quand il sentit venir sa fin, il appela un de ses amis et lui dit : « Tous les manuscrits que tu trouveras en tels et tels endroits sont de « ma composition. Je ne les ai pas publiés par la crainte que ces œuvres

« ne fussent pas agréables au Très-Haut. Quand je tomberai en agonie, « tu placeras ta main dans la mienne. Si je presse, tu sauras que ces « œuvres ne lui sont pas agréables. Tu prendras donc ces manuscrits et « tu les jetteras dans le Tigre, la nuit. Mais, si j'ouvre la main, tu sau- « ras que Dieu a daigné agréer ces œuvres et qu'en les composant, il m'a « été donné de parfaire ce que j'avais projeté dans la pureté de mes « intentions. » Quand il fut près de mourir, l'ami plaça sa main dans celle du moribond. Celui-ci l'ouvrit toute grande, et, ainsi, l'on put considérer que ces œuvres avaient été agréées et que la publication pourrait en être faite.

Parmi elles figure l'ouvrage intituté les *Règles du pouvoir souverain* dont M. Léon Ostroroy a commencé la traduction sous le titre de Traité de Droit public musulman.

Ce traité est sans doute consacré au droit constitutionnel, au droit administratif et au droit pénal qui forment les trois grandes parties du droit public. Mais une matière très importante qui, d'après les classifications usitées en Occident, fait partie, au premier chef, du droit constitutionnel, y est passée complètement sous silence ; il n'y est aucunement parlé de l'organisation du pouvoir législatif. M. Léon Ostroroy donne l'explication de ce qui nous apparaît, au premier abord, comme une grave omission.

Cette exclusion d'un traité de droit public de tout ce qui concerne l'organisation du pouvoir législatif s'explique par les divisions que les docteurs musulmans font de la science du droit. Ils comparent le droit à un arbre dont les branches nombreuses puisent la vie dans quelques racines puissantes et profondes. Par suite, ils divisent la science du droit en deux parties distinctes, la science des racines qui fait connaître la méthode selon laquelle le droit s'élabore et la science des branches qui comporte un simple exposé des différentes parties du droit pratique. El-Maverdi a voulu, en écrivant un traité de droit public musulman, composer un ouvrage de droit pratique ; il a donc dû laisser de côté la science de la méthode qui a surtout pour objet ce qui correspond dans les pays d'Occident à l'organisation du pouvoir législatif et au mode de confection des lois.

D'après les idées musulmanes, c'est dans le Coran et dans les paroles du Prophète que se trouvent expressément ou implicitement contenus tous les principes du droit musulman. Selon quelles règles peut-on extraire la loi de ce livre sacré et des paroles de Mahomet ? C'est la question principale à laquelle répondent les traités dits traités de méthode. Il y a là un sujet d'une extrême complication ; car rien n'égale la subtilité avec laquelle les juristes mahométans interprètent le Coran et savent tirer des phrases les plus générales et les plus obscures les règles les plus spéciales et les plus précises. M. Ostroroy a, pour compléter le traité qu'il traduit, exposé dans une intéressante introduction générale, d'après les ouvrages arabes sur la méthode, les principes à observer pour l'interprétation du Coran et des paroles de Mahomet dans le but d'en tirer les règles qui forment le droit musulman.

Des treize titres dont l'ouvrage se compose, les trois premiers seuls sont traduits dans le tome I ; ils sont relatifs au Califat, au Vézirat, au gouvernement des provinces. Deux ou trois volumes seront sans doute nécessaires pour la traduction des dix autres titres.

Le texte traduit est accompagné de notes puisées dans les sources orientales qui expliquent des passages difficiles à comprendre.

Quand la traduction de M. Léon Ostroroy sera terminée, la lacune que présentaient en France les publications nombreuses faites sur le droit musulman sera comblée. Tous ceux qui prennent quelque intérêt aux questions de législation comparée doivent savoir gré au traducteur d'avoir entrepris un travail long et difficile dont l'utilité sera assurément grande pour eux.

Séance du 26 octobre 1901.

Revue de statistique (1900-1901).

M. Levasseur : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie la troisième année de la *Revue de statistique* (*1900-1901*). Cette revue, qui paraît toutes les semaines, a été fondée par M. Henri de Beaumont, qui

en est le directeur et rédacteur en chef. C'est, comme le dit le titre, un recueil hebdomadaire de documents commerciaux, industriels, agricoles, économiques et financiers concernant la France et les différents pays du monde. Chaque numéro contient des articles divers portant sur plusieurs de ces matières et rédigés pour la Revue ou empruntés à d'autres recueils et surtout à des publications officielles. On y trouve presque toujours des statistiques comparées qui sont d'une grande utilité.

A la fin du volume, le rédacteur en chef a placé une table alphabétique des matières qui remplit dix pages sur deux colonnes et contient plus de 800 articles : répertoire qui était indispensable et qui facilite considérablement les recherches.

On n'analyse pas un pareil recueil, mais il est opportun de le signaler comme un instrument de travail précieux pour tous ceux qui s'occupent de questions sociales.

Séance du 26 octobre 1901.

L'historien Bernadau, notes biographiques et bibliographiques (1762-1852),

Par M. Aurélien Vivie.

M. Luchaire : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de M. Aurélien Vivie, Secrétaire général de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, une brochure de 68 p. in-8° (Bordeaux, 1901) intitulée : *L'historien Bernadau, notes biographiques et bibliographiques (1762-1852)*. M. Vivie donne quelques détails nouveaux, puisés au dépôt des Archives départementales de la Gironde, sur un écrivain bordelais, Pierre Bernadau, qui publia, en 1837, une *Histoire de Bordeaux*, et analyse la collection de manuscrits qu'il avait rassemblés et que la ville de Bordeaux a achetée en 1860.

Séance du 26 octobre 1901.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 1901.

Séance du 9. — *Présidence de* M. le comte DE FRANQUEVILLE, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie de la publication suivante : — *L'Ethique de Sénèque*, par le docteur Salomon Rubin (in-8°, Munich. Oscar Beck, 1901).

M. Lyon-Caen présente un ouvrage intitulé : *La Jurisprudence à la cour suprême des Etats-Unis en matière de prises pendant la guerre hispano-américaine, d'après les documents officiels*, par M. Henri Fromageot, docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris (brochure in-8°, Paris, R. Chapelat et Cie, 1901).

M. Glasson fait hommage à l'Académie de deux ouvrages dont il est l'auteur, intitulés :

Le premier : *Le Parlement de Paris, son rôle politique depuis le règne de Charles VII jusqu'à la Révolution*, deux volumes (in-8°, Paris, Hachette et Cie, 1901).

Le second : *Précis théorique et pratique de procédure civile* (deux volumes in-8°, Paris, F. Pichon, 1902).

M. F. Passy fait une communication sur un livre de M. Tolstoï, ayant pour titre : *Questions sexuelles*, ouvrage sur lequel il fait des observations et des réserves.

M. Cheysson donne lecture, au nom de la commission, de son rapport sur le prix Blaise des Vosges ayant pour sujet de concours : « *Les caisses de retraite pour la vieillesse. Historique de leur institution. Résultats de leur fonctionnement. Etude des modifications qu'elles peuvent recevoir.* »

Le rapport conclut à l'attribution d'une récompense de mille francs au mémoire inscrit sous le n° 3, ayant pour épigraphe : « *L'Epargne est nécessaire aux nations prospères ; cette bienfaisante pratique féconde toutes les autres : elle a fait pendant des siècles la grandeur de la France* ».

LE PLAY.

Les conclusions du rapport sont adoptées par l'Académie.

Séance du 16 : *Présidence de* M. le comte de FRANQUEVILLE, *Pré-*

sident. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France le 7 mai 1901* par M. Auguste Himly, membre de l'Académie Président de la Société (in-8° Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1901). — *XXe Congrès annuel de la Société d'Economie sociale et des unions de la paix sociale. La Mutualité familiale,* par M. E. Cheysson, membre de l'Académie, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées (Extrait de la Réforme sociale, 1er novembre 1901.) (Paris, au Secrétariat de la Société d'Économie sociale, 1901).

M. Levasseur présente les quatre ouvrages suivants :

1° *Le marché financier en 1900-1901*, par M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Académie (in-8° Paris, Guillaumin et Cie, 1901).

2° *La France se ruine-t-elle*, par M. Alfred Neymarck.

3° *Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger. II. Assurance contre les accidents. — Quatrième partie (supplément)*, par M. Maurice Bellom, Ingénieur au corps des Mines (in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1901).

4° *Essai sur la théorie générale de la monnaie*, par M. Albert Aupetit (in-4°, Paris, Guillaumin et Cie, 1901).

M. Stourm présente un ouvrage ayant pour titre : *Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de la Faculté des Lettres de Toulouse*, 2e série, tome VII. *L'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne,* par M. Marcel Marion, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux (in-8°, Toulouse, Édouard Privat. Paris, Alphonse Picard et fils. Guillaumin et Cie, 1901).

M. F. Passy présente un ouvrage intitulé : *Les problèmes du XXe siècle,* par M. G. de Molinari, correspondant de l'Académie, rédacteur en chef du *Journal des Économistes* (in-12, Paris, Guillaumin et Cie, 1901).

M. Chuquet donne lecture d'une notice sur son prédécesseur M. Zeller, qui est écoutée avec une vive attention.

Le Secrétaire perpétuel lit par ordre de dates les lettres de MM. Funck-Brentano, Bergson et Huit, qui se présentent à la place vacante dans la section de philosophie, par suite du décès de M. Ravaisson-Mollien ; et les lettres de MM. Proust et Babeau, qui se présentent à la place de membre libre laissée vacante par le décès de M. Perrens.

Ces lettres seront renvoyées à la section de philosophie et à la commission compétente.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication de deux lettres de remerciement adressées à l'Académie par les présidents des Conseils d'administration des Compagnies de chemins de fer d'Orléans et de l'Ouest.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. J. Lefort, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, se déclare l'auteur du mémoire n° 3, qui a obtenu une récompense de mille francs dans le concours du prix Blaise des Vosges.

M. le Président procède à l'ouverture du pli cacheté joint à ce mémoire, et constate qu'il contient bien le nom de M. J. Lefort dont le nom sera proclamé en séance publique.

Le Secrétaire perpétuel communique la lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts demande à l'Académie de statuer sur le legs Jeanneney. Sur sa proposition, l'examen de la question est renvoyé à la section de législation.

Sur l'exposé fait par le Secrétaire perpétuel des inconvénients qu'il y aurait à donner trop facilement le caractère de prix à des fractionnements de prix, un échange d'observations s'engage entre MM. Lachelier, Boutroux, Himly, Levasseur.

L'Académie décide qu'en cas de fractionnement du prix, la section devra mentionner expressément dans son rapport la volonté de donner à la décision le caractère soit de prix, soit de récompense, afin que l'Académie vote les conclusions en pleine connaissance.

Sur la proposition faite par M. Levasseur au nom de la section d'économie politique, l'Académie proroge au 31 décembre 1903 le sujet suivant du prix Bordin qu'elle avait proposé pour 1898 et prorogé ensuite à l'année 1901, et pour lequel aucun mémoire n'a été déposé :

« *Le commerce des céréales, grains et farines à Paris. L'importation, la répartition des provisions entre les mois de l'année, la variation des prix, l'organisation commerciale.* »

Le prix, de la valeur de *deux mille cinq cents francs*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1904.

sident. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Discours prononcé à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de France le 7 mai 1901* par M. Auguste Himly, membre de l'Académie Président de la Société (in-8° Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1901). — *XXe Congrès annuel de la Société d'Economie sociale et des unions de la paix sociale. La Mutualité familiale,* par M. E. Cheysson, membre de l'Académie, Inspecteur général des Ponts-et-Chaussées (Extrait de la Réforme sociale, 1er novembre 1901.) (Paris, au Secrétariat de la Société d'Économie sociale, 1901).

M. Levasseur présente les quatre ouvrages suivants :

1° *Le marché financier en 1900-1901*, par M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Académie (in-8° Paris, Guillaumin et Cie, 1901).

2° *La France se ruine-t-elle,* par M. Alfred Neymarck.

3° *Les lois d'assurance ouvrière à l'étranger. II. Assurance contre les accidents. — Quatrième partie (supplément),* par M. Maurice Bellom, Ingénieur au corps des Mines (in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1901).

4° *Essai sur la théorie générale de la monnaie,* par M. Albert Aupetit (in-4°, Paris, Guillaumin et Cie, 1901).

M. Stourm présente un ouvrage ayant pour titre : *Bibliothèque méridionale publiée sous les auspices de la Faculté des Lettres de Toulouse,* 2e série, tome VII. *L'impôt sur le revenu au XVIIIe siècle, principalement en Guyenne,* par M. Marcel Marion, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux (in-8°, Toulouse, Édouard Privat. Paris, Alphonse Picard et fils. Guillaumin et Cie, 1901).

M. F. Passy présente un ouvrage intitulé : *Les problèmes du XXe siècle,* par M. G. de Molinari, correspondant de l'Académie, rédacteur en chef du *Journal des Économistes* (in-12, Paris, Guillaumin et Cie, 1901).

M. Chuquet donne lecture d'une notice sur son prédécesseur M. Zeller, qui est écoutée avec une vive attention.

Le Secrétaire perpétuel lit par ordre de dates les lettres de MM. Funck-Brentano, Bergson et Huit, qui se présentent à la place vacante dans la section de philosophie, par suite du décès de M. Ravaisson-Mollien ; et les lettres de MM. Proust et Babeau, qui se présentent à la place de membre libre laissée vacante par le décès de M. Perrens.

Ces lettres seront renvoyées à la section de philosophie et à la commission compétente.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication de deux lettres de remerciement adressées à l'Académie par les présidents des Conseils d'administration des Compagnies de chemins de fer d'Orléans et de l'Ouest.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. J. Lefort, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, se déclare l'auteur du mémoire n° 3, qui a obtenu une récompense de mille francs dans le concours du prix Blaise des Vosges.

M. le Président procède à l'ouverture du pli cacheté joint à ce mémoire, et constate qu'il contient bien le nom de M. J. Lefort dont le nom sera proclamé en séance publique.

Le Secrétaire perpétuel communique la lettre par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts demande à l'Académie de statuer sur le legs Jeanneney. Sur sa proposition, l'examen de la question est renvoyé à la section de législation.

Sur l'exposé fait par le Secrétaire perpétuel des inconvénients qu'il y aurait à donner trop facilement le caractère de prix à des fractionnements de prix, un échange d'observations s'engage entre MM. Lachelier, Boutroux, Himly, Levasseur.

L'Académie décide qu'en cas de fractionnement du prix, la section devra mentionner expressément dans son rapport la volonté de donner à la décision le caractère soit de prix, soit de récompense, afin que l'Académie vote les conclusions en pleine connaissance.

Sur la proposition faite par M. Levasseur au nom de la section d'économie politique, l'Académie proroge au 31 décembre 1903 le sujet suivant du prix Bordin qu'elle avait proposé pour 1898 et prorogé ensuite à l'année 1901, et pour lequel aucun mémoire n'a été déposé :

« *Le commerce des céréales, grains et farines à Paris. L'importation, la répartition des provisions entre les mois de l'année, la variation des prix, l'organisation commerciale.* »

Le prix, de la valeur de *deux mille cinq cents francs*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1904.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1903, *terme de rigueur.*

Sur la proposition du même, l'Académie proroge aussi au 31 décembre 1903 le sujet suivant, du prix Rossi, quelle avait proposé pour 1901 et pour lequel aucun mémoire n'a été non plus déposé :

« *Étude comparative des budgets de France (budgets de l'État) au* XIXe *siècle.* »

Le prix, de la valeur de *quatre mille francs*, sera décerné, s'il y a lieu, en 1904.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1903, *terme de rigueur.*

Séance du 23 : *Présidence de* M. le comte de FRANQUEVILLE, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Les étapes d'un soldat de l'Empire (1800-1815) ; Souvenirs du capitaine Desbœufs*, publiés pour la Société d'Histoire contemporaine, par M. Charles Desbœufs, son petit-fils (in-8°, Paris, Alphonse Picard et fils, 1901) ; — *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne*, 2e série, tome III (in-8°, Châlons-sur-Marne, C. O'Toole, 1901) ; —*Badajoz a través de la Historia Patria*, par M. Albert J. de Thous-Moncho (in-8°, Badajoz, imprimerie de la Minerva, 1901)

M. le comte de Franqueville présente un ouvrage intitulé : *Vie du général Miaczynskiego*, par M. Alexandre Kraushara (in-8°, Saint Pétersbourg, 1902).

M. Glasson présente trois ouvrages intitulés :

1° *L'Édit de Nantes devant le Parlement de Paris*, par M. Armand Lods, docteur en droit (brochure in-8°, Paris, Fischbacher, 1899).

2° *Le droit d'association et la liberté religieuse, d'après la loi du 1er juillet 1901*, par le même (brochure in-8°, Paris, Fischbacher et aux bureaux de la revue de Droit, 1901).

3° *Une traduction néerlandaise inédite du Conseil de Pierre de Fontaines*, Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit 16,775, par M. Pierre Collinet, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lille (brochure in-8°, Bruxelles, P. Imbreghts, 1901).

été successivement modifiés, le nombre des académiciens titulaires a été porté de trente à quarante par le décret du 12 avril 1855, celui des membres libres a été fixé à six par le décret du 7 janvier 1857 ; un autre décret, en date du 28 mars 1857, a créé une nouvelle place d'associé étranger ; enfin, plus récemment, un décret du 20 janvier 1887 a fixé à dix le nombre des membres libres. A l'heure actuelle le nombre des membres libres est de dix dans chacune des quatre Académies où existe ce titre, mais en ce qui concerne les associés étrangers, il y a des différences assez importantes entre les diverses Compagnies : aux Inscriptions et Belles-Lettres et aux Sciences, leur nombre est de huit ; il est de dix aux Beaux-Arts. Notre Académie n'en compte que six.

Le moment nous semble venu d'augmenter ce chiffre. Sans aller aussi loin que l'Académie des Beaux-Arts, il nous a paru qu'il conviendrait d'adopter la même règle que les Académies des Inscriptions et des Sciences.

A mesure que se multiplient les rapports internationaux, les Académies voient augmenter le nombre des savants étrangers auxquels il leur paraît intéressant de pouvoir conférer le titre d'associé. D'un autre côté, afin de conserver à cette distinction sa haute valeur, il faut éviter de la multiplier. En portant de six à huit le nombre des associés étrangers, l'Académie trouverait le moyen d'honorer certains hommes considérables, pour lesquels le titre de correspondant est évidemment insuffisant, sans entamer le prestige qui s'attache justement à la situation d'associé. C'est en ce sens que la commission vous propose de modifier l'article premier.

Le nombre des correspondants était, au terme du règlement de 1833, de trente à quarante ; le décret du 7 janvier 1857 l'a porté à quarante-cinq et une délibération de l'Académie, en date 26 mai 1866, l'a fixé au chiffre actuel de quarante-huit. La répartition entre les sections a été arrêtée par l'Académie, qui l'a modifiée à diverses reprises. Le 2 janvier 1841, on a attribué neuf correspondants à la section d'Economie politique et sept à chacune des autres sections ; le 3 janvier 1846, la section d'Economie a été dotée d'un dixième correspondant ; enfin lorsque la section de politique, Administration et Finances, créée en 1855, a été supprimée, une délibération de l'Académie en date du 9 mai 1866 a fixé comme il suit

la répartition des correspondants : douze pour la section d'Économie politique et neuf pour chacune des quatre autres sections.

Depuis trois ans, l'Académie des Inscriptions et l'Académie des Sciences ont cru devoir augmenter le nombre de leurs correspondants : un décret du 11 mars 1898 l'a porté de cinquante à soixante-dix pour la première de ces Compagnies, un autre décret du 24 juin 1899 l'a porté de cent à cent seize pour la seconde. Votre commission ne vous propose pas une extension aussi considérable, mais elle estime qu'en raison notamment de l'extension que les rapports internationaux ont prise depuis quelques années et qui ne fera que grandir à la suite de la création de l'Association Internationale des Académies, il serait utile d'élargir notre cadre et de permettre aux sections d'ouvrir un peu plus largement cette porte : elle vous propose donc de décider que le nombre de correspondants sera uniformément de douze pour chacune de nos cinq sections, ce qui donnerait un chiffre total de soixante.

Convenait-il d'établir une proportion fixe entre le nombre des correspondants nationaux et celui des étrangers ? Ce système existe à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, laquelle n'est pas divisée en sections, mais il n'a été admis ni à l'Académie des sciences, ni à celle des Beaux-Arts.

Votre commission n'a pas cru devoir vous proposer de l'adopter : elle estime qu'une telle règle, sans présenter de sérieux avantages, pourrait être souvent gênante.

L'Académie a plus d'une fois reconnu la nécessité d'introduire une modification dans les règles relatives aux présentations. D'après les dispositions actuellement en vigueur, lorsqu'il est décidé que la compagnie ne se renferme pas dans la liste qui lui est soumise, chaque membre a le droit de demander l'addition du nom d'un ou plusieurs candidats. Il est facile de comprendre qu'un tel système peut donner lieu à des abus : s'il est nécessaire que les propositions d'une section ou d'une commission puissent être complétées, encore faut-il que l'exercice de ce droit soit entouré de certaines garanties, La commission a pensé qu'il est convenable d'exiger le concours de trois membres au moins pour toute addition à une liste de candidats et c'est pour établir cette règle qu'elle vous propose de modifier le dernier paragraphe de l'article dix.

Une autre question avait été renvoyée par l'Académie à l'examen de la Commission : convenait-il de conférer aux membres libres le droit de suffrage dans les élections des membres du bureau, des associés étrangers et des correspondants ?

Après mûre réflexion, il nous a paru qu'il n'y a pas lieu d'introduire cette innovation. Il est bien vrai que le règlement de l'Académie des Beaux-Arts permet aux membres libres de prendre part à l'élection du président ; mais ni celui de l'Académie des Sciences, ni celui de l'Académie des Inscriptions ne leur reconnaissant ce droit, nous considérons qu'il n'y a pas de motif suffisant pour nous écarter de nos anciennes règles ; nous vous proposons en conséquence de ne point modifier sur ce point les articles du règlement.

Texte actuel.	*Proposition de la Commission.*
ART. 1er	ART. 1er
L'Académie se compose	L'Académie se compose . . . .
. . . .	. . . .
et de *six* associés étrangers.	et de *huit* associés étrangers.
ART. 2	ART. 2
L'Académie a quarante-huit correspondants : douze pour la section d'économie politique, statistique et finances, et neuf pour chacune des autres sections.	L'Académie a soixante correspondants : soit *douze* pour chacune des sections.
ART. 10	ART. 10
. . . .	. . . .
§ 3. Si l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de se renfermer dans cette liste, chaque académicien peut proposer un candidat dont le nom est inscrit à la suite des présentations de la section.	§ 3. Si l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de se renfermer dans cette liste, chaque académicien peut proposer un candidat dont le nom est inscrit à la suite des présentations de la section, *si deux membres ayant droit de vote déclarent appuyer la proposition.*

La délibération sur les diverses modifications proposées dans le rapport ci-dessus est ouverte.

L'Académie, après avoir successivement approuvé les changements apportés aux articles 1er, 2 et 10 de son règlement, adopte l'ensemble des modifications proposées.

Le texte des nouveaux articles sera transmis à M. le Ministre de l'Instruction publique avec prière de les soumettre à l'approbation de M. le Président de la République.

Texte nouveau adopté.

Art. 1er

L'Académie se compose . . . . et de huit associés étrangers.

Art. 2

L'Académie a soixante correspondants, soit douze pour chacune des sections.

Art. 10

. . . . § 3. Si l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de se renfermer dans cette liste, chaque académicien peut proposer un candidat dont le nom est inscrit à la suite des présentations de la section, si deux membres ayant droit de vote déclarent appuyer la proposition.

Sur la proposition faite par M. Cheysson, au nom de la Commission du prix Blaise des Vosges, l'Académie adopte pour ce prix à décerner en 1903, le sujet suivant :

« Les Sociétés coopératives de consommation. »

« Historique de leur institution. — Résultats de leur fonctionnement. — Emploi de leurs bonis. »

Le prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1902, *terme de rigueur*.

M. Sorel fait, au nom de la section d'histoire, un rapport sur le rempla-

:ement comme correspondant de M. Stubbs, décédé le 19 avril 1901 et :xpose les titres de M. Hermann Hüffer, unique candidat présenté.

La discussion des titres aura lieu dans la prochaine séance.

M. Bétolaud, au nom de la section de législation, présente un rapport au sujet du legs Jeannerey.

Il propose à l'Académie de déclarer qu'elle n'élève de prétention n sur l'attribution dudit legs, ni sur la mise en œuvre de la Fondation à laquelle cette fortune doit être consacrée.

Ces conclusions sont adoptées.

Séance du 30: — *Présidence de* M. le Comte DE FRANQUEVILLE, *Président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Revue d'histoire rédigée à l'Etat-Major de l'Armée,* 3e année, 4e volume, nº 11, novembre 1901 (in-8°, Paris, R. Chapelot et Cie, 1901) ; — *Henri IV et les députés de Genève, Chevalier et Chapeaurouge,* par M. Francis de Crue (in-8°, Genève, J. Julien, Paris, A. Picard et fils, 1901); — *Acta Borussica*: *Documents sur l'organisation politique de la Prusse au XVIIIe siècle,* tomes II et III (in-4° Berlin, Verlag Von Paul Parey, 1901); — *Actions (résultats) de l'inspection des métiers pour l'année 1900* (en suédois, Stockholm, 1901).

M. Lefèvre-Pontalis présente un ouvrage intitulé: *Le suffrage de demain. Régime électoral d'une démocratie organisée,* par M. Eugène Duthoit, professeur à la Faculté libre du droit de Lille (in-12, Perrin et Cie, Paris, 1901).

M. Glasson présente un ouvrage en trois volumes intitulé : *Traité élémentaire de droit civil conforme au programme officiel des Facultés de droit,* par M. Marcel Planiol, professeur de droit civil à la Faculté de Droit de Paris (3 tomes in-8°, Paris, F. Pichon, 1900-1901).

M. F. Passy présente les deux ouvrages suivants :

1° *La Sibérie économique considérée plus spécialement dans sa partie Cisbaikalienne,* par M. Claudius Aulagnon, chargé de mission par le ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et télégraphes (in-8°, Paris, Guillaumin et Cie, 1901).

2° *Du sort des indigènes dans les colonies d'exploitation*, par M. Benito Sylvain, officier de marine haïtienne, aide-de-camp de Sa Majesté l'Empereur d'Ethiopie (in-8°, Paris, L. Boyer, 1901).

M. Gréard lit une : « Etude sur la sépulture du cardinal de Richelieu et sur la transformation de la Sorbonne ».

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt.

Le Gérant responsable,
Henry VERGÉ.

ERRATA :

Tome 156, page 145, lisez : *Le Communisme au nouveau monde*, par M. François Sagot et non Saget.

DISCOURS

DE

M. LE C^TE^ DE FRANQUEVILLE

PRÉSIDENT

A L'OCCASION DU PRIX NOBEL

DÉCERNÉ A M. FRÉDÉRIC PASSY

Messieurs,

Il n'est pas dans les usages de l'Académie d'adresser publiquement des félicitations à ceux de nos confrères qui reçoivent, d'un gouvernement ou d'un corps savant étranger, des distinctions honorifiques. Peut-être estimerez-vous cependant qu'il convient de faire exception à cette règle, dans les circonstances présentes. C'est, en effet, sur l'initiative d'un certain nombre des membres de notre compagnie que la commission suédoise chargée de répartir les revenus de la fondation Nobel a décerné à M. Frédéric Passy la moitié du prix réservé aux personnes qui ont le plus constamment travaillé pour la grande cause de la paix entre les peuples.

Il y a longtemps que Montaigne considérait la guerre comme « la preuve de notre imbécillité ou imperfection... car cette effroyable ordonnance de tant de milliers d'hommes armés tant de fureur, d'ardeur et de courage, il est plaisant à considérer par combien vaines occasions elle est

agitée et par combien légières occasions esteincte ». Et pourtant, au xxe siècle encore, nous en sommes réduits à répéter la parole de Rousseau : « La paix perpétuelle est, à présent, un objet bien absurde. » Je ne sais si nous pourrions ajouter, avec le philosophe : « Qu'on nous rende un Henri IV ou un Sully, la paix perpétuelle redeviendra un projet raisonnable. »

Penser que les hommes en viendront un jour à se laisser guider par la seule raison, c'est croire que la passion cessera de régner dans les cœurs et d'animer les esprits. Mais quoi qu'il en puisse être, il n'en est pas moins utile de travailler au règne de la paix. Et de même que les honnêtes gens ne doivent pas cesser de défendre les principes de la morale, alors même qu'ils n'ont pas le fol espoir de les voir universellement respectés, de même les esprits généreux font une œuvre essentiellement méritoire et chrétienne, lorsqu'ils s'efforcent de combattre l'abominable fléau de la guerre et de faire régner la concorde parmi les humains.

M. Frédéric Passy a été l'apôtre convaincu, persévérant de cette grande idée, il l'a soutenue et propagée, avec une conviction que rien n'a pu ébranler, avec une ardeur qui ne s'est jamais affaiblie, il a été l'homme d'une idée : *unius propositi vir*, et nous ne pouvons que nous féliciter de voir son zèle généreux récompensé par une très haute distinction.

M. Frédéric Passy a répondu d'une voix émue :

M. Frédéric Passy : — Voulez-vous me permettre, Monsieur le le Président, en vous remerciant, de remercier l'Académie? Car c'est en grande partie, j'en suis convaincu, à l'honneur que m'ont fait mes confrères en usant en ma faveur de leur droit de présentation que je dois d'avoir été le premier lauréat du Prix Nobel de la paix.

C'est à la fois, pour moi, et la plus haute récompense qui

pût être accordée à mes travaux, et une consécration qui donne à mes idées et à mes efforts une autorité désormais incontestable.

Non sans doute, comme vous venez de le dire, que nous puissions nous flatter de faire disparaître demain, ni de longtemps peut-être, de la surface de la terre, entre les nations non plus qu'entre les individus, les conflits d'intérêts et les appels à la violence. Mais il est permis du moins, et dès lors commandé, d'espérer de les rendre plus rares et de substituer plus souvent, aux incertaines et barbares décisions de la force, des solutions amiables et juridiques.

« Quand, sur cinq guerres, vous n'en auriez empêché que deux », me disait, en 1896, à Budapest — M. Levasseur peut s'en souvenir — après une ovation bien au-dessus de mes mérites, le comte Apponyi, aujourd'hui président de la Chambre des députés de Hongrie, « ne serait-ce pas déjà un bien grand service rendu à l'humanité? C'est là ce que nous avons voulu affirmer en saluant en votre personne la bienfaisante milice de la paix. »

C'est aussi, mes chers confrères, ce qu'à votre tour vous avez voulu dire, en préparant par vos suffrages le verdict du Comité Norvégien, et ce dont je prends acte, avec une respectueuse gratitude, comme du plus précieux et du plus efficace des encouragements.

Séance du 14 décembre 1901.

LA SÉPULTURE DU CARDINAL DE RICHELIEU [1]

La sépulture du cardinal de Richelieu a son histoire. Le dernier épisode s'est déroulé sous nos yeux, mais il est peu connu ; le premier, qui date du lendemain de sa mort, est resté jusqu'ici enveloppé d'obscurité.

Le journal d'Olivier d'Ormesson porte, à la date d'avril 1643, la mention suivante :

« On donnoit ordre à Paris pour empêcher la sédition, parce que le menu peuple murmuroit sur la maladie du Roy contre le cardinal de Richelieu. sur ce que l'on disoit qu'il avoit empoisonné le Roy, et parloit-on de tirer son corps de la Sorbonne et de le traisner par les rues et l'on disoit que l'on avait osté toute la magnificence du catafalque, mesme son corps. »

Et complétant plus tard cette dernière indication, qui ne laissait pas de lui paraître extraordinaire, d'Ormesson ajoutait en marge : « Vray ».

D'autre part, dans une page des procès-verbaux des assemblées de la Faculté de Théologie, dont la vie intérieure, nous l'avons établi, n'avait rien de commun avec celle de la Sorbonne, on lit :

« Le mardi, 19 may 1643. sur les dix heures du soir, vint un carrosse attelé à six chevaux dans la cour de la Sorbonne, pour enlever la bière où estoit le corps de feu Monseigneur le Cardinal, duc de Richelieu, et fit trois ou quatre tours dans ladicte cour pour faire croire que ladicte

(1) Cette lecture est extraite d'un livre intitulé : *Derniers souvenirs de la vieille Sorbonne*, qui doit paraître prochainement.

bière avoit été enlevée et empêcher par ce moyen que, selon le bruict qui couroit, quelques méchants et impies ne vinssent l'enlever pour le jetter à la voierie. Le carrosse ne l'enleva en effect : mais les docteurs donnèrent ordre de faire oster en mesme temps ladicte bière de plomb couverte de velours noir... qui estoit en l'église sur une table portée sur des tréteaux au milieu du chœur avec des balustrades à l'entour... toute l'église tendue haut et bas d'une tenture de velours noir parsemé d'armoiries... On ne sait où lesdits docteurs ont fait mettre ladicte bière. »

Telle était la relation du greffier de la Faculté de Théologie, Quintaine, relation qu'il avait fait consacrer par la Faculté, en l'inscrivant sur ses registres.

Les deux textes, malgré les différences de dates, se confirment. Ce qu'Olivier d'Ormesson donnait comme bruit courant et comme menace, à la fin d'avril, s'était réalisé au mois de mai. Ainsi s'explique la note ultérieure où il certifie l'exactitude de son premier renseignement. Il était donc « vray » qu'en mai 1643, le catafalque de Richelieu avait disparu de la chapelle de la Sorbonne, et avec lui son corps. Qu'était-il devenu ?

Ce fait particulier, que deux témoins contemporains affirmaient, sans pouvoir l'expliquer, un autre témoignage plus voisin encore de l'événement permet, semble-t-il, de l'éclaircir. Dans les papiers de la collection Godefroy, qui appartiennent à la Bibliothèque de l'Institut, il existe un *Récit particulier de ce qui s'est passé à la mort du Cardinal, arrivée le jeudi 4 décembre 1642, sur le midi*. Ecrit à Paris et commencé le lendemain du décès, 5 décembre, le *Récit* rend compte des derniers instants, de l'autopsie, des funérailles de Richelieu. Le manuscrit ne porte pas de signature : c'est un de ces feuillets de gazette privée, pour ainsi dire, qui, après avoir passé par un plus ou moins grand nombre de mains selon l'usage du temps, allaient enrichir la collection de quelque amateur. Mais il y a bien des appa-

rences que la pièce est du docteur Marin Cureau de la Chambre, médecin ordinaire de Richelieu et, plus tard, de Louis XIV, un savant et un homme de lettres qualifié, membre, dès la fondation, de l'Académie française et de l'Académie des Sciences. Certains détails et l'émotion discrète répandue dans toute la note indiquent un ami intime de la maison ; la description scientifique de l'autopsie dénonce le praticien, et, au ton ordinaire des réflexions morales qui ferment la relation, l'académicien se révèle. Il semble d'ailleurs que Cureau de la Chambre s'est trahi — non sans le vouloir — en se nommant lui seul avec l'évêque parmi les témoins de la cérémonie, comme font les peintres qui placent leur portrait dans le coin d'une grande scène historique. Nous ne possédons malheureusement aucune pièce autographe qui permette d'appuyer la conjecture. Dans tous les cas, le *Récit* vaut par lui-même. Il a été rédigé avec soin, révisé avec scrupule. Les nombreuses additions interlinéaires ou marginales, faites sur le moment ou après intervalle, ont pour objet de mettre dans certains détails encore plus de précision. Tout y donne l'impression de l'exactitude, et suivant le mot appliqué au caractère de Marin Cureau de la Chambre, d'un « grand fonds de probité ».

Or, d'après le *Récit*, les restes de Richelieu auraient été transférés du Palais-Royal, où il est mort, à la Sorbonne, où il avait demandé à être inhumé, en deux fois :

« Le mercredi 10 décembre, les entrailles du Cardinal furent apportées de nuict dans un carrosse à la Sorbonne, conduictes par Monseigneur Lescot, évêque de Chartres, Monsieur de la Chambre et quelques autres aumosniers du deffunct, et mises en dépost, jusqu'au parachèvement de la nouvelle église, dans une cave qui est dans une chapelle au milieu de deux autres, derrière le maistre autel : elles étaient enfermées dans une caisse de plomb carrée couverte d'une manière de boiste de bois que quatre per-

sonnes à la suicte du carrosse portoient avec assez de difficulté.

« Samedi suivant, 13 du même courant, sur les neuf heures et demie du soir, son corps fut porté au palais Cardinal à la Sorbonne, lieu destiné à sa sépulture dans un grand chariot de deuil... »

N'est-il pas à croire que si, dans la manifestation du 19 mai, le corps de Richelieu fut « osté » si rapidement avec « toute la magnificence du catafalque », c'est parce qu'on le descendit dans le caveau où, suivant le *Récit*, ses entrailles avaient été « mises en dépost » ? La vieille Sorbonne a toujours eu la prétention d'être maîtresse chez elle et n'admettait guère personne au privilège de son intimité. La menace de sédition qui grondait dans toute la ville n'était pas pour la faire rompre avec ces habitudes de discrétion. L'enlèvement fut en hâte, secrètement. De là le mystère dont Olivier d'Ormesson, non plus que Quintaine, n'a eu la clef.

Mais le texte du *Récit* révèle à son tour un fait qui, chose singulière, semble avoir passé inaperçu.

Aucune chronique, en effet, aucun mémoire, à notre connaissance, ne fait allusion à ce « dépost » des entrailles de Richelieu, séparées de son corps.

On sait qu'Henri IV avait légué son cœur à l'église du couvent des jésuites de la Flèche, aujourd'hui le Prytanée militaire; que le cœur de Louis XIV fut déposé à la maison professe des jésuites de la rue Saint-Antoine par le cardinal de Rohan, tandis que son corps était porté à Saint-Denis ; ce qui donna lieu à ces vers, « horribles », suivant le mot d'un contemporain :

> **A Saint-Denis comme à Versailles**
> **Il est sans cœur et sans entrailles.**

On sait aussi qu'en 1862, la reine Marie-Thérèse obtint que, « comme les corps des princes et des princesses de la



famille royale étaient réunis à l'abbaye de Saint-Denis, l'église du Val-de-Grâce, bâtie en 1645 par les soins d'Anne d'Autriche, fût choisie pour y garder leurs cœurs ». Placés d'abord dans la chapelle de Sainte-Scolastique, les cœurs, en 1876, furent, par ordre du Roi, transportés dans la chapelle Sainte-Anne, qui dès lors leur demeura vouée. Ils étaient enfermés dans « un tombeau composé de plusieurs petites *layettes* ou coffrets distincts », dans lesquels ils reposaient sur des carreaux de velours noir ou de moire d'argent, selon l'âge des princes et des princesses. A l'origine, ils étaient déposés dans la chapelle le même jour que les corps étaient transportés à Saint-Denis, et la pompe des deux convois était la même. A l'occasion de la mort de Philippe de France, premier duc d'Anjou, qui n'avait pas trois ans, Louis XIV décida que les deux cérémonies ne seraient célébrées que pour les enfants âgés d'au moins sept ans; mais le dépôt des cœurs dans la chapelle ne cessa pas de se faire régulièrement. De 1662 à 1761, la chapelle Sainte-Anne reçut vingt-neuf cœurs, parmi lesquels ceux d'Anne d'Autriche, la fondatrice de l'église, d'Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, de la reine Marie-Thérèse, de la princesse de Bavière, dauphine, — ce fut Bossuet qui présida la cérémonie ; — d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston, duc d'Orléans; de Philippe de France, duc d'Orléans, frère de Louis XIV, etc. Des membres de la famille royale, cette sorte d'hommage s'était étendu aux personnages que la gloire ou la vertu avait consacrés. Le cœur de Turenne appartenait par don spécial aux Carmélites de la rue du Boulois. De Bruxelles, où on l'avait d'abord envoyé pour le soustraire aux inimitiés de ses adversaires, celui d'Arnauld était revenu à Port-Royal. Il y avait beaucoup de cœurs sous les dalles de la petite église de Magny. Les reliquaires jansénistes contiennent un grand nombre de linges imbibés du « sang du cœur » de telle ou telle personne touchée de la grâce. Madame de Longueville, également amie

de Port-Royal et des Carmélites, avait légué son corps à celle des deux maisons où elle mourrait ; l'autre devait avoir ses entrailles. Dans la pensée de ceux qui faisaient ces sortes de testament, c'était un moyen pieux de multiplier les prières à leur intention.

Rien n'empêcherait donc que Richelieu eût, de son vivant, disposé de ses entrailles. Le cœur du Père Joseph n'est-il pas aujourd'hui encore dans le couvent des Sœurs du Calvaire à Orléans ? Mais, en reproduisant les « volontés dernières » aux termes desquelles le Cardinal « désire et ordonne que son corps soit enterré dans la nouvelle église de la Sorbonne de Paris », le fidèle Aubery ne fait aucune réserve. Bien plus, cette « caisse de plomb... que quatre personnes... portaient avec assez de difficulté » ne paraît pas s'être jamais retrouvée. Il n'en est question, ni au moment de la translation des restes du Cardinal de la chapelle dans l'église, ni lorsque, après la sépulture provisoire dans l'église, ils furent définitivement enfermés dans le mausolée de Girardon. Quels que fussent les sentiments de la société à l'égard du Cardinal, n'est-il pas étrange que, sur ce point qui touchait de si près à la vie intérieure de la maison, les règistres des Prieurs soient absolument muets ? Et cependant comment révoquer en doute purement et simplement, sans documents à l'appui, la parole d'un témoin aussi autorisé que Cureau de la Chambre ? L'assertion du *Récit* — Cureau de la Chambre n'en fût-il pas l'auteur — est trop circonstanciée, trop nette, pour n'être pas maintenue à titre d'indication, jusqu'à ce que la preuve soit faite qu'elle est sans fondement.

On ignore à quelle date exacte Richelieu fut transporté de la chapelle dans l'église. Ce dut être en 1648, après la prise de possession de l'église, la chapelle ayant été rasée. Le monument de Girardon ne fut placé qu'en 1649, le registre des Prieurs en fait foi. Jusque-là le corps reposa dans un caveau, sous le chœur, au milieu, juste à la place que devait occuper plus tard le tombeau. Germain Brice et

Piganiol de la Force ont laissé de cette sépulture temporaire une description tirée, disent-ils, « du procès-verbal de l'ouverture du caveau et de l'installation du mausolée de Girardon » :

« Au bout du caveau, est attachée à la muraille une lame de cuivre de trois pieds et demi de haut et de deux pieds de large; au bout de ladite lame sont les armes du Cardinal gravées sur le cuivre, et au-dessous l'épitaphe qui contient ce qui suit : « Ici gist le grand Armand-Jean du « Plessis, cardinal de Richelieu, duc et pair de France; « grand en naissance, grand en esprit, grand en sagesse, « grand en science, grand en courage, grand en fortune, « mais plus grand encore en piété... »

Suit l'énumération, qui se prolonge pendant près de trois pages, des victoires, des triomphes, des vertus du Cardinal. « Longue et romanesque épitaphe, écrit Piganiol, ridicule par ses louanges excessives. » Elle est de Scudéri. Pellison le rappelle, non sans malice peut-être, dans son *Histoire de l'Académie française*. Quant à la lame de cuivre sur laquelle elle était gravée, elle a disparu dans le sac de 1793; il n'en subsiste rien.

Aucuns frais n'avaient été épargnés pour ménager à Richelieu un asile digne de lui. Au témoignage de Tallemant des Réaux, la duchesse d'Aiguillon aurait bien voulu réduire la dépense; messieurs de Sorbonne n'étaient pas les seuls à se plaindre de son économie. Quarante ans après la consécration de l'église, le grand autel non plus que le tombeau n'était terminé : les marbres que Richelieu avait fait apporter dans la nef gisaient épars, attendant qu'on les mît en œuvre. « Si bien qu'il fallait tenir l'église fermée, disaient les avocats de la Société dans un mémoire daté de 1689, pour en cacher aux yeux du public l'imperfection et la difformité. » Cependant la duchesse avait dû finir par céder : il y allait de l'exécution du testament dont elle avait le bénéfice. Les artistes en renom, Philippe de Champagne,

Lebrun, le « peintre du Roi », Berthelot, Guillain, Auguière, Cadène, avaient dirigé ou exécuté les travaux. L'église de la Sorbonne, dit Lallemant dans le même passage, était « une belle pièce ». Malheureusement, nous n'en possédons aucune description satisfaisante. Germain Brice qui, le premier, en parle (1685), et Piganiol de la Force, qui ne fait guère que reprodnire les détails ajoutés peu à peu aux dix éditions successives de Brice, ne donnent de l'intérieur du monument qu'une idée imparfaite. Le tableau le plus complet que nous ayons est celui qu'a publié Thiéry, en 1787, à la veille de la Révolution, « pour les amateurs et les étrangers voyageurs à Paris ». Le sens artistiqne de Thiéry est médiocre; mais son exactitude est d'autant moins sujette à caution.

« L'ordre des pilastres corinthiens qui existe dans l'intérieur de l'église est couronné par une attique de proportion heureuse. Entre ces pilastres, deux rangs de niches superposés où sont des anges de grandeur naturelle et les douze apôtres. Toutes ces figures sont de la main de Berthelot et de Guillain. Les quatre Pères de l'Église latine, dans les pendentifs du dôme, ont été peints à fresque par Philippe de Champagne. La disposition du pavé est en compartiments de marbre de différentes couleurs. Le grand autel, élevé sur les dessins de Bullet, est décoré de six colonnes de marbre rouge dont les bases et chapiteaux sont de bronze doré d'or moulu comme les modillons de la corniche. Au haut de l'autel, Le Brun a représenté le Père Éternel dans une gloire. Le tabernacle de marbre blanc est aussi orné de bronzes dorés. Dans l'épaisseur des piliers qui soutiennent le dôme sont prises de petites chapelles proprement boisées et ornées chacune d'un tableau. Dans l'une est la *Prédication de saint Antoine*, par Nicolas Coypel ; dans une autre, *Saint Hilaire*, évêque de Poitiers, par le même; dans une autre, *Saint Paul recouvrant la vue*, par Brenot... »

Et ailleurs, — nous complétons la description de Thiéry par des renseignements du même temps, recueillis çà et là, — le *Baptême de saint Jean*, de l'école de Véronèse; le *Martyre de sainte Ursule*, par Romanelli; le *Repos de la Vierge*, la *Présentation au Temple* et la *Pentecôte* attribués à un élève de Romanelli; une *Descente de Croix* de Philippe de Champagne; quatre *Anges* en marbre blanc de Jean-Baptiste le Tuby, dit le Romain; une *Vierge* en marbre blanc de Desjardins; un *Christ* en marbre blanc sur un fond de marbre noir par Auguière; des portraits en pied de *Louis XIV*, de *Louis XV*, de *Louis XVI*, de *Stanislas de Pologne*, du *Cardinal de Fleury*, copiés d'après Rigaud; — parmi ces peintures, des croix, des cœurs, des piédestaux, des chandeliers, des lampes, des reliefs de toute sorte en bronze doré, « qui répandaient dans l'église un éclat que rehaussait encore, aux jours de fête, le soleil d'or de plus de vingt mille livres donné par Richelieu ». Rien ne manquait, en un mot, de ce qui pouvait, outre les richesses qu'on supposait cachées sous les autels et dans les tombeaux, égarer les passions et exciter les convoitises du vandalisme révolutionnaire.

J'imagine que les membres de la Société, témoins de près ou de loin du sac de leur église, en 1793, durent évoquer dans leur souvenir les résistances qu'avaient opposées leurs ancêtres à ce déploiement de richesse si peu conforme à leur esprit. Leur caractère ne les eût-il pas mis en garde contre les tentations du luxe, cette simplicité leur était imposée par l'exiguïté de leurs ressources. Nous avons montré ailleurs, par le tableau des recettes et des dépenses annuelles de la Sorbonne, qu'elle se suffisait; rien de plus. Ce n'est pas elle qui put jamais être suspecte d'accumuler des biens de mainmorte. Elle avait besoin de faire des économies de toute sorte et elle ne se cachait pas pour les faire. Aucune aubaine ne lui était indifférente. Après les funérailles de Richelieu, elle avait réclamé comme sien « tout l'esquipage et attirail de

la pompe funèbre, y compris les six chevaux », que Cureau de la Chambre n'estimait pas, dans son ensemble, à moins de six mille livres. Un de ses sujets de querelle avec la duchesse d'Aiguillon, pendant la construction de l'église, était que « le produit des matériaux provenant des démolitions et descombrements de la chapelle et autres bastiments attenants, devait être de son proffict ». Quand fut posé le mausolée de Girardon, la Société consentit à faire la dépense d'une balustrade en fer, mais à la condition que les frais lui seraient remboursés sous la forme d'une quantité équivalente de marbre (Registre des Prieurs, 14 août 1694, 28 mai 1695). Un certain nombre de baux des maisons qu'elle louait, rue de la Sorbonne, rue des Maçons, rue Saint-Jacques, nous ont passé sous les yeux; tout y est réglé de très près : un locataire ayant demandé l'établissement d'une porte cochère, il fut entendu que le prix de la location serait augmenté d'une quotité proportionnelle au revenu du capital dépensé. Messieurs de Sorbonne étaient des administrateurs serrés.

Mais ils se comportaient avec leurs créanciers comme avec leurs débiteurs. Même exactitude rigoureuse. En cherchant aux archives municipales de Paris les souvenirs intéressant la sépulture de Richelieu, nous avons trouvé le dernier compte annuel de la Société, celui qui embrassait l'exercice clos au 5 octobre 1792, et qui, en réalité, est le compte de la liquidation. Il s'élevait, en recettes, à 138,055 livres 19 sols, 5 deniers; en dépenses, à 131,293 livres, 17 sols, 5 deniers. D'où une différence de 6,758 livres, 1 sol, 10 deniers, qu'avait dû verser le citoyen Thomas Malo du Demaine, procureur de la Maison. Un versement provisoire de 6,673 livres, 1 sol, 10 deniers, ayant été accepté, il était resté, après vérification, un solde à payer de 62 livres, 3 sols, 10 deniers, — soit en francs : 61 fr. 42 c. — Et ce solde avait été rappelé à Malo du Demaine tous les ans, jusqu'en 1806, au nom du Trésor. Le pauvre Malo du

Demaine, qui s'était retiré à Marseille, avait réclamé au ministre compétent, au préfet de la Seine, à tout le monde. La Révolution l'avait complètement dépouillé. Il avait été privé des deux places de professeur et de procureur qu'il occupait en Sorbonne, — privé de son patrimoine qu'il avait placé en rentes sur l'Etat, lequel ne payait pas, — privé de sa pension ecclésiastique. Bref il ne possédait rien. Après quarante ans de service et à cinquante-neuf ans, menacé de toutes les infirmités, il en était réduit pour vivre au produit de ses messes. Il écrivait non sans dignité :

« Je m'estime fort heureux, citoyen préfet, que dans un compte de près de deux cent mille livres dressé en moins de huit jours, le scellé sur nos papiers ayant été levé fort tard et au milieu des agitations les plus violentes, il ne se soit glissé que si peu d'erreurs... L'exactitude scrupuleuse avec laquelle j'ai géré pendant dix ans les biens de la maison de Sorbonne, ma fidélité à les remettre dès que la Nation eut déclaré ces biens propriété nationale, méritent de votre justice et de votre bienfaisance qu'un délai me soit accordé jusqu'au moment où j'aurais touché quelque chose de la pension qui m'est due. Si vous craignez que je ne paye pas lorsque j'aurai touché, faites opposition avant que je touche, et vous ne manquerez pas d'être satisfait... »

Le 30 juin 1806, les 61 fr. 42 c. étaient soldés. Ce petit épilogue de l'histoire de la vieille Sorbonne ne méritait-il pas d'être mis en lumière à l'honneur de son dernier procureur? Il montre en même temps avec quelle soumission fière ces administrateurs intègres, si attentifs à la gestion de leur modeste fortune, assistèrent à son effondrement.

Chargé, en 1794, de se rendre compte du projet d'établissement de l'École Normale dans l'église, l'architecte Giraud mandait au Directoire :

« Citoyens, je n'ai vu que très superficiellement les travaux exécutés à l'église de la ci-devant Sorbonne, et j'en ai

malheureusement trop vu. L'ancienne architecture est détruite ; le dôme est ouvert ; les pilastres, les corniches, les arcs doubleaux sont mutilés et brisés... le sol est jonché de débris. »

L'inventaire dressé par Alexandre Lenoir est plus lamentable encore peut-être que la déclaration de Giraud. Ancien élève des Écoles royales de Peinture et d'Architecture, Lenoir avait, en 1790, conçu le projet de réunir dans un dépôt commun « tous les monuments des arts qui se trouvaient sans asile par la suppression des maisons religieuses ». Le projet avait été adopté par l'Assemblée Nationale, sur la présentation de Bailly, maire de Paris, et à la suite d'un rapport du président du comité d'aliénation des biens nationaux, le duc de La Rochefoucauld. Un décret spécial (15 octobre) affectait à ce dépôt l'ancien couvent des Petits-Augustins. C'est là que, dès la fin de 1793, Alexandre Lenoir avait commencé à recueillir, pièce à pièce, les œuvres d'art plus ou moins intactes qui se trouvaient dans les églises. Aucun monument ne lui en avait fourni autant que la Sorbonne, et je ne sais rien de plus triste que cette sorte de liste nécrologique : on dirait un état des morts ou des blessés relevés sur un champ de bataille. La forme monotone des procès-verbaux en aggrave l'impression pénible. La Sorbonne livrait, le musée des Petits-Augustins recevait. On lit de page en page :

« Reçu deux colonnes de douze pieds en marbre de Rance. — Reçu une forte colonne, brisée à la base. — Reçu deux colonnes de douze pieds, avec chapiteaux et bases avec lamelles en cuivre doré à moitié arrachées. — Reçu trois reliefs en cuivre doré représentant *le Miracle de la Manne*, *la Pâque des Juifs*, *le Sacrifice d'Abraham*, sans nom d'artiste. — Reçu le *Saint-Jean-Baptiste*, du Dominiquin, et *le Repos de la Vierge*, de Romanelli. — Reçu un bloc de marbre brisé et détaché de l'entablement de la façade sur la place. — Reçu une statue mutilée en marbre

blanc (*Vierge* de Desjardins). — Reçu un Christ en marbre blanc de huit pieds de proportion (*Christ* d'Auguière) ; un des bras, qui était fêlé, a été mutilé en le descendant, etc. »

L'envoi se continue ainsi pendant trois ans, au fur à mesure que le déblaiement pouvait être opéré.

C'est dès la fin de 1793 ou au commencement de 1794 que le tombeau de Richelieu fut transporté aux Petits-Augustins. Il avait été sauvé par Lenoir lui-même. Lenoir l'a raconté à diverses reprises. Je prends son premier récit, le procès-verbal qu'il a rédigé pour la municipalité, alors que les esprits exaltés pouvaient ne pas lui savoir bon gré de son respect pour les monuments du passé.

Un détachement de l'armée du général Hanriot, caserné dans l'église, démolissait et brisait par haine grossière et par passe-temps.

« Je retirai de ses mains le mausolée de Richelieu. On voit sur le visage de la statue de la Sagesse les coups de baïonnette et de sabre que des furieux portèrent sur le plus beau morceau de Girardon. En le défendant, j'ai reçu un coup dont je porte la marque à la main : et, malgré mes efforts, je ne pus empêcher la fracture du nez du Cardinal; il a été heureusement recueilli et recollé. Une petite portion de la draperie qui couvre le sarcophage et le visage de la Religion est couverte aussi de coups de baïonnette. »

En se hâtant de placer le monument sous la protection du musée des Petits-Augustins, Lenoir l'a peut-être sauvé deux fois. On ne se bornait pas, en effet, à détruire ou à dégrader les œuvres d'art ; on entreprenait méthodiquement de les « métamorphoser ». Tout un travail de cette nature avait été préparé pour les bas-reliefs de la porte Saint-Martin et de la porte Saint-Denis (30 juillet 1793). A la porte Saint-Martin, la tête du tyran — Louis XIV — devait être changée en tête d'Hercule, « substitution d'autant plus heureuse que le jeune Hercule, symbole de la force populaire, a sous ses pieds la Royauté terrassée ». A la porte

Saint-Denis, on devait « corriger » la figure de Louis XIV « en supprimant la perruque, qui fait un mauvais effet sous le casque ; et, quelques autres traits étant changés à la physionomie, ce n'était plus qu'un général qui commande l'attaque d'une ville ou d'un fort ». L'église de la Sorbonne n'aurait pas échappé à ces mutilations, où l'on prétendait concilier le respect de l'art avec le souci de l'éducation populaire :

« Tu voudras bien consulter le citoyen Boulanger, écrivait-on de la Commune de Paris au chef du district, et nous faire part de tes vues sur les métamorphoses à exécuter dans l'intérieur de la ci-devant église de la Sorbonne ; nous verrons ensuite à traiter avec le Département (27 floréal an II, 16 mai 1794). »

Et l'on consultait aussitôt le citoyen Boulanger, un ancien praticien, qui se faisait traiter de sculpteur, qu'on payait six livres par jour pour la besogne dont il était chargé, — il en avait demandé sept ou huit, — et qui se plaignait de n'être pas payé exactement. Lenoir n'eut que le temps d'intervenir.

M. le comte de Fontaine de Resbecq, sous-chef du cabinet de M. Victor Dury, a publié, en 1866, à l'occasion de la réintégration de la tête de Richelieu dans le tombeau de Girardon, une note, devenue une pièce historique importante, tant en raison de sa valeur propre que parce qu'elle contient l'analyse ou l'indication de documents qui ont été détruits dans les incendies de 1871. Cette note détermine avec précision la date et l'objet de la violation des cercueils de la Sorbonne.

C'est un sieur Leblanc, membre du directoire du département, qui avait émis « le soupçon d'un dépôt enfoui dans la ci-devant église ». Les fouilles furent pratiquées pendant cinq jours, du 19 au 23 frimaire an II (1er au 5 décembre 1794).

Le dossier constatait — nous reproduisons le texte de

M. de Resbecq — « que les citoyens Dubois, Hébert et Grincourt, commis à l'enlèvement des cercueils, avaient appris du citoyen Bernard, porteur de la clef de l'église, qu'il était venu plusieurs citoyens le dix-sept du mois, parmi eux, le citoyen Saillard, commissaire de la section, afin de fouiller dans le caveau du cardinal de Richelieu ; que le citoyen Saillard avait fait ouvrir ledit caveau, mais que lui, Bernard, n'en savait pas davantage... Le citoyen Saillard, interrogé, avait dit qu'effectivevent, avant-hier, un particulier dont il ne se rappelait pas le nom, mais chargé d'ordre du Département, était venu au Comité requérir un commissaire de l'accompagner à la Sorbonne pour fouiller ledit caveau, qu'il s'y était transporté avec lui, qu'il avait fait ouvrir ledit caveau, qu'ils y étaient descendus sans en rien emporter, qu'ils l'avaient fait refermer, et que depuis il n'en avait plus entendu parler. »

Chaque jour, il était dressé un procès-verbal de la séance. On lisait dans le premier « qu'une heure était accordée pour le déjeuner des ouvriers, sans qu'aucune surveillance fût exercée pendant cette heure », — détail dont on reconnaîtra tout à l'heure l'intérêt. — Le dernier indiquait l'existence de cinquante cercueils ouverts, « tant grands que petits ». « Partie (nous reprenons encore ici le texte sauvé par M. de Resbecq) étaient garnis de plaques de cuivre portant inscription des noms, jour et année du décès des personnes renfermées dans lesdits cercueils, lesquelles plaques ont été enlevées et comptées : la quantité s'est trouvée monter à quarante. » Et l'énumération qui suivait indiquait vingt-sept représentants de la famille de Richelieu à laquelle la duchesse d'Aiguillon avait assuré à perpétuité la sépulture dans l'église, et douze docteurs de Sorbonne. M. de Resbecq a pris soin de relever tous les noms.

Malheureusement, parmi ces renseignements, celui qui nous importait le plus fait défaut. Dans quelles circonstances exactes la tombe du Cardinal avait-elle été violée ? En quel

état avait-on trouvé ses restes? En quel état les avait-on laissés? La brochure de M. de Resbecq n'en dit rien. Mais ici nous retrouvons le témoignage de Lenoir. On a raconté que la tête du Cardinal avait été tirée la première du cercueil et souffletée aux applaudissements de l'assistance. Le trait paraît être le produit d'une imagination romanesque. « La tombe de Richelieu, dit simplement Lenoir, a été ouverte en ma présence, et son corps, constaté dans une entière conservation, fut mis en pièces par la multitude: ce fut un certain homme, Cheval, qui porta le premier coup. »

C'est le 26 janvier 1823 que le mausolée de Girardon est rentré dans l'église de la Sorbonne et le 15 décembre 1866 que la tête du Cardinal a été replacée dans le mausolée. On se rappelle après quelles péripéties.

Le défenseur était un ancien député des Côtes-du-Nord, M. A. Armez. Une lettre, datée du 11 octobre 1866, nous apprend comment le dépôt, échu à sa famille, y était resté. Il avait été fait à un de ses oncles, l'abbé Nicolas Armez, qui habitait Paris pendant la Révolution, par un sieur Cheval, bonnetier de la rue de la Harpe ou de la rue Saint-Jacques, chez lequel l'abbé se fournissait. Cheval, qui était sans doute « le particulier » dont était accompagné le citoyen Saillard le jour de la visite du caveau et qui, assurément, nous venons de le voir, assistait à l'ouverture du tombeau de Richelieu, avait profité de l'absence des ouvriers à l'heure du repas pour dérober la partie antérieure de la tête et un morceau de linceul. Les objets étaient demeurés cachés dans un carton de son arrière-boutique jusqu'après le 9 thermidor. A ce moment, craignant d'être inquiété à cause de ses opinions révolutionnaires, Cheval avait offert son dangereux trésor à l'abbé Armez, qui lui avait donné à entendre plusieurs fois qu'il y attachait du prix. Sous la Restauration, en 1820, une dame de Kérouard, de Brest, demanda sans succès à l'abbé d'en faire hommage



au duc de Richelieu. En 1854, M. Fortoul, alors qu'il poursuivait le projet de reconstruire la Sorbonne, aurait voulu en reprendre possession. M. A. Armez, le neveu de l'abbé, qui était devenu le possesseur de la relique, répondit que son intention n'était pas de s'en dessaisir. Quelques années après (1866), il l'offrait à l'empereur Napoléon III.

En la remettant, dans l'église, au milieu d'un grand concours de notabilités académiques et universitaires, à l'archevêque de Paris, Monseigneur Darboy, qui présidait la cérémonie, Victor Duruy disait : « Monseigneur, je dépose en vos mains ce qui nous reste d'un grand homme dont le nom est toujours ici présent, parce qu'il pacifia et agrandit la France, honora les lettres et construisit cette maison qui est devenue le sanctuaire des plus hautes études. L'Université et l'Académie accomplissent un devoir filial en réunissant leur hommage au pied de cette tombe, qui ne sera plus violée. »

Le tombeau devait être rouvert. En 1895, averti par M. l'abbé Bouquet, professeur honoraire de la Faculté de théologie, administrateur de l'église, aujourd'hui évêque de Mende, M. l'architecte Nénot reconnaissait que le soubassement du mausolée n'était plus clos et que, par la porte descellée, il suffisait presque d'étendre le bras pour s'emparer du coffret qui renfermait la relique. Il remarquait, en outre, que les scellés du coffret étaient sans cachets et ne portaient que l'empreinte d'un pouce. Pendant les troubles de la Commune en 1871, ou depuis, dans l'église souvent déserte à la nuit tombante, n'avait-il pas subi quelque dommage? Les mesures furent aussitôt prises pour mettre le monument en état de défense. Mais les circonstances commandaient de s'assurer d'abord qu'il était indemne.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Raymond Poincaré, avait autorisé l'exhumation. L'historien de Richelieu, M. Hanotaux, alors ministre des Affaires étrangères, avait

manifesté le désir d'assister à la cérémonie. La princesse de Monaco, veuve du duc de Richelieu, le dernier représentant de la famille, s'était fait un devoir de s'y rendre. Le 25 juin, la princesse, accompagnée de son père, M. Michel Heine et de M. Mayer, le chef du cabinet du prince, M. Hanotaux, le directeur des Beaux-Arts, M. Henry Roujon, M. l'abbé Bouquet, le peintre Édouard Detaille, M. Nénot et moi, — M. Poincaré avait été empêché de venir, — nous étions réunis autour du coffret, non sans quelque anxiété. Tandis qu'on se préparait à l'ouvrir, je me rappelais une relation de la mort du cardinal, où l'on faisait connaître que, dans ses derniers jours, comme il ne pouvait plus prendre aucune nourriture solide et que les réconfortants liquides qu'on lui faisait boire se répandaient sur sa barbiche, il avait fallu en couper la pointe. Mes souvenirs me reportaient en même temps au *Récit* de Martin Cureau de la Chambre, qui avait vu le Cardinal sur son lit de mort : « Son visage ne semblait point changé ny de forme, ny de contour : le front, le nez et les joues paroissoient tout de mesme que s'il eust été encore en vie ; il avoit seulement les yeux un peu plus enfoncés que lorsqu'ils estoient animés. »

L'enveloppe extérieure du dépôt fut reconnue intacte. Dans une boîte de chêne s'en trouvait une autre, en bois de citronnier, qui renfermait un coffret de plomb. Sous une feuille de ouate, le parchemin contenant le procès-verbal de 1866 fut relevé et lu. A l'intérieur, tout était en ordre. Seulement du ton d'ivoire jaune foncé qu'elle avait en 1866 et qui venait du vernis dont on l'avait enduite en 1812, pour la préserver des insectes, la tête était passée à un ton brun : ce qui fit dire à M. Nénot qu'elle ressemblait à un vieux bronze florentin. La barbiche apparaissait, irrégulièrement coupée par un coup de ciseau donné à la hâte. M. Hanotaux constatait, de son côté, la dissymétrie des arcades soucilières, la longueur du nez busqué au milieu, l'enfoncement des orbites, le menton court et pointu, tous

les traits propres à la construction de la tête du Cardinal. Et, en voyant ce profil effilé, ce front haut et proéminent, cette lèvre mince et fine sous la moustache, comment n'être pas frappé de la ressemblance avec le portrait de Champagne, le marbre de Girardon, le buste et surtout l'admirable médaille de Varin ?

Quand M. Armez se refusait à livrer sa relique, c'est qu'il craignait de l'avoir enfermée dans un tombeau : « Ainsi scellée, disait-il, ne sera-ce point comme si elle n'existait pas ? » Elle existera pour tout le monde. Un moulage avait été pris en 1866 par Talrich. Son fils a bien voulu nous en faire don. Il est aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université dans notre petit « trésor » de Sorbonne.

* * *

C'est hors de la Sorbonne que nous aurions maintenant à chercher l'histoire de la Sorbonne.

Dans nos *Adieux*, nous avons rappelé que la rue des Maçons, la rue de Sorbonne et la rue Saint-Jacques étaient peuplées de savants, de magistrats, d'avocats au Parlement, de membres de la Cour des aides, de maîtres des comptes, de secrétaires du roi, de personnages de toute sorte parmi lesquels la Société comptait beaucoup de patrons et d'amis. Les noms des Le Vayer, des Versigny, des Ferrière, des La Saulçaie, des Vigneron, des Rolland s'y rencontrent à côté d'autres moins connus, mais qui sont restés attachés à certaines maisons séculairement. La censive de la Sorbonne comptait un grand nombre d' « hostels de famille ». Tel, entre autres, celui de la rue des Mathurins qui, après avoir porté, du XVe au XVIIe siècle, l'écusson « du Président Byzet », fut occupé, au XVIIIe, presque héréditairement aussi, par les descendants du maréchal de Catinat.

Le maréchal lui-même a été un des locataires directs de la Société, rue de la Sorbonne. Les Registres des Prieurs le constatent. Il est né dans la maison cotée aux anciens

plans sous le numéro I. Il y a vécu sa laborieuse jeunesse sous la tutelle de son père, conseiller de la grand'chambre au Parlement du roi, et mort doyen des membres du Conseil ; il y a pris la robe : — car il fut d'abord avocat, ce qui faisait dire à Bussy-Rabutin, après la victoire de Stapfarde, « qu'il avait mis la robe en honneur » ; il y a vécu enfin ses dernières années, partageant les loisirs et les méditations de sa retraite entre Saint-Gratien, où jamais, le printemps venu, il ne manquait « d'aller recevoir le premier rossignol » et la rue de la Sorbonne, « ses quartiers d'automne », dans l'intimité de Xaintrailles et de Vauban, de Madame de Coulanges et de Madame de Grignan. Si bien qu'en 1792 (18 octobre) la Commune de Paris décidait que la rue de la Sorbonne, qui « rappelait un nom astucieux et vain, ennemi de la philosophie et de l'humanité », porterait désormais le nom de Catinat, « nom d'un fameux guerrier, honnête homme ». A l'autre extrémité, dans la rue des Cordiers, *rüe as Cordiers*, une rue contemporaine de Philippe-Auguste et presque aussi ancienne que la rue de la Sorbonne, *rüe as Sorbonnais*, a existé un hôtel, l'hotel de Saint-Quentin, pres que célèbre au XVIII[e] siècle. Spinoza et Leibniz, — dit une tradition très contestable au moins pour Spinoza, — Gresset Mably, Condillac, l'ont habité. J.-J. Rousseau, dont la Révolution lui a donné le nom, y fit deux séjours prolongés. C'est là qu'il s'est lié avec Duclos, d'Alembert et Diderot, là qu'il a connu Thérèse. J'ai vu la chambre qui l'avait abrité. Victor Cousin m'y introduisit solennellement un jour, en 1863, pour me la décrire sur place et me la graver dans les yeux, disait-il, avant qu'elle disparût dans les démolitions projetées.

L'histoire de ces voisinages ne serait pas sans intérêt et les documents ne manquent point pour la faire. L'état des biens de la maison de Sorbonne, que nous avons découvert aux Archives nationales, n'est qu'un inventaire, mais un inventaire considérable par les renseignements qu'il con-

tient. Les sommiers de la ville de Paris sont une autre source d'informations précises. Plus riche encore est la mine d'actes notariés que Me Merlin a bien voulu nous ouvrir. L'étude de Me Merlin a été jusqu'à la Révolution l'étude de messieurs de Sorbonne; elle l'était depuis les origines, et ses archives nous permettent de remonter jusqu'au XVIe siècle. Méthodiquement classés, les dossiers d'acquisitions, de ventes et de baux qui y sont conservés, comprennent plus de cinq cents contrats. Parfois il s'y mêle des documents tout à fait inattendus. Sur le registre où étaient répertoriées les affaires traitées au cours de chaque journée, on lit, à la date du 13 mai 1610: « Ce jour fut le couronnement à Saint-Denis de la reine Marie de Médicis; le lendemain vendredi, 14e dudit mois, grand roy et monarque, Henri IV, fut tué, sur les quatre heures après-midi, dans la rue de la Ferronnerie, par méchant et malheureux François Ravaillac. » Nous n'aurions point, dans les registres des Prieurs, la liste des membres de la Société qu'on pourrait presque la rétablir de période en période avec les signatures des actes. Celles des contractants mettent l'attention en éveil. Elles n'ont pas toutes assurément une égale importance. Mais il en est pour lesquelles on est tenté d'aller tout de suite aux renseignements, et, nous pouvons l'ajouter par expérience, on est payé de sa peine. C'est une veine à suivre. Heureux si, comme pour la plaque commémorative de la fondation de Richelieu, pour la chapelle de Robert Sorbon et le tombeau du Cardinal, ces études nous permettaient de retrouver quelques traits exacts du passé.

Des critiques bienveillants m'ont reproché d'avoir, dans les *Adieux*(1), traité la vieille Sorbonne avec trop de ménagements. Je ne m'en défends pas. Sans rien méconnaître assurément de ses erreurs, de ses passions, de ses fautes, qui furent, il est vrai, celles des siècles où elle exerça son auto-

(1) *Nos adieux à la vieille Sorbonne*, 1891.

rité, j'ai cherché à mettre en lumière les vertus privées, en quelque sorte, dont elle a donné l'exemple, son dévouement à la science telle qu'on la concevait en son temps, sa dignité. On sait assez qu'elle a condamné Descartes et Arnauld ; on oublie trop peut-être qu'à la veille de la Révolution, elle a contribué à l'éducation de Turgot, de Loménie de Brienne et de Morellet. M. Guizot me disait un jour : « Il en est des anciennes institutions d'un pays comme des ancêtres d'une famille : par honneur pour nous, il faut établir d'abord ce qui nous en sépare ; par honneur pour elles, il faut signaler ce qui nous en rapproche ; l'impartialité historique ne doit jamais tourner à la malignité. » J'aurais été moins porté sans doute à saluer le souvenir de la vieille Sorbonne, si cet hommage n'avait été un adieu. Je lui savais presque gré que « sa vieillesse, comme dit la légende du dessin de Jacques de Bie, fust parvenue jusqu'au temps de la restauration » qui s'accomplissait.

Il m'a été donné de participer à cette renaissance, de voir s'élever la Sorbonne nouvelle, étroitement associé à l'étude des plans de l'architecte qui l'a rebâtie et aux conceptions des artistes, peintres et sculpteurs, qui ont rivalisé de talent pour l'embellir, — à la haute pensée des maîtres qui y ont fondé l'Université moderne et aux ambitions généreuses de la jeunesse, éprise de vérité et de lumière, qui en peuple aujourd'hui les laboratoires et les cours. J'ai vécu, pleinement vécu, cette vie de renouvellement et de patriotique espérance. Et j'ai compris le sentiment de ces humbles serviteurs de jadis, — serviteurs d'une foi ou d'une idée, — pour qui la suprême récompense, le plus souvent la seule, était de dormir obscurément leur dernier sommeil dans la maison à laquelle ils s'étaient voués, — bercés par les lointains souvenirs du passé et par les rêves de l'avenir.

GRÉARD.

Séance du 30 novembre 1901.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. F. NOURRISSON

MESSIEURS,

Il eût été préférable que, pour rendre un dernier hommage à notre regretté confrère, M. Nourrisson, le sort eût désigné un autre que moi, moins éloigné de ses doctrines et plus apte à entrer dans l'intimité de sa pensée. Mais, si ces dispositions d'esprit sont de celles que nul ne peut acquérir à volonté, il m'est du moins possible d'essayer ici une esquisse de la vie et des travaux de mon prédécesseur, sans infraction au devoir strict d'impartialité et d'exactitude. D'ailleurs, cette tâche m'a été rendue facile par la courtoisie parfaite avec laquelle l'un de ses fils m'a communiqué des documents curieux et par le très récent livre de notre confrère, M. l'abbé Thédenat, de l'Académie des Inscriptions (1). Qu'ils reçoivent l'un et l'autre mes remerciements.

Un caractère fondamental domine et résume la vie entière de M. Nourrisson : c'est sa parfaite et inébranlable fixité. Elle ressort de ses livres, mais bien plus encore de sa correspondance, de sa biographie, de ses actes. Dès l'âge

(1) H. Thédenat. *Une carrière universitaire.* J.-F. Nourrisson, Paris, Fontemoing, 1901.

de dix-huit ans, sa vocation est arrêtée et nul obstacle ne put l'en détourner : ni l'opposition de sa famille, ni les mécomptes ordinaires de la vie, ni les changements politiques. Tel il était au sortir du collège, tel il resta jusqu'à sa soixante-quatorzième et dernière année.

« Dans un siècle qui a vu se produire tant d'événements et se répandre tant d'idées nouvelles (dit l'un de ses successeurs (1), ses convictions ne se sont pas modifiées sur un seul point. Il est soutenu par de solides croyances religieuses que rien n'a ébranlées et qu'il ne craint pas de proclamer tout haut. » Il est resté fidèle à son point de départ et constant avec lui-même jusqu'à son dernier jour.

Né le 18 juillet 1825, à Thiers, en Auvergne, il termina ses études à Paris, au collège Stanislas : à dix-neuf ans, sans qu'on eût osé demander sa nomination officielle, il y enseignait la philosophie. Le pas décisif était fait ; mais il fallut lutter longtemps avant de remporter la victoire. Son père le destinait à la magistrature. Fidèle à sa vocation et respectueux de l'autorité paternelle, il prépara à la fois la licence ès-lettres et la licence en droit. Pourvu de ces deux titres, il se trouvait pris entre son ardent désir de philosopher et les instances répétées de son père qui par moment l'ébranlaient. Alors apparut son sauveur, un voisin de campagne qui n'était autre que M. de Barante. Entre l'auteur de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* et le jeune homme commencèrent d'affectueuses relations et une correspondance suivie qui devaient durer plus de vingt ans. Toutefois, le protecteur n'obtint d'abord que peu de chose ; il conseilla même à son protégé, par obéissance, de s'inscrire comme avocat stagiaire à la Cour de Paris. « Nourrisson, dit l'abbé Thédenat (2), fit généreusement les choses,

(1) Joyau. *La Chaire de philosophie à la Faculté de Clermont*, 1899, p. 17.

(2) Thédenat, *ouvrage cité*, p. 25.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. F. NOURRISSON

MESSIEURS,

Il eût été préférable que, pour rendre un dernier hommage à notre regretté confrère, M. Nourrisson, le sort eût désigné un autre que moi, moins éloigné de ses doctrines et plus apte à entrer dans l'intimité de sa pensée. Mais, si ces dispositions d'esprit sont de celles que nul ne peut acquérir à volonté, il m'est du moins possible d'essayer ici une esquisse de la vie et des travaux de mon prédécesseur, sans infraction au devoir strict d'impartialité et d'exactitude. D'ailleurs, cette tâche m'a été rendue facile par la courtoisie parfaite avec laquelle l'un de ses fils m'a communiqué des documents curieux et par le très récent livre de notre confrère, M. l'abbé Thédenat, de l'Académie des Inscriptions (1). Qu'ils reçoivent l'un et l'autre mes remerciements.

Un caractère fondamental domine et résume la vie entière de M. Nourrisson : c'est sa parfaite et inébranlable fixité. Elle ressort de ses livres, mais bien plus encore de sa correspondance, de sa biographie, de ses actes. Dès l'âge

(1) H. Thédenat. *Une carrière universitaire*. J.-F. Nourrisson, Paris, Fontemoing, 1901.

de dix-huit ans, sa vocation est arrêtée et nul obstacle ne put l'en détourner : ni l'opposition de sa famille, ni les mécomptes ordinaires de la vie, ni les changements politiques. Tel il était au sortir du collège, tel il resta jusqu'à sa soixante-quatorzième et dernière année.

« Dans un siècle qui a vu se produire tant d'événements et se répandre tant d'idées nouvelles (dit l'un de ses successeurs (1), ses convictions ne se sont pas modifiées sur un seul point. Il est soutenu par de solides croyances religieuses que rien n'a ébranlées et qu'il ne craint pas de proclamer tout haut. » Il est resté fidèle à son point de départ et constant avec lui-même jusqu'à son dernier jour.

Né le 18 juillet 1825, à Thiers, en Auvergne, il termina ses études à Paris, au collège Stanislas : à dix-neuf ans, sans qu'on eût osé demander sa nomination officielle, il y enseignait la philosophie. Le pas décisif était fait ; mais il fallut lutter longtemps avant de remporter la victoire. Son père le destinait à la magistrature. Fidèle à sa vocation et respectueux de l'autorité paternelle, il prépara à la fois la licence ès-lettres et la licence en droit. Pourvu de ces deux titres, il se trouvait pris entre son ardent désir de philosopher et les instances répétées de son père qui par moment l'ébranlaient. Alors apparut son sauveur, un voisin de campagne qui n'était autre que M. de Barante. Entre l'auteur de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* et le jeune homme commencèrent d'affectueuses relations et une correspondance suivie qui devaient durer plus de vingt ans. Toutefois, le protecteur n'obtint d'abord que peu de chose ; il conseilla même à son protégé, par obéissance, de s'inscrire comme avocat stagiaire à la Cour de Paris. « Nourrisson, dit l'abbé Thédenat (2), fit généreusement les choses,

(1) Joyau. *La Chaire de philosophie à la Faculté de Clermont*, 1899, p. 17.

(2) Thédenat, *ouvrage cité*, p. 25.

suivit les conférences des avocats, y prit plusieurs fois la parole, mais ne plaida jamais. Une fois cependant, un président de la Cour d'assises le commit d'office. Mais quand l'avocat improvisé se rendit à la prison pour voir son client malgré lui, un confrère plus expéditif l'avait déjà fait condamner; il ne se plaignit pas. »

Un événement plus grave fut sa nomination comme substitut au tribunal de Cusset. M. de Barante intervint encore près du père et obtint un sursis jusqu'au prochain concours d'agrégation. Félix Nourrisson fut classé le premier. Ce succès et l'influence de V. Cousin le firent enfin maître de sa destinée.

Cependant, tout n'était pas aplani ; car le nouvel agrégé ne voulait pas quitter Paris et il éprouvait pour l'enseignement des lycées en province une répugnance si vive que, nommé à Poitiers, il donna sa démission.

Ici se place, dans sa vie, un épisode de courte durée. Il accepta, toujours par l'intermédiaire de M. de Barante, l'éducation d'un fils du prince de Joinville, alors exilé. Ce préceptorat dura peu. Il semble n'avoir pas convenu au caractère indépendant de M. Nourrisson : d'ailleurs n'était-il pas un obstacle à son travail personnel, à sa vocation ? La séparation se fit rapidement, d'un commun accord, en très bons termes; et plus tard la reine Marie-Amélie lui écrivit à plusieurs reprises pour le féliciter de ses succès.

A ce moment critique, après l'une de ces défaillances passagères, auxquelles les caractères les mieux trempés n'échappent pas et qui parut l'orienter vers le barreau, il se résigna à un court exil au lycée de Rennes qui, au bout de quelques mois, le conduisit dans son pays natal, à la Faculté nouvellement créée de Clermont. Il avait alors trente ans. Son succès oratoire fut très grand et je sais par des témoignages peu suspects que le souvenir en subsiste encore dans l'ancienne capitale de l'Auvergne. Il avait réussi à s'y plaire,

lorsque, quatre ans plus tard, il fut nommé, à l'improviste, professeur de logique au lycée Napoléon. C'était Paris, mais avec un enseignement tout autre et qui lui convenait moins. Il a été diversement apprécié et je serais fort embarrassé pour concilier les opinions quelque peu contradictoires de ses anciens élèves que j'ai interrogés. C'est durant cette période de sa vie que notre Académie, qui l'avait tant de fois couronné, l'a élu le 14 mai 1870 contre M. Ravaisson-Mollien, qui était présenté en première ligne par la section.

Inspecteur général pendant trois ans, M. Nourrisson obtint enfin de réaliser son rêve : l'enseignement supérieur à Paris. En 1873, il fut d'abord chargé de cours, puis titulaire au Collège de France où il a occupé la chaire de philosophie moderne pendant près de vingt-cinq ans. Il convient de remarquer que cette chaire fut créée pour lui.

Son œuvre écrite est considérable ; elle dépasse vingt volumes. Le plus petit nombre est consacré à la doctrine, le plus grand nombre à l'histoire.

L'école éclectique, à laquelle appartient M. Nourrisson, avait, on le sait, pour principe de répudier toute invention et innovation en philosophie. Elle tenait pour incontestable que, de l'ensemble des systèmes, on peut extraire un fond commun qui est l'expression directe et immédiate de la vérité, la *perennis philosophia*, sur laquelle nul n'a le droit, sous prétexte d'originalité, d'imprimer sa marque personnelle. L'éclectisme admettait l'adage : « qu'il y a une âme de bonté dans les choses mauvaises », mais il ne l'acceptait guère qu'à son profit et, son choix fait, il ne voyait dans tout le reste que des superfluités vaines ou des tentatives aventureuses. Ce résidu de toutes les doctrines, fixé sans méthode bien déterminée et par des procédés assez arbitraires, formait un ensemble de vérités moyennes, une philosophie de sens commun. » C'est le bon sens qui doit être le grand maître. » Nul ne l'a proclamé avec plus d'intrépi-

dité que notre confrère. Voici d'ailleurs sa profession de foi :

« Sans cesser un instant d'être moi-même, je me suis appliqué à invoquer des témoignages avec le même soin que d'autres auraient mis peut-être à parler uniquement en leur propre et privé nom. Aussi, ai-je apporté à respecter le sens commun autant de scrupule que d'infatués et frivoles docteurs mettent d'affectation à le démentir. En un mot, je ne me suis piqué ni de cette originalité qui n'est que l'isolement dans l'extravagance, ni de cette profondeur qui n'est que l'obscurité ou l'impuissance ambitieuse qui se dissimule. La vérité, qui seule est originale, qui seule est profonde, la vérité, m'a suffi : et j'ai reconnu la vérité à ce double caractère : qu'elle était évidente, qu'elle était fructueuse. »

Pour conclusion générale :

« Absence de système avec une connaissance approfondie des systèmes ; au-dessus du naturel, la foi explicite et déterminée au surnaturel, la pratique prise comme critérium des doctrines et le sens universel contrôlé par le sens commun : voilà à peu près les termes de la charte philosophique que je consentirais à signer. »

Ce passage est extrait de son principal livre dogmatique : *La nature humaine, essai de psychologie appliquée*, couronné par l'Académie des sciences morales en 1863, sur le rapport de M. A. Franck. Suivant le précepte de Cousin, l'auteur part de la psychologie. On désignait alors sous ce nom une sorte de métaphysique de l'esprit, appuyée sur quelques faits d'expérience courante. Elle était réputée la base naturelle et nécessaire de toute spéculation philosophique : elle intervient dans la logique, science du vrai ; dans la morale, science du bien ; dans l'esthétique, science du beau ; dans la théodicée, science de Dieu ; dans la poli-

tique, science de l'Etat. On ne disait rien des sciences de la nature inorganique et de la vie : plus tard, M. Nourrisson vit cette lacune.

Cette position inébranlable, il l'avait prise dès 1852, dans son premier ouvrage sur la *Philosophie de Bossuet*. Il était mû d'une attraction irrésistible vers cet homme qu'il appelle « l'intelligence la plus imperturbable de son siècle ». Il débute par lui et il y revient toujours : dans une série d'articles de dates diverses, dans son livre sur *Les sources de la philosophie de Bossuet*, dans sa *Politique de Bossuet*. C'est qu'il trouve en lui son idéal : « Bossuet, dit-il, est le prince du sens commun... Il fut par excellence le modérateur, souvent même le dictateur des esprits... Il est l'homme des tempéraments, mais non pas des concessions. C'est une philosophie discrète et sensée, qui ne risque pas une seule hypothèse. Meilleur philosophe que Leibniz, que Malebranche, que Fénelon, Bossuet est plus orthodoxe que pas un d'eux. » — Ailleurs, car il ne se lasse pas de revenir sur ce sujet : « Ce génie tempérant a su éviter les excès : dans la méthode, au raisonnement allier l'expérience, dans l'étude de l'homme tenir compte à la fois de l'âme et du corps..., dans la question de la liberté, faire route entre Pélage et Port-Royal..., dans la théodicée, concilier l'existence du mal et de la Providence : contre les faux mystiques, sauvegarder la personnalité humaine, et contre les libertins venger Dieu. Théologien avant tout, il accorde cependant la raison et la foi ; homme pratique, il fait bon marché du pur philosophique et apprend à démêler l'idéal d'avec les chimères » (1).

Il y a plus. Ce goût décidé pour les solutions moyennes et la philosophie du sens commun devait le conduire — mais en apparence seulement — au pôle opposé : à la *Philosophie de Voltaire*. « Je me propose, écrit-il à M. de Barante, la

(1) Lettre à M. de Barante, ap. Thédenat, *ouv. cité*, p. 57.

contre-partie de l'*Essai sur la philosophie de Bossuet* et comme le second terme d'une alternative. Entre la métaphysique de Bossuet et celle de Voltaire, ou plutôt entre le sens commun de l'un et le sens commun de l'autre, on sera mis en demeure de choisir. Le chapitre de conclusion serait intitulé : *Les deux sens communs* (1). » Voilà qui est très clair : avec Bossuet, nous avons le sens commun s'appuyant sur la foi ; avec Voltaire, le sens commun reniant la foi.

Par cette renonciation voulue à toute hardiesse, les représentants de l'éclectisme pur se condammaient à l'immobilité, et cette attitude de stabilité inaltérable, malgré sa belle prestance, n'était pas sans inconvénients. D'abord elle diminue le goût de la recherche, puisque l'on n'a plus rien d'important à trouver ; elle affaiblit l'esprit scientifique ; elle substitue à une discipline rigoureuse la préoccupation constante de la forme oratoire qui tend moins à prouver qu'à entraîner et qui, sans le vouloir, esquive les difficultés. Même dans les sciences pures, les mieux constituées, le dogmatisme absolu est un fléau. — De plus, quand on se croit en définitive possession du vrai, il est naturel qu'on traite les dissidents en ennemis et qu'on les accuse de rébellion permanente contre la vérité. De là, un manque de sympathie intellectuelle, très peu favorable à la critique et à l'histoire des doctrines, qui se fait trop souvent sentir dans les travaux historiques de M. Nourrisson dont il me reste à parler.

Suivant la remarque de l'un de nos confrères, son successeur au Collège de France, ses travaux historiques sont de deux sortes : les uns écrits avec amour, les autres avec une antipathie non dissimulée... et « il est curieux, remarque M. Tarde, que l'école éclectique ayant eu si fort le goût

(1) Lettre à M. de Barante, ap. Thédenat, *ouv. cité*, p. 57.

de l'histoire ait été si dépourvue du sens de l'évolution des choses et hostile à cette notion » (1).

Historien, M. Nourrisson fait sans cesse profession d'impartialité et le proclame très haut. En cela, comme en tout, il est sincère ; mais trop souvent la passion l'emporte : par exemple, quand il parle de Spinoza, de Voltaire, d'Auguste Comte dont il affirme « que la mémoire a été promptement mise en oubli », et de bien d'autres. Pourtant, il m'a semblé qu'il avait trouvé un biais ingénieux pour concilier sa conscience d'historien avec sa conscience de spiritualiste catholique. Il consiste en une introduction, ordinairement longue, consacrée à satisfaire son instinct de polémiste et à malmener ses adversaires qu'il traite trop souvent d' « absurdes ». Cela fait, il reprend son calme, et expose les doctrines avec ordre, clarté, exactitude. Son étude des textes et des documents est toujours consciencieuse, même pour ceux qui ne lui plaisent pas. Un contemporain qui a profondément étudié Rousseau me déclare, malgré son aversion pour l'éclectisme, que dans M. Nourrisson l'examen des sources est irréprochable.

Son livre le plus connu, le *Tableau du progrès de la pensée humaine de Thalès à Hegel*, trompe un peu par son titre. A la vérité, l'auteur nous prévient dans sa préface que « l'histoire de la pensée humaine ne se confond pas avec celle de l'esprit humain, conçue à la manière de Condorcet ». En réalité, c'est une histoire cursive de la philosophie qui manque un peu de perspective, d'enchaînement et surtout de justice distributive. Il traite chaque philosophe moins selon son importance et son rôle historique que selon ses préférences. Ainsi, il consacre deux chapitres à Pascal, un à Fénelon (si peu original), un à Bayle ; en revanche, Berkeley n'est pas même nommé. Suivant une illusion commune à toutes les Écoles, il aperçoit dans cette marche

(1) G. Tarde. *Leçon d'ouverture au Collège de France*, p. 3.

à travers les siècles un progrès constant, clairement marqué, qui aboutit à l'éclectisme comme à son dernier terme.

Son livre sur la *Philosophie de Leibniz*, couronné en 1860, fut en son temps une nouveauté. Trois années de commerce assidu avec son auteur l'avaient passionné : « Cette étroite fréquentation de tous les jours, dit-il, m'avait rendu Leibniz comme présent. Il n'était plus à mes yeux cet être abstrait et déguisé qu'on appelle un auteur. Ses intimes pensées m'étaient connues ; je les avais vu naître, se transformer et grandir ; je savais quels dessins il avait conçus, quelles résolutions il avait formées. Pour moi, désormais, ce n'était pas seulement un sage dont j'aurais aperçu l'image glorieuse dans le lointain des siècles : c'était un grand homme qui m'avait honoré de ses leçons, j'ai presque dit de ses confidences. »

Son voyage à Hanovre, où il put examiner les manuscrits de Leibniz, fut un pèlerinage plein d'émotions. « C'est d'un regard ému, écrit-il, que pendant des heures trop courtes à mon gré, j'ai pu parcourir ces feuilles jaunies par le temps, muets mais fidèles dépositaires des conceptions qu'a nourries une des plus fortes têtes de l'humanité. Je croyais, à les lire, entendre Leibniz me confirmer lui-même, me répéter de sa propre bouche ce que déjà ses ouvrages m'avaient appris. Je surprenais les hésitations, j'assistais au travail de son style et de sa pensée. Enfin, je rencontrais çà et là d'intéressantes curiosités. » Certes, ces manuscrits sont bien peu de chose comparés à l'ensemble : je n'ai pas à l'apprendre à l'Académie qui sollicite une publication des œuvres complètes de Leibniz ; mais il ne faut pas oublier que ceci se passait il y a près de quarante ans.

Dans son œuvre historique, j'accorderais volontiers une place à part à ses *Philosophies de la nature* (Bacon, Boyle, Toland, Buffon) 1887, auxquelles il convient de joindre le

livre sur Pascal qui suscita, on le sait, une assez vive polémique. Par une contradition assez singulière, l'école de Cousin, qui se réclamait incessamment de Descartes et de Leibniz, était restée indifférente à la philosophie de la nature et au grand mouvement scientifique du XIXe siècle. M. Nourrisson, qui n'y était pourtant disposé ni par la tournure de son esprit, ni par ses études antérieures, sentit cette lacune dans les derniers temps de sa vie. « Cette philosophie (de Cousin) s'isolant elle-même, n'avait-elle pas rompu tout rapport non seulement avec les sciences mathématiques, mais encore et surtout avec les sciences physiques et naturelles ? » (*Introd.*, p. LXX).

Entre toutes, son étude sur Buffon est la plus ample et la plus intéressante, quoiqu'il relève beaucoup de hardiesses inquiétantes, à son avis. Ainsi « un végétal n'est qu'un animal qui dort ». Ceci est du Schelling anticipé. Buffon admettait une même quantité de vie sur la terre, qui est toujours également peuplée : thèse aventureuse que, de nos jours, Preyer a reprise en prétendant l'établir scientifiquement. Pour Buffon « il n'existe dans la nature que des individus ; les genres, les ordres, les classes n'existent que dans notre imagination » : ce qui lui a valu d'être rangé parmi les précurseurs de Lamarck et de Darwin. Malgré tout, M. Nourrisson lui est sympathique : sans doute, parce que dans la sérénité majestueuse de Buffon, dans la pompe de son style, il retrouve quelques reflets du siècle précédent. Pourtant, notre confrère n'avait pas échappé totalement à l'influence de ce XVIIIe siècle pour lequel il ne sent nulle tendresse ; car il faut dire à son honneur que, malgré la fermeté de ses convictions religieuses, il n'a jamais manqué de flétrir l'intolérance : celle de saint Augustin contre les Donatistes, l'œuvre des Jésuites dans les Réductions du Paraguay ; même pour Bossuet, il n'approuve pas, mais il explique, avec une impar-

tiale érudition, l'attitude du grand évêque au moment de la révocation de l'édit de Nantes.

Je n'ai parlé ni de ses études d'histoire religieuse (*Saint Augustin*, *les Pères de l'Eglise latine*), ni de bien d'autres mémoires académiques. Il fut un grand travailleur, ennemi irréconciliable du dilettantisme et de toute spéculation qui lui paraissait inutile à la pratique. A vingt-quatre ans, il écrivait : « Du moment que chacun raisonne sur les lois, celles-ci perdent leur force et, là où règne la moralité, il n'y a plus de morale publique. Il n'y a plus rien qui ait une valeur immédiate si on ne prétend plus reconnaître que ce qu'on a compris (1) ». Et plus tard : « La paresse est un vol. » « La vie est si courte que je désire ardemment l'employer d'une manière utile et n'en pas perdre une parcelle. » « La vie est, courte, irréparable, le seul bien qui soit à nous. Voilà la pensée dominante de mes actions. Il faut honorer sa vie, sinon l'illustrer, s'il se peut, la sanctifier. »

Il eut ce mérite, qui n'est peut-être pas si fréquent chez les moralistes de notre temps, de mettre sa morale ailleurs que dans ses paroles. En 1870, « il entreprit à travers les camps et les armées en marche, avec sa femme et ses enfants, un étrange et périlleux voyage, pour envoyer les siens en Auvergne et revenir seul à Paris. » Pendant la Commune, M. Nourrisson traversait les barricades pour se rendre à son lycée : un jour, le proviseur dut le prier de ne pas revenir (2). Deux mois avant sa mort, très malade, condamné, il continuait son cours au Collège de France avec une extraordinaire énergie, et ne céda qu'à l'impossible. Le dernier moment venu, il régla lui-même ses obsèques dans les moindre détails et exigea la plus grande simplicité : ni honneurs militaires, ni fleurs, ni discours.

(1) Lettre à M. de Barante, ap. *Thédenat*, p. 41.

(2) Thédenat, *ouv. cité*, p. 312.

Il voulut reposer dans son pays, près de son père et de sa mère, au petit cimetière de Dorat.

Il laisse, même à ceux qui ne pensent pas comme lui, un exemple de solidité inébranlable dans ses convictions, de labeur acharné et de parfaite sincérité.

Th. Ribot.

Séance du 6 juillet 1901.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. JULES ZELLER

M. Jules-Sylvain Zeller est né à Paris, le 23 avril 1820 et, comme il disait en 1873, lorsque des journaux allemands le traitèrent de renégat, issu d'une famille qui, malgré son nom d'origine germanique, était française depuis plusieurs générations.

De bonne heure se manifeste son goût pour l'histoire. Au collège Charlemagne, où il fait de brillantes études, son maître favori, celui dont il conserva pieusement le souvenir et auquel il dédia sa thèse de doctorat, c'est son professeur d'histoire, le biographe de Henri IV, Poirson. Au sortir du collège, il suit des cours de droit. Mais bientôt l'amour de l'histoire l'emporte. Il se rend sur les bords du Rhin pour apprendre la langue allemande, indispensable à ses futurs travaux, et il la possède assez pour publier à son retour une traduction du *Traité d'accentuation grecque* de Merleker.

Dès qu'il a conquis ses grades académiques, dès qu'il est licencié et agrégé, il enseigne l'histoire dans les lycées, de 1844 à 1853, à Bordeaux, à Rennes, à Strasbourg. Docteur ès lettres, il l'enseigne à la Faculté des lettres d'Aix durant cinq ans, de 1853 à 1858, puis à l'Ecole normale supérieure de 1860 à 1876 et à l'Ecole polytechnique de 1862 à 1888. Ses

œuvres, déjà nombreuses, lui ouvrent en 1874 les portes de l'Institut. Mais il ne cesse de produire; il donne à notre Académie la primeur de quelques chapitres de ses livres; il lui lit, lorsqu'il la préside, de solides et amples notices sur Ranke, sur Waitz, sur Minghetti. Jusqu'au dernier instant, jusqu'au jour où les forces lui défaillent, il a aimé et pratiqué l'histoire.

Il a touché à toutes les époques, même à l'époque contemporaine. De 1859 à 1862, il a retracé, dans une publication fort louable et consciencieuse qui s'intitulait l'*Année historique*, les questions et événements politiques de l'année. Il ne fit paraître que quatre volumes de cet annuaire. Le dernier, consacré à l'année 1862, eut, ce semble, peu de succès. Est-ce parce que l'année 1862 était moins chargée de faits, moins décisive que les années précédentes, moins intéressante ? Ou plutôt cette sérieuse entreprise ne fut-elle pas froidement accueillie par un public frivole ?

Mais il était toujours ramené vers l'antiquité et le moyen âge. A Aix, en 1853, il traitait de la vie politique chez les anciens, et à Paris, en 1858, lorsqu'il suppléait à la Sorbonne Rosseeuw Saint-Hilaire, des historiens de la Grèce. Le plus brillant peut-être et le plus vivant de tous ses ouvrages, celui du moins auquel il apporta le plus d'élégance et de soin littéraire, est son livre sur *les Empereurs romains*.

Il parut en 1862. C'est, comme l'indique le titre, une suite de « caractères » et de « portraits ». M. Zeller avait lu dans Gibbon que les annales de l'Empire romain sont précieuses pour qui veut étudier de près la nature humaine, qu'on ne trouve pas de caractères aussi nets et aussi variés dans la galerie des pâles personnages de l'époque moderne, que les empereurs offrent toutes les nuances de la vertu et du vice depuis la sublime perfection jusqu'à l'abjection la plus vile. Ces mots de Gibbon, M. Zeller les commente ingénieusement et il s'attache à montrer que les Césars, investis d'un pou-

voir absolu, présentent, non pas seulement, comme dit l'historien anglais, tous les degrés de la vertu et du vice, mais tous les genres de vertus et de vices. L'adresse qu'Auguste déployait en fondant l'Empire n'est pas du tout celle dont usèrent Vespasien, Septime-Sévère et Dioclétien pour le réformer ou l'affermir. Le despotisme de Caligula n'est pas le despotisme de Néron. Domitien, s'isolant dans sa maison d'Albe, dont il fait une véritable forteresse, Domitien ambitionnant d'être dieu, voyant dans sa divinité un moyen de gouvernement et une sauvegarde de son pouvoir, comptant par cette nouvelle sorte de superstition et de religiosité mieux contenir le monde, Domitien n'exerce pas la même tyrannie que Commode qui, suivant les énergiques paroles de M. Zeller, commande par la terreur et par l'amphithéâtre, saigne l'aristocratie pour l'épuisèr et soûle le peuple de sang pour le gagner. Pareillement, si Caracalla et Héliogabale ont, comme Caligula et Néron, comme Domitien et Commode, un trait commun et par lequel ces monstres se ressemblent tous; s'ils souhaitent d'être autre chose que ce qu'ils sont, s'ils veulent changer de situation et de nature, s'ils aspirent encore à monter ou à descendre, ils ont leur trait spécial de folie : Néron désire être histrion et Commode, gladiateur; Caracalla se croit Alexandre et Héliogabale s'imagine qu'il est femme. Il y a donc entre les vertus et les vices de ces empereurs, non pas seulement des nuances, des différences de degré; il y a des différences essentielles d'espèce, et M. Zeller les a marquées avec netteté, avec précision, avec une exactitude rigoureuse. Il sait que du caractère de l'homme découle le caractère du règne.

Qui s'étonnera toutefois qu'il ait complaisamment dépeint l'Empire qu'il qualifie d'Empire libéral, les Césars honnêtes qui rétablissent ou maintiennent l'ordre dans Rome et les provinces, Vespasien, bon général et administrateur économe, Trajan qui fut « l'exemplaire d'un excellent empe-

reur », Hadrien et Antonin entre lesquels il institue un parallèle subtil, forcé par endroits, intéressant néanmoins et curieux ?

Celui qui l'attire et le séduit, c'est Marc-Aurèle. Il le nomme le meilleur de tous, et en parlant de cet empereur il éprouve, de même que Montesquieu, un plaisir secret et comme de l'attendrissement. Il le montre ménager des deniers publics, relevant la dignité du Sénat, réformant les lois, tâchant d'adoucir les mœurs. Et, pourtant, malgré son activité et la haute idée qu'il avait des devoirs d'un souverain, Marc-Aurèle n'a pas laissé le gouvernement mieux constitué qu'auparavant et n'a fait que corriger quelques détails de l'administration. Il mourut attristé de l'impuissance de ses efforts, rebuté par les difficultés incessantes que les choses et les hommes lui opposaient, dégoûté de la vie. C'est une chimère, lit-on dans ses *Pensées*, de prétendre régler les affaires sur les maximes de la philosophie, puisque nous ne pouvons faire que ce que réclame le moment présent, puisque nous ne saurions changer les idées et les sentiments des mortels, et que, sans ce changement, il n'y aura jamais sur cette terre que des esclaves qui gémiront sous le joug et des hypocrites qui sont la proie du mensonge. « Mémorable aveu, s'écrie M. Zeller, qui doit apprendre aux peuples que la liberté est plus en eux-mêmes que dans la générosité du prince, et que la conservation des idées saines et des vertus solides est le meilleur moyen de garder la liberté quand ils la possèdent, et de la recouvrer quand ils l'ont perdue ! »

Tel est ce livre sur les empereurs romains ou mieux sur l'empire romain. Les empereurs sortent pour la plupart d'élections faites d'en haut ou d'en bas ; ils reproduisent donc avec assez de fidélité la société où ils vivent, et nous voyons dans l'ouvrage de M. Zeller l'épicurisme régner avec les premiers Césars, le stoïcisme avec les Antonins, le scepticisme avec les Sévères, le néoplatonisme avec les derniers

empereurs. Ainsi, sans s'en douter, le pouvoir suit, comme dit M. Zeller, les vicissitudes de la philosophie.

M. Zeller touche encore à l'antiquité dans le premier volume des *Entretiens sur l'histoire*. Ces *Entretiens*, qu'il publia en 1865, ne méritent pas leur nom. C'étaient non des entretiens, mais des leçons, les leçons qu'il avait faites chez la princesse Mathilde, devant une dizaine d'auditeurs. Il s'acquitta très habilement de sa tâche délicate. Court et instructif tout ensemble, il sut donner une idée précise de ce que les temps anciens ont légué de meilleur à la civilisation moderne. Sous le titre *Les castes et le despotisme*, il trace les grandes lignes de l'histoire d'Orient. Il résume dans les leçons suivantes, parfois avec une saisissante brièveté, les destinées de la Grèce et de Rome. Dans la leçon qu'il intitule *Les deux lois*, il expose l'origine, les progrès et le triomphe du christianisme préparé par le judaïsme au fond de la Palestine.

Mais le moyen âge avait sa prédilection. Il regardait l'étude du moyen âge comme une des études les plus curieuses et les plus fécondes qui soient. Cette époque, qui semblait alors obscure, compliquée et un peu rebutante, il aimait à la débrouiller et à l'expliquer. Il se piquait de la raconter avec clarté et de la rendre intéressante.

Aussi, dans les deux volumes des *Entretiens sur l'histoire*, les leçons sur le moyen âge sont-elles les plus substantielles et les plus agréables. Ou bien il fait passer devant nous, en une série de tableaux, les personnages lâches et corrompus de la société romaine du Ve siècle, les évêques qui furent les protecteurs de leur ville, les barbares qui n'étaient pas tous des ravageurs sans intérêts politiques et qui se saisirent de l'empire, non pas après l'avoir envahi, comme un fleuve débordé, mais après s'y être introduits et pour ainsi dire infiltrés, les Francs, encore tout païens malgré leur christianisme, la féodalité, la chevalerie, la croisade qui, selon l'expression de M. Zeller, usa sur les

pointes de l'enthousiasme chrétien la barbarie asiatique et retarda de quatre siècles la prise de Constantinople. Ou bien il personnifie les événements et les époques dans une grande figure. En opposant Clovis à Théodoric et Charlemagne à Haroun al Raschid, il montre comment la fortune des Francs devait dépasser celle des Ostrogoths et comment le monde se partageait, à la fin du VIIIe siècle, entre deux empires et deux civilisations. En unissant dans un même « Entretien » Charles-Martel et Winfried-Boniface, le soldat et le moine, l'homme du glaive et l'homme de la parole, il fait voir comment le christianisme regagne le terrain perdu en Gaule et en Germanie, recommence ses conquêtes, entraîne ainsi et pousse en avant la civilisation qui s'était un instant arrêtée. En étudiant le règne de Justinien, qui cache sous l'éclat apparent une faiblesse réelle, il étudie tout l'empire byzantin. Pour mieux mettre en relief l'influence de l'Eglise, il consacre une leçon au pape saint Grégoire le Grand qui offre le modèle du véritable gouvernement spirituel, comme, pour décrire la théocratie, il raconte la vie de Grégoire VII, sorte de Samuel, qui voulut assujettir les empereurs et les rois à sa tiare, et celle de saint Bernard, sorte d'Elie ou d'Elisée, qui fut puissant parce qu'il fuyait la puissance et qui domina son siècle par la seule autorité de son éloquence et de sa vertu. Pour caractériser la royauté française, il choisit saint Louis qui lui paraît le roi par excellence, le type épuré et l'idéal des autres rois du moyen âge, et, pour comprendre et nous faire comprendre ce saint monarque, ce chevalier mystique, comme il l'appelle, ce justicier en qui se mêlent et se combinent, sous des formes si originales, l'ascétisme et la charité, l'enthousiasme religieux et le bon sens, M. Zeller le représente d'après Tillemont et Joinville: le naïf Tillemont donne l'idée la plus vraie de la piété de ce temps-là, et le fidèle sénéchal peint Louis IX « comme si nous l'avions vu de nos yeux et touché de nos mains ».

Deux pays ont été le principal objet des investigations et des études de M. Zeller : l'Italie et l'Allemagne. Ils ont été, comme il dit, ses deux passions d'esprit, et, dès son début, il s'est attaché à remettre leur histoire en lumière.

Une *Histoire résumée d'Italie* (1852), des *Episodes de l'histoire d'Italie* (1856), un *Abrégé de l'Histoire d'Italie* (1864), *Italie et Renaissance* (1868), *Les tribuns et les révolutions en Italie* (1874), *Pie IX et Victor-Emmanuel* (1879), voilà les ouvrages de M. Zeller sur la péninsule ; quelques-uns ont eu plusieurs éditions ; tous témoignent de sa sympathie pour le génie italien et de son amour pour une histoire qu'il jugeait émouvante. Il disait volontiers que l'Italie est le pays des contrastes, qu'Alexandre VI et Savonarole vivaient dans le même temps, que Victor-Emmanuel avait eu des ministères républicains.

Trois de ces ouvrages méritent, ce semble, d'être signalés avec une estime particulière.

Pie IX et Victor-Emmanuel est une sorte d'« Entretien », considérablement développé, sur l'histoire contemporaine de l'Italie. Selon la méthode des *Entretiens*, M. Zeller offre à ses lecteurs non seulement un récit du relèvement de l'Italie, mais le portrait de deux personnages d'un caractère original qui, sans conduire les événements, ont joué un grand rôle dans cette révolution : Pie IX donnant le branle au mouvement national comme s'il voulait réaliser la pensée de Gioberti, puis effrayé de devenir réformateur et protecteur d'une république italienne, puis, dans les derniers jours de son pontificat, réduit à un coin de terre, et, de ce coin, étendant sur le monde l'autorité de l'Eglise qu'il résume en sa personne ; Victor-Emmanuel, très propre au métier de roi constitutionnel, adoré de son parlement et respecté de tous les partis parce qu'il a la dose nécessaire de prestige, ni trop forte, ni trop faible, déployant au besoin une habile fermeté, sachant se tirer des difficultés, laissant, selon l'expression de Cavour, ses ministres patau-

ger et alors, d'un seul mot, indiquant le joint. Très judicieusement, M. Zeller remarque que ces deux hommes, ces deux souverains qui représentaient deux principes opposés, qui semblaient engagés dans la lutte la plus vive, qui se bravaient, se foudroyaient en paroles dans Rome même, ne se faisaient réellement aucun mal ; que tous deux avaient des points communs, l'amour passionné de l'Italie, la simplicité, la finesse recouverte de bonhomie, l'activité ; que tous deux ne sont pas restés au-dessous de leur tâche, puisque l'un, quoique dépouillé de ses États, a porté la puissance papale à son apogée et que l'autre a fondé et organisé le royaume italien.

Le livre *Italie et Renaissance* était la suite des *Entretiens* et il eut sous cette forme deux éditions, l'une en 1868 et l'autre en 1869. Remanié et refondu, il parut en deux volumes dans l'année 1883. Il constitue un tout complet : il commence au milieu du XVe siècle pour s'achever au milieu du XVIe, de l'avènement de Pie II à la mort de Clément VII, de 1458 à 1537. Peu de pays ont produit en un aussi petit nombre d'années autant de génies divers. C'est pourquoi M. Zeller a fait, dans ces deux volumes, à l'histoire des lettres et des arts une place presque aussi grande qu'à l'histoire politique. Il ne se contente pas de peindre, de pénétrer avec sagacité certains papes, comme Jules II et Léon X, ou de dérouler en récits d'un clair et large courant des épisodes dramatiques, comme l'affaire de Fornoue, la bataille de Marignan et le sac de Rome. Il trace un beau portrait de Machiavel et développe de fins aperçus sur Guichardin. D'un bout à l'autre de l'ouvrage, il garde l'impartialité de l'historien. Il s'efforce, dit-il, de parler d'Alexandre VI avec modération ; mais dans le chapitre qu'il consacre aux Borgia et qu'il a composé d'après la correspondance de l'ambassadeur vénitien Giustinian et le journal de Burchard, il conclut qu'Alexandre VI « poursuivit la conquête du royaume de ce monde avec la finesse

matière et la couper, la répartir en chapitres. La narration est facile, rapide, animée. Les appréciations sont souvent justes, également éloignées de l'admiration excessive et de la réserve sévère des écrivains d'outre-Rhin. M. Zeller rabaisse à bon droit des personnages que l'enthousiasme germanique avait grandis ; il éclaire quelques autres d'une lumière plus éclatante, les relève, les rehausse, et l'on doit se féliciter qu'un Français ait ainsi renouvelé les portraits qu'avaient déjà peints les Allemands. Tantôt il insiste sur plusieurs points de détail que ses devanciers ont négligés ; tantôt il embrasse d'un coup d'œil perçant les périodes et les règnes ; presque toujours il démêle avec adresse la complication des événements dans lesquels était engagée la vieille Allemagne.

Que de passages notables il faudrait citer dans les cinq tomes un peu drus et compacts qui traitent du moyen âge proprement dit : l'action des missionnaires chrétiens en Germanie, l'œuvre de Charlemagne et des Carolingiens, la royauté toute germaine et saxonne de Henri l'Oiseleur, la politique trop remuante et ambitieuse d'Otton le Grand qui ébranla la papauté sans fonder un solide empire, la décadence des Ottonides détournés de leurs intérêts les plus proches par de chimériques projets, la querelle des investitures, la lutte des Hohenstaufen contre la papauté, le rôle si grand et le génie si hardi de l'empereur Frédéric II, qui perdit tout pour avoir voulu tout étreindre !

Après Frédéric II commence, en effet, dans l'histoire de l'Allemagne une évolution décisive. M. Zeller la décrit tout au long dans son sixième volume, le meilleur peut-être et le plus original de l'ouvrage. Il fait le tableau du pays sous le grand interrègne. Il retrace les efforts souvent heureux de Rodolphe de Habsbourg qui gagna cette bataille du Marchfeld, « baptême de sang de la monarchie d'Autriche », la politique extérieure des maisons de Habsbourg et de Luxembourg, leur conduite envers les ligues des villes et

celles des seigneurs. Il montre comment, entre la mort de Frédéric II et celle de Robert le Palatin, il y a pour l'Allemagne, repliée sur elle-même et comme recueillie, une période qui n'est pas très glorieuse et très brillante, mais qui lui donne un peu de repos et de bonheur. « En passant, dit-il, de la tête monstrueuse qui absorbait tout aux membres mieux nourris, la sève produit une nouvelle végétation avantageuse à tous. Les principautés sont plus denses, mieux constituées ; les villes sont plus riches, plus industrieuses. Les classes se pénètrent davantage, et cette pénétration mutuelle engendre des mœurs plus égales, plus honnêtes et plus saines. Délivrée de l'empire universel qui était successivement saxon, franconien ou souabe, l'Allemagne devient plus allemande. »

Le septième et dernier volume traite de Jean Huss, du concile de Bâle, de Frédéric III, de Maximilien, cet empereur besogneux qui, par des mariages et des conventions de toute sorte, fait des Habsbourg une dynastie plus européenne qu'allemande, de Luther. Les pages que M. Zeller consacre au réformateur compteront parmi les meilleures qu'il ait écrites. Il a su leur donner de la couleur et de la flamme. Luther est à ses yeux un logicien qui se laisse emporter par l'imagination et la passion, qui se soucie peu des conséquences pratiques, qui s'étonne parfois de la conclusion que d'autres tirent de ses principes et qui « se cramponne au rocher de la Bible » après avoir rompu tous les liens qui l'attachaient à l'Eglise.

On regrette que ce grand ouvrage n'ait pas été mené à fin et poussé jusqu'au bout. Mais il reste le monument de la carrière si laborieuse de M. Zeller, il fait honneur à notre pays et, bien qu'inachevé, c'est un guide commode et sûr qui sera beaucoup consulté. Longtemps encore, sur ce terrain âpre et épineux de l'histoire d'Allemagne, il faudra marcher avec le secours et l'appui de Jules Zeller.

Voilà l'œuvre de M. Zeller, voilà la production de ce cou-

rageux et infatigable travailleur. Il fut quelquefois, comme dans son *Rapport* de 1867 sur les progrès des études historiques, vague et précipité. Peut-être n'estimait-il pas suffisamment les recherches de l'érudition et leur préférait-il les histoires générales, même fautives et superficielles. Mais lorsque la plupart ne s'occupaient que de la France, il se soucia des nations étrangères. Il défricha patiemment un sol négligé. Le sillon qu'il ouvrit, d'autres le creuseront, le féconderont après lui, et les jeunes gens qui se sont pris à étudier les annales de nos voisins, suivent l'impulsion qu'il a donnée. Il a répandu la curiosité et le goût de l'histoire extérieure. Il a mis en évidence le rôle de l'Eglise et du Saint-Siège au moyen âge. Il a montré l'importance capitale du Saint-Empire germanique, montré le prestige que le titre d'empereur exerçait sur les imaginations, montré dans l'empereur le plus puissant souverain de l'Europe et, comme il dit, le « recours universel ». Une grande partie de son œuvre explique et commente le vers célèbre :

Ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur.

Son enseignement de l'Ecole normale a été fructueux. De 1862 à 1876, nos professeurs reçurent de lui d'utiles conseils et de très profitables exemples de pédagogie. Il leur apprit à bien présenter une leçon, à y mettre de l'habileté et de l'art, en un mot à faire un ensemble, à composer. Lui-même excellait à bâtir, si je puis dire, et à construire une conférence, à traiter oralement, dans l'espace d'une heure, un sujet historique avec une attachante clarté. Chacune de ses leçons se tenait. Chacune donnait aux points essentiels du relief et du jour. Chacune, comme ses *Entretiens*, qui ne sont guère que ses cours un peu simplifiés et allégés, s'appuyait sur une série de textes bien choisis, lumineusement groupés, et s'il dessinait les personnages d'un trait sobre, juste, mais qu'on aurait voulu plus marqué et plus saillant, s'il n'abondait pas en considérations originales et en vues

supérieures, il n'était jamais terne ni monotone, et il savait par les citations qu'il insérait dans sa leçon, par d'heureux rapprochements, par de frappants détails, par de curieuses anecdotes, par des réflexions piquantes, par l'accent d'une voix lente et grave, par des gestes mesurés et pourtant expressifs, par des pauses opportunes, par un air de souriante bonhomie, par je ne sais quoi de doux, de cordial et de paternel qui respirait dans toute sa personne, intéresser, attacher, retenir, tout en les instruisant, ses exigeants auditeurs.

La fin de sa vie fut attristée par la maladie et par des deuils de famille. Il avait pris, après quarante-cinq ans de service, un repos mérité, lorsqu'un fils qui donnait les plus grandes espérances lui fut subitement enlevé. Cette perte douloureuse brisa M. Zeller. Il vint quelque temps encore aux séances de votre Académie en s'appuyant sur le bras d'une fille dont le noble et tendre dévouement adoucit l'amertume de ses derniers jours. Mais bientôt le mal triompha. M. Zeller s'éteignit le 25 juillet 1900.

Malgré tout, il avait eu, en somme, la récompense de son labeur. Après un assez court noviciat en province, il revint professer en Sorbonne et, comme il disait avec orgueil, dans la salle même où il avait subi les difficiles épreuves de l'agrégation des lycées. Il enseigna l'histoire dans les deux plus grandes écoles du gouvernement, à l'élite de la jeunesse française, à l'élite des futurs professeurs et des futurs officiers. Il exerça les hautes fonctions d'inspecteur général de l'Instruction publique, et les maîtres de nos Facultés des lettres se rappellent encore ses façons affables, sa charmante bienveillance, ses avis encourageants. On l'attendait sans crainte, on aimait à le revoir. L'armée se joignait à l'Université pour fêter M. Zeller dans ces tournées annuelles. A Montpellier, les anciens polytechniciens se faisaient une joie de recevoir au cercle militaire leur professeur d'autrefois, de lui offrir un punch d'honneur,

de le reconduire en pompe à son hôtel, et ce bourgeois, accompagné d'officiers qui lui formaient une garde du corps aussi bruyante qu'empressée, intriguait fort la population ; elle se demandait si le personnage entouré d'un tel état-major n'était pas un général ou quelque gros bonnet du ministère de la guerre.

Mais de tous les titres universitaires qu'il avait eus, celui qu'il préférait, c'était le titre de recteur de l'Académie de Strasbourg.

Au mois d'août 1870, il fut désigné pour remplacer Chéruel dans le rectorat des deux départements du Rhin et il serait retourné volontiers à Strasbourg, où il avait passé d'heureuses années et conservé d'amicales relations. La guerre l'empêcha de rejoindre son poste. Il dut rester à Paris où, pendant le siège, il remplit consciencieusement son devoir de garde national. Mais lorsqu'il parlait des revers de la France et, comme il disait, de ses généreuses infortunes si noblement supportées, il ne prononçait qu'avec douleur le nom de l'Alsace et de Strasbourg. Il ne cessa de regretter, de revendiquer cette belle province qu'on ne peut oublier, ne fût-ce que pour l'avoir entrevue, cette terre des cœurs vaillants et fidèles, ce pays où, malgré la différence des mœurs et du langage, les habitants s'étaient attachés sans réserve et unis intimement à la France. « Ni la naissance, ni la langue, ni la géographie, quoiqu'elles puissent y contribuer, disait un jour M. Zeller, ne sont la plus vraie et la plus pure source du patriotisme. Cette vertu qui fait la force des peuples, il faut la chercher dans la communauté des traditions et des dieux pénates, dans la libre adhésion des cœurs et des volontés, dans le partage séculairement consenti des mêmes destinées bonnes ou mauvaises, et il en est de la patrie comme de la famille que la seule voix du sang ne peut produire si la chaleur du foyer domestique, l'échange continu des sentiments d'affection et de respect, la communauté des

joies et des tristesses n'achevaient de la constituer vraiment et de la parfaire. »

Seize ans après la cession da l'Alsace, sur le sol allemand, le dernier recteur français de Strasbourg éprouva peut-être les plus vives émotions de son existence. En 1886, la présidence de l'Institut appartenait à l'Académie des sciences morales et M. Zeller occupait le fauteuil, lorsque M. le duc d'Aumale donna son château et ses collections de Chantilly à votre corps, ce « corps illustre qui conserve son indépendance au milieu des fluctuations politiques ». Ce fut M. Zeller qui signa l'acte d'acceptation de cet incomparable domaine et aucun président n'a eu et n'aura sans doute à signer une semblable donation. Or, cette même année 1886, M. Zeller fut chargé, comme président de l'Institut, d'assister à la célébration du cinquième centenaire de l'Université d'Heidelbeig.

M. Zeller vit avec intérêt ces pompeuses cérémonies qui lui rappelaient certaines scènes de son *Histoire d'Allemggne.* Dans l'église du Saint-Esprit il entendit le discours académique de Kuno Fischer sur l'Heidelberg d'autrefois, et lorsque le docte professeur flétrit l'embrasement du Palatinat, M. Zeller ne put s'empêcher de remarquer à part soi qu'il n'y a pas chez nous de livre, même élémentaire, qui ne flétrisse cet acte barbare avec plus d'énergie encore. Il se promena le soir, avec ses confrères et nombre d'invités, à travers les ruines du château illuminé par des feux de toute couleur, et il se demandait si ces réjouissances si merveilleusement encadrées par les bois et les montagnes et par les pittoresques villas qui descendent jusqu'aux bords du sinueux Neckar, ne seraient pas plus belles et plus grandioses en face du château rebâti. Pourquoi garder ces ruines ? Ne vaut-il pas mieux qu'elles disparaissent ? Le patriotisme, songeait M. Zeller, vit plus de ce qu'il restaure que de ce qu'il laisse abattu, et il se fortifie plus en élevant les monuments de l'avenir qu'en conservant

d'inutiles regrets du passé. Une cavalcade, qui représenta les différents âges de l'Université d'Heidelberg et qui eut autant de succès que la cavalcade organisée peu auparavant à Vienne par le peintre Makart, excita la curiosité de M. Zeller. Il admira le tact de ses hôtes : l'incendie du Palatinat était figuré par un cheval noir, caparaçonné de deuil et dépourvu de cavalier ; il faut en effet, pensait M. Zeller, que les cruautés de la guerre demeurent anonymes.

Son rôle, dans ces fêtes d'Heidelberg, avait été des plus dignes et des plus honorables. Il devait, à la séance solennelle du centenaire, donner lecture d'une adresse de félicitations et de vœux au nom de l'Institut. Mais le nombre des adresses apportées par les délégués des Universités et des Académies était trop considérable pour qu'on pût les lire toutes : il y en avait cinquante et la cérémonie se serait infiniment prolongée. Il fut convenu que deux orateurs parleraient seuls, l'un pour l'Allemagne — ce fut le professeur Édouard Zeller, l'éminent philosophe et professeur de Berlin, correspondant de notre Académie — et un autre pour les nations étrangères. Quel serait cet autre? Serait-ce Moleschott, délégué de l'Université de Rome et de l'Italie, ou M. Zeller, de Paris, comme on le nommait pour le distinguer de son homonyme berlinois ? Le président de l'Institut de France fut élu, et tous les délégués étrangers, Moleschott en tête, vinrent lui serrer la main. Deux Zeller — les jumeaux du jubilé, selon le mot de Mommsen — furent donc l'organe de toutes les Universités et Académies dans cette grande et mémorable fête de la Ruperto-Carolina. Jules Zeller prononça son discours en français, dans la langue, disait-il, qui reste toujours la langue universelle des esprits cultivés. Ce fut pour l'Institut de France, écrivait le *Times*, une grosse victoire, *a big victory*, et c'est sous l'impression de cette victoire que je terminerai ma notice, sèche et imparfaite, sur mon

prédécesseur. Le 5 août 1886 a été la plus glorieuse journée de la vie de Jules Zeller. Lorsqu'il descendit de la tribune académique, après avoir rempli la mission qu'il avait reçue de l'Europe savante, le prince héritier de l'Empire allemand et le grand-duc de Bade, recteur de l'Université d'Heidelberg, se levèrent pour lui tendre la main, et cette marque de haute courtoisie s'adressait non seulement à tous les peuples étrangers dont Zeller était le porte-parole, non seulement à tous les corps illustres dont il était l'interprète, mais à l'Institut de France qu'il représentait spécialement.

Arthur CHUQUET.

Séance du 16 novembre 1901.

UNE THÈSE DE TOLSTOÏ

Le mieux est l'ennemi du bien, dit le proverbe. Prise à la lettre, l'affirmation ne saurait être soutenue : elle est contradictoire dans les termes. Aussi faut-il savoir entendre cette formule de ce que l'on appelle la *Sagesse populaire*. Elle ne veut pas dire qu'il soit fâcheux d'améliorer sa condition soit matérielle, soit morale, et que l'on perde toujours à gagner quelque chose ; mais elle signifie qu'à courir trop impatiemment après le mieux auquel on aspire, on risque parfois de perdre le moins bien que l'on tient ; qu'à viser trop haut, on s'expose à retomber plus bas ; et qu'il n'est pas toujours bon de se faire du devoir lui-même des idées trop extraordinaires, la poursuite d'une perfection pour laquelle on n'est point fait, ou qu'on ne peut atteindre, faisant parfois abandonner l'exercice, plus modeste, mais plus nécessaire des vertus auxquelles on est appelé. Bourdaloue, sans rappeler le mot de Pascal, a, sur ce chapitre, plus d'un passage bon à méditer.

Je ne pouvais m'empêcher de faire ces réflexions en prenant connaissance d'un petit volume que, sur son apparence, j'aurais pu être tenté de négliger, mais qu'imposaient également à mon attention son titre et le nom dont il est signé : *Sur la question sexuelle*, par le comte Léon Tolstoï.

La question sexuelle, dit Tolstoï, est incontestablement l'une des premières et des plus importantes parmi celles qui intéressent l'avenir des sociétés. Une grande partie, la plus grande partie peut-être, des maux de toutes sortes qui s'abattent sur l'humanité viennent des aberrations du senti-

ment qui porte l'une vers l'autre les deux moitiés de notre espèce, de l'irréflexion, de l'indifférence, de l'égoïsme et de la bestialité qui président, dans un trop grand nombre de cas, aux relations de l'homme et de la femme. Et comment la valeur matérielle et morale des générations ne dépendrait-elle pas en grande partie des circonstances et de l'esprit dans lesquels elles sont appelées à la vie ?

Rien de plus juste ; et rien de mieux, dès lors, que de combattre, comme le fait Tolstoï, avec la dernière énergie, au nom de l'intérêt comme au nom de la dignité, ce qu'il appelle la lubricité, et de prêcher aux hommes, aux femmes aussi, qu'il semble parfois mettre trop facilement hors de cause, avec le sentiment et la responsabilité de leurs actes, le respect de leur corps et, comme il le dit, la chasteté.

Mais dans cette croisade contre le vice et l'incontinence, le célèbre moraliste russe ne va-t-il pas parfois bien loin ? Ou plutôt ne confond-il pas sous le même nom et ne frappe-t-il pas du même anathème des choses très différentes ?

Chasteté, pour lui, semble être absolument synonyme de continence, c'est-à-dire d'abstinence. Et la réprobation qu'il attache à la violation de cette vertu, il l'étend, non sans injustice, à l'acte même de l'union sexuelle, dans quelque circonstance et dans quelque esprit qu'il ait pu être accompli. Le mariage, lui-même, sanctifié par l'affection mutuelle la plus sincère et par le plus exact accomplissement de tous les devoirs de famille, ne trouve pas grâce à ses yeux et ne suffit pas pour rendre innocent cet acte irrémédiablement marqué d'un vice originel.

Relevons, autant qu'on peut le faire, dans ces pages composées un peu au hasard de la juxtaposition de notes, de fragments et d'extraits de lettres, les traits principaux de cette théorie impitoyable et demandons-nous ce que raisonnablement il en faut penser.

La lubricité, en ramenant l'homme vers la bête, en don-

nant en lui le pas aux instincts brutaux sur les hautes aspirations du cœur et de l'intelligence, est un mal : mal pour l'individu qui s'y laisse entraîner, mal pour la société sur laquelle retombent plus ou moins les conséquences de ses fautes. C'est par excellence le péché, la chute. Et de cette chute, continue Tolstoi, il est difficile, sinon impossible, de se relever.

Alfred de Musset, qu'il ne cite pas, mais qu'il aurait pu citer, l'a dit en beaux vers :

Ah ! malheur à celui qui laisse la débauche
Planter son premier clou sous sa mamelle gauche !
Le cœur de l'homme vierge est un vase profond.
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure,
Car l'abîme est immense et la tache est au fond !

Il n'y a, en tout cas, sinon pour se relever, du moins pour se retenir sur la pente et racheter autant que possible sa faute, qu'une seule chose à faire : c'est de donner à cette faute, en transformant la rencontre de hasard en union honnête, la forme et le caractère d'un mariage. Tout rapprochement d'un homme et d'une femme est un mariage, déclare notre auteur, un vrai mariage, le seul vrai même, dit-il, dont le mariage soi-disant civil ou religieux n'est qu'une parodie. Il n'y a pas de mariage chrétien. Il y a le mariage naturel, celui d'Adam et d'Eve. Et ce mariage-là n'a pas besoin, pour exister et pour ne pouvoir être rompu sans crime, des constatations de l'état civil et de la consécration d'une Eglise. On plaisante quand on fait remonter à l'Ecriture et à l'Evangile l'institution du mariage. Jésus-Christ, qui ne s'est pas marié, n'a rien institué. On ne peut citer à l'appui des prétentions des Eglises que « l'inepte miracle de Cana, qui a institué le mariage, comme la visite à Zachée a institué la levée des impôts ».

La conclusion, franchement, est un peu forcée. Et Tolstoï



lui-même, quoiqu'il ne le dise pas, ne saurait nier qu'il y a des cas où, avec toute la bonne volonté du monde, il n'est guère possible de mettre sa morale en pratique. Il n'y a pas, malheureusement, que ceux qui sont sans péché à qui il arrive de pécher. Et la faute ne les trouve pas toujours en état de disposer d'eux-mêmes.

Alors, d'ailleurs, qu'ils seraient libres, et qu'à la rigueur le mariage ne leur serait pas interdit, est-il toujours réellement le parti que leur conseillent et que leur imposent la raison, l'honneur et même le repentir le plus vrai? L'opinion courante, avec ses indulgences, ses complaisances même, pour la séduction et le libertinage, est, assurément, condamnable. Assurément l'homme qui, par des promesses sincères, ou prises pour telles, a surpris l'amour d'une honnête fille n'a rien de mieux à faire que de tenir sa promesse et de réparer sa faute en régularisant sa liaison. Mais ce n'est pas toujours dans ces conditions, qui engagent réellement la conscience, que la faute a pu être commise. Et le mariage, d'autre part, en liant à jamais deux êtres qui pour s'être un instant peut-être cru faits l'un pour l'autre, n'en sont pas moins aussi peu propres que possible à faire bon ménage, pourrait bien, au lieu de les faire rentrer dans l'ordre, les jeter sans retour dans le désordre et dans le malheur. Des réparations, certes, sont nécessaires. Mais il y a, selon les cas, plus d'un parti à prendre pour les assurer. Le mal, hélas ! n'est pas toujours réparable. Et parfois, en croyant le réparer, on ne fait que l'aggraver.

Tolstoï, dans ce beau roman de *Résurrection*, qui est un exposé en action de sa thèse, semble l'avoir senti ; car il n'ose pas aller jusqu'au bout de cette thèse. Nekludow, le seigneur russe à l'étreinte passionnée duquel, dans un moment de surprise et d'amour, a succombé la pauvre Maslova, est manifestement responsable de la douloureuse et honteuse existence au milieu de laquelle il l'a retrouvée. Pure il l'avait prise, et, s'il n'était pas pur lui-même, il

l'aimait réellement. Sans la barrière déplorable des distinctions sociales et des privilèges, ils eussent été alors probablement heureux tous deux de s'épouser. Et cependant lorsque, pour apaiser ses remords et se racheter à ses propres yeux, il veut l'élever tardivement jusqu'à lui, c'est elle, régénérée par une forme nouvelle de son ancien amour, qui s'y refuse. Elle sent, non sans regret probablement, que ce qui aurait été une solution au lendemain de la faute n'en serait plus une aujourd'hui, et qu'il faut savoir parfois se résigner à l'irrémédiable.

Moins acceptable encore, en vérité, est l'apothéose sans mesure de la continence absolue, la confusion de la continence matérielle avec la chasteté morale, et ce mépris d'une des fonctions essentielles de la nature humaine, qui va, ou peu s'en faut, jusqu'à la condamnation du mariage lui-même. Ce n'est point, en effet, comme je l'ai indiqué plus haut, l'union irrégulière seulement qui est, aux yeux de Tolstoï, une déchéance, une faute même; c'est le mariage, à moins qu'il ne soit qu'une société spirituelle, pur de tout rapprochement corporel.

Oui, le mariage, le mariage de deux êtres irréprochables, se donnant sincèrement l'un à l'autre pour se garder fidélité et affection, ce mariage-là est lui-même sinon absolument inexcusable, du moins regrettable : c'est toujours la chute et le péché, péché moindre, sans doute, que le désordre, mais péché pourtant, qui ne saurait être toléré que comme une concession à l'humaine faiblesse et une soupape ouverte à regret aux appétits inférieurs de la bête.

Aussi, continue Tolstoï, dans les conseils qu'il adresse aux jeunes gens qui lui demandent des directions de conscience, si vous désespérez de vous abstenir absolument du mariage, que ce soit pour être aussi peu, et aussi peu de temps que possible, mari et femme ; et que tout votre effort tende à ne plus être l'un pour l'autre que frère et sœur. Mais mieux vaudrait encore — il y insiste — ne pas se

marier du tout et éviter de passer, même temporairement, par cette fâcheuse étape.

La fin de l'homme, ajoute-t-il, n'est-ce pas de donner satisfaction à ses instincts inférieurs ? Elle n'est pas même de donner le jour à des enfants et de multiplier sur la surface de cette terre le nombre de ces êtres parmi lesquels il y en a tant d'imparfaits, de malheureux et de grossiers : elle est de faire la volonté de Dieu, en servant les hommes, en se dégageant de plus en plus de l'animalité et en mettant au premier rang les préoccupations et les satisfactions spirituelles. Or, le mariage, avec ses obligations, ses soucis, ses tribulations, détourne fatalement plus ou moins de cette aspiration désintéressée vers les choses d'en haut, et ne peut que retarder cette ascension à laquelle nous sommes appelés. Celui qui s'est donné une chaîne ne s'appartient plus : il s'est diminué.

En êtes-vous bien sûr ? Ou, du moins, si cela est vrai parfois, dans les unions mal assorties ou mal comprises, n'est-ce pas, dans celles qui sont ce qu'elles doivent être, le contraire qui est vrai ? S'il y a — ce qui ne saurait être nié — des œuvres pour lesquelles il est bon d'être libre de tout attachement et de tout intérêt personnel, n'y en a-t-il pas pour lesquelles il est bon, à l'inverse, de n'être point seul et de pouvoir partager avec un compagnon aimé la tâche à accomplir ? Si le dévouement du missionnaire, de la sœur de charité, de l'explorateur, ou les méditations solitaires du savant sont admirables et peuvent remplir sans y laisser de vides des existences entières, la vie laborieuse du père de famille qui gagne le pain de ses enfants, celle de la mère qui, après leur avoir donné son sang et son lait, guide leurs premiers pas et dirige à la fois l'éveil de leur intelligence et celui de leur cœur, sont-elles moins méritoires ?

N'est-ce pas bien souvent aussi dans la famille, dans la pratique de ces vertus plus humbles qui vous paraissent

nous retenir loin des hauteurs où vous aspirez, que se trempent les caractères, que s'élargissent les idées, que se prend l'habitude de l'effort, de la droiture, du respect de soi-même et des autres, que s'étend et se développe le sens de la responsabilité, et que, sans le savoir souvent, on devient propre aux plus grandes tâches et prêt, lorsqu'elles se présentent, à les accomplir ?

C'est à leur mère, on l'a dit bien souvent, que la plupart des plus grands hommes ont été redevables de leur grandeur. C'est à l'influence de leur femme, bien souvent aussi, Tocqueville en a fait la remarque, que bien des hommes, sans s'en rendre compte, ont dû de s'élever au-dessus d'eux-mêmes. Le vif éclat dont ils ont brillé dans la vie publique n'a été que la manifestation extérieure de la flamme pure entretenue dans leur vie privée.

Etre bon père, bon époux, bon garde national, comme on disait au temps où il y avait une garde nationale, n'a jamais été une préparation inutile pour être bon citoyen, grand citoyen parfois. Et, comme Antée reprenait des forces toutes les fois qu'il touchait terre, plus d'un n'a dû son énergique et indomptable constance qu'au bonheur qu'il avait de pouvoir se retremper dans l'atmosphère fortifiante et calmante d'un honnête foyer.

« C'est la femme, a dit Michelet, qui rend l'étincelle » ; le courage et l'audace, au besoin. C'est elle aussi qui apaise l'irritation, préserve des emportements et des ressentiments amers, et apprend à supporter, en y opposant le verdict béni de son approbation, les injustices et les mécomptes.

Et, pour mettre les points sur les i et en revenir à l'acte même dont le seul accomplissement serait, à en croire Tolstoï, une dégradation et une souillure, comment, lui, chrétien à sa façon, mais chrétien convaincu, adorateur d'un Dieu qu'il croit à la fois tout puissant, tout sage et tout bon, a-t-il pu admettre qu'une fonction nécessaire à la

durée et au développement de notre espèce, imposée par la nature même à la plus élevée comme à la plus inférieure des créatures, et sans laquelle, en fin de compte, ne peut être transmis le flambleau de la vie, fut nécessairement une violation de la loi de ce Dieu parfait ?

A cette fonction, il est vrai, comme à celle de la nutrition, a été attaché, par cette même nature et cette même volonté supérieure, un attrait particulier, et, par suite, de l'une comme de l'autre, il arrive trop souvent que l'on soit exposé à abuser. Mais n'y a-t-il d'autre remède à l'abus que de supprimer l'usage ? Et faut-il, parce qu'il y a des gourmands et des intempérants, renoncer à manger et à boire, ou ne se permettre plus que des aliments désagréables ou sans saveur ? Faut-il, comme l'ascète russe voudrait y condamner ses disciples, ne tolérer le mariage, lorsque, comme pis aller, on se résignerait à le tolérer, qu'à la condition d'en calculer froidement les exigences et de réduire les concessions que l'on ferait aux besoins du corps aux proportions d'une de ces misères de notre organisme physique que nous subissons à regret ? Faut-il, en d'autres termes, en bannir l'amour, et interdire aux époux, sous peine d'impureté, ce réciproque abandon qui, suivant une parole de l'Écriture, les fondant deux en un, ne fait plus d'eux, suivant une autre parole, qu'une même chair et un même esprit ? Qui ne voit que c'est cet abandon, au contraire, ce bonheur de se sentir l'un à l'autre et de s'aimer jusqu'au don total de soi-même, qui rehausse, qui ennoblit et qui sanctifie ce qui, sans cette transfiguration, ne serait, en effet, qu'un acte purement matériel et, suivant une expression bien crue du catéchisme, qui cependant ne l'interdit qu'en dehors du mariage, une œuvre de chair ?

Philémon et Baucis, quoique leur union n'eût point été bénie par la survenance d'enfants, en avaient fait autre chose : une œuvre du cœur. Et qui songerait à rire ou à se

scandaliser de la touchante persistance de leur mutuelle tendresse ? A plus forte raison, en est-il de même lorsque, perpétuée, en quelque sorte, et personnifiée sous leurs yeux, sous la figure de ces petits êtres nés de leur rencontre, l'affection des époux prend une forme à la fois plus sérieuse et plus douce, et il leur est donné de s'aimer en autrui après s'être aimés l'un dans l'autre.

Et vous voudriez, ô grand Tolstoï, vous, père d'une belle et nombreuse famille, condamner la mère, suivant une expression que j'emprunte à l'auteur d'un admirable livre, l'*Ecole de la pureté*, à ne voir dans chacun de ses enfants que le monument vivant de sa faute et le témoin de sa honte ?

Plût à Dieu, en vérité, qu'au lieu d'écarter du mariage ou de refroidir dans le mariage la flamme du foyer, on pût à la fois amener au mariage, mais au mariage honnête, ceux qui s'en détournent ; et dans cette honnête union introduire et retenir le charme pénétrant et pur des premières émotions !

La morale de Malthus, que cite Tolstoï, mais qu'il n'a, je le crains, comme bien d'autres, pas bien lu, pas bien compris en tout cas, me paraît supérieure lorsqu'il nous dit que l'on ne saurait se faire un beau plan de vie sans que l'amour y tienne quelque place ; et quand, pour engager les jeunes gens au travail, à la sagesse et à l'économie, il leur représente une adolescence chaste comme « le portique sacré du temple divin de la paternité ».

Je regrette d'être obligé de me séparer, sur des points si graves, et de me séparer si complètement, d'un maître tel que Tolstoï. Mais plus l'homme est grand, plus son influence est puissante, et plus il importe, avec le respect que l'on doit à la noblesse des sentiments et à la droiture des intentions, de combattre ce que l'on croit erroné et dangereux.

La terre n'est point le ciel, comme le voudrait Tolstoï. t les hommes, la plupart au moins, ne sont point faits our y être des anges. Ne leur demandons que ce qu'il ur est possible de donner, et souvenons-nous du mot e Pascal.

Fréd. PASSY.

Séance du 9 novembre 1901.

LES ÉTATS-UNIS ET L'IMPÉRIALISME

L'impérialisme est un état psychologique qui a commencé à paraitre en Europe vers 1860. L'Allemagne l'a éprouvé la première ; puis il a gagné l'Angleterre, la France et a enfin traversé l'Atlantique pour s'épanouir aux États-Unis. Trois caractères le distinguent à divers degrés dans ses spécimens européens : d'abord un désir extraordinaire d'acquérir de nouveaux territoires et de faire sentir sa domination sur les anciens, ce qui a amené la prépondérance de la politique extérieure et de la politique coloniale dans les préoccupations habituelles de chaque peuple. Secondement, surtout en Allemagne et en Angleterre, la glorification de chacune des deux races, devenues les instruments du Très-Haut pour l'accomplissement de ses desseins. Tous les actes qui avaient pour fin la grandeur nationale revêtaient ainsi un caractère sacré et toutes les objections qu'on eût tirées il y a cinquante ans des notions du droit absolu ou du respect dû aux traités, étaient dédaigneusement repoussées du premier plan où ne restait que l'intérêt de l'État, associé aux fins de la Providence. Il est remarquable que dans les trois pays, les principes abstraits dont l'influence avait jusqu'alors été sans rivale, n'ont plus été considérés que comme une idéologie oiseuse et irritante. Enfin l'armée, surtout en Allemagne et en France, a été considérée comme le premier corps de l'État. En France même on a soutenu de bonne foi que, ne pouvant être coupable, elle ne devait pas être soupçonnée, que tout blâme dirigé contre elle était inspiré par un esprit pervers.

On a créé une sorte de façon rituelle d'en parler et de la glorifier. On lui a supposé des ennemis imaginaires, auteurs d'injures mortelles qu'on aurait volontiers punis de la peine capitale. Tels sont les principaux caractères qu'a présentés ce qu'on a appelé l'impérialisme européen.

C'est un sentiment de même nature qui a fait son entrée en scène aux États-Unis pendant les dix dernières années. L'impérialisme américain a deux caractères par lesquels il diffère de l'ancien patriotisme : l'excès de l'infatuation, la vivacité de la convoitise. Les États-Unis veulent être comptés parmi les grandes puissances du globe ; ils n'admettent pas qu'on ait un autre avis que le leur en ce qui concerne les affaires de leur continent. Ils s'attendent à être consultés avec déférence dans les questions qui intéressent l'ancien monde. De plus, chaque fois qu'ils rencontrent un territoire bon à prendre, ils éprouvent une envie instinctive de se l'approprier et, ensuite, une difficulté extrême à y renoncer par sagesse. D'autre part, l'impérialisme américain diffère de celui des grandes nations de l'Europe par trois caractères : 1° Il est absolument dépourvu de tout élément mystique. L'élément mystique est le legs d'un long passé qui fait naturellement défaut aux États-Unis. 2° On ne trouve pas ici cette glorification de l'armée, conçue à part et faisant figure à côté de la nation. L'armée n'avait que les proportions d'une force de police. Elle était trop petite pour qu'on pût se la représenter isolément et comme subrogée au peuple lui-même dans l'accomplissement de ses destinées. On a simplement manifesté, au retour des troupes fédérales, un enthousiasme assez grossier où se dépensaient les esprits animaux de la foule. Enfin l'esprit positif s'est montré là encore plus dégagé des contradictions et des difficultés que lui opposaient ailleurs sinon les notions de droit absolu, au moins la générosité, la courtoisie le respect des formes. Il était d'avance très déterminé à ne pas tenir compte d'abstractions qu'il jugeait vides, d'une sentimentalité qu'il considérait comme puérile.

D'où venait l'impérialisme américain? Était-ce une simple imitation de l'Europe ou le produit d'une circonstance fortuite, ou bien avait-il des origines proprement américaines, des racines profondes enfoncées daus le sol natal? Une circonstance fortuite a pu lui donner l'occasion de se produire. L'esprit d'imitation a pu lui suggérer quelques-unes de ses formes. Mais c'est dans l'histoire même des États-Unis que se rencontre la grande cause d'où ce sentiment procède.

Cette cause est le progrès extraordinaire de la nation dans l'ordre démographique, économique et politique particulièrement depuis dix ans. L'Union a passé durant cette période de 63.000.000 à 76.000.000 d'habitants (1). Son taux d'accroissement est plus que double de celui de l'Angleterre. Elle est, par la population, la première puissance du monde après la Russie, qu'elle aura selon toute apparence dépassée dans un tiers de siècle. Elle fournit au monde plus des trois quarts de son coton. Elle a définitivement dépassé l'Angleterre dans la production de la fonte brute et du charbon (2), et sa primauté est encore plus effective et plus durable en ce qui concerne la production du blé et du maïs. Son réseau de chemins de fer compte 30.000 milles de plus que celui de l'Europe.

Une nation de 76.000.000 d'hommes, qui est à la fois le grenier à blé, le chantier de charbon et de fer, le dépôt de coton où vont puiser tous les peuples, ne peut plus comme autre-

(1). Ces chiffres et les suivants sont tous extraits du *Census* et du *Stastistical abstract* et pour l'Angleterre du *World* ou du *Reform Almanach*.

(2) Le chiffre qui exprime la production de la fonte était en 1890 pour l'Angleterre de 8 000,000 de tonnes, pour les Etats-Unis, de 9,200,000 tonnes. En 1900, il a été pour l'Angleterre de 9,500,000 tonnes; pour les Etats-Unis, de 13,800,000 tonnes. Le chiffre qui exprime la production du charbon était en 1890 pour l'Angleterre de 181,600,000 tonnes, pour les Etats-Unis de 141,000,000 de tonnes. Il a été en 1900 pour l'Angleterre de 220,000,000 de tonnes; pour les États-Unis, de 227,000,000 de tonnes.

fois s'enfermer dans son continent et rester indifférente à tout ce qui se passe dans les quatre autres parties du monde. Elle est une trop importante section de l'humanité pour avoir le droit de s'isoler. Elle sent que puissance oblige. Sa force lui crée un droit, le droit se tourne en prétention et la prétention se résout en un devoir de se prononcer dans toutes les questions que dénouait naguère l'accord des seules puissances européennes. Le monde l'encourage. En toute affaire il regarde du côté des États-Unis et se demande avec inquiétude ce que va penser, ce que sera tentée de faire la grande nation de l'autre côté des mers. Son attente serait singulièrement trompée si cette nation ne donnait pas son avis.

Ajoutez que tandis que la masse des êtres vivants qui occupent la planète est de plus en plus assujettie aux besoins que l'Union peut satisfaire, elle a de moins en moins recours à eux pour ses propres besoins. En regard de ces chiffres déjà cités qui expriment le total de la production, il faut mettre le chiffre qui exprime l'importation des marchandises étrangères : il est de 850.000.000 de dollars en 1900 contre 845.000.000 en 1891 pour une population qui a augmenté de 13.000.000 d'individus : preuve péremptoire que les États-Unis fabriquent eux-mêmes de plus en plus les objets qu'ils consomment. Ils sont néanmoins très intéressés, par l'augmentation énorme de leur trafic, à surveiller les mesures que prennent les différentes nations de l'Europe et à ne pas permettre qu'elles appliquent des tarifs élevés aux marchandises américaines. C'est à cette fin qu'ils ont organisé le système expéditif et brutal d'une ordonnance du Président frappant du jour au lendemain de taxes considérables les marchandises des pays qui n'ont pas consenti, de leur côté, aux réductions qu'il juge nécessaires.

Ces procédés sommaires, ce sans-gêne singulier dont les États-Unis usent à l'égard des nations étrangères ont une autre cause : c'est la prépondérance des États de l'Ouest dans les conseils de l'Union. L'Ouest, c'est-à-dire la partie des

États-Unis qui s'étend au delà du Mississipi, comprend 23 États qui envoient au Sénat 46 sénateurs sur 90 et à la Chambre 157 représentants sur 356. Ils forment donc la majorité dans l'une des Chambres, et disposent dans l'autre d'une minorité très imposante. Or, de quoi se compose en grande partie la population qui occupe cette vaste étendue de territoire ? D'immigrants qui, détachés molécule par molécule du bloc européen, ont été poussés rapidement à travers la population plus affinée de l'Est, qui n'a pas eu le temps d'exercer sur eux une influence, jusque dans des espèces de solitudes où ils ont retrouvé çà et là les conditions de la vie sauvage. Ils sont prodigieusement incultes et arriérés et l'absence en beaucoup d'endroits de toute vie sociale les laisse sans défense contre leurs idées fixes qui sont presque toujours des idées d'enfants. Tels sont les hommes qui sont devenus pour un temps les maîtres de l'opinion aux États-Unis et les directeurs, par l'intermédiaire de leurs sénateurs et de leur députés, de toute la politique étrangère. Il serait vain de dire qu'une de ces rétrogressions qui se sont produites dans nos sociétés aristocratiques par l'avènement du régime populaire, n'était pas possible dans un pays entièrement démocratisé depuis cinquante ans. Il y a eu une rétrogression, déterminée par l'énorme afflux de cette matière humaine désorganisée que l'Europe rejetait vers les États-Unis. On s'en aperçoit bien au langage que les politiciens tiennent à cette multitude. Ils ont dû retrancher de leur discours tout ce qui n'est pas absolument simple. Ils n'y ont admis que que les idées qui se traduisent immédiatement en sensations. Ils donnent aux mots leur sens le plus élémentaire et leur interprétation en quelque sorte la plus matérielle. Il ne leur viendrait pas à l'idée de dire qu'un territoire n'est bon ni à prendre ni à garder. Cela est trop contraire à la manière de penser de l'enfant. La seule politique extérieure intelligible pour cette multitude se ramène à une psychologie très simple qui s'exprime par des phrases comme celles-ci:

il faut être fort ; la force se mesure par l'étendue du champ où elle se fait sentir. Une puissance, dont la voix est entendue de tout l'Univers, est plus forte qu'une puissance qui ne se fait entendre que d'un continent. La force se mesure encore aux coups qu'on donne à son voisin, et il faut que l'épreuve soit renouvelée de temps à autre : les coups qu'on donne sont un fait incontestable. La force se prouve par l'arrogance des déclarations diplomatiques. L'arrogance est comme un coup qu'on administre par la parole. Une diplomatie discrète et mesurée serait suspecte de timidité : l'éclat et la violence du langage sont déjà comme des commencements de victoires. La force se constate, en temps de paix, par l'existence d'une armée considérable : le chiffre des troupes est un fait matériel indiscutable. On remarquera que toutes ces raisons peuvent sans effort se résoudre en des sensations et agir par là sur ces cerveaux inhabiles à accueillir l'abstraction la plus élémentaire. La politique extérieure imposée au Congrès, et par suite aux hommes d'État de l'Union, se caractérise donc par un mélange de vide et d'enflure, de brutalité et d'imprévoyance et surtout par la puissance des représentations sensibles au sein d'une imagination pauvre. Cet état de choses durera tant que cette démocratie n'aura pas réussi à se cultiver, ce qu'elle essaie d'ailleurs de faire avec beaucoup d'énergie et de suite.

J'ai montré par des raisonnements que l'impérialisme, s'il s'est révélé à l'occasion d'une circonstance fortuite comme la guerre avec l'Espagne, n'en avait pas moins son origine et sa cause dans l'état extraordinairement prospère de l'Union depuis dix ans. Je voudrais maintenant montrer par des faits que ce même impérialisme est la suite et comme la conclusion d'une politique constamment poursuivie depuis près d'un siècle et qui a ses fondements dans les traditions les plus incontestables de l'esprit américain.

A aucune époque il n'y avait eu de grands établissements militaires en Amérique. Le siège de ces établissements était

en Europe et les différentes nations n'avaient sur le sol du nouveau continent que les troupes qu'elles y pouvaient transporter. Les États-Unis étaient donc dispensés de créer eux aussi pour leur défense des forces militaires permanentes. Toutefois ils n'étaient pas exempts d'inquiétude : une armée régulière assez considérable pouvait à la rigueur franchir l'Atlantique et menacer leur sécurité.

De 1811 à 1822, un grand changement s'accomplit : les colonies espagnoles se révoltent et proclament leur indépendance. Cette indépendance est reconnue par les États-Unis. La plus grande puissance coloniale de l'Univers, au moins par l'étendue de ses possessions, disparaît du nouveau monde, laissant à sa place de 10 à 12 républiques désorganisées, en proie à l'esprit révolutionnaire et incapables de se poser en rivales des États-Unis. Monroë et surtout Adams, son secrétaire d'État, sentent tout l'avantage de cette situation : ils ont un intérêt évident à la maintenir intacte. La célèbre déclaration par laquelle ils signifient indirectement leur volonté à l'Europe est un acte d'une singulière hardiesse. J'en résume les traits les plus essentiels en ces deux phrases : les États-Unis verront avec déplaisir les puissances de l'Europe intervenir en Amérique, soit pour ramener les républiques nouvellement formées à leur ancienne allégeance, soit pour obtenir d'elles des cessions de territoire. Les possessions américaines des nations de l'ancien monde sont définitivement limitées à ce qu'elles sont aujourd'hui et leurs frontières ne pourront être déplacées. Elles ne pourront changer d'état que pour devenir, elles aussi, des républiques. En revanche, les États-Unis annoncent et promettent qu'ils ne se mêleront jamais à aucun degré des questions qui intéressent l'Europe dans les autres parties du monde. Ainsi la doctrine de Monroë séparait absolument le continent américain de l'ancien continent : elle partageait l'Univers en deux mondes distincts, dont chacun réglait ses destinées indépendamment de l'autre.

Cette doctrine était singulièrement hasardée en 1823. En 1820, le *Census* avait fait ressortir la population américaine au chiffre de 9,633,822. Il n'y avait naturellement pas de chemins de fer et le développement économique était des plus médiocres. L'Union avait donc toutes les raisons du monde de sentir sa faiblesse et d'être prudente. Toute la politique extérieure des Américains tendit à restreindre en fait la doctrine de Monroë, à en délaisser une partie, sans jamais avouer toutefois qu'ils n'avaient pas la volonté de l'appliquer tout entière. Leurs hommes d'État les plus considérables, Clay, Webster, Polk, etc., ne se croient pas tenus d'observer littéralement les termes de la déclaration de Monroë. Leur ferme propos, révélé par un discours de Webster, est d'y renoncer en ce qui concerne l'Amérique du Sud, et de ne la rendre effective que pour l'Amérique du Nord. Au congrès de Panama où figurent la plupart des États importants de l'Amérique méridionale, les délégués américains reçoivent comme mot d'ordre de ne pas prendre d'engagement. Pour plus de sûreté, ils s'arrangent pour ne pas y paraître. Le traité Clayton-Bulwer (1859) reconnaît à l'Angleterre des droits égaux à ceux des États-Unis sur le canal projeté à travers le territoire du Nicaragua, et les deux puissances invitent toutes les nations de l'Europe à y intervenir en donnant leurs garanties.

Ainsi tout d'abord le cadre tracé par Monroë et adopté par l'esprit public américain s'est trouvé trop vaste. Les États-Unis montrent un juste sentiment de la médiocrité de leurs forces en ne poussant pas jusqu'aux limites qu'il leur a fixées, en n'affichant pas les prétentions qu'il leur suggère. En 1850, la population a considérablement augmenté : elle atteint le chiffre de 23,191,876. L'Union produit déjà 2,469,093 balles de coton, 36,174,927 h. de blé, 213,145,597 h. de maïs, 632,000 tonnes de fonte, 1,800,000 *short-tons* de charbon. Toutefois cette augmentation des forces démographiques, économiques et politiques du pays, si large comparée au

passé, si insignifiante comparée au présent (1), ne produira pas l'effet qu'on pourrait en attendre : les États-Unis sont absorbés d'abord par la douloureuse gestation de la guerre civile elle-même et, quand elle est terminée, par la compression et les représailles qui suivent un tel bouleversement. Ce n'est guère qu'entre 1880 et 1890 que cette préoccupation cesse. Ils se réveillent en quelque sorte, et se retrouvent à ce moment même l'une des premières puissances politiques et économiques du globe.

Le cadre tracé par Monroë n'est plus alors disproportionné à leurs forces. Ils le remplissent entièrement, ils en occupent pour ainsi dire toute la surface. Ils pèsent même sur les bords comme s'ils manquaient d'air et d'espace dans cette enceinte devenue trop étroite, et l'on s'attend au vigoureux coup d'épaule qui en jettera bas les parois. C'est d'abord le congrès panaméricain de Blaine par lequel on essaie de constituer un *Zollverein* de tous les États de l'Amérique, première forme de l'union politique future. Voilà certes une application très complète et très décidée de la doctrine de Monroë : on cherche à rapprocher les uns des autres les différents États des deux Amériques. On ne sort pas des limites du continent. — C'est ensuite l'affaire du Venezuela, où les États-Unis interviennent entre deux puissances souveraines, sans autre titre que la doctrine de Monroë, qu'aucun État n'a encore reconnue ; se posent en arbitres nécessaires et, après qu'un traité a reconnu cette prétention, compulsent les pièces du procès, président, sans être nommés dans l'arrêt, à la rédaction qui est finalement acceptée par les deux parties. Là encore on se trouve en présence d'une application à coup sûr très tendue et très risquée de la doctrine de Monroë. On

(1) Les mêmes productions atteignent à l'heure actuelle les chiffres suivants : 190,000,000 hectol. de blé, 757,000,000 hectol. de maïs, 9,142,000 balles de coton, 226,500,000 tonnes de charbon, 13,790,000 tonnes de fonte.

annonce, par l'insolence des prétentions, qu'on est tout prêt à la dépasser, mais on ne la dépasse pas encore. — C'est le projet de traité Hay-Pauncefote qui modifie profondément le traité Clayton-Bulwer, en écartant l'Angleterre de l'isthme de Nicaragua pour n'y laisser que les États-Unis maîtres de construire eux-mêmes le canal interocéanique. Encore, le fait que ce projet appelle les autres nations en garantie est-il cause que le Sénat fédéral a refusé son assentiment. On voit clairement qu'il ne s'agit ici que d'expurger le traité Clayton-Bulwer, d'en éliminer tout ce qu'on a laissé s'y introduire de contraire à la doctrine de Monroë. — C'est l'affaire des îles Hawaï : des Américains, planteurs de canne à sucre, veulent rendre définitive la franchise établie pour leur produit par le traité de réciprocité de 1875. Ils provoquent une révoltuion, détrônent la reine, et obtiennent que leur archipel soit proclamé *territoire* de l'Union, ce qui implique la suppression absolue des droits d'un pays à l'autre. Là se révèle pour la première fois un désir d'agrandissement, un commencement d'ambition coloniale. Mais cette ambition est comme masquée par la préoccupation économique qui, après avoir pris la conduite de l'affaire, pose et résout à elle seule toutes les questions. Reste l'affaire de Cuba. L'annexion de cette île est, comme on va le voir, l'une des fins les plus anciennement conçues et les plus fidèlement poursuivies de la politique américaine. L'impérialisme y est aussi étranger qu'il l'a été autrefois à l'admission du Texas, qui s'est faite dans des conditions à peu près semblables. Cuba a été tout d'abord l'unique objet des négociations entamées avec l'Espagne, et c'est par un cas fortuit, la victoire de Dewey et ce qui s'en est suivi, que le traité, à la dernière heure, s'est trouvé comprendre les Philippines. Mais pour s'être produit à la suite d'un accident, l'impérialisme n'est pas engendré par lui et n'a rien d'accidentel. Il n'est, qu'on s'en rende bien compte, que le patriotisme à son maximum d'intensité, il en garde toute la forte réalité, toute la vigueur qui résulte de sa

longue croissance et se précipite avec l'énergie souveraine d'un sentiment adulte dans la voie qui lui est ouverte. C'est vers cette époque, au moment où s'ouvre le siècle, qu'éclatent comme un chant d'orgueil et de victoire, les chiffres du Census de 1900. Désormais les Etats-Unis, avec leurs deux grandes îles dans l'Atlantique, leurs deux groupes d'îles dans le Pacifique, se préparant à réunir les deux Océans par un canal depuis longtemps prévu dont ils entendent jusqu'à nouvel ordre demeurer seuls les maitres, nous offrent une image très différente de celle que nous avons été accoutumés à rencontrer durant le dernier siècle. L'expansion ne connait plus de limite. La doctrine de Monroë semble avoir sombré et s'être perdue dans la politique mondiale. Elle subsiste, au fond, et c'est elle qui servira de règle bien longtemps encore à la politique américaine.

On pressent, d'après ce qu'on vient de lire, la conclusion qui clôt cette première partie de mon sujet. L'impérialisme a en Amérique des racines profondes. Il est le résultat et le terme d'une longue et lente évolution. C'est une grave méprise d'y voir, comme on l'a fait sous l'impression toute récente et toute vive de la guerre, l'effet d'un événement qui aurait pu être autre qu'il n'a été, et où les occasions qui se sont présentées si à propos au jingoïsme américain, auraient pu lui faire défaut. La guerre aurait tourné autrement ou n'aurait pas eu lieu, que le jingoïsme se serait développé en impérialisme par toutes les autres voies qu'il s'était ouvertes. C'est une disposition d'esprit qui puise sa force dans un long passé et qui ne dépend que pour la forme qu'elle a prise d'une circonstance fortuite ; elle se sert des événements au lieu de leur obéir.

La question de Cuba que je viens d'effleurer nous amène à la même conclusion. Cuba est une île, mais elle n'en est pas moins une dépendance avérée du continent américain. Elle est située au sud et à 60 lieues environ de la Floride. Elle infléchit sa corne occidentale dans la direction du Yuca-

tan, de façon à fermer le golfe du Mexique. Elle prolonge vers le sud-est, sur une étendue de 360 lieues, une côte riche en ports en face de la côte américaine qui en est dépourvue jusqu'à Baltimore. De l'autre côté elle forme presque le tiers de l'hypothénuse du vaste triangle qui constitue la mer des Antilles. Elle est une station merveilleuse avant la dernière étape qui mènera les vaisseaux à l'un quelconque des canaux projetés, surtout au canal de Nicaragua, qui est littéralement couvert par la grande île. Il est facile de comprendre que Cuba est pour les Etats-Unis un complément nécessaire, une annexe dont ils ne peuvent se passer, depuis qu'ils sont devenus, par la session de la Louisiane, riverains du golfe du Mexique. S'ils ont pu tolérer que cette possession restât encore pendant plus d'un siècle aux mains d'une puissance étrangère, c'est que cette puissance était l'Espagne, nation faible, en déclin rapide et hors d'état de rien entreprendre contre la grande République nord-américaine. Que Cuba fût entrée par voie d'achat ou d'échange dans le domaine colonial de la Grande-Bretagne ou de la France, les États-Unis se seraient sentis presque aussi menacés que si, en regard de leur New-York, Brooklyn ou Jersey City fussent restés des dépendances anglaises. Aussi ne faut-il pas s'étonner que tous les hommes d'État qui ont eu l'occasion de parler au nom des États-Unis se soient montrés depuis un siècle très impatients de décider l'Espagne à leur céder Cuba. Jefferson disait dès 1809 que Cuba serait pour l'Union une conquête bien plus utile encore que les Florides, qu'il serait facile de s'en rendre maître si Napoléon n'y faisait pas d'objection, et qu'en ce cas « il faudrait ériger immédiatement une colonne à l'extrêmité méridionale de l'île pour marquer les limites de l'extension américaine de ce côté ». John Quincy Adams, dans une lettre écrite en 1823 au représentant de l'Amérique à Madrid, prévoyait comme un fait qui ne peut pas ne pas se produire l'annexion de Cuba aux États-Unis. « Si une pomme, disait-il, détachée par la tempête de l'arbre qui la portait ne

peut faire autrement que de tomber sur le sol, Cuba, les liens artificiels qui l'unissent à l'Espagne rompus, incapable de se soutenir sans un appui extérieur, ne peut que graviter vers l'Union nord-américaine, qui, par suite de la même loi naturelle, ne peut la repousser. » Au temps de Pearce, les États-Unis entreprennent avec une conviction très décidée de démontrer à l'Espagne qu'elle ne peut mieux faire que de vendre Cuba. Les principaux ministres américains en Europe, réunis à Ostende, expriment avec beaucoup de fermeté cette opinion et terminent leur manifeste par une phrase comminatoire. Le secrétaire d'Etat, M. Marcy, refuse de s'associer à ce langage, mais n'en continue pas moins, avec l'Espagne qui n'y répond pas, des négociations très pressantes qui seront poursuivies sous la présidence de Buchanan. En 1868, après la guerre de Sécession, la question s'impose de nouveau au général Grant par la rébellion des Cubains. Le général Grant ne parle plus d'acheter l'île à beaux deniers comptants, mais il offre sa médiation et ses bons offices qui pourront comprendre l'avance faite aux indigènes d'une somme que ceux-ci paieraient à l'Espagne à titre d'indemnité. Cuba se trouverait donc ainsi dépendre de la grande République nord-américaine par une dette dont elle aurait beaucoup de peine à s'acquitter. C'est aussi sa médiation qu'offre pour commencer le Président Mac-Kinley. Seulement, il reprend la phrase comminatoire du manifeste d'Ostende. Il ne dissimule point l'extrémité à laquelle il pourra éventuellement être amené « par nos obligations, dit-il, envers nous-mêmes, envers la civilisation, envers l'humanité ». Je ne pousse pas plus loin ces citations. Elles auront suffi pour démontrer que la question de Cuba appartient en entier à la politique traditionnaliste, que la nécessité de l'annexion a été aperçue et affirmée dès le commencement du siècle ; qu'à quatre ou cinq reprises, à des époques où le jingoïsme était encore inconnu, elle a été réclamée sous différentes formes et amorcée par différents moyens ; que lorsque le jingoïsme est

né de la substance de l'ancien patriotisme, il n'a eu qu'à recevoir la question cubaine des mains d'une longue suite d'hommes d'Etat et non pas, comme on pourrait le croire, à la créer de toutes pièces ou à imaginer pour l'introduire un nouvel appareil. Il s'est contenté de greffer sur cette antique convoitise les désirs d'agrandissement, les rêves d'expansion coloniale qui naissaient d'une avidité devenue tous les jours plus ardente et plus ambitieuse. On constate ainsi, sans qu'il puisse nous rester le moindre doute, la continuité du traditionnalisme et de l'impérialisme. Ils sont engendrés de la même sève sur le même rameau et c'est assurément pour le dernier un principe singulier de force et de ténacité que d'aller puiser à des sources séculaires, à travers les racines de l'ancien patriotisme, la vie surabondante qui l'anime.

Nous voici donc amené à la seconde partie de notre sujet. Il s'agit non plus de rechercher les causes, mais de prévoir les destinées de l'impérialisme, de marquer les résistances qu'il rencontrera et le caractère de la lutte qu'il aura à soutenir. Notre conclusion sera très simple : l'impérialisme durera et se développera parce qu'il est l'effet de causes profondes ; mais il durera et se développera sans s'opposer directement au traditionnalisme américain d'où il sort, sans contester théoriquement ses origines, sans juger vaine et surannée par exemple la doctrine de Monroë. La même cause est pour ce sentiment un principe de force et un gage de modération. Il ne changera rien violemment : il croira même peut-être n'avoir rien à changer, et les institutions et les mœurs, formées dans un milieu qui subsiste encore en grande partie, résisteront longtemps à une action qui n'aura rien de révolutionnaire, à des influences qui, la première émotion passée, s'exerceront pacifiquement. C'est pourquoi je me refuse à admettre tout ce qu'on s'est plu à dire, par exemple, sur le développement du militarisme aux Etats-Unis, sur les amendements à prévoir dans la Constitution, sur le rôle considérable auquel est destiné à bref délai le pouvoir exécutif.

Voici à peu près comment on raisonne : l'armée est le principal instrument de la grandeur nationale. Il faudra de toute nécessité qu'une nation, dont l'ambition s'étend à tout l'univers, ait une armée nombreuse, bien encadrée, bien tenue en main par ses chefs. Il faudra tôt ou tard que la plus grande partie de cette armée devienne permanente, se distingue de la nation par un véritable esprit de corps et contracte des habitudes militaires. Les habitudes de la vie civile prévalent seules aujourd'hui; elles n'ont pas de rivales. Il est facile de prévoir le moment où elles auront à subir une redoutable concurrence et où la primauté leur sera disputée. L'armée sentira — elle sent peut-être déjà — que la sécurité de la nation dépend d'elle. Elle se croira appelée à jouer un rôle important dans l'Etat. Le prestige qui se concentrera sur les chefs ne restera pas purement militaire : il engendrera à l'occasion une popularité capable d'assurer à un général peu scrupuleux la majorité des voix pour la présidence. Quant au Président lui-même, on a déjà commencé, on continuera à augmenter ses attributions, à diminuer sa dépendance. On l'a laissé maître d'institutuer des représailles économiques pendant un temps dont il reste juge, à l'égard des pays dont la législation douanière lui paraît *unreasonable*. A la Haye on lui a conféré le droit de nommer les juges à sa volonté, sans le concours du Sénat. Ce n'est pas moins qu'une dérogation à la Constitution. Le Président, qui a perdu par l'érection des territoires en Etats d'énormes surfaces où il exerçait grâce à la tolérance du Congrès un pouvoir arbitraire, vient d'en retrouver l'équivalent dans ces Etats vassaux qui sont tenus dans une étroite dépendance et où la nécessité d'agir à l'occasion avec une grande vitesse et une grande sûreté de main, donnent au Président de fréquentes raisons d'intervenir. Enfin, cette dépendance elle-même, n'est-il pas surprenant qu'elle soit acceptée et soufferte par un peuple qui s'est fait une sorte de dogme de l'égalité entre les citoyens, et n'est-ce pas un gage frappant de la conversion à l'impérialisme que la façon

dont généraux, hommes d'Etat et juges de la Cour suprême forcent l'esprit de la Constitution pour y faire une place à ces citoyens imparfaits, déchus d'une partie de leurs droits ?

Cette argumentation est fondée en partie sur les faits, en partie sur des raisonnements *a priori*. Il est aisé de répondre aux uns et aux autres.

Au sujet de l'armée, nous ferons tout simplement observer que le Congrès n'a jamais consenti à en élever le chiffre au-dessus de 65,000 hommes. Le reste des forces de l'Union, 200,000 hommes environ, a été fourni par des volontaires. Ceux-ci ont reçu une organisation et des cadres distincts de ceux de l'armée régulière, et c'est l'organisation par État qui leur a été en fait conservée. Le Congrès devait se dire qu'à la fin de la guerre les corps de volontaires n'auraient aucune peine à se détacher de l'armée régulière et qu'ils se retrouveraient alors organisés en milices locales, avec leurs propres officiers, exactement comme sur le pied de paix. La guerre terminée, le Congrès consentit à garder sous les drapeaux une partie de ces forces extraordinaires, jusqu'à l'expiration de deux années, au bout desquelles l'armée serait ramenée au chiffre traditionnel de 25,000 hommes. Ce n'est que postérieurement et en vue de la continuation de la guerre aux Philippines qu'il accepta les chiffres de 60,000 hommes pour l'armée régulière et de 40,000 hommes, dont 15,000 Philippins, pour les volontaires.

On voit clairement, dans toute cette série de statuts, que le Congrès résiste autant qu'il peut à la création de forces militaires considérables. Il n'est pas séduit par la perspective des grandes choses qui pourraient être entreprises avec une grande armée. Il la maintient aussi peu nombreuse que le souffrent les circonstances. Il semble n'avoir pas conscience du rôle mondial auquel est appelée l'Union, et sa tendance constante est de conserver aux troupes fédérales les proportions et le caractère d'une force de police. Si l'on veut un

exemple du jingoïsme américain, on ne le trouvera pas dans l'organisation de l'armée, dont le chiffre, plus que modeste même aujourd'hui, ne rappelle que de bien loin nos grandes masses militaires européennes. C'est ailleurs qu'il faut le chercher.

La marine, qui ne fait qu'un en général avec l'armée, se présente ici dans des conditions assez différentes. C'est à partir de 1881 que la création d'une flotte a été entreprise et suivie par les secrétaires d'État Hunt et Chandler, avec l'appui du Président. Cette flotte, qui devait succéder à un ramassis de vaisseaux de bois, était dans le principe un moyen de défense contre l'Europe dont les arsenaux n'étaient qu'à huit jours des principaux ports de l'Union. Quoiqu'elle ait pu par la suite être employée d'une manière offensive et agressive, elle représentait, dans la pensée de ses auteurs, comme une ceinture de forts détachés et mobiles, errant devant les ports de l'Union et les protégeant contre toute attaque. L'augmentation des forces navales n'a donc rien qui dépasse ou contredise la doctrine de Monroë : elle a pour but et pour effet d'assurer aux États-Unis la sécurité dans le continent où ils se renferment. Toutefois, la guerre a, dans une certaine mesure, changé ces dispositions : elle a été brillante, heureuse et rapide. Les succès remportés à Cuba et aux Philippines ont éveillé le *miles gloriosus* dont chacun des membres de ce peuple qui a rétrogradé pour un temps jusqu'à la manière de sentir d'une démocratie inculte et brouillonne. On ne peut guère posséder des vaisseaux bien équipés et bien armés, qui portent dans leurs flancs la mort et la victoire, sans être tenté d'en faire usage. Les Américains, exaltés par le sentiment de leur puissance sur mer, seront probablement enclins à se montrer difficiles et peu conciliants dans les complications diplomatiques qui désormais vont avoir mainte occasion de se produire, et après que le conflit se sera terminé, l'instinct de la conservation, comme le désir de vaincre encore, les poussera à augmenter le nombre de leurs vais-

seaux ; conjecture assez vraisemblable, mais sur laquelle on ne saurait faire fond comme sur un fait réel. Ce que je demande à retenir de toute cette analyse, c'est que la cause qui a conduit à l'augmentation de la force navale n'a pas été autre chose dans le principe qu'une préoccupation défensive, parfaitement conciliable avec une stricte application de la doctrine de Monroë, et qu'elle n'a engendré qu'à la fin, par ses conséquences extrêmes, un instrument de guerre offensive.

La condition du pouvoir exécutif est le dernier point, le plus important sur lequel il y ait lieu d'insister. On nous représente que les attributions du Président ont été amplement développées depuis dix ans ; les exemples ne manquent pas. Je n'ai besoin que d'un mot pour répondre à cette argumentation. Que les pouvoirs de l'exécutif aient été notablement augmentés aux États-Unis, c'est un fait incontestable ; mais ils ont été augmentés pareillement partout ailleurs, et le fait perd, par son universalité même, la signification qu'on voudrait lui donner. Ce qu'on peut dire, c'est qu'en tout pays le progrès naturel de la civilisation a multiplié les cas où une intervention administrative était jugée nécessaire. Cette cause n'a pas agi moins efficacement en Amérique qu'en Europe : c'est à elle, non à l'impérialisme, qu'il faut rapporter tous les développements qui ont été donnés dans ces derniers temps au rôle et aux attributions du Président de la République nord-américaine.

Il faut tenir compte ici de la façon toute particulière dont le pouvoir exécutif a été conçu aux Etats-Unis. La méfiance, le soupçon, qui caractérisent en Europe l'attitude de l'esprit public à l'égard du personnage nominalement revêtu de ces hautes fonctions, sont inconnus en Amérique. On y est très préparé et très disposé, on l'a toujours été, à lui conférer sans inquiétude des attributions qu'il exerce sans contrôle. C'est qu'on a le sentiment très exact des nécessités de l'action, des conditions qui en assurent la vigueur, la suite et l'efficacité. On rencontre même en dehors de la politique

cette disposition de l'esprit public. Je citerai l'exemple des Compagnies de chemins de fer. Là les *directors*, c'est-à-dire les administrateurs et spécialement le principal d'entre eux, le Président, ont été faits les maîtres de toute l'entreprise. Les actionnaires se sont eux-mêmes résignés à ne pas surveiller — pour ne pas l'entraver — la gestion de leurs intérêts. On fixe les dividendes sans leur participation. On peut, sans les consulter, contracter un emprunt, fusionner avec une Société rivale, changer les tarifs. Ce qui leur importe, c'est que le président ne soit pas retardé dans ses décisions par la nécessité de convoquer une assemblée générale, qu'il puisse se résoudre vite, gagner du temps et devancer, s'il le faut, un concurrent redoutable. Ils ont donc renoncé eux-mêmes — car nul ne les a forcés d'accepter un pareil régime — à exiger du Président qu'aucune de ces mesures soit soumise à leur approbation. Ils lui accordent un large et presque exorbitant crédit de confiance. La Constitution des Etats-Unis s'est montrée de tout temps aussi partiale pour le Président que les statuts des Compagnies de chemins de fer le sont pour leurs *directors*. C'est lui qui a la charge de l'action ; il ne serait donc pas naturel de lui refuser les conditions qui contribuent à rendre l'action efficace. Aussi la République américaine a-t-elle été mainte fois qualifiée de République présidentielle et l'on a comparé le régime qu'elle s'était donné en naissant, à celui de l'Angleterre sous George III, à l'époque où le roi non seulement régnait, mais gouvernait encore à l'aide d'un Cabinet qu'il avait formé de ses mains. Le pouvoir très étendu dont jouit le Président est donc traditionnel, et les augmentations que ce pouvoir reçoit ne sont nullement un sujet d'alarme ou de scandale. Ce n'est pas l'impérialisme qui les a imaginées et introduites à ses fins ; l'optimisme des Etats-Unis, le désir qu'ils ont toujours eu de fortifier l'action au lieu de la gêner, voilà la cause permanente et séculaire à laquelle il faut tout rapporter.

Il y a une raison spéciale pour que les Américains se

fassent moins de scrupules que nous autres Européens de grossir les attributions d'un quelconque des pouvoirs et qu'ils soient moins préoccupés des conséquences : c'est que ces pouvoirs sont plus séparés ici que partout ailleurs et que leur indépendance est plus effective. Ils ont leur jeu et prennent leur développement dans des plans différents. Il en résulte d'abord que l'on n'est pas forcé d'enlever à l'un ce qu'on donne à l'autre, comme cela nous arrive chaque fois que nous réglons les attributions des pouvoirs. Il en résulte ensuite qu'une attribution de plus, conférée par exemple à l'exécutif, n'est presque point jalousée par le législatif et le judiciaire et qu'ils n'en font pas un sujet d'animosité ni de rancune. Il en résulte enfin qu'on peut leur ôter quand on voudra ce qu'on leur a octroyé, sans que le pouvoir qui a par là gagné ou perdu, se sente frustré, humilié, comme cela ne manquerait pas d'arriver en France par exemple. Aucun d'ailleurs n'engage les autres par ses paroles ou sa conduite et ceux-ci restent toujours libres de se déterminer en sens contraire ou différent. Tandis que notre gouvernement est avec ses trois facteurs dans chacun de ses actes, particulièrement dans les traités qu'il conclut, l'Amérique n'a pas jugé que ce concours et cette unanimité fussent nécessaires. Un traité sur les marques de fabrique, conclu régulièrement par le Président et le Sénat, accepté de plus par la Chambre des représentants qui avait fait une loi de ses dispositions essentielles a pu, après dix ans, être mis à néant par un arrêt de la Cour suprême. Pareillement, Polk disait que la déclaration de Monroë exprimait l'opinion d'un seul des grands pouvoirs constitutionnels et que les deux autres restaient absolument libres d'être d'un avis différent. Cleveland, sommé par une déclaration conjointe du Sénat qui avait d'avance l'assentiment de tout le Congrès, de reconnaître les insurgés cubains, déclara hautement que la Chambre n'avait aucune autorité pour lier le Président et que celui-ci était seul qualifié pour reconnaître un Etat étranger.

On voit que les mêmes faits ne justifient pas la même conclusion en Europe et en Amérique et qu'avant de voir dans l'augmentation des pouvoirs du Président l'indice d'un changement constitutionnel en préparation, il faudrait avoir réuni bien d'autres preuves que celles dont nous nous contenterions dans notre hémisphère.

Il faut donc être très réservé dans l'interprétation des faits qui semblent donner un nouveau tour à la Constitution et en changer l'esprit. Il faut l'être d'autant plus que nous avions fait, il y a quarante ans, une expérience et reçu des avertissements dont nous aurions dû profiter. Une situation semblable à celle qui existe maintenant s'était produite après la guerre de Sécession. J'ai tort de dire une situation semblable : les causes qui étaient alors en action étaient infiniment plus accusées, plus volumineuses, plus riches en effets qu'aujourd'hui. Une armée extrêmement considérable avait été mise sur pied ; elle avait, sans être licenciée, fait la guerre pendant quatre ans ; elle avait pris les habitudes de la vie militaire et une certaine inclination à regarder ses chefs comme les seuls auxquels était due l'obéissance. Bien plus, après la guerre, elle avait été employée à briser la résistance du Sud ; elle avait été un agent de répression et même d'oppression aux mains du Président et ses habitudes s'étaient complétées par une tendance à se considérer comme un organe au service et à la discrétion de l'exécutif. Celui-ci avait eu plus d'une décision importante à prendre sous sa responsabilité. Il avait peu à peu agrandi son champ d'action et la théorie de ses pouvoirs s'était enrichie de nombreux précédents non point anticonstitutionnels, mais assurément non prévus par les Constituants au moment où ils rédigèrent le texte de 1789. L'on pouvait et l'on devait croire à ce moment qu'une grande partie des changements accomplis serait retenue, que l'armée garderait un rôle dans l'Etat, ses chefs une importance prépondérante, le pouvoir exécutif une plénitude d'attribution dont il avait fait une heureuse expérience et que

personne ne songeait à lui contester. Presque rien de tout cela ne s'est produit. L'armée est redescendue sans effort et sans délai au chiffre plus que modeste d'avant la guerre. Après la présidence du général Grant, le peuple est revenu à l'habitude de choisir indifféremment des Présidents civils ou militaires. Les pouvoirs des Présidents ont été, comme on l'a vu, dans ce volume (1), ramenés graduellement à leur ancienne limite, et l'année 1894 a vu disparaître le dernier des *force acts* qui lui avait permis d'exercer dans le Sud une autorité aussi immodérée qu'arbitraire.

Je n'irai pas jusqu'à prétendre que des mêmes causes ou à peu près sortiront cette fois les mêmes effets. Il y a, dans les dispositions actuelles du peuple américain, quelque chose d'entièrement nouveau, de plus accusé, de plus effectivement durable. L'impérialisme est un élément qui ne disparaîtra pas, qui se fera peu à peu sa part. Néanmoins on aurait tort de supposer que les anciennes institutions n'opposeront pas à ses progrès une résistance mainte fois victorieuse ; elles se débattront longtemps avant de se rendre, ou, pour mieux dire, elles n'auront pas l'occasion de se rendre, car l'impérialisme ne leur veut pas de mal ; il n'est au fond que le type extrême du patriotisme à la façon de Monroë, et lorsqu'il ne subit pas l'emportement d'un désir impatient et direct, il est plein de scrupules et de ménagements pour le droit ancien et les habitudes séculaires qu'il a vues grandir autour de lui sous sa première forme.

BOUTMY.

Séance du 14 *décembre* 1901.

(1) *Eléments d'une psychologie politique du peuple américain*, librairie A. Colin.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Rapport présenté au ministre du Commerce et de l'Industrie sur les services organisés à l'Exposition universelle de 1900 pour la réception des délégations ouvrières des départements,

Par MM. Max Choublier et Jean Delvolvé,
Secrétaires généraux du Groupe français,
au nom du Comité de l'Ecole internationale des Expositions.

M. Gréard : — L'année dernière, au cours de l'Exposition universelle, un Comité a été formé, Comité dit de l'*Ecole internationale de l'Exposition*, dont le but était d'aider les visiteurs, particulièrement les visiteurs de la classe ouvrière, à tirer de l'Exposition tous les enseignements utiles qu'elle pouvait contenir.

Le Comité de l'Ecole internationale avait pour président M. Léon Bourgeois, pour secrétaire général M. Liard, pour secrétaire général adjoint M. Emile Bourgeois.

Chaque nation avait son groupe. Le président du groupe français était M. Gréard, les secrétaires, MM. Choublier et Delvolvé. M. Arthur Fontaine, directeur du travail au ministère du Commerce, s'était engagé en outre à nous apporter un appui, qui s'est traduit tout d'abord par une subvention de 3,000 francs et qui n'a pas cessé d'être dévoué et efficace.

Le Comité français a organisé :

1° Des visites générales ;

2° Des conférences-visites.

Pour les visites générales comme pour les conférences-visites, un programme était tracé à l'avance. Ceux qu'il intéressait étaient avisés par une affiche déposée au Secrétariat. Grâce au concours de MM. Arthur Fontaine, Fagrot, Lemonnier, Mesureur, Roger, Lauth, Mascart, Max de Nansouty, docteur Loir, Glorieux, Robert, etc., la fréquentation a été des

plus satisfaisantes. Des groupes d'ouvriers, tels que *l'Union des employés du commerce lyonnais*, n'ont pas envoyé moins de 250 membres. Dix-huit départements ont fait particulièrement preuve d'un zèle intelligent. Au total, le Comité a compté parmi ses auditeurs plus de 1,117 ouvriers.

L'institution a donc témoigné de sa vitalité. En même temps des lumières ont été recueillies sur les perfectionnements qu'elle pouvait recevoir. Le rapport de MM. Choublier et Delvolvé aidera à les accomplir.

Séance du 2 novembre 1901.

La jurisprudence de la Cour suprême des États-Unis en matière de prises pendant la guerre hispano-américaine,

Par M. Henri Fromageot,
Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris.

M. Ch. Lyon-Caen : — La guerre qui a éclaté en 1896 entre l'Espagne et les Etats-Unis d'Amérique a présenté, au point de vue international maritime, un caractère particulièrement digne de remarque. Cette guerre a eu lieu entre deux États qui ont refusé d'adhérer à la déclaration de Paris de 1856; cette déclaration a supprimé la course, proclamé les principes selon lesquels le pavillon couvre la marchandise, le pavillon ne consfisque pas la marchandise; les blocus, pour être obligatoires, doivent être effectifs.

Ces règles sont tellement entrées dans le droit commun des nations, elles sont tellement conformes aux intérêts légitimes des neutres et des belligérants qu'au début des hostilités, le gouvernement des États-Unis et celui de la Reine Régente ont spontanément déclaré, chacun de son côté, qu'ils reconnaîtraient et appliqueraient pendant le cours des hostilités les règles du droit maritime international admises par les autres États civilisés par suite de leur adhésion à la déclaration de Paris de 1856.

A raison de cet acquiescement spontané, les tribunaux américains, pour juger la validité des prises opérées sur l'ennemi ou sur les neutres, ont eu à interpréter des règles qui, jusqu'alors, leur étaient demeurées tout à

et les mathématiques peuvent et doivent concourir à les découvrir et à les expliquer. Les phénomènes économiques sont soumis, comme les phénomènes physiques, à des lois, mais la contingence y occupe une beaucoup plus grande place ; pour arriver à la connaissance de la loi, il faut distinguer avec soin ce qui est constant de ce qui est variable et accidentel, la science et l'art. L'analyse mathématique peut prêter un utile concours à la science, c'est-à-dire à l'économie politique pure. C'est pourquoi M. Aupetit, sans se targuer de créer une méthode nouvelle, a essayé de l'appliquer à l'étude rationnelle de la monnaie.

Aussi la première partie de son travail est-elle intitulée : économique rationnelle. Il admet un home economicus et cherche à déterminer par une série de théorèmes logiquement enchaînés comment se produit sur un marché idéal de concurrence absolu, l'équilibre général de l'échange, de la production et de la circulation, puis comment s'établit sur ce marché le prix des marchandises ; ce qui le conduit à chercher la formule de l'équilibre de la circulation, à exposer le fonctionnement du bimétallisme et du monométallisme et à aborder les questions d'intérêt et d'échange, de succédané de la monnaie et de change. La solution des théorèmes posés par l'auteur est correcte ; elle ne semble pas différer de celle que fournit le simple raisonnement dont se contentent la plupart des économistes, mais elle est amenée par une méthode de combinaisons algébriques qui la précisent. L'emploi des formules mathématiques, dont plusieurs économistes ont usé avec sagacité, peut servir à la constatation de certaines lois ou à la découverte de leurs conséquences, à condition que les données du problème fournies par l'expérience aient été bien choisies, qu'elles soient au complet et qu'elles aient un caractère de constance suffisant : ce qui limite beaucoup le champ dans lequel cette méthode peut donner des résultats.

La seconde partie du volume de M. Aupetit est intitulée : Économique expérimentale. L'auteur y expose dans un premier chapitre ce qu'il appelle l'anatomie de la monnaie, c'est-à-dire la composition de la monnaie et du billon et la physiologie monétaire : prix, escompte, commerce international, change, fonctions du billon. Le second chapitre, consacré à la statistique monétaire : production des métaux, emploi industriel

des métaux, cours de l'or et de l'argent, instruments d'échange, stocks monétaires, parité des monnaies, circulation fiduciaire, prix, etc., est nourri de statistiques convenablement choisies. Le troisième chapitre intitulé : Lois expérimentales, est aussi riche en statistiques que l'auteur transforme en graphiques ; ces statistiques portent sur le mouvement des métaux et la frappe, sur les lois de quantité, la prime de l'or et le change, la loi de Gresham et conduisent l'auteur à poser des conclusions théoriques qui sont justes.

Le travail de M. Aupetit est méthodiquement composé. Le style est clair, précis. L'introduction a même des qualités philosophiques d'exposition de la méthode des sciences. L'ouvrage non seulement dénote une connaissance approfondie du sujet et de la rectitude d'esprit, mais semble promettre, s'il se développe, un économiste de valeur.

Séance du 16 novembre 1901.

Le marché financier en 1900-1901.

Par M. Arthur RAFFALOVICH, correspondant de l'Institut.

M. Levasseur. — M. Arthur Raffalovich, correspondant de l'Institut, a continué l'importante publication qu'il a commencée il y a dix ans, en 1892. Cette publication a pris d'année en année un ample développement. Le premier volume se composait de 202 pages ; Le dernier en compte 812 ; il est intitulé *Le marché financier en 1900-1901* ; il traite de tous les pays : l'Angleterre, l'Allemagne, la France, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Espagne, la Belgique, l'Italie, la Suisse, le Portugal, la Roumanie, les États-Unis y sont chacun l'objet d'une étude séparée ; un chapitre spécial est consacré aux métaux précieux et aux questions monétaires. Ces chapitres sont précédés d'une introduction et le volume se termine par un appendice dont les pièces sont relatives à l'Angleterre, l'Allemagne, la France et la Russie. Chaque chapitre contient un exposé précis des questions financières de l'année : budget, emprunts, fonds pu-

blics, opérations de bourse, escompte et change, banques, récoltes et commerce des céréales, grandes entreprises industrielles, chemins de fer, etc.

On n'analyse pas un ouvrage qui traite de matières aussi nombreuses et aussi diverses ; mais on peut en recommander l'usage à ceux qui veulent se tenir au courant du mouvement économique. Dans son introduction, M. Raffalovich rassemble quelque traits généraux de ce mouvement. De 1891 à 1896, il y a eu une période de ralentissement dans les entreprises industrielles pendant laquelle les fonds d'État ont été plus recherchés par la spéculation languissante que les placements dans les affaires privées. De 1896 à 1900, le contraire s'est produit ; les créations industrielles et commerciales se sont multipliées et l'épargne s'est portée de ce côté, principalement en Allemagne dont plusieurs industries, entre autres l'électricité et la construction navale, ont pris une rapide extension, et aux États-Unis. La spéculation, après avoir trop déployé ses ailes, a commencé à les replier en 1900. Malgré l'Exposition universelle et les hauts prix de la houille et du fer, et peut-être même un peu à cause d'une hausse exagérée, il s'est produit, non en Amérique, mais dans certaines parties de l'Europe, notamment en Allemagne, une contraction et un embarras du marché.

Séance du 16 novembre 1901.

Les problèmes du XXe siècle,

Par M. G. DE MOLINARI.

M. Frédéric Passy : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, M. G. de Molinari, le dernier des volumes publiés par cet infatigable travailleur : *Les problèmes du XXe siècle.*

Les problèmes du XXe siècle ! Ce titre dit assez l'importance et la gravité du sujet. Le nom de l'auteur, de son côté, est une garantie du sérieux avec lequel il est traité. Et jamais, en effet, M. de Molinari n'a rien écrit de plus digne d'attention, ni montré, dans l'exposition et la

discussion des questions qu'il aborde, plus de clarté, de pénétration et de vigueur.

Problème religieux, problème moral, problème du gouvernement individuel et du gouvernement collectif, problème économique ; militarisme, étatisme, protectionnisme, avenir de la démocratie et de la civilisation par conséquent : tous ces redoutables et pressants problèmes sont posés avec une sûreté, une précision, une lucidité admirables. Posés : je n'ose pas dire résolus, bien que pour quelques-uns, celui du militarisme, par exemple, on trouve dans ces pages les éléments de la plus forte et de la plus décisive condamnation. En général, il met sous les yeux du lecteur toutes les pièces du procès ; il indique même très visiblement de quel côté penche la raison et son sentiment. Mais il garde — peut-être n'a-t-il pas tort — une réserve que beaucoup trouveront excessive, quand il s'agit de prévoir ou de prédire ce que seront les solutions de l'avenir.

Peut-être même, quant au présent, quant au passé surtout, le trouvera-t-on trop éclectique, ou, pour mieux dire, trop accommodant. S'il condamne autant qu'aucun de nous la guerre, l'esclavage, l'étatisme et le protectionnisme, s'il en montre clairement les vices, il ne les explique pas seulement, il les absout, parfois même les justifie, aux époques antérieures, où ils ont pu être, dit-il, nécessaires, voire avantageux, et par conséquent moraux ; la morale étant, dans ses applications, sinon dans ses principes, contingente dans une large mesure. C'est, on le sait, ce qu'on appelle la méthode historique, dont Émile de Laveleye a été l'un des plus brillants représentants.

J'ai, je l'avoue, de la peine à faire de telles concessions et à admettre que même aux époques d'ignorance et de brutalité primitives, l'esclavage ait été non seulement compréhensible, mais utile et honnête.

Mais, ces réserves faites, il n'est que juste de louer la solide érudition, le ferme bon sens, la courageuse sincérité avec lesquels sont abordées tour à tour toutes ces questions capitales. Le chapitre sur le problème colonial, entre autres, est traité de main de maître ; et sur celui-là, pour ma part, je n'ai pas une restriction à apporter à mes éloges.

Que l'on accepte, d'ailleurs, telles qu'il les formule, les idées de

M. de Molinari, ou que, sur tel ou tel point, l'on croie devoir différer d'avis avec lui, on ne saurait le lire sans profit, sans intérêt ; il faut ajouter sans agrément ; car sa langue est, on le sait, toujours claire, simple, spirituelle à l'occasion. Et l'on ne peut s'empêcher d'admirer la vigueur, on serait tenté de dire la jeunesse de ce rare esprit qui, dans sa quatre-vingt-troisième année, ne cesse de donner à ses disciples et à ses successeurs l'exemple d'une foi active sans illusions, et d'un labeur sans découragement.

Séance du 16 novembre 1901.

L'impôt sur le revenu au XVIII° siècle, principalement en Guyenne.

Par M. Marcel Marion, professeur à l'Université de Bordeaux.

M. Stourm : — J'ai l'honneur de présenter l'Académie, de la part de M. Marcel Marion, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, l'ouvrage qu'il vient de publier au sujet de l'impôt sur le revenu au XVIII° siècle.

Ce livre se divise en deux parties que l'auteur tient avec raison à distinguer; la première partie étudie la taille et la capitation, la seconde, les dixièmes et les vingtièmes. En effet, l'impôt sur le revenu, pendant l'ancien régime, revêtit deux formes très différentes : c'étaient comme deux systèmes de taxation mis en présence : l'impôt sur le revenu global, ou impôt personnel, était représenté par la taille, à laquelle la capitation fut adjointe ; l'impôt sur les diverses sources de revenus, ou impôt réel, avait pour symbole les dixièmes, devenus plus tard les vingtièmes. Aux approches de la Révolution, le second de ces systèmes, celui de l'impôt sur les diverses sources de revenu, conquit les préférences de tous les esprits éclairés et triompha définitivement dans les mains de l'Assemblée constituante : il domine encore aujourd'hui notre administration fiscale.

La taille, au contraire, avec son annexe la capitation, devint l'objet des malédictions universelles et succomba sous les attaques, non seule-

ment de ceux qu'elle avait opprimés, mais même de ceux qui en étaient exempts ; il suffisait d'avoir été témoin de ses maux pour la détester. Son souvenir, après plus d'un siècle, demeure encore odieux.

M. Marcel Marion a jugé utile de rafraîchir ce souvenir, de rechercher les causes qui le justifiaient, d'analyser, d'autre part, les raisons qui firent prévaloir l'idée de l'impôt réel sur les revenus et provoquèrent son avènement. Dans ce but, il passe en revue tous les détails du fonctionnement de ces diverses taxes et, après avoir bien précisé leur organisation, il entreprend la critique de leurs dispositions, en s'aidant des appréciations contemporaines des économistes, des hommes d'Etat, des assemblées provinciales, des cahiers des Etats-Généraux, de tous ceux dont il recueille, en outre, les témoignages dans les archives locales, spécialement dans celles de l'intendance de Bordeaux.

Les conclusions de ce travail consciencieux sont celles que nous avons fait pressentir : condamnation de l'impôt global et personnel sur le revenu, en vertu de l'expérience même de son exécution ; avantages de l'impôt réel sur les revenus, que la Révolution adopta en connaissance de cause.

La talent d'historien de M. Marcel Marion est déjà connu de l'Académie. Le beau livre qu'il a publié en 1891 sur le contrôleur général Machault d'Arnouville a reçu des récompenses méritées, qui dispensent de faire l'éloge de son nouveau travail composé avec la même autorité et la même science.

L'auteur, loin de se perdre dans les abondants détails sur lesquels il croit toujours nécessaire de s'appuyer, sait généraliser les vues qui en découlent, et juge l'ancien régime d'après ses finances avec une perspicacité irréfutable. Les finances, en effet, constituent une mine de renseignements longtemps inexplorée, dont la certitude et l'importance ont séduit M. Marion, et nous ne pouvons que féliciter le professeur de la faculté des lettres de Bordeaux de se livrer à leur étude avec un persévérant succès.

Séance du 16 novembre 1901.

Recueil général de la législation et des traités concernant la propriété industrielle,

Publié par le bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle, avec le concours de jurisconsultes de divers pays, — Tomes III et IV (1).

M. Ch. Lyon-Caen : — Le Bureau établi à Berne en vertu de la Convention de Paris de 1883, qui a créé entre un grand nombre d'États l'Union internationale pour la protection de la propriété industrielle, a entrepris, en 1896, la publication en français des lois de tous les pays du monde et de tous les traités relatifs aux différentes branches de la propriété industrielle.

Cet ouvrage a une étendue considérable ; il ne comprend pas moins de quatre gros volumes ; les lois sont en très grand nombre ; car il n'est pas de pays civilisé qui ne reconnaisse et ne protège aujourd'hui soit toutes les branches de la propriété industrielle, soit, au moins, une d'entre elles, et les traités conclus entre les divers États pour en assurer la protection sont eux-mêmes très nombreux. Les tomes I et II, parus en 1896 et 1897, qui ont déjà été offerts à l'Académie, contiennent les lois des États de l'Europe et de l'Asie. Les tomes III et IV, publiés en 1899 et en 1901, sont consacrés aux lois des États de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie, ainsi qu'aux traités internationaux. Le mouvement des législations en matière de brevets d'invention, de marques de fabrique et de commerce, de dessins et de modèles industriels, a été particulièrement actif dans les dernières années du XIXe siècle. Aussi pendant l'impression des trois premiers volumes, de nombreuses lois nouvelles ont été publiées dans plusieurs pays et, par suite, plus de 600 pages du tome IV contiennent les lois promulguées pendant que les tomes I à III s'imprimaient.

Cet ouvrage, qui est ainsi parfaitement au courant de l'état actuel des législations, a exigé le concours de 28 jurisconsultes appartenant aux

(1) 1899 et 1901.

tats les plus divers. Il constitue un hommage rendu au caractère ternational de notre langue, puisque toutes les lois appartenant à d'au-es pays que les pays de langue française y sont traduites en fran-is.

Une introduction générale (1) parue avec le dernier volume rend compte s progrès réalisés dans les législations en matière de propriété indus-elle, depuis l'époque déjà assez lointaine où les lois ont commencé 'occuper de la propriété industrielle. Elle constate les différences p nombreuses qui les séparent encore ; mais, au milieu et au-dessus toutes ces différences, s'élève un principe qui a triomphé définiti-nent ; dans tous les États, sauf dans les Pays-Bas et en Grèce, inventeurs industriels jouissent d'une protection légale et ainsi, le stème des brevets d'invention semble, sauf ces deux exceptions ondaires, désormais à l'abri des attaques que quelques économistes èbres, notamment Michel Chevalier, avaient cru devoir diriger, dans térêt de la liberté du travail, contre le droit exclusif reconnu par les s aux inventeurs.

Séance du 23 novembre 1901.

Le régime dotal en France. — Ses avantages et ses inconvénients.

Par M. Paul Griveau, Avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien Procureur de la République.

M Ch. Lyon-Caen : — Cet ouvrage, offert par l'auteur à Académie, est un des deux mémoires qui ont obtenu une mention hono-ble dans le concours pour le prix du budget (1900) sur le régime dotal son développement en France depuis le Code civil jusqu'à nos jours.

Séance du 23 novembre 1901.

---

(1) Cette introduction générale a pour auteur M. Ch. Lyon-Caen.

Miaczyriski (prononcez Miouchinski)

Par M. Alexandre KRANSHAAR.

M. le Comte de Franqueville : — Notre confrère, M. Léger, de l'Académie des Inscriptions, m'a prié de présenter à l'Académie, de la part de M. Alexandre Kranshaar, de Varsovie, l'ouvrage intitulé *Miaczyriski* (prononcé Miouchinski) *maréchal de la Confédération de Bar, général des armées de la République française (1769-1793)*. Elevé en France, le général Miaczyriski fut un des chefs de la Confédération de Bar. En 1776, il quitta son pays pour passer au service de la France. Vergennes lui fit obtenir une pension.

Plus tard Dumouriez, ministre de la guerre, lui confia une brigade : il commanda la place de Sedan, prit part aux campagnes de l'Argonne et des Pays-Bas, fut arrêté par la Convention, en mai 1793, et exécuté peu de temps après.

M. Kranshaar est l'auteur de travaux fort estimés sur l'histoire de la Pologne. Il a mis à profit, pour cette curieuse monographie, un certain nombre de documents inédits.

Séance du 23 novembre 1901.

La France et le marché du monde,

Par M. Georges BLONDEL.

M. Levasseur : — M. Georges Blondel, qui depuis six ou sept ans s'est fait un nom par d'importantes publications sur des questions d'ordre économique et qui a tout spécialement étudié l'Allemagne dans ses *Etudes sur les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire* et dans l'*Essor industriel et commercial du peuple allemand*, vient de publier, sous le titre *La France et le marché du monde*, la série de conférences qu'il avait faites dans la région de l'Est sous les auspices du Comité de défense des intérêts nationaux.

C'est un petit volume instructif dans lequel l'auteur s'efforce de montrer, comme il le dit lui-même, que la France, quoique mieux douée e la plupart de ses voisins, s'adapte moins bien qu'eux à l'évolution ıtemporaine et perd peu à peu sa supériorité, sa clientèle, son prestige.

Blondel avait déjà jeté le cri d'alarme dans ses précédentes publiions ; il ne le fait pas en pessimiste qui désespère, mais en bon Frans qui essaie de stimuler l'énergie de ses concitoyens et qui, sans croire e les intérêts économiques doivent absorber entièrement l'activité d'une ınde nation, sait quelle influence le développement de l'industrie et commerce par le travail persévérant et intelligemment dirigé a exercée r la civilisation d'un peuple et sur l'autorité d'un Etat dans le monde et udrait « détourner sans retarder notre esprit des querelles stériles qui us divisent et conserver à notre patrie une place digne de son passé ». Après avoir signalé l'essor économique des peuples neufs, Etatsnis, Chine, Australie, etc., et les efforts des Etats européens, Alleagne, Angleterre, Russie et autres, il montre l'étendue de nos resurces et il attribue l'insuffisance du résultat que nous en obtenons notre faible natalité, à l'imperfection de nos moyens de transort, à notre éducation, à notre excès d'individualisme, à notre peu de onnaissance de ce qui se passe à l'étranger, à notre instabilité gouvernementale, à quoi il aurait pu ajouter le peu de sécurité sociale que la olitique donne aux entreprises économiques.

« Le remède, dit-il, n'est pas aussi simple que certains se l'imaginent » : n quoi il a raison ; mais il est plus facile de démontrer par des comparaisons que la France ne progresse pas autant que d'autres pays que le trouver le moyen de la faire remonter au rang qu'elle occupait.

Séance du 23 novembre 1901.

Le suffrage de demain.

Par M. Eugène Duthoit, professeur à la Faculté libre de droit de Lille.

M. Lefèvre-Pontalis : — *Le suffrage de demain*, par M. Eugène Duthoit, professeur à la Faculté libre de droit de Lille, que

j'ai été chargé d'offrir à l'Institut, est un ouvrage qui fait le plus grand honneur à son auteur. M. Duthoit en a fait, sans longueur, une étude aussi instructive qu'approfondie sur l'organisation du droit de suffrage. La représentation professionnelle pour le Sénat, la représentation proportionnelle pour la Chambre des députés, tels sont les thèmes qu'il a développés en n'ayant pas de peine à faire reconnaître que ce serait l'idéal d'une représentation vraiment nationale, sous les différents aspects qu'elle doit avoir.

Les élections professionnelles pour le Sénat avec les Conseils du travail et de l'industrie, les Chambres d'agriculture et de commerce, les professions libérales et les corps constitués, seraient une telle transformation dans un pays, comme le nôtre, morcelé de toutes parts qu'elle ne peut résulter d'une délibération législative qui n'aurait pas été mûrement préparée à l'avance ; mais elle ne peut que gagner à être exposée avec tous les avantages qui en résulteraient et que M. Duthoit s'entend si bien à faire valoir. Pour lui donner droit de cité, il n'y aurait qu'à commencer à l'expérimenter par un certain nombre de choix faits en dehors des élections sénatoriales telles qu'elles sont pratiquées et qui, fût-ce sans avoir le privilège de la perpétuité des pouvoirs, représenterait à peu près les 75 sénateurs inamovibles dont la suppression à laissé dans le Sénat un si grand vide.

Quant à la représentation proportionnelle pour la Chambre des députés, il serait aisé de la faire fonctionner, en ne mettant pas comme l'ancienne muraille de Chine entre la France et sa plus proche voisine la Belgique. La Belgique en donne l'exemple à la France, par une législation récente, qui a été mise à l'épreuve avec l'accord des différents partis et dont M. Duthoit met en pleine clarté tout le mécanisme. Elle fournit ainsi une démonstration qui semble irréfutable pour la mise en pratique d'un système qui empêche la minorité d'être mise en quelque sorte hors la loi en étant sacrifiée à la toute-puissance de la majorité.

M. Duthoit entend également faire sa part à la consultation populaire au referendum, en invoquant le parti que la Suisse a su en tirer. Loin de vouloir réduire le suffrage universel, pour lequel ses cinquante années d'existence lui paraissent constituer une prescription acquise

qu'il voudrait seulement organiser, M. Duthoit en propose au contraire l'extension, et le suffrage des femmes, tel qu'il a été inauguré en Angleterre au moins dans une certaine mesure pour les élections municipales, lui semblerait, avec les arguments qu'il donne pour le justifier, devoir être emprunté à la législation de la Grande-Bretagne.

A défaut de ces grandes réformes qui donneraient à la France une nouvelle orientation politique, l'auteur met en relief celles qui seraient beaucoup plus modestes, qui ont trouvé place dans la législation de la Belgique et que la France gagnerait à s'approprier avec le vote plural, le vote obligatoire aussi bien qu'avec les garanties qui mettent hors de toute atteinte l'indépendance des électeurs, en même temps que les opérations électorales à l'abri de tout piège et de toute surprise.

A la veille des élections de 1902, le livre de M. Duthoit, exempt de toute passion, mais qui a le don de la persuasion la plus convaincante, ajoute à tous ses mérites celui de l'actualité pour ne pas dire celui de l'urgence. Il ne peut manquer d'être apprécié par tous ceux qui ne croient pas que le suffrage universel embryonnaire tel qu'il a été improvisé dans une nuit, comme un saut dans l'inconnu, au lendemain de la révolution du 24 février 1848, puisse être le chef-d'œuvre de la science politique.

Séance du 30 novembre 1901.

Traité élémentaire de droit civil,

Par M. Planiol,

Professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris (1).

M. Glasson : — J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, de la part de M. Planiol, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, d'un *Traité élémentaire de droit civil* en trois volumes. Cet ouvrage, à peine paru, a obtenu immédiatement un très grand succès, à ce point que la première édition est déjà en partie épuisée.

(1) 3 vol. in-8°, chez Pichon.

C'est qu'en effet le livre de M. Planiol répond bien à l'esprit général de l'enseignement du droit civil tel qu'il doit être donné d'après les nouveaux programmes et suivant la méthode la plus récente. Le professeur de droit civil ne peut plus s'en tenir au commentaire des textes du Code civil et cela pour bien des raisons. Le Code civil est débordé de toutes parts par une masse considérable de lois qui le complètent ou le modifient et par la jurisprudence dont les décisions forment aujourd'hui une véritable source de droit prétorien et de droit coutumier. L'horizon des Facultés de droit s'est aussi singulièrement élargi; l'histoire du droit a éclairé bien des problèmes restés jusqu'alors obscurs; l'économie politique a confirmé ou infirmé des doctrines *a priori* acceptées sur la foi du passé; les législations étrangères se sont perfectionnées au point de nous rejoindre et même souvent de nous dépasser. Le Code civil allemand en particulier est, dans un grand nombre de pays, l'objet d'études de législation comparée qu'on avait jusqu'à ce jour consacrées à notre Code civil. M. Planiol n'a rien négligé, et sur toutes ces questions si diverses on trouve dans son ouvrage les solutions les plus récentes de la science. Il les accepte ou les combat en pleine liberté et donne ainsi à son œuvre un caractère vraiment personnel et original. Bien qu'il ait dû se conformer au programme officiel des Facultés de droit, il a su cependant donner aussi à son plan un caractère propre. Jamais il ne s'égare dans les détails; les principes fondamentaux sont mis en relief et même, si cela est nécessaire, développés avec un remarquable talent. L'auteur relève-t-il sur un point de détail une particularité vraiment intéressante, il le dit en deux mots et sans quitter la grande route qu'il entend suivre du commencement à la fin de son livre. Il a d'ailleurs bien soin de rattacher au Code civil toutes les matières qui en sont les annexes naturelles ou même nécessaires : théorie de la personnalité fictive, emphithéose, propriété littéraire, propriété des offices, organisation du notariat, assurance, contrat d'association, louage de travail, etc. Le style est d'une clarté remarquable et l'ouvrage se lit avec un véritable intérêt.

Nous avons tout particulièrement relevé la théorie de l'acte juridique, théorie si abstraite et si compliquée que le programme nouveau place en tête des études de droit civil et qu'il paraît cependant bien difficile de

ıire comprendre d'une manière satisfaisante à des débutants. L'étude ·itique consacrée à la notion du droit réel, l'exposé de la propriété collec-ve cachée sous le nom de prétendues personnes civiles, la théorie du louage ı travail, la notion du contrat d'entreprise, l'exposé du régime de com-unauté et celui du régime dotal, la théorie des fondations, toutes ces atières méritent d'attirer tout particulièrement l'attention, etc. On ne ɔut que féliciter l'auteur d'avoir écrit sous une forme toujours précise simple, parfois même élégante, un ouvrage qui rendra les plus sérieux ırvices, non seulement aux étudiants, mais encore aux magistrats et ıx praticiens. On reproche parfois aujourd'hui, mais bien à tort d'ail-urs, à l'enseignement des Facultés, de s'éloigner du Palais. Or c'est le ɔntraire qui est la vérité, car jamais la jurisprudence n'a occupé dans les ›urs des Facultés une place aussi considérable et n'a été l'objet d'études lus complètes que de nos jours. Seulement les Facultés n'entendent as retirer à leur enseignement le caractère scientifique sans lequel elles 'auraient plus raison d'exister. Ce qu'on peut, au contraire, regretter, 'est que, parfois, au barreau et même au prétoire de la justice, on s'in-éresse moins qu'autrefois aux problèmes vraiment juridiques ; très sou-'ent, les praticiens ne se servent plus que d'énormes compilations pour en extraire les arrêts favorables à leurs prétentions et devant la justice on compte ces arrêts plutôt qu'on ne les pèse et les discute. C'est un procédé qui a déjà été pratiqué dans le passé, mais plutôt dans des temps de dé-cadence qu'à des époques où la science du droit était vraiment florissante au Palais comme à l'Ecole. Les livres écrits avec le talent qui distingue l'ouvrage de M. Planiol peuvent ramener les praticiens trop absorbés par le point de fait à la culture de la science.

Séance du 30 novembre 1901.

Du sort des Indigènes dans les colonies d'exploitation,

Par M. Benito Sylvain.

M. Frédéric Passy : — Tel est le titre du volume, qu'au nom de l'auteur, M. Benito Sylvain, je dépose sur le bureau de l'Académie.

Ce titre, à vrai dire, n'en donne qu'une idée insuffisante. Ce n'est pas seulement, comme il pourrait le faire croire, l'état actuel des indigènes dans les colonies d'exploitation ou autres, c'est l'histoire des races de couleur, dans leur ensemble, depuis les premiers établissements des Portugais sur les côtes d'Afrique, et depuis la découverte de l'Amérique par les Espagnols, qu'il nous retrace d'abord. Et cette partie de son livre, dans laquelle les documents abondent et qui cependant constitue un récit rapide et clair, est des plus attachantes, des plus douloureusement émouvantes aussi.

Viennent ensuite, avec les premières révoltes des philosophes et des chrétiens dignes de ce nom, les premiers essais d'émancipation, l'abolition de l'esclavage par la Convention, les nobles protestations de Grégoire, l'explosion de gratitude des noirs, envoyant, quelques-uns d'entre eux, leurs fils combattre pour la République, leur libératrice ; puis les retours agressifs des colons, la fatale guerre de Saint-Domingue, entreprise, sous leur inspiration, par Bonaparte ; le désastre de l'armée française, l'abominable trahison qui livre au Premier Consul l'homme de génie dont la France avait fait, et aurait dû continuer à faire, le gouverneur général de l'île, Toussaint Louverture, et les insurrections sanglantes et trop motivées par lesquelles la fureur des noirs répond à la fureur des blancs.

Ce n'est qu'après cette première partie, consacrée à l'histoire du passé, que M. Sylvain s'occupe des efforts des abolitionistes au cours du XIX[e] siècle ; rappelant rapidement ce qu'ont fait les Wilberforce et les Clarkson, en Angleterre, les Hippolyte Passy, les de Broglie, les de Tracy et les Schœlcher, en France ; démontrant par les faits, après Augustin Cochin, la fausseté des préjugés qui refusent aux noirs toute aptitude au travail en dehors de l'intervention du fouet du commandeur ; constatant en même temps que, malgré cette expérience, sur la plupart des points occupés par les nations européennes, en Asie comme en Afrique, la traite et les servitudes, en dépit des déclarations les plus solennelles, subsistent et se pratiquent effrontément non seulement sous le nom d'engagements volontaires, mais même sous leur nom, à l'ombre des pavillons des nations soi-disant civilisatrices et émancipatrices.

Cette partie du livre, très sérieusement documentée aussi, et malheureusement trop démonstrative, n'est peut-être pas — l'auteur semble avoir été un peu pressé — aussi bien ordonnée que la précédente ; et les citations, quoiqu'allant parfaitement à leur but, auraient pu parfois être moins copieusement reproduites.

Il en faut dire autant de ce qui est, au fond, le but de l'ouvrage : la réfutation de la thèse de l'infériorité fatale des races de couleur, et la démonstration par les faits de l'aptitude des hommes de ces différentes races à s'élever, quand les circonstances le permettent, au niveau de ceux des races dites supérieures. Cette question avait été traitée déjà, d'une façon remarquable, dans un livre sur l'*Egalité des races*, par M. Anténor Firmin, ancien ministre des Finances de la République d'Haïti, et, en ce moment, son ministre à Paris.

M. Benito Sylvain la confirme par de nouvelles preuves. Il la confirme d'ailleurs, — il n'est que juste de le dire — par son propre exemple. Officier dans la marine haïtienne ; stagiaire dans la marine française ; aide de camp de Ménélik ; docteur en droit de la Faculté de Paris, et aspirant au titre de docteur en médecine, il a, on le voit, bien des titres à ne pas se croire d'une espèce inférieure.

Quelques-uns trouveront peut-être qu'il cherche trop à en acquérir. Mais il est de l'avis du philosophe grec qui prouvait le mouvement en marchant. Il estime, avec un certain nombre de ses compatriotes, que la meilleure manière de faire reconnaître son droit à la liberté et à l'égalité, c'est de se mettre au niveau et, s'il est possible, au-dessus de ceux qui vous les refusent.

Séance du 30 novembre 1901.

La Sibérie économique, considérée plus spécialement dans sa partie cis-Baïkalienne,

Par M. Claudius Aulagnon.

M. Frédéric Passy : — La Sibérie est au nombre de ces régions, récemment encore inconnues ou mal connues, qui s'ouvrent

rapidement non seulement aux explorateurs, mais aux capitaux, au commerce et à l'industrie de l'Europe.

Un jeune voyageur, dont le nom est bien connu dans cette enceinte M. Pierre Leroy-Beaulieu, a contribué, pour une large part, à la fair connaître. Un autre de nos jeunes compatriotes, M. Claudius Aulagnon chargé, en 1900, d'une mission dans ce pays, nous donne à son tour dans un beau volume orné de nombreuses illustrations, le résultat de se recherches. C'est, comme le dit le titre de ce volume, *La Sibérie économique, considérée plus spécialement dans sa partie cis-Baïkalienne*, qu'i s'est appliqué à nous faire connaître. Il l'a fait, à mon humble avis avec une sûreté d'information et de jugement des plus remarquables Ayant cherché à justifier cette impression favorable dans une préface qu'il a bien voulu, comme mon ancien élève, me demander la permissio de placer en tête de son œuvre, je crois inutile de la développer à nouveau devant l'Académie. Je me borne à souhaiter à M. Aulagnon beaucoup de lecteurs, et surtout des lecteurs intelligents, capables de comprendre la leçon de liberté, d'activité et d'initiative individuelle qu ressort de cette consciencieuse étude.

Séance du 30 novembre 1901.

L'Assistance sociale, pauvres et mendiants,

Par M. Paul Strauss,
Ancien conseiller municipal, sénateur,
Membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique.

M. Bérenger : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un livr très distingué de M. Paul Strauss, ancien conseiller municipal, sénateu membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, sur l'*Assistance sociale, pauvres et mendiants*. M. Strauss a depuis longtemps consacré le ressources d'une haute intelligence, d'un grand savoir et d'une ra activité, à l'étude, et, ce qui vaut mieux encore, à la pratique de tout les choses de la charité. Ses précédentes publications, l'*Histoire malhe*

reuse, *Dépopulation et puériculture*, sont aussi émouvantes que suggestives. Il a fondé, il y a peu d'années, la *Revue philanthropique* qui est rapidement devenue l'un des organes les plus autorisés de la Bienfaisance.

Son livre est comme la synthèse de ses opinions et de ses travaux sur la matière. Ses préférences non dissimulées pour le principe de l'obligation appliquée à toutes les formes de l'Assistance seront certainement l'objet de sérieuses critiques de la part de l'école économique libérale. Il s'applique à les justifier par nos vieilles traditions et les pratiques plus que séculaires de l'Angleterre.

Une série de chapitres, remontant pour chaque objet jusqu'aux sources, passe successivement en revue toutes les branches de la Bienfaisance publique et privée et éclaire souvent les questions des exemples les plus notables donnés par les institutions d'autres pays.

On pourrait appeler cette étude le manuel de la science du bien.

Séance du 14 décembre 1901.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1901.

Séance publique annuelle du 7; présidée par M. le Comte de Franqueville, président de l'Académie.

ORDRE DES LECTURES.

1° Discours de M. le Président, annonçant les prix décernés en 1901

2° Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles Renouard, membre de l'Académie, par M. Georges Picot, secrétaire perpétuel.

Séance du 14 : *Présidence de* M. le comte de Franqueville, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Ministère de l'Agriculture* ; *Annales de l'Institut national agronomique* (*Ecole supérieure de l'Agriculture* ; *Administration, Enseignement et recherches*), n° 16 (24e année, 1897-1900). (in-8° Paris, Berger-Levrault et Cie 1901) ; — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*, 77e année, 1901 (Epinal, Ch. Huguenin et secrétariat de la Société ; Paris, Aug. Goin, 1901, in-8°) ; — *Pandectes françaises*, nouveau répertoire de doctrine, de législation et jurisprudence, tome XXXVIe, publié par A. Chevalier Marescq et Cie et Plon-Nourrit et Cie (in-8°, Paris, 1901) ; — *Annuaire statistique de la Belgique*, 31e année, 1900 (in-8°, Bruxelles, J.-B. Stevens, 1901).

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant, en date du 18 novembre, par lequel M. le Président de la République approuve la modification de règlement :

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu l'article 3 du titre IV de la loi du 3 brumaire, an IV ;

Vu l'arrêté du 3 pluviôse, an X ;

Vu l'ordonnance royale du 25 octobre 1832 ;

Vu le règlement particulier de l'Académie des sciences morales et politiques, en date du 5 mars 1833 ;

Vu les décrets du 20 janvier et 22 février 1887 et 17 janvier 1888 et le règlement annexé à ce dernier décret ;

Vu les délibérations de l'Académie des sciences morales et politiques en date des 2 et 23 novembre 1901.

DÉCRÈTE :

Article premier.

Les articles 1, 2, 10 et 12 du règlement de l'Académie des sciences morales et politiques sont modifiés ainsi qu'il suit :

Article 1. — L'Académie se compose de quarante Académiciens titulaires répartis en cinq sections :

Philosophie, — Morale, — Législation, Droit public et Jurisprudence, — Economie politique, statistique et Finances, — Histoire générale et philosophique.

De 10 Académiciens libres et de 8 associés étrangers.

Art. 2. — L'Académie a 60 correspondants, soit 12 pour chacune des sections.

Art. 10. — A l'époque fixée par l'Académie, la section où la place est vacante présente en séance secrète trois candidats au moins et cinq au plus, suivant l'ordre de préférence qu'elle leur accorde.

L'Académie décide s'il y a lieu de se renfermer dans la liste des candidats présentés.

Dans le cas où l'Académie décide qu'il n'y a pas lieu de se renfermer dans cette liste, chaque Académicien peut proposer un candidat dont le nom est inscrit à la suite des présentations de la section, si deux membres ayant droit de vote déclarent appuyer la proposition.

Art. 12. — Dans la séance qui suit la discussion des titres, l'Académie procède à l'élection, sans discussion nouvelle, par voie de scrutin individuel et à la majorité absolue. Si les cinq premiers tours de scrutin ne donnent point de majorité absolue, l'Académie fixe l'élection à une date ultérieure.

Article 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 28 novembre 1901.

Signé : Émile LOUBET.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : G. Leygues.

Pour ampliation :
Le chef de bureau au Cabinet,
Signé : A. Leroy.

Le Secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le Ministre l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui rappelle à l'Académie l' vitation au Congrès international des sciences historiques qui se tiendr Rome au printemps prochain.

Il communique également une invitation du duc de Devonshire, p sident du « Owens collège » de Manchester, qui célèbre son jubilé 12 et 13 mars prochain.

M. le Président adresse à M. Frédéric Passy, lauréat du prix No pour la paix, les félicitations de l'Académie.

M. Frédéric Passy remercie ses confrères et déclare qu'il fait rem ter sa reconnaissance jusqu'aux membres de l'Académie qui l'ont p senté aux suffrages de la Commission du Storthing norvégien.

Les paroles de M. le Président et celles de M. Passy sont suivies applaudissements des membres présents.

M. Aucoc présente un ouvrage intitulé : *Congrès des sciences politiq de 1900*, publication de la Société des anciens élèves et élèves de l'E libre des sciences politiques (in-8°, Paris, Société française d'imprim et de librairie, 1901).

M. Bérenger présente un ouvrage de M. Paul Strauss, intitulé : *As tance sociale, pauvres et mendiants* (in-8°, Paris, Félix Alcan, 1901).

M. Th. Ribot présente un *Traité d'hygiène*, par M. A. Proust, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, inspecteur général des services sanitaires (in-8°, Paris, Masson et Cie 1902).

M. Levasseur présente un ouvrage de Francisco Tettamancy (Gaston), ayant pour titre : *Apuntes para la historia comercial de la Coruna* (in-8°, La Coruna, 1900).

M. Anatole Leroy-Beaulieu présente un ouvrage de M. A. de Bertha, intitulé : *La Hongrie moderne de 1849 à 1901, étude historique* (in-8°, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1901).

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire pour remplir la place devenue vacante dans la section de philosophie par suite du décès de M. Ravaisson-Mollien.

M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle M. Charles Huit déclare retirer sa canditature, au siège de M. Ravaisson-Mollien.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang : M. Bergson.
Au deuxième — : M. Huit qui se retire.
Au troisième — : M. Funck-Brentano.

Votants : 33. — Majorité absolue 17.

Au premier tour de scrutin :

M. Bergson obtient.	20	suffrages
M. Funck-Brentano obtient.	12	—
M. Huit qui s'est retiré.	1	—
	33	suffrages

M. Bergson ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un correspondant dans la section d'Histoire générale et philosophique, en remplacement de M. Stubbs, évêque d'Oxford, décédé.

L'unique candidat présenté est M. Hermann Hüffer.

Votants, 31. — Majorité absolue, 16.

Au premier tour de scrutin :

M. Hermann Hüffer obtient	30	suffrages
Bulletin blanc	1	—
	31	suffrages

M. Hermann Hüffer, professeur de la Faculté de Droit de l'Univer de Bonn (Allemagne), ayant obtenu la majorité absolue des suffra M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans section d'Histoire générale et philosophique.

M. Boutmy communique à l'Académie un chapitre consacré à l'Im rialisme et à la Constitution qui fait partie d'un ouvrage qu'il se pro de publier et qui est consacré aux Etats-Unis.

Séance du 21 : *Présidence de* M. le comte DE FRANQUEVILLE, *sident.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivan — *Projet de loi rectifié présenté à la Chambre des Députés portant fixa du budget général de l'exercice 1902* (in-4°, Paris, Imprimerie Natio 1901). — *Rapport sur les opérations des Sociétés de secours mutuels pen l'année 1898*, présenté à M. le Président de la République par M. W deck-Rousseau, Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et Cultes (in-4°, Melun, imprimerie Administrative 1901). — *Théori pratique de la conquête dans l'ancien droit* (*Etude de droit internati ancien*), par M. Irénée Lameire, professeur agrégé de droit public Faculté de droit de l'Université de Lyon. *Introduction* (brochure in Paris, Arthur Rousseau, 1902). — *Société Royale de Naples. Acte l'Académie Royale des Sciences Morales et Politiques, tome XXXIII* (in Naples, A. Tessitore et fils, 1901). — *Comptes rendus de l'Institut R Lombard des Sciences et Lettres. Série II, volume XXXIII* (in-8° Mi Ulrico Hœpli, 1900). — *Sul Principio della convenienza economica*, M. Ulisse Gobbi (brochure in-4°, Milan, Ulrico, Hœpli 1900).

M. Th. Ribot présente un *Traité d'hygiène*, par M. A. Proust, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de l'Université de Paris, inspecteur général des services sanitaires (in-8°, Paris, Masson et Cie 1902).

M. Levasseur présente un ouvrage de Francisco Tettamancy (Gaston), ayant pour titre : *Apuntes para la historia comercial de la Coruna* (in-8°, La Coruna, 1900).

M. Anatole Leroy-Beaulieu présente un ouvrage de M. A. de Bertha, intitulé : *La Hongrie moderne de 1849 à 1901, étude historique* (in-8°, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1901).

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection d'un membre titulaire pour remplir la place devenue vacante dans la section de philosophie par suite du décès de M. Ravaisson-Mollien.

M. le Secrétaire perpétuel lit une lettre par laquelle M. Charles Huit déclare retirer sa canditature, au siège de M. Ravaisson-Mollien.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang : M. Bergson.
Au deuxième — : M. Huit qui se retire.
Au troisième — : M. Funck-Brentano.

Votants : 33. — Majorité absolue 17.

Au premier tour de scrutin :

M. Bergson obtient.	20 suffrages
M. Funck-Brentano obtient.	12 —
M. Huit qui s'est retiré.	1 —
	33 suffrages

M. Bergson ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un correspondant dans la section d'Histoire générale et philosophique, en remplacement de M. Stubbs, évêque d'Oxford, décédé.

M. le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre de M
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts, rappelan
Congrès international des Sciences historiques qui doit se tenir à R
au printemps 1902 et demandant à l'Académie de lui faire connaître
membres qui seraient disposés à participer à cette réunion scientifi

A la suite de cette communication, MM. le comte de Franquev
Luchaire, G. Monod et Lefèvre-Pontalis se font inscrire pour
assister à ce congrès.

M. Sorel présente un ouvrage de M. Eugène Guénin intitulé : *Ang
ses Pilotes.*

M. le Président annonce que M. Cornu, membre de l'Académie
Sciences, a consenti à assister samedi prochain à la séance de l'A
démie des sciences morales et politiques et à entretenir ses confrères
télégraphie sans fil.

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'électi
d'un académicien libre, en remplacement de M. Perrens, décédé.

Les candidats présentés sont :

En première ligne, *ex æquo*, MM. Babeau et d'Eichtal.

En deuxième ligne, M. le Dr Proust.

En troisième ligne, M. Muteau.

Votants, 43. — Majorité absolue, 22.

Au premier tour de scrutin :

M. Babeau obtient	17	suffrages
M. d'Eichtal obtient.	16	—
M. Proust obtient.	10	—
	43	suffrages

Au deuxième tour de scrutin :

M. Babeau obtient	22	suffrages
M. d'Eichtal obtient.	18	—
M. Poust obtient.	3	—
	43	suffrages

M. Babeau, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie procède ensuite à l'élection d'un correspondant dans la section de Philosophie, en remplacement de M. Chaignet, décédé.

Les candidats présentés sont :

Au premier rang, M. Hannequin.

Au second rang, *ex æquo*, MM. Boirac et Hamelin.

Votants, 34. — Majorité absolue, 18.

Au premier tour de scrutin :

M. Hannequin obtient.	33 suffrages
Bulletin blanc	1 —
	34 suffrages

M. Hannequin, professeur d'histoire de la philosophie et des sciences à la Faculté des Lettres de Lyon, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans la section de Philosophie.

M. Levasseur fait une communication sur les résultats des recensements aux Etats-Unis et parle de l'accroissement de la population.

A la suite de cette lecture, diverses observations sont présentées par MM. Himly, Paul Leroy-Beaulieu, Doniol et Sorel.

Le Secrétaire perpétuel donne des nouvelles de M. Guillot, qui, à son grand regret, est retenu pour sa santé à Saint-Jean-de-Luz.

M. le Président informe les membres de l'Académie que la municipalité du XIIe arrondissement a adressé à l'Institut un certain nombre de cartes d'invitation à la cérémonie qui aura lieu le 22 décembre en présence de M. le Président de la République, pour célébrer le cinquantenaire de la mort d'Alphonse Baudin.

Les cartes sont déposées au Secrétariat.

Séance du 28 : *Présidence de* M. le comte de FRANQUEVILLE, *président*. — Il est fait hommage à l'Académie de la publication suivante : — *Bilanci communali per l'anno 1899, e situazione patrimoniale dei comuni, al 1° gennaio 1899*, publication de la Direction générale de statistique du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce du royaume d'Italie (in-4°, Rome, G. Bertero, 1901).

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant :

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ;

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 21 octobre 1901 par l'Académie des sciences morales et politiques,

DÉCRÈTE :

Article premier.

Est approuvée l'élection faite par l'Académie des sciences morales et politiques de M. Babeau, pour remplir la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. Perrens.

Article 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 23 décembre 1901.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : G. LEYGUES.

Pour ampliation :
Le chef de bureau adjoint au Cabinet,
Signé : A. LEROY.

Après la lecture de ce décret, M. le Secrétaire perpétuel introduit

Babeau dans la salle des séances. M. le Président lui souhaite la ɑvenue et l'invite à prendre place parmi ses confrères.

I. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle Hannequin, récemment élu correspondant dans la section de philo- hie, remercie l'Académie de sa nomination.

'ordre du jour appelle l'élection d'un vice président pour l'an- 1902.

2 membres titulaires prennent part au vote.

Majorité absolue : 12.

M. Bérenger obtient.	20 voix.
Bulletins blancs.	2 —
	22 voix.

I. Bérenger, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est pro- né vice-président de l'Académie pour l'année 1902.

'Académie procède ensuite par la voie du scrutin à l'élection de ses ɜrses commissions permanentes, et nomme :

Iembres de la commission pour la publication des ordonnances des s de France : MM. Aucoc, Dareste, Levasseur, Glasson, Rocquain, haire, membres sortants, rééligibles.

Iembres de la commission des legs Debrousse : MM. Bétolaud et rd, membres sortants, rééligibles.

Iembres de la commission administrative de l'Académie et de la com- sion administrative centrale de l'Institut : MM. Levasseur et Aucoc, mbres sortants, rééligibles ;

Iembres de la commission de vérification des comptes de l'Académie ır l'exercice 1901 : MM. Gréard et Henri Germain, membres sortants, ligibles ;

M. Cornu, membre de l'Académie des sciences, ayant bien voulu accep- r l'invitation qui lui a été faite par le bureau, expose à l'Académie ıistorique de la découverte de la télégraphie sans fil.

Cet exposé et les expériences qui l'accompagnent provoquent le plus if intérêt.

Il est ensuite procédé à la formation par voie de scrutin des six commissions mixtes qui doivent fonctionner pendant l'année 1902.

Sont nommés :

Membres de la commission du prix Félix de Beaujour : MM. Brochard, Bérenger, Glasson, Cheysson, Fagniez, Rostand ;

Membres de la commission Ernest Thorel : MM. Lachelier, Waddington, de Franqueville, Paul Leroy-Beaulieu, Himly, Doniol ;

Membres de la commission Joseph Audiffred (ouvrages) : MM. Bergson, Gebhart, Lyon-Caen, de Foville, Chuquet, G. Monod ;

Membres de la commission du prix Carlier : MM. de Tarde, Gréard, Renault, H. Germain, Luchaire, Lefèvre-Pontalis ;

Membres de la commission du prix Audiffred (Dévouement) : MM. Boutroux, Liard, Lyon-Caen, Levasseur, Rocquain, X. Charmes;

Membres des fondations Carnot et Gasne : MM. Ribot, Bergson, Bérenger, Guillot, Bétolaud, L. Renault, Stourm, Juglar, Rambaud, Chuquet, Baron de Courcel, Babeau.

Le Gérant responsable,
HENRY VERGÉ.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

POUR LE

PRIX BLAISE DES VOSGES

A DÉCERNER EN 1901

Les caisses de retraites pour la vieillesse.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'homme vieillit. Excepté ur ceux qui, étant aimés des dieux, disaient les anciens, ouraient jeunes, la vieillesse a été de tout temps le lot de umanité. Mais elle ne posait pas autrefois les mêmes lestions que de nos jours. Comme toutes les autres crises, lle de la vieillesse prend à l'heure actuelle un caractère ut nouveau par suite de l'évolution de l'industrie et des œurs.

Aux champs, le grand air conserve le paysan, qui, tout n se courbant, reste vert et robuste. Mais, dans les agglomérations urbaines, nombre d'ouvriers, ankylosés par n travail sédentaire, voués à un geste automatique, lentement intoxiqués par un air malsain, sont de bonne heure capables de gagner leur vie et celle de leur famille.

D'un autre côté, au village, les vieillards restaient au oyer domestique, où ils se rendaient utiles en gardant les etits enfants, en soignant les animaux et la basse-cour, en ultivant un coin de jardin, en conduisant le bétail au pâ-

turage, en se chargeant en un mot des menues besognes à leur portée. Mais les villes ne mettent à la disposition des ouvriers ni des logements assez spacieux pour abriter leurs vieux parents, ni les ressources de travail rural qui permettraient à ces derniers d'employer ce qui leur reste de forces. Aussi, quand le père laisse tomber l'outil de ses mains affaiblies par les atteintes de l'âge, comment va-t-il assurer désormais son existence, celle de sa femme qui a vieilli avec lui, peut-être celle de ses enfants qui ne sont pas encore casés? C'est à l'âge des infirmités où l'on aurait le plus besoin de soins, de chaleur et d'hygiène, que le salaire fait brusquement défaut, de sorte qu'après une vie de labeur, le vieillard, s'il n'a pas su ou pu faire preuve de prévoyance, se trouve dans ses vieux jours condamné aux plus dures privations et peut-être réduit à implorer le secours de l'assistance publique ou de la bienfaisance privée.

En même temps, il s'opérait dans les esprits une transformation parallèle à celle de l'organisation du travail et qui contribuait, de son côté, à donner au problème de la vieillesse une acuité plus douloureuse et plus irritante qu'autrefois.

On acceptait jadis cette crise, comme les autres, avec une sorte de résignation passive, qui puisait en général sa source dans la croyance à la fatalité terrestre de la souffrance et dans l'espérance des consolations de l'au-delà. Ces sentiments se sont affaiblis. La plupart des hommes ont désappris « cette vieille chanson » qui berçait et endormait les maux de l'humanité. L'ouvrier a secoué le fatalisme résigné de ses pères. Emancipé par l'avènement de la démocratie, ayant pris conscience de sa force dans l'Etat, il s'insurge contre la misère qui lui semble une injustice. « Il ne supporte plus qu'avec colère, comme l'a dit notre confrère M. Anatole Leroy-Beaulieu, des maux qu'autrefois il endurait sans révolte. Le fardeau, depuis qu'il est moins

lourd, lui paraît plus pesant ; c'est quand il n'en est plus écrasé qu'il cherche à le secouer. » Il s'en prend de ses souffrances à la société ; il l'en rend responsable et lui fait sommation d'y mettre sans retard un terme. Ses revendications deviennent chaque jour plus âpres et plus hautaines. Par exemple, à l'heure actuelle, les mineurs suspendent sur notre tête la menace de la grève générale avec ses sinistres perspectives, si on ne leur accorde pas de suite une retraite de vieillesse dans les conditions fixées par la fédération qui parle en leur nom.

Ainsi prise à partie, la société ne contredit pas en prin-
ipe à cette thèse et ne songe pas à décliner sa part de res-
onsabilité dans les misères sociales. Il s'est fait dans ce
ens une évolution très remarquable au cours du dernier
iècle. L'attention publique s'est portée avec une sollici-
ude de plus en plus éveillée vers ces problèmes qui tou-
hent à l'intérêt du plus grand nombre. L'assistance pu-
lique et la charité privée ont multiplié leurs prodiges ; pa-
allèlement ont grandi les institutions de prévoyance, qui
'adressent à l'homme debout, capable d'épargne et d'effort
ersonnel. Elles forment un arsenal complet où l'on trouve
ne arme à opposer à chacune des crises dont l'ouvrier
eut être menacé au cours de son existence. Le trait com-
mun et original, qui relie et caractérise la plupart d'entre elles, c'est l'assurance. Elle est aujourd'hui fort à la mode et mérite de l'être, car elle représente une des conquêtes les plus honorables sur l'imprévoyance et sur le hasard. Elle achète la sécurité par une modique rançon ; elle remplace l'éventualité d'une catastrophe par la certitude d'un léger sacrifice ; elle répartit sur tous les associés les mauvaises chances de la vie, afin qu'aucun d'eux n'en soit personnellement écrasé ; elle substitue à l'individu justiciable du sort aveugle et de ses caprices la collectivité qui obéit à des règles immuables ; elle enchaîne les risques par des calculs de plus en plus certains et par la loi des grands

nombres ; elle fait ainsi de la force avec de la faiblesse et de la certitude avec du hasard.

Malgré leurs beaux états de service, la charité et la prévoyance ne suffisent plus aujourd'hui à contenter les exigences de leur clientèle. Elle écarte, d'une part, l'assistance qui l'humilie, de l'autre, l'assurance qui exige des efforts personnels et qui, suivant le mot amer de Proudhon, « se résout en un nouveau privilège pour le riche et en une cruelle ironie pour le pauvre ».

Il ne s'agit donc plus de tendre la main vers le secours, ni de gravir péniblement les pentes inaccessibles de la prévoyance. Les travailleurs, par cela seul qu'ils ont mené une existence de labeur, ont droit à être soutenus pendant leur vieillesse. Ce n'est pas une aumône que doit leur jeter dédaigneusement la société ; c'est une dette qu'elle est tenue d'acquitter au nom de l'indépendance et de la solidarité sociale (1).

La vie en société, dit cette école de la solidarité, nous enlace dans des liens étroits, dans un échange incessant de mutuels services. Que nous le voulions ou non, nous sommes sous notre dépendance réciproque. Si nous avons des devoirs envers la société, dont nous sommes les membres et les obligés, elle en a envers nous, qui la soutenons comme les pierres soutiennent l'édifice. Le corps social, — ainsi que l'affirmait déjà l'apologie de Ménénius Agrippa — subit le contre-coup des souffrances de chacun des membres qui le composent et qui peuvent le mettre en péril par leurs maladies, leur misère, leur imprévoyance. Son devoir, comme

(1) « Charité, dit Proudhon, je nie la charité : c'est du mysticisme. Vainement, vous me parlez de fraternité et d'amour : je reste convaincu que vous ne m'aimez guère et je sais très bien que je ne vous aime pas. Dévouement, je nie le dévouement ; c'est du mysticisme. Parlez-moi de doit et d'avoir, seul criterium à mes yeux du juste et de l'injuste, du bien et du mal dans la société. » (*Contradictions économiques*, I, 228)

›n intérêt, le forcent donc à intervenir pour assurer le .en-être à tous ses constituants. C'est la contre-partie et . compensation des liens qui les enchaînent à lui ; c'est le ›cond terme du contrat social.

« Quelle différence, dit l'exposé des motifs déposé à la hambre le 13 novembre 1900, et inspiré de ces idées, uelle différence n'y aurait-il pas alors, entre ce citoyen ffermi dans son droit par la loi, assuré dans sa liberté, sa écurité et sa dignité, et le pauvre, le vaincu d'aujour-'hui, implorant de son vainqueur dans la lutte sociale sa ubsistance et un abri pour lui et les siens. »

« La reconnaissance du droit du faible, conclut cet exposé, lu pauvre travailleur, à l'assurance contre tout risque ocial et du devoir correspondant de la société, dont il ›st membre, d'assurer l'exercice entier de ce droit par les institutions légales de garantie et d'assurance sociale ;énéralisée, est la conséquence nécessaire du progrès de la ıation, de la solidarité de tous les éléments nécessaires de ›ette société. »

Ces idées, que j'ai dû consigner ici en historien fidèle, nais sur lesquelles je fais en mon nom personnel les plus ›xpresses réserves, ont l'heureuse fortune d'être patroni-sées par des esprits distingués et des orateurs éloquents. Aussi font-elles aujourd'hui leur chemin et ont-elles trouvé un écho vibrant dans de récents Congrès (1).

Sous l'influence des transformations économiques, politiques, sociales que je viens d'indiquer, et sous la poussée

(1) Congrès de l'éducation sociale, septembre 1900.

Le Congrès d'assistance familiale votait récemment (28 octobre 1901) la résolution suivante :

« L'assistance aux faibles, moyen transitoire et insuffisant, doit être progressivement remplacée par le système de l'assurance générale, basée sur le principe de la dette sociale, reconnue par tous et payée par chacun selon ses facultés. »

des aspirations et des doctrines qu'elles ont déchaînées, la question des retraites a pris de nos jours dans nos préoccupations une place démesurée. Ce ne sont pas seulement les ouvriers qui en sont hantés; mais l'idéal de beaucoup de familles, c'est une bonne petite place où l'on puisse s'endormir sur un oreiller bureaucratique et se réveiller à 60 ans, peut-être décoré, mais à coup sûr nanti d'une retraite, qui permettra d'achever paisiblement son existence, comme on l'a menée jusque-là, sans secousse et sans horizon. Les administrations spéculent sur cette soif de la retraite, qui leur assure un recrutement au rabais.

Cette préoccupation générale est à ce point tyrannique qu'elle ressemble à une sorte d'hypnotisme, en ce qu'elle fascine les esprits et les détourne de tout le reste. On semble croire que ce problème soit le seul et que, lui résolu, la question sociale doive l'être du même coup. Il encombre la scène et fait tort, en les masquant, aux autres applications de la prévoyance, qui présentent aussi un grand intérêt.

Toute la vertu humaine ne consiste pas à s'amasser pendant trente ans des rentes pour ses vieux jours. C'est quelque chose encore que d'élever pour la famille et pour la patrie de nombreux enfants et, s'ils remplissent leur devoir de piété filiale, leurs parents, même en dehors de tout mécanisme particulier, ne manqueront de rien dans leur vieillesse. Il n'est pas non plus sans quelque mérite d'appliquer son épargne à l'acquisition graduelle de son foyer domestique, qui assure, avec la sécurité et la dignité de la famille, la retraite des vieillards. On ne saurait également louer trop haut les efforts des paysans et des artisans, qui passent une vie de travail et d'épargne à conquérir un petit domaine rural ou à fonder un atelier. Tout cela vaut bien un livret de retraite, et il serait très regrettable qu'une préoccupation exclusive vînt tarir dans leur source toutes ces manifestations, diverses et spontanées, de la pré-

voyance, dont nous admirions l'année dernière la luxuriante floraison à l'exposition d'économie sociale.

L'obsession de la retraite est si intense qu'elle fait même perdre de vue les droits et les intérêts de la famille, sacrifiés à ceux de son chef. En général, les organisations de retraite ne se préoccupent que de l'individu : la pension est attachée à sa personne et meurt avec lui. Toute la substance de la famille est consumée en sa faveur et il l'emporte dans la tombe. Prévoyance étroite et à contre-vue, qui écarte comme importune la vision de la mort prématurée, qui abandonne sans ressources les jeunes veuves chargées d'enfants et semble se donner pour devise : « après moi, le déluge ! » Une telle organisation convient à des célibataires égoïstes, ayant le culte de leur « moi », mais non à des pères de famille, soucieux de leur devoir et prêts à se sacrifier pour les êtres dont ils ont la charge et que leur mort va plonger dans le dénûment.

Que penserait-on de cet armateur qui ne songerait qu'à inscrire à son compte d'exploitation un compte d'amortissement annuel pour le dépérissement de sa flotte par vétusté, mais qui oublierait de l'assurer contre les naufrages? Pareille est l'imprudence de ceux qui s'embarquent sur la mer orageuse de la vie et qui, uniquement soucieux des derniers jours de la traversée, ferment les yeux à l'éventualité des tempêtes qui pourraient engloutir leur navire en pleine mer et même dès la sortie du port. L'assurance en cas de vie, ou la retraite, doit donc être complétée par l'assurance en cas de mort de l'assuré, au profit de ses survivants. Sans ce complément indispensable, la retraite viagère est entachée, suivant le mot de M. Courcy, d'un vice antisocial.

On n'a pas seulement reproché à la retraite viagère son étroitesse et son égoïsme au regard de la famille; on l'a encore accusée de n'apporter aucun remède à une crise douloureuse et qui peut terrasser l'ouvrier en dehors de la vieil-

lesse, de la maladie accidentelle ou de la mort. Cette crise, c'est l'incapacité du travail, c'est l'invalidité. Quel que soit son âge, l'invalide n'est pas moins intéressant que le vieillard. Peutêtre même l'est-il davantage, puisqu'il est tout aussi dénué et que, par surcroît, il subit ce privilège contre nature d'être — jeune encore — condamné à ces infirmités, qui sont le cortège habituel de la vieillesse et la rançon d'une longue vie. Il doit donc, tout comme le vieillard, plus encore que le vieillard, dit-on, obtenir une pension à tout âge, dès que son invalidité pour une cause quelconque aura été dûment constatée. Dans cette conception, qui est celle de la loi allemande, la vieillesse n'est plus qu'un cas particulier de l'invalidité, qui est la source générale du droit à la pension; mais, avec ce point de départ, on élargit à ce point le cadre primitif des organisations de retraites, qu'en Allemagne, lorsque la loi battra son plein, on n'aura, d'après les calculs de l'Office impérial des assurances, sur 12 pensionnés qu'un seul vieillard de 70 ans contre 11 invalides prématurés.

Qu'il s'agisse d'assurer l'ouvrier et sa famille contre la vieillesse, la mort, l'invalidité, il faut décider sous quelle forme il convient d'apporter le soulagement à ces crises. Sera-ce sous forme de rente, ou sous forme de capital? Les avis sont très partagés à ce sujet et la question reçoit les solutions les plus opposées.

Il en est une autre, encore plus grave, et qui divise les meilleurs esprits : c'est celle de la *Capitalisation* et de la *Répartition*. Faut-il attendre les échéances des indemnités ou des pensions pour y faire face avec les ressources de chaque exercice? Faut-il, au contraire, constituer d'avance, lentement, graduellement, un capital destiné à faire face un jour aux engagements pris envers les assurés? Chacun de ces deux systèmes, avec leurs nuances intermédiaires, a ses adversaires et ses avocats, également convaincus. Leurs débats remplissent aujourd'hui les Parlements, les Congrès

les revues. La Répartition a sa séduction, puisqu'elle de-ınde peu de sacrifices au début et fait entrer l'assurance r la pointe comme un coin; mais, à mesure qu'elle s'en-ıce, elle élargit ses exigences ; dans sa modération immé-ıte, elle masque les charges réelles de l'institution ; elle ève l'avenir au profit du présent et vend très cher aux nérations futures les économies des premières années.

Le choix entre ces deux systèmes est lui-même étroite-nt lié à celui du caractère de la retraite, suivant qu'elle océde de l'obligation ou de la liberté. La Capitalisation, comme l'a démontré M. Van der Borght au Congrès de uxelles, — est le système de l'assurance privée et la Ré-rtition, celui de l'assurance obligatoire. Si la nation tout tière est en jeu, avec l'Etat comme caution suprême, on nprend qu'il puisse invoquer sa perpétuité et sa masse ur se soustraire à l'obligation prudente, mais gênante, la capitalisation et pour appliquer aux pensions, au fur à mesure de leur échéance, les cotisations mêmes de l'an-e. L'assurance obligatoire, la centralisation des caisses, bsence des réserves et l'emploi des ressources annuelles ur le paiement des pensions, tout cela forme un tout lo-que et cohérent, comme la capitalisation, la constitution s réserves mathématiques, la multiplicité et la liberté des ganisations. C'est donc, au fond, entre ces deux grands rtis, l'obligation et la liberté, qu'est posé le débat et qu'il poursuit actuellement dans la plupart des pays, en même mps que dans le nôtre.

C'est là, en effet, un phénomène très digne de remarque caractéristique du monde moderne. Autrefois les pro-lèmes économiques et sociaux se renfermaient dans les ontières d'un pays, voire d'une région : ils se résol-aient sur place et comme en famille. Ils tendent aujour-'hui à prendre de plus en plus le caractère international. râce à la rapidité et à la fréquence des communications, râce aux câbles électriques, qui enlacent le globe comme

un réseau de filets nerveux, grâce à la presse, aux congrès, aux voyages, aux expositions, une idée, une fois lancée, circule partout au même instant : c'est une flamme qui éclaire ou qui brûle tous les pays à la fois. Les courants d'opinions prennent une soudaineté et une universalité jadis inconnues et désormais irrésistibles. Il s'est formé comme une conscience humaine, qui se passionne au même moment pour les mêmes problèmes et en impose la solution à tous les Parlements.

C'est ainsi que la végétation des lois sociales est de plus en plus touffue et luxuriante. Elles présentent dans les divers pays une série de codes, qui vont toujours grossissant et qui présentent entre eux un frappant caractère de parenté. C'est sur ces airs de famille entre les lois sociales que s'appuyaient et que s'appuient encore les partisans d'une législation internationale du travail, dont les efforts ont abouti en 1890 à la conférence de Berlin.

Ce qui prouve bien cette puissance de l'opinion publique sur l'élaboration des lois, c'est l'éclosion simultanée dans certains pays de celles d'entre elles dont l'heure est venue. De telles rencontres ne sont pas fortuites ; mais elles attestent la profondeur et la violence de ces grandes vagues de fond, qui emportent aujourd'hui du même côté tous les esprits et tous les cœurs, sans distinction de race, de climat, de régime politique et de nationalité.

Après les accidents du travail, la retraite nous donne un exemple éclatant d'un de ces grands mouvements d'opinion internationale.

Tous les peuples, en effet, sont aux prises avec ce problème. D'aucuns l'ont déjà résolu ; les autres l'étudient passionnément et sont à la veille de le résoudre. Dans ces solutions, comme dans ces études, qui sont dominées et inspirées par une sollicitude commune pour le sort des vieillards, chaque peuple obéit à ses traditions, à son tempérament, à son génie propre et s'oriente, d'après ces influences,

vers l'intervention de l'Etat, ou vers l'initiative privée. C'est entre ces deux systèmes tranchés de l'obligation et de la liberté, avec leurs variantes intermédiaires, que se classent aujourd'hui les lois déjà votées ou celles qui sont en préparation devant les divers parlements.

Sauf l'Allemagne, qui est seule jusqu'ici, sur notre continent, à pratiquer pour les retraites le système de l'obligation et qui l'a choisi par des nécessités historiques d'unification de l'Empire, les autres pays ont tendance à préférer les associations, surtout la mutualité.

La Suisse, qui semblait acquise au principe de l'obligation, s'est ressaisie par son *referendum* de mars 1900, qui a mis en échec le Parlement et a rejeté la loi du 5 décembre 1899, coulée dans le moule germanique.

Le Danemark s'est tiré d'affaire par une loi d'assistance aux vieillards indigents, sans aborder dans sa redoutable généralité l'entreprise des retraites ouvrières (1).

L'Angleterre étudie la question, mais en déclarant par la bouche de M. Chamberlain qu'il faut respecter l'admirable organisation des *Friendly-Societies* et se garder de décourager l'épargne.

L'Italie et la Belgique se sont rencontrées pour adopter presque en même temps deux lois qui s'inspirent du même principe (2), celui, comme l'appellent nos voisins et amis belges, de « la liberté subsidiée ». Dans cette combinaison, l'Etat aide ceux qui s'aident eux-mêmes et encourage leurs efforts tant par des facilités que par des subventions. Il fait notamment appel au concours des Sociétés de secours mutuels. Le succès de la loi belge, d'après un mot cité devant notre Chambre, a été « foudroyant ». Grâce à la poussée qu'elle a déterminée dans toutes les classes et qui a été

(1) Loi du 9 avril 1891.

(2) Loi belge du 10 mai 1900; Lois italiennes des 17 juillet 1898 et 7 juillet 1901.



comparée à l'élan de nos croisades, le nombre des Sociétés de secours mutuels est passé en un an de 2,000 à 5,000 et celui des affiliés à la caisse générale de retraites, de 150,000 à 500,000.

C'est là un précédent remarquable, qui prouve la puissance de l'organisation mutualiste et le parti qu'on en peut tirer pour les retraites ouvrières, si l'on veut et si l'on sait l'utiliser et le développer, au lieu de lui barrer la route par l'obligation. Ainsi se trouve, après coup, confirmé le jugement que portait sur ce système notre toujours regretté Léon Say, dont l'Académie a gardé si fidèlement la mémoire. A propos d'un projet de M. Burdeau rattaché au budget de 1895, M. Léon Say s'exprimait en ces termes (1): « Une autre question traitée de main de maître par le ministre des finances est celle des retraites ouvrières. M. Burdeau a préparé une évolution magistrale en cette matière. Comme il ne veut pas briser le ressort de l'initiative humaine, et qu'il considère que l'Etat ne doit aider que ceux qui consentent à s'aider eux-mêmes, il fait de la participation aux Sociétés de secours mutuels et de retraites le point de départ et la base de l'intervention de l'Etat et il ne conseille de pensions qu'à titre de supplément et à ceux-là mêmes qui ont fait des efforts et des efforts persistants en vue de préparer des ressources pour leur vieillesse. » — « C'est, concluait Léon Say, ce que les géomètres pourraient appeler une « solution élégante »; c'est ce que nous appellerons la vraie solution morale d'un des problèmes financiers les plus difficiles de notre temps. »

Avant les Italiens et les Belges, la France a donc préconisé ce système qui marie heureusement l'initiative privée aux encouragements de l'Etat; elle n'en a pas seulement formulé la théorie par l'organe autorisé de Léon Say, mais elle en pratique depuis un demi-siècle une large application

(1) *Monde économique*, 18 avril 1894.

par les immunités fiscales, les subventions et le taux privilégié de 4 1|2 0|0 dont l'Etat fait bénéficier les Sociétés de secours mutuels, qui joignent aux secours contre la maladie l'organisation des retraites.

Malheureusement les résultats obtenus par ces institutions mutualistes comme par les caisses patronales, installées dans un certain nombre d'usines et exploitations de la grande industrie, sont loin d'être au niveau des exigences de l'opinion publique. Ces pensions sont peu nombreuses, eu égard à l'effectif total de la population ouvrière et le taux en est modique. En outre, plusieurs de ces organisations sont entachées d'imprévoyance et n'ont pas su établir correctement la péréquation de leurs engagements et de leurs ressources.

De telles institutions ne peuvent, en effet, réaliser leurs bienfaits que si elles se conforment aux règles de la science et de leur technique spéciale. « Privées des services des calculs, elles ressemblent, a dit M. T'kindt de Roodenbeck, à un navire sans boussole. » Partout la méconnaissance de ces règles a entraîné les mêmes mécomptes, abouti aux mêmes déficits.

C'est notamment en matière de retraite que les conséquences des engagements pris sont les plus obscures à prévoir d'avance, les plus longues à se produire, les plus difficiles à conjurer, le jour où elles éclatent. Ce n'est pas avant un demi-siècle qu'une institution de ce genre est arrivée à son fonctionnement normal. Si l'on en a mal agencé les organes, il est trop tard : elle peut être irrémédiablement compromise.

Au début, tout paraît facile, on a des recettes et peu de dépenses. C'est l'époque des illusions : c'est ce qu'on pourrait appeler la « lune de miel » de la caisse. Mais le temps fait sourdement son œuvre. Le nombre des retraités augmente; ils viennent à flots de plus en plus pressés réclamer leur pension. Après avoir monté la côte, on la redescend.

S'il s'agit d'une Société mutuelle, elle est réduite à augmenter les cotisations, à diminuer le taux des pensions ou le nombre des pensionnaires, à reculer l'âge d'admission à la retraite. S'il s'agit, au contraire, d'une caisse patronale, elle est obligée, ou de procéder par réductions aussi pénibles qu'irritantes ou de s'imposer des sacrifices peut-être écrasants. Trop souvent, on ne s'est pas rendu suffisamment compte des charges très lourdes qu'exige la constitution d'une retraite garantie et dont la quotité soit adaptée aux besoins de la vieillesse. C'est ainsi que les Compagnies de chemins de fer ont été graduellement conduites, pour équilibrer leurs engagements, à élever la dotation des retraites en moyenne à 16 0/0 ou à 1/6 du traitement du personnel.

Le défaut de calculs précis et les illusions dans lesquels on se complaisait ont ainsi entraîné bon nombre, soit de déconfitures bruyantes, soit de mécomptes intimes, qui ont été non seulement fatales aux institutions individuellement en jeu, mais qui, en outre, ont rejailli sur le principe lui-même de l'initiative privée et fourni des armes à ses détracteurs. On l'accuse de manquer d'envergure et d'entrain. On lui a fait, dit-on, un assez long crédit pour lui permettre de donner sa nature et de s'affirmer : en réalité, ses résultats sont chétifs et absolument disproportionnés à l'étendue et à la gravité des maux à conjurer. Du moment où elle est ainsi atteinte et convaincue d'impuissance et de banqueroute, l'Etat doit prendre sa place pour obliger les défaillants à la prévoyance et les égoïstes à la solidarité. Alors même que l'initiative privée pourrait tenir ses promesses dans l'avenir, on n'a plus le temps d'attendre. La question, ajoute-t-on, est aujourd'hui posée avec une telle acuité qu'elle veut être résolue sans de nouveaux atermoiements. L'opinion publique exige des mesures dont les effets se produisent, non pas dans un siècle, mais demain. Ces mesures, l'Etat peut seul les prendre et ces effets, l'obligation seule nous les

donner. Le torrent est déchaîné ; qu'on cherche à le canaliser, soit, mais ce serait folie que de vouloir lui barrer la route.

C'est sous l'empire de ces considérations que de nombreux projets ont été, dans ces derniers temps, soumis au Parlement pour l'organisation des retraites ouvrières. Le gouvernement en a déposé un qui a occupé la dernière session de la Chambre et qui consacre nettement le principe de l'obligation, en cherchant d'ailleurs, à côté d'une caisse nationale des retraites ouvrières, à faire place aux Sociétés de secours mutuels et aux caisses patronales. Le 2 juillet dernier, la Chambre votait l'article 1er, qui pose le principe de la loi ; puis elle décidait que le gouvernement consulterait sur ce projet « les Chambres de commerce et les associations professionnelles, patronales et ouvrières, commerciales et agricoles légalement constituées ».

Cette consultation a été close le 20 septembre dernier et a donné lieu à 2,380 réponses, qui viennent d'être publiées en trois gros volumes in-4° de chacun 7 à 800 pages.

Autant qu'on puisse en juger par un rapide examen de ces documents, il semble que le projet ait mis d'accord contre lui : d'un côté, les écoles avancées et les organes ouvriers, qui lui reprochent sa timidité, la retenue sur le salaire, l'ajournement de la retraite à 65 ans, la modicité de la pension ; de l'autre, l'école libérale, qui n'admet pas le principe de l'obligation et demande qu'à l'instar de la Belgique et de l'Italie, on s'en fie à la liberté encouragée, c'est-à-dire qu'on fasse appel au concours libre des caisses patronales et de la mutualité avec les subventions et les faveurs de l'Etat.

C'est dans ces conditions que le débat va bientôt se rouvrir devant le Parlement entre les divers systèmes en présence. Il est peu de question qui, par sa complexité, ses répercussions et son ampleur, touche à plus d'intérêts économiques, financiers, politiques et sociaux et puisse faire



plus directement sentir son atteinte jusque dans les dernières profondeurs de l'organisme national.

Si le rapporteur de votre Commission a cru devoir vous présenter les indications qui précèdent, ce n'était certes pas dans la pensée de traiter en quelques pages rapides ce vaste sujet des retraites et d'empiéter sur le travail des concurrents auxquels nous l'avions proposé; mais il lui a semblé que, pour mieux permettre à l'Académie d'apprécier leur mérite, il convenait de rappeler les principales questions qui se groupaient autour de ce sujet, et les motifs de science et d'actualité qui vous avaient déterminés à l'inscrire dans le programme de vos concours.

Après avoir ainsi défini le terrain sur lequel nous avions convié les concurrents, j'arrive maintenant à la discussion de leurs mémoires et au jugement qu'a porté sur eux la Commission.

Le nombre des mémoires qui lui ont été présentés est de trois. Je les examinerai dans l'ordre même de leur numérotage, qui est précisément l'ordre inverse de leur mérite.

Le mémoire n° 1 ayant pour devise : *labor improbus omnia vincit*, est un manuscrit de 56 pages. C'est bien peu pour un sujet aussi vaste. Aussi ne sera-t-on pas surpris qu'il l'ait à peine entrevu.

L'auteur est peu au courant de la législation sur les retraites en France et à l'étranger, de la statistique et des règles techniques concernant cette question. Destitué de ces divers secours qui auraient assuré sa marche, il avance comme des aphorismes des propositions très discutables et des conclusions qui ne le sont pas moins. Il souhaite que la pension de retraite, fixée à 1,500 fr., soit acquise à 60 ans pour les hommes et à 50 ans pour les

ɜmmes. Quant aux invalides, il les gratifie, quel que soit ɜur âge, d'une rente de 1,200 fr. Il esquisse dans ce sens un rojet de loi, qui repose sur l'obligation et qui couvre les épenses de ce service, d'abord par un prélèvement de 4 0/0 ur le salaire de l'ouvrier et une contribution égale du paron; puis, en cas d'insuffisance, par un impôt de 5 à 0 fr. sur les célibataires ; enfin, si besoin était, par les roduits du monopole de la rectification de l'alcool.

Ailleurs, il conseille « de supprimer les gros traitements u-dessus de 20,000 fr., en exceptant toutefois les ambasadeurs et les membres du gouvernement, de supprimer ussi les retraites supérieures à 4,000 fr., de répartir les mpôts plus équitablement et d'établir un cadastre en rapιort avec la fortune foncière de la France. » — « Faites ela, dit-il, et vous verrez combien il sera facile de remplir es caisses du Trésor pour secourir le malheureux hors l'état de travailler et de pourvoir à sa subsistance. »

Il n'est pas sans éprouver quelque inquiétude au sujet des objections financières que pourrait soulever son système ; il pressent que, « dans le nombre des législateurs, il y en a dont la remarque a appelé l'attention des érudits, des malins, en leur disant que dans 20 ans au plus, le chiffre des pensions à servir sera formidable. » Néanmoins, il ne cherche pas à désarmer ces objections, en fournissant des calculs et des justifications à l'appui de son système.

Il professe une sollicitude toute particulière pour les gardiens de prison — plus que pour les employés des postes — et s'arrête longuement sur la fâcheuse situation de ces agents « constamment debout et placés à chaque instant dans l'alternative d'être assommés » .

Il se plaint — et avec raison — que la pension des mutualistes soit minime. « Si vous l'ignorez, dit-il, nous vous l'apprendrons : le montant d'une pension, actuellement, accuse une moyenne qui est loin d'atteindre 200 francs. » Il a plus raison encore qu'il ne le pense et ne le dit : nous

pourrons à notre tour lui apprendre que cette pension moyenne est de 71 francs.

Il a des simplicités de style et de solution, dont le passage suivant pourra donner une idée : « Que faut-il au trésor public, se demande-t-il, pour alimenter sa caisse ? » Et voici sa réponse : « des impôts sérieux, qui permettent au Trésor de régler ses dépenses basées sur des besoins réels, utiles, et le surplus destiné à l'amélioration de tout ce qui peut intéresser le domaine de M. Tout le monde, valeurs mobilières et immobilières, bêtes et gens ! »

Ailleurs, il vante les heureux effets de la retraite sur la moralité : « On n'est pas, dit-il, tenté de voler, quand on a maison tiède, bonne table, couche molle au milieu des siens. »

En résumé, la Commission n'a pas cru pouvoir retenir le manuscrit n° 1, qui dénote de bonnes intentions et des aspirations humanitaires, mais trahit aussi une certaine inexpérience de l'auteur devant ce vaste et difficile sujet, qu'on ne peut guère attaquer que dûment entraîné et armé par une préparation spéciale pour des études de cette nature.

La Commission s'est crue obligée d'arriver à la même conclusion vis-à-vis du mémoire n° 2, bien qu'il soit supérieur au précédent.

Ce mémoire a pour devise : *de la prévoyance et non de l'assistance* et représente un manuscrit de 133 pages. Il est divisé en huit chapitres, dont les deux principaux, qui constituent en quelque sorte la charpente du travail, sont consacrés : l'un aux caisses de retraites en France, l'autre aux caisses de retraites à l'étranger. Les trois derniers chapitres, qui auraient pu être condensés en un, renferment les conclusions de l'auteur.

Le mémoire débute par quelques considérations sans vigueur, sur la nécessité d'une retraite, puis cherche à en

établir la quotité. A cet effet, il établit le budget de la dépense annuelle d'un vieillard et arrive au total de 360 fr. 50. Mais il procède par affirmations sommaires, sans justification ni référence et paraît ne pas soupçonner la complexité et les conditions de ces études monographiques. Quand on les a fréquentées, on sait qu'il est impossible d'enfermer dans un chiffre unique les situations si variables des familles d'un grand pays ; mais qu'il faut faire des distinctions suivant qu'il s'agit de la ville ou du village, du vieillard seul ou en ménage, infirme ou encore capable d'un petit travail... Il est telles circonstances où ce vieillard logé chez ses enfants leur apportera un véritable bien-être avec une pension de 100 à 200 francs et sera de leur part l'objet de soins où se mêleront à la fois l'affection et l'intérêt, tandis qu'ailleurs une pension de 500 francs serait insuffisante pour assurer sa subsistance.

Après ces quelques pages de généralités écourtées et en partie hasardeuses, le mémoire aborde la description des caisses de retraites en France. Il analyse assez exactement la caisse nationale des retraites ; mais comme un vingtième seulement de sa clientèle atteint pour ses pensions ce taux de 360 francs qu'il a pris pour critérium, il en conclut que « jusqu'ici cette institution n'a pas rendu les services que l'on pouvait attendre d'elle ».

Le chapitre consacré aux Sociétés de secours mutuels, et qui tient en trois pages, manque de précision et de force. L'auteur n'a pas montré leur évolution, l'importance de la nouvelle loi du 1er avril 1898, les horizons qu'elle ouvre à la mutualité, les unions qu'elle suscite, le mouvement qu'elle provoque et les espérances qu'elle éveille. Il a passé à côté de cette partie de son sujet sans en fouiller les profondeurs.

Il dit aussi quelques mots de la loi du 27 juin 1894 sur les ouvriers mineurs, mais n'en signale pas la haute portée sociale. Il était intéressant d'indiquer que, pour la première

fois, l'obligation de l'assurance s'introduisait avec cette loi dans nos codes et de rechercher les motifs qui expliquaient cette préférence donnée à l'industrie des mines comme terrain d'expérience législative.

Il étudie ensuite les *Prévoyants de l'Avenir* et dénonce avec une juste sévérité le traitement de faveur que les statuts assurent aux fondateurs pour les premières années de la répartition. Mais sa critique, quoique fondée, n'est pas pénétrante et n'a pas su mettre à nu les vices techniques de l'institution, contre laquelle les actuaires ont articulé divers reproches, même en dehors de celui que relève l'auteur. On connaît d'ailleurs les divisions intestines qui depuis longtemps travaillent cette Société et qui ont récemment éclaté en débats retentissants devant le Parlement et les tribunaux (1).

La *France prévoyante*, à laquelle le mémoire consacre ensuite une notion brève et sans précision, avait calqué son organisation sur celle des *Prévoyants de l'avenir*; mais elle a su, mieux inspirée que son modèle, se transformer à temps et rentrer dans le giron de la loi du 1er avril 1898. Il aurait été fort à désirer que son exemple fût suivi par la Société mère et par toutes les filiales conformes au même type.

Continuant ses rapides monographies, l'auteur nous présente la caisse de retraites des ouvriers de Sedan et la 294e Société de retraite de Marseille, dont il reproduit les comptes détaillés des recettes et des dépenses.

Le mémoire arrive ensuite aux *Caisses patronales* et se borne à paraphraser sans critique ni philosophie personnelles la publication que *l'Office du travail* leur a consacrée. A propos des entreprises de transport, il déclare que « les statistiques ne faisant pas de distinction entre les ou-

(1) Un projet de loi spécial a été présenté aux Chambres par le Gouvernement pour régulariser et liquider cette situation inextricable.

vriers, les employés et les employés supérieurs, il lui est impossible d'en parler d'une manière complète. » Il passe ainsi à côté de la grosse question des retraites des Compagnies de chemins de fer, qui appartenait essentiellement à son sujet et lui aurait fourni de précieux enseignements pour ses conclusions. Il a également omis de traiter les retraites des fonctionnaires et la loi des pensions civiles, qui a non seulement produit les plus fâcheux effets sur son terrain d'application, mais a encore entraîné dans d'inextricables embarras les nombreuses organisations privées que son prestige a déterminées à la prendre pour modèle.

Dans un dernier alinéa du chapitre sur les caisses françaises, l'auteur mentionne en 4 ou 5 pages les projets de loi soumis aux Chambres sur les retraites, mais sans les discuter ni les approfondir.

Le chapitre suivant : les *caisses de retraites à l'étranger*, nous promène successivement dans les divers pays d'Europe, mais toujours à bride abattue, en ne nous montrant que les surfaces et en s'abstenant de nous faire pénétrer les dessous, de disséquer les systèmes, de mettre en lumière leur principe directeur, leur adaptation au génie national, leurs résultats sociaux et financiers. Ses statistiques sont en retard : l'auteur ignore la loi italienne du 17 juillet 1898 et la loi belge du 10 mai 1900, bien qu'elles soient l'une et l'autre antérieures au dépôt de son mémoire. A propos de la Suisse, il ne nous dit rien de ce mémorable referendum de mars 1900, qui a balayé la loi fédérale du 1er décembre 1899 et qui a été comme la protestation du génie populaire contre le système germanique de l'obligation.

Nous voici arrivés au dernier chapitre, celui des conclusions. L'auteur pose ainsi le problème qu'il va examiner. « Il me semble, dit-il, que pour bien étudier cette question, il y a lieu de la diviser et d'examiner ce qu'il y a lieu de faire pour ceux qui ont actuellement dépassé 55 ans et ce qui doit être fait pour permettre que ceux qui sont moins

âgés aient une retraite, lorsqu'ils auront atteint l'âge de 60 ans. »

Il partage donc les travailleurs en deux catégories, suivant qu'ils ont plus ou moins de 55 ans. Aux premiers, — oubliant sa devise : *de la prévoyance et non de l'assistance*, — il reconnaît le droit à une pension voisine de l'étalon normal, c'est-à-dire de 365 fr. Cette pension serait, dit-il, « alimentée par les dons volontaires qui seraient faits, par les versements de l'Etat, des départements et des communes ». D'ailleurs, nul calcul et nul plan financier pour étayer cette proposition.

Quant à la deuxième catégorie, celle des ouvriers âgés de moins de 55 ans, il admet que l'éducation de l'opinion publique en matière de prévoyance soit aujourd'hui assez avancée pour qu'on soit inexcusable d'être imprévoyant. « Ceux, dit-il, qui, dès leur jeune âge, ne se préoccupent pas de l'époque où ils auront une retraite, s'ils sont à même par leurs salaires de payer une cotisation suffisante pour se créer cette retraite, sont coupables envers eux-mêmes et envers la société, et j'estime que celle-ci ne doit pas imposer à ceux qui ont su être prévoyants la charge de contribuer à donner une pension à ceux qui n'ont pas voulu l'être, à ceux qui ont vécu au jour le jour, dépensant ce qu'ils gagnaient, alors qu'ils pouvaient facilement prélever une partie de leurs gains pour assurer la tranquillité de leurs vieux jours. »

J'ai cité ce passage, parce qu'il donne une idée de la matière de l'auteur, dont la pensée, juste au fond, est quelquefois, sinon trahie, du moins desservie par l'expression.

Pour alimenter ces retraites, il repousse comme un « trompe-l'œil », — le mot est de lui, — la contribution patronale, qui finira par retomber sur le salaire. « C'est là, dit-il péremptoirement, l'a b c du commerce, de toute industrie, de toute entreprise, et pas un homme sérieux n'agit autrement. » Léon Say, dont je citais tout à l'heure le

respecté, était moins affirmatif en cette matière et)arait volontiers à la quadrature du cercle le problème ·évoir la répercussion ultime d'un impôt.

rès avoir repoussé les contingents patronaux, l'auteur ;e également ceux de l'Etat, qui seraient une charité. donc exclusivement aux ouvriers qu'il s'adresse pour ›nter leurs pensions. En vue de les y décider, il compte a propagande en faveur de la mutualité et des caisses)nales, et sur l'action des préfets et des sous-préfets, ɛquels on prescrira de seconder les efforts indivi- ; ». Il demande qu'on autorise « les concerts entre les ›tés existantes », sans paraître se douter que cette fa- de constituer des unions leur est donné par l'article 8 loi du 1er avril 1898. Le droit leur est reconnu ; elles qu'à en user et c'est dans ce sens que les orientent) façon pressante les amis de la mutualité.

ur développer les mœurs de la prévoyance, l'auteur ose « de décider que, désormais, ne seront admis dans tablissements de l'Etat, arsenaux, fabriques, lycées,)s supérieures, que les enfants de ceux qui justifieront affiliés à une Société de retraites ».

cette proposition passait dans nos lois, l'Etat moderne t plus impitoyable que Jehovah, qui, au dire du grand- Joad,

> Ne recherche point, aveugle en sa colère,
> Sur le fils qui le craint l'impiété du père.

, au contraire, le fils pâtirait deux fois de l'impré- nce paternelle, d'abord par ses conséquences immé- s sur les ressources de la famille, puis par l'exclusion ;tablissements de l'Etat. Ne pourrait-il pas, quand on eprocherait cet acte de non affiliation, s'écrier, avec eau de la Fable :

> Comment l'aurai-je fait, si je n'étais pas né ?

ordant ensuite le côté technique du problème, l'auteur

[illegible] ; [illegible]

[illegible] fait partie de la commission ; il [illegible] des aperçus de bon [illegible] de connaissances [illegible] Il ne s'est pas [illegible] commission mérite [illegible] pour un encoura-gement.

[illegible] aux deux premiers. Il [illegible] sa devise, empruntée à [illegible] « L'épargne est nécessaire aux [illegible] pratique féconde [illegible] pendant des siècles la grandeur de la France. »

S'assujettissant au libellé même de notre programme, il a pris ensuite une à une nos diverses organisations de retraite et les a soumises à un examen tripartite : ***Historique, fonctionnement, réformes.*** Mais l'inconvénient de ce plan, c'est de disperser le sujet en une série d'études juxtaposées dont chacune a son autonomie, au lieu de le ramasser et de le condenser, c'est aussi de ramener dans chacun de ces chapitres les mêmes questions, et d'exposer l'auteur à des redites, parfois même, ce qui est plus grave, à des contradictions, qui semblent indiquer une certaine hésitation dans sa pensée. Dans ce plan, la législation étrangère n'intervient que de profil, par allusion, sans avoir sa place bien à elle et, dès lors, elle ne rend pas à l'auteur les services qu'il en devait attendre.

Pour remédier à ces défauts organiques du plan, il aurait fallu une vigoureuse et substantielle introduction, qui aurait donné la synthèse du sujet, et s'en appropriant les gé-

néralités, les grands côtés et la philosophie, aurait relégue les monographies des institutions au rang subalterne d'annexes, loin de leur assigner la place d'honneur dans l'ordonnance de l'édifice. Malgré ses qualités réelles, sur lesquelles je vais revenir, l'introduction du mémoire est étriquée et ne tient que 33 pages ; la conclusion, qui redit ce que nous avons déjà vu dans le corps de l'ouvrage, ne comble pas cette lacune; de sorte que le mémoire nous laisse sous l'impression d'un livre, par endroits excellent, comme on va le voir, mais qui est plutôt à faire qu'il n'est fait.

Une autre impression qui assaille le lecteur et que je suis également bien obligé de consigner ici, c'est la fatigue causée par l'abus et la longueur des notes. Le mémoire est une sorte d'immeuble à deux étages : un sous-sol et un rez-de-chaussée. Ce sont, comme deux livres superposés, qui souvent se pénètrent, d'autre fois poursuivent leur cours parallèle. Il arrive que, pendant plusieurs pages, le texte plonge et disparaît, comme le Rhône qui se perd à Bellegarde. Ces notes débordantes, indiscrètes, qui interrompent le lecteur et détournent son attention, ont parfois un grand intérêt et mériteraient les honneurs du salon. La hiérarchie entre elles et le texte n'y est pas respectée et c'est à elles que l'auteur réserve parfois ses communications les plus précieuses et les plus essentielles au sujet. S'il publie, comme c'est désirable, son travail, il devra le refondre, introduire dans le texte la plupart de ces notes, qui occupent plus du quart du mémoire, et lui donner une homogénéité qui en facilitera la lecture et en augmentera la valeur.

J'en ai fini avec ces critiques générales sur l'ordonnancement et le plan du mémoire n° 3. J'aborde maintenant l'analyse de ses diverses parties, où la Commission a trouvé beaucoup à louer.

L'introduction (33 pages, dont 26 de notes) nous expose en excellents termes la misère du travailleur, quand la vieillesse arrache l'outil à ses mains défaillantes. « La vieillesse,

dit-il, devrait être, non pas le cauchemar, mais le souci constant de quiconque vit du travail de ses bras. Malheureusement, semblable au débiteur qui croit toujours avoir le temps de penser à sa libération, l'ouvrier oublie cette date et il en écarte l'idée comme importune ». En somme, l'introduction roule exclusivement sur ces deux idées : nécessité et difficulté de la retraite, sans rien dire de ces grandes questions que j'ai rappelées au début de ce Rapport, et que nous allons en partie retrouver, — mais à l'état fragmentaire, — dans les diverses monographies, dont la collection constitue le mémoire.

La première de ces monographies a trait à la caisse nationale de la vieillesse (108 pages, dont 41 de notes). C'est une bonne étude, bien documentée au point de vue historique, juridique, notarial, fiscal, plus qu'au point de vue technique et actuariel, pour lequel l'auteur semble avoir moins de compétence que pour les autres. C'est ainsi qu'il passe à côté de la question du « capital réservé », sans l'approfondir et sans discuter l'opinion des actuaires qui n'hésitent pas à lui préférer le capital aliéné, complété par l'assurance en cas de décès, ou l'assurance mixte.

Rencontrant ici le système des subventions de l'Etat pour encourager la prévoyance, celui « de la liberté subsidiée », d'après le mot belge que je rappelais plus haut, il s'en montre l'adversaire résolu ; il lui reproche de n'aller qu'à l'élite qui a fait preuve d'épargne et n'a pas dès lors besoin qu'on l'aide, tandis qu'il laisse sans secours ceux dont l'imprévoyance a précisément amené la détresse. Vingt pages plus loin, il revient sur ce sujet et presque dans les mêmes termes. Il ajoute à sa thèse un nouvel argument tiré de l'infériorité injuste qu'on inflige au travailleur malheureux et honnête, eu égard à celui qui, mieux servi par les circonstances, aura pu se créer par son épargne des titres aux subventions de l'Etat. Il reprend ce thème en d'autres passages de son mémoire ; puis, par un revirement inattendu



il conclut, à la page 288, que « ce qu'il fallait c'était maintenir les caisses libres, en permettre le développement par des faveurs que le législateur ne saurait refuser à des œuvres de bienfaisance ».

Même hésitation en ce qui concerne la pension viagère. A la page 70, il préconise ce système, à cause de l'insuffisance des ressources de l'ouvrier, qui aura déjà bien assez fait pour ses enfants si, par sa prévoyance, il leur a épargné la charge et l'embarras de ses vieux jours. Mais, plus loin, à la page 392, l'auteur s'élève avec force contre la rente viagère, comme « totalement contraire à la nature des choses », et ne convenant qu'au célibataire.

De même encore, pour la disponibilité du capital au lieu de la rente, il ne prend pas nettement parti entre les deux systèmes et il émet, dans divers passages (pages 99-112-118), des opinions qui ne sont pas absolument concordantes.

Nous pourrions citer plusieurs exemples de ce flottement, qui tient à la complexité du sujet, à sa variété d'aspects et à la sincérité consciencieuse de l'auteur, mais aussi à son plan avec les redites qu'il lui impose. S'il remanie son travail, en prenant chaque sujet pour le traiter à fond et l'épuiser, il ne sera plus entraîné à ces divergences auxquelles l'exposait la rencontre de la même question sous des angles différents.

L'auteur, après avoir décrit la caisse nationale des retraites, l'accuse d'avoir complètement échoué vis-à-vis des travailleurs isolés et il explique cet échec tant par la passivité des employés de la caisse, par leur formalisme paperassier que par l'imprévoyance des ouvriers et leur terreur des guichets où ils font queue et sont mal reçus. Il n'ose pas proposer la suppression de cette caisse nationale, mais il pronostique « qu'elle n'obtiendra jamais un grand résultat », sans se laisser toucher par le succès de la caisse belge en matière de retraite. Il admet cependant qu'elle peut être utile comme intermédiaire pour les Sociétés



de secours mutuels, — dès lors sa suppression serait regrettable, — et il conclut en demandant d'anodines réformes, telles que la faculté pour les clients de cette caisse d'obtenir des contrats d'assurance sur deux têtes, qui sont à leur disposition dans les Compagnies privées.

L'auteur passe ensuite aux Sociétés de secours mutuels. Ne dominant pas le côté technique de ce sujet, il n'a pas donné à son étude la vigueur et la précision nécessaires. Par exemple, il n'a pas mis en relief la haute portée de la loi de 1898, qui est la charte d'émancipation de la mutualité, qui a élargi son champ d'activité, affirmé la nécessité de la science pour guider les engagements à longue échéance, supprimé l'autorisation préalable pour accorder la liberté sous la loi, enfin permis aux Sociétés de secours mutuels d'aborder, en se fédérant, les plus difficiles entreprises, comme celle des retraites. Il y avait là un des points culminants du sujet et il est à regretter que l'auteur ne s'y soit pas établi plus fortement. Il professe « qu'en matière de retraites, l'abstention semble devoir être la règle pour les Sociétés de secours mutuels » ; elles sont, d'après lui, « constituées pour les maladies ; elles font œuvre, sinon de charité, du moins d'assistance ». Cette double proposition ne serait pas admise, sans protestation, par les amis de la mutualité, qui, d'une part, développent avec un succès croissant les institutions mutualistes de retraite (1), et qui, d'autre part, ont demandé et obtenu que les Sociétés de secours mutuels fussent détachées du service de l'assistance, au Ministère de l'Intérieur, afin de bien affirmer qu'elles relevaient non de l'assistance, mais de la prévoyance.

Il condamne avec raison le capital réservé au profit du fonds commun et préconise justement « le livret individuel ».

(1) La moitié environ des Sociétés approuvées joignent le service des retraites à celui de la maladie. On compte au moins 500,000 mutualistes en voie d'acquérir leur pension de retraite.

vient à plusieurs reprises (pages 136, 142, 143, 197) sur ıx de faveur de 4 1/2 0/0, mais par bribes, au lieu de d'un coup tout ce que comportait le sujet. Il exprime, sujet, l'inquiétude « qu'on ne se porte en foule vers les ıtés de secours mutuels ». C'est là une perspective qui, e réjouit les mutualistes, peut en effet inquiéter à bon ceux qui ont souci des finances du pays. A le regarder :ès, ce privilège du 4 1/2 0/0 est à la fois plein de me-s, non seulement pour nos budgets, mais encore pour ntation et l'avenir de la mutualité.

somme, l'auteur ne paraît pas partager les espérances ıux qui assignent un grand rôle à la mutualité pour la nstitution des retraites et la croient seule capable de ɜr efficacement la route à l'obligation.

ɔropos des caisses de mineurs, établies par la loi du in 1894, le mémoire insiste sur l'intérêt des caisses ré-ıles. L'auteur du présent rapport n'a cessé, de son côté, s préconiser depuis 1886; mais bien que le principe en nscrit dans la loi, les intéressés n'en ont pas fait jus-i d'application et ont trouvé plus commode de s'adres-la caisse de l'Etat.

mémoire, poursuivant sa marche, étudie ensuite les es des Compagnies de chemins de fer, en mettant à t l'excellente thèse que M. Soulié, actuaire des che-de fer de l'Etat, vient de publier sur ce sujet. Il montre ıcrifices croissants des Compagnies pour mettre les res-ces de ce service des retraites au niveau de leurs enga-ɜnts; il signale l'importance du déficit que présente-ıt ces caisses s'il fallait aujourd'hui en opérer la liqui-ın et il insiste sur la gravité du problème que crée une ille situation pour l'avenir. Il conclut à la création de es autonomes, gérées par chaque Compagnie, alors leur tendance formelle est de liquider ces caisses parti-ɜres ou de les restreindre à leur ancien personnel, en urant de plus en plus à la caisse nationale.

L'auteur arrive, après les caisses des chemins de fer, à la loi du 27 décembre 1895, qu'il appelle une initiative heureuse. Intervenue comme une mesure de circonstance, au milieu de l'émotion causée par la déconfiture retentissante d'une caisse patronale, cette loi prend des précautions pour empêcher la disparition des fonds de la prévoyance et en prescrit le versement dans des caisses publiques ou des caisses syndicales agréées par l'Etat. Elle a beaucoup effrayé les industriels et servi de motif ou de prétexte à plusieurs d'entr'eux pour démonter leurs institutions patronales. En somme, elle n'a jusqu'ici reçu aucune application comme caisse syndicale et, si l'on en peut louer les bonnes intentions, on n'en saurait dire autant de son agencement technique et de ses résultats.

A propos des caisses d'usine, l'auteur critique avec raison l'imprévoyance dont les organisateurs ont trop souvent donné la preuve; il indique en très bons termes les illusions et les dangers qui peuvent compromettre l'avenir de ces institutions et il insiste pour que la science soit appelée à en contrôler la naissance et la vie.

Après quelques indications sommaires sur les caisses des Compagnies d'assurances, il reprend dans son dernier chapitre, intitulé : conclusions, les considérations qu'il avait émises au cours du mémoire. Il y a là des pages remarquables de pensée et de style sur l'obligation, sur ses dangers de tarir l'épargne sous ses mille formes, sur l'incompétence pour l'Etat de rendre la vertu obligatoire et de décréter la prévoyance, qui n'existe qu'à la condition d'être volontaire et que tue l'obligation; il estime que l'échec dans le service des pensions civiles, dont tout le monde s'accorde à dénoncer les vues et les funestes effets, devrait rendre l'Etat plus timide pour aborder l'entreprise démesurée de l'obligation générale. Ayant si mal réussi en ce qui concerne ses fonctionnaires, il ne semble pas qualifié pour assumer la responsabilité des retraites ouvrières destinées à toute la popula-

n. Il indique la gravité de ces gigantesques expériences, nt les erreurs sont formidables et irréparables, tandis e des applications décentralisées peuvent se redresser à nps ; si même elles tombent, du moins, leur chute mène-t-elle qu'une ruine locale. Il revient sur les qualités caisses régionales, sur la nécessité des calculs d'actuaires, déclarant, sans crainte de contradiction, que « mieux ıt une caisse tenant ses promesses qu'une caisse promet-t beaucoup sans les tenir » ; il affirme que, — comme on déjà dit, — « les institutions sont un levier, non un teur, qu'elles n'engendrent pas la force, que leur succès pend du cœur qui les inspire et des mains qui les diri-nt » ; enfin il conclut en déclarant « qu'il convient avant ıt de s'attacher à l'éducation morale, qui seule est capable transformer les goûts, de contenir les appétits, de décider omme soucieux de sa dignité à songer à l'avenir ».

En somme, ce mémoire est un bon travail, bien docu-nté, bien écrit, bien pensé, qui dénote un esprit élevé, coutumé aux spéculations philosophiques, à l'étude et au niement des questions sociales. Mais, pour remplir com-ètement les vues de l'Académie, il manque à ce mémoire ı meilleur plan, une coordination plus méthodique des atières, une plus complète utilisation de la législation rangère, de la statistique, enfin une possession plus pleine ı côté technique, qui est essentiel pour traiter avec curité la question des retraites.

A raison de ces qualités et de ces lacunes, la Commission roit à la fois que le mémoire doit être couronné, mais ne aurait obtenir le prix. Elle a donc l'honneur de proposer à Académie de décerner au mémoire n° 3 une récompense le mille francs.

Le Rapporteur,
E. CHEYSSON.

Séance du 9 novembre 1901.

STENDHAL-BEYLE

Henri Beyle, plus connu sous le pseudonyme de Stendhal, est dauphinois : il naquit à Grenoble, rue des Vieux-Jésuites, le 23 janvier 1783.

Il n'aimait pas Grenoble, qui ne rendait pas justice à son mérite : Grenoble lui faisait horreur, lui faisait « mal au cœur », et il n'y trouvait, outre de vilaines rues, que bassesse et que plat égoïsme. Mais il avoue que d'autres pensaient différemment : il entendit en Italie des officiers dire à la table de Moncey que Grenoble est un endroit charmant où l'esprit pétille et où les jolies femmes ne manquent pas ; il vit Laclos vieillissant s'attendrir devant lui en apprenant qu'il était de Grenoble. Lui-même, durant son premier séjour à Paris, regrettait la cité natale, et en 1802, en 1804, dans la société grenobloise, avec les Périer et les Mallein, au milieu des bals et des fêtes du carnaval, il se divertit et s'amusa follement. Il finit par reconnaître que Grenoble est le pays de la finesse et du patriotisme éclairé, une ville qui s'élève au-dessus des préjugés environnants par la raison profonde, comme Bordeaux par les saillies de l'esprit : « On sait lire, écrit-il, dans la patrie de Montesquieu et dans celle de Barnave », et il loue, il déclare dans l'histoire de la Révolution la défense que Grenoble opposa le 6 juillet 1815 aux troupes piémontaises.

Il affectionna toujours le Dauphiné, les montagnes, « témoins des mouvements passionnés de son cœur », la vallée du Grésivaudan au nom baroque, et il a dit que le genre

nuyeux semble banni de cette région de la France, qu'on ait sur elle des volumes si l'on cédait à la tentation de rler de tout ce qu'elle a de beau, de ses groupes d'arbres, la végétation luxuriante de sa plaine, des jolis bois de âtaigniers qui garnissent ses coteaux, « du grand carac- :e qu'impriment à tout cela les neiges éternelles de lledone ». Les personnages de son *Armance*, les Malivert, nes de Claix et de Seyssins, le domestique Voreppe ont s noms de villages dauphinois. Il fait le plus chaud éloge ses compatriotes Mounier et Barnave : l'un avait plus de ience et préconisait le système anglais ; l'autre, plus)quent, fougueux, un peu paresseux, était un héros qui ne mmit des fautes que sous l'empire de la passion et qui fusa de s'évader de sa prison parce qu'il avait foi dans la erté dont il était l'un des fondateurs.

En plusieurs passages de ses œuvres il a dépeint complai- mment le caractère dauphinois. Il le juge vif, ferme, opi- âtre, raisonneur, sagace, et il cite comme représentants types de la race cet astucieux Lesdiguières que le duc de voie comparait au renard, et Casimir Périer, qui savait uloir sans être troublé par l'approche du danger. Même ns l'amabilité des dames de Grenoble il discerne un fond bon sens et de malice qui souvent embarrasse. « Ce pays Dauphiné est resté une demi-république ; on ne s'y sou- et guère aux vérités qui arrivent toutes faites de Paris ; ns ces montagnes couvertes de neige six mois de l'année, mme on est sans occupation, on s'amuse à faire ses idées, a le malheur d'être original. »

Beyle a certains traits de ce caractère dauphinois : esprit, iesse, profondeur, originalité. Il a remarqué que Lesdi- iières ne fut jamais dupes ; que c'est absolument contre la iture des Dauphinois d'être dupe ; que, même en fléchis- int le genou devant la plus triomphante des hypocrisies, s ne peuvent s'empêcher d'encourir sa haine en montrant ar quelque détail imprudent qu'ils ne sont pas sa dupe.

C'est ainsi qu'il tâcha de n'être jamais dupe ; c'est ainsi que l'ironie apparaissait, quoi qu'il fît pour la cacher, dans le coin droit de sa bouche.

Il a raconté son enfance et une partie de sa jeunesse jusqu'à la dix-septième année dans la *Vie de Henri Brulard* (1). Mais son biographe ne doit puiser à cette source qu'avec précaution. La *Vie de Henri Brulard* renferme plus de poésie que de vérité, plus de fiction que de réalité. Elle date de 1835 et de 1836. De son aveu, Beyle y a mis une foule de choses qu'il voit nettement sous le règne de Louis-Philippe et qu'il ne voyait pas sous la Révolution, ou, selon ses propres termes, qu'il voyait d'en bas comme un enfant, qu'il ne sentait que confusément. Il croit qu'elles ont dû se passer ainsi et il les découvre, dit-il, en y pensant. Beaucoup sont donc imaginées, inventées, et, pour parler comme lui, la plupart de ses raisonnements sont bien avancés pour l'âge qu'il avait alors.

Il convient avec bonne grâce qu'il se rappelle peu de faits : il ne sait plus si son grand-père est mort en 1807 ou en 1813 et il n'a plus souvenance de sa physionomie ; il a oublié la couleur d'un des uniformes qu'il a portés ; il confond les deux frères Petiet l'un avec l'autre. Mais a-t-il au moins « de la véracité en ce qui touche ses sentiments » ? Peut-on croire, par exemple, qu'il ait, dès l'âge de quatre ans, conçu de l'horreur pour la religion ?

Il termine ainsi, et très ridiculement, une notice nécrologique sur lui-même : « Il était amoureux de sa mère, qu'il perdit à sept ans. » Parce que sa mère lui semblait belle, parce qu'il l'embrassait volontiers, la baisait naïvement sur la gorge, il assure dans la *Vie de Henri Brulard* qu'elle a été son premier amour ; il la revoit sautant avec la légèreté d'une biche par-dessus le matelas où il couchait : « J'étais, dit-il, aussi criminel que possible, j'aimais ses

(1) Publiée en 1890 par Casimir Stryienski.

harmantes faveurs ! » Il y a là, non seulement profana-
.on, non seulement manque de goût, mais manque de
érité : si précoce qu'ait été Beyle, et bien qu'il eût déjà
un tempérament de feu », il n'était pas amoureux de sa
ıère, et s'il eut alors quelque inclination, ce fut plutôt
our cette petite fille, une Lavalette ou une Saint-Vallier,
u'il rencontra dans le salon de Mme de Valserre dont il
oit encore la figure et les beaux bras en 1835.

Il dit aussi qu'en janvier 1793, à l'âge de dix ans, il espérait que Louis XVI serait exécuté : pendant que sa famille se désolait et se désespérait, il était transporté de joie ; il regardait le roi comme un traître ; il avait des opinions « franchement républicaines ». Il se trompe et il nous trompe ; il était alors royaliste et le resta longtemps. Ne lit-on pas dans son *Journal*, à la date du 6 juin 1803, que le *Cid* lui plaisait en 1799 parce que, « élevé dans une famille pleine de l'honneur monarchique, il n'était que bon sujet d'un monarque » ? S'il avait été républicain, aurait-il, avec Colomb, Mante et d'autres camarades de l'École centrale, tiré par une nuit noire un coup de pistolet sur l'arbre de la Fraternité qui portait l'inscription : *Haine à la royauté* ?

Le 26 juin 1794, chez son grand-père, dans le salon, il expliquait, avec son maître Durand, les *Bucoliques* de Virgile, lorsqu'il entendit des cris d'allégresse qui saluaient la mort des prêtres Revenaz et Guillabert, décapités sur la place de Grenette. Mais le Beyle qui prétend que le supplice de ces deux malheureux lui causait du plaisir, est-ce le Beyle de 1794 ? N'est-ce pas le Stendhal qui se délectait à terrifier ses amis de la Restauration en leur exposant sa politique jacobine ?

Est-il vrai qu'à quatorze ans il ait aimé les mathématiques parce qu'elles n'admettent pas l'hypocrisie et le vague, ses « deux bêtes d'aversion » ? C'est encore Stendhal qui parle ainsi, et non l'élève de l'École centrale.

Est-il vrai que, dégoûté de sa ville natale et désireux d'en

sortir, il ait eu cette idée que les mathématiques lui donneraient le moyen de quitter Grenoble? S'il l'a eue, certes, cette idée est une « idée de génie ». Mais il ne l'eut pas: il étudia les mathématiques parce qu'elles lui plaisaient par leur nouveauté, parce qu'elles étaient la seule matière qu'il n'eût pas apprise à la maison.

Est-il vrai qu'il détesta Racine de bonne heure et qu'en 1800 il le considérait comme un adroit courtisan incapable de sentir et de voir le beau véritable? Sa correspondance et son *Journal* prouvent qu'il avait dans sa jeunesse la superstition littéraire du dix-septième siècle. Il recommande en 1802 à sa sœur Pauline de lire sans cesse les œuvres de Racine. Il projette en 1803 de former son goût d'après Racine, et c'est un des quatre auteurs qu'il emporte à la campagne. En 1804, il loue passionnément *Bajazet*: « jamais tragédie ne l'a peut-être si constamment intéressé; Racine a une vérité élégante qui charme; ce n'est pas le dessin de Michel-Ange; c'est la fraîcheur de Rubens, » et lorsqu'il range les pièces classiques par ordre de mérite, il donne la troisième place à *Andromaque* et la quatrième à *Phèdre*, après *Cinna* et le *Cid*.

Enfin, n'a-t-il pas trop assombri la période grenobloise de sa jeunesse, et ne l'a-t-il pas fait, soit à dessein, soit inconsciemment, pour mettre en une plus belle lumière la période milanaise? Il eut pourtant nombre d'heureux moments: il eut de bons camarades et de fidèles amis, Colomb, Mante, Crozet, Félix Faure, et c'est à peine s'il les mentionne. Pas un mot de Crozet: presque rien sur Colomb, son cousin et compagnon, auquel il écrivait en 1817: « Je t'ai reconnu dès nos jeux d'enfance une certaine force dans le caractère. »

On croirait, d'après la *Vie de Henri Brulard*, que Henri Beyle méprisait et abhorrait son père Chérubin dès le bas âge. Mais Chérubin était-il si despotique? Lorsque la grive que l'enfant nourrissait fut écrasée dans l'embrasure d'une

morte, il accusa Chérubin de l'avoir tuée, et Chérubin prit à peine de se disculper « indirectement et en termes délicats ». Ce n'était donc pas un si méchant et si vilain personnage, et la correspondance de Henri Beyle ainsi que son *Journal* démontre qu'il affectionnait son père, le tenait pour homme de talent et homme de bon conseil. Il raconte qu'il lui fit ses adieux au Jardin de la Ville et qu'il le trouva bien laid ; mais il ajoute que Chérubin pleurait, et nous savons par un témoignage postérieur qu'il dut lui promettre alors de ne pas se marier avant trente ans : l'entretien du père et du fils fut, par suite, empreint d'une sérieuse tendresse. En 1803, il reçoit de Chérubin une lettre qu'il qualifie de charmante, et la même année, lorsqu'il écrit qu'on ne peut trop aimer de « tels parents », lorsqu'il jouit à l'avance du bonheur qu'auront ses « bons parents », s'il compose un ouvrage qui lui vaut quelque gloire, il parle non seulement de son grand-père, mais de celui qu'il nomme son *papa*. C'est en 1804, pendant un séjour à Grenoble, que se refroidit son affection : « Ma famille m'aime, dit-il, mais point de cet amour divin que je m'étais figuré de Paris ; ce n'est pas la famille qu'on pourrait souhaiter ; ils n'ont cessé jusqu'à la fin du repas de grogner et de se lamenter. » C'est en 1805 qu'il se prend à détester son père, qu'il le renie, l'appelle son « bâtard », un barbare, un Tartufe avare.

A-t-il exécré tellement cette tante Séraphie qu'il peint sous des couleurs si noires ? En 1808, dans une lettre à sa sœur, il parle sans colère de ce tyran en jupons et de « tous les maux que lui fit souffrir cette pauvre tatan Séraphie ». La pauvre tatan ! Il lui en voulait moins en 1808 qu'en 1835 (1).

Il ne faut donc pas avoir dans la *Vie de Henri Brulard* une entière créance. En 1808, Beyle rappelait à sa sœur Pau-

(1) Remarquons que Raillane, le « tyran » de la *Vie de Henri Brulard*, est simplement, dans une lettre de l'an XI, le « sot » Raillane.

line qu'il l'avait battue dans la cuisine de Claix, qu'il se réfugia dans le petit cabinet de livres et que son père furieux lui cria : « Vilain enfant, je te mangerai ! » En 1835, Beyle se souvint de ce trait, mais il le dénatura : « Donne-moi, aurait-il dit à son père, donne-moi cinq sous par jour, et laisse-moi vivre comme je voudrai » ; sur quoi son père lui aurait répondu : « Tu n'es qu'un vilain impie ». Le mot *impie* est caractéristique : il ne fut pas prononcé dans la circonstance ; mais en 1835 Stendhal se glorifie de son impiété.

Si trompeur que soit par instants ce fragment d'autobiographie que Stendhal a intitulé *Vie de Henri Brulard*, c'est pourtant le seul document qui nous fait connaître la famille de Beyle, ses sœurs Pauline et Zénaïde, son père Chérubin et sa mère Henriette, son grand-père le docteur Gagnon, son oncle l'avocat Romain Gagnon, sa grand'tante Elisabeth et la terrible tante Séraphie.

Beyle avait deux sœurs, Pauline et Zénaïde, qui devaient épouser, l'une, un propriétaire de Grenoble, François Périer-Lagrange, l'autre, un contrôleur des contributions directes, Alexandre Mallein. Il n'aimait guère la cadette, Zénaïde, qu'il traitait de rapporteuse. En revanche, il adorait Pauline. Il l'avait d'abord détestée ; mais peu à peu elle devint son intime amie et sa confidente. Il ne cesse de correspondre avec elle ; il veut lui écrire toute sa vie et au delà même ; il est son mentor et son pédagogue ; il la sermonne, la morigène, lui débite très pédantesquement des leçons de littérature et d'idéologie ; il la gronde d'avoir couru le soir les rues de Grenoble en habit masculin. L'affection de Beyle ne diminua pas lorsque Pauline eut, selon son conseil, résolu de prendre pour époux un homme riche et médiocre : « L'état d'une fille, lui disait-il, c'est de se marier ; marie-toi, rends-toi indépendante, le rôle d'une demoiselle dans nos mœurs est l'immobilité, la nullité, toutes les négations ;

›n accorde à une femme mariée une liberté qui va jusqu'à a licence (1). »

Il appartenait à l'une des meilleures familles de Grenoble. Son père, avocat au Parlement, fut sous l'Empire et la Resauration adjoint au maire de la ville et reçut des mains du comte d'Artois la croix de la Légion d'honneur. Très ridé, rès laid, timide, maussade, sombre, ne riant guère, archidauphinois, finassier et ne pensant qu'à vendre chèrement les domaines ou à les acheter au plus bas prix, Chérubin Beyle n'aimait dans son fils que le soutien du nom et ne vit jamais en lui, peut-être avec raison, qu'un demandeur d'argent. Comme son père, Henri Beyle fut un passionné : Chérubin avait la fureur des femmes et il eut des toquades ; il ne lut pendant quelque temps que la Bible, Massillon et ce Bourdaloue qui glace de terreur Mme de Malivert ; puis il se jeta dans l'histoire d'Angleterre et se nourrit de Hume ; puis il eut la manie de l'agriculture et fit plantations sur plantations ; puis il eut l'amour de la truelle. Beyle lui ressemble en ce point : il fut, de même que lui, variable et absolu dans ses goûts.

La mère de Henri, Henriette Gagnon, quoique petite et un peu grasse, était fraîche, très jolie, et les traits de son visage avaient une noblesse parfaite. Elle mourut en 1790. Tous ses proches furent navrés de douleur. Sa chambre resta fermée durant huit années. Ce n'est qu'en 1798 que Henri Beyle peut y entrer, et lui seul en a la clef.

Henri Gagnon, le grand-père et parrain de Henri Beyle, coiffé d'une perruque ronde à trois rangs de boucles, marchant toujours à pied, la canne à la main, son chapeau à trois cornes sous le bras, fut longtemps le médecin à la mode. Il était en 1789 l'oracle de la bourgeoisie grenobloise et il protégea, poussa Mounier et Barnave : il prêtait des

(1) Elle est morte à Grenoble le 7 juin 1857, dans sa 72e année, chez sa sœur cadette, Mme Alex. Mallein.

livres à Mounier et le soutenait contre le blâme de son père, le marchand de drap ; il calmait la mère de Barnave, qui reprochait au jeune avocat de négliger les procès pour Mably et Montesquieu. Après un pèlerinage à Ferney, il avait placé devant son bureau le buste de Voltaire. Ce fut lui qui fonda la bibliothèque de Grenoble, et Stendhal l'a nommé *le roi d'esprit* de la ville ; pourtant, il n'était pas aussi docte qu'on l'a dit : il ne connaissait en 1804 ni Vauvenargues ni les *Lettres persanes*. Mais si Beyle dut plus tard se « dégagnoniser », son grand-père lui inspira le goût des lettres. Henri Gagnon aimait tendrement son filleul et petit-fils qui le considérait comme son véritable père, son intime ami, son unique camarade. L'enfant se servait souvent de mots prétentieux ; les plaisanteries et le regard railleur de Henri Gagnon l'accoutumèrent peu à peu à n'employer que des expressions simples et précises. Peut-être prit-il de son aïeul, qui parlait sans cesse de la connaissance du cœur humain, l'amour de la psychologie. Beyle ne lui reprochait que de la faiblesse : le « grand-papa » avait les mœurs du Régent ; c'était un Fontenelle, plus spirituel que courageux et absolument dépourvu de patriotisme ; il riait en racontant que l'irruption des Impériaux en Provence avait arraché des larmes à son père le chirurgien Gagnon.

L'oncle Romain Gagnon, avocat sans causes, était léger, frivole, peu instruit, et il ne lisait que des romans. Aussi ne put-il être, sous Louis XVIII, conseiller à la Cour de Grenoble. Mais il avait une jolie figure, des yeux admirables, des façons charmantes, il sentait l'ambre, et, au lieu du modeste frac des gens de loi, il portait un habit de la dernière élégance ; il était aimable, gai, brillant, disait des riens avec grâce et brodait des histoires à merveille. S'il déplaisait aux hommes, les femmes le trouvaient à leur gré. Il fut l'amant des plus belles dames de Grenoble, qui lui faisaient des cadeaux selon l'usage du pays, et le bruit courait qu'avec l'argent de ses maîtresses riches il entretenait ses

naîtresses pauvres. Lorsque son neveu partit pour Paris, tomain Gagnon lui donna ce conseil : « Quand une femme e quittera, déclare ton amour à une autre dans les vingt-uatre heures, fût-ce une soubrette. »

Une sœur du docteur Gagnon, Elisabeth, et une de ses lles, Séraphie, habitaient avec lui.

La tante Séraphie avait toute l'aigreur d'une dévote qui 'a pu se marier. Elle était assez jolie et Beyle soupçonne ue son père faisait l'amour avec elle. Quoi qu'il en soit, lle fut le mauvais génie du jeune Henri, qui la nomme un liable femelle. Elle le détestait ; elle disait qu'il avait le aractère atroce ; elle le rappelait lorsqu'elle l'entendait ire dans la cuisine avec la bonne servante Marion et le va-et de chambre Lambert. Un jour qu'il avait dessiné sur le mur une caricature de Zénaïde, Séraphie, interrompant sa partie de boston, se précipita sur lui pour le battre et il n'eut que le temps de saisir une chaise de paille qu'il mit entre sa tante et lui. Lorsqu'il pleura la mort du pauvre Lambert, qui s'était laissé choir du haut d'un mûrier, elle le réprimanda si durement qu'il s'enfuit à la cuisine en répétant à demi-voix : « infâme, infâme ! » Elle ne vivait que de scènes, et le docteur Gagnon n'osait lui résister parce qu'il aimait la paix par-dessus tout. Quand elle mourut, Henri ne put s'empêcher de se jeter à genoux pour remercier Dieu.

Elisabeth Gagnon, maigre, très élancée, proprement vêtue, joignait une rare élévation d'esprit à sa beauté italienne. Elle n'admirait rien tant que le *Cid*. Beyle prétend qu'il doit à cette grand'tante Elisabeth son *espagnolisme*, ses sentiments d'honneur, ce que son âme avait de délicat et de généreux, ce que son caractère avait d'aventureux et de romanesque. S'il arriva souvent à Stendal de « tendre ses filets trop haut », ce fut sous l'influence toujours persistante d'Elisabeth Gagnon.

En somme, il tient plus des Gagnon que des Beyle. Lui-

même se regardait comme Gagnon, et il ne pensait aux Beyle qu'avec répugnance. Les Gagnon lui ont transmis l'amour de l'Italie : le docteur savait l'italien et Henriette Gagnon lisait Dante. S'il n'avait pas la beauté de l'oncle Romain, il fut comme lui un dandy et tenta d'être comme lui un don Juan. Ainsi que son grand-père maternel, il eut le dédain de l'épargne et l'inattention aux dépenses; parler d'argent était une bassesse aux yeux du vieux médecin.

Les Gagnon et les Beyle se piquaient d'appartenir à la haute bourgeoisie. Stendhal ne dit-il pas que sa famille se croyait « sur le bord de la noblesse », qu'elle avait la manie nobiliaire et que son père s'imaginait être un noble ruiné, un gentilhomme déchu ? Ses parents ne traitaient-ils pas avec mépris, et comme si elle leur faisait tort dans l'opinion, une cousine pauvre que le petit Tourte, un affreux bossu, commis à l'administration du département, voulait épouser? Ne parlaint-ils pas dédaigneusement des Bigillion de Saint-Ismier, qui n'étaient à leurs yeux que des bourgeois de campagne, des bourgeois-paysans? Ils avaient des relations dans le beau monde de Grenoble, avec le baron des Adrets, chez qui le vieux docteur dînait une fois par mois même après la mort d'Henriette Gagnon ; avec Mme de Valserre, fille de la baronne des Adrets ; avec Mme de Montfort, cette femme boiteuse, riche, spirituelle que l'auteur des *Liaisons dangereuses* a peinte dans la marquise de Merteil. Henry Beyle a, dès son bas âge, fréquenté des aristocrates. Il se rappelait plus tard que lorsqu'il commençait à lire, il voyait au foyer paternel des grands seigneurs aimables, gais, charmants, qui ne prenaient rien au tragique. Ses premiers amis furent des enfants de la noblesse qu'il rencontrait dans les salons ou à la promenade, Saint-Ferréol, Raymond de Bérenger, Félix de Sinard, les deux Monval, Gabriel du Bouchage. Il ne devait pas aller, selon l'expression de sa

famille, avec les enfants du commun. Ce fut un des griefs de Beyle contre son père. Chérubin, disait-il, avait fait de lui une poule mouillée. Pourquoi ne savait-il ni monter à cheval, ni nager, ni tirer des armes? « Qui le croirait, s'écriait-il, je n'ai jamais couru avec des polissons de mon âge, je n'ai jamais joué aux billes, et j'enviais le neveu de notre cordonnière ! »

C'est de cette molle et aristocratique éducation ou, comme il dit, de ces habitudes d'*enfant noble* qu'il tient son orgueil et son mépris du peuple. Un soir, à la nuit tombante, il s'échappa de la maison et se glissa dans l'église où la société des Jacobins avait ses séances : tous ces clubistes lui parurent horriblement vulgaires, et il les hait dorénavant parce qu'ils sont mal vêtus et qu'ils ont mauvais ton. En 1796, quand il entre à l'Ecole centrale, il traite ses camarades avec hauteur et leur trouve des façons ignobles.

Il passa son enfance chez son grand-père Gagnon, à cent pas du logis de Chérubin Beyle, au second étage d'une maison située au coin de la place Grenette et de la Grande-Rue. L'appartement était un des plus beaux et des plus gais de Grenoble, et il avait une jolie terrasse, garnie de fleurs et d'arbustes, qui donnait sur le jardin de la ville.

Ce fut d'une fenêtre de cette maison que Beyle vit le 7 juin 1788 la *journée des Tuiles* et il se rappelait une vieille femme qui criait de toutes ses forces : « Je me révorte », en brandissant ses souliers, et un ouvrier charpentier couvert de sang et se traînant entre deux hommes qui le soutenaient.

Il se souvenait aussi des funérailles du maréchal de Vaux, de ses promenades aux Granges, de son séjour à Claix et aux Echelles.

A l'enterrement du maréchal de Vaux, le son étouffé des tambours voilés de noir, le défilé des soldats qui marchaient l'arme renversée, la décharge soudaine de leurs fusils

l'avaient profondément ému. Mais le peuple raillait l'avarice de la fille du défunt : les tambours devaient, selon l'usage, recevoir assez de drap pour se faire une culotte, et ils avaient juste de quoi couvrir leur caisse.

Beyle n'a jamais parlé qu'avec amertume des promenades qu'il a faites aux Granges avec son père et la tante Séraphie dans les soirs d'été, par des chemins environnés d'une eau croupissante. Les deux amants avaient la précaution de marcher à quarante pas derrière lui dès qu'ils avaient franchi la porte de Bonne, et l'enfant regardait en soupirant les montagnes de Voreppe dont une douce couleur orangée dessinait les arêtes.

Mais il prenait sa revanche soit les jeudis, jours de congé, soit durant la saison des foins, dans le domaine que son père possédait à Claix, à deux lieues de Grenoble. Il raconte qu'il a fait mille fois peut-être le chemin de Grenoble à Claix, par une route « la plus impatientante du monde », bordée de tilleuls et d'ormeaux à l'aspect misérable. Au mois d'octobre 1824, à l'époque des vendanges, lorsque le bien paternel avait passé dans d'autres mains, il vint rôder autour des vignes de Claix, finit, non sans embarras, par acheter quelques grappes au métayer, et ce lui fut, disait-il à Colomb, une sensation délicieuse de manger ce raisin sur les lieux mêmes où il l'avait savouré jadis.

Un voyage aux Echelles en 1790 ou en 1791 fut sans doute l'événement le plus heureux de son enfance. L'oncle Romain Gagnon régnait en ce village savoyard où il avait trouvé femme, et sa maison était le « quartier-général de la gaîté ». Beyle crut être transporté dans le ciel. Le bruit du Guiers qui coulait à deux cents pas devant ses fenêtres lui devint sacré ; plus de rudiment, plus de Séraphie et de père grondeur, mais un oncle toujours galant et aimable, une tante belle et parfaitement bonne qu'il dévorait des yeux, des dames jolies et rieuses, de joyeux jouvenceaux, parmi lesquels le capitaine d'artillerie Corbeau de Saint-Al-

bin. On faisait des excursions dans les forêts de hêtres et les montagnes. On allait à la grotte des Echelles, et en 1835 Beyle croit entendre encore les gouttes qui du haut des rochers tombaient sur la route. On buvait du ratafia pour se réconforter et, à défaut de verres, on se servait du couvercle des tabatières.

Chérubin Beyle avait confié son fils à un M. Joubert, homme grand, maigre, pâle, qui s'appuyait sur un bâton d'épine noire. Joubert enseigna *mura, la mûre,* au jeune Henri ; il mourut et fut remplacé par un ecclésiastique, l'abbé Raillane.

Ce Raillane, petit, grêle, très pincé, avait l'œil faux, le nez court et anguleux, le teint vert, la figure inflexible et l'âme sèche. Il a été pour Beyle un tyran. L'enfant était vif, turbulent, étourdi : il fut soumis à une étroite surveillance ; il fut grondé sans cesse. Le grand-père Gagnon et la tante Elisabeth n'osaient intervenir en sa faveur ou ne le défendaient de temps en temps que par des mots piquants. Raillane, Séraphie, Chérubin Beyle s'unirent pour réprimer l'ardeur précoce de Henri et le plier aux règles de la société. Au milieu de cette famille sévère et morose qui blâmait tout, il devint sombre et sournois. Il prit l'habitude de ruser et de mentir. De là, cette défiance qu'il eut toujours et cette crainte d'être trompé qui le fit comparer à un cheval ombrageux. De là cette haine qu'il manifesta plus tard contre les prêtres et les jésuites.

Les Beyle et les Gagnon étaient pieux. Le grand-père Gagnon, d'abord voltairien, inclina vers la dévotion après la mort de sa fille Henriette, qu'il espérait retrouver dans l'autre monde. La tante Séraphie passait pour une bigote enragée. Chérubin Beyle se jeta dans les pratiques religieuses lorsqu'il eut perdu sa femme, et il maudissait Rousseau qu'il traitait d'impie. Presque tous les siens

étaient entrés dans la vie monastique. Il avait un oncle au couvent de Saint-François, une tante au couvent de Sainte-Marie, une sœur à Sainte-Claire, une autre à Vif, deux autres à Sainte-Cécile (1).

Henri fut donc enfant de chœur. Il servit la messe de l'abbé Raillane au couvent de la Propagation, et il s'acquittait très bien de son emploi avec un air décent et sérieux. Durant la Terreur il a même servi la messe que le curé Dumolard disait le dimanche à onze heures dans le salon du docteur Gagnon, en présence de cinquante à soixante dévotes. Il fit sa première communion à Claix, entre les mains de ce Dumolard qu'il croyait alors rempli de simplesse et qui lui parut en 1815 un profond jésuite. Mais peu à peu il méprisait, détestait cette religion que ses parents invoquaient pour le tracasser et le tourmenter. Les façons de certains ecclésiastiques le dégoûtaient. Si Raillane était très propre et soigné dans sa mise, les prêtres et les moines qui venaient à la maison faisaient claquer la langue contre le palais et coupaient salement leur pain ; l'un d'eux avait les yeux hors de la tête en mangeant du petit-salé. Des propos du grand-père donnaient à réfléchir. Raillane enseignait le système céleste de Ptolémée et le docteur Gagnon répétait en riant ce mot de l'abbé : « Le système de Ptolémée explique tout et l'Eglise l'approuve. » Parfois le vieux médecin s'épouvantait de l'ignorance de ses hôtes, et s'écriait : « Même l'abbé Fleury, leur historien, ils l'ignorent ! »

La Révolution éclata. Elle arracha Beyle au despotisme de Raillane et aux homélies paternelles. Les Gagnon et les Beyle étaient royalistes et ils le furent toujours avec passion. « Cette famille, disait le comte d'Agoult en 1815, est pleine de sentiments d'honneur et s'est conservée en toutes

(1) Maignien, *La famille de Beyle-Stendhal, notes généalogiques*, 9-11.

nos crises dans les sentiers de la délicatesse. » Romain Gagnon avait émigré à Turin. Le docteur Gagnon prononçait le nom de Voltaire avec un sourire mêlé de respect et d'affection ; il méprisait *la* Du Barry, au scandale de son petit-fils, très surpris que son aïeul ne dît pas *madame* ; il réprouvait l'immoralité de Louis XV; il tenait Louis XVI pour incapable ; mais il avait la réputation d'un feuillantin et d'un ami de Barnave. Chérubin Beyle connaissait intimement Aubert-Dubayet, le membre de la Législative et le défenseur de Mayence ; mais on le savait dévot, et il n'avait pas caché sa douleur à la nouvelle de l'exécution de Louis XVI.

En avril 1793, deux représentants du peuple, Amar et Merlino, arrivaient à Grenoble, et après y avoir trouvé, comme ils disaient, la morgue parlementaire et des esprits irrités de la mort du roi, ils prenaient des mesures de sûreté générale. Ils dressaient deux listes : la première, composée de personnes notoirement suspectes d'incivisme, qui furent mises en état d'arrestation ; la seconde, composée de personnes simplement suspectes, qui furent désarmées, surveillées et soumises à l'appel de la municipalité. L'instituteur Raillane et l'homme de loi Chérubin Beyle étaient inscrits sur la première liste, sur celle des « notoirement suspects », qui devaient être séquestrés dans la maison des religieuses de Sainte-Marie d'en Haut ou toute autre maison d'arrêt ou de justice. Raillane et Chérubin Beyle surent se soustraire aux recherches. Mais un arrêté du 6 juillet menaça les suspects qui ne se rendraient pas dans les maisons d'arrêt de la confiscation de leurs biens. Chérubin reparut et obtint même un sursis ; puis, sur un nouvel arrêté du 8 août, se constitua prisonnier à Sainte-Marie d'en Haut. Plus tard, il accusait le conventionnel Amard, ancien avocat au parlement de Grenoble, de s'être souvenu d'une vieille rivalité. « Mais, lui dit naïvement le petit Henri, Amar t'a mis sur la liste parce que tu n'aimais

pas la République, et il est certain que tu ne l'aimes pas ! (1) »

M. Durand fut le successeur de Raillane. C'était un bon homme, gros et rond, poli, propre. Il fit expliquer deux fois par jour à son élève Virgile, Ovide, Cornélius Nepos, en hiver dans la chambre du grand-père, en été dans un salon près de la terrasse. Le docteur Gagnon assistait aux leçons, et lorsque Durand était parti, il répondait avec joie aux incessantes questions de son petit-fils. Henri lui joua pourtant un mauvais tour. Un abbé défroqué, du nom de Gardon, avait formé les enfants de Grenoble en un bataillon qu'il appelait le bataillon de l'Espérance. Henri voulut être de ce bataillon qu'il voyait défiler sous ses croisées sur la place Grenette. Il écrivit à son grand-père une lettre signée Gardon pour l'inviter à envoyer Henri au temple décadaire où les enfants s'exerçaient. Le faux fut découvert, et de trois jours Henri ne dîna pas à table.

Cependant son esprit se formait et son tempérament s'éveillait. Quelques livres lui tombèrent dans les mains, soit à Claix, soit à Grenoble : *Don Quichotte*, qui le fit mourir de rire, l'*Arioste* de Tressan, la *Jérusalem délivrée*, Molière, Destouches, les *Mémoires d'un homme de qualité*, le Shakespeare de Letourneur. Avec un louis d'or de vingt-quatre francs qui composait tout son avoir, il acheta les œuvres de Florian et, en cachette, de concert avec son cousin Colomb, dévora, non sans frémissement, *Estelle*, *Galatée*, *Gonzalve* et *Numa*.

Il lut des ouvrages plus dangereux. Déjà, en lisant

(1) Aulard, *Actes du Comité*, IV, 74 ; Archives nat. AFII, 182; Gras, *Bulletin de la Soc. de stat. de l'Isère*, 1851, I. 91. Le docteur Gagnon n'était pas, quoi qu'en dise Beyle, sur la liste des « simplement suspects ». Raillane dirigea par la suite un pensionnat de jeunes gens à la Tronche. (A. de Bougy, *Stendhal, sa vie et son œuvre*, 14.)

l'*Arioste*, il s'était épris de Bradamante, qu'il se représentait sous les traits d'une grosse fille aux appâts de la plus éclatante blancheur. Ce fut bien pis lorsqu'il eut feuilleté certains chapitres de Buffon et découvert parmi de mauvais romans que l'oncle Romain avait laissés dans un coin de sa chambre *Félicia ou mes fredaines*. Il avoue que *Félicia* le plongea dans un torrent de volupté.

Heureusement, Rousseau le rendit sentimental. Il lut la *Nouvelle Héloïse*, et il la relut; en 1803, il la savoure aux environs de Claix, dans une chaumière déserte; en 1804, il assure qu'il la sait par cœur. Saint-Preux, milord Edouard, Julie le transportèrent d'enthousiasme. Il voulut trouver une Julie dans la femme qu'il aimerait; il crut que toutes les femmes avaient l'âme de Julie; il pensa qu'elles lui donneraient les célestes joies que Julie donne à Saint-Preux dans le bosquet de Clarens. Rousseau, dit-il, « eut alors la préférence, et il fit sur moi ce que les Romains avaient fait sur lui. » Aussi, en 1800, lorsqu'il passe à Genève, il court aussitôt à la vieille maison de Jean-Jacques et entre dévotement dans la petite chambre à solives saillantes où naquit le philosophe. Il regarde avec ivresse le beau lac qui s'étend sous ses yeux, le lac de Rousseau. Il s'émeut en traversant Vevey, et plein des souvenirs de l'*Héloïse*, il écoute ravi le son d'un cloche qui prête à ses idées une « physionomie sublime ». A la vue des Alpes, il rêve aux phrases dont le grand écrivain se servait pour peindre ses monts revêtus de neige et de leurs pointes sans cesse obscurcies par d'épais et rapides nuages. Quand il descend en Italie, il s'écrie qu'il est dans le pays de Mme Basile et de la Zulietta.

L'influence de Rousseau se manifesta sur-le-champ. Beyle eut deux amours, d'abord pour Mlle Kably, puis pour Victorine Bigillion.

Mlle Kably était une actrice mince, svelte, bien faite, au visage mélancolique. Elle brillait surtout dans la *Claudine* de Florian. Le jeune Henri l'aima follement. Le cœur lui

battait lorsqu'il passait dans la rue où elle logeait. Un jour il la vit venir de loin par une allée de marronniers au Jardin de ville ; il prit la fuite. Il n'y avait plus pour lui qu'un être au monde : Mlle Kably ; qu'un événement : Mlle Kably devait-elle jouer ce soir ou le lendemain ? Quelle joie lorsqu'il lisait le nom de Mlle Kably sur l'affiche! Quand elle partit, il ne put de longtemps assister au spectacle.

Victorine Bigillion, sœur de deux amis de Beyle, remplaça Mlle Kably. Elle était plutôt laide que jolie, mais piquante, fraîche, spirituelle et bonne fille. Il soupa fréquemment chez les Bigillion, mais il préférait à leur raisin de Saint-Ismier la présence de Victorine. « Voir de près cet animal terrible, une femme, et encore avec des cheveux superbes, un bras divinement fait, quoique un peu maigre, et une gorge charmante ! » Il dessina sur un exemplaire de Bezout une couronne de feuillage et traça dans le milieu un V majuscule ; « tous les jours, dit-il, je regardai ce monument. »

Il n'avait plus alors de maître particulier. Ses parents s'étaient résignés à l'envoyer à l'École centrale, et le jeune étudiant jouissait enfin de la liberté qu'il souhaitait. Il eut de nombreux camarades : Colomb, Crozet, Mante, Félix Faure, Cheminade, François Bigillion, La Bayette et d'autres. François Bigillion était d'un naturel franc et loyal ; il accompagna souvent Beyle dans de longues promenades vers la tour de Rabot et la Bastille. Le Brestois La Bayette, neveu de l'amiral Morard de Galles, aimant, sincère, expansif, demeurait dans une petite chambre au troisième étage sur la place, derrière l'église Saint-André, et sa fenêtre donnait sur la partie basse du Jardin de ville. Beyle et Colomb allaient fréquemment le voir, soit pour partager son goûter de pommes et de pain bis, soit pour faire à six sous par tête un pique-nique composé de fromage du Mont-d'Or, de *griches* ou petits pains et d'un vin



blanc qui, bien qu'aigrelet, ne manquait pas de saveur (1).

Beyle avait déjà de l'esprit et décochait à ses condisciples des traits mordants. Parmi ceux qu'il criblait d'épigrammes était François Odru, grand et gros garçon aux cheveux blonds, à la figure commune, aux façons rustiques. On le surnommait soit Goliath, à cause de sa force musculaire et de ses formes athlétiques, soit Kambin, parce qu'il disait *kambin* au lieu de « quand bien », et Beyle avait tracé sur un mur, dans l'escalier de l'école, sa caricature énorme comme sa personne en écrivant au-dessous *Odruas Kambin*. Un jour, au cours de dessin, Beyle soufleta le pauvre Odru ; un instant après, Odru tira la chaise de Beyle et le fit tomber à la renverse. L'injure était grave. Beyle et Odru convinrent de se battre au pistolet et prirent rendez-vous dans les fossés, entre les portes de Bonne et de Trèscloître. Mais toute l'école connaissait l'endroit et l'heure du combat, et lorsque les témoins eurent chargé les pistolets, mesuré la distance et mis les adversaires en place, lorsqu'ils allaient donner le signal de tirer, la foule des élèves sépara les deux ennemis et déclara la paix. Beyle refusa d'embrasser Odru et de lui toucher la main.

Inaugurée le 21 novembre 1796, l'Ecole centrale de Grenoble était surveillée par un jury d'instruction publique, composé de trois membres : le bibliothécaire Ducros, le professeur Dupuy de Bordes et l'ingénieur en chef Dausse. Son enseignement, comme celui de toutes les Ecoles centrales, embrassait trois sections. Les élèves devaient, selon la loi, être admis à douze ans dans la première section, où ils suivaient des cours de dessin, d'histoire naturelle, de langues anciennes et de langues vivantes ; à quatorze ans, dans la deuxième section, où ils apprenaient les éléments des mathématiques ainsi que la physique et la chimie expé-

(1) Cf. la *Notice* de Colomb dans l'édition des *Romans et nouvelles*, 1854, p. XIV.



rimentale ; à seize ans, dans la troisième section, où ils étudiaient la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation. Mais cet article de la loi ne fut pas rigoureusement observé à l'École centrale de Grenoble ; les élèves ne suivaient pas tous les cours de la section, plusieurs appartenaient à deux sections, et d'autres n'avaient pas l'âge prescrit.

Les leçons se donnaient dans les salles du collège et Beyle se rappelait notamment la grande salle du premier étage, qu'on nommait la salle des mathématiques, et la pièce du troisième étage où, de la fenêtre, il admirait le superbe paysage que formaient les collines d'Eybens et d'Echirolles et le pré anglais de la porte de Bonne.

Le nombre des élèves était relativement peu considérable : 176 en l'an V, 196 en l'an VI, 266 en l'an VII (1).

Berriat Saint-Prix faisait le cours de législation, qu'il eût fallu, selon de bons esprits, remplacer par un cours d'économie politique : le Code civil existait-il, et avant d'enseigner la législation, ne valait-il pas mieux opérer un utile triage dans les vingt-cinq mille lois qu'on avait déjà ?

Durand, professeur de langues anciennes, naguère précepteur de Henri Bayle, nommé sur la recommandation du docteur Gagnon, enseignait le latin, qu'il ne connaissait pas. Mais il eût été grand clerc qu'il n'aurait pas attiré la foule. L'administration du département remarquait que la génération nouvelle affichait insouciance et dédain pour le latin.

Dubois-Fontanelle, professeur de belles-lettres, plus tard doyen de la Faculté, était l'auteur d'une médiocre traduction des *Métamorphoses* d'Ovide que le docteur Gagnon permit à son petit-fils de consulter quelquefois, et de plusieurs tragédies, *Lorédan* et *La Vestale*. Il encouragea Beyle

(1) Il y avait aussi des auditeurs bénévoles ou, comme on disait, des amateurs : 20 en l'an V, 80 en l'an VI, 140 en l'an VII.

à lire Helvétius. Non qu'il ait loué dans sa chaire le livre de l'*Esprit* : mais il refusait de discuter le système d'Helvétius et de lui faire des « reproches déplacés » : on devait laisser de pareilles controverses aux Ecoles de théologie, et il ajoutait que le philosophe n'avait à répondre de ses opinions que devant Dieu, que c'était un homme aimable, généreux, bienfaisant, un ami de l'humanité. Dans ses cours, Dubois-Fontanelle abordait le théâtre anglais. Il critiqua Shakespeare, il le blâma de violer les règles, l'accusa de manquer de goût ; mais il reconnut que ce génie, impatient du joug, méritait d'être lu : Shakespeare, disait-il, s'abaisse autant qu'il s'élève ; nous l'admirons et l'instant d'après il nous révolte ; néanmoins, il est « souvent sublime » et « toutes ses pièces sont remplies de morceaux fiers et vigoureux » (1).

Chalvet, jeune libertin, qui mourut bientôt de ses excès, enseignait l'histoire. L'administration du département l'engageait à montrer aux élèves le spectacle des maux que le despotisme a toujours infligés aux hommes. Il se servit sans doute de l'Histoire générale de Millot que le ministre de l'intérieur recommandait aux professeurs à cause de sa forme élémentaire : « Millot, écrit Beyle à sa sœur, est plat, froid, mais court et exact. »

L'abbé Gattel, coquet, propret, véritable abbé du dix-huitième siècle, faisait le cours de grammaire générale. Il se plaisait dans la société des femmes ; mais il trouvait le temps de travailler cinq ou six heures par jour, « ce qui est rare en province, où l'on ne fait que baguenauder toute la journée ». Beyle l'aimait beaucoup et ses conférences lui semblaient fort sérieuses. C'est peut-être Gattel qui lui donna le goût de l'espagnol : l'abbé avait publié naguère en trois volumes un dictionnaire espagnol-français en français-espagnol. Mais Gattel est plus connu par le *Dictionnaire por-*

(1) Dubois-Fontanelle, *Cours de belles-lettres*, II, 259 et III, 68.

tatif de la langue française qui parut en 1797. Il ne s'est pas contenté de reproduire l'abrégé de Richelet composé par Wailly ; il indique la prononciation des mots et insère dans un supplément la liste des termes introduits par la Révolution. Beyle jugeait ce dictionnaire très bon et il s'en servit toute sa vie.

Les cours de législation, de langues anciennes, d'histoire, de belles-lettres et de grammaire générale étaient peu fréquentés. Ceux de dessin, d'histoire naturelle, de physique et chimie, de mathématiques comptaient en revanche de nombreux élèves.

Le maître de dessin était Jay, aussi remarquable par sa taille de cinq pieds dix pouces que par ses hâbleries. Mais il créa le musée de Grenoble, et il avait l'art d'« enfiévrer sa classe », de l'enflammer d'émulation. Il réunissait, disent les contemporains, une « multitude d'élèves » — 162 en l'an VI — et l'administration demanda pour lui, inutilement d'ailleurs, une salle plus spacieuse et plus commode dans les bâtiments de l'évêché. Beyle apprit de Jay à chercher le nu sous le costume et à le figurer avec netteté. Il eut toujours un goût très vif pour le dessin, et il avoue qu'il conçut un « secret orgueil » de ses prix d'académie d'après nature. Il a fait des portraits et des caricatures à la plume, voire à l'aquarelle, et il recourt à des croquis ou à des plans pour aider sa mémoire rebelle ou son imagination en quête d'idées. Colomb assure qu'à Paris, sans doute en 1800, il travailla dans l'atelier du peintre Regnault (1).

Un jeune médecin, Trousset, était chargé du cours de physique et de chimie expérimentale. Il ne put l'ouvrir qu'à la rentrée de l'an VI lorsqu'il eut les instruments qui lui

(1) Voir dans un article de C. Stryienscki (*Revue universelle*, 1901, nº 15) la caricature du prince Massimo, directeur général des postes, homme grand, mince, efflanqué, dit orgueilleusement qu'il est le pape laïque, *il papa scolare*.

nanquaient. Mais un grand nombre d'amateurs assistaient ı ses expériences. C'était le temps où, comme dit Beyle, la 'anité faisait apprendre la chimie aux femmes même.

Villars, bon médecin et excellent botaniste, professait 'histoire naturelle. On raconte qu'en 1799, dès qu'il sut u'une épidémie de fièvre putride sévissait à Grenoble, il ccourut de Paris pour soulager ses compatriotes, et qu'il ıe cessa de prodiguer ses soins que lorsqu'il fut atteint par e fléau.

Dupuy de Bordes, que Napoléon eut pour maître à l'école l'artillerie de Valence, enseignait les mathématiques (1). l avait beaucoup d'élèves et il dut partager sa classe en leux sections. Mais était-ce, comme disait l'agent national, ›arce que son cours ne touchait pas à la religion et que les ›arents royalistes et dévots regardaient les autres exercices comme des écoles d'athéisme? N'était-ce pas plutôt que les mathématiques prenaient de l'importance, que les jeunes gens se croyaient sûrs, quoi qu'ils fissent, de tirer profit de cette étude ?

Il n'y avait pas de professeurs de langues vivantes ; l'administration du département les demandait au corps législatif, les attendait avec impatience, mais ne les voyait pas venir.

Beyle fut un des meilleurs élèves de l'institution nouvelle. Il suivit les cours durant trois années, dès la fondation de l'établissement, et il appartient en l'an V, de 1796 à 1797, à la première et à la deuxième section ; en l'an VI, de 1797 à 1798, à la troisième section ; en l'an VII, de 1798 à 1799, à la deuxième section.

Il n'eut pas la première place dans toutes les matières, comme a dit Colomb. Mais il eut des prix que les élèves se

(1) Cf. sur Dupuy de Bordes A. Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*, I, 340 et 477.

disputaient avec beaucoup de zèle. Trois ans de suite le nom de Henri Beyle fut acclamé dans la salle des fêtes décadaires où avait lieu la distribution des récompenses. Cette cérémonie était alors plus éclatante et pompeuse qu'aujourd'hui. Les autorités civiles et militaires de la ville se réunissaient à la maison commune, et aux sons d'une musique qui jouait des airs républicains, sous l'escorte d'un piquet de garde nationale et de troupes de ligne, se rendaient à l'École centrale. Là, les professeurs et les élèves les attendaient, tenant des branches d'arbre et formant trois groupes qui répondaient aux trois sections de l'établissement. Quelques jeunes gens portaient sur des brancards ornés de fleurs et de feuillage les prix et les couronnes. Précédé de ces groupes, le cortège se dirigeait vers la salle des fêtes. Elle était décorée de festons, de guirlandes, de rameaux de verdure et de dessins d'écoliers. Tout autour, un grand nombre de citoyens et de citoyennes remplissaient les tribunes. Au centre, s'élevait l'autel de la Patrie où prix et couronnes étaient déposés. Les autorités se plaçaient en face de l'autel. Le président de l'administration prononçait un discours qui célébrait la République, les bienfaits de l'instruction et les avantages des Écoles centrales. Après lui, un professeur prenait la parole. Puis, le secrétaire en chef lisait le palmarès, le président remettait les prix aux élèves en leur donnant l'accolade fraternelle au milieu des applaudissements, et les lauréats, leurs livres dans les mains, la couronne sur la tête, regagnaient l'école avec leurs maîtres.

En l'an V, à la fin de 1798, Beyle, élève de la première et de la deuxième section, obtint la mention honorable de dessin à la classe des grandes têtes et la mention honorable dans le cours inférieur de mathématiques.

En l'an VI, à la fin de 1798, il remporta le premier prix du cours des belles-lettres dans la troisième section (1) et l'ac-

(1) Le livre qui lui fut donné est l'Homère de Bitaubé.

cessit à la classe de ronde-bosse. Colomb dit que Beyle avait une telle supériorité sur ses camarades qu'aucun d'eux ne voulut subir l'épreuve qui, comme on sait, avait lieu publiquement. Il parut seul devant le jury d'examen et deux heures durant répondit à toutes les questions avec une netteté parfaite.

En l'an VII, à la fin de 1799, dans la division supérieure du cours de mathématiques, neuf élèves furent jugés dignes du premier prix : Beyle, Marcellin Charvet, Jean-Jacques Bret, Casimir Mathieu, Félix Faure, Jacques Miège, Frédéric Giely, Louis Crozet et Charles Cheminade. Mais, à cause de la précision que Beyle avait mise dans ses réponses et de la facilité avec laquelle il opérait dans ses calculs, le jury lui adjugea, sans recourir à la voie du sort, l'ouvrage destiné à l'élève qui méritait le premier prix (1). Beyle eut, en outre, comme les années précédentes, une nomination en dessin : le cours de ronde-bosse comprenait deux classes, la classe des académies et celle des têtes ; Beyle eut le prix d'honneur de la classe des académies.

Son prix de mathématiques fut une de ses grandes joies. Il avait peiné pour l'obtenir. Durant l'année scolaire, il s'enferma dans une chambre de la maison paternelle, la chambre de sa mère : il y avait mis un tableau de toile cirée, et là, il s'exerçait à démontrer. Il avait sur ce point sa théorie et son système de guerre : c'est qu'il faut, pour donner plus de lustre à l'examen, témoigner d'abord une légère timidité et la laisser ensuite se dissiper peu à peu ; on plaît de la sorte à l'examinateur, homme ennuyé, que

(1) L'édition latine de l'*Introduction à l'analyse infinitésimale* d'Euler ; Charvet, Bret, Mathieu, Faure et Miège tirèrent au sort le *Traité de calcul intégral et différentiel* de Bossuet ; Giely, Crozet et Cheminade, la *Théorie des fonctions analytiques* de Lagrange ; Bret et Crozet furent désignés par le sort.

[illegible] attache et secrète (1). Il vécut ainsi une [illegible] travaillait, dit-il, comme M [illegible] à la [illegible]. Sa passion des mathémat[illegible] [illegible] les cheveux longs et [illegible] perdre une [illegible] Leçons élémentaires de La[illegible] [illegible] Marie, mais il n'y trouva rie[illegible] [illegible] en d'autres termes ce qu'il [illegible]

[illegible] Il méprisait son professeur Dup[illegible] [illegible] le bourgeois le plus empha[illegible] [illegible] jamais vu, sans l'omb[illegible] [illegible] en 1804 que Dupuy, sava[illegible] [illegible] Paris une dénue bête et un détes[illegible] [illegible] aux laquais. A l'insu de son [illegible] six francs qu'il reçut de sa grand[illegible] [illegible] les leçons particulières d'un jeune hom[illegible] [illegible] en mathématiques que Dupuy. [illegible] [illegible] sur ce Gros : il le nomme un géom[illegible] [illegible] l'incomparable ; il juge [illegible] Lagrange, et s'il fallait élire un [illegible] composé de quatre grands hommes, il choisirait Gros [illegible] Tracy, Chateaubriand et Franklin. Mais Gros n'avait e[illegible] [illegible] d'argent. Vainement le préfet Fourie[illegible] [illegible] Paris et lui faisait entrevoir un s[illegible] à l'Institut. Simple, modeste, désintéressé, Gros hab[illegible] une petite chambre de la rue Saint-Laurent, le q[illegible] [illegible] de Grenoble, et passait son tem[illegible] [illegible] à la chasse. S'il consentait à donner des leç[illegible] c'était à son corps défendant et sans aucune régularité. [illegible] qu'il avait durant une heure parlé politique avec Be[illegible]

(1) C'est ainsi que dans *Rouge et noir* l'évêque d'Agde harangue l[illegible] avec onction, « sans oublier une petite nuance de trouble fort polie [illegible] Sa Majesté ».

cessit à la classe de ronde-bosse. Colomb dit que Beyle avait une telle supériorité sur ses camarades qu'aucun d'eux ne voulut subir l'épreuve qui, comme on sait, avait lieu publiquement. Il parut seul devant le jury d'examen et deux heures durant répondit à toutes les questions avec une netteté parfaite.

En l'an VII, à la fin de 1799, dans la division supérieure du cours de mathématiques, neuf élèves furent jugés dignes du premier prix : Beyle, Marcellin Charvet, Jean-Jacques Bret, Casimir Mathieu, Félix Faure, Jacques Miège, Frédéric Giely, Louis Crozet et Charles Cheminade. Mais, à cause de la précision que Beyle avait mise dans ses réponses et de la facilité avec laquelle il opérait dans ses calculs, le jury lui adjugea, sans recourir à la voie du sort, l'ouvrage destiné à l'élève qui méritait le premier prix (1). Beyle eut, en outre, comme les années précédentes, une nomination en dessin : le cours de ronde-bosse comprenait deux classes, la classe des académies et celle des têtes ; Beyle eut le prix d'honneur de la classe des académies.

Son prix de mathématiques fut une de ses grandes joies. Il avait peiné pour l'obtenir. Durant l'année scolaire, il s'enferma dans une chambre de la maison paternelle, la chambre de sa mère : il y avait mis un tableau de toile cirée, et là, il s'exerçait à démontrer. Il avait sur ce point sa théorie et son système de guerre : c'est qu'il faut, pour donner plus de lustre à l'examen, témoigner d'abord une légère timidité et la laisser ensuite se dissiper peu à peu ; on plaît de la sorte à l'examinateur, homme ennuyé, que

(1) L'édition latine de l'*Introduction à l'analyse infinitésimale* d'Euler ; Charvet, Bret, Mathieu, Faure et Miège tirèrent au sort le *Traité de calcul intégral et différentiel* de Bossuet ; Giely, Crozet et Cheminade, la *Théorie des fonctions analytiques* de Lagrange ; Bret et Crozet furent désignés par le sort.

ouï estimer, et Beyle avait « ouï estimer » l'Ecole pol
nique où quatorze élèves de l'Ecole centrale de Gre
étaient entrés l'année précédente (1).

En 1799, les candidats furent interrogés sur l'ari
tique, la théorie des logarithmes, l'algèbre jusqu'aux
tions du 2e degré, le binôme de Newton, la géométr
trigonométrie rectiligne, la construction des quantités
briques par la ligne droite et le cercle, la stat
et le nouveau système des poids et mesures. Il y
quatre examinateurs, et le ministre de l'intérieur as
sa région à chacun : à Langlet, Paris ; à Louis Mong
centre et le sud-ouest ; à Levesque, le nord ; à Labbey,
et le sud-est. Labbey devait venir à Grenoble, et son
vée était fixée au 19 octobre. Il ne vint pas. Fut-ce, co
dit Beyle, parce que les aristocrates attendaient les R
à Grenoble et criaient *O rus, quando ego te aspiciam?*
des patriotes cisalpins se réfugiaient dans la ville et
sieurs, réduits à l'extrême misère, chantaient dans les
pour exciter la pitié publique (2). Mais les envahiss
étaient loin encore, et les années suivantes, en 1800 e
1801, les candidats de Grenoble se rendirent à Lyon. B
écrit, il est vrai, que les huit élèves qui remportèrent
lui le prix de mathématiques allèrent à Paris subir
examen à l'école même et qu'ils furent tous reçus. Mai
encore, il se trompe. Cent vingt-cinq sujets, entre au
Gourgaud, le fils du conventionnel Blaux et le fils de Fa
d'Eglantine, furent admis au concours de 1799 d'aprè
déclaration faite le 25 novembre par le jury. La liste
compte que deux candidats de Grenoble : Brun et Marce

(1) Nicolet. Discours prononcé à la distribution des prix du lycée
Grenoble, 2 août 1897, p. 26. Parmi les élèves de Grenoble on relève
le registre de l'Ecole polytechnique les deux Monval, Sinard, Mitif
Anglès, Camille Périer, Aribert.

(2) *Moniteur* du 26 octobre 1799.

harvet, un de ceux qui eurent le prix de mathémathiques vec Beyle (1).

Beyle a évidemment confondu le concours de 1799 avec e concours de 1800. L'année suivante, sept candidats de renoble, dont quatre, Bret, Crozet, Mathieu et Miège, vaient partagé le prix de mathématiques avec Beyle, ntrèrent à l'Ecole polytechnique (2).

Quoi qu'il en soit, Beyle partit pour Paris avec un ami e son père, Basset, qui fut son mentor pendant son voyage. l sut à Nemours le coup d'Etat du 18 brumaire qui datait le la veille, et il avoue qu'il n'y comprit pas grand'chose. Basset le déposa dans un hôtel à l'angle de la rue de Bourgogne et de la rue Saint-Dominique. Mais, par économie,

(1) Joseph-Antoine Brun venait de Chambéry, où sa mère était négociante. Marcellin Charvet était né le 28 avril 1782 à Grenoble où sa mère, veuve, demeurait sur la route du Jardin de ville; il donna sa démission le 23 février 1801 pour devenir aspirant de marine, rentra à l'école le 6 février 1802 et donna de nouveau sa démission le 14 avril suivant pour mauvaise santé.

(2) C'étaient Alis, Bret, Crozet, Gagnières, Mathieu, Miège et Plana. Alis (Balthazar-Etienne-Mathieu), né le 7 janvier 1781 à Grenoble, est admis dans l'artillerie le 1er frimaire XI. Bret (Jean-Jacques), né à Mercurol, dans la Drôme, le 25 septembre 1781, fils du notaire de Tain, est rayé de la liste des élèves le 1er nivôse XII. Crozet (Louis-Joseph-Mathias), né le 4 octobre 1784 à Grenoble, fils d'un avoué qui demeurait, comme le père de Beyle, rue des Vieux-Jésuites, est admis le 6 brumaire XII à l'école des ponts et chaussées. Gagnières (Pierre-Joachim), né le 3 décembre 1782 à Saint-Vallier, fils d'un propriétaire, est rayé de la liste des élèves le 17 thermidor IX. Mathieu (Jean-François-Jacques-Casimir), né le 14 février 1781 à Veynes, dans les Hautes-Alpes, devient répétiteur de mathématiques à l'école d'artilleris de Turin le 28 ventôse XI. Miège (Jean-Claude), né le 9 janvier 1781 à Grenoble, fils d'un limonadier de la rue Créqui, donne sa démission le 9 prairial IX pour entrer dans l'artillerie de marine comme aspirant de 1re classe. Plana (Jean-Antoine-Amédée), né le 8 novembre 1781 à Voghera, est nommé le 28 ventôse XI professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Turin.

ouï estimer, et Beyle avait « ouï estimer » l'Ecole polytechnique où quatorze élèves de l'Ecole centrale de Grenoble étaient entrés l'année précédente (1).

En 1799, les candidats furent interrogés sur l'arithmétique, la théorie des logarithmes, l'algèbre jusqu'aux équations du 2ᵉ degré, le binôme de Newton, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, la construction des quantités algébriques par la ligne droite et le cercle, la statique, et le nouveau système des poids et mesures. Il y avait quatre examinateurs, et le ministre de l'intérieur assigna sa région à chacun : à Langlet, Paris ; à Louis Monge, le centre et le sud-ouest ; à Levesque, le nord ; à Labbey, l'est et le sud-est. Labbey devait venir à Grenoble, et son arrivée était fixée au 19 octobre. Il ne vint pas. Fut-ce, comme dit Beyle, parce que les aristocrates attendaient les Russes à Grenoble et criaient *O rus, quando ego te aspiciam* ? Déjà des patriotes cisalpins se réfugiaient dans la ville et plusieurs, réduits à l'extrême misère, chantaient dans les rues pour exciter la pitié publique (2). Mais les envahisseurs étaient loin encore, et les années suivantes, en 1800 et en 1801, les candidats de Grenoble se rendirent à Lyon. Beyle écrit, il est vrai, que les huit élèves qui remportèrent avec lui le prix de mathématiques allèrent à Paris subir leur examen à l'école même et qu'ils furent tous reçus. Mais ici encore, il se trompe. Cent vingt-cinq sujets, entre autres Gourgaud, le fils du conventionnel Blaux et le fils de Fabre d'Eglantine, furent admis au concours de 1799 d'après la déclaration faite le 25 novembre par le jury. La liste ne compte que deux candidats de Grenoble : Brun et Marcellin

(1) Nicolet. Discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Grenoble, 2 août 1897, p. 26. Parmi les élèves de Grenoble on relève sur le registre de l'Ecole polytechnique les deux Monval, Sinard, Mitiffiot, Anglès, Camille Périer, Aribert.

(2) *Moniteur* du 26 octobre 1799.

:ons de Rousseau : *lascia le donne e studia la matematica.* ontrairement à ce mot, il pensa désormais aux femmes et on plus aux mathématiques. Il ne garda de son commerce vec Bezout, Clairaut et La Caille, que l'amour des défini-.ons précises et l'horreur des à peu près. Mais il se rappe-ıit avec fierté qu'il avait été « éloquent au tableau ». En 304, il assurait que s'il était ruiné, il pourrait, au bout 'une année de travail, devenir professeur de mathématiques; t en 1805, lorsqu'il songeait à fuir avec Mélanie Guilbert, disait à l'actrice qu'il tâcherait dans sa retraite d'acquérir .e la gloire en mathématiques.

Il n'a jamais parlé qu'avec affection de cette Ecole poly-echnique où il faillit entrer. Ses héros, Octave de Malivert, Lucien Leuwen, Fédor de Miossens, sont élèves de l'Ecole polytechnique. « Quand nous voyons, disait-il, ce titre accolé au nom d'un auteur, nous nous attendons à trouver un ouvrage de mérite. » Dans *Rome, Naples et Florence*, il exhorte le cardinal Consalvi à nettoyer l'étable d'Augias ou l'Etat romain en fondant une Ecole polytechnique, et il soutient que Napoléon aurait dû donner au royaume d'Italie un institut semblable où la noblesse eût pris le goût des idées libérales. Il reproche à l'empereur de n'avoir visité qu'après le retour de l'île d'Elbe cette pépinière d'excellents officiers, et en 1822 il blâme le gouvernement des Bourbons de désorganiser une école à qui la France doit déjà quatre mille cinq cents sujets distingés, mauvaises têtes peut-être, mais excellents esprits, façonnés par une éducation presque militaire et accoutumés au franc-parler.

A. CHUQUET.

Séances des 31 août, 7, 21, 28 septembre, et 9 octobre 1901.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. BARDOUX

MESSIEURS,

Une notice académique ne doit, à ce qu'il paraît, nir que des éloges. Toute critique, même la plus l y serait déplacée. Il est quelquefois permis de laisser un défaut, mais seulement quand on est sûr qu'on p sans effort le tourner en qualité et le faire servir louange du mort. Cette façon de concevoir les noti plus d'un effet fâcheux : le premier est que le public prend pour lui le rôle du critique et s'y complaît d'a plus que le panégyriste a été plus constant dans l'é Le second est que la notice, après avoir été couverte plaudissements dans cette enceinte, tombe rapide dans l'oubli : on ne la relit jamais. Qui aurait l'idée d rechercher dans un morceau de ce genre l'impression qu'on tient à garder de tout homme réellement supéri Il est trop clair qu'on n'y trouvera qu'un jugement r incomplet par des réticences ou faussé par la rhétor admise en ces sortes de sujet. D'ailleurs, ce genre littér est aujourd'hui suranné ; il date d'une époque où tou qui avait une valeur esthétique se tenait aussi loin que sible de la réalité. C'était le temps de l'Oraison funèbre

Poème épique, de la Tragédie, de la Pastorale, etc. Notre démocratie n'aime et ne goûte que la vérité toute simple : elle veut comprendre ce qu'on lui dit. Or, tout se tient dans l'homme : telle qualité chez un individu serait inexplicable sans une insuffisance correspondante. Les insuffisances sont donc aussi importantes à noter que les qualités dont elles donnent la clef. Pourquoi tairais-je, par exemple, que Bardoux, qui avait toutes les qualités de l'improvisateur et du journaliste, n'était point un écrivain de race ? N'est-ce point dire sous une autre forme qu'il était avant tout un orateur, qu'il restait un orateur même en écrivant ? L'Académie m'absoudra donc, j'en suis sûr, d'avoir usé dans cette étude de plus de liberté qu'elle n'est habituée à en rencontrer dans ce genre de travaux. Je trouve de plus une exhortation à parler sans réticence dans le noble caractère même de notre confrère et ami si loyal et si simple, si passionné pour la vérité du témoignage. Bardoux, tel que nous l'avons connu, ne perdra rien à être traité sans complaisance : il ne peut qu'y gagner.

La famille de Bardoux était originaire du département de l'Allier. C'étaient moitié des paysans cultivateurs, laborieux et tenaces, moitié des gens de petite robe, acharnés tout le jour sur leurs dossiers. Bardoux avait subi l'influence de ce double atavisme. Un homme d'esprit qui avait connu et beaucoup aimé Bardoux disait plaisamment que les deux syllabes qui composent son nom répondaient merveilleusement à ses deux qualités maîtresses : *Bar* avec son A qui s'écrase sous la rude consonnance de l'R, n'est-ce pas le bruit du marteau sur l'enclume, de la bêche qui rencontre un caillou dans le sillon ? N'est-ce pas aussi l'image du travail quotidien et opiniâtre, du labeur âpre et dur dont Bardoux n'a pas cessé de donner l'exemple jusque dans les années les plus fortunées de sa vie ? *Doux* avec sa sonorité sourde et tendre, n'est-ce pas l'image de cette bonté, de cette sympathie toujours prêtes à s'émouvoir, de cette sua-

vité caressante de la forme, de ce je ne sais quoi de v
dont Bardoux enveloppait ses plus simples témoi
d'affection? L'examen des faits va d'ailleurs confir
jugement contenu dans cet horoscope.

Une des branches de la famille s'était transpo
Bourges. C'est là que Bardoux naquit en mai 183
père, modeste fonctionnaire de l'administration des fin
resta dans cette carrière jusqu'à l'âge de la retraite
joignit alors sa femme à Clermont où elle s'était tra
tée pour surveiller l'éducation de son fils. Mme Bardou
une femme lettrée. Elle aimait à lire tout haut, le so
chefs-d'œuvre de notre littérature classique. Bardoux
grâce à elle à connaître et à goûter nos vieux maître
le texte et non pas dans un livre de morceaux choi
contracta là des habitudes de facile enthousiasme q
années ne purent faire disparaître. Il s'excusait i
ment de trop admirer certains passages de nos g
auteurs en disant: « Que voulez-vous? Je crois
jours les entendre avec l'accent et le charme de la voi
ternelle. » — Il fut constamment le premier dans sa
tout le temps qu'il resta au collège. Je ne trouve à si
sur cette période de sa vie que la protection tendre d
entoura un frère infirme, particulièrement exposé au
santeries méchantes de ses camarades. L'enfant de
déjà des signes de cette générosité qui devait être plu
un des traits de son caractère.

Connaissant la vie, Mme Bardoux tint à ce que son f
fît l'expérience le plus tard possible : elle le garda
temps auprès d'elle. Lorsqu'il partit pour Paris, el
manqua pas de lui adjoindre un mentor muni des re
mandations les plus sévères. Bardoux connut ainsi
temps avant de le matérialiser le sentiment qui attire
des sexes vers l'autre. Il se complut dans les ch
et fortes expressions qu'en donnent les poètes et il
particulièrement préparé à comprendre la spiritu

l'espèce d'innocence que les femmes apportent dans l'amour. Mme de Beaumont n'a pas seulement trouvé en lui un peintre et un poète ému, c'est par instant un hagiographe racontant avec dévotion et ferveur les miracles, les extases et la passion d'une sainte Pauline. De cette première période de sa vie date un volume : *Loin du monde*, publié sous le pseudonyme d'Agénor Brady. Il y a là quelques vers d'une bonne facture, mais qui ne dépassent pas ce qu'on peut attendre des essais d'un jeune homme en ce genre.

A Paris, Bardoux ne disposait que de ressources modiques qui ne lui permettaient guère de fréquenter le grand monde. Sa vive intelligence, sa bonne grâce et la douceur de ses manières lui conquirent toutefois de fidèles amitiés : il connut alors Flaubert, et noua avec Bouilhet des relations qui durèrent jusqu'à la mort du poète ; il se lia aussi avec Émile Ollivier, Gambetta, Ferry. Jeune et croyant, il n'avait pas à se défendre contre les séductions de l'Empire qui s'adressaient surtout aux découragés et aux sceptiques. Il avait plus de peine à se garder contre les ouvertures et même les avances de l'orléanismo. Sa mère, grande admiratrice de Guizot, était restée fidèle au régime de 1830. Elle aurait fort aimé que son fils devînt à Clermont le chef et le porte-parole de ce parti. Son influence s'exerça dans ce sens aussitôt après le retour de Bardoux à Clermont. L'*Indépendant du Centre* fut fondé par un groupe d'orléanistes et de républicains qui trouvaient superflu de déclarer par avance quel parti ils suivraient après la victoire. Bardoux collabora activement à ce journal. Mais la politique n'était pas alors la seule maîtresse de son esprit mobile ; elle l'attirait moins que la littérature et l'érudition : c'est ainsi qu'il publia pendant les dernières années de l'Empire un article sur le cartulaire de Brioude, d'autres articles sur la Réforme, d'autres encore sur les Légistes du moyen âge : ceux-ci n'étaient que l'amorce du livre qu'il devait achever plus tard et par lequel commen-

vité caressante de la forme, de ce je ne sais quoi de velouté dont Bardoux enveloppait ses plus simples témoignages d'affection? L'examen des faits va d'ailleurs confirmer le jugement contenu dans cet horoscope.

Une des branches de la famille s'était transportée à Bourges. C'est là que Bardoux naquit en mai 1830. Son père, modeste fonctionnaire de l'administration des finances, resta dans cette carrière jusqu'à l'âge de la retraite et rejoignit alors sa femme à Clermont où elle s'était transportée pour surveiller l'éducation de son fils. Mme Bardoux était une femme lettrée. Elle aimait à lire tout haut, le soir, les chefs-d'œuvre de notre littérature classique. Bardoux apprit grâce à elle à connaître et à goûter nos vieux maîtres dans le texte et non pas dans un livre de morceaux choisis. Il contracta là des habitudes de facile enthousiasme que les années ne purent faire disparaître. Il s'excusait ingénûment de trop admirer certains passages de nos grands auteurs en disant : « Que voulez-vous? Je crois toujours les entendre avec l'accent et le charme de la voix maternelle. » — Il fut constamment le premier dans sa classe tout le temps qu'il resta au collège. Je ne trouve à signaler sur cette période de sa vie que la protection tendre dont il entoura un frère infirme, particulièrement exposé aux plaisanteries méchantes de ses camarades. L'enfant donnait déjà des signes de cette générosité qui devait être plus tard un des traits de son caractère.

Connaissant la vie, Mme Bardoux tint à ce que son fils en fît l'expérience le plus tard possible : elle le garda longtemps auprès d'elle. Lorsqu'il partit pour Paris, elle ne manqua pas de lui adjoindre un mentor muni des recommandations les plus sévères. Bardoux connut ainsi longtemps avant de le matérialiser le sentiment qui attire l'un des sexes vers l'autre. Il se complut dans les chastes et fortes expressions qu'en donnent les poètes et il resta particulièrement préparé à comprendre la spiritualité,

l'espèce d'innocence que les femmes apportent dans l'amour. Mme de Beaumont n'a pas seulement trouvé en lui un peintre et un poète ému, c'est par instant un hagiographe racontant avec dévotion et ferveur les miracles, les extases et la passion d'une sainte Pauline. De cette première période de sa vie date un volume : *Loin du monde*, publié sous le pseudonyme d'Agénor Brady. Il y a là quelques vers d'une bonne facture, mais qui ne dépassent pas ce qu'on peut attendre des essais d'un jeune homme en ce genre.

A Paris, Bardoux ne disposait que de ressources mo diques qui ne lui permettaient guère de fréquenter le grand monde. Sa vive intelligence, sa bonne grâce et la douceur de ses manières lui conquirent toutefois de fidèles amitiés : il connut alors Flaubert, et noua avec Bouilhet des relations qui durèrent jusqu'à la mort du poète ; il se lia aussi avec Émile Ollivier, Gambetta, Ferry. Jeune et croyant, il n'avait pas à se défendre contre les séductions de l'Empire qui s'adressaient surtout aux découragés et aux sceptiques. Il avait plus de peine à se garder contre les ouvertures et même les avances de l'orléanismo. Sa mère, grande admiratrice de Guizot, était restée fidèle au régime de 1830. Elle aurait fort aimé que son fils devînt à Clermont le chef et le porte-parole de ce parti. Son influence s'exerça dans ce sens aussitôt après le retour de Bardoux à Clermont. L'*Indépendant du Centre* fut fondé par un groupe d'orléanistes et de républicains qui trouvaient superflu de déclarer par avance quel parti ils suivraient après la victoire. Bardoux collabora activement à ce journal. Mais la politique n'était pas alors la seule maîtresse de son esprit mobile ; elle l'attirait moins que la littérature et l'érudition : c'est ainsi qu'il publia pendant les dernières années de l'Empire un article sur le cartulaire de Brioude, d'autres articles sur la Réforme, d'autres encore sur les Légistes du moyen âge : ceux-ci n'étaient que l'amorce du livre qu'il devait achever plus tard et par lequel commen-

cèrent ses succès d'écrivain Entre temps il plaidait, sans quelque éclat : il défendit l'*Indépendant du Centre* avait parlé avec éloge du représentant Baudin, mort les barricades en 1851.

Un événement inattendu changea et fixa les desti de Bardoux : Mᵉ Mège, l'avocat le plus occupé de Clerm ayant été nommé membre du Corps législatif, lui laiss partant sa clientèle. Bardoux se trouva alors en posses d'un cabinet important : il plaida avec maîtrise dans sieurs grandes affaires, et la corporation le choisit con bâtonnier.

Nommé en 1870 maire de Clermont, il eut à adminis cette ville pendant la période douloureuse qui port nom de l'année terrible. Ceux qui survivent encore pa ses contemporains se rappellent avec émotion un trait lui fit grand honneur : des soldats allemands avaient pris et amenés à Clermont. Parmi eux se trouvait, dit le fils de Bismarck. La foule s'ameuta, se porta ver lieu où étaient détenus les prisonniers, et tenta de pé trer jusqu'à eux. Bardoux, prévenu en grande hâte, ré quelques gardes nationaux et se dirigea vers l'endroi l'on s'attendait à quelque abus de la force. Il avait l'au rité nécessaire pour se faire écouter ; il prit la parole, sans aucune préparation, dit tout ce que lui suggéra cœur et sa conscience d'honnête homme. C'en fut a pour changer l'âme de cette multitude ; elle se dispe C'est, m'a dit l'un des témoins de cette scène, une occasions où j'ai vu Bardoux s'élever jusqu'à la gra éloquence.

Presque immédiatement après, au mois de février 18 Bardoux fut nommé membre de l'Assemblée nation Cette Assemblée comprenait à peu près tous les homme cœur et de talent qui avaient été écartés par l'Empire qui s'étaient tenus volontairement éloignés des affai publiques pendant plus de vingt ans. Les bonapartis

s'étaient prudemment abstenus : l'Assemblée n'en comptait pas un seul. Les républicains connus, les seuls qui eussent pu grouper les voix autour de leur nom, étaient en petit nombre. Le pays, qui voulait avant tout des hommes nouveaux, fut réduit à les chercher dans les vieilles familles locales. Les anciens partis orléaniste et surtout légitimiste formèrent la majorité de l'Assemblée. On ne leur demanda, d'ailleurs, aucun engagement. On ne s'informa point s'ils appuieraient l'une ou l'autre des deux restaurations possibles. On n'ignorait pas qu'ils aimaient ardemment la France, qu'ils l'aimaient plus que leur parti : c'est tout ce qu'on avait besoin de savoir. Les députés étaient donc libres, plus libres qu'ils ne l'ont jamais été, de se considérer comme les représentants de la nation. Ils regardaient les gens qui les avaient élus moins comme leurs commettants que comme des intermédiaires entre eux et le pays tout entier.

L'Assemblée qui fut appelée à siéger de 1871 à 1875 fut la plus grande et la plus digne de mémoire qu'il y ait eu dans notre pays depuis 1789. Si elle n'oublia pas complètement la grandeur des intérêts de parti, elle s'éleva constamment au-dessus de la bassesse de l'intérêt local. Tout était à refaire alors : la Constitution et les lois. Il fallait libérer le territoire, réorganiser l'administration, lui imprimer un nouvel esprit. Que dis-je ! La France avait, en quelque sorte, perdu son âme : la Commune de Paris, les tendances à une sécession qui s'étaient produites dans le Midi, avaient fait voir la capitale et certaines provinces toutes prêtes à s'isoler, à se séparer du reste.

L'Assemblée conçut un grand nombre de mesures sages et réparatrices. Composée en majorité d'hommes qui passeraient aujourd'hui pour des réactionnaires, elle ne considéra jamais dans ses délibérations que la justice, la liberté et le bien public. Le législateur de cette grande époque ne fut même pas étranger à cet optimisme révolu-

tionnaire qui respire dans les principes de 1789. Il fit large crédit au peuple, et, par une illusion qui se trou finalement être un bien, il espéra de la spontanéité po laire plus qu'il n'y avait à en attendre.

Bardoux se trouvait admirablement à l'aise dans une . semblée dont il partageait toutes les passions généreus et l'Assemblée, de son côté, était disposée à accueillir av faveur un homme laborieux, capable et résolu. Ce : l'époque la plus brillante, et l'on peut ajouter la plus h reuse de sa vie. Ce fut aussi la mieux remplie ; plein d'a deur et de ténacité, il est toujours prêt à accepter les tı vaux qu'on lui demande d'entreprendre. Son aide est a quise d'avance à tous ceux de ses collègues qui veulent av ses conseils et l'autorité de sa parole dans la discussic On rencontre son nom dans un nombre considérable projets de lois. Il est constamment à la tribune pour l expliquer et les défendre. A tout propos, il fait des obser tions où se montrent la promptitude et la sagacité de s esprit. Ses vues sont toujours précises ; elles sont toujou larges et généreuses.

En 1875, la loi électorale fut changée et le scrutin d'a rondissement établi. Bardoux fut de nouveau élu député Clermont. L'Assemblée nationale avait dû se découronn elle-même en envoyant siéger au Sénat soixante-quinze ses membres. Toutefois, son esprit lui survivait enc dans la Chambre nouvellement élue. Celle-ci se fit honne en appelant Bardoux au ministère de l'instruction publiq Il ne resta en fonction qu'une année (1878) et fut l'inspi teur de l'activité féconde qui signala cette période. Il ton du pouvoir dans les premiers mois de 1879. Déjà les él teurs se laissaient ressaisir par les politiciens. La petites tion du pays qu'il représentait commençait à se mont mécontente d'une politique qui ne considérait jamais que bien du pays tout entier. Elle entendait que désormais s mandataire lui appartînt, qu'il fût, avant tout, le procur

chargé de faire prévaloir ses intérêts particuliers. Bardoux ne fut pas réélu en 1880.

Il rentra sans murmurer dans la vie privée. Il avait toujours eu le goût et le culte des lettres. Il entreprit immédiatement un assez grand nombre de travaux, surtout biographiques, qu'il n'abandonna que lorsqu'il fut réélu sénateur. Il mena donc de front la double activité de l'écrivain et du législateur. Au début de sa carrière, il s'était fait remarquer par un ouvrage qui aurait mérité de faire plus de bruit à son heure : *Les légistes et leur influence sur la société française*. Un second ouvrage, qui a moins d'intérêt que le titre n'en faisait prévoir, est la vie de M. de Montlosier. Mais l'œuvre qui marque une date dans la vie de Barboux est l'étude sur Mme de Beaumont. A partir de là, se succèdent ces trois livres, pleins d'une sensibilité délicate, d'un attendrissement discret, où la touche est à la fois émue et craintive : ce sont avec Mme de Beaumont les ouvrages sur Mme de Custine et Mme de Duras. Bardoux avait ainsi fait le tour du cœur de Chateaubriand ; il le prend lui-même pour sujet, dans un livre qui est très habilement composé, et qui, sans donner une idée complète de l'homme, met admirablement au courant de ses œuvres littéraires. Il faut citer encore, après les deux volumes sur la Fayette, l'étude où Bardoux a mis le plus profond et le plus intime de sa pensée sur la société politique, je veux dire la *Bourgeoisie française*. Il en termine l'histoire en 1848, en glorifiant la personne de Guizot qu'il devait reprendre un peu plus tard dans un opuscule de 200 pages. C'est un des bons spécimens de ces biographies intelligentes et succinctes qui forment la collection Jusserand.

C'est en 1881 que Bardoux avait été nommé sénateur inamovible : c'était l'une des dernières fois que le Sénat usait d'un privilège qui devait bientôt lui être retiré. Il apportait à la haute Assemblée un précieux concours, qui ne tarda pas à se faire sentir. Esprit laborieux, cœur ouvert à tous

les enthousiasmes, il n'était pas de besogne si ingrate crût pouvoir décliner. Il n'y avait pas de question int sant la dignité du pays que sa générosité naturelle n chercher pour en dire son mot. Il n'y avait pas de su voilé par les intérêts et les égoïsmes qu'il ne sentît l soin d'éclaircir et d'illustrer par la vérité courageuse dite. Il intervint dans presque toutes les discussions soulevèrent les questions d'enseignement supérieur, no ment celle des Universités, et son rapport sur les Octroi resté un modèle par la connaissance approfondie du s le grand nombre des points de vue, la force de l'argum tion. Il avait été nommé en 1890 membre de l'Académi Sciences morales : il n'y avait que des amis. C'était un ch de le rencontrer là, bienveillant et souriant, abondan bonnes paroles qui partaient du cœur ; sa voix chau vibrante, l'expression si fine et si distinguée de sa bo répandait une grâce sur tout ce qu'il disait. Il fut pri 1896, par une de ces maladies qui ne pardonnent pas. A une accalmie passagère, le mal revint avec plus de forc succomba en novembre 1897. On peut dire, avec une vé parfaite, que personne n'a jamais emporté des regrets sentis et plus unanimes.

Je voudrais étudier dans Bardoux l'homme politi qui comprend le député et le ministre ; l'écrivain, qui c prend le lettré et le dilettante ; enfin, l'homme lui-mê considéré dans son esprit et dans son caractère, ress cachés qui l'ont rendu apte à soutenir les deux prem personnages.

Comme homme politique, il s'est fait remarquer pa belle unité de sa vie. Jamais il n'a sacrifié à un intérê parti la plus petite parcelle de ses opinions, et pourt ses convictions de *juste milieu* étaient de celles qu prêtent le plus aisément à ces sortes de compromis. Il resté constamment fidèle à lui-même. Il se faisait rem

quer, de plus, par une loyauté, un désintéressement, une abnégation dont il n'avait pas l'air de se douter. Ses amis, — y a-t-il des amis en politique ? — lui demandaient souvent des conseils sur un parti d'où dépendait leur fortune ministérielle. Bardoux les donnait de bonne foi, sans s'inquiéter des conséquences, sans compter les rivaux que sa bonne grâce aidait à se dresser ainsi sur son chemin. Chez un homme aussi peu préoccupé de lui-même, le droit sens avait gardé toute sa rigidité, toute son acuité. Il avait le sentiment fin et complet des situations. Il était consulté par tous ses collègues comme un homme d'un jugement sûr, d'un discernement éprouvé, qu'il fallait consulter surtout dans les conjonctures difficiles. On attendait, on voyait arriver avec une sorte de joie cet homme de bon conseil et on lui laissait le soin d'indiquer le parti à prendre. Tout au plus peut-on lui reprocher d'avoir eu trop de confiance dans le bon sens délié dont il était doué. Peut-être, au delà de ce bon sens, y avait-il d'autres manières de raisonner qui n'étaient desservies que par leur nouveauté même, et qui devaient plus tard devenir, elles aussi, le bon sens des générations suivantes. Mais c'est là une critique de philosophe désabusé, qui ne comprend pas le rôle de l'homme d'Etat enfermé dans le présent et borné par un avenir très court. Bardoux a eu ainsi l'honneur de résoudre, sans qu'on n'en sût rien, quelques-unes des crises les plus difficiles de son temps. Quoi qu'il en soit, quand on considère toute cette longue carrière, on est frappé du caractère de constance et d'unité qu'elle présente. On s'incline devant ce tribunal élevé, impartial, dont la jurisprudence est si ferme, et l'on admire le poids avec lequel les arrêts en descendent, expressions diverses d'une même conception de la vie politique.

C'est surtout comme député que j'aime à me le figurer. Il se fit très vite la réputation d'un excellent orateur d'affaires. Il avait une rare capacité de travail, une prompti-

tude d'esprit singulière, l'art de se rendre maître ra|
ment de chaque question, et d'y être à l'aise. La va
des sujets qu'il aborde est presque infinie : marine, ar
instruction publique, beaux arts, administration gén(
ou locale, droit civil, droit commercial, législation
vrière, tout lui est également familier ; et je n'ai]
parlé encore de la haute politique, des affaires où le di:
nement de l'homme d'Etat est plus nécessaire que la (
pétence de l'homme pratique.

La structure de ses discours est invariablement la m(
son procédé consiste à diviser largement le sujet, sar
détruire les grandes lignes. Il marque exactement le ca
tère de chaque division : la première, dont il prend c(
très vite, lui aura servi à débarrasser le terrain ; une a
a pour objet de réfuter les critiques qui lui sont oppos(
il insiste enfin, avant de conclure, sur les mérites pos
de la proposition dont il est l'auteur. Dans cet ensei
si riche, la simplicité, la clarté, la sobriété et la briè
sont également à louer. J'ai lu beaucoup de discour
Bardoux, je n'en ai rencontré aucun où les divisions s
chevêtrent, où l'orateur s'embarrasse dans les distinct
qu'il a lui-même tracées. Il domine constamment son su
Nulle recherche de l'expression rare, du mot à effet; jai
de bavure : la sévérité technique de la discussion reste
tière. On peut dire, et ce n'est pas un mince éloge,
non seulement chaque alinéa, mais chaque phrase de l'(
teur laissait une vue nouvelle du sujet, et une nouv
raison d'en décider dans l'esprit de l'auditeur. Je cit(
comme exemple le débat sur les risques industriels
dans une loi dont il était rapporteur, il tint tête à la
à des adversaires de droite et de gauche avec une enti
possession de lui-même et de son sujet, une logique p
sante, une courtoisie qui ne se démentit pas une seule f
car c'est encore un des traits de cette éloquence, qu'elle
cède jamais à un mouvement d'humeur, et qu'elle gard(



te circonstance le ton et les façons d'une politesse ac-
ıplie. En ces discours, tout faits de muscles et de nerfs,
'aits et d'idées, il n'y a point de place pour l'enflure
toire. Tout au plus et fort discrètement, l'émotion
ne-t-elle l'orateur vers la fin ; elle s'échappe alors en
lques phrases moins précises, plus amples et plus re-
dantes, dont les plis, retombant parfois sur quelques
ıues incorrections de forme, les cachent au public,
ıme ils les ont cachées à l'auteur lui-même.

ette analyse des discours de Bardoux ne serait pas com-
te s'il y manquait le trait qui relève cette parole si pré-
, et la grandit jusqu'à l'éloquence. Bardoux avait
aêlé de bonne heure les avantages et les défauts qui sont
pres à la démocratie, et qui prévalent avec elle dans
tes nos sociétés modernes ; la démocratie ouvre les
rits à une notion plus impérieuse de la justice ; elle fait
étrer dans les institutions plus d'humanité, de solidarité,
vraie fraternité. D'un autre côté, elle est essentiellement
bérale. Il faut à la majorité d'un peuple un grand effort
sagesse et de retenue pour supposer que la minorité
isse avoir raison contre elle ; elle sent qu'elle a le nombre,
masse et la puissance. Elle a des flatteurs qui lui per-
ıdent d'user de tous ces avantages. Elle s'attribue de
nne foi le droit d'étouffer ce peu de voix qui protestent.
outez que la liberté, du moment qu'on la laisse agir sans
i assigner de bornes, engendre naturellement l'inégalité,
st-à-dire l'aristocratie. Des élites se forment, grossissent,
perpétuent de génération en génération, accumulent
tre leurs mains les moyens d'action et d'empire. Si la
ıjorité n'annule pas artificiellement ces avantages ou ne
t pas des lois pour les empêcher de naître, ils prendront
rps et consistance, et la société deviendra, avec le temps,
garchique. Les minorités qui tendent à acquérir un pri-
ège de fait sont, à l'égard de la grande masse, dans la
me condition que les Juifs de l'ancien régime vis-à-vis



de la royauté. Il fallait que le prince fît rendre gor temps à autre aux traitants israélites. Pareillement, mocratie incline plus ou moins à poursuivre l'homn possède, l'homme qui sait, l'homme qui croit, afin (cune force capable d'exercer quelque empire n'exi dehors d'elle-même, ni la propriété, ni la science, ni Bardoux entreprit de s'opposer de tout son pouvoir tendances et à la tyrannie qu'elles suggèrent; il ne m jamais une occasion de réclamer la liberté pour to qui, dans sa bouche, signifiait surtout la liberté des a la liberté de ses adversaires. Sa nature généreuse le r hostile à toute loi qui, pour des raisons de salut publi même simplement pour le bien de l'État, obligeait le à se contraindre, à s'abstenir ou à se taire. Républic défendit les rejetons de notre race de rois contre la dé de la démocratie. Esprit libre, il prit le parti des co gations contre l'intolérance systématique du grand no Se mettre en travers des passions de son temps, c'est doute le plus noble usage que l'homme puisse faire force et de son talent. C'est assurément le plus haut pe nage dans lequel on puisse concevoir l'homme polit

Un homme aussi remarquablement doué était a exercer les fonctions de ministre. Ministre ! Ceux à qu fait l'honneur d'un tel choix se flattent d'imprimer direction nouvelle à tous les services, d'appliquer les qu'ils se sont faites sur les améliorations à introduire. mécompte ! A peine installés, ils reçoivent coup sur les visites de personnages pressants qui ne les laissen respirer et leur font promettre de venir inaugurer une l de chemin de fer, poser la première pierre d'un asile les vieillards, participer à un banquet de commis-voyag Tout leur temps se passe à revêtir d'une forme litté les lieux communs qui forment la matière de leur disc Au reste, le ministre, à peine entré en fonction, s'aper dès ses premières conversations avec ses chefs de ser



d'abord, qu'il n'a jamais connu, ni mesuré les difficultés pratiques du moindre changement à opérer, ensuite, qu'il ne peut rien sans l'aveu et le concours de ces personnages dont la mauvaise volonté suffit pour faire échouer le projet le mieux conçu. Le ministre se borne donc à prendre leur conseil sur les réformes auxquelles il voudrait attacher son nom. Mais les réformes, on le sait bien, ne réussissent que lorsqu'elles portent sur tout un ensemble de questions connexes ; autrement les parties nouvellement élaborées trouvent une résistance dans le reste de l'ancien système, résistance presque toujours victorieuse. Force est donc de se réduire à de très chétives modifications, presque sans conséquences, et tout le travail de l'homme d'État consistera à leur donner plus d'apparence qu'elles n'ont de réalité. Si l'on suppose enfin que le ministre quitte son cabinet et paraît à la Chambre, que de nouvelles déconvenues y attendent l'homme sérieux et convaincu! Le régime parlementaire n'est pas, comme on l'a dit souvent, un gouvernement par la parole, c'est-à-dire par la pensée dont la parole est l'expression : c'est un gouvernement d'orateurs et de rhéteurs. Or ce n'est point le vrai, mais le vraisemblable qui est l'objet de la rhétorique, et il vaut quelquefois mieux, pour le succès de la cause qu'on défend, dissimuler le vrai que l'exprimer. Cette argumentation simplement probable, il faut que le ministre soit capable de la présenter de bonne foi, en y croyant ou comme s'il y croyait, avec entrain, avec agrément, avec tact, en un mot avec toutes les ressources que peut lui fournir un talent oratoire naturellement distingué. Un homme qui sait aligner des mots a un avantage considérable sur l'homme qui ne sait faire autre chose que penser, qui s'est formé une opinion par des réflexions silencieuses, et qui serait un ministre excellent si l'on consentait à le juger sur ses actes sans lui demander de les justifier par la parole. Mais c'est ce qui n'arrive pas : ses actes ne plaident pas pour lui, par la très simple raison

qu'il n'en fait pas ; il n'est pas ministre. C'est l'aut
exerce le pouvoir, et ses actes se règlent sur les p
qu'il peut dire pour les expliquer. L'homme supérie
agit en vertu d'un instinct, qui puise ses résolutions
« partie divine de l'art de gouverner » est ainsi élim
la politique. Les actes mâles ont été remplacés p
paroles femelles et le génie d'un Richelieu s'est
devant le talent d'un Guizot.

Pendant la première période de sa vie parleme
Bardoux fut deux fois ministre. Nommé une premiè
sous-secrétaire d'État de la justice, il se démit de se
tions le jour où il s'aperçut qu'il n'était pas d'accord
reste du cabinet sur la question du scrutin uninomina
acte de désintéressement ne pouvait lui faire tort. Il
nouveau désigné, cette fois, comme secrétaire d'É
l'Instruction publique dans le cabinet qui prit à la
1877 la charge du pouvoir.

Les grandes questions ne sont pas nécessairement
lues par le ministre qui les a conçues : ce ministre le
pare ; il tombe avant de les avoir fait aboutir. C'es
successeur peut-être qui aura la fortune de les rédig
projets de loi, et le successeur de celui-ci qui aura la c
de les voir votées par les Chambres. Il résulte de l
toutes les grandes mesures ne peuvent être rapport
un seul : elles sont une œuvre collective. Bardoux n'
eu l'honneur de proposer et de défendre l'obligation
gratuité de l'enseignement primaire, préparée sous ses
et avec sa participation. Il a présenté et fait aboutir
sur la Caisse des Ecoles conçue originairement
M. Waddington. Nous ne croyons donc pas que l'act
ministérielle de Bardoux ait été bornée aux mesures p
par lui pendant l'année 1878. M. Rambaud, dans
discours sur la tombe de Bardoux, a fait un tableau a
de ces mesures. La création de la Caisse des Écoles,
Caisse des Lycées, la reconstruction de la Faculté de m

cine, le projet de reconstruction de la Sorbonne, la fondation du Musée d'ethnographie et du Musée pédagogique, etc., suffisent pour donner l'idée de l'activité déployée par le ministre. J'oubliais de dire qu'il a été le principal auteur de la législation qui protège nos monuments historiques.

Bardoux possédait la qualité maîtresse dont aucun ministre ne peut se passer : il était né orateur. Mais cet homme sincère, consciencieux, délicat, pouvait-il s'accommoder sans scrupule de tant de servitudes et de tant de contraintes qui pèsent sur les actes et sur les paroles d'un ministre ? Il n'eut, comme secrétaire d'État, qu'une courte carrière et ne se prêta plus, par la suite, à de nouvelles combinaisons. Il avait de plus un défaut caractérisé qui le rendait impropre à cet office : c'était, nous l'avons vu, un parfait libéral et peut-être est-ce cela surtout qui l'a empêché de faire une plus haute fortune, de devenir chef d'un ministère. Il faut bien l'avouer, le propre du grand ministre est de ne se laisser enchaîner par aucune abstraction. Sa force est en un sens une faiblesse puisqu'elle consiste dans une liberté d'indifférence à l'égard des principes. Les questions politiques sont toujours pour lui des problèmes particuliers qu'il résout d'après les circonstances, sans se croire engagé à résoudre de même par la suite un problème semblable. Je me le figure, entouré de ces arguments probables, tous à sa portée et à son niveau, s'attachant à l'un pour s'en détacher ensuite et se rapprocher des autres, indépendant de ce qu'il appelle les grands mots, maître de tous ses mouvements, libre dans toutes ses démarches et composant chaque fois avec art, par des emprunts aux différents principes, la solution opportune et expédiente que la Chambre adoptera avec enthousiasme. Ce haut et magistral scpticisme était refusé à Bardoux. Comme J. Simon, comme Laboulaye, il a renoncé délibérément au grand rôle qui avait paru un instant s'offrir à lui.

Bardoux passa en Auvergne toute son enfance jeunesse ; là aussi s'écoulèrent les premières années d âge mûr. Il s'attacha profondément à son pays d'adoj Il en aima les longues vallées étroites, sortes de f élargies par les eaux que surplombent des amas de pi volcaniques facilement confondues avec les reste antiques châteaux construits de la même pierre. villages s'écroulent sur les pentes, mêlant leurs t rouges à la pâle verdure des châtaigneraies ; plus bas oseraies accompagnent le cours tortueux d'un rui dont les ondes tièdes ou chaudes, toutes chargées d' ou d'arsenic, débouchent avec fracas dans la riante p de Clermont. Les vallées sont disposées comme les sec d'un cercle qui aurait la ville pour centre. De chacu découvre la cathédrale agenouillée avec fierté et o tation dans sa robe de pierre. Tout autour la terre produit accumulé des roches volcaniques désagrégée les eaux. Ce sol, fils du feu, où dort concentrée la ch de plusieurs soleils, est incroyablement fertile. Les fl y sont plus brillantes, le miel plus doux, les fruits savoureux qu'ailleurs. L'Auvergne, pays de lave e granit comme la Bretagne et la Provence, nourrit co elles une race forte. C'est de ces trois centres que sortis une bonne partie des grands hommes dont la Fr s'enorgueillit à juste titre. Mais l'Auvergne, avec son Pascal, ferait aisément équilibre à la Provence avec Mirabeau, à la Bretagne avec son Chateaubriand, Lamennais et son Renan. Cette race est marqnée mêmes caractères que le pays que nous venons de déc Telle la rivière creuse péniblement au fond de sa ra le lit sinueux de ses eaux chargées de sels et les po tumultueusement vers la plaine, tels ces hommes, m préoccupés de l'origine de leurs idées que du but de le efforts, tracent, sans plaindre leurs peines, un sillon ils jetteront les semences de fruits excellents. Ils s



extraordinairement laborieux et opiniâtres, très attachés aux biens de cette terre, très pénétrés du sentiment de la justice. Ces vallées sont si profondes que la cime des montagnes y reste invisible ; les hommes de ce pays ne sont pas curieux de chercher la vérité à sa plus haute source. Ils ont assez du travail obstiné qui est leur lot de chaque jour. S'ils relèvent la tête, c'est pour regarder devant eux à hauteur d'homme. Ils voient clairement ce qu'ils regardent, leur génie est essentiellement juridique, nullement philosophique. Ils n'empruntent à leur philosophie que leur point de départ situé à mi-côte, mais ils en tirent une telle richesse, une telle variété de conséquences qu'on perd de vue la médiocre hauteur où leur raisonnement prend sa source.

Bardoux a été vivement intéressé par cette forte lignée d'hommes presque tous supérieurs ; il s'est fait leur historiographe. On rencontre dans son premier livre de nombreuses figures de légistes, parmi lesquelles les plus éminentes et les plus caractérisées sont des Auvergnats. Il va ensuite chercher M. de Montlosier à Randanne, la famille de Montmorin à la Barge, La Fayette à Chavaniac. Tous le passionnent. Il montre à leur égard une bienveillance qui va jusqu'à la partialité. Cette disposition est augmentée chaque fois par la bonne grâce et l'obligeance des petits-fils, d'un neveu, d'une belle-fille qui ont mis sous ses yeux des documents non publiés. Il y aura ainsi presque toujours quelque chose à retrancher du jugement intime qu'il porte sur chacun de ces personnages, mais ce qu'il en a dit suffit pour nous assurer que nous sommes en présence d'œuvres faites avec amour, avec prédilection, infiniment plus vivantes et plus intéressantes qu'un travail de pure érudition. Bardoux n'est pas un de ces déracinés dont parlait un romancier de notre temps : il est resté fidèlement attaché à sa patrie adoptive. Dans cette confusion des races et des langues que produit toujours plus

ou moins le séjour à Paris, l'Auvergne est restée poı une mère ou, si l'on veut, une nourrice; un souvenir tı le reportait vers elle et lui rendait précieuses toute occasions qu'il rencontrait d'augmenter la gloire ı servir la renommée de ce pays d'élection.

BOUTMY.

(*A suivre*).

Séance du 21 *janvier et du* 1er *février* 1902.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

LE C[TE] DE FRANQUEVILLE

EN QUITTANT LE FAUTEUIL DE LA PRÉSIDENCE

Dans la séance du samedi 4 janvier 1902

MESSIEURS,

a sage constitution de notre sage République fixe à une ée la durée des fonctions présidentielles et ne permet, ıucun cas, d'en prolonger la durée. L'usage veut qu'en cendant de ce fauteuil, celui que vous avez bien voulu aire monter vous adresse ses adieux: *ultima verba.* ıs me permettrez donc de vous exprimer ma vive grati- e pour l'honneur que vous m'avez fait en me plaçant a tête de l'Académie et aussi pour la bienveillante et ırtoise déférence que vous avez bien voulu me témoi- ꞉r, pendant la durée de mon consulat.

'année qui vient de s'écouler a été bonne pour notre npagnie; nos séances ont généralement été pleines ıtérêt et de vie. Je ne pousserai pas la flatterie au point ffirmer que tous nos confrères ont fourni une somme ıle de travail, car il en est ici, comme à la guerre, où, ıvant une expression classique, « ce sont toujours les ìmes qui se font tuer », mais je puis bien dire que beau- up d'entre nous ont apporté un concours important

à l'œuvre commune. Sans parler de la publication c vrages considérables, qui font grand honneur à l'Inst en même temps qu'à leurs auteurs, le jugement des cours, exceptionnellement nombreux et importants dernier, a représenté un labeur considérable. Perme moi, à ce propos, de faire une remarque, dans l'intéri ceux d'entre vous qui me succéderont à la présidenc veux parler du retard considérable qui s'est produit la présentation des rapports. C'est seulement à la du 9 novembre que l'Académie a pu terminer le jugeı des concours, et le secrétariat réclamait à votre prési le manuscrit du discours qu'il doit prononcer à la sé publique, alors que celui-ci n'avait même pas entre mains tous les documents dont il devait présenter l'anal Il serait, à tous les points de vue, désirable que les sect ou les commissions mixtes se fissent une règle absolu terminer leurs opérations avant l'époque, je ne dirai des vacances, puisque ce mot est inconnu à l'Institut, ı des désertions que provoque toujours l'arrivée des be jours d'été.

Vous avez bien voulu examiner les propositions qu vous avais soumises pour la réforme du règlement. V n'avez pas cru devoir modifier l'article relatif à l'heure de réunions. En fait, vous consentez bien à ne commence séance qu'à midi trois quarts, mais vous tenez obstinén à ce que l'heure légale reste fixée à midi. La chose n'a grande importance en soi et vous pouvez d'ailleurs invoq l'exemple des autres compagnies, où la ponctualité aussi inconnue qu'ici. L'exactitude était, suivant un vi dicton, la politesse des Rois, elle n'est pas celle Académies.

Sur tous les autres points, vous avez bien voulu adop les solutions que je m'étais permis d'indiquer et je convaincu que vous n'en aurez aucun regret. Les modi tions apportées à la procédure des électi

e présenterait ce tableau du progrès des sciences morales politiques pendant le XIX[e] siècle, mais nous avons été qu'ici, du moins, également d'accord pour ajourner commencement de ce grand travail. La tâche est assuré-nt lourde, mais il serait cependant bien fâcheux bandonner une idée, dont la réalisation ferait tant onneur à l'Académie.

e m'arrête, Messieurs, mais, avant de quitter ce fauteuil, ıs me permettrez de remercier et de saluer affectueuse-nt mes deux chers voisins, d'abord notre secrétaire ·pétuel, qui va, sans doute, pousser un soupir de soula-nent, en voyant disparaître un président qu'en secret, ι parfois considéré comme un dangereux révolutionnaire, ensuite le vice-président auquel je vais céder la place, ıreux de remettre, entre des mains si habiles, la direc-n de notre compagnie. Puisse l'année qui commence épargner la triste tâche que j'ai eu trop souvent remplir, puisse-t-elle n'apporter parmi nous aucun ıveau deuil : c'est le vœu le plus cher que je puisse mer, au moment où je quitte ce fauteuil, après avoir ısacré au service de l'Académie, « les restes d'une voix i tombe et d'une ardeur qui s'éteint ».

Conformément à l'article 18 du règlement, je prie Sorel de me remplacer au fauteuil de la présidence. ıvite M. Bérenger, qui a été élu vice-président, dans la ·nière séance, à prendre place au bureau.

I. Sorel, en prenant le fauteuil de la présidence, s'exprime ainsi qu'il t :

Aux honneurs qu'elles nous apportent en s'écoulant, nous ıprenons, Messieurs et chers Confrères, à ne pas trop ·gretter l'écoulement des années. Je vous suis reconnais-.nt de l'honneur que vous m'avez fait de continuer, en .a personne, une des traditions les plus courtoises de

notre compagnie. C'est aussi un bel exemple que n donnons au monde et qui justifie notre titre d'Acadé des sciences morales et politiques. Qu'y a-t-il, en effet, plus moral et de plus politique que cette coutume — no constitution — enviable pour les petites républiques surtout pour les grandes, qui supprime, avec la concurre électorale, les factions et leurs brigues et qui se résu en ces trois articles aussi brefs que démocratiques: T sont électeurs, tous sont éligibles, tous seront élus.

J'exprime nos remerciments à notre Président l'année 1901, M. le Comte de Franqueville. Il a eu présidence particulièrement chargée, c'est-à-dire parti lièrement brillante pour lui et pour notre compagnie. ne prétends pas que ce soit une petite chose de prési nos séances, mais l'an passé l'affaire était autrement con dérable. La Présidence de l'Institut comporte plus d'u séance et plus d'un discours, et elle s'est compliquée p la réception, dans ce palais, des cinq Académies qui forme l'Institut de France, de l'Association internationale d Académies, la *Weltakademie*, comme on dit souvent, l'Ac démie mondiale, comme vous me permettrez de di préférant à cette expression exotique ce néologisme frança

Vous m'autoriserez, je l'espère, à former un vœu ; cert ce n'est pas un vœu de nonchalance : c'est d'avoir le moi souvent possible l'occasion de parler en votre nom. Je vo drais que l'œuvre oratoire de ma présidence se limit à trois discours, celui que j'achève en ce moment, celui q ouvre notre séance annuelle sous la coupole et celui p lequel je remettrai à M. Bérenger le pouvoir que je tie de vous. Ce qui revient, Messsieurs et chers confrère à vous souhaiter, comme dit le peuple, une bonne anné suivie de plusieurs autres.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Traité d'hygiène,

Par M. le docteur Proust,
Professeur à la Faculté de médecine de Paris.

M. Ribot : — J'ai l'honneur de présenter, au nom de M. le docteur Proust, professeur à la Faculté de médecine de Paris, le premier volume de son nouveau *Traité d'hygiène*. Ce livre peut paraître, par son titre, assez étranger aux occupations ordinaires de l'Académie : il n'en est rien.

L'hygiène, comme le fait remarquer l'auteur, peut être considérée sous deux points de vue différents.

Pour les uns, qui s'en tiennent strictement à l'acception étymologique, elle se borne à l'étude des moyens dont nous disposons pour conserver la santé.

Pour d'autres, il est une manière de comprendre l'hygiène, plus large et plus haute. Avec ceux-ci, le programme de cette science s'étend singulièrement. Il ne s'agit plus d'un but purement préventif, d'un rôle surtout défensif. Tout ce qui peut conduire à l'amélioration de l'homme, à l'accroissement de son bien-être physique et moral, de son activité corporelle et intellectuelle est du ressort direct et légitime de l'hygiène. Ainsi comprise, elle franchit la limite étroite de la médecine ; et la biologie, l'anthropologie, la législation, l'histoire entière de l'humanité se réunissent pour constituer le fonds et comme le domaine propre de cette science. Tout ce qui touche à l'homme appartient à l'hygiéniste et il n'a le droit de se désintéresser de rien.

C'est de cette seconde manière que se réclame le livre du docteur Proust. Pour le montrer, il me suffira d'indiquer le contenu de deux premières parties de cet ouvrage. D'abord, à titre d'introduction, une esquisse d'anthropologie générale, suivie d'une ethnologie assez détaillée des races qui constituent la nationalité française. Vient ensuite une

longue étude consacrée à la démographie ; elle est divisée en deux ties : la population statique et le mouvement de la population.

Sous le premier titre, l'auteur, en s'appuyant sur de nombreux d ments statistiques, étudie la population urbaine, rurale, suivant les s les cultes, la profession, etc.

Sous le second titre : la natalité, la nuptialité et la mortalité non lement en France, mais dans les principaux pays de l'Europe. Un grand nombre de tableaux comparatifs donnent à cette partie du livr intérêt tout particulier.

Je n'insiste pas sur les derniers chapitres qui sont d'une nature su médicale.

Depuis la deuxième édition de ce livre qui remonte à vingt ans (18 il s'est fait une transformation si complète des notions fondamentale régissent la science de l'hygiène qu'une refonte à peu près complèt cet ouvrage s'imposait. « Il ne subsistait, nous dit l'auteur, a article de ce travail qui ne dût subir des modifications importantes outre, plusieurs chapitres entièrement nouveaux ont trouvé place d cette troisième édition. » C'est donc une publication presque nouvell

Le deuxième et dernier volume ne tardera pas à paraître et sera] senté, en son temps, à l'Académie.

Séance du 14 *décembre* 1901.

Congrès des sciences politiques organisé en 1900, par les anciens élèves de l'Ecole lib des sciences politiques.

M. AUCOC : — Parmi les Congrès qui se sont tenus à Paris l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, le Congrès des scien politiques, organisé par la Société des anciens élèves et élèves de l'Ec libre des sciences politiques si habilement dirigée par notre confr M. Boutmy, est un de ceux dont les travaux peuvent avoir un inté

particulier pour l'Académie. J'ai l'honneur de lui faire hommage du compte rendu qui vient d'être publié.

L'entrée dans ce Congrès, qui a réuni environ deux cents membres, était réservée aux professeurs, aux anciens élèves et élèves, ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration et du Conseil de perfectionnement.

Pour qu'on fût assuré de rester toujours sur le terrain scientifique, les questions à traiter avaient été choisies avec prudence, les rapporteurs généraux, pris parmi les professeurs de l'Ecole, et les rapporteurs particuliers des différentes branches de chaque question étaient désignés par les organisateurs du Congrès ; il était entendu d'ailleurs que l'on n'aurait pas à voter sur les conclusions des rapports.

Dans les quatre séances du Congrès, on a traité quatre questions importantes.

La première était celle des Etats-Unis d'Europe, question d'avenir plus ou moins lointain, mais qui était propre à faire discuter utilement l'état des relations des diverses nations de l'Europe entre elles et avec les autres nations du monde. Notre confrère, M. Anatole Leroy-Beaulieu, si compétent en pareille matière, était le rapporteur général. Plusieurs rapports spéciaux très intéressants de MM. André Fleury, René Dollot, Paul Lefébure, Isambert, de Montardy examinaient s'il y a des intérêts spéciaux à l'Europe, — comment ces intérêts spéciaux ont été jusqu'à présent sauvegardés, — les raisons et les moyens de modifier la situation actuelle.

En matière de finances, les débats ont porté sur les tendances nouvelles de la législation fiscale en Europe depuis cinquante ans. Au savant rapport général de M. Georges-Raphaël Lévy, professeur à l'Ecole, qui passe en revue la législation fiscale de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Prusse, de la Suisse, de l'Italie sont joints des rapports particuliers très instructifs de M. Charles Picot sur les impôts en Angleterre et de M. Cailleux sur les impôts en Italie.

La troisième séance du Congrès a été consacrée au mode d'administration des possessions coloniales. Le rapport général avait été confié à M. André Lebon, ancien ministre des colonies. Il résume et discute les

rapports particuliers de MM. Louis Ayral, Grenard, Gidel et Sala l'organisation du gouvernement et des conseils coloniaux, sur le tions entre les gouvernements coloniaux et les autorités militai cales, sur la représentation des colonies dans la métropole, sur l'o sation de l'Indo-Chine.

Enfin le Congrès a discuté l'organisation et le rôle de l'enseign des sciences politiques sur un excellent rapport général de M. G Alix qui est peut-être la dernière œuvre de ce professeur si regr des rapports particuliers de MM. Lecarpentier, Salaun, Abrami et l Savary qui étudiaient l'objet et la méthode spéciale des sciences tiques, leurs rapports avec les sciences juridiques, les princip doivent les dominer.

Je ne saurais entrer dans le fond des questions si diverses qui o traitées par le Congrès. Mais pour montrer que les travaux publié ce volume méritent l'attention, je puis ajouter que plusieurs memb l'Académie ont présidé des séances et sont intervenus dans les d sions ; il me suffit de citer MM. Levasseur, de Foville, Stourm et glar ; j'ai déjà nommé M. Anatole Leroy-Beaulieu.

C'est avec confiance que je fais l'éloge de ce recueil.

Séance du 14 *décembre* 1901.

Ango et ses pilotes,

Par M. Eugène GUÉNIN.

M. Albert Sorel : — J'ai l'honneur de présenter à l'Acadé de la part de l'auteur, M. Eugène Guénin, un ouvrage intitulé : *An ses pilotes*. Cet ouvrage offre le plus grand intérêt. Les document été très difficiles à trouver, les archives de Dieppe ayant été détr lors du bombardement de 1694.

M. Guénin, au début de son livre, rappelle les paroles de Colb disant : « Il était, de tout temps, sorti de cette bonne ville les p expérimentés capitaines et les pilotes les plus habiles et les plus h

navigateurs de l'Europe », et que « ceux de ce lieu-là avaient fait les premières découvertes des pays les plus éloignés ».

Ce livre contient des documents inédits fort nombreux. J'ajoute que M. Guénin a été plusieurs fois couronné par l'Institut.

Séance du 21 *décembre* 1901.

La science et le mariage,

Par M. le docteur Cazalis.

L'art nouveau,

Par M. Jean Lahor.

M. Albert Sorel : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, au nom de l'auteur, deux ouvrages : *la science et le mariage*, par le docteur Henri Cazalis, et *l'Art nouveau*, par Jean Lahor. Je dis, au nom de l'auteur, car si c'est un petit secret professionnel dans le monde médical, ce n'est pas un secret du tout dans le monde des lettres, que Jean Lahor est le pseudonyme du poète aux images de rêves, aux rythmes graves, aux pensées profondes, qui est le frère de lait et l'inséparable compagnon du docteur Henri Cazalis.

La Science et le Mariage traite d'une question douloureuse et ancienne comme la misère humaine.

M. le docteur Cazalis est un savant qui ne met point la science en drames, bien que son livre soit rempli de récits poignants et dramatiques, qu'un homme de théâtre y saurait découper, en laissant à l'auteur le diagnostic, la prophylaxie et la thérapeutique. C'est un livre de chirurgie sociale. M. Cazalis y montre, dans leur horreur, l'alcoolisme, toutes les tuberculoses, toutes les lèpres, toutes les nécroses. Il réclame l'ablation juridique de la tumeur humaine, et sinon la séquestration des lépreux incurables, au moins leur mort nuptiale.

L'Art nouveau est un traité charmant d'hygiène esthétique. Ce n'est pas ici, où j'ai l'honneur de siéger près de mon bienfaisant ami M. Georges Picot, que j'aurais besoin de vanter l'œuvre des logements ouvriers.

M. Picot et ses amis s'inspirent de cette idée que l'homme ea appeler de l'air corrompu à l'air sain, et que le soleil est le grand j ficateur. Ils élèveraient, s'ils n'étaient des chrétiens aussi convaii un temple à Apollon microbicide. Jean Lahor évoque l'antique et sique Apollon, porteur de lumière. Il veut susciter, pour cette arch ture populaire, un art nouveau, sorti de l'utilité comme tous les ar leur naissance. Les lignes pures, les couleurs claires complètent, s lui, l'ouvrage de l'air renouvelé et de la lumière largement distrib Les belles couleurs, les belles lignes engendrent la sérénité de l'I aussi reposantes, aussi attachantes au foyer que lui sont hostiles couleurs crues et criardes, les flammes lancinantes et éblouissante l'assommoir, aussi dangereuses, aussi destructives de l'être humain les yeux que, par l'estomac, l'absinthe et ses essences empoisonnées

Séance du 18 *janvier* 1902.

La Marine militaire de la France sous le règne de Louis XV,

Par M. Georges Lacour-Gayet,
Professeur à l'École supérieure de Marine.

M. Luchaire : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la p de l'auteur, M. Georges Lacour-Gayet, professeur à l'École supérieure Marine, un ouvrage de 571 pages in-8° intitulé : *La Marine militaire la France sous le règne de Louis XV*.

M. Lacour-Gayet, ancien membre de l'École française de Rome, n' pas inconnu de l'Académie des Sciences morales, et surtout de sa secti d'histoire. Il est l'auteur de livres excellents sur l'histoire de l'Emp romain, et il a paru de lui, en 1898, un ouvrage original et distingué s l'*Éducation politique de Louis XIV*, dont l'Académie française a remarq et récompensé le très grand mérite. Je crois bien que ce livre est le dév loppement d'un mémoire, par malheur inachevé, qui a été présenté à l'un nos concours. Aujourd'hui M. Lacour-Gayet paraît s'être voué à l'histoi

de la marine française sous l'ancien régime. Il a réussi là comme ailleurs, et le livre qu'il nous présente aujourd'hui, fruit de recherches approfondies aux archives de la Guerre, de la Marine et aux Archives nationales, est, sans exagération, un chapitre considérable de l'histoire de la France moderne. On ne pourra plus traiter consciencieusement du règne de Louis XV sans lui faire de larges emprunts. Sa conclusion, c'est que les destinées véritables de la France ne se jouèrent pas à cette époque sur les champs de bataille du continent, mais sur les champs de bataille maritimes. Et elle n'est pas seulement intéressante au point de vue de la connaissance exacte du passé. Il est clair que, malgré les changements introduits depuis le XVIIIe siècle dans les données des problèmes historiques, la puissance navale de la France demeure toujours une condition essentielle de sa grandeur dans le monde.

On éprouve un plaisir particulier à voir ces sujets d'histoire militaire traités par des hommes comme M. Lacour-Gayet, qui ont l'habitude de l'exposé historique, qui savent composer, écrire, choisir les documents et mettre en valeur ceux qu'ils ont choisis. La faculté d'assimilation que possède l'auteur à un haut degré, lui a permis de se rendre maître de sa matière et d'acquérir la compétence technique indispensable à son entreprise. Le récit est intéressant et substantiel d'un bout à l'autre. Après une introduction utile sur le rôle de la marine sous Richelieu, Colbert et Pontchartrain, M. Lacour-Gayet aborde son vrai sujet par l'étude, au point de vue naval, de la politique extérieure de la Régence et l'analyse de curieux mémoires sur la marine du comte de Toulouse et de Valincourt. Il passe ensuite à l'examen de la politique maritime du cardinal de Fleury, et montre qu'à cet égard la France était, économiquement, dans une situation excellente. C'est l'époque des croisières aux Antilles, contre les Barbaresques, dans la Baltique, l'époque des dernières années de Duguay-Trouin et du comte de Plelo. Bientôt éclate la première guerre maritime entre la France et l'Angleterre : l'auteur la suit sur ses différents théâtres : dans la Méditerranée, la Manche, la mer du Nord, les côtes de l'Atlantique, le Canada, les Antilles, l'Océan Indien. Il étudie non seulement les opérations navales, mais l'œuvre des secrétaires d'État de la marine, et les nombreux « mémoires sur les moyens de faire

la guerre à l'Angleterre » que produisait alors l'imagination fertile théoriciens.

Enfin vient la grande guerre maritime de Sept ans, qui, malgré étendue et sa complexité, est l'objet d'un récit toujours clair, ais attachant. Nos héroïques marins, La Galissonnière, La Clue, Duque les comtes d'Aché et d'Estaing, le corsaire Vauquelin, y sont mis pleine lumière. Mais ce qui éclate aussi, hélas! c'est l'indifférence l'inertie criminelles d'un gouvernement qui n'a pas su utiliser de dévouements ni employer d'une manière active, contre l'ennemi in toyable, l'Angleterre, les ressources matérielles et les énergies ind duelles qui, pourtant, ne manquaient pas. Dans les derniers chapit M. Lacour-Gayet a rendu pleinement justice aux immenses efforts d ministre qu'on ne pourra jamais assez louer, Choiseul : grâce à lui, véritable renaissance de la marine s'est produite, à la suite de l'ord nance de 1765, et s'il était resté au pouvoir, il paraît infiniment prob que les conséquences désastreuses de la guerre de Sept ans auraient réparées dans une large mesure. En ce qui touche la marine et colonies, comme à bien d'autres égards, la retraite de cet homme d'É a été un malheur public.

La responsabilité en incombe tout entière à Louis XV, d'autant p coupable qu'il avait l'intelligence ouverte et vive et qu'il faisait sérieux efforts pour savoir la vérité. En prévision d'une revanche prendre sur l'Angleterre, le roi avait confié au comte de Broglie u mission secrète qui le renseigna pleinement sur l'état réel des for navales de l'ennemi, de la situation de ses ports et de ses colonies, et s les moyens les plus pratiques de l'atteindre à ses points faibles. L'e quête, admirablement menée et approfondie, en dehors des ministres, servit à rien. La diplomatie secrète de Louis XV ne fut pour lui qu' amusement sans portée pratique. Il aimait à s'éclairer et à savoir, m il continuait à ne pas agir.

Le livre de M. Lacour-Gayet se termine par un appendice compren 17 pièces justificatives et par trois excellents index. C'est, à tous égard un ouvrage bien fait.

Séance du 1er février 1902.

La revision de la Convention de Genève au point de vue historique et dogmatique,

Par M. Louis GILLOT, docteur en droit,

1 vol. in-8°, Paris, 1902.

M. Renault : — La Convention de Genève est célèbre, sinon très connue. Elle a rendu d'immenses services dans les trop nombreuses guerres qui se sont succédé depuis sa conclusion. Il est naturel que l'expérience ait révélé des imperfections, des lacunes et depuis longtemps on se préoccupe d'y remédier. Un correspondant de l'Académie, M. Gustave Moynier, qui a joué le rôle le plus important pour l'élaboration, l'interprétation et le développement de la Convention, a préparé, il y a quelques années, un *projet de revision*. La question est devenue actuelle par suite d'un vœu formulé à l'unanimité par la Conférence de la Paix de 1899. Il est possible qu'une conférence diplomatique se réunisse prochainement pour s'occuper de cette revision. Le volume que je suis chargé d'offrir à l'Académie sera extrêmement utile pour ce travail. L'auteur, M. Gillot, docteur en droit de la Faculté de Paris, a exposé de la manière la plus consciencieuse et la plus claire les critiques adressées à la Convention de Genève et indiqué judicieusement de quelle façon il pourrait y être fait droit. Son livre sera un *vade mecum* indispensable pour tous ceux que la question intéresse et ils sont nombreux, puisque la Convention a aujourd'hui pour adhérents presque tous les Etats civilisés.

Séance du 1er février 1902.

Les trois amoureuses,

Par Jacques VINCENT.

M. Lefèvre-Pontalis. — *Les trois amoureuses*, sous le pseudonyme de Jacques Vincent, sont, malgré l'apparence du titre, un ouvrage historique puisé aux sources tant en Hollande qu'en Suisse, et



dans les livres de raison ou de famille. Elles complètent les autres
blications qui ont déjà fait honneur à l'auteur.

Avec la sûreté des recherches aussi bien qu'avec l'agrément
charme du récit, l'auteur nous fait connaître trois princesses de
dantes « de la maison de Nassau » à qui l'amour a valu des dest
dignes d'être connues.

La première, Emilie, était la fille du premier Stathouder de Holl
Guillaume le Taciturne, et de sa seconde femme, Anne de Saxe, avec qu
père avait divorcé. Restée seule à l'âge de quinze ans, elle s'était
à l'étude et avait acquis les goûts les plus artistiques. Elle avait tr
un protecteur dans son frère, né de la même mère, le Statho
Maurice de Nassau, qui lui avait fait connaître les cours d'Anglete
de France. Elle avait connu à La Haye le prince Emmanuel de Port
exilé de son pays, pour qui elle s'était éprise d'un attachement
sionné et qu'elle avait obstinément résolu d'épouser. La rupture
son frère s'ensuivit, Maurice de Nassau ne pouvant admettre la
férence de religion entre les deux époux. Dès le jour de son mar
avant qu'il pût être consommé, elle fut arbitrairement séparée de
mari, en commençant ainsi toute une vie d'épreuves.

Sa réconciliation avec son frère, péniblement obtenue, lui valut av
prince de Portugal des années heureuses dans le beau domai
Prangins en Gueldre, où elle eut huit enfants. Mais la mésintellig
due à la vie de dépenses extravagantes du prince et surtout aux d
dences religieuses, qui finirent par rapprocher le prince de l'Esp
rendirent la vie commune impossible. Ce fut en Suisse, à Genève d'a
puis dans le beau domaine de Prangins, que la princesse se retira
ses enfants. Les épisodes de sa triste vie, notamment sa der
entrevue avec le prince de Portugal à Prangins, sont les
pitres les plus attendrissants de l'ouvrage. La correspondance
princesse avec Maurice de Nassau et le prince de Portugal sont des d
ments curieusement retrouvés. Avec un rare talent de description,
teur y a ajouté tout ce qui touche à la vie intérieure de la prince
Prangins, à son mobilier rapporté de Hollande, à ses toilettes et au
sonnel de cour qui l'entourait.

Bien plus romanesque encore la vie de sa fille, Maria-Belgia. Eblouissante de beauté et de jeunesse, elle avait désiré, dans sa solitude de Prangins, s'assurer un riche mariage. Ses fiançailles avec le margrave de Baden-Durlach, solennellement célébrées et agréablement racontées, semblaient répondre à tous ses vœux. Mais sa fortuite rencontre avec un officier de fortune, l'un des suivants du prince, le colonel de Croll, suivie d'un premier baiser furtivement donné, lui avait inspiré une passion à laquelle elle s'abandonna avec un romanesque emportement, jusqu'à demander au margrave de renoncer à l'épouser, au risque du désespoir que sa mère déjà mourante devait en ressentir. La scène de cette renonciation où le margrave fait noblement son grand sacrifice, en ne demandant à Maria-Belgia d'autre faveur que celle de se consacrer, fût-ce de loin, à son bonheur, est d'une grandeur tragique. Les obstacles mis par le conseil souverain de Berne (1) au mariage de la princesse avec son amant, sa fuite par le souterrain du château, son enlèvement, son union enfin célébrée, son retour à Prangins avec les années de délicieuse félicité qu'elle y passa, sa féconde maternité éclairent le récit des plus douces lueurs ; mais tout finit par s'assombrir avec les désordres du colonel de Croll et ses honteuses infidélités ; elles finissent par obliger la princesse à faire appel au margrave qu'elle aurait dû épouser. Il la débarrassa de son indigne époux qu'il tua en duel à Venise, et sans jamais tenter de revoir la princesse, il se fit ainsi l'instrument de la vengeance d'une femme outragée et trahie.

Quel contraste entre la vie de ces deux princesses aussi agitée que tourmentée et la vie si heureusement paisible de la fille de Maria-Belgia, Hélène-Béatrice. Elle avait grandi auprès de sa mère qui se survivait à elle-même et qui avait été obligée de réduire dans une large mesure son train de vie. Privée de toute distraction, elle s'était vouée au culte de son intérieur. Touchée des soins qu'y donnait l'un des jeunes vassaux de Prangins, Loïs d'Arnex, elle se sentit attirée vers lui pour s'assurer une existence de campagne, avec un mari fidèlement aimant. Sans courir aucune aventure, elle semblait devoir trouver le bonheur dont sa mère

(1) Dont Prangins dépendait.

et sa grand'mère n'avaient pas joui ; mais après vingt mois de mariage, elle fut cruellement enlevée par une mort prématurée qui suivit la naissance de son enfant. L'auteur s'arrête avec d'autant plus de complaisance sur la femme de Loïs d'Arnex qu'elle le rattache aux ascendants dont Jacques Vincent, quand il ne conserve pas son pseudonyme, porte honorablement le nom.

Tel est ce livre qui de la première à la dernière page retient le lecteur. A force de recherches, il reconstitue l'histoire authentique dans le cadre ingénieux du roman. On y reconnaît aisément la plume et le cœur d'une femme éprise des trois princesses qui pour elle représentent les trois formes si différentes de l'amour dans le mariage.

Séance du 8 février 1902.

Notes sur l'Enseignement secondaire

Par M. Henry MICHEL,
Maître de conférences à la Faculté des lettres
de l'Université de Paris.

M. **Gréard** : — Ce livre vient en son temps. Il est aujourd'hui dans les mains de tous ceux qui ont le souci de l'éducation nationale et qui se rendent compte de l'importance du débat ouvert au Parlement.

C'est l'œuvre d'un historien et d'un philosophe. L'histoire contemporaine est toujours difficile à écrire, alors surtout qu'elle porte sur des idées controversées, et plus encore, lorsqu'au lieu de l'embrasser dans son ensemble, à une heure donnée, on la prend au jour le jour, au fur et à mesure que les questions se posent, s'enchevêtrent, se compliquent, et que les intérêts et les passions du moment y apportent le surcroît de leurs obscurités ou de leurs embarras. C'est ainsi que s'est fait le livre de M. Michel. Sous un titre qui pourrait être : « Dix ans d'études », il nous présente le tableau des efforts, des essais, des discussions, qui, de 1881 à 1891, ont marqué le développement de l'enseignement secondaire. Le développement, ai-je dit ? Est-ce bien le mot qui convient à la vie

gitée de nos lycées et collèges pendant cette période, à la succession ar à-coups des systèmes parfois contradictoires qui y ont été appliqués, - une réforme n'étant pas plutôt promulguée qu'une autre venait se ›ter à la traverse, arrêtait la première dans son expansion logique, ıbstituait de nouveaux recommencements aux recommencements engaés et ne laissait aucune innovation arriver au plein achèvement de son volution, si bien qu'au malaise de tout tenter s'ajoutait celui de ne rien ıisser réussir. M. Henry Michel ne dissimule rien de ce malaise, et ›tte sincérité est un des plus sérieux attraits de ses *Notes*. Mais en ıême temps il montre ce que ce mouvement d'idées, ce travail des sprits, contient de fécond et, en dépit des apparences, de concordant.

Quel est l'objet de l'enseignement secondaire ? Dans quelle mesure les connaissances générales doivent-elles s'y unir à l'apprentissage pratique de la vie ? Une seule forme d'enseignement répond-elle aujourd'hui à la diversité des besoins ? Si deux ou plusieurs formes s'imposent, quelle doit être, dans chacune d'elles, la part de l'instruction scientifique et celle de l'instruction littéraire ? Peut-on concevoir une certaine période de scolarité pendant laquelle les deux formes resteront confondues dans une direction commune, ou doivent-elles, dès l'origine, être isolées l'une de l'autre et se développer parallèlement ? Les langues anciennes ont-elles seules une vertu éducatrice, et les langues vivantes ne valent-elles que comme exercice de langage courant et de conversation internationale ? Quel que soit le cadre d'études adopté, certaines notions précises du temps présent et des besoins immédiats de la vie — histoire contemporaine, morale civique, hygiène — ne doivent-elles pas s'ajouter à l'enseignement du passé, à l'enseignement quasi idéal, qui était le fonds et le caractère de l'éducation d'autrefois ? Le corps de l'enfant n'a-t-il pas plus que jamais ses exigences, exigences de soleil, de grand air, d'activité physique ? Enfin, la jeune fille n'a-t-elle pas droit à participer, elle aussi, à une éducation fondée sur des méthodes scientifiques, sur un ensemble mesuré, mais solide, de connaissances qui alimentent son intelligence, façonnent sa raison, et, sans la détourner de sa mission naturelle, la préparent à la communauté de la vie familiale et aux devoirs qu'elle lui impose dans la direction des enfants ?

Ce sont ces questions et toutes celles qui s'y rattachent que, dep 1881, la presse universitaire et la presse politique ont agitées, non s résultats. Les articles que M. Henry Michel y a consacrés sont une manifestations les plus autorisées et les plus intéressantes de ce préoccupation générale. Il n'est pas un point essentiel de méthode, programmes d'enseignement, d'éducation théorique et pratique, sur leq il n'ait apporté son riche contingent de réflexions et de lumières. aujourd'hui que ses articles, jadis dispersés dans le *Temps*, ont été ra prochés et classés suivant l'objet auquel ils se rapportent, on en sai mieux encore le lien, on voit quelle intime harmonie unit les unes a autres ces études inspirées par la polémique du moment. Très pénét du sentiment de ce que l'esprit français, et, par lui, le monde civili doit à l'enseignement classique, M. Henry Michel n'est pas moins attent aux nécessités nouvelles de l'existence à laquelle il faut aujourd'h préparer la jeunesse. S'il ne croit pas, comme une certaine école, q l'éducation du lycée puisse être utilement une simple et banale image la vie réelle, s'il estime au contraire qu'elle doit donner à l'enfant u idée des choses humaines qui trempe pour toujours son âme et la tien haut, nul n'a un sentiment plus exact et plus ferme des besoins intellec tuels et moraux de la démocratie moderne.

M. Henry Michel est un moraliste. C'est çà et là, par échappées, po ainsi dire, que, dans ses articles, il nous découvre l'horizon de sa pensé L'introduction dont est précédé le livre où il les a recueillis nous l montre avec toute sa portée. D'où vient qu'alors que l'enseignemen supérieur et que l'enseignement primaire ont pris si aisément et si heu reusement tout leur essor, l'enseignement secondaire se débatte encor dans une sorte d'impuissance ? M. Henry Michel en cherche les raison profondes. Il examine avec la même sagacité pénétrante, sans jamai se laisser prendre aux apparences, les questions nées d'hier, celles qu ont été plus ou moins portées par la vogue et celles qui sont issues d'u sérieux mouvement d'opinion. Il n'a pas une confiance extrême dans le entreprises qu'en ce moment on oppose à l'Université et qui ne sont pa tout-à-fait aussi nouvelles qu'on essaye à grand bruit de le faire croire. Il discute les réformes auxquelles conclut l'enquête parlementaire avec

l'impartialité d'un observateur qui n'apporte dans la controverse d'autre passion que celle du bien public. Il en approuve les directions générales ; il fait ses réserves sur leur complexité. Lorsque le moment de l'application sera venu, sa critique judicieuse et vigoureuse sera bonne à prendre en consultation.

La consultation sera d'autant plus profitable qu'on goûtera un vrai plaisir à s'y attarder. M. Henry Michel est un écrivain. Même dans le courant de la polémique quotidienne, dans les *Menus propos* où il traduit sa pensée sur les incidents du jour, il ne laisse rien aux hasards ou aux négligences de la plume. Il aime à donner à l'expression de sa pensée la forme la plus claire, la plus concise, en même temps que la plus vive et la plus attachante. Pour traiter gravement les choses graves de l'éducation dans ses *Notes sur l'enseignement secondaire*, il ne s'interdit pas cette verve de bonne humeur et cette pointe d'agrément qui sont la marque d'un esprit sain, libre et bien français.

Séance du 8 *février* 1902.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JANVIER 1902.

Séance du 4 : — *Présidence de* M. le Comte DE FRANQUEVILLE, *I sident sortant* et de M. Albert Sorel, *Président* de l'Académie p l'année 1902. — Il est fait hommage à l'Académie des publications vantes : — *Bulletin du Ministère de l'Agriculture, vingtième année, n décembre 1901* (in-8°, Paris, Imprimerie nationale) ; — *Revue d'hist rédigée à l'Etat-Major de l'Armée*, 3e année, 4e volume, n° 12, cembre 1901 (in-8°, Paris, R. Chapelot et Cie, 1901) ; — *Impression voyage* (en langue portugaise), par M. José de Souza Larcher (2 to in-12, Lisbonne, Mello à Azevedo, 1901).

Le secrétaire perpétuel donne lecture de la nomenclature suivante mémoires et ouvrages envoyés aux divers concours de l'Académie p l'année 1902 :

NOMENCLATURE

DES MÉMOIRES ET OUVRAGES ENVOYÉS AUX DIVERS CONCOURS DE L'ACADÉMIE POUR L'ANNÉE 1902.

17 prix à décerner, plus les bourses triennales et les secours des Fc dations Carnot et Gasne.

SECTION DE PHILOSOPHIE

Prix du budget, 2,000 fr.

Sujet : *La philosophie de Schelling.*

1 mémoire.

Prix Gegner, 3,800 fr.

(Ouvrages imprimés).

3 concurrents.

SECTION DE MORALE

Prix Stassart, 3,000 fr.

Sujet : *Etude critique sur Saint-Simon et sa doctrine,*

3 mémoires.

Prix Le Dissez de Penanrun, 2,000 fr.
(Ouvrages imprimés.)
7 concurrents.

SECTION DE LÉGISLATION

Prix Bordin, 2,500 fr.
Sujet : *Etude sur la responsabilité des accidents de travail.*
8 mémoires.

Prix Saintour, 3,000 fr.
Sujet : *De la répression des outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique.*
4 mémoires.

Prix Wolowski, 3,000 fr.
Au meilleur ouvrage de droit publié depuis huit ans.
4 concurrents.

SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Prix Rossi, 4,000 fr.
t : *De l'intervention des municipalités dans le domaine de l'industrie en matière économique et commerciale.*
5 mémoires.

SECTION D'HISTOIRE

Prix du budget, 2,000 fr.
t : *Histoire de 1800 à 1810 d'un département des anciennes provinces d'Alsace, de Lorraine, Champagne, Picardie et Flandre.*
2 mémoires.

Prix Bordin, 2,500 fr.
t : *Rapports de la politique coloniale et européenne de la France depuis la paix d'Utrecht jusqu'en 1789.*
7 mémoires.

Prix Saintour, 3,000 fr.
t : *De la notion de l'État d'après les Écrivains du XVIIIe siècle et de son influence sur les idées des hommes de la Révolution.*
2 mémoires.

Prix Drouyn de Lhuys, 3,000 fr.

(Ouvrages imprimés consacrés à l'histoire des négociations de la Fra
publiés depuis moins de 3 ans.)

4 concurrents.

COMMISSIONS MIXTES

Prix Félix de Beaujour, 5,000 fr.

Sujet : *De l'indigence et de l'assistance dans les grandes villes et parti lièrement en France, depuis 1789.*

4 mémoires.

OUVRAGES IMPRIMÉS

Prix Thorel, 2,000 fr.

11 ouvrages imprimés.
9 mémoires manuscrits.

Prix Audiffred (ouvrages), 5,000 fr.

32 concurrents.

Prix Carlier, 1,000 fr.

1 concurrent.

Prix Audiffred (dévouement), 15,000 fr.

(Aucune proposition n'a été adressée.)

M. Georges Picot dépose sur le bureau un exemplaire d'un recueil a pour titre : *Concours de l'Académie des sciences morales et politique 1834 à 1900*, et comprenant la liste des concours, les noms des lauréat la bibliographie des ouvrages couronnés ou récompensés que les conc ont suscités. Un exemplaire sera remis à chaque membre de l'Acadé

L'ordre du jour appelant le renouvellement du bureau, M. le comt Franqueville, président sortant, avant de quitter le fauteuil de la p dence, prononce le discours d'usage (V. page 379). Il appelle ensuit bureau M. Bérenger, vice-président pour 1902.

M. Albert Sorel, en prenant possession de la présidence, s'exprime qu'il suit (V. p. 383).

M. le baron de Courcel lit la première partie d'une notice sur la vi M. Buffet, son prédécesseur.

Cette lecture est écoutée avec le plus vif intérêt.

Séance du 11 : *Présidence de* M. Albert Sorel, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Etude critique sur une nouvelle histoire universelle,* par M. A. Xénopol, correspondant de l'Académie (brochure in-8°, extrait de la Revue de synthèse historique, n° 8, septembre-octobre 1901) ; — *Jurisprudence générale de la Cour de cassation, du Conseil d'État et des Cours, tribunaux et conseils du contentieux de l'Indo-Chine,* par M. Gabriel Michel, avocat général près de la Cour d'Appel de l'Indo-Chine (in-8°, Hanoï, F. H. Scheider, 1901).

M. de Franqueville présente les cinq ouvrages suivants de M. Antonio Todaro della Galia :

1° *J. Diritti del Coniuge superstite* (in-4°, Turin, Rome, Palerme et Naples, Union typographique éditrice, 1888).

2° *Istituzioni di Diritto civile Russo* (in-12, Turin, Rome, L. Roux et Cie, 1894).

3° *La successione legittima dei fratelli unilaterali, cenni di diritto civile italiano* (in-8°, Palerme, 1878).

4° *Studio sui diritti dei figli naturali, e progetto di riforma* (in-8°, Turin, Rome, Palerme, Naples, Union typographique, 1889).

5° *Le consuedudini di Trapini, secondo il Libro Rosso* (in-12, Palerme, Alberto Reber, 1897).

Le secrétaire perpétuel communique une lettre par laquelle M. René Lavollée, lauréat de l'Académie, demande la permission d'offrir à l'Académie, pour sa bibliothèque, un certain nombre d'ouvrages français, allemands, belges, italiens, suisses, et un grand nombre de volumes anglais ayant trait aux questions ouvrières.

L'Académie accepte ce don et charge son secrétaire perpétuel de faire parvenir ses remerciements à M. René Lavollée.

M. le baron de Courcel continue la lecture de sa notice sur la vie de M. Buffet.

Séance du 18 : *Présidence de* M. Albert Sorel, *président.*

M. Sorel présente deux ouvrages de M. le docteur H. Cazalis, intitulés : l'un *La science et le mariage* ; l'autre, *l'Art nouveau* (in-12, Paris, Octave Doin, 1900).

M. le Président expose à l'Académie que le moment paraît venu de procéder à l'élection d'un associé étranger, à la première des deux places créées par le décret du 28 novembre 1901.

L'Académie adopte cette proposition et décide qu'elle nommera dans sa prochaine séance la commission mixte chargée de présenter des candidats.

M. le baron de Courcel a la parole pour achever la lecture de la notice sur son prédécesseur, M. Buffet.

A la suite de cette lecture, écoutée avec le plus vif intérêt, M. le Président adresse à M. de Courcel ses félicitations et les remerciements de l'Académie.

Séance du 25 : *Présidence de* M. Bérenger, *vice-président.* — Il est fait hommage à l'Académie des deux publications suivantes : — *L'Infini et le Fini, Essai de synthèse philosophique,* par M. Marcel Méril (in-12, Paris, G. Richard, 1902) ; — *La France mutualiste, Revue des Sociétés de secours mutuels,* paraissant tous les mois sous la direction de M. Léon Guillot (troisième année, nº 1, janvier 1902, fascicule in-4º, Paris).

L'ordre du jour appelle la lecture de la notice sur la vie et les travaux de M. Bardoux, par M. Boutmy, qui a été élu à sa place en 1898.

Sur la demande de M. Boutmy, le secrétaire perpétuel lit la première partie de cette notice que l'Académie écoute avec le plus vif intérêt.

Le scrutin est ouvert pour l'élection de la commission mixte qui sera chargée de présenter une liste de candidats pour la première des deux places d'associés étrangers créées par le décret du 28 novembre 1901.

Votants, 27. Majorité absolue, 14.

Sont élus :

MM. Lachelier, pour la section de philosophie.
Waddington, pour la section de morale.
Dareste, pour la section de législation.
Frédéric Passy, pour la section d'économie politique.
Georges Picot, pour la section d'histoire.

Le Gérant responsable,
Henry VERGÉ.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. BARDOUX[1]

(Suite et fin)

Le temps nous manquerait pour suivre Bardoux dans ıtes ses œuvrés si habilement documentées, si riches en erçus nouveaux, si dignes en un mot de notre étude. ›us sommes réduit à faire un sacrifice et il me semble 'il devra surtout porter sur les biographies des hommes second ordre. Un Montlosier, par l'originalité d'une ıe forte, un La Fayette par l'élévation d'une âme géné- ıse, ont acquis le droit d'échapper à l'oubli où sombrent général les esprits médiocres. Ils ne paraissent grands e par la grandeur des événements qu'ils ont traversés. i donc laissé de côté, non sans regret, les travaux re- ırquables que Bardoux leur a consacrés. J'en ai fait au- ıt de cet excellent petit livre sur les Légistes qui, moins r la façon dont est traité le sujet que par l'idée qu'a eue jeune auteur de présenter en une longue série linéaire s premiers éducateurs de l'esprit public en France, est ıe véritable et précieuse acquisition pour l'histoire. Mais

(1) V. p. 360.

quel spectacle plus attachant que de voir Bardoux dan
maturité aux prises avec les vrais grands hommes, c
dont le fond est si riche que nul critique ne peut se fla
de l'avoir épuisé et qui gardent toute leur stature a
que le flot de l'histoire s'est aplani à leurs pieds.
presque nommé Chateaubriand et Guizot. Le premie
peut être séparé de la *Comtesse de Beaumont*, le sec
s'encadre naturellement dans l'histoire de la bourge
française.

Chateaubriand ! Cette grande figure est debout su
seuil du siècle et à l'entrée de toutes les voies où de
lors les hommes se sont engagés. Il est en France le p
du romantisme. Il a appris à ses contemporains l'ennui
vivre, la mélancolie de la destinée. Il a le premier cess
puiser aux fontaines taries de la Grèce et de la Sicile
a ouvert à la poésie des sources fraîches qu'il allait c
cher sur les rives du Meschacébé, dans les forêts d
Gaule, sous les murs de Jérusalem où la religion et l'
toire prêtaient leur richesse à sa jeune inspiration. Il fal
la témérité du génie pour dépayser ainsi l'imagination
ses contemporains, pour déplacer le principe de l'émot
littéraire et changer le système des métaphores et
images. Il n'avait point les imperfections ou les rude
d'un précurseur. Il a des morceaux datés du commencem
du siècle où l'on admire une maîtrise incomparable
rythme, de la couleur, de l'émotion propre à l'école n
velle et qui rivalisent avec les exemplaires les plus réu
du romantisme parvenu à sa période de perfection.

J'ai laissé entendre que l'histoire avait été renouve
par lui. Non seulement il lui a communiqué par l'imagi
tion une vie qu'elle n'avait pas, mais il y a fait rentrer
nombre infini de faits que les froides chroniques
XVIIIe siècle omettaient — et avec raison — parce q
n'ayant pas été touchés et transformés par le génie

poète, ils n'avaient pas encore de sens historique. Quelle nouveauté, par exemple, que ce tableau de l'éveil du camp romain aux premières lueurs du jour avec des détails si sobres et si exacts d'où résulte une impression si profonde. C'est Chateaubriand qui a découvert l'architecture gothique jusque-là masquée par les pompes monumentales du XVIIIe siècle. La richesse de son imagination et la magie de son style étaient telles qu'elles ont précipité vers l'histoire plus d'une vocation indécise : est-il besoin de rappeler Augustin Thierry ?

Il a fait bien plus : il a été le restaurateur du christianisme catholique en France ; il a presque joué le rôle d'un fondateur de religion. Les délicates manières de sentir, les puissantes raisons de croire qu'il a introduites dans son apologie de la foi chrétienne ont été accueillies et conservées par le catholicisme. On ne devrait jamais louer le Concordat sans se rappeler, à côté de l'homme qui a consacré par la loi le retour à l'antique religion, celui qui a tant contribué à la faire accepter par les mœurs et qui a réconcilié avec elle la raison, l'imagination et le sentiment Ils sont deux dans ce siècle, l'un qui, restaurateur du passé, a distingué dans les lois et coutumes d'une vieille monarchie tout ce qui pouvait être conservé et rajeuni, qui a refondu cette matière avec quelques idées datant de la Révolution, et a fait sortir du moule les institutions politiques sous lesquelles nous vivons depuis un siècle ; l'autre qui, dans tous les genres, a été constamment en avance sur son temps, précurseur et avant-coureur d'un avenir que nous n'avons pas encore épuisé. L'un qui a bouleversé l'Europe, remanié cinq ou six fois les frontières des peuples, donné et ôté des couronnes, œuvre gigantesque dont la trace a été aussi vite effacée que les pas d'un enfant sur le sable. L'autre qui a transformé les âmes et inauguré pour elles de nouvelles manières de sentir, de croire, de savoir et de s'exprimer. Est-ce celui qui

a fait le plus de bruit sur cette terre qui, dans les pesé d'une juste balance, est le plus grand et le plus digne mémoire ?

Chateaubriand était doué comme il convenait pour a complir cette œuvre immense. Il a encore, quand il le ve cette phrase juste et lumineuse de Voltaire, la phra bien assise qui tout d'un coup se lève et marche à gran pas alertes. Il couvre cette trame d'images neuves et br lantes, car son imagination est la plus riche qui se puis concevoir; la puissance et la variété de l'invention y so presque infinies. Ajoutez l'esprit le plus subtil et le pl fin, le plus prodigieusement amusant qui fût jamais, u perspicacité qui n'avait pas besoin de l'analyse pour all jusqu'à la racine des choses. Il était malgré tout, c'est dire en dépit de sa vanité et de ses retours sur lui-mêm clairvoyant et impartial : il l'a été dans l'admirable et dé nitif jugement qu'il porte sur Napoléon. Les hautes vu de l'homme d'État ne lui ont pas manqué, et s'il ne lui pas été donné de les appliquer longtemps comme ministr c'est qu'elles étaient desservies par un orgueil exigea par un amour-propre toujours en éveil, par une ambitio qui regardait et visait toujours plus haut que le présen par un égoïsme qui, le moment de la curée venu, ne reco naissait plus d'amis. Enfin, jeune homme, homme fai vieillard, il a goûté, à travers les mécomptes d'une vie do il aimait à se plaindre, les grandes, les douces récompense que l'amour n'accorde pas toujours au génie et au malheu Pauline de Beaumont, Mme de Custine, Mme de Duras Mme Récamier se sont succédé sans interruption auprès d lui, de facon que pas un jour le culte ne manquât à l'aute jusqu'à la mort, qui laissa lui survivre la dernière de ce femmes d'une qualité d'âme si rare, d'une tendresse s exquise. C'est là peut-être ce qui a causé le plus d'admira tion et d'envie aux jeunes écrivains entrés après lui dans la carrière. Avoir son génie, ils n'y comptaient pas; mais être

aimé comme lui, était-il défendu de l'espérer ? C'est là le sentiment qui a pénétré en secret les âmes de nos poètes et de nos critiques. Sainte-Beuve en a eté blessé jusqu'au cœur, c'est-à-dire jusque dans les parties les plus intimes de son amour-propre; il porte partout ce trait envenimé. Les amours de Chateaubriand ont inspiré à la noble nature de Bardoux un enthousiasme sans jalousie qui lui fait honneur.

Bardoux a rencontré assez tard le personnage même de Chateaubriand : il a commencé par ses amies, par le milieu sentimental où avait vécu le grand homme. Je demande la permission de renverser l'ordre qu'il a suivi. Dans le volume intitulé *Chateaubriand* et qui est l'un des meilleurs de son œuvre, il ne faut pas s'attendre à rencontrer à côté du poète et de l'écrivain l'historien, le politique, l'homme d'Etat.. Ce n'était pas le dessein de Bardoux de peindre l'homme dans ces différents personnages : il avait fait son choix. De propos délibéré, il ne considère que l'artiste. Les œuvres de Chateaubriand sont présentées en une longue série, chacune à sa date. Elles ne sont pas groupées d'après la nature des sujets, de manière que tout ce que Chateaubriand a pensé en divers temps sur une question déterminée se trouve rapproché et se prête à de faciles comparaisons. L'arrangement par ordre de date a un avantage : c'est que, s'il ne permet pas de classer les idées d'un auteur, il respecte l'unité de son génie littéraire, seul lien qui subsiste entre les chapitres successifs. Ce génie se retrouve dans chaque œuvre avec une marque particulière, signe d'un progrès ou d'une décadence, et la suite de ces marques forme comme l'histoire d'un grand esprit. En cela Bardoux, en dépit de quelque regret que son parti pris lui laisse, a parfaitement réussi. Il est impossible d'imaginer rien de plus juste, de plus ingénieux, de plus complet et de plus sobre que le tableau de la littérature du XVIIIe siècle à l'heure où le génie de Chateaubriand va éclater brusque-

ment et renouveler tous les genres littéraires. Sa vi Combourg nous laisse une impression de mélancolie pé trante dont nous connaissons la source, car Bardoux s' largement inspiré des *Mémoires d'outre-tombe*. Mais q fallait un grand art et une sensibilité entièrement possé de son sujet pour en conserver si bien le charme frag dans le peu de pages auxquelles il a fallu se réduire ! l autres chapitres sur le *Génie du Christianisme*, les *Marty* l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, le *Congrès de Véro* Enfin les *Mémoires d'outre-tombe* contiennent des jugeme excellents. Peut-être pourrait-on regretter qu'il n'ait été fait une part plus grande au journaliste et au pamph taire et que Bardoux ait cru en avoir dit assez dans chapitre de six pages.

L'étude sur Mme de Beaumont est un livre mal compo Il le serait encore même si l'on en changeait le titre. comprend deux parties entre lesquelles il n'y a pas de li solide et véritable, l'une toute politique, où sont raconté l'élévation, les luttes, la disgrâce et la mort de M. de Mon morin, l'autre toute biographique qui est consacrée, le m est juste, au reste de la courte vie et à la mort de Paulin Cette seconde partie a été écrite très vite. La langue e souvent incorrecte, le style n'est pas exempt d'emphas Malgré toutes ces imperfections, le livre de Bardoux e l'un des plus émouvants qui se puissent lire. Il a gar tout son empire sur les imaginations et les cœurs. C'est u perle aux vagues reflets qui est sortie d'une larme.

Bardoux rencontrait ici cette difficulté que presq rien d'écrit n'a survécu à Mme de Beaumont; elle n'a poi laissé de Mémoires; ses lettres n'ont pas été conservées o ceux qui les possèdent ne les ont pas jugées dignes d'êt divulguées. Le portrait de de Pange pour lequel Bardou montre une admiration de convenance manque totaleme d'originalité : c'est une composition bien faite pour le bre vet supérieur. Force était donc de peindre Pauline par l

milieu où elle a vécu, par les amis qui l'ont entourée, par les souvenirs qu'elle leur a laissés à tous. Le salon de Mme de Beaumont, voilà le titre véritablement exact de la seconde partie du volume. Ce salon, il était doux de s'y rencontrer, de s'y renfermer au lendemain de la tempête révolutionnaire, d'y trouver réunis les esprits rares et les nobles caractères qui avaient échappé par miracle à la tourmente, de causer librement avec ces hommes que la grandeur des événements traversés avait rendus incapables de toute petitesse. Ce n'étaient pas moins que de Pange, les deux Trudaine, Chênedollé, Adrien de Lézay, Mme de Vintimille, Mme de Montesquiou, Joubert et enfin Chateaubriand dans tout le jeune éclat de sa gloire naissante. Nul n'a analysé plus fortement que Bardoux ces joies fières et délicates. Mme de Beaumont présidait ces soirées avec cet art, ce tact exquis qui a pour fond une parfaite bonté. Bardoux se voyait lui-même admis à ce cénacle : il philosophait avec de Pange, raffinait avec Joubert. Il aimait en secret une des belles amies de Pauline; il s'inclinait silencieux devant le maître et il lui semblait avoir un instant vécu dans la familiarité des dieux. Il sortait de là véritablement heureux ; et pour ne rien mêler de vulgaire et de passager au monde idéal qu'il venait de quitter, il rentrait en regardant les étoiles.

Je ne parlerai pas de la mort de Mme de Beaumont : il ne se peut rien imaginer de plus tragique et de plus poignant; mais Bardoux était soutenu par Chateaubriand : il lui suffisait d'analyser les *Mémoires* et d'y découper, à l'occasion, des passages beaux d'une éternelle beauté. Ce qu'il y a de plus nouveau et de plus personnel, c'est la façon dont sont groupés et appréciés les lettres et les témoignages écrits après la mort de Pauline. Chateaubriand n'est pas celui qui souffre le plus : c'est Joubert dont le voyage de Pauline en Italie avait bouleversé l'existence, qui n'écrivait plus, ne pensait plus, je veux dire ne pensait qu'à elle et qui, après

la mort, décida qu'un mois par an serait employé à cé
brer son souvenir. C'est Mme de Vintimille qui écriv
« C'est une plaie qui ne se fermera jamais. L'idée de
plus la revoir me poursuit sans cesse. » Heureuse la fem
qui laisse à ses amis de tels regrets ! Ils deviennent c
d'un monde qui ne l'a pas connue.

Après ce pieux pèlerinage où il avait été engagé pa
rencontre soudaine d'une âme et retenu par le pres
du grand enchanteur, Bardoux revint à ses études p
tiques. Ce retour est marqué par le livre de la *Bourgeo
française*. Bardoux se défend modestement d'avoir vo
faire une histoire de la Bourgeoisie. Il se propose sim
ment de montrer la grandeur et la décadence des cla
moyennes, les dons supérieurs qui les ont portées au p
voir, les erreurs et les faiblesses qui ont précipité
chute. 1789, 1848, ces deux dates nous aident à compr
dre ce que Bardoux entendait par le mot Bourgeo
Dans cet intervalle, il n'y a point de suffrage universe
rect, consacré par la loi : c'est tantôt le suffrage à
sieurs degrés, tantôt l'électorat à vie, tantôt différ
chiffres de cens pour l'électorat et l'éligibilité. La cl
que ces régimes successifs distiguent et séparent du r
de la nation possède le privilège de choisir virtuellen
les membres du cabinet. Analyser brièvement le type
ral et social, les idées courantes, la forme de gouve
ment, les principes de conservation et de progrès pro
à une société de 2 à 300.000 censitaires, voilà donc, à
prement parler, le sujet du livre.

Ce privilège se défend par des raisons spécieuses
cens après tout l'une des garanties les moins contest
est en effet, d'une manière générale, la plus sûre gar
d'une certaine culture. Si l'on suppose deux cens
pour l'électorat et un pour l'éligibilité, ce sont donc a
remment les meilleurs parmi les meilleurs qui arrive
au parlement et prendront part à la lutte pour la prem

place. Ceux qui obtiennent cette place par le suffrage de leurs égaux sont donc le produit final d'une sélection à plusieurs degrés, et le sentiment que leur victoire est précaire, leur pouvoir toujours disputé, ne leur permet pas un seul instant d'être inférieurs à eux-mêmes. Le suffrage restreint est donc théoriquement le moyen le plus efficace de faire prévaloir l'intelligence et l'honnêteté dans la conduite des affaires du pays.

Ces raisonnements si judicieux contiennent pourtant une erreur profonde : une grande nation, en progrès constant, ne peut pas, pendant un nombre d'années indéfini, se laisser représenter par une étroite coterie de privilégiés. L'instruction se répand, l'industrie se développe. Le nombre des électeurs capables et ambitieux augmente d'année en année. La limite du cens devrait s'étendre pour les recevoir, mais les censitaires n'en voient pas la nécessité, ils résistent obstinément à tout partage. Ils se fortifient dans les lieux communs qui, à l'origine, leur ont servi d'apologie. Ils en viennent à considérer leur privilège comme une prérogative, et à croire aussi dangereux de le communiquer à de nouveaux électeurs qu'il l'eût été jadis de multiplier les anoblissements. De conservateurs, ils sont devenus réactionnaires. Ajoutez que ces hommes, pourtant si avisés et si sagaces, commirent une fâcheuse erreur de jugement : ils crurent aux mots, sans s'apercevoir que les choses signifiées avaient entièrement ou notablement changé. Ils crurent, et le roi fit comme eux, à la garde nationale, et furent stupéfaits lorsqu'il fallut reconnaître qu'elle n'était plus la garde nationale de 1830 et que, sous le même nom, se cachaient un autre esprit et d'autres tendances. Ils crurent au corps électoral, sans s'apercevoir que ce corps, partiellement renouvelé, ne leur restait fidèle que par habitude et qu'il était au fond influencé soit par les électeurs nouvellement admis et encore hésitants, soit par la masse d'hommes qui se pressaient aux

portes du suffrage, jugeant les affaires, critiquant la gesti des privilégiés et se montrant dignes d'être compris dans nombre des citoyens. Ces faits si graves, si féconds en co séquences et en exigences, échappèrent aux conserv teurs. C'est ainsi qu'ils arrivèrent, sans avoir le sentime d'une catastrophe prochaine, jusqu'au seuil de la Révol tion de 1848, la plus imprévue et la plus inexplicable po eux, la mieux préparée et la plus nécessaire pour les ge qui dès le principe avaient vu clairement les causes et m suré leurs effets.

On ne peut se défendre d'une émotion grave lorsq Bardoux, après avoir raconté tant d'erreurs succédant tant de victoires de la Bourgeoisie, rédige tristeme l'épitaphe de cette classe. Pendant tout le second Empir rien n'eût été plus naturel que d'arrêter à 1848 l'étud sympathique de la société bourgeoise et de son gouvern ment : le despotisme les avait fait amèrement regrette Jusque vers 1875, on put s'attendre non pas à ce que l classe moyenne ressaisît le pouvoir : c'était impossibl mais à ce qu'elle eût l'air de le ressaisir grâce à la resta ration d'une monarchie orléaniste. Ce fut son dernier e fragile espoir. A partir de cette date, la démocratie devin le gouvernement régulier de la France. Elle fit voir à so tour sa façon d'entendre les grands problèmes, de le résoudre par la solidarité humaine, de les élever par u sens plus ample et plus sûr de leur généralité, de leu universalité. On dut reconnaître que tous ceux qui exerce raient désormais quelque autorité le feraient de plus e plus au nom et pour les intérêts de la démocratie triom phante. A partir de cette époque, l'histoire de la bourgeoi sie tombe brusquement dans le passé, dans un passé presqu lointain. Son tombeau est scellé et le souvenir de sa réalité s'efface. Quand on lit les lettres de la duchesse de Broglie, on voit combien sont restreintes les causes qui maintiennent les hommes au pouvoir et de combien peu de

personnes elles dépendent. Comparez à cela les 10 millions d'électeurs réunis, mêlés par le chemin de fer, le télégraphe, le téléphone, la poste à trois sous, le journal à un sou, toutes choses qui n'existaient pas au lendemain de 1830. C'est une transformation totale, dont il n'est pas un homme qui n'ait l'intuition. Il est constant qu'une partie de la bourgeoisie a conçu le sentiment de nouveaux devoirs. Elle s'est vouée à des œuvres telles que les habitations à bon marché, la création de domiciles pour les filles pauvres, de dispensaires pour les tuberculeux, l'encouragement de Sociétés de secours mutuels, le crédit et les banques ouvrières, etc., etc. Elle prend sous sa direction et en partie à sa charge toutes ces tâches dont le nom seul aurait profondément surpris les hommes du régime de Juillet. D'un autre côté, il est possible qu'une autre partie de la bourgeoisie, en face de nouveaux périls, se resserre davantage, qu'elle renonce définitivement aux restes d'un libéralisme incommode, qu'elle se donne tout entière aux croyances religieuses dans lesquelles elle croit trouver le salut, qu'elle recherche surtout les doctrines par lesquelles elle peut attirer et plus ou moins duper les masses du suffrage universel. Mais en faisant cela, elle ne renaît pas dans le vieux rôle qu'on lui a connu : c'est un personnage nouveau qu'elle revêt, une peau moitié de mouton, moitié de renard qu'elle se met sur les épaules. Cette seconde partie de la bourgeoisie n'est pas digne de mémoire. Elle peut être négligée. Mais la première aurait mérité que Bardoux en parlât. Non, la bourgeoisie n'est par morte ! Elle est vivante, au contraire, très vivante, et elle attend son historien. Bardoux, s'il avait fait cette histoire, y aurait embrassé tous les éléments divers d'une société, sciences, vie privée, amour, littérature, tout ce qui accompagne la vie publique et en prolonge les échos.

Le directeur de la Collection des grands écrivains français a été bien inspiré lorsqu'il a confié à Bardoux l'étude

sur Guizot. Bardoux était naturellement disposé à admir l'illustre homme d'État, à lui passer certaines erreurs (jugement et certaines faiblesses.

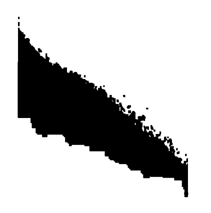
Guizot est une force, une force toujours maîtresse d'ell même, parce qu'elle a fait elle-même la règle qui dirig tous ses actes, maîtresse aussi des hommes de son temp parce que l'énergie et la précision de cette règle se fai sentir largement au dehors. Comme homme privé, il toujours été, pendant toutes les phases de sa vie presqu séculaire, un mari tendre, un père excellent, un ami se viable, un ennemi généreux. Pas un acte douteux, pas un faiblesse secrète ne déparent cette longue suite d'année L'érudit et l'historien sont de premier ordre. Quoiqu plusieurs des conclusions de la *Civilisation en France* et d la *Civilisation en Europe* aient été contestées, la somm d'idées que ces deux grands livres ont introduite est la plu riche contribution qui ait été apportée par un seul homm à l'histoire des quinze derniers siècles. La façon philoso phique d'entendre et d'écrire cette histoire a été entière ment renouvelée. Comme homme politique, Guizot a prêt à des critiques sur lesquelles nous reviendrons dans u instant, mais ses partis pris sont nets, spécieux et hono rables. Il a persisté jusqu'à la dernière heure à croire e à répéter au public que la classe moyenne était prédes tinée à gouverner un pays qui voulait que l'intelligence la modération, l'honnêteté eussent la conduite de ses af faires. Ce gouvernement ne participait nullement de l'im mobilité et de la sécurité propres à l'ancien régime ; i était le résultat instable d'une lutte incessante pour la pre mière place, qu'il avait fallu gagner, qu'il fallait garder pa l'éloquence, par la fermeté du caractère, par la force de raisons victorieuses chaque fois d'une minorité turbulente. Heureux l'homme qui se trompe si noblement ! Guizot enfin a été, dans toute la force du terme, un orateur. Il avait l'habitude et le goût de relever les questions, de les



ennoblir en faisant dépendre leurs décisions de raisons plus hautes que l'intérêt pratique. Ainsi, son éloquence tenait moins à l'originalité de la forme qu'à la hauteur des pensées. Cette hauteur était celle qu'habitent les âmes préoccupées de questions religieuses. Ses croyances, assises sur un fond très solide, étaient d'ailleurs liées à un respect profond de la liberté d'autrui, et il faut assurément lui en savoir gré.

C'est à Bardoux que j'emprunte presque tous les jugements qui précèdent. Il possédait tous les dons qu'il fallait pour comprendre un tel homme et en parler dignement. Il a peut-être trop souvent cédé au désir très naturel de louer immodérément les mérites et de ne pas insister sur les insuffisances. Je ne puis me défaire de l'idée que c'est aux grands hommes surtout qu'on doit la justesse dans le témoignage : ils y gagnent qne le jugement qu'on porte sur leurs œuvres soit plus solide, plus large, plus complet, plus véritablement respectueux. Je voudrais dire en peu de mots ce que j'aurais aimé à trouver dans ce livre composé à la gloire de Guizot.

Guizot avait une façon de comprendre l'histoire que n'auraient point désavouée les hommes du XVIIIe siècle. Il dégageait les grandes causes et descendait avec elles le cours des événements. En même temps, il rassemblait des faits, les vérifiait avec une scrupuleuse exactitude, et les groupait de manière à pouvoir y asseoir de larges inductions. Ces deux facultés, en apparence contradictoires, étaient tout le génie de Guizot appliqué à l'histoire. Il ignorait le reste, tous les autres éléments, de nature généralement concrète, qui, depuis, sont devenus des parties intégrantes de la preuve historique. Par exemple, la Réforme n'avait été pour lui qu'une émancipation de l'esprit humain. Cette définition explique tout, doit tout expliquer. Il ne voit pas que la Réforme est, avant tout, la reconnaissance d'un état moral qui consiste dans un sentiment plus aigu du péché, dans



l'horrible vision des peines, dans le rachat de l'âme par un amour qui n'est pas de ce monde, dans un culte tout spirituel et intérieur. Il a écrit une vie de Cromwell où il est impossible de voir autre chose que l'histoire d'un ambitieux plein de talent, auquel Dieu n'a pas donné la faveur de réussir dans tout ce qu'il voulait. Le puritain n'est même pas rappelé dans la conclusion : le fanatique et le bouffon que nous montre le livre de Carlyle sont absents. On ne peut reprocher à Guizot, dont le grand effort historique date de la Restauration, de n'avoir pas découvert et mesuré l'importance de faits auprès desquels ses contemporains, à l'exception de Chateaubriand, auraient tous passé sans les recueillir. Mais, absous du reproche, il reste exposé à une juste critique, celle de n'avoir connu et expliqué qu'une moitié de l'histoire.

Cousin avait composé l'éclectisme avec des éléments empruntés aux cinq systèmes de philosophie qui avaient, depuis l'origine, occupé la pensée humaine. Il prétendait y enfermer les hommes de son temps et les hommes de tous les temps. Auguste Comte n'avait pas de moindres ambitions pour sa philosophie positive. Guizot ne raisonne pas autrement que ses deux contemporains ; il croyait fermement que le gouvernement qu'il travaillait à fonder sur le privilège des classes moyennes devait servir et suffire à nos derniers neveux. L'idée exprimée par le *devenir* n'avait pas encore fait son entrée dans le monde et les faiseurs de systèmes n'avaient pas encore mesuré la brièveté des prévisions humaines. Guizot, comme Cousin, comme Auguste Comte, devait à cette conception, étroite mais puissante, d'avoir eu une énorme influence sur son temps et de l'avoir marqué de son empreinte, mais il a eu d'autant moins de prise sur l'avenir qui est aujourd'hui le présent.

Même faiblesse, en général, dans le choix de la hiérarchie des preuves philosophiques. Le raisonnement décisif où se complaisait Guizot, où il revenait sans cesse après

avoir traversé rapidement les autres modes d'argumentation, se résume invariablement dans ces mots : La solution qu'on propose est-elle celle qui met le plus sûrement du calme dans les esprits, de l'énergie dans les âmes, de la dignité dans la vie, de l'harmonie dans les rapports sociaux. Peut-on dire qu'elle contribue mieux qu'une autre à rendre la France prospère ? Ainsi se trouvent éliminées les démonstrations qui reposent simplement sur l'analyse et la comparaison des idées, sans aucune considération de leurs conséquences politiques et sociales. Lorsque Guizot a dit : Supposez abolie la croyance au surnaturel avec tout le cortège d'idées qu'elle entraîne après elle, et demandez-vous ce que deviendrait, dans le groupe humain qui aurait subi cette transformation, l'autorité des églises, le prestige d'une foi désormais sans mystère, les bases d'une morale impérative et efficace. Cette manière de raisonner, qui est pour Guizot la plus décisive et la plus irréfutable, aurait été, pour Renan ou pour Taine, la plus dénuée de valeur et de forme probante qui se pût concevoir. Mais on n'en n'était pas encore là à l'époque où l'illustre homme d'Etat choisit et arrêta les formes de sa pensée.

On voit que l'unique reproche qu'on puisse faire à Guizot est de n'avoir pas été en avance sur son temps et de n'avoir pas pressenti le nôtre. C'est aussi pour cette raison, Bardoux l'a très bien montré, qu'il est tombé en 1848. Il lui a échappé un jour de dire que tout ce qui se passait en dehors de l'enceinte du Parlement ne méritait pas qu'on en tînt compte, qu'il n'y avait là aucune réalité politique. Un préjugé trop évident, où son orgueil était intéressé, l'empêchait de rien voir au delà des Chambres, théâtre de ses succès prolongés. Il élevait le ton, il enflait magnifiquement la voix pour assourdir la rumeur du peuple qui commençait à grandir et à se faire entendre au dehors. C'est ainsi que cet homme si intelligent, si sagace, qui avait toutes les maîtrises, qui connaissait les hommes à la fois par l'expérience



et par l'histoire personnelle, a pu échouer et sombrer contre une petite question qui, sans qu'il en sût rien, devait soulever tout un peuple.

Descendons maintenant des hauteurs où nous avaient conduit ces grands esprits et demandons à Bardoux de nous laisser voir les ressorts cachés qui ont mis en jeu, dans ses oûvrages, tant de qualités rares, rançons nouvelles de quelques insuffisances. Bardoux était par excellence un homme politique ; les aptitudes philosophiques lui manquaient. On a souvent remarqué que les qualités du philosophe sont le contre-pied de celles de l'homme d'Etat. La remarque est juste : l'insuffisance de l'un sur un point correspond presque toujours à un mérite chez l'autre. En toute question le philosophe recherche des causes, l'homme politique recherche des solutions. Le philosophe poursuit obstinément jusqu'au bout les causes premières. L'homme politique s'arrête à mi-hauteur dans la région des causes secondes. Le philosophe ne se demande pas si ces causes premières n'ont pas perdu par la distance tout effet notable sur les esprits et les volontés. Dès que l'homme politique s'aperçoit que cet effet s'atténue ou cesse d'exister, il renonce à pousser plus loin. Il arrive souvent que le philosophe redescend des hauteurs avec un langage apocalyptique qui n'est compris que de ses seuls disciples. L'homme d'Etat ne s'est jamais perdu derrière ces sommets d'où on revient avec des formules mystérieuses. Il est toujours sûr d'être compris parce qu'il parle la langue de tout le monde. Le philosophe revenu de si loin après avoir établi un lien entre la question pratique qui se pose et la cause invisible qui sert à la résoudre, aura-t-il la fermeté de vue, la sûreté de main, la rapidité dans l'exécution que lui communiquerait une cause plus prochaine ? Aura-t-il encore le sens du lieu et de l'heure ? L'homme politique sait bien ce qu'il veut parce qu'il n'a jamais perdu de vue la société et ses besoins et que c'est de là bien plus que d'un principe quel-

conque que procèdent ses convictions et ses actes et c'est aussi pourquoi il est un maître dans l'art d'apprécier le temps, l'heure, l'occasion, en un mot l'opportunité. Le philosophe tend à refaire l'unité après l'avoir défaite. L'homme politique ne craint pas d'associer plusieurs principes qui lui paraîtraient contradictoires s'il remontait plus haut, ou bien il en choisit un, le plus digne d'occuper honorablement son activité, et il s'y dévoue sans vouloir considérer s'il n'y a pas un autre principe qui, dans une logique supérieure, dominerait celui-là. Personne n'est plus pénétré que lui de cette idée que ce bas monde ne se laisse pas gouverner par l'absolu : tout y est relatif et il n'y a pas de question qui puisse se résoudre indépendamment des circonstances.

Bardoux se rapprochait du type de l'homme d'Etat tel que nous venons de le définir. Qu'il soit à peu près indifférent aux questions philosophiques, c'est ce qui ressort suffisamment du peu de soin et de goût qu'il a mis à traiter les sujets de cet ordre toutes les fois qu'il les a rencontrés sur son chemin. Il n'a point été sensible à ce qu'il y a de tragique dans le scepticisme de Pascal. Il n'a pas pénétré bien avant dant la subtile métaphysique de Domat. Il a presque passé sous silence les *Etudes historiques* de Chateaubriand ; enfin les *Méditations religieuses* de Guizot n'ont été mieux traitées que parce qu'il s'y trouve un élément politique et social considérable. Mais que de rares qualités compensent ces insuffisances, et comment priser assez haut la sûreté d'instinct qui l'arrête à temps dans la poursuite des causes, l'avertit qu'il est suffisamment armé et « motivé » pour aborder la région de l'application ! Comment ne pas admirer son obstination à ne pas sortir de la sphère où tout est clair pour lui et pour les autres, où l'on distingue aisément ce qui convient au milieu et au moment, ou, au grand scandale du philosophe, les causes secondes, qu'un tact inné a dégagées et choisies, engendrent le projet qui servira le mieux les intérêts de l'Etat.

Bardoux était donc naturellement porté vers les opinion de juste milieu. Aussi était-il un admirateur fervent d Guizot. Il renaissait sans effort dans le personnage d'un de membres de la majorité qui soutenait l'illustre homm d'Etat. Il retrouvait chez ses collègues de 1830, sous les d vergences d'opinion, ces formes de politesse raffinée, cett haute éducation, cette familiarité avec les auteurs classi ques qu'il regrettait habituellement de ne pas rencontre dans les assemblées d'après 1875. Il prenait part en imag nation à leurs luttes d'éloquence à la tribune, et il aimai à en aller chercher le contre-coup dans les salons où le mi nistère s'était formé, où un trait d'esprit répété à voi basse, l'ironie légère d'une femme aimable étaient compté parmi ses plus cruels ennemis. La muse de la politique s'il en existe une, se fait voir aujourd'hui à la fenêtre d'u cabaret ou sur le balcon d'un hôtel de ville. Elle est coutu mière des idées terriblement simples et des mots horrible ment emphatiques. Bardoux n'avait l'usage ni de ces lieux communs, ni des *sesquipedalia verba* qui les expriment. Sa muse pédestre excellait à traduire en langage simple des idées subtiles, suprême distinction qui n'est plus aujourd'hui que de l'impuissance. De plus, Bardoux avait gardé du royalisme de sa mère ce qu'en pouvait conserver une âme très sincèrement, très complètement républicaine. Je me rappellerai toujours ces mots qu'un démocrate très convaincu prononça les larmes aux yeux, le jour de la mort de Gambetta : nous n'avons plus personne à aimer en politique. C'est le royalisme séculaire du Français qui se trahissait involontairement par cette interjection. Le propre du monarchiste pur est le besoin d'aimer une personne, de s'attendrir et de se dévouer pour elle. Bardoux n'avait aucun attachement traditionnel au principe d'une monarchie ou au représentant d'une race. La France était devenue une démocratie républicaine, c'est-à-dire qu'elle avait perdu la foi sans laquelle aucune dynastie ne peut vivre. Bardoux

était trop avisé pour ne pas le sentir. Les incertitudes et les regrets du rallié lui furent toujours inconnus. Mais il n'avait, ses œuvres en fournissent la preuve répétée, ni l'insensibilité farouche du démocrate qui regarde sans une émotion grave le rejeton d'une glorieuse suite de rois, ni l'infatuation du républicain trop convaincu qui attache à l'élection une sorte de vertu mystique. C'était un républicain fervent et sincère, mais les passions d'une démocratie envieuse lui étaient étrangères. Il aimait profondément la République ; il l'aimait en historien et en homme de bon sens. Si la monarchie avait été de son temps le gouvernement de notre pays, il n'aurait sans doute pas été tenté de la renverser ; j'imagine qu'il aurait simplement souhaité que la loi salique fût abrogée et que la couronne tombât en quenouille ; il eût regardé avec émotion les pays comme l'Angleterre et la Hollande. Le roman honnête et pur que ces deux nations ont montré au monde à la hauteur du trône lui faisait envie.

A côté de l'homme politique, il y a le lettré, le fin connaisseur, l'artiste. Bardoux était tout cela. Toutefois il était moins écrivain qu'orateur. L'homme habitué à dominer les Assemblées a peine à se figurer que la magie de sa parole et de son regard ne le suit pas partout. Il a le sentiment instinctif et profond que cette magie est toujours là, donnant à ses écrits le même mouvement, la même couleur et le même lien qu'à ses discours. Par exemple il se permet de laisser entre deux raisons ou deux idées qui ne s'enchaînent pas naturellement une lacune, très vite et très heureusement comblée par une intonation significative, par un geste qui est compris sur-le-champ et d'un seul regard. Les images que l'orateur emploie sont presque toujours nobles, jamais vulgaires, mais souvent et à dessein un peu banales. Cette banalité leur donne prise sur tout auditoire quel qu'il soit. C'est à l'action oratoire que revient le soin de les relever par le ton, de les ennoblir par l'émotion, de leur prê-

[illegible] le penseur s'
[illegible] trancher les fils qu
[illegible] d'idées secondair
[illegible] même. Bardoux ne pré
[illegible] type si riche : il avait d'aille
[illegible] Toutefois, il a transpor
[illegible] plusieurs des qualités et des
[illegible] atoire. Ainsi s'explique c
[illegible] homme très intelligent et très doué, qui
a [illegible] avec art, écrit naturellemen
[illegible], facilité et légèreté et qui pourtant n'atteint p
[illegible] littéraire.

En second lieu, Bardoux n'avait pas l'acuité parti
qui distingue l'esprit critique. Il lui échappe des
comme ceux-ci : « Pascal allait prouver *avant Moliè*
le don des larmes et celui du rire ont une secrète par
ou encore : « les *formidables* éclats de rire qui a
lirent les Provinciales ». Si jamais écrit a été compo
des trésors d'indignation de nature à glacer, à faire
le rire, ce sont bien les petites Lettres. Les trois pre
et surtout la quatrième avec le portrait charmant du J
sont du comique le plus fin et le plus discret. Mais B
était trop avisé pour commettre souvent de pa
erreurs. Elles montrent seulement pourquoi il

sentir qui n'était pas la sienne. Il n'en faut pas moins pour connaître d'un homme tout ce qu'on a envie d'en savoir. En revanche, Bardoux était par excellence un peintre de mœurs. Il ne lui arrive jamais de perdre de vue les idées générales qui sont en jeu et en conflit dans une société. Il fait revivre les personnages divers qui en ont représenté les variétés ou les degrés. Du sein de sa forte personnalité, il les embrasse tous du regard. Il se représente sans effort cette sensibilité peu profonde que sollicitent et mettent en action, chez la plupart des hommes, l'échange des idées et la réciprocité des actes extérieurs. Il n'a pas fait de portrait d'homme qui reste, mais ses tableaux exacts, vivants d'une société, sont des modèles qui demeureront à jamais.

Nous en avons fini avec l'homme politique, l'orateur, l'écrivain. Il nous reste seulement à rappeler les deux qualités essentielles qui ne l'ont jamais abandonné dans ces divers personnages. La rudesse et la dureté, qui sont devenues communes depuis que la démocratie a prévalu, lui étaient inconnues et l'ironie que cette rudesse a provoquée par contraste et comme une marque de distinction ne lui était pas moins étrangère. Bardoux, toujours plein de bonne grâce, de bonne humeur et de bon vouloir, n'entrait jamais dans la manière de sentir de ces hommes qui, par goût, disent tout d'un ton maussade et acerbe, dont la joie est de chercher et de trouver des mots aigus, parfois même offensants. Il n'a jamais aimé Montlosier, et il a fait en sorte qu'on ne s'en doutât point. Il n'a pas même cité l'étincelant et inoubliable portrait qu'en trace Chateaubriand. Quelle bonne fortune, pourtant, que de pouvoir offrir au lecteur un tel régal ! Dans son La Fayette, ce qu'il apprécie le plus après la générosité du personnage, c'est sa parfaite mansuétude. La Fayette était un « doux ». C'est l'expression qu'emploie, à plusieurs reprises, sa femme dans ses derniers entretiens.

[illegible] nature de Bardoux qu
[illegible] Son imagination. naturellemen
[illegible] quelque Baruch à vous recomm
[illegible] le dénigrement et la jalousie, et pren
rap[illegible]ement, sans qu'une pensée personnelle, un reto
soi diminuât son ardeur. Peut-être avait-il senti que l'
qui a toujours une raison à faire valoir en faveur
qu'elle ne peut approuver, et qui n'approuve rier
restriction, a pour conséquence d'amollir le carac
de rendre impossible tout jugement moral. Il n'y a
à vrai dire, de bien ni de mal pour l'ironique. U
délicat et compliqué remplace chez lui la raison et l
science. Raison, conscience ne s'accommodent pas d
de complications; elles ont besoin de sentences plus si
d'arrêts plus absolus, qui fournissent un fond plus sol
moins friable à la volonté. C'est pour cela qu'il fau
honneur à Bardoux de n'avoir pas apprécié l'ironie
ses devanciers ou chez ses contemporains, de ne l
pas recherchée pour la mettre en lumière. Que dis-
ne l'apercevait même pas, entraîné par une passior
de la hauteur où elle le transportait, ne lui laissait pa
tinguer les mille petits traits subtils et compliqué
venaient tomber à ses pieds.

Que si des hauteurs où s'est élevé Bardoux comme h

tige. Bardoux était d'un naturel simple, franc et cordial; sa personne physique commençait la conquête. Il n'était pas de grande taille, mais la fermeté de son attitude et de son allure indiquait l'homme bien possédé de son idée. Sa voix claire et musicale avait des ressources d'une variété presque infinie : elle se promenait sur une échelle de son très étendue ; elle était vibrante, mais jamais plus que quand un rire contenu servait d'accompagnement au son principal. Le rire lui était moins habituel que le sourire. Son front, que dégageaient ses cheveux jetés en arrière, ses yeux clairs, gais et lumineux, achevaient la physionomie de l'orateur tel que nous l'avons vu mainte fois à la tribune. Il avait, en vous rencontrant, un air joyeux et pénétré, et sa façon de vous prendre la main dans les siennes et de la serrer sur sa poitrine en inclinant la tête est un trait qu'aucun de ceux qui l'ont connu n'oubliera. Il avait plus de verve continue que de saillies ; il était plus remarquable par une agréable finesse que par l'esprit de mot. A un dîner dont nous faisions partie lui et moi, je me rappelle qu'il se laissa aller à peindre la classe bourgeoise, et aussi les circonstances qui décidèrent de sa chute en 1848. Scherer, qui ne passait pas pour un juge indulgent, fut émerveillé de cette sortie d'éloquence. Bardoux travaillait alors à la *Bourgeoisie française*, et il en était à la lune de miel avec son sujet. — Il était doux et traitable. Sa courtoisie était parfaite ; son affabilité était constante. On lui a reproché d'avoir fait beaucoup de promesses qu'il n'avait pas l'intention de tenir. La critique est aisée ; elle est en outre parfaitement injuste. Comment sait-on que des promesses ont été faites, si ce n'est par les solliciteurs ; et peut-on ignorer que quand le ministre leur a dit : « Je ferai mon possible, je profiterai de la première occasion, je connais la valeur de vos titres », ils s'en vont répétant : « J'ai des titres qui ne sont pas discutables, le ministre l'a reconnu. Il m'a dit : La première vacance sera pour vous, vous pou-

vez considérer la chose comme faite. » L'on conçoit b l'irritation de ce quémandeur si bien accueilli lorsqu'il voit rien venir, ou que quelque autre est nommé à la pl convoitée. Cette aménité dans les formes ne faisait que t duire le désir constant que Bardoux avait de rendre servi On pouvait toujours lui faire appel, avec la certitude d trouver prêt à toute besogne. La principale était de fa des discours et, à cela, il ne se refusait jamais. Sans av l'incomparable variété de ton qui a distingué notre Ju Simon, il déployait en ces sortes d'occasions une riche d'invention et des qualités d'à-propos qui étaient bien ven de la jeunesse de nos écoles. Il a été surtout un incom rable ami pour les hommes d'un âge plus mûr, dans crises douloureuses que la fortune ou leur propre faibl leur ont fait traverser. Nous savons par des confidences nous ne trahirons pas autrement que par cet aveu, q secours, quelle consolation, quelle force il apportait d ces heures de défaillance, et nous mesurons aisément part dans l'acte courageux et viril qui leur a plus d'une succédé. Comme Pauline de Beaumont, il a été regretté fond de l'âme, et c'est avec une émotion pieuse que n joignons à ces regrets d'une qualité si rare le témoign de notre affection, de notre respect.

BOUTMY.

Séances du 25 janvier et du 1er février 1902.

STENDHAL-BEYLE [1]

II

Paris, que Beyle avait désiré, le désenchanta. Pas de montagnes aux environs ; de la boue dans les rues, pas de femme charmante qui fût séduite par sa jeunesse et sa redingote olive aux revers de velours, et, en ce misérable quartier des Invalides où il logeait, des filles répugnantes, des « pierreuses » qui se livraient pour deux sous sur les pierres de taille à deux cents pas de sa maison. Tout le déconcertait, le déroutait. Il avait cru rencontrer les êtres chimériques célébrés par Rousseau. Mais, bien que ses amis de l'Ecole polytechnique agissent avec lui le plus honnêtement du monde, ce n'étaient pas des héros de Jean-Jacques. Il tomba dans la mélancolie. N'est-ce pas, écrivait-il plus tard, « un sentiment doux à la vanité, puisqu'il consiste à se dire : je suis si bon ! comment ne puis-je trouver des hommes tels que moi ? »

Il fut malade, et un ignorant chirurgien lui prescrivit de noires médecines ; trente-cinq ans après, il se voit dans une chambrette ou plutôt dans une prison assis tristement à côté d'un petit poêle en fer, sa tisane sur le plancher. Il quitta le quinconce des Invalides et alla demeurer dans un troisième étage du passage Sainte-Marie. Menacé d'une hydropisie de poitrine, atteint de délire, il resta trois semaines au lit. Mais il avait apporté de Grenoble une lettre d'introduction pour un sien cousin et compatriote, Noël Daru, et sa première visite dans Paris — à vrai dire

(1) V. p. 328.

la première qu'il eût faite de sa vie — avait été pour
parent inconnu. Noël Daru prit soin du jeune Henri et
sauva de l'ennui qui le rongeait ; il lui amena le fame
docteur Portal ; il l'installa dans son propre logement, l
donna le vivre et le couvert.

C'était un homme froid, mais souple, habile, laborieu
infatigable. Après avoir étudié le droit et conquis le ti
d'avocat, il avait de bonne heure quitté Grenoble, sa patr
pour chercher fortune, et il eut un instant l'idée de s'étal
en Amérique. Le hasard le fit à Montpellier premier sec
taire de M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, et
activité, son intelligence, sa probité le rendirent indisp
sable à celui qu'il nommait son bienfaiteur. Saint-Pri
ne voulait pas recevoir : Noël Daru tint maison à sa pla
et Mme Daru, qui n'aimait pas le monde, présida trois f
par semaine à un dîner de trente convives.

L'auteur de la *Vie de Henri Brulard* représente N
Daru comme un personnage sévère et imposant qui, mal
son ton mesuré, malgré ses périphrases et ses façons dip
matiques, faisait trembler sa femme et ses enfants. Il av
la taille haute, le nez grand et le regard louche. Grâce à
adresse et à ses nombreuses relations, ce fonctionnaire
l'ancien régime sut traverser la Révolution sans encomb
et le Directoire l'employa. Aussi avait-il gagné deux m
lions et acheté la maison qu'il habitait dans la rue de Lil
au coin de la rue Bellechasse. Beyle le qualifie de vie
bourgeois despote et ennuyé. Il ignorait que Noël Da
ami de Talleyrand et du premier commis des affaires étr
gères Durant, connaissait, sans les garder pour lui, to
les secrets de la politique française (1).

(1) Né en 1729, mort à Versailles le 30 juin 1804 ; il avait été mis à
retraite en 1786 lorsque Ballainvilliers succéda à Saint-Priest, et il to
chait en 1789 deux pensions qui formaient un total de 4,200 livres;
fut capitoul de Toulouse et portait volontiers ce titre.

La femme de Noël Daru, une demoiselle Suzanne Periès, était une petite vieille toute ratatinée, d'ailleurs digne et fort polie, qu'il avait épousée pour sa dot. Beyle la jugea d'abord favorablement : il trouve en 1805 qu'elle l'accable de bontés et en 1808 qu'elle lui témoigne confiance et amitié. Mais après l'avoir longtemps observée, il assure qu'elle est sèche et froide ; elle ne rit jamais avec ses filles et ne les a jamais caressées ; elle a toutes les idées étroites d'une bourgeoise de petite ville qui passe sa vie dans les pratiques de la religion ; elle est complètement privée du feu céleste, pleine de la prudence la plus égoïste, inaccessible aux émotions généreuses.

Les Daru avaient onze enfants, On cite parmi les filles Mme Cambon, qui mourut quelques mois après l'arrivée de Beyle ; Mme de Baure, mariée au Béarnais Faget de Baure, qui fut député sous l'Empire et rapporteur du Conseil du contentieux de la maison de l'empereur ; Mme Le Brun, femme économe qui fit longtemps sa cuisine sans avoir de domestique (1). La fille de Mme Lebrun devait épouser le général de Brossard, et Beyle se rappelait encore en 1835 cette petite Pulchérie, vêtue d'une robe d'indienne rouge et jouant avec Noël Daru dans le salon de la rue de Lille ; « elle devint, dit-il, fort impérieuse, grosse comme un tonneau, et mena son mari à la baguette ».

Les fils de Noël Daru étaient Pierre, celui qu'on peut appeler le grand Daru, et Martial.

Pierre avait été l'un des plus brillants et des plus solides élèves du collège des oratoriens à Tournon, et il travaillait

(1) M. Le Brun avait excercé des fonctions judiciaires et mourut juge à la Cour d'appel de Paris ; sa veuve sollicita pour elle et ses trois enfants une pension de l'Empereur ; un décret du 12 décembre 1811 lui accorda une pension de 2,000 francs.

à Montpellier dans les bureaux de l'intendant Saint-Pries lorsque son père acquit pour lui en 1784, au prix de cen mille livres, des héritiers du sieur Marmier, la charge d commissaire provincial des guerres en Languedoc. « Il a d l'esprit, écrivait Saint-Priest, et il s'est adonné avec beau coup d'application aux mathématiques ainsi qu'à l'étud des langues, et j'ai tout lieu de croire que ce sera un suje distingué. » En achevant son droit à l'Université, Pierr exerça les fonctions de commissaire des guerres aupré du commissaire-ordonnateur de Montpellier, M. de Causan Envoyé en 1785 dans le département du Vivarais et Velay où il remplaça le commissaire Farconet, et en 1787 dans l département de Béziers, où il suppléa le commissair Marantin, il s'acquitta parfaitement de sa double mission Réformé en 1788 à la nouvelle constitution du corps de commissaires des guerres, il obtint un brevet d'élève e remplit les tâches difficiles qui lui furent confiées, d'abor dans la division de l'Aunis, puis dans la division de Langue doc et Roussillon, avec tant de distinction et une si pro fonde connaissance des détails civils et militaires qu'il fu nommé commissaire ordinaire des guerres en 1791 et com missaire-ordonnateur en 1792.

Employé au département de Brest, puis dans la 13ᵉ divi sion, à Rennes, il servit sous les ordres de l'intègre et vigi lant Petiet, dont il devint l'ami : « Presque tout ce que j'a pu faire de bien, disait-il, tout ce que j'ai pu acquérir d lumières, je l'ai dû au citoyen Petiet. » Il était ordonnateu en chef de l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg lors qu'il eut une grave mésaventure. Une lettre qu'il écrivait un ami fut ouverte par le comité révolutionnaire de Mont pellier. Il devait accompagner le corps expéditionnaire qu s'embarquerait à Saint-Malo et il demandait à son corres pondant une prompte réponse, « attendu, ajoutait-il, qu nous sommes sur le point de partir pour faire une visite nos amis les Anglais ». La phrase n'était qu'une ironie. L



comité révolutionnaire de Montpellier la prit au sérieux. Il dénonça Daru, qui fut arrêté par le comité de surveillance de Rennes et suspendu par le comité de salut public. Mais tout Rennes connaissait la conduite de Daru. Son arrestation ne dura que le temps nécessaire à son interrogatoire et à l'examen de ses papiers. Il ne fut même pas incarcéré; il fut simplement surveillé dans son logis par deux gardes, et lorsqu'il eut écrit à Paris, lorsqu'il eut produit son certificat de civisme, lorsque Petiet eut déclaré que la dénonciation était absurde et qu'il fallait rendre à l'armée un fonctionnaire « infiniment utile », le comité de salut public décida que Daru serait remis en liberté et réintégré sans délai.

Mais Pierre Daru ne pardonna pas aux jacobins sa disgrâce momentanée. Nourri de Voltaire et de Raynal, il blâmait naguère l'affection de Noël Daru pour l'ancien régime. Après l'épisode de Rennes, à ce que nous dit Beyle, le père et le fils se rapprochèrent et s'entendirent pour profiter de la Révolution qu'ils haïssaient tous deux.

Pierre ne cesse dès lors de s'élever. Envoyé à l'armée de Mayence pour vérifier la gestion des corps et arrêter leur comptabilité, puis à l'armée d'Helvétie pour diriger spécialement l'administration des subsistances, des transports et des hôpitaux, commissaire ordonnateur en chef de l'armée commandée par Masséna, appelé à Paris pour travailler avec la commission législative des Cinq Cents au perfectionnement du code militaire, il remplaça Petiet en janvier 1800 dans les fonctions de chef de la 1re division du département de la guerre : « Vos talents, lui écrivait le ministre, vos qualités personnelles, votre attachement aux intérêts de la chose publique et l'amitié qui vous lie au citoyen Petiet, ont déterminé mon choix. » Inspecteur aux revues à l'armée d'Italie, c'est Daru qui assure après Marengo l'exécution de la convention d'Alexandrie, comme il



sera plus tard commissaire pour l'exécution de la paix d Presbourg, de la convention de Königsberg et du traité d Tilsit. Secrétaire général du ministère de la guerre en 180 membre du Tribunat en 1802, président de la commissio du code militaire, conseiller d'Etat et intendant génér des pays conquis dans la campagne d'Autriche, intenda général de la Grande Armée en octobre 1806 et administra teur des territoires occupés, intendant général de l'armé d'Allemagne en mars 1809, ministre secrétaire d'Etat e avril 1811, Pierre Daru fut, de la fin de 1813 jusqu'à la chut de l'Empire, directeur, et pendant les Cent Jours ministr de l'administration de la guerre.

Beyle a tracé le portrait assez exact et très détaillé d Pierre Daru.

Selon Beyle, Daru a l'âme froide, nullement sensible, nul lement expansive. Il manque de caractère ; il s'est laiss mener par ses parents, et son frère, sa femme, un familie lui fera signer une lettre contraire à ses principes ; il si gnera, non sans colère, et en criant qu'on lui force la main, mais il signera. Prudent, semblable à sa mère par sa sagesse et son sens rassis, il n'a ni souplesse ni ruse. Il a raison de protester de son honnêteté, de son horreur de tout ce qui sent l'artifice et la cabale, car il n'est ni fin ni adroit, et ne sait pas débrouiller une intrigue. Malgré ses apparences de vivacité, il comprend les choses avec peine. Il a constamment de l'humeur, et pour des riens il se fâche tout rouge : chargé par le ministre Petiet de donner audience aux solliciteurs, il a été tellement excédé de leurs mauvaises raisons qu'il brusque désormais et accueille avec des mouvements de fureur les trente ou quarante personnes qu'il reçoit quotidiennement pour affaire de service.

Il traite de même ses commis. Quel supplice d'écrire de dix heures du matin à une heure après minuit sous le regard de ce Daru continuellement irrité et qui fait des yeux de sanglier ! Que de dureté ! Quel volcan d'injures ! « Il faut,

s'écriait-il en 1808, mener les jeunes gens par des verges de fer, et c'est le seul moyen d'obtenir des résultats. » Aussi, dit Beyle, était-ce une partie de plaisir lorsqu'il ne se fâchait que deux ou trois fois le jour.

Et pourtant, dans la société, lorsqu'on cause des arts et de la poésie, ce terrible Daru déploie une politesse recherchée et maniérée ; il approche un fauteuil au premier venu ! Il était fait, remarque Beyle, pour être de l'Académie des inscriptions, pour être un de ces savants qui parlent volontiers de ce que tout le monde ne sait pas. L' « empereur » de sa classe et le phénix des élèves de Tournon, le plus distingué des membres d'un cénacle poétique de Montpellier, habitué aux petites jouissances de vanité littéraire, il avait dans sa jeunesse beaucoup d'urbanité ; nulle sombre mélancolie, nulle misanthropie, nul goût de la solitude : sans son père, il eût été sûrement homme de lettres. Il entra dans l'administration, rédigea des rapports, mit son amour-propre à bien écrire, et le métier que Noël Daru lui avait imposé ne tarda pas à lui plaire.

Beyle loue le nombre, la rapidité, la vigueur de ses combinaisons, son expérience et sa science d'avocat consultant, sa puissance de travail. En 1793, Daru, revêtu de son uniforme, aidait les soldats à charger du pain sur des fourgons. En 1800, il retournait certains soirs à son bureau, et au dîner il arrivait en retard avec les yeux rouges et « la physionomie du bœuf ». Il croyait que rien n'est impossible au labeur persévérant, et Beyle l'entendit répéter que celui-là est médiocre qui trouve des objections à tout.

Stendhal estime moins le littérateur et peut-être devait-il un plus chaud hommage à l'administrateur qui, sous l'énorme fardeau de ses fonctions officielles, avait le temps de composer une estimable traduction d'Horace, de correspondre avec Andrieux, Picard, Alexandre Duval, et, comme disait son maître de Tournon, le Père Lefebvre, de courti-

ser Minerve après avoir contenté Pallas. Il se moque, exemple, de la *Cléopédie*, qui n'est qu'une bourgeoise pl tude, et des Sociétés dont Daru présidait les niaises séan lui reproche de n'avoir pas d'idées nouvelles, de ne naitre que « La Harpe, Rousseau et les principes gaires ». Il raille le projet qu'avait Daru, au retour d excursion à Morgartten et à Sempach, de faire une hist de la Suisse. Daru avait-il dans ces lieux célèbres vers larmes d'admiration de l'homme libre? Non; il n'avai qu'une émotion littéraire ; il songeait au beau chapitre ferait, aux détails dont il se souvenait avec un pl d'amour-propre. Bref, selon Beyle, Daru n'avait pas d'e et n'est qu'un travailleur.

Mais, n'en déplaise à Beyle, Daru versifiait mieux qu et quand il aurait manqué d'esprit en société, quand il rait eu l'air d'un courtisan de Louis XIV en parlant du des maréchaux, il fut un puissant organisateur. La tache de sa vie, c'est d'avoir sacrifié l'intérêt de la patr désir d'obliger le petit-fils de Saint-Priest et de réfr l'ambition de Bonaparte ; c'est, quels qu'aient été ses m d'avoir trahi le secret de l'Etat et révélé aux étranger desseins de celui qui gouvernait son pays.

Comme tous les contemporains, Beyle ignora les rela de son grand cousin avec d'Antraigues et les Anglais. I tant il note que Daru est « pur de tout sentiment pa tique » et avec une perspicacité singulière, il démêle quiétude, l'effroi qui pesait par instants sur l'inten général : « M. Daru était furieux et constamment en c parce qu'il *avait toujours peur*. »

Au commencement de 1800, Daru emmena Beyle à so reau du ministère de la guerre, et, pour l'occuper, lui d des lettres à copier. Mais si Daru avait peur de Napo Beyle avait peur de Daru. Il devait être quelques années ses ordres : « Je l'admirais, dit-il, mais il me faisait fr et jamais je n'ai pu m'accoutumer à lui. » Tant qu'i

l'auxiliaire de Daru, il l'évita et il rapporte qu'il cherchait le plus possible à être séparé de cet éternel grondeur, de ce bourru fieffé, fût-ce par une porte à demi fermée. Il fit une bévue dès sa première copie; il écrivit *cela* par deux *l* : *cella*. Daru s'étonna qu'un bon humaniste, un prix de littérature commît de pareilles fautes, et. Beyle n'osa lui répondre comme à sa sœur Pauline que l'orthographe est la divinité des sots, ou, comme Ludovic de la *Chartreuse* à Fabrice, que l'orthographe ne fait pas le génie. Mais la mauvaise impression ne s'effaça pas : Daru signait sans observation les lettres rédigées par Barthomeuf et d'autres; il signait à peine la moitié des lettres minutées par Beyle. Dans la campagne de 1809, il ne parlait que très rarement à son cousin, et chaque fois pour le tancer et le traiter d'étourdi; Beyle se crut négligé, digracié, et on lit dans son *Journal* de cette époque : « Jamais M. Daru ne m'aimera; il y a quelque chose dans nos caractères qui se repousse. » Daru n'avait pas deviné le futur Stendhal. Sous la Restauration, il trouva chez le libraire Delaunay un volume de Beyle qui coûtait quarante francs parce que l'édition était épuisée. Il ne cacha pas sa surprise : « Comment, quarante francs! » — « Oui, répondit le libraire, et par grâce. » Daru leva les yeux au ciel : « Est-il possible? Cet enfant, ignorant comme une carpe! »

Beyle eut de grands torts envers Pierre Daru, de ces torts qu'un homme, un mari ne pardonne pas, et Pierre ne les a pas connus. Mais Beyle « admira » sur le tard la bonté de Daru et en plusieurs endroits de ses Souvenirs il le nomme son bienfaiteur. Un jour de septembre 1829, il était au café de Rouen, au coin de la rue du Rempart, lorsqu'il lut dans le journal que le comte Daru était mort : il sauta dans un cabriolet, il courut à l'hôtel Daru, il vit un laquais pleurant, et pleura, lui aussi, à chaudes larmes : « Je me trouvais bien ingrat; je mis le comble à mon ingratitude en partant le soir pour l'Italie, j'avançai même mon départ

mais je serais mort de douleur en entrant dans la ma son (1). »

Le frère cadet de Pierre, Martial, n'avait ni l'intell gence de son aîné, ni son vaste savoir, ni son obstinatic dans le labeur, il n'est pas arrivé aussi haut. Il aimait jeu et perdait en une nuit avec désinvolture une trentaine d louis. Beyle dit même qu'il n'était ni bête, ni génie, qu' n'avait ni tête ni esprit. Mais, quoique médiocre, c'était u homme d'excellent ton, très brillant, simulant la pa sion avec aisance et, de l'aveu de Stendhal, réalisai presque l'idéal du monde parisien. Habile séducteur, eut, rapporte son cousin, vingt-deux maîtresses, et de plus jolies, ce qu'il y avait de mieux dans l'endroit où il s trouvait, et ce fut Beyle qui, lorsque Martial se mari brûla les portraits, les cheveux et les lettres de ce vingt-deux belles. Il avait été l'amant de la Duchesnois et fréquentait assidûment les coulisses, assistait aux répét tions, débitait des anecdotes sur les comédiens, racont que Mme Fleury voulait remplacer à la fin d'un vers tigr par *barbare* et que Saint-Fal disait *la* trépied. Bon d'ailleu et bienveillant, il ne pouvait faire de mal à qui que ce fût Il accueillit Beyle en 1800 avec une cordialité charmante il lui parla sur un ton plaisant; il le dégourdit, le déniaisa il le mena dans la loge de Clotilde, une actrice de l'Opéra qui s'habilla et se déshabilla sans gêne aucune devant notr provincial ébloui; il devint son compagnon de plaisirs et son

(1) Cf. sur Pierre, comme sur les autres Daru, les *Souvenirs d'égo tisme*, 19 et 91; le *Journal de Stendhal* et la *Vie de Henri Brulard* passim; C. Stryienski, *Revue blanche* des 1er et 15 octobre 1897; Léonce Pingaud, *Le comte d'Antraigues*, chap. V. et VI. Il était né à Montpel lier le 12 janvier 1767; il mourut le 5 septembre 1829 dans sa terre de Bécheville et fut inhumé le 11; les obsèques eurent lieu en l'église de Saint-Thomas d'Aquin, sa paroisse, et son hôtel était bien, comme dit Beyle, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 81.

r dans la science de la vie. « Je lui dois, assure l'au-
es *Souvenirs d'égotisme*, le peu que je sais dans l'art
conduire avec les femmes. » En 1804 et en 1805
court les théâtres avec Martial, et lorsqu'il prend des
de La Rive et de Dugazon pour chasser les derniers
du parler traînard de son pays, le cadet des Daru est
tié avec lui. Les deux amis passent ensemble leurs
es; ils vont le 19 septembre 1804 chez La Rive à Mont-
dans la forêt de Montmorency. Ils ont mêmes goûts
mes façons: ce sont des jeunes gens à la mode,
les, irrévérencieux, polissons. Beyle garda la plus
fection à Martial. Il aspirait en 1806 au bonheur de
e attaché et désirait le rejoindre pour acquérir quel-
nes de ces qualités qui le rendaient l'idole de ses
s: « Vous savez pour combien de millions de raisons
rais mieux copier des revues dans votre bureau,
place de six mille francs à deux cents lieues. » Il le
t et il note avec joie dans son *Journal* que son intimité
vec Martial; il le nomme l'aimable, l'adorable Mar-
n jour, pendant la campagne de 1809, tous deux font
lans la même voiture trois heures durant et Martial
tout haut devant son cousin, lui témoigne une con-
entière, lui promet de l'avancement. En 1814, Beyle
ne lorsqu'on lui parle de Martial avec défaveur:
lire du mal de Martial, à moi! » Il le cite volontiers
es ouvrages; il le mentionne dans *Rome, Naples et*
ce comme un des hommes « les plus propres à faire
le nom français » et en un passage des *Promenades*
Rome il rappelle que le palais de Monte-Cavallo a été
ablement restauré d'après les ordres de Martial. Plus
regrette de n'avoir pas exprimé sa gratitude à Martial
ssez de chaleur et d'effusion de cœur. Le brave garçon
rès vaniteux, fier de son titre de baron, un des Dangeau
cour impériale, et Beyle ménageait avec soin son
-propre; mais, écrit Stendhal en 1835, « Martial

a toujours été parfait pour moi, et ce que je lui disais p
usage du monde et par amitié, j'aurais dû le dire par amit
passionnée et par reconnaissance. » (1)

Beyle avait d'autres cousins également apparentés a
Daru, les Rebuffet.

Jean-Baptiste Rebuffet était un méridional remuan
énergique, souple, capable de s'accommoder à tout
à tous. Beyle le regarde comme un négociant de gra
mérite, comme un homme de caractère. Il avait loué po
sa femme et sa fille au fond de la cour le premier étage
l'habitation des Daru. Chaque jour il venait y passer
quart d'heure. Il vivait le reste du temps dans sa maison
commerce rue Saint-Denis avec une demoiselle Barber
dont il avait fait à la fois son associée et sa maîtresse (2).

Rebuffet et sa femme reçurent Beyle avec empressemen
Mme Rebuffet était jolie et très bonne ; mais elle avait p
d'idées et Beyle goûtait médiocrement sa conversati
stérile. La fille des Rebuffet, Adélaïde ou, comme on
nommait, Adèle n'avait encore que douze ans et Beyle ne
courtisa que plus tard.

Outre les Rebuffet et les Daru, Beyle connut alo

(1) Martial Daru, né le 2 juillet 1774 à Montpellier, aide-commiss des guerres en 1792, commissaire des guerres en 1795, sous-inspecte aux revues (28 février 1800), intendant à Brunswick (11 juillet 1807 inspecteur aux revues (10 octobre 1808), intendant des biens de couronne dans les départements du Tibre et de Trasimène (2 mars 1811 baron de l'Empire (3 février 1813), intendant militaire du cadre auxili (4 octobre 1820-14 octobre 1822), mort le 18 juillet 1827. Il avait épou Charlotte-Xavière de Froidefond du Chatenet. Le *Journal* de Stendh le nomme tantôt Martial, tantôt Pacé.

(2) Ce Rebuffet, qualifié d'entrepreneur, s'associe à Antoine Gevaud pour faire pendant neuf mois, du 1er nivôse an VIII au 1er vendémiai suivant, tous les transports de la guerre dans l'intérieur de la Répu blique.

Mme Cardon et son fils Edmond, qui demeuraient dans la rue de Lille, en face des Daru.

Mme Cardon, née Deloyen, personne adroite et intrigante, tante de Mme Campan (1), veuve d'un major de la place d'Arras, avait été femme de chambre de Marie-Antoinette, et avant l'événement de Varennes, elle fit le voyage de Belgique avec une malle qui contenait le trousseau de la reine. Beyle raconte qu'on lut dans son salon les *Mémoires* de Mme Campan, dont le texte différait beaucoup de l' « homélie naïve » qui parut en 1823, et il rapporte les curieux propos de Mme Cardon, que Versailles était la cour du roi Pétaud et que Marie-Antoinette, bonne, bornée, pleine de hauteur, très galante, se moquait fort de l'ouvrier serrurier nommé Louis XVI, si dissemblable de son aimable frère le comte d'Artois.

Le salon de Mme Cardon était gai. Beyle y vit les nièces de Mme Campan et petites-nièces de Mme Cardon, les demoiselles Auguié qui devaient épouser l'une le maréchal Ney, l'autre le baron de Broc, la troisième M. Pannelier (2). Il déploya, dit-il, son amabilité de 1800 avec elles et peut-être le jugèrent-elles un étrange animal.

Edmond Cardon devint son ami. C'était un grand garçon, mince, très bien élevé, parfait de ton, une admirable poupée, assure Beyle, un être élégant, noble, charmant. Il animait par son entrain les charades déguisées qu'on jouait chez sa mère. Il s'habillait en femme pour raccrocher dans la rue, à vingt pas de la maison, le grave Pierre Daru, qui rentrait au logis en s'étonnant que le quartier fût infesté

(1) La mère de Mme Campan était une demoiselle Cardon.

(2) Le père de ces demoiselles, Pierre-César Auguié, avait été receveur général des finances avant 1789 et il était alors administrateur général des postes. Sa femme, Adélaïde-Henriette Genet, sœur de Mme Campan et femme de chambre de Marie-Antoinette, devint folle à la nouvelle de l'exécution de la reine et se jeta par la fenêtre ; elle mourut sur le coup.

de filles et qu'une créature qui détachait ses jupons l'e poursuivi jusque dans l'escalier. La maladie de Beyle l avait fait perdre tous ses cheveux, et il portait une pe ruque; le facétieux Cardon la jeta dans une soirée sur corniche d'une porte.

Le bel Edmond n'avait pas d'emploi, et Beyle dit que l démarches importunes de sa mère auprès de Pierre Da auraient impatienté l'homme le plus flegmatique. Il ne souvient pas que Mme Campan dirigeait à Saint-Germai en-Laye une institution où la fille et la nièce de Joséphin Hortense et Émilie de Beauharnais, terminaient leu études. La femme du Premier Consul connaissait do Mme Cardon, et ce fut elle, et non Daru, qui fit nomme Edmond d'abord élève commissaire des guerres, puis, e avril 1800, adjoint aux commissaires des guerres.

III

Beyle crut un instant qu'il aurait la même aubaine qu Cardon, et Martial lui promettait le charmant uniform d'adjoint. Puisque Pierre Daru avait du crédit, puisqu'i était homme à obtenir des exceptions, ne pouvait-il enleve la nomination de son cousin, puis le pousser, le stimuler, l faire travailler ferme ? Il n'en fut rien. Beyle n'avait pas comme Cardon, une mère intrigante, et il n'était aux yeu de Pierre Daru qu'un échappé de collège. Aussi ne put-i s'empêcher de soupirer profondément lorsqu'il vit Edmond revêtu de l'habit bleu de ciel aux parements écarlates.

Il resta donc avec Pierre Daru, copiant des pièces dans son salon doré au ministère de la guerre, et quand ce terrible homme s'absentait, escarmouchant avec son camarade Mazoiër (1). Le classique Mazoiër qualifiait Shakespeare de

(1) Ce Mazoïer (né le 1er octobre 1775 à Lyon, mort le 9 janvier 1841 à Toulouse) était auteur; il avait fait au Lycée un cours de littératur

barbare. Beyle le portait aux nues : rien de plus beau, disait-il, que la naïveté d'Imogène dans *Cymbeline*, et, s'attendrissant jusqu'aux larmes, il ajoutait que Shakespeare était le plus grand poète de tous les temps.

Mais Pierre Daru n'oubliait pas son parent. Après avoir, comme chef de la première division, travaillé durant l'hiver de 1799 à la réorganisation des bureaux, après avoir expédié les ordres du ministre aux généraux destinés à cette armée de réserve qui devait franchir le Saint-Bernard et vaincre à Marengo, il avait suivi Berthier et Bonaparte en Lombardie comme inspecteur en chef aux revues. Il invita Beyle à le rejoindre.

Le 7 mai, Beyle, fou de joie, s'éloignait de Paris. Le 18, il était à Genève où s'amassaient tous les approvisionnements de bouche et de guerre. Daru y avait laissé un cheval malade. Beyle attendit que la bête fût guérie et l'enfourcha pour passer les Alpes. Bien qu'il eût mis des éperons, il montait pour la première fois de sa vie, et il se plaint plus tard qu'on enseigne aux enfants qu'*equus* signifie cheval sans leur apprendre ce que c'est qu'un cheval. L'animal fit des siennes. Il était suisse pourtant, et raisonnable comme un Suisse, une « vraie rosse ». Mais il n'avait pas quitté l'écurie depuis plusieurs jours et il était blessé par l'énorme portemanteau qui le chargeait. Il s'emballa et se jeta de la route vers le lac dans un champ planté de maïs. Beyle mourait de peur; il regardait les épaules du cheval, et les

et donna en 1800 une tragédie de *Thésée*. Qartier-maître adjoint à l'état-major de l'armée des Pyrénées orientales, il était entré le 2 septembre 1799, peu de jours avant Beyle, au ministère de la guerre comme simple commis. Il avança peu à peu; premier commis et sous-chef de bureau en 1802, il obtenait en 1814 le titre de commissaire des guerres, en 1815, pour avoir refusé de servir pendant les Cent Jours, le titre de chef de division honoraire, en 1817 le titre de sous-intendant; lorsqu'il eut sa retraite en 1830, il touchait un traitement de douze mille francs.



trois pieds qui le séparaient de terre lui semblaient un précipice sans fond. Par bonheur, le commissaire des guerres Lambert avait recommandé Beyle au capitaine Burelvillers, et Burelvillers, qui de loin voyait Beyle galoper au hasard, dépêcha son brosseur au secours de l'imprudent. Au bout d'un quart d'heure, le domestique arrêta le cheval et le calma.

Stendhal décrit ce capitaine Burelvillers comme un homme grand et maigre, de cheveux blonds, de mine narquoise, friponne et nullement engageante. Il le montre armé d'un sabre droit, immensément long, vêtu d'un habit bleu aux boutons et aux épaulettes d'argent, et Stendhal ajoute que ce Burelvillers appartenait sans doute à la grosse cavalerie, qu'il avait peut-être été chassé d'un régiment et qu'il tâchait de se raccrocher à un autre. Cette fois, sa mémoire ne l'a guère trompé. Capitaine au 3e cavalerie, Burelvillers avait, disait-on, des moyens militaires qu'il employait avec beaucoup d'aptitude et d'intelligence ; mais il était mauvais coucheur : le général inspecteur Beaurevoir déclarait qu'il ne pouvait plus servir au régiment et le colonel Préval se plaignait des scènes fâcheuses qu'il ne cessait de provoquer. Burelvillers finit par annoncer qu'il ne voulait plus rester au 3e cavalerie, et il sollicita une lettre de passe pour un autre régiment, en menaçant, s'il ne la recevait pas, de donner sa démission. Le ministre le prit au mot : il accepta la démission pure et simple de Burelvillers; cet officier, mandait-il à Préval, causait dans son corps des dissensions continuelles et y avait jeté un tel esprit de désunion qu'il était impossible de l'admettre ailleurs (1).

Burelvillers raconta sans doute ses déboires à son com-

(1) Burelvillers avait été chargé le 31 mars 1794, sur la recommandation de Saint-Just et de Duroy, de surveiller, en qualité d'inspecteur au traitement de cinq mille livres, l'administration des dépôts généraux de cavalerie et de dragons établis à Colmar et à Phalsbourg. Sa démission de capitaine fut acceptée le 14 octobre 1801.

pagnon, et peut-être Beyle a-t-il, par la suite, entendu parler de ce capitaine si peu commode. Quoi qu'il en soit, Burelvillers fit bon accueil au blanc-bec que Lambert l'avait prié de protéger. Il l'accompagna comme un gouverneur accompagne un jeune prince ; il répondit avec complaisance à ses questions ; il fut son premier maître d'équitation.

« De Genève, dit Beyle dans la *Chartreuse* lorsqu'il retrace les étapes de Fabrice, de Genève pour aller en Italie, on passe par Lausanne. » De même que Fabrice, il eut à Lausanne une querelle qui faillit tourner à mal ; il se fâcha contre le municipal qui distribuait les billets de logement et il mit la main à son sabre. Burelvillers le retint en lui remontrant qu'il était tard et qu'il serait difficile de trouver un gîte dans une ville encombrée. Le lendemain, le capitaine interrogea notre Dauphinois sur sa façon de tirer des armes. Beyle avoua sa complète ignorance. « Qu'auriez-vous fait, lui demanda Burelvillers, si cet homme s'était avisé de sortir avec vous ? — J'aurais foncé sur lui. » Tous les soirs, à la halte, Burelvillers donna dès lors à Beyle quelques principes d'estocade.

Il gravit le Saint-Bernard avec de grandes précautions et de petits périls. A plusieurs reprises, sur l'étroite route couverte de neige, son cheval fit mine de choir. Mais il resta gai. Des groupes de soldats gênèrent parfois ou suspendirent sa marche. Ces hommes n'étaient pas des héros comme ils l'auraient cru ; ils étaient égoïstes et ils juraient de colère parce qu'ils étaient à pied et que Beyle était à cheval. Il eut sans doute le même serrement de cœur que son Fabrice, accueilli par des ricanements et pleurant ses rêves évanouis, comprenant la chimère des nobles amitiés que le Tasse et l'Arioste ont chantées. N'importe ! Il croyait faire campagne. Comme toute l'armée, il s'arrêta quelques instants au couvent de Saint-Bernard, but ses deux verres de vin et mangea sa ration de pain de seigle et de fromage. La descente fut plus longue et plus malaisée que la montée.

Il allait bride en main, et à un certain endroit il ne tint les courroies qu'avec deux doigts pour ne pas être entraîné dans le précipice si la bête y tombait. Des hauteurs d'Albaredo les pièces françaises, hissées à dos d'homme, battaient le château de Bard. Le bruit de l'artillerie qui retentissait dans la vallée au milieu des rochers émut profondément Beyle. Il reçut alors le baptême du feu. Burelvillers lui demande soudain s'il a peur. Beyle, qui ne fut jamais capon, s'avance hardiment à portée du fort et s'expose plusieurs minutes à son canon.

L'enchantement commençait et une nouvelle vie s'ouvrait à lui. Il entendit au théâtre de Novare le *Matrimonio segreto* de Cimarosa, qu'il a nommé le grand maître des émotions du cœur, et il eut des « jouissances d'ange », les premières que lui donnait la musique. De Novare à Milan il goûta le bonheur le plus vif, le plus fou. Le paysage le ravit. Ce n'étaient que des arbres et des tiges de maïs en tel nombre qu'on ne voyait pas à cent mètres devant soi. Mais c'était l'Italie, c'était la Lombardie, c'était Milan.

Un des premiers Français qu'il rencontra lorsqu'il entra dans Milan par une belle matinée du mois de juin fut Martial, son cher Martial, vêtu d'une redingote bleue et coiffé du chapeau brodé des sous-inspecteurs aux revues. Beyle prit aussitôt congé du capitaine Burelvillers et suivit Martial à la casa d'Adda, se récriant, s'extasiant sur tout, sur les domestiques qui détachaient son portefeuille et emmenaient son cheval, sur la maison, la cour, l'escalier, le salon, sur les côtelettes panées qui lui furent servies, et qu'il trouva si bonnes que ce plat lui rappela Milan durant plusieurs années. Le nom de la casa d'Adda lui resta sacré et Milan fut pour lui le plus beau lieu de la terre et sa patrie d'adoption, la ville où il revint tant qu'il put, où il désira vieillir et mourir, où il eut ses plus grands plaisirs et ses grandes peines. Il aima de Milan jusqu'à l'odeur du fumier particulière à ses rues. La tasse de café à la crème qu'il prenait à



Milan lui semblait supérieure à tout ce qu'on boit à Paris. Il voulut qu'on écrivît sur sa tombe : *Beyle Milanese* (1). En 1884, à Paris, dans le cabinet de Martial Daru, il évitait de lever les yeux vers une estampe qui représentait dans le lointain le dôme de Milan : ce souvenir trop tendre lui faisait mal.

On a prétendu qu'il assista le 14 juin 1800 à la bataille de Marengo en amateur et lui-même parlait volontiers de ce coup de tonnerre qui réveilla l'Italie. Mais il n'a jamais dit expressément qu'il était à Marengo. « On fit, rapporte une de ses auto-notices, l'expédition de Marengo, Beyle y fut. » Ces mots signifient-ils qu'il était présent à l'action ? S'il avait été témoin dans l'affaire, aurait-il écrit dans son *Journal* à la date du 27 septembre 1801 : « A trois lieues de Voghera, je vis le fameux champ de la bataille de Marengo ; on y voit quelques arbres coupés et beaucoup d'os d'hommes et de chevaux ; j'y passai treize mois et quinze jours après le jour de la bataille. » Evidemment, lorsqu'il traça ces lignes, il venait à Marengo pour la première fois.

Beyle ne fit même pas la campagne de Marengo. Il n'appartenait à aucun corps. Passer les Alpes avec l'armée, voir de loin le fort de Bard, applaudir de Milan à la victoire de Marengo, ce n'est pas faire campagne.

Il fut quelque temps, pour nous servir de son expression, employé de M. Daru ; il copiait ou portait des pièces, et c'est ainsi qu'il aurait vu Bonaparte une semaine après Marengo dans une loge de la Scala pour lui rendre compte de mesures relatives à l'occupation de la citadelle d'Arona.

Claude Petiet, ancien ordonnateur en chef des armées, ancien ministre de la guerre, puis conseiller d'Etat et inspecteur en chef aux revues, détaché récemment pour sur-

(1) Le texte de l'épitaphe date de 1820 (cf. Stryienski. *Souvenir d'égotisme*, 151, et *Journal*, 475).



veiller le service des subsistances et des hôpitaux, venait d'être nommé ministre extraordinaire du gouvernement français dans la Cisalpine. Il était chargé de toutes les relations avec la République ; c'était sous son autorité qu'un trésorier français percevait les contributions ; il convoquait et présidait la Consulta qui préparait la réorganisation du pays. Plus tard, Beyle, parlant de cette première période milanaise de son existence, disait : « au temps de M. Petiet. » Il fut présenté à Petiet par les Daru ; il connut Mme Petiet et ses deux fils Alexandre et Augustin, qu'il devait revoir à Paris.

Alexandre Petiet, lieutenant d'artillerie et attaché à l'état-major de l'armée de réserve, puis aide de camp de Masséna, de Brune et de Marmont, eut en 1806 son brevet de capitaine. Mais dès 1803 il était entré comme auditeur à la section de la guerre du conseil d'État et il appartint désormais au corps de l'intendance. Inspecteur des bâtiments et du mobilier de la couronne, intendant de la liste civile en Toscane, baron de l'Empire, il termina sa carrière comme directeur des subsistances militaires de Paris (1).

Augustin Petiet, élève commissaire des guerres, avait obtenu l'une des trente-cinq places d'adjoint créées par le Premier Consul avant la campagne de Marengo. Mais il n'avait eu ce titre que pour rejoindre son père en Lombardie. Il fut bientôt, ainsi que Beyle, nommé sous-lieutenant de cavalerie. Il devait être aide de camp de Soult, et devenir en 1813 baron de l'Empire, major de hussards, chef d'escadron des lanciers rouges, adjudant-commandant chef de la division Piré, en 1818 colonel, et à la fin de 1830 général de brigade (2).

(1) Alexandre Petiet, né à Rennes le 26 février 1782, mort à Paris le 9 novembre 1835, dans l'exercice de ses fonctions.

(2) Augustin, dit Auguste Petiet, né à Rennes le 19 juillet 1784, maréchal de camp le 13 décembre 1830, retraité le 30 mai 1848, mort le 1er août 1858.

Mais il n'y avait pas de sympathie entre Beyle et les deux frères Petiet. Il eut un duel avec Augustin pour les beaux yeux d'une dame Martin, et reçut au pied un léger coup de sabre, une insignifiante éraflure.

Beyle vécut surtout de la société de Martial Daru et de quelques commissaires de guerre, fort braves gens, instruits, spirituels, gaillards, qu'il rencontra plusieurs fois au cours de sa vie : Joinville, Marigner, Mazeau.

Louis Joinville suivit la même carrière pendant quarante années sans interruption, sans congé, et il se piquait d'avoir conquis tous ses grades dans les camps. Commissaire des guerres en 1793, adjoint à Pierre Daru en 1800, sous-inspecteur aux revues en 1802, baron de l'Empire, il fut de 1805 à 1814 attaché constamment au quartier général de la Grande Armée, et de 1807 à 1814 nommé commissaire-ordonnateur en chef à l'ouverture de chaque campagne. Placé en 1817 à la tête du corps de l'intendance, il dirigea jusqu'à 1831 l'administration de la 1re division au ministère de la guerre. Ses talents, disait Soult, l'avaient fait distinguer de l'empereur, et Joinville rapportait volontiers ce mot de Napoléon : « Vous êtes aussi utile que ceux qui ont les premiers grades de l'armée. » Beyle aimait Joinville ou Louis, comme il l'appelle familièrement ; il le nomme le bon Joinville, et il se reproche d'avoir un jour, en un accès de folie, provoqué cet excellent homme.

Marigner, commissaire des guerres depuis le commencement de la Révolution, alors sous-inspecteur aux revues, inspecteur aux revues en 1812, était, disait Daru, « un homme d'un caractère élevé, d'un esprit rare, d'une capacité qui ne serait point au-dessous des fonctions les plus difficiles ». Beyle estimait infiniment Marigner. Dans la campagne de 1809, il lut avec lui l'*Uno* d'Alfieri. Il trouvait que Marigner s'exprimait de la meilleure grâce du monde ; il louait son esprit : c'était, selon lui, le même esprit que celui de Matta dans les *Mémoires de Grammont*, un esprit

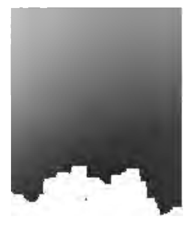
naturel « inventé à chaque instant par un caractère aimable sur toutes les circonstances de la conversation » (1).

Comme Marigner, Mazeau mérita les éloges de Petiet, de Daru, de Villemanzy, de Gouvion Saint-Cyr qui vantèrent à l'envi son expérience, son exactitude et son activité. Il avait l'âme sèche et peu accessible à l'enthousiasme; les arts le touchaient peu, et Beyle le comparait à son oncle Romain Gagnon. C'était un bon vivant au gros nez et au visage plein qui faisait volontiers de graveleuses plaisanteries. En 1801, dans une excursion sur les bords du lac de Garde, une nuit que des dames étaient venues le réveiller dans son lit, il quitta sa chemise et, prenant un flambeau, leur rendit leur visite en cet état de nudité (2).

Malgré la différence d'âge, ces joyeux compagnons firent le meilleur accueil au cousin des Daru. Il l'emmenèrent dans ces bals si gais qui s'étaient après Marengo organisés

(1) Augustin-André Marigner de la Creuzardière, fils d'un premier commis du trésor royal, clerc de notaire avant la Révolution, membre des jacobins de Paris, commissaire des guerres à l'armée des Ardennes, à l'armée des côtes de Brest sous les ordres de Petiet qui loue son zèle et ses services distingués, à l'armée de Sambre-et-Meuse, à celle de Naples, à celle du Danube (où Daru, qui l'employa, vanta son expérience et son irréprochable moralité), sous-inspecteur aux revues à l'armée d'Espagne et à celle d'Allemagne, inspecteur aux revues dans la campagne de 1812, prend sa retraite en mai 1813, à l'âge de quarante-sept ans.

(2) Henri-Constant Mazeau de la Tannière, fils du directeur de la recette générale des finances de Bretagne, né à Nantes le 2 janvier 1775, grenadier dans la légion nantaise, dragon au 10e régiment pendant cinq mois en 1794, employé à l'état-major général des armées de l'Ouest et de Sambre-et-Meuse, commis principal, puis sous-chef au ministère de la guerre en 1797 et en 1798, commissaire ordonnateur en 1808, commissaire ordonnateur en chef de l'armée de Portugal en 1811, intendant militaire dans le cadre auxiliaire sous la Restauration, retraité en 1827, mort le 26 janvier 1829.



à la casa Tanzi. Le jeune homme les enviait. Ils étaient heureux, ils avaient de jolies et spirituelles maîtresses, et il essaya de les imiter. Il raconte qu'il avait apporté de Paris son innocence et qu'il se délivra de ce trésor à Milan, il ne sait plus avec qui ; ne dit-il pas dans *l'Amour* que, lorsqu'on a soif, on ne doit pas être difficile sur la nature du breuvage que le hasard nous présente?

Comme naguère, à Paris, il souhaitait vainement de rencontrer une femme qui connaîtrait son âme et qui eût une âme semblable à la sienne, une âme de poète. Il aurait voulu que Martial ou un autre eût pitié de lui, le secourût d'un charitable conseil, le mît dans les bras de la charmante créature qu'il rêvait. Ses amis s'occupaient de tout autres soins, et ils avaient raison. Beyle n'eut alors que de vulgaires amours. Une nuit de juin 1801, à Brescia, avec plusieurs bons drilles, il donna l'assaut à un lupanar et il chanta ce nocturne exploit en vers aussi mauvais qu'obscènes (1). Il n'a donc pas passé ces deux années 1800 et 1801, comme il l'a prétendu, en vains soupirs et en élans impuissants. Ainsi fit en Italie Tallemant des Réaux qu'une passion romanesque et des intentions de tristesse n'empêchèrent pas de se divertir, « tant c'est belle chose que jeunesse ». Mais timide, gauche, embarrassé, manquant encore de l'usage du monde, dénué d'argent, assez mal fagoté et portant un habit quelquefois décousu par-ci par-là, fier en même temps, il eut des accès de mélancolie et de langueur. Une Milanaise l'avait séduit : Angela, fille du marchand Borone et femme du médecin Pietragrua, la superbe et majestueuse Angela, maîtresse de Joinville, qu'elle aimait follement. Beyle n'osa la courtiser. Elle ne se douta pas de la « divine illusion » qu'elle produisait.

Il fallait pourtant avoir un emploi. Beyle, désespérant

(1) Henri Cordier, *Stendhal et ses amis*, 75.



d'entrer dans le commissariat des guerres, et certain d'obtenir bientôt par le crédit de Pierre Daru un brevet de sous-lieutenant, résolut de suivre la carrière des armes.

Brune était alors à la tête de l'armée d'Italie (1), et il avait pour chef d'état-major Oudinot, à qui Daru recommanda Beyle. A la prière d'Oudinot, Brune envoya le 23 septembre 1800 à Beyle un brevet provisoire de sous-lieutenant. Ce brevet ne mentionnait, et pour cause, ni les services, ni les actions et blessures de Beyle : le général lui donnait ce grade « en récompense de sa bonne conduite et de ses talents ».

Trois semaines plus tard, le 6 octobre, Oudinot transmettait à Daru le brevet provisoire de Beyle, en se disant heureux d'avoir trouvé cette occasion d'être agréable au « citoyen inspecteur », et, le lendemain, par une seconde lettre, il informait Daru que Beyle était attaché à l'état-major, et devait être inscrit sur le tableau des officiers de l'état-major à la suite des sous-lieutenants.

Restait la confirmation du ministre. Daru écrivit à Duresnel, chef du bureau de la cavalerie au département de la guerre. Les expressions dont il se sert prouvent qu'il avait pour son jeune cousin une réelle affection, et qu'il savait appuyer et pousser les gens auxquels il s'intéressait. Il rappelle que Beyle a travaillé et « griffonné » avec lui. Il assure que Beyle, « emporté par son courage sur les traces du Premier Consul au delà des Alpes », mérite une sous-lieutenance ; il ajoute que sa recommandation n'est pas une recommandation banale comme tant d'autres, qu'il désire vivement la nomination de Beyle, et qu'il ne veut pas en demeurer là, qu'il compte revenir à la charge dans quelques mois, et obtenir davantage pour son protégé. « Je charge Martial, concluait-il, de vous tourmenter jusqu'à ce que l'affaire soit finie, et, s'il le faut, je vous

(1) Depuis le 13 août 1800.

enverrai pour vous séduire la Vénus de Médicis que Mazeau est chargé d'enlever. »

Mais, sur ces entrefaites, une place avait vaqué dans le 6e régiment de dragons à Lodi. Le sous-lieutenant Millot demandait sa retraite pour cause de blessures. Le 23 octobre, Davout, qui commandait en chef la cavalerie de l'armée, nommait Beyle sous-lieutenant au 6e régiment de dragons.

Le 15 novembre, Daru envoyait à Durosnel le brevet provisoire que Beyle avait reçu de Davout, et le priait instamment de faire confirmer son cousin dans son emploi : il appelait Durosnel son cher et ancien collaborateur, l'assurait de son affection, lui demandait pour le jeune sous-lieutenant « quelque bienveillance et un peu d'amitié ».

La nomination fut confirmée très tard, le 24 juin 1801, mais elle datait du 23 octobre 1800, et sur le compte qu'avait rendu Durosnel, le ministre déclarait que Beyle, attaché à l'état-major de Brune, avait montré de l'intelligence, une bonne conduite, des connaissances.

Il fallait lui expédier le brevet définitif. Le 1er juillet 1801, le bureau des troupes et légions à cheval réclamait à Beyle, outre son acte de naissance, les pièces qui prouvaient ses services antérieurs. De services antérieurs, Beyle n'en avait pas. Mais, grâce à Daru, ses précautions étaient prises. Par deux certificats datés de Lodi du 20 octobre 1800, trois jours avant sa nomination, le chef de brigade ou colonel Le Baron et le conseil d'administration du 6e dragons avaient attesté que Beyle était entré au corps comme enrôlé volontaire le 25 juillet ; qu'il faisait partie d'un détachement qui stationnait à Sarreguemines ; que, sur le rapport du chef de ce détachement, qui louait la conduite et les connaissances du jeune soldat, le chef de brigade avait donné l'ordre de le faire recevoir brigadier et maréchal des logis ; mais qu'avant la réception de cet ordre, Beyle avait quitté le détachement et rejoint le régiment. Le nouveau sous-

lieutenant envoya ces deux certificats au ministre et reçut son brevet.

Ultérieurement, en 1818 et en 1819, il écrivit aux bureaux de la guerre qu'il avait été dragon dès le mois d'avril 1800 avant Marengo, mais que les registres du 6e régiment étaient mal tenus, et qu'il ne fut inscrit qu'à la fin de septembre. Les contrôles portent, en effet, qu'il entra le 23 septembre au corps comme dragon; mais, parce qu'il n'avait pas antérieurement servi, parce qu'il n'avait été ni soldat, ni brigadier, ni maréchal des logis, il fut inscrit à la date de son brevet provisoire de sous-lieutenant. Aussi, lorsque les bureaux lui remarquèrent qu'il ne comptait au 6e dragons que depuis le 1er vendémiaire an IX, et non, selon son dire, depuis le milieu de l'an VIII, Beyle ne protesta pas. Pourtant, en 1828, quand il voulut grossir ses services pour grossir sa pension, il prétendit que Berthier lui avait promis la première place vacante dans la cavalerie, qu'en conséquence il avait rejoint le 6e dragons qui venait d'Allemagne avec le général Moncey quelques jours avant Marengo, et qu'il avait été simple dragon jusqu'à ce que le sous-lieutenant Millot eût pris sa retraite. Mais les documents témoignent contre lui et ils démontrent que ce révolutionnaire, ce haïsseur de privilèges, a été nommé d'emblée sous-lieutenant, parce qu'il était cousin de Pierre Daru.

Le sous-lieutenant Beyle, dont le régiment tenait garnison à Lodi, eut l'occasion d'étudier sur les lieux la campagne de 1796. Il parcourut avec un enthousiasme juvénile presque tous les champs de bataille. Ses guides étaient des soldats de Bonaparte, de jeunes Italiens émerveillés de la gloire du vainqueur d'Arcole, et dans les bourgades, dans les villes, sur les murs sillonnés par les balles, apparaissait encore la trace évidente des combats.

Bientôt, il vit la guerre; s'il ne fit pas la campagne de

[arengo, il fit en décembre 1800 et en janvier 1801 la camagne du Mincio, où Brune commanda l'armée et prouva, ;lon le mot de Beyle, qu'il manquait de toutes les qualités 'un général en chef.

Il a dit qu'un certificat du général Michaud témoignait u'il avait marché vaillamment sur deux canons. Les deux ertificats que Michaud lui délivra ne mentionnent pas ces eux pièces d'artillerie qu'il aurait affrontées. Mais l'un 'eux atteste que Beyle a donné dans le cours de la camagne, et notamment au combat en avant de Castelfranco, es preuves d'intrépidité.

Le général Michaud était un très bon soldat et un très brave homme dont Beyle a gardé la mémoire. Ancien chasseur à cheval, lieutenant-colonel d'un bataillon de volontaires, il avait eu, comme tant d'autres, un avancement prodigieux au commencement de la guerre de la Révolution : général de brigade en mai 1793 et général de division au mois de septembre suivant, il était dans les premiers jours de 1794 général en chef de l'armée du Rhin. Employé à l'armée d'Italie en 1800, il avait commandé l'aile droite, puis la réserve, puis, lorsque Delmas tomba malade, l'avant-garde, et ce fut lui qui, le 14 janvier 1801, enleva Castelfranco. L'éducation lui avait manqué et Beyle regretta de n'avoir pas rencontré dès 1801, au lieu du général Michaud, un grand seigneur comme M. de Sainte-Aulaire, qui l'eût dressé, qui lui eût aiguisé l'esprit et poli les manières.

Un armistice fut conclu quatre jours après Castelfranco. Le général Michaud eut alors à remplacer un de ses aides de camp : sur les rapports avantageux qu'on lui fit, ou plutôt sur la recommandation de Daru, il choisit Beyle (1).

Michaud, qui commandait la 3e division des troupes de la Cisalpine, habita successivement à Vérone, à Bergame, à

(1) La nomination est du 1er février 1801 ou 12 pluviose, et Beyle quitta Milan pour Vérone le 2 ventôse ou 21 février.

Brescia, et entreprit de longues promenades dans la région. Beyle connut et aima de plus en plus la Lombardie. Lorsqu'il citait plus tard le vers de Regnard :

Savez-vous bien, Monsieur, que j'étais dans Crémone ?

il remarquait que Crémone est une grande villasse où l'on meurt d'ennui et de chaleur. Toutefois, la Lombardie lui paraissait ce qu'il y a de plus beau au monde. Brescia lui plaisait infiniment. Le pays de Bergame lui semblait le plus joli qu'il eût jamais vu. Il se disait le plus heureux des hommes. Parfois il faisait une fugue à Milan, assistait aux représentations de la Scala, saluait cette Pietragrua dont il était féru, et au bout d'une semaine regagnait allègrement son poste. Mais le ministre prescrivit que tous les aides de camp sous-lieutenants rentreraient à leur corps. Le 19 septembre, Beyle quittait Brescia pour rejoindre son régiment. Le général Michaud lui donna le plus beau des certificats du monde : il ne pouvait que se louer de la manière délicate et distinguée dont Beyle avait servi, et il saisissait cette occasion de témoigner à son aide de camp non seulement sa satisfaction, mais son estime et son amitié.

Attaché au 2e escadron et à la 8e compagnie du régiment, Beyle tint garnison à Bra, puis à Saluces, puis à Savigliano. Bientôt il s'ennuya ; il eut des accès de fièvre ; il accepta le congé que lui offrait son colonel, et au mois de janvier 1902, il était à Grenoble.

Il ne devait plus revoir l'Italie qu'en 1811. Mais elle était désormais la terre promise, le seul pays où le bonheur existait pour lui, le seul où il souhaitait de couler ses jours. Il ne s'étonnait pas que des Français fissent la folie de démissionner et de vivre pauvres à Milan plutôt que de s'éloigner de leurs affections. Lui aussi aimait la race italienne. Il emportait avec lui le souvenir de femmes charmantes, non seulement de la Pietragrua, mais de la comtesse Gerardi

qui captiva Claude Petiet et qui joignait aux plus beaux yeux du monde la gaieté la plus douce et la simplicité la plus réelle : c'est elle qui, dans un fragment de *l'Amour*, explique avec verve le mot de « cristallisation », et dans la *Vie de Rossini*, elle conte aux hôtes de sa loge une histoire, celle de Stradella et d'Hortensia, qui peint les mœurs et le gouvernement de Venise. Il n'oublia plus ces Italiens qui cherchaient si mollement, si voluptueusement la félicité, qui connaissaient si bien l'art de jouir, l'*arte di godere*, ces officiers de la légion italique si pleins de grâce, les frères de Mme Gerardi, ces Lechi dont la superbe figure lui inspirait tant d'enthousiasme.

Il avait pris en Lombardie le goût de la musique et il a dit que le théâtre de la Scala, où il entendit les *Virtuosi* de Mayr et les opéras de Cimarosa, était au premier rang parmi les choses qui formèrent sa jeunesse.

Il avait enfin, plus qu'il ne s'en doutait, puisé sur le sol italien la haine de toutes les tyrannies, et il revenait républicain, passionné pour la liberté. Il avait vu les joyeux transports des habitants délivrés du bâton autrichien, affranchis du joug qui, pendant les treize mois, les *tredici mesi*, avait pesé sur eux, exprimant leur gratitude aux Français avec effusion : « Figurez-vous, s'écriait-il plus tard, un peuple amoureux fou ! » Il avait lu les bulletins ardents de Bonaparte, ses ordres du jour, ses proclamations. Le jeune victorieux disait que « la bravoure des phalanges républicaines assurait à jamais le triomphe de l'égalité et de toutes les idées libérales » (1). Il flétrissait les horreurs commises à Milan par les agents de l'empereur. Il rappelait avec indi-

(1) Remarquer ce mot « idées libérales » prononcé en 1800 par Bonaparte (du reste employé par lui dans la proclamation du 19 brumaire), et que Beyle lui-même ne croyait pas si ancien, puisqu'il disait en 1829 : « Ce sentiment profond de la justice que l'on désigne en ce moment par le nom d'idées libérales... »

gnation le grand mathématicien Fontana gémissant sous l
poids des chaînes, tous ceux qui siégeaient dans les munici
palités et les administrations départementales, tous le
membres du corps législatif jetés dans des cachots, le
nobles allant seuls au casino de Milan. les privilégiés sem
blant s'indemniser des trois ans d'égalité qu'ils avaient souffer
sous la République cisalpine par des procédés arrogants
des vexations incessantes. Beyle était à Brescia lorsque
ville célébra la rentrée des patriotes que l'Autriche ava
déportés aux bouches du Cattaro, et la pâleur de ces ma
heureux. leurs yeux hagards, leur corps amaigri faisaie
un étrange contraste avec l'allégresse qui les entourait.

C'est encore en Italie qu'il a pris son irréligion. So
séjour dans la Lombardie acheva ce que l'enseignement
l'Ecole centrale et les entretiens du géomètre Gros avaie
commencé. Il se convainquit que les prêtres avaient « gâté
l'Italie, et c'est de ses années de régiment que date so
athéisme.

Après avoir passé trois mois à Grenoble, Beyle gagn
Paris (1) et donna sa démission de sous-lieutenant. Vain
ment, le général Michaud qu'il vit à Fontainebleau
juin 1802 et qui chassa plusieurs jours avec lui, tenta de
dissuader, promit de le reprendre comme aide de camp
de l'emmener dans le Nord en tournée d'inspection. Bey
ne démordit pas de sa résolution.

Il l'a plus tard expliquée très diversement. Il dit ou ins
nue tantôt qu'il suivit à Paris une femme qu'il aimait san
avertir le ministre de la guerre, et que le ministre se fâch
tantôt qu'une sérieuse maladie et des blessures le mettaie
hors d'état de servir, qu'il avait eu la poitrine écrasée p
son cheval tué ; tantôt qu'il se retira parce qu'on était
paix, et qu'il n'y avait pas de guerre en perspective ; tant

(1) Il part le 3 avril de Grenoble et arrive à Paris le 15 avril 1802.

qu'il faut trop se baisser dans l'armée pour arriver aux premiers postes, les seuls où les actions sont en vue. Que d'excuses et de tristes défaites ! Et ne prouvent-elles pas que Beyle sentait qu'il avait tort ? Sans doute, il s'était amouraché de Victorine Mounier — mais Victorine avait quitté Grenoble pour Rennes et non pour Paris. Sans doute, il avait eu la fièvre et reçu d'Augustin Petiet un coup de sabre, — mais ni fièvre ni blessure n'avaient eu la moindre gravité. En réalité, Beyle (il en fait l'aveu dans la *Vie de Henri Brulard*) était ennuyé à l'excès de ses camarades. A un dîner de corps à Savigliano, quelques jours avant son départ, il se plaint de l'extrême froideur des convives ainsi que de la platitude du capitaine Frère (1), et en 1832, il se rappelait encore le dégoût que la femme du capitaine Henriet lui avait inspiré par la liberté de ses propos : « J'adore écrivait-il, ce genre de conversation en italien ; il m'a fait horreur dans la bouche de Mme Henriet. »

Il avait assez du métier de soldat. Vivre libre à Paris et y jouir de tous les plaisirs, y continuer son éducation, et, à force de persévérance, devenir un grand et vrai poète, conquérir la gloire littéraire, tel était son but. Son père, qui ne voyait dans l'état militaire que libertinage et impiété, lui promettait une pension annuelle de trois mille francs.

Beyle envoya donc de Paris sa démission au régiment. Il la donna sans énoncer de motifs et la data de Savigliano le 20 juillet 1802. Elle fut acceptée le 8 août par le Conseil

(1) Ce Frère, ancien aide de camp de Beysser et de Canclaux, lieutenant au régiment depuis 1797, n'a pas dépassé le grade de capitaine. Le général Roget, qui commandait à Metz, le prit en 1809, sur sa demande, pour aide de camp ; mais Frère avait quitté le régiment parce qu'il était infirme, usé, sûr de ne plus avancer. « Il n'écrit pas, mandait Roget au ministre en mars 1810, et, n'ayant pas à me louer de sa conduite, je prie V. E. de lui accorder sa retraite. »



d'administration, et le 20 septembre par le ministre de la guerre (1).

Les Daru furent irrités. Etait-ce la peine d'avoir fait obtenir à Beyle une sous-lieutenance ? Quoi ! ils l'avaient mis en selle, ils allaient demander pour lui du galon, et l'écervelé démissionnait ! Pierre Daru et sa jeune femme Alexandrine déclarèrent que Beyle était une mauvaise tête (2).

Si Beyle était resté dans l'armée, il serait devenu certainement colonel et peut-être général, comme son cousin germain Oronce Gagnon. Il était déjà le huitième des seize sous-lieutenants du régiment sur le tableau d'ancienneté, et il n'avait pas seulement le précieux appui des Daru : bien qu'il eût les nerfs délicats et la peau sensible d'une femme, bien qu'il ne pût tenir son sabre deux heures durant sans avoir la main pleine d'ampoules, il possédait les qualités du militaire, l'endurance, la bravoure, et il assure que la témérité la plus périlleuse était pour lui un véritable plaisir.

Il adora plus tard ce qu'il avait brûlé, et ces deux années de régiment lui parurent la période héroïque de sa vie. Ce 6e dragons qu'il avait joyeusement quitté, il le revendiqua, il le glorifia. Dans la *Vie de Henri Brulard*, il rapporte qu'il aimait tendrement dès l'enfance ces beaux dragons qui passaient sur la place Grenette pour se rendre à l'armée d'Italie, et dans *Rouge et noir*, Julien Sorel, qui les voit revenir de Lombardie et attacher leurs chevaux à la fenêtre grillée de la maison paternelle, admire ces soldats revêtus d'un grand manteau blanc et coiffés d'un casque aux longs crins noirs.

C'est surtout dans *la Chartreuse de Parme* qu'il a semé des réminiscences de sa carrière militaire. Après la déroute

(1) Il est donc porté sur les contrôles comme démissionnaire au 20 septembre 1802 ou 3e jour complémentaire de l'an X.

(2) Daru venait d'épouser le 1er juin Alexandrine-Thérèse Nardot (morte à Paris le 6 janvier 1815).

le Waterloo, Fabrice aperçoit à l'entrée du pont de la Sainte un vieil officier de cavalerie et trois de ses hommes, tous quatre démontés, blessés, silencieux, navrés de douleur, emblables à des génies enchantés. L'officier, qui porte le ras en écharpe, a la moustache blanche et l'air le plus ionnête qui soit. Il ordonne à Fabrice, au nom de l'honneur, de rester en vedette et de barrer le passage à tous les dragons, chasseurs et hussards qui viendront. Fabrice, conuis dès le premier mot, demande un ordre écrit, et l'un les trois hommes, maréchal des logis, trace quelques lignes ur une feuille de son calepin.

Ces braves gens, auxquels Fabrice s'associe, appartiennent u 6e dragons. Le maréchal des logis se nomme Larose, tout omme un maréchal des logis que Beyle connut au régiment t le vieil officier s'appelle le colonel Le Baron, tout comme e colonel de 1800.

Le nom de Larose s'était gravé dans la mémoire de Beyle. Laurent Canuet, dit Larose, passait sous le Consulat pour le héros du 6e dragons. On racontait qu'il avait en 1796, près de Fribourg en Brisgau, fait de sa main onze prisonniers, qu'à Marengo, il avait reçu neuf coups de sabre, que dans la campagne de Mincio, il était entré le premier dans le village de Pozzolo sous un feu violent de mousqueterie et avait tué sept Autrichiens qui résistaient. Promu sous-lieutenant de la compagnie d'élite au mois de novembre 1801, noté par le général-inspecteur Canclaux comme un homme très brave, plein de zèle et d'activité, Larose obtint en 1803 un sabre d'honneur et en 1804 la croix d'officier. Prisonnier à Wischau en 1805, lieutenant en 1806, blessé de quatre coups de sabre et de deux coups de lance au combat de Biezun en Pologne et de nouveau prisonnier, capitaine en 1808, il était couvert de cicatrices lorsqu'il eut sa retraite en 1809 (1).

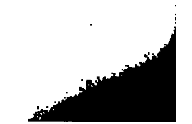
(1) Il était né à Ryes, dans le Calvados, le 13 mai 1772, et alla vivre dans son village natal.

Quant à Le Baron, capitaine aux volontaires du Finistère, aide de camp du général La Bourdonnaye en Belgique et en Bretagne, aide de camp des représentants Blad et Tallien à l'expédition de Quiberon, il s'était distingué dans la guerre des chouans où il avait un instant commandé l'arrondissement d'Ancenis, et il se vantait d'avoir assisté aux pourparlers entre Hoche et Sombreuil. Au passage du Mincio, à la tête des sapeurs et d'un escadron du régiment, il avait franchi le pont et fourni une charge si vigoureuse qu'elle décida du succès de la journée. Il fut tué au combat de Hoff(1).

Quelques lignes plus loin, dans cet épisode de *la Chartreuse*, Beyle introduit des hussards fugitifs qui veulent passer le pont malgré Fabrice et l'ordre de Le Baron. Le vieux colonel accourt et saisit par la bride le cheval d'un des hussards : « Arrête, dit-il, je te connais, tu es de la compagnie du capitaine Henriet. — Le capitaine Henriet, répond le hussard, a été tué hier. » Cet Henriet était capitaine de la compagnie d'élite lorsque Beyle servait au 6e dragons. Il avait fait toutes les campagnes de la Révolution ; à Austerlitz et à Eylau son cheval fut tué sous lui ; à Eylau, où il eut le bras cassé, il commandait le régiment ; il était major quand il prit sa retraite avant Waterloo le 1er juin 1815.

Un autre personnage que Beyle a mis en scène dans *la Chartreuse de Parme* ainsi que dans la *Vie de Napoléon* est le lieutenant Robert. Il raconte que Robert, un des plus beaux officiers de l'armée, logea chez une marquise de Milan en 1796 ; qu'au dîner où la dame l'invita, le pauvre garçon n'avait que des empeignes bien cirées et attachées par des ficelles noircies avec de l'encre, mais pas de semelles ; qu'il donna néanmoins un écu de six francs, le seul argent

(1) Jacques Le Baron, né à Brest le 27 juin 1759, tué à Hoff le 6 février 1807 ; sa veuve reçut une pension de 800 francs et son fils aîné, déjà boursier au lycée de Bourges, fut admis à l'école militaire de Fontainebleau.



qu'il eût, aux laquais en magnifique livrée qui le servaient à table. Plus tard, le lieutenant Robert devient le général comte d'A..., et Fabrice, le fils de la marquise, le voit à Waterloo passer au galop, grand, mince, la figure sèche et l'œil terrible. Ce Robert a été, lui aussi, officier au 6e dragons. Il n'était pas lieutenant en 1796 ni même en 1800; il ne combattit pas à Waterloo, pas plus que Le Baron, Larose et Henriet; il ne fut ni général ni comte. Mais il précédait immédiatement Beyle sur le tableau d'ancienneté des sous-lieutenants, et il méritait d'être remarqué pour sa fière mine et sa bravoure. Jusqu'au dernier jour de sa carrière, ses inspecteurs et ses chefs le notent comme un bel homme de guerre, et ils louent unanimement sa jolie tournure militaire, sa physionomie agréable et fraîche, son physique avantageux, sa forte constitution, sa robuste santé. Il fut blessé plusieurs fois : il reçut à Austerlitz un coup de sabre à la main gauche; au passage de la Piave, un coup de feu à la jambe; à Krasnoé, une balle sur le nez, et il eut son cheval tué sous lui à la Bérésina, à Hanau et à Troyes. Il avait dix-neuf ans lorsqu'il fut nommé sous-lieutenant au 6e dragons pour l'intrépidité qu'il avait déployée dans un engagement au pont du Var. Lieutenant en 1805, capitaine et aide de camp du général Poinsot en 1809, il entre en 1811 aux dragons de la vieille garde, il est chef d'escadron au retour des Bourbons. Durant les Cent Jours, il a la chance de remplacer son père, capitaine de gendarmerie à Bar-le-Duc, et de la sorte, quoique renfermé dans Verdun avec sa compagnie, il ne sert pas ostensiblement l'usurpateur. Qu'aurait dit Beyle s'il avait su que son héros était devenu gendarme et affichait le plus profond dévouement pour Louis XVIII, que ce fut Robert qui saisit dans un village de la Meuse les papiers du conventionnel Courtois et qui porta le fameux testament de Marie-Antoinette à Paris? Robert était colonel à Niort lorsqu'il prit sa retraite.

Les souvenirs de la campagne du Mincio ne s'effacèrent

jamais de la mémoire de Beyle. Dans le récit de Waterloo, quand la bonne vivandière du 6e léger procure un cheval à Fabrice, un soldat annonce que le colonel du régiment vient d'être tué. Ce colonel s'appelle Macon. C'est ainsi que se nommait en 1800 le chef de la 6e demi-brigade d'infanterie légère, Macon, plus tard général et sous-gouverneur des Tuileries. Il s'était fait remarquer à Marengo, où son régiment, qui n'avait plus une seule cartouche, arrêta l'ennemi par une charge à la baïonnette, et au passage du Mincio, dans la journée du 25 décembre 1800, il avait soutenu victorieusement trois attaques des Autrichiens et notamment vers sept heures du soir, à une demi-portée de pistolet, un furieux assaut des grenadiers hongrois (1).

Au même endroit de *la Chartreuse*, Fabrice dit qu'il est beau-frère d'un capitaine, et lorsque le maréchal des logis auquel il s'adresse demande le nom de ce capitaine, il répond au hasard Meunier, et l'autre entend Teulier. Or, Teulié, Milanais de naissance malgré son nom français, employé depuis à la Grande Armée comme général de division et mort devant Colberg, avait été, lorsque Beyle était en Lombardie, chef d'état-major de la légion italique et ministre de la guerre de la République cisalpine. « Milan, a écrit Stendhal, comparait Paradisi à Talleyrand, Dandolo à Chaptal et Teulié à Desaix. (2) »

(1) Macon mourut à Leipzig en 1806.

(2) Teulié est cité dans *l'Amour*, p. 273. Beyle donne donc à ses personnages le nom de gens qu'il a connus. Un des amants de la belle Pietrana s'appelle Scotti, et Stendhal, par négligence, le qualifie tantôt de colonel, tantôt de général ; c'est le Génois Scotti qu'il rencontre en 1811 dans son voyage de Paris à Milan (*Journal*, p. 374) et il le mentionne encore dans *l'Amour* (préf. p. XVIII). Dans *la Chartreuse de Parme*, il n'hésite pas à nommer Bubna, cet « homme d'esprit et de cœur », le comte Prina qu'il qualifie, comme avait fait Napoléon, d'homme d'un grand mérite, le peintre Hayez et le médecin Rasori.

L'officier de cavalerie resta le type favori de Beyle. Son ouvrage *Rome, Naples, Florence* paraît sous le pseudonyme de M. de Stendhal, officier de cavalerie. Il prétend avoir recueilli certaines anecdotes de l'*Amour* lorsqu'il était à la tête de ses dragons dans les bois de la Sesia. Pour dire qu'un amant ne peut toujours songer à la bien-aimée, il remarque qu'un officier galopant dans la plaine avec son escadron et ordonnant une fausse manœuvre en un instant de distraction, sera mis aux arrêts ; pour dire qu'un amant peut à la guerre et au fort du danger penser à sa maîtresse, il représente un officier qui relève une grand'garde sous le feu de l'ennemi, tout en ajoutant une nouvelle perfection à l'image de son amante. Il croyait qu'il faut *oser* écrire, qu'il faut avoir le courage de prendre du papier : « Ne songeons pas aux critiques, s'écriait-il en 1825, un jeune officier de dragons, chargeant avec sa compagnie, ne songe pas à l'hôpital et aux blessures ! » En 1838, il soutenait que la véritable franchise existe parmi les jeunes sous-officiers de cavalerie, qui sont braves comme leur épée et qui se moquent de tout ce qui leur arrive.

A. CHUQUET.

Séances des 31 *août ;* 7, 21, 28 *septembre ;* 5 *octobre* 1901.

LE CONGO FRANÇAIS

ET LE RÉGIME DES CONCESSIONS

Nous avons, voici bientôt trois ans, institué au Congo français une expérience de très haut intérêt : la colonisation par grandes concessions territoriales. Il ne paraît pas que nous ayons immédiatement réussi, car des plaintes s'élèvent, unanimes, aussi bien des bureaux des Sociétés concessionnaires que de ceux des administrateurs de notre colonie. Faut-il donc prononcer, dès maintenant, la « faillite des concessions » ? Ce serait là, croyons-nous, une conclusion trop pessimiste et prématurée ; mais, des faits eux-mêmes, le moment est venu de recueillir les leçons, en montrant comment des erreurs ont été commises, et comment on pourra tenter de les réparer.

I

Le public français connaissait à peine le Congo avant la rapide fortune faite depuis 1896 ou 1897 par l'Etat Indépendant, le nom de M. de Brazza restait populaire, mais son œuvre n'était exactement appréciée que de quelques spécialistes ; or, pendant que M. de Brazza et ses continuateurs exploraient la partie du domaine congolais assignée à la France, l'Etat Indépendant, issu du congrès de Berlin, menait de front l'exploration et l'outillage et construisait notamment le chemin de fer de Matadi à Léopoldville, chef-d'œuvre de la volonté du colonel Thys, qui réunit à



estuaire maritime du Congo les quinze mille kilomètres avigables du réseau d'amont, à l'est des monts de Cristal. a Compagnie des chemins de fer du Congo a traversé les ires épreuves ; elle n'a dû son salut qu'à l'appui persévéant du roi Léopold II ; mais du jour où, le point mort déassé, la réussite apparut certaine, les capitaux belges se :tèrent sur le Congo ; des Sociétés, filiales de celle du hemin de fer, virent leurs titres poussés à des cours resque fous, et d'énormes fortunes furent ainsi réalisées, n quelques mois, sur la seule certitude que le Congo était n pays plein d'avenir.

C'est au milieu de cette fièvre de hausse que la Compagnie du chemin de fer organisa la mémorable croisière qui onduisit, à l'inauguration de sa ligne, un groupe d'envion soixante-dix hommes politiques, savants, financiers et urnalistes. Certes, l'impression était puissante, de voir ette âpre nature de l'Afrique congolaise domptée par la ience et l'obstination de hardis novateurs ; à parcourir s plateaux mamelonnés des monts de Cristal, que couvre ne brousse triste et sans ressources, on sentait qu'ils aient bien l'obstacle fermant à l'Europe toute l'Afrique térieure, et que cet obstacle était désormais vaincu. La resse des deux mondes retentit du bruit de ces fêtes augurales, qui marqueront certainement une date dans histoire de l'Afrique et c'est alors que l'opinion, en rance, découvrit notre Congo, dans l'ombre de son heueux voisin.

Puisque les Belges remportaient de tels succès sur une es rives du fleuve, pourquoi ferions-nous moins bien sur autre ? Puisque, de la Mongalla, du Kassaï, des sultanats rabes de l'est arrivaient sans discontinuer les chargeients de caoutchouc et d'ivoire, qui s'écoulaient par le hemin de fer comme par le goulot d'une bouteille ouverte, ourquoi n'essaierions-nous pas, nous aussi, d'exploiter s bords de nos rivières : le climat est semblable, les ri-



chesses naturelles pas moindres d'un côté que de l'autre. Il est vrai que nous devrons, par provision tout au moins, nous servir du chemin de fer belge, car nous n'avons pas de voie de communication française entre notre côte du Gabon et l'arrière-pays congolais... Mais nous en aurons une plus tard ; en attendant, la Compagnie belge est assez complaisante ; mettons-nous donc au travail. Et l'on entendit alors des coloniaux... du boulevard, décréter des arrêts sévères contre M. de Brazza, « qui n'avait fait que de l'exploration ».

Force était bien pourtant de commencer par là, et vraiment l'*exploration* était trop incomplète encore, quand on voulut attaquer d'urgence l'*exploitation*. De quoi se composait le Congo français, en 1898, lors de l'ouverture du chemin de fer belge ? De comptoirs littoraux, sur la côte du Gabon, d'une vaste région intérieure à peine reconnue sur les affluents de droite du Congo, et d'une zône centrale formant barrière, totalement inexplorée, prolongement des monts de Cristal du Congo belge ; les factoreries de la côte, appartenant à des maisons françaises, anglaises, allemandes et hollandaises, n'exerçaient leur commandement économique qu'à une faible distance dans l'intérieur ; seules, celles du Loango communiquaient régulièrement avec le Congo, en amont de ses dernières cataractes, par un sentier de portage.

La région intérieure, dont les principaux fleuves sont, outre le Congo lui-même, la Sanga, la Likouala, l'Oubangui et leurs tributaires, avait été seulement traversée par des missions d'études, et jalonnée de quelques postes ; sur les indications léguées par M. de Brazza, le domaine diplomatique de la France avait été poussé de là d'une part vers le Chari et le lac Tchad, de l'autre, par les expéditions Liotard et Marchand, vers le haut Oubangui et le Nil supérieur. La reconnaissance économique de ces vastes territoires n'était même pas commencée et déjà dans les con-

eils du gouvernement, on prétendant faire du Congo, par a seule vertu de quelques chimères, le point d'appui d'une ıction politique plus qu'africaine ; toutes les ressources lisponibles d'un budget colonial peu riche étaient affectées à l'œuvre imprudente et mal conçue que suffit à juger l'incident de Fachoda.

De toute la colonie, par la toute-puissance de la routine administrative, le port côtier de Libreville était l'unique capitale ; en fait, ce n'était que le moins inconfortable de nos établissements du littoral, sans outillage commercial, mais possédant un embryon de jardin d'essais et des bureaux centraux de tous les services ; au départ de l'estuaire de Libreville, la voie mixte, terrestre et navigable, qui emprunte la vallée de l'Ogooué n'était suivie par aucun mouvement régulier d'échanges, et de Loango seulement partaient très souvent des caravanes vers Brazzaville, tête de notre réseau navigable sur le Stanley-Pool, au-dessus des monts de Cristal ; il est vrai que ces caravanes n'étaient pas « affrétées » par le commerce ; elles portaient, pièce par pièce, le matériel et les approvisionnements destinés aux pays d'en haut ; de Brazzaville, des vapeurs fluviaux presque tous étrangers remorquaient ces charges jusqu'aux rapides où reprenait le portage. Brazzaville n'avait alors que quelques cases, un petit jardin potager et un détachement de matelots noirs, en attendant sa flottille.

Voilà le pays sur lequel, sans informations plus complètes, avant même que l'occupation en fût effective, a été étendu le réseau des concessions ; la plupart des itinéraires n'avaient pu s'écarter des rivières ; on en était encore à chercher une route en territoire déclaré français, de Libre ville vers l'intérieur ; les conditions de navigabilité des rivières, après deux ou trois campagnes, n'étaient pas exactement déterminées, on ignorait à peu près tout des caractères de la population indigène, densité, aptitude au

travail, sentiments à l'égard des Européens. Rien ne découragea ni l'ardeur des aspirants concessionnaires, ni le zèle du gouvernement à « faire de la mise en valeur » : de grandes Compagnies prospérant, dans le Congo belge, l'impatience de tous était telle que nous eûmes, nous aussi, en peu de mois, la charte constitutive de grandes Compagnies congolaises.

Peut-être le ministre des Colonies d'alors, M. Guillain, n'a-t-il pas vu sans quelque inquiétude cet engouement trop peu réfléchi, mais l'élan était irrésistible ; la formule paraissait séduisante, d'une collaboration entre l'État et les initiatives particulières, pour hâter la colonisation de notre domaine équatorial : une commission fut donc nommée, qui élabora le cahier des charges type, imposé aux Sociétés concessionnaires. On a fort critiqué la composition de cette commission : les jurisconsultes, disait-on, y étaient trop nombreux, et pas assez les coloniaux pratiquants. — Mais comment eût-on pu mieux faire ? Les « pratiquants », bien au fait du Congo, étaient-ils donc si nombreux ? Combien, parmi les demandeurs en concession, avaient, je ne dis pas vécu au Congo, mais étudié de près, sur ces pays, d'autres documents que ceux publiés par les Sociétés de l'État libre ? L'erreur initiale des uns et des autres fut de légiférer sur l'inconnu ; le prestige des succès belges était tel, que personne ne s'avisa de vérifier si les conditions, dans l'expérience française, étaient identiques ; l'État crut faire aux concessionnaires un cadeau si généreux qu'il voulut s'associer aux bénéfices, et les concessionnaires, persuadés qu'ils recevaient un Eldorado, ne s'arrêtèrent pas à discuter les conditions du contrat.

De là vient que le cahier des charges, rédigé de la meilleure foi du monde par des légistes très désireux de servir la colonisation, s'est trouvé inapplicable, dès qu'il a fallu passer de la controverse théorique à l'action sur le terrain ; vainement M. Guillain, dans une circulaire excellente,



recommandait à tous ses agents d'apporter leur concours le plus bienveillant à l'œuvre des concessionnaires. Ni le Congo n'était prêt à recevoir les concessionnaires, ni ceux-ci, sauf quelques exceptions personnelles, n'étaient prêts à l'exploiter; l'État comptait sur le Sociétés et les Sociétés comptaient sur l'Etat; mutuelle confiance dont on eût pu beaucoup attendre en pays depuis longtemps « inventorié » et occupé, mais qui, dans les solitudes vierges du Congo, n'allait qu'à disperser les responsabilités et différer les résultats.

Que manquait-il au Congo, pour offrir aux concessionnaires, non pas la certitude d'une fortune immédiate, mais des chances de future prospérité? Une administration stable, munie d'un budget solidement établi et bornant son ambition à coloniser; des troupes en force suffisante pour assurer aux concessionnaires l'envoi paisible en possession et la jouissance tranquille des territoires concédés; enfin, et surtout peut-être, une politique indigène. Mais à Paris, on ne savait pas exactement ce que l'on voulait faire du Congo; cette malheureuse colonie porte encore la peine des projets mégalomanes dans laquelle on l'avait emprisonnée, sans souci de sa croissance particulière; le budget de la colonisation, qu'il n'aurait fallu réduire sous aucun prétexte, était une sorte de réserve pour des expéditions d'un caractère tout différent; les indigènes, tour à tour assujettis à de pénibles travaux de portage, puis abandonnés à eux-mêmes, n'étaient nullement invités, par de tels procédés, à se rapprocher des Européens; et le seul avantage de cette politique, qui n'usait du Congo que pour le sacrifier, était de montrer de temps en temps des troupes françaises à ces tribus mal engagées à la docilité.

Combien confuse, dans une colonie dirigée de la sorte, n'était pas la tâche du commissaire général? A Libreville, sa capitale, il lui fallait organiser le développement économique d'une zone littorale comparable à nos autres établis-



sements du golfe de Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, ou encore au Cameroun allemand ; il essayait alors d'encourager les plantations, vanille, quinquina, cacao, etc... et de nouer des relations avec les indigènes, en s'enfonçant tous les jours plus avant dans l'intérieur ; il visitait, sur un petit bâtiment à vapeur, les factoreries côtières, recevant les doléances des négociants, palabrant avec des chefs nègres, s'informant des ressources et des besoins du pays. Dans cette seule région du Gabon, l'activité d'un administrateur de premier ordre trouvait une carrière assez vaste.

Mais le commissaire général devait pourvoir à bien d'autres services : il était l'intendant supérieur chargé d'assurer par le bas le ravitaillement des postes et des troupes du haut ; de Loango, il dirigeait le portage sur Brazzaville ; à Matadi, dans l'État indépendant, il réglait avec les autorités belges les conditions d'usage du chemin de fer ; quand la mission Marchand fut déclarée terminée, le Congo dut encore coopérer à l'occupation du Chari et des pays du Tchad ; pour tous les fonctionnaires, asservis à la consigne qu'ils recevaient alors de France, il n'était qu'un couloir de passage, où l'on devait s'attacher surtout à faciliter les transports ; quant à la côte, à laquelle il convient d'assigner un nom distinct, le Gabon, l'administration s'en occupait à temps perdu. Aussi le Gabon est-il, à la fin de 1901, moins complètement pacifié que l'Oubangui.

Veut-on saisir sur le vif cette incohérence des pouvoirs métropolitains ? Que l'on recherche, dans le *Journal officiel* du Congo français, pendant les derniers mois de 1899 et les premiers de 1900, l'histoire de la mission dite topographique : un groupe d'officiers, sous les ordres du commandant Gendron, est envoyé au Congo, avec mandat de définir et de délimiter les concessions ; car les concessions venaient d'être accordées, sur ce pays si maladroitement détourné des travaux de la colonisation véritable. Croit-on que ces officiers vont être affectés à préparer ces travaux ? On le

souhaitait sans doute à Paris, on le voulait lorsqu'on les désignait pour cet objet spécial; mais, en fait, ils sont employés à tout autre chose; on leur demande d'urgence des rapports sur les rapides de l'Oubangui, car il s'agit de faire monter des troupes et des munitions vers le Chari, où Rabah menace nos portes: toujours le Congo-passage! Bien mieux, les événements se précipitent, Bretonnet est masacré: le commissaire général, qui n'a pas le choix, détache en avant, au danger, tous les « topographes » qu'il a sous la main, officiers, sous-officiers, miliciens de l'escorte... On délimitera les concessions plus tard, quand la métropole voudra bien se décider à ne plus confondre la conquête du Chari avec la colonisation du Congo.

Quel concours les concessionnaires pouvaient-ils attendre d'une administration ainsi surmenée, vivant au jour le jour, sans programmes et sans crédits? Il serait très injuste d'accuser les fonctionnaires du Congo de malveillance à l'égard des concessionnaires; ce sont, pour la plupart, des hommes d'énergie et d'intelligence, qui connaissent le pays pour y avoir longtemps vécu, et dont l'action eût été plus efficace, croyons-nous, sans l'insuffisance présomptueuse et protocolaire de certains chefs de service, moins heureusement choisis que leurs subordonnés. Mais comment pouvaient-ils renseigner les nouveaux arrivants sur des régions encore impénétrées? Comment les installer sur leurs territoires, quand ils avaient à peine assez de soldats pour garder leurs postes et les environs immédiats?

Or, malgré cette indigence administrative, le cahier des charges des concessionnaires était hérissé d'obligations multiples et minutieuses : contributions pour l'établissement de postes de douanes, mise à l'eau de vapeurs fluviaux, redevances en espèces, partage des bénéfices avec l'Etat, réensemencement au fur et à mesure de l'exploitation des régions à caoutchouc. D'une étude très documentée de M. Renard, secrétaire général de l'Union des Sociétés

congolaises (1), il ressort que toutes ces obligations représentent, au début de l'exploitation, une charge de 18 0/0 du capital des Sociétés ; le *working-capital* serait donc seulement égal à 82 0/0 des sommes effectivement versées.

Mais ces chiffres n'ont été obtenus qu'après quelques mois d'expériences ; au moment de l'octroi des concessions, il ne semble pas que personne ait cherché à les déterminer, même par approximation. Il arriva donc que les concessionnaires débarquèrent au Congo sans avoir établi des devis complets, et précisément au moment où l'administration était le moins libre de s'employer pour aider à leur établissement. Circonstance aggravante, le personnel directeur manquait, et l'on ne savait pas comment se procurer les auxiliaires noirs indispensables. A moins de s'assurer, à prix d'or, des collaborateurs empruntés aux maisons plus anciennes du Congo belge, les Sociétés françaises ne trouvaient pas d'agents compétents pour leur exploitation ; on en cite qui ont dû accepter les services de petits marchands de Matadi ; d'autres, plus fortunées, ont obtenu le concours d'anciens fonctionnaires du Congo français ; mais la plupart ont dû se contenter de commis non spécialistes, chez lesquels la bonne volonté ne suppléa pas toujours à l'ignorance du pays ; certains de ces débutants commençaient en route leur éducation coloniale, demandant à chaque escale dans le golfe de Guinée si l'on allait arriver bientôt et si le Congo ressemblait à ce qu'ils voyaient là.

Quant aux travailleurs noirs, — et c'est une question sur laquelle nous reviendrons, — le recrutement en est très difficile, surtout là où ont passé des colonnes qui ont obligé les indigènes à fournir des porteurs. Ceci n'est pas particulier au Congo français ; le long du chemin de fer belge, les habitants ont toujours commencé par fuir devant les Européens, et l'on a dû se servir d'ouvriers importés, Accras,

(1) Une brochure in-12. Imprimerie Kugelmann, Paris, 1901.

Sierra-Léonais, Sénégalais surtout ; les indigènes sont revenus peu à peu, lorsqu'ils n'ont plus été exposés aux corvées irrégulières et brutales des premiers jours. Il en sera de même dans nos possessions, mais il est indispensable que la colonie soit dotée au plus tôt d'un règlement sur la main-d'œuvre indigène.

On voit à quelles difficultés se sont heurtés les concessionnaires ; impuissance (nous ne dirons pas malveillance) de l'administration, défaut de personnel, telles étaient, au début, les principales ; il nous reste à montrer comment ils ont essayé d'en triompher, et quelles réformes précises l'expérience acquise commande de proposer.

II

Depuis deux ans que les concessionnaires sont arrivés au Congo, la situation politique de la France dans l'Afrique centrale s'est beaucoup améliorée : la jonction autour du Tchad des trois missions, saharienne (Foureau-Lamy), soudanaise (Joalland-Meynier) et congolaise (Gentil), nous a permis de prendre l'offensive contre Rabah et de débarrasser l'Afrique de ce chef brigand (1). La fièvre des combats calmée, nous voulons maintenant administrer nos conquêtes ; il y faut des troupes et de l'argent ; mais on convient aujourd'hui que le budget local du Congo n'a rien de commun avec celui du Chari et des pays nouvellement occupés. M. Le Myre de Vilers, dans son rapport sur le budget des colonies pour 1901, le dit en propres termes (2) : « il est d'autant plus nécessaire de sortir de cette situation

(1) Depuis la rédaction de ce mémoire, nous avons appris la défaite et la mort de Fadel-Allah, fils de Rabah, qui avait essayé de reconstituer un empire dans le Bornou, et dont la disparition marque la fin de la puissance rabiste. (Note de janvier 1902.)

(2) Documents de la Chambre des Députés, 1900, n° 1856, p. 187.

anormale que de nombreuses concessions viennent d'être faites à des Compagnies financières, et que nous avons pris vis-à-vis d'elles l'engagement moral d'administrer régulièrement le territoire ». Conformément à ce vœu, le Parlement a ouvert, en 1901, un chapitre spécial pour les « dépenses militaires des territoires et protectorats du Chari » ; mais ce n'est là qu'une précaution tardive, car pour restaurer le budget du Congo, la liquidation du passé n'est pas moins nécessaire et sera certainement onéreuse. Cette restauration financière est, à l'heure présente, le devoir le plus impérieux de notre administration coloniale.

Le Ministre des Colonies en a compris l'urgence; sur son ordre, un inspecteur spécial, M. Bouchaut, a passé six mois au Congo pour étudier à fond la situation financière ; or, d'après ce fonctionnaire, dont les rapports ne sont pas pessimistes, la colonie aura besoin d'une subvention de 400.000 francs pour équilibrer le budget de l'exercice 1901. On doit noter, d'ailleurs, qu'un crédit particulier de 2 millions est affecté au règlement définitif des dépenses de la mission Marchand ; nous constatons avec plaisir que la confusion n'est plus maintenue entre ce chapitre et ceux du service local congolais ; le ministère paraît donc gagné à une comptabilité plus rationnelle que jadis.

Mais il est douteux que 400,000 francs suffisent ; avec cette somme, que M. Bouchaut propose de lui faire allouer par le département des colonies, le Congo paiera ses dettes les plus criardes ; mais il restera sans outillage, sans service de colonisation, avec une administration démunie de tout ce qui pourrait la rendre utile au progrès du pays; depuis dix-huit mois, le commissaire général s'ingénie à réaliser des économies, car, du ministère, on ne lui demande pas autre chose : il a réduit les indemnités accordées à certains fonctionnaires pour cherté de vivres ; il a licencié les miliciens de plusieurs postes, pourtant indispensables à la



ɔcurité des communications ; il a, d'autre part, augmenté
ɛs taxes de consommation, au point que l'impôt frappant
ıs Européens atteint aujourd'hui ses dernières limites ; et
ıalgré tout, la détresse est telle que, pendant les derniers
.ois de 1901, les mandats de traitements n'ont pas été ré-
ulièrement payés!

La faute n'est pas assurément au commissaire général
ıi-même, qui fait de son mieux pour tirer la colonie de ce
ìchis ; mais que peut la meilleure volonté, en présence
un déficit béant ? Des réformes organiques sont néces-
ıires ; on pourrait d'abord répartir le budget local entre la
›ne côtière du Gabon et la région intérieure du bassin du
ɔngo ; la côte, qui a des facilités d'accès supérieures, où
ɛs contacts entre Européens et indigènes sont mieux éta-
.is, du moins près de la mer, formerait une colonie auto-
ɔme ; prudemment administrée, nous ne voyons pas pour-
ıoi elle ne suivrait pas l'exemple du Dahomey ou de la
uinée française, dont l'essor est si remarquable. Là, un
npôt indigène serait assez aisément perçu, précieux ren-
›rt pour les finances locales, si seulement on assurait
ı police par deux ou trois compagnies de tirailleurs régu-
.ers.

Pour la région intérieure, elle aussi, dotée d'un budget
ıutonome, la question serait plus complexe : les transports
ɔnt, en effet, grevés de frets plus lourds, et l'on doit en
ɛnir compte dans la répartition des impôts sur les Euro-
péens ; la main-d'œuvre indigène est plus rare ou moins
disciplinée qu'à la côte ; les noirs sont, pour la plupart,
pillards et paresseux, tandis que les Loangos du littoral,
malheureusement trop peu nombreux, fournissent d'assez
bons auxiliaires. C'est ici, particulièrement, qu'une entente
est de rigueur avec les détenteurs des concessions ; il est
notoirement injuste de leur réclamer les redevances
prévues par le cahier des charges, puisque l'État n'accom-
plit lui-même aucune des obligations inscrites à son débit



sur ce contrat bilatéral : il n'a pas de police et n'a délimité ni les concessions, ni les réserves indigènes. Les concessionnaires sont donc fondés en droit à déclarer leurs obligations réciproques abolies, ou du moins suspendues. Cependant, sans attendre que l'État tînt ses promesses, ils se sont mis à l'œuvre.

En effet, depuis deux ans, avec beaucoup de peine, les Sociétés se sont installées ; tant bien que mal, sans cartes et souvent sans guides, elles ont découvert leurs domaines, y ont construit des factoreries, et malgré de lourds sacrifices, les plus puissantes entrevoient l'époque des dividendes rémunérateurs. Pendant ces deux années, le personnel d'exploitation s'est formé ; il s'est rencontré des administrateurs assez intelligents pour encourager pratiquement les concessionnaires, en leur facilitant le recrutement de la main-d'œuvre noire ; il n'est plus possible de contester que la richesse du Congo français en caoutchouc ne le cède en rien à celle du Congo belge ; en somme, administrateurs et colons ont beaucoup appris et, tous comptes faits, ces débuts ne sont pas décourageants.

A l'user, les concessionnaires ont reconnu quelles étaient les clauses les plus insupportables du cahier des charges : sans parler ici des redevances pour la création de postes douaniers, que le gouvernement serait fort empêché d'inaugurer avant longtemps, il n'est pas possible d'appliquer à la lettre les conventions relatives à la flottille fluviale ; l'administration, dit le texte, a droit de réquisition sur ces bateaux ; le concessionnaire doit, tous les six mois *au moins*, réserver aux transports publics la moitié de son tonnage... Voilà un *au moins* qui est bien spécieux. Comment empêcher un fonctionnaire d'en abuser, s'il reste seul juge de l'urgence des réquisitions ? Et n'est-ce pas, aussi, détourner les Sociétés de la mise en valeur économique, que de les solliciter au rôle plus facile de simples agents de transport ?

Une autre clause inapplicable est celle du réensemencement. Dans la majorité des cas, l'employé de factorerie ne sait pas où l'indigène a récolté le caoutchouc qu'il lui apporte : est-ce sur ces fameuses *réserves*, où les tribus sont chez elles, ou sur le territoire qui appartient à la concession ? Puis, quels travailleurs seront affectés à cette besogne agricole ? Les meilleurs botanistes de l'Europe ne sont pas d'accord encore sur la culture des arbres et lianes à caoutchouc ; et l'on voudrait que des concessionnaires du Congo, perdus au milieu d'indigènes barbares, s'assujettissent à former des équipes de jardiniers ou de laboureurs non pas même pour faire des plantations, mais pour tenter des expériences ! A peine peuvent-ils décider ces noirs, barbares, anthropophages souvent, à recueillir pour eux un produit spontané du sol. C'est une aberration véritable que de leur demander davantage, et cette clause du contrat, inspirée des plus louables intentions, restera longtemps lettre morte.

Mais les deux principales difficultés qui s'opposent aux concessionnaires sont l'indigence de la main-d'œuvre et la concurrence de Sociétés étrangères non pourvues de titres de concessions. Les rédacteurs des concessions se sont montrés jaloux de sauvegarder les « droits des indigènes ». Les concessionnaires n'ont pas les pouvoirs de police qui appartiennent aux Compagnies à charte ; il leur est donc interdit d'obliger les indigènes au travail ; mais comme, d'autre part, la colonie est incapable de leur fournir les forces militaires qu'il faut montrer, en ces pays, d'autant plus qu'on veut éviter de s'en servir, les noirs demeurent livrés à leurs habitudes de paresse, et la colonisation n'avance pas.

Certes, nous ne sommes pas d'avis qu'il faut traiter ces noirs comme des brutes ; au Congo belge, dans la vallée de la Mongalla, certain caoutchouc était appelé *rouge* par les initiés, parce qu'il n'était récolté qu'au prix de violences



scandaleuses, exercées sur les tribus trop lentes à le fournir; il y eut là des motifs d'insurrections graves et qu'entretint la rigueur des inévitables répressions. Au Congo français, nous ne procédons pas de même, et l'humanité s'accorde, pour nous en dissuader, avec l'intérêt bien entendu ; mais il ne faudrait pas bondir à l'extrémité contraire, et traiter ces nègres de l'Afrique centrale d'après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen; il n'est pas d'erreur plus funeste, non seulement au développement économique de nos possessions africaines, mais encore au progrès des races indigènes que l'on croit ainsi servir : nous sommes en présence, ici, de populations tout à fait primitives, qu'il nous faut élever peu à peu, comme nous ferions des enfants ; dans les débuts, la contrainte au travail, soit directe, soit sous la forme atténuée d'une obligation de payer l'impôt en nature, sera le seul moyen d'agir sur elles ; avec des hommes placés si bas encore dans l'échelle des types d'humanité, une sorte de domestication est la préface nécessaire de l'éducation proprement dite.

Administrateurs et colons uniront donc leurs efforts pour obliger les indigènes à travailler : ils y réussiront plutôt par la patience que par des procédés vexatoires, razzias ou exécutions ; ils auront une provision de marchandises de traite, que les travailleurs pourront acquérir d'eux en échange de leur travail, et ne s'adresseront pas inutilement à la curiosité, voire à la coquetterie féminine, que n'abolit pas la simplicité du costume équatorial. De plus, ils chercheront, comme on le fait judicieusement au Congo belge, à se concilier des chefs indigènes, là où il existe un rudiment d'institutions politiques, à en investir de nouveaux dans les tribus où tout est encore anarchie. La protection accordée à ces chefs serait attestée par le don gracieux de quelques parures, armes ou bibelots, — alcool et armes à feu, comme de juste, absolument exclus : ils pourraient

placer à côté de chacun d'eux une garde composée d'un blanc et de quatre ou cinq soldats sénégalais ; on n'imagine pas, en Europe, quel est le prestige du tirailleur sénégalais sur les noirs du Congo : il est arrivé que, sur les injonctions d'un seul soldat, une caravane de quarante ou cinquante porteurs jetait ses charges et s'enfuyait dans la brousse; bien en mains d'un Européen, le Sénégalais est un auxiliaire incomparable. En échange du protectorat français, ainsi exprimé, les chefs indigènes seraient tenus à fournir une certaine quantité de caoutchouc, et, mieux que personne, ils sauraient obtenir le concours de leurs administrés ; nous aurions à réprimer plutôt qu'à stimuler leur zèle ; ainsi, petit à petit, nous introduirions, parmi ces populations primitives, l'habitude du travail.

Mais qui percevra ce caoutchouc ? Les Sociétés soutiennent — et leur avis paraît juste, — que la concession leur confère la jouissance de tous les produits de leur territoire, au moins jusqu'au moment où les réserves indigènes auront été définies ; l'administration congolaise prétend, au contraire, qu'elle peut exiger des indigènes, à titre d'impôt, les prestations en nature sans que l'origine en soit vérifiée. Nous touchons ici à l'un des points vifs du différend. Suivant nous, l'Etat aurait tout intérêt à s'effacer de plus en plus devant les concessionnaires ; ceux-ci seraient qualifiés pour percevoir l'impôt indigène en nature, et verseraient à l'administration le montant de l'impôt nouveau ; mais ils ne s'en chargeraient évidemment que si on leur reconnaissait des droits sur le travail des indigènes, autrement dit si l'on remettait la police entre leurs mains ; à cet effet, sur le contingent de miliciens prévu par l'ensemble de la colonie, chaque Société recevrait un certain nombre d'hommes suivant l'importance de ses établissements, et ses agents blancs seraient investis d'une délégation officielle pour commander ces petits groupes.

On semble s'arrêter aujourd'hui à une demi-mesure :

l'Etat imposerait aux indigènes une taxe en nature, et la remettrait aux concessionnaires, qui en acquitteraient le prix en numéraire ; ce serait un progrès indéniable, puisque dans ce système on reconnaît le principe d'une obligation imposée aux indigènes ; mais la complication reste toujours grande, de deux autorités juxtaposées l'une près de l'autre et dont la psychologie la plus banale ne permet pas de supposer l'entente perpétuelle. Si l'on veut aller au fond des choses, on verra qu'il s'agit toujours de prendre parti dans la vieille querelle de la séparation des pouvoirs aux colonies. Le cahier des charges évite de se prononcer nettement ; pour nous, la concession ne sera une formule définitive que lorsqu'elle sera conforme aux types des anciennes Compagnies de colonisation, l'Etat ne gardant qu'un droit d'inspection et de surveillance. Avec nos idées françaises, nous n'admettrions pas qu'il se fît commerçant lui-même et que ses agents fussent des employés intéressés ; qu'il se retire donc devant les Sociétés ; celles-ci le prendront, au besoin, comme arbitre de leurs litiges et resteront justiciables de ses tribunaux ; mais elles auront seules les charges, les responsabilités et les profits de la mise en valeur ; elles seront des fermières de l'État avec des gardes assermentés.

Mais est-il possible, sans un accord international, de modifier ainsi le cahier des charges? Ceci pose deux questions: celle des relations entre les concessionnaires et les Sociétés étrangères et celle de la revision de l'Acte de Berlin. Avant les concessions et particulièrement dans la zone du Gabon, des étrangers avaient fondé des comptoirs, dont la concurrence s'exerçait librement avec ceux des maisons françaises ; l'Etat, en signant les concessions, s'était engagé à déterminer les droits des tiers possédant des titres réguliers : il ne l'a pas fait et de là des conflits dont un journal anglais spécialement, la *West Africa*, réclame énergiquement la solution. La Chambre de commerce de Liver-

ıool a protesté auprès du Foreign Office contre une circu-
aire du commissaire général du Congo, datée de mars
901, et portant que « tous les produits des territoires con-
édés appartiennent aux concessionnaires, à l'exception des
éserves indigènes ». Les maisons étrangères ne pourraient
onc faire commerce que des produits des ces réserves, qui
e sont pas encore délimitées, et cependant elles font re-
ıarquer qu'elles paient les droits de douane, sans distinc-
on, sur toutes les marchandises qu'elles importent. Elles
llèguent enfin l'acte de Berlin, qui a proclamé libre, à l'ex-
lusion de tout monopole, le commerce du bassin conven-
ionnel du Congo et de la zône littorale correspondante.

Il y a là un fait nouveau qui montre avec quelle précipi-
ıtion les concessions ont été rédigées, et combien il importe
e refondre ce régime ; on ne dira pas que ces réclamations
es Sociétés étrangères n'aient pas été prévues, puisque le
ıinistre des colonies avait obtenu des concessionnaires
ıtéressés une lettre secrète, promettant leur tolérance la
lus bienveillante pendant le délai reconnu nécessaire pour
égulariser la situation. Le délai s'est achevé sans que le
ouvernement ait rien fait ; bien mieux, la lettre secrète a
té publiée à l'occasion de procès engagés entre étrangers
t Français, devant les tribunaux de notre colonie, et cette
ndiscrétion est fort dommageable aux concessionnaires.
Plutôt que d'ergoter sur des subtilités juridiques, il nous
paraîtrait préférable de partir des faits acquis et de cher-
cher là les éléments d'une transaction honorable.

D'abord, on ne saurait admettre le droit à une indemnité
quelconque pour les étrangers établis postérieurement aux
décrets de concession ; ceux-là savaient qu'ils prenaient
pied sur la terre d'autrui et s'exposaient sciemment à tous
les risques de l'aventure. Il est permis de les assimiler à des
braconniers et de les expulser purement et simplement. Le
cas nous semblerait différent pour les maisons plus an-
ciennes et le ministre des colonies l'avouait implicitement,

lorsqu'il faisait signer aux concessionnaires la lettre dont nous venons de parler ; il y a lieu, ici, à une entente amiable. Evidemment, la valeur des établissements étrangers ne peut s'accroître, si le gouvernement et les concessionnaires, comme c'est leur droit absolu, n'emploient leurs forces de police, pour provoquer le travail des indigènes, qu'au profit des établissements de la concession. C'est là une conséquence inévitable de ce que les négociants anglais combattent, sous le nom de régime concessionnaire français, mais sans persuader à personne que nous ne sommes pas maîtres d'administrer chez nous à notre guise. Tout ce qui leur serait légitimement concédé, ce serait une sorte d'indemnité pour rachat ou fusion avec les Sociétés françaises.

Objectera-t-on le texte de Berlin ? Mais ce texte est indubitablement caduc, depuis que l'Etat indépendant est en fait une colonie belge et non plus une dépendance de la défunte association internationale africaine ; si les puissances intéressées réunissent un nouveau congrès de Berlin, l'unanimité serait à peu près complète pour proclamer une novation nécessaire. Le *Manchester Guardian* disait l'autre jour des Français qu'ils « singent les exploiteurs belges de l'Etat du Congo » ; le reproche est exprimé sans délicatesse; il tombe à faux, s'il prétend atteindre les procédés de nos Congolais à l'égard des indigènes ; s'il ne vise que les relations entre les négociants concessionnaires et les autres, il est plus conforme à la vérité, mais pas beaucoup plus grave, car il est parfaitement licite à chaque État de protéger ses nationaux dans ses colonies. L'acte de Berlin n'est plus qu'un souvenir au regard du Congo belge, il serait vraiment insolent d'en vouloir fare une réalité aux dépens des seuls Français.

Nous avons d'ailleurs tout lieu d'espérer que les concessionnaires eux-mêmes sauront poser la question en termes assez précis pour que le gouvernement s'empresse de la ré-



soudre ; ils n'en sont plus aux tâtonnements coûteux des premiers mois : ils ont des vapeurs à flot sur tous les biefs navigables, ils ont spontanément mis en commun leurs obligations de navigation fluviale, pour les transférer à une Société particulière, tandis qu'ils se consacrent plus spécialement au commerce et à la colonisation ; ils ont fondé, tant au Congo qu'à Paris, l'*Union Congolaise*, consortium assez puissant pour faire entendre avec autorité leurs justes doléances. Déjà une sélection se dessine entre les Sociétés moins robustes, destinées à s'agréger à d'autres, et les plus solides, sur lesquelles repose l'avenir du Congo ; si ces dernières se retiraient, — l'Etat le sait fort bien, — ce serait la ruine immédiate de la colonie. Il faut donc, à tout prix, les ménager, s'arranger avec elles, et c'est ce que pense le Ministre, puisqu'il s'entoure des avis de leurs représentants.

En résumé, si les concessions n'ont pas donné tout ce qu'on attendait d'elles, les raisons principales en sont l'insuffisante préparation tant des concessionnaires que de la colonie elle-même et l'indécision des pratiques du gouvernement ; aujourd'hui, l'enquête nécessaire est achevée, et par la voie la plus sûre, qui est celle de l'expérience ; le budget local du Congo paraît rendu à l'usage du Congo lui-même ; il reste qu'un équitable départ d'attributions soit fait entre les concessionnaires et l'Etat. Nous croyons qu'il serait utile de donner aux concessionnaire mandat d'assurer eux-mêmes, sur leurs territoires, la sécurité et la police des indigènes ; l'Etat mettrait en marche un service complet de colonisation, qui manque encore à la colonie, et serait chargé de poursuivre les études scientifiques indispensables à l'essor économique du pays ; ce ne sont pas des commerçants, obligés de vivre au jour le jour, qui pourront faire les frais de ces recherches, si même leurs affaires quotidiennes leur laissaient le loisir d'y songer ; c'est à l'Etat

encore que revient le soin de régler les difficultés internationales que soulève l'application d'un régime établi par lui; sans doute ne manquerait-il pas d'arguments de fait pour opposer à nos adversaires la conduite qu'eux-mêmes ont souvent tenue... En cette question congolaise comme en tant d'autres, il semble que nous avons institué une doctrine avant de connaître les faits; et peut-être la conclusion générale de cette étude tiendrait-elle en cette formule que la géographie doit être la préface de la colonisation.

Henri LORIN.

La lecture de ce mémoire donne lieu aux observations suivantes :

M. le Président : — Etant donnés l'objet très contemporain de ce mémoire et le caractère très personnel des observations présentées par l'auteur, je dois rappeler à nos lecteurs que les communications faites ici sont purement académiques et n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

M. Paul Leroy-Beaulieu : — Je ne veux pas abuser de votre temps, mais je voudrais faire deux ou trois observations. M. Louis Lorin s'est livré à des études du plus haut mérite sur les choses africaines, je suis d'accord avec lui sur le fond de son mémoire, je crois que les concessions ont été mal constituées et que, néanmoins, il faudrait leur faciliter la vie. On a réparti entre quarante Sociétés un territoire qui est grand comme une fois et demie la France, on a fait des cahiers des charges oppressifs, les Sociétés sont accablées sous différents rapports. Je pe nsecomme l'auteur du mémoire que l'acte de Berlin ne pourra pas durer indéfiniment sans modifications. Si on réunissait les signataires de cet acte, on aurait pour le modifier l'unanimité moins une voix probablement, celle de la grande nation colonisatrice par excellence, on aurait avec soi la Belgique, peut-être aussi l'Allemagne, mais je doute qu'on eût l'Angleterre. Néanmoins l'acte de Berlin ne pourra pas durer, tel quel, tout le vingtième siècle.

Il y a un point sur lequel je fais des réserves très formelles. Voilà plus de trente ans que j'étudie les choses de la colonisation; je vois avec regret

développer encore cette idée qu'il faut imposer aux noirs un régime de travail forcé. Je considère cela comme inutile et mauvais à tous les point de vue. Je le considère, en outre, comme fâcheux pour le bon renom de la France.

Le général Galliéni a essayé ce système à Madagascar et y a renoncé.

On peut mettre un impôt sur les noirs, impôt modéré comme chez nous : C'est déjà une jolie marge ! mais assujettir les noirs à un régime de travail forcé, cela donnera peu de résultats et amènera des inconvénients graves pour le développement de l'Afrique.

Partout en Afrique, on a pu se procurer du travail noir, quand on l'a bien traité et bien rémunéré. On l'a vu pour le chemin de fer de Madagascar, pour celui du Dahomey.

Les propriétaires de mines de l'Afrique du Sud, quoiqu'ils aient émis la prétention d'imposer le travail aux noirs, ont trouvé la main-d'œuvre dans de bonnes conditions, sous le régime de la presque absolue liberté. Le travail se fera bien mieux quand les noirs auront perdu le souvenir des mauvais traitements auxquels ils ont été exposés, quand, tout en ayant le respect d'un tirailleur sénégalais, même au nombre de cinquante, ils ne se sauveront pas devant ce tirailleur. En imposant le régime du travail forcé, nous compromettrions, non seulement notre bon renom, mais tout l'avenir de la colonisation africaine.

Séance du 8 février 1902.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Les droits de l'époux survivant, Traité du droit civil russe, Les droits des enfants naturels, Les droits de succession des frères consanguins et utérins,

Par M. TODARO DELLA GALIA.

M. le comte de Franqueville : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de leur auteur, plusieurs ouvrages de M. Todaro della Galia, professeur de droit civil à l'Université de Palerme. C'est d'abord une intéressante étude sur *Les droits de l'époux survivant*, divisée en quatre parties respectivement consacrées à l'histoire du droit, à l'examen des législations de la France et des autres pays de l'Europe et des deux Amériques, enfin à l'exposé critique des réformes à introduire dans le droit italien. C'est ensuite un *Traité du droit civil russe*; c'est encore un livre sur *Les droits des enfants naturels*; c'est enfin une étude sur *Les droits de succession des frères consanguins et utérins*. Il y a aussi une brochure sur les coutumes locales de la province de Trapani. Par leur importance et par leur variété, ces divers ouvrages témoignent de l'étendue des connaissances de leur auteur. Ils constituent un sérieux et intéressant élément de travail pour tous les jurisconsultes et particulièrement pour ceux qui s'attachent aux études de législation comparée ; ils méritent, à tous égards, de fixer l'attention de l'Académie.

Séance du 11 *janvier* 1902.

Au pays bleu (Alpes-Maritimes); Entrée de Bonaparte à Nice en 1796; Authenticité des cendres de Marceau transférées au Panthéon en 1889,

Par M. Henri MORRIS.

M. H. Doniol : — De la part de l'auteur, M. Henri Morris, archiviste des Alpes-Maritimes, j'offre à l'Académie un magnifique

volume présentant la description de ce département et, en outre, deux fascicules relatifs chacun à un détail d'histoire que les fonctions de l'auteur l'ont mis à même de préciser.

L'un de ces fascicules a pour objet : *L'entrée de Bonaparte à Nice en 1796*; l'autre, l'*Authenticité des cendres de Marceau, lors de leur transfert au Panthéon en 1889*. Chacun de ces fascicules apporte aux amateurs de minutie historique des renseignements positifs, dont le prix, pour eux, est incontestable.

Quant à la description du département, elle est intitulée, non sans raison, *Le pays bleu*. Son prix à lui ne réside pas uniquement dans la splendeur de l'édition, mais aussi dans le minutieux relevé de toutes les parties de ce département, très intéressant en lui-même, dans la reproduction, par phototypie, de tous les aspects, de tous les monuments, soit importants, soit curieux, soit seulement pittoresques. Sous ce rapport, aucun des *Guides*, aucune des relations déjà écrites de l'ancien comté de Nice n'approche de l'ouvrage de M. Morris. Il est, de plus, au-dessus de tout autre par le soin qu'a pris l'auteur d'étudier, au point de vue artistique et archéologique, le très grand nombre de localités qui appellent l'attention.

M. Morris n'en est pas à son premier hommage à l'Académie ; elle voudra, assurément, le remercier de nouveau de celui-ci.

Séance du 8 *février* 1902.

La répartition du revenu national,

Par M. William Smart.

M. Paul-Leroy Beaulieu. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un ouvrage intitulé *La répartition du revenu national*, par M. William Smart, professeur d'économie politique à l'Université de Glascow.

Cet ouvrage a été traduit par M. Georges Guéroult. J'ai mis à ce livre une préface d'une dizaine de pages.

encore que revient le soin de régler les difficultés internationales que soulève l'application d'un régime établi par lui ; sans doute ne manquerait-il pas d'arguments de fait pour opposer à nos adversaires la conduite qu'eux-mêmes ont souvent tenue... En cette question congolaise comme en tant d'autres, il semble que nous avons institué une doctrine avant de connaître les faits ; et peut-être la conclusion générale de cette étude tiendrait-elle en cette formule que la géographie doit être la préface de la colonisation.

Henri LORIN.

La lecture de ce mémoire donne lieu aux observations suivantes :

M. le Président : — Etant donnés l'objet très contemporain de ce mémoire et le caractère très personnel des observations présentées par l'auteur, je dois rappeler à nos lecteurs que les communications faites ici sont purement académiques et n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

M. Paul Leroy-Beaulieu : — Je ne veux pas abuser de votre temps, mais je voudrais faire deux ou trois observations. M. Louis Lorin s'est livré à des études du plus haut mérite sur les choses africaines, je suis d'accord avec lui sur le fond de son mémoire, je crois que les concessions ont été mal constituées et que, néanmoins, il faudrait leur faciliter la vie. On a réparti entre quarante Sociétés un territoire qui est grand comme une fois et demie la France, on a fait des cahiers des charges oppressifs, les Sociétés sont accablées sous différents rapports. Je pe nsecomme l'auteur du mémoire que l'acte de Berlin ne pourra pas durer indéfiniment sans modifications. Si on réunissait les signataires de cet acte, on aurait pour le modifier l'unanimité moins une voix probablement, celle de la grande nation colonisatrice par excellence, on aurait avec soi la Belgique, peut-être aussi l'Allemagne, mais je doute qu'on eût l'Angleterre. Néanmoins l'acte de Berlin ne pourra pas durer, tel quel, tout le vingtième siècle.

Il y a un point sur lequel je fais des réserves très formelles. Voilà plus de trente ans que j'étudie les choses de la colonisation ; je vois avec regret

encore cette idée qu'il faut imposer aux noirs un régime de
ȝ. Je considère cela comme inutile et mauvais à tous les point
e considère, en outre, comme fâcheux pour le bon renom de

al Galliéni a essayé ce système à Madagascar et y a renoncé.
mettre un impôt sur les noirs, impôt modéré comme chez
; déjà une jolie marge ! mais assujettir les noirs à un régime
orcé, cela donnera peu de résultats et amènera des inconvé-
es pour le développement de l'Afrique.

n Afrique, on a pu se procurer du travail noir, quand on l'a
et bien rémunéré. On l'a vu pour le chemin de fer de
r, pour celui du Dahomey.

riétaires de mines de l'Afrique du Sud, quoiqu'ils aient émis
n d'imposer le travail aux noirs, ont trouvé la main-d'œuvre
nnes conditions, sous le régime de la presque absolue liberté.
se fera bien mieux quand les noirs auront perdu le sou-
ıauvais traitements auxquels ils ont été exposés, quand, tout
respect d'un tirailleur sénégalais, même au nombre de cin-
ne se sauveront pas devant ce tirailleur. En imposant le
ːravail forcé, nous compromettrions, non seulement notre bon
s tout l'avenir de la colonisation africaine.

du 8 février 1902.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Les droits de l'époux survivant,
Traité du droit civil russe,
Les droits des enfants naturels,
Les droits de succession des frères consanguins et utérins,

Par M. Todaro della Galia.

M. le comte de Franqueville : — **J'ai l'honneur d'offrir** à l'Académie, au nom de leur auteur, plusieurs ouvrages de M. Todaro della Galia, professeur de droit civil à l'Université de Palerme. C'est d'abord une intéressante étude sur *Les droits de l'époux survivant*, divisée en quatre parties respectivement consacrées à l'histoire du droit, à l'examen des législations de la France et des autres pays de l'Europe et des deux Amériques, enfin à l'exposé critique des réformes à introduire dans le droit italien. C'est ensuite un *Traité du droit civil russe*; c'est encore un livre sur *Les droits des enfants naturels*; c'est enfin une étude sur *Les droits de succession des frères consanguins et utérins*. Il y a aussi une brochure sur les coutumes locales de la province de Trapani. Par leur importance et par leur variété, ces divers ouvrages témoignent de l'étendue des connaissances de leur auteur. Ils constituent un sérieux et intéressant élément de travail pour tous les jurisconsultes et particulièrement pour ceux qui s'attachent aux études de législation comparée; ils méritent, à tous égards, de fixer l'attention de l'Académie.

Séance du 11 *janvier* 1902.

Au pays bleu (Alpes-Maritimes);
Entrée de Bonaparte à Nice en 1796;
Authenticité des cendres de Marceau transférées au Panthéon en 1889,

Par M. Henri Morris.

M. H. Doniol : — De la part de l'auteur, M. Henri Morris, archiviste des Alpes-Maritimes, j'offre à l'Académie un magnifique

présentant la description de ce département et, en outre, deux
›s relatifs chacun à un détail d'histoire que les fonctions de
l'ont mis à même de préciser.
de ces fascicules a pour objet : *L'entrée de Bonaparte à Nice*
; l'autre, l'*Authenticité des cendres de Marceau, lors de leur
au Panthéon en 1889*. Chacun de ces fascicules apporte aux
s de minutie historique des renseignements positifs, dont le
ur eux, est incontestable.

à la description du département, elle est intitulée, non sans
Le pays bleu. Son prix à lui ne réside pas uniquement dans la
.r de l'édition, mais aussi dans le minutieux relevé de toutes
es de ce département, très intéressant en lui-même, dans la re-
on, par phototypie, de tous les aspects, de tous les monuments,
›ortants, soit curieux, soit seulement pittoresques. Sous ce
aucun des *Guides*, aucune des relations déjà écrites de l'ancien
e Nice n'approche de l'ouvrage de M. Morris. Il est, de plus,
.s de tout autre par le soin qu'a pris l'auteur d'étudier, au point
ırtistique et archéologique, le très grand nombre de localités
llent l'attention.

›rris n'en est pas à son premier hommage à l'Académie ; elle
assurément, le remercier de nouveau de celui-ci.

ıce du 8 février 1902.

La répartition du revenu national,

Par M. William Smart.

Paul-Leroy Beaulieu. — J'ai l'honneur d'offrir à
ıie un ouvrage intitulé *La répartition du revenu national*, par
liam Smart, professeur d'économie politique à l'Université de
.

ıvrage a été traduit par M. Georges Guéroult. J'ai mis à ce livre
ace d'une dizaine de pages.

Ce livre est très intéressant. Il fixe d'abord ce qu'on doit entendre par le revenu national. Pour le royaume uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande il évalue ce revenu à 37 milliards 1/2 de francs.

L'auteur, qui est professeur à l'Université de Glascow, paraît ne pas avoir été seulement professeur, mais s'être livré aux affaires. C'est un homme qui a des idées largement démocratiques. Un extrait de ce livre vous montrera sa réelle sympathie pour la classe ouvrière.

Il parle de l'étonnement des patrons quand les ouvriers élevèrent des réclamations à propos de leurs salaires.

« Cet argument parait avoir beaucoup frappé nos ancêtres, comme si leurs chevaux de labour se retournant dans les brancards s'étaient mis à se plaindre qu'ils n'étaient plus en situation d'obtenir leur nourriture en avoine et en foin. »

La conclusion de cet ouvrage est que la répartition du revenu national qui s'opère sous le régime de la liberté, quels qu'en puissent être les défauts dans certains cas, est celle qui est le plus en harmonie avec l'intérêt général et aussi celle qui est le plus en harmonie, dans l'ensemble, avec les mérites particuliers.

Séance du 15 *février* 1902.

Code annoté de la Tunisie,

Par M. Paul Zeys,

Juge suppléant au Tribunal de Tunis et membre du Tribunal mixte.

M. Dareste. — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un livre de M. Paul Zeys, juge suppléant au Tribunal de Tunis et membre du Tribunal mixte créé dans la Régence pour l'immatriculation des propriétés. Ce livre est intitulé *Code annoté de la Tunisie* et contient, sous forme de répertoire, tous les textes législatifs applicables en Tunisie jusqu'à ce jour.

L'auteur a recueilli et mis en ordre un grand nombre de documents, dont plusieurs remontent à une époque antérieure à l'établissement du

'otectorat français. En les parcourant, on voit combien il a fallu d'ef-rts pour créer dans la Tunisie un ensemble de législation à peu près 'mplet. Les difficultés étaient grandes, car le gouvernement français avait pas les mains absolument libres, comme en Algérie, et de plus était tenu de respecter les traités souvent fort gênants conclus par les ıciens beys avec les diverses puissances européennes. Mais l'expérience quise en Algérie lui profitait en le prémunissant contre certaines fautes. est ainsi que, dès 1885, à peine installé en Tunisie, il a résolument in-›duit dans ce pays un système complet de propriété foncière, com-ırtant la reconnaissance et l'immatriculation des terres cultivées, me-.res facultatives sans doute, mais destinées à recevoir une application ujours progressive, de telle sorte que dans un avenir prochain, toute régence sera soumise au nouveau régime. C'est ainsi encore qu'il a pu, ns trop de tâtonnements, créer la justice française à côté des tribunaux digènes et régler la compétence des juges de tout ordre. On comprend ns peine que cette situation ait fait naître une foule de questions nou-ılles. Le Tribunal de Tunis les a résolues au jour le jour, par des déci-ons qui forment aujourd'hui un corps de jurisprudence. L'auteur du *›de annoté de la Tunisie* a relevé avec beaucoup de soin ces décisions ui pour la pratique sont au moins aussi utiles que les textes législatifs. n somme, il a fait un bon livre qui lui a coûté un travail énorme et qui ındra de grands services.

Séance du 15 *février* 1902.

La déclaration des droits de l'homme, ntroduction à l'histoire du droit constitutionnel moderne,

Par M. Georges Jellinek,

Professeur de Droit à l'Université de Heidelberg,

(Traduit de l'allemand par Georges Fardis).

M. Ch. Lyon-Caen : — Le livre de M. Jellinek a pour but, ıon d'étudier la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du !6 août 1789, mais d'en déterminer l'origine exacte.

D'après les opinions jusqu'ici les plus répandues, la déclaration des droits de l'homme aurait été suscitée par les théories du contrat social de Rousseau ou bien la déclaration d'indépendance des treize États confédérés de l'Amérique du Nord en 1776 lui servait de modèle. M. Jellinck démontre d'un façon convaincante que ces assertions sont l'une et l'autre inexactes.

D'après les théories du contrat social, les individus ont aliéné tous leurs droits à la communauté, et la déclaration des droits de l'homme de 1789 proclame et énumère un certain nombre de droits appartenant à l'individu et auxquels aucune loi ne peut porter atteinte. La Constitution de 1791, en tête de laquelle est reproduite la déclaration des droits, dispose dans son titre premier : « le pouvoir législatif ne pourra faire aucune « loi qui porte atteinte et mette obstacle à l'exercice des droits naturels « et civils consignés dans le présent titre et garantis par la Consti- « tution. »

Il est faux aussi que Lafayette qui, le 11 juillet 1789, proposa d'ajouter à la Constitution une déclaration de droits et présenta un projet, se soit inspiré de la Déclaration d'indépendance de l'Amérique du Nord. Cette déclaration du 4 juillet 1776 est conçue en termes très généraux et, si elle proclame que les hommes ont été dotés par le Créateur de certains droits inaliénables, elle ne les énumère pas.

La déclaration des droits de 1789 a été calquée sur les déclarations qui précèdent les constitutions des États particuliers de l'Union américaine, spécialement sur la déclaration des droits contenue dans la Constitution de l'Etat de Virginie. M. Jellinck rend cette origine visible en reproduisant le texte français de la déclaration des droits de 1789 et les textes anglais des déclarations des Etats de Virginie, de Massachussets, de Pensylvanie. Du reste, Lafayette lui-même reconnaît dans ses mémoires qu'il s'est inspiré des constitutions de ces Etats pour rédiger la Déclaration des droits de 1789.

La dénomination anglaise des déclarations de droits américaines désignées sous le nom de *bills of rights* pourrait faire rattacher ces déclarations à certains actes anglais tels que le *bill of rights* de 1689, *l'Habeas corpus*, la *Magna Charta libertatum*. Cependant ce ne sont pas là du tout

es précurseurs des déclarations de droits américaines. Ces déclarations, comme celles de 1789, ont proclamé au profit des individus des droits considérés comme supérieurs et préexistants aux lois positives que elles-ci reconnaissent, mais ne créent pas. Les actes anglais n'ont fait, u contraire, que reconnaître aux citoyens certains droits, création de la législation positive et que le Parlement pourrait, à la rigueur, restreindre u supprimer.

Les déclarations des droits américaines peuvent elles-mêmes être rattahées aux dispositions des pactes d'établissement des colons anglais. Dans n grand nombre d'entre eux, la liberté de conscience y était proclamée omme un droit primordial et intangible des individus. Les constitutions es Etats de l'Union n'ont fait qu'ajouter d'autres droits de la même ature à la liberté de conscience. Ainsi, l'on peut dire que l'origine preiière de la déclaration des droits de 1789 a un caractère religieux et se lace en Amérique.

Mais, quoi qu'il en soit de l'origine américaine et religieuse de la déclaation des droits, c'est sous la forme française dont elle a été revêtue en 789 qu'elle a exercé en Europe une influence considérable et qui dure ncore. Aussi, à côté des détracteurs peu nombreux qu'ont rencontrés de os jours les principes de 1789, les peuples et les publicistes qui les glofient, les considèrent selon les expressions de M. Jellinek, comme le on le plus précieux que la France ait fait à l'humanité.

Séance du 15 *février* 1902.

Le compagnonnage,
son histoire, ses coutumes, ses règlements, ses rites,

Par M. E. Martin de Saint-Léon, 1 vol. in-12, 1901.

M. Levasseur : — L'auteur n'est pas un inconnu pour l'Académie à laquelle il fait hommage de son livre. Il y a plusieurs années, il avait publié sous le titre *Histoire des corporations de métiers depuis leurs origines jusqu'à leur suppression en 1791, suivie d'une évolution de la vie*

plusieurs manufactures du Midi que Colbert a protégées, et il a été pour ainsi dire le créateur, particulièrement des manufactures de draps de Saptes et de Villenouvette. Les efforts de Colbert n'ont pas toujours été couronnés de succès, mais cependant l'industrie et le commerce des draps du Languedoc doivent beaucoup à sa sollicitude.

Séance du 22 février 1902.

L'Australie nouvelle et son avenir,

Par M. Louis Vossion, consul de France.

M. Levasseur : — C'est le titre du petit volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie de la part de l'auteur, M. Louis Vossion, consul de France. M. Vossion, que j'ai eu l'occasion de rencontrer à Philadelphie, est depuis longtemps consul. C'est pendant qu'il exerçait ses fonctions à Sydney qu'il a écrit, vers la fin de l'année 1902, le présent livre qui est son dernier ouvrage. Il l'a composé au moment où l'Australie venait d'entrer dans une phase nouvelle de son histoire, celle du *Commonweath*. L'auteur, après avoir retracé sommairement quelques traits de l'histoire des colonies australiennes, fait un examen détaillé de la nouvelle Constitution qui enveloppe, dans une fédération, les cinq colonies de l'Australie et la Tasmanie ; la Nouvelle-Zélande est restée en dehors de cette combinaison.

De l'étude critique de M. Vossion, je ne détache qu'un point, celui qui concerne le *Labor party*. Le parti ouvrier n'a pas la majorité dans le parlement de Sydney ; mais il y constitue un groupe assez fort pour assurer, dans beaucoup de cas, la majorité au parti qu'il appuie et il fait payer son concours du vote de lois portant le cachet socialiste. C'est ainsi que la Nouvelle-Galles du Sud possède une loi qui oblige l'État à occuper tous les Sans travaux à raison de 7 shillings (8 fr. 75) par jour : ce qui a eu pour résultat d'une part de surcharger le budget du salaire d'ouvriers très peu productifs, et d'autre part de priver les fermes de travailleurs qui ne s'y trouvaient pas suffisamment payés. C'est ainsi

encore qu'une autre loi a décidé en décembre 1899, que les magasins, sauf quelques exceptions, seraient, sous peine d'amende, fermés quatre jours de la semaine à six heures, le mercredi, à une heure de l'après-midi, et que le samedi seulement ils pourront rester ouverts jusqu'à dix heures. L'État de Victoria a été plus loin : il a voté une loi du minimum du salaire pour certains corps de métiers. L'effet le plus certain, dit M. Vossion, a été que les patrons ont congédié les ouvriers qu'ils ne regardaient pas comme capables de gagner le minimum. Dans la Nouvelle-Zélande, dont la démocratie incline plus encore au socialisme d'État, le Syndicat est rendu à peu près obligatoire. Les Trade-Unions sont d'ailleurs dans la plupart de ces colonies très fortement organisées et s'imposent aux ouvriers comme aux patrons. M. Vossion montre la raison d'être de ce socialisme dans la constitution du peuple australasien. Il ne l'approuve pas : « l'accord mutuel des patrons et des employés, dit-il, est la seule condition viable. » Cependant, il ne croit pas que la fédération australasienne change prochainement de voie et il redoute pour l'avenir des crises économiques. La lutte pour la vie, dit-il, est déjà aussi dure qu'en Europe et en Amérique ; « toutes les professions et les avenues d'activité y sont encombrées. » Les naissances diminuent, les grandes familles sont rares, la natalité fléchit. M. Vossion voit peut-être l'avenir trop sombre, mais les symptômes méritent d'être recueillis.

Séance du 22 *février* 1902.

Pour gérer sa fortune,

Par M. Pierre DES ESSARS.

M. Levasseur : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Pierre des Essars, un volume intitulé : *Pour gérer sa fortune*. Je devais présenter, il y a deux mois, ce volume qui venait de paraître. Le temps m'a manqué et c'est un exemplaire de la seconde édition que je dépose aujourd'hui sur le bureau. Ce livre a dû sa fortune

Chine ancienne et nouvelle. — Impressions et réflexions,

Par M. Weulersse,
Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire
et de géographie.

M. Gréard : — M. Weulersse est un bénéficiaire des bourses de 17,500 fr., créées par l'intelligent donateur qui a voulu mettre la jeunesse de nos lycées en rapport avec le monde entier, en offrant à quelques-uns de ses maîtres les moyens d'aller voir par eux-mêmes ce que les livres, si bien faits qu'ils soient, ne montrent jamais qu'imparfaitement, et il est de ceux qui ont le mieux compris l'objet de l'institution. Une des conditions qu'elle impose est d'adresser au président du Conseil de l'Université de Paris des notes où le voyageur rend compte, étape par étape, des points qu'il a touchés, des stations qu'il a faites, des observations qu'il a recueillies. Et, en même temps, il lui est interdit de chercher dans les bureaux des consulats ou des maisons de commerce françaises aucun renseignement, sauf pour éclairer son itinéraire. Ce sont des impressions personnelles qu'il doit recueillir, de façon à en rapporter à ses élèves l'image fraîche et bien vivante.

Fidèle à ce programme, M. Weulersse peint ce qu'il a vu et développe les réflexions que lui ont suggérées les choses qu'il a, pour ainsi dire, vécues. Les circonstances ne lui ont pas permis de pénétrer au cœur de la Chine, occupée, au moment où il y abordait, par l'intervention européenne. Il allait partir pour Tien-Tsin, quand les communications avec Pékin furent interrompues. Il n'a donc pu parcourir que le littoral, de Hong-Kong à Changhaï, en poussant çà et là dans les terres quelques incursions, à Canton, Makao, Hang-Kaou, Outchang, Nankin, Tsintau; mais rien de ce qu'il a rencontré sur son passage n'a échappé à son investigation. Sa plume, alerte comme son esprit, retrace avec bonheur les tableaux les plus disparates, les contrastes les plus saisissants, tout ce que l'activité et le luxe des Européens étale de plus somptueux à côté de l'indolence et de la misère repoussante des races indigènes. Le pittoresque de ses descriptions ne recule pas devant un réalisme qui, main-

u dans les limites du goût, n'est qu'une forme plus frappante de la ité.

)ans la seconde partie de son livre, M. Weulersse discute le problème nois ou, comme on dit, le péril jaune. Son enquête est nécessaire-nt incomplète, comme l'a été son voyage; mais il a lu tout ce qui a écrit sur le sujet, et personnellement il l'a étudié de près sur tous points où il lui a été possible de pénétrer. La question de l'éducation 'ait naturellement l'attirer. Il a confiance dans la direction de l'École nco-chinoise de Changhaï ; et, sans méconnaître les services que dent les collèges anglo-chinois de Hong-Kong, celui de Gikaoué, ıi de Nanyaud, dirigés par des missionnaires américains, il estime il peut y avoir grand profit pour la France et pour la Chine à déve-per le type d'enseignement de l'École de Changhaï.

ـ'éducation aura-t-elle le temps de faire son œuvre ; et tous les mes de froissement, de mécontentement, de sourde hostilité qui, ›n lui, ont produit la dernière crise, n'auront-ils pas fait éclater la ›rre avant qu'une pénétration sagement conduite de l'esprit européen ait conjuré les causes profondes ? Que peut-on augurer des destinées l'Empire du milieu en présence des convoitises et des ambitions du ıveau-monde comme de l'ancien ? M. Weulersse examine les diffé-ıts systèmes d'intervention : l'intervention *minima*, l'intervention *xima*, ainsi qu'il les appelle. Dans les deux hypothèses, il voit le par-;e comme conclusion dernière. C'est ce qui fait l'intérêt élevé et risté de son dernier chapitre.

Des voyageurs, tels Marcel Monnier ou les frères Reclus, relèveraient, ns doute, dans les récits et dans les remarques de M. Weulerse, quelques reurs, quelques vues superficielles et, pour ainsi dire, extérieures. Elles ›xpliquent par les conditions dans lesquelles s'est accomplie la mission ı'il s'était donnée. Mais nul ne lui contestera la netteté du coup d'œil, sincérité du jugement. Son livre, qui est une œuvre de début, contient ›utes sortes de promesses, plus que des promesses, des gages de talent.

Séance du 1er *mars* 1902.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE FÉVRIER 1902.

Séance du 1er : *Présidence de* M. Albert SOREL, *Président*. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Compte définitif des recettes de l'exercice 1900 rendu par le Ministre des finances* (in-4°, Paris, Imprimerie nationale, 1902) ; — *Enquête sur l'enseignement secondaire ; Deuxième rapport complémentaire fait au nom de la commission de l'enseignement*, par M. Ribot, député (annexe au procès-verbal de la deuxième séance de la Chambre des députés du 4 juillet 1901) ; — *Bulletin de la Société d'Economie politique* (suite des Annales), publié sous la direction du secrétaire perpétuel, année 1901 (in-8°, siège de la Société, à la librairie Guillaumin et Cie, Paris) ; — *Les richesses minérales des colonies françaises*, par M. L. Pelatan, ingénieur civil des mines (in-8°, Liège, rue des Champs, n° 55. Paris, Le Soudier) ; — Discours prononcé par S. E. S. D. Raimundo Fernandez Villaverde, président de l'Académie royale de jurisprudence et de législation de Madrid, à la séance d'ouverture des cours de 1901-1902, le 20 janvier 1902 (in-8°, Madrid, Hernandez fils) ; — *Compte rendu des travaux des cours professés de 1900 à 1901, à l'Académie royale de jurisprudence et de législation de Madrid*, lu à la séance d'ouverture des cours de 1901 à 1902, le 20 janvier 1902, par Don Federico Lopez Gonzales, secrétaire général (brochure in-8°, Madrid, Hernandez fils, 1902) ; — *Statistick van het Koninkrijk der Nederlanden*, décembre 1901 (in-4°, La Haye, 1901).

M. L. Renault présente un ouvrage de M. Louis Gillot, docteur en droit, ayant pour titre : *La revision de la Convention de Genève* (in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1902).

M. Luchaire présente un ouvrage intitulé : *La marine militaire de la France sous le règne de Louis XV*, par M. G. Lacour-Gayet, docteur ès-lettres, professeur à l'Ecole supérieure de marine (in-8°, Paris, Honoré Champion, 1902).

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts invite l'Académie à

lui adresser ses présentations pour la chaire de psychologie expérimentale au Collège de France, devenue vacante par suite de la mise à la retraite de M. Th. Ribot.

L'Académie renvoie cette lettre à la section de philosophie qui lui présentera une liste de candidats :

M. le secrétaire perpétuel termine la lecture de la notice de M. Boutmy sur M. Bardoux.

A la suite de cette lecture, écoutée avec le plus vif intérêt, M. le Président adresse à M. Boutmy ses félicitations et les remerciements de l'Académie.

Séance du 8. — *Présidence de* M. Albert SOREL, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Recensement général de la population de la Belgique au 31 décembre 1900* (brochure in-4°, Bruxelles, J.-B. Stevens, 1902) ; — *Projet de loi sur la répartition des dommages résultant des accidents du travail, présenté à la Chambre des représentants de la Belgique*, rapport fait à la séance du 5 novembre 1901, au nom de la section centrale, par M. Van Cleemputte (brochure in-4°).

M. Lefèbvre-Pontalis présente un ouvrage intitulé : *Trois Amoureuses*, par M. Jacques Vincent (in-8°, Paris, Paul Ollendorff, 1901).

M. Gréard présente un ouvrage de M. Henry Michel, intitulé : *Notes sur l'enseignement secondaire* (in-12, Paris, Hachette et Cie, 1902).

M. Doniol présente un ouvrage de M. Henri Morris, archiviste des Alpes-Maritimes, les trois ouvrages suivants :

1° *Au pays bleu* (Alpes-Maritimes) (in-4°, Paris, Plon-Nourrit et Cie);

2° *Entrée de Bonaparte à Nice, avril 1796* (brochure in-8°, Nice, 1901);

3° *Authenticité des cendres de Marceau, transférées de Nice au Panthéon en 1889* (brochure in-8°, Nice, 1901).

M. Henri Lorin, professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux, donne lecture d'un mémoire sur le *Congo français et le régime des concessions*.

M. Paul Leroy-Beaulieu présente des observations à propos de cette lecture.

Séance du 15 : *Présidence de* M. Albert SOREL, *président*. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *La situation budgétaire 1876-1901*, par le comte de Lucay, correspondant de l'Académie, extrait de la Revue Catholique des institutions et du droit (brochure in-8°, Lyon, X. Jevain, 1902) ; — *La Société de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer en Chine, 1900-1901 ; Croix-Rouge française, fondée en 1864* (grand in-8°, Paris, siège central de la Société, décembre 1901).

M. Boutmy fait hommage à l'Académie d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Eléments d'une psychologie politique du peuple américain* (in-12, Paris, Armand-Collin, 1902).

M. Dareste présente un ouvrage ayant pour titre : *Code annoté de la Tunisie ; Recueil de tous les documents composant la législation écrite de ce pays au 1er janvier 1901*, par M. Paul Zeys, juge suppléant au Tribunal de Tunis (2 volumes in-8°, Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1901).

M. Lyon-Caen présente un ouvrage intitulé : *La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ; contribution à l'histoire du droit constitutionnel moderne*, par M. Georges Jellinek, professeur de droit à l'Université de Heidelberg, traduit de l'allemand par Georges Fardis, avocat (in-8°, Paris, Albert Fontemoing, 1902).

M. Paul Leroy-Beaulieu présente un ouvrage intitulé : *La répartition du revenu national* (*Distribution of income*, par M. William Smart, professeur d'économie politique à l'Université de Glascow, traduit avec l'autorisation de l'auteur, par M. Georges Guéroult, trésorier-général honoraire, avec une préface de M. Paul Leroy-Beaulieu (in-8°, Paris, V. Giard et E. Brière, 1902).

M. Georges Picot présente trois brochures de M. Séverin de la Chapelle, intitulées : 1° *Le principe proportionnel dans les élections municipales françaises* (*1900*) ; 2° *Le problème de la vraie représentation politique* (*1901*) ; 3° *Le suffrage universel, ses deux cadres et ses trois modes de scrutin* (in-8°, Guingamp, Eveillard-Bréban. Paris, F. Pichon).

M. Georges Picot présente, au nom du traducteur, M. Joseph Franconie, un ouvrage ayant pour titre : *L'Allemagne et le marché du*

monde, par le docteur Julius Wolf, professeur à l'Université de Breslau (in-12, Paris, V. Giard et E. Brière, 1902).

L'ordre du jour appelle l'élection d'un associé étranger pour occuper la première des deux places créées par le décret du 28 novembre 1901, qui porte de 6 à 8 le nombre des associés étrangers de l'Académie.

Les candidats présentés sont :

En première ligne, M. Lecky.

En deuxième ligne, M. Gustave Moynier.

Votants, 32. — Majorité absolue, 17.

Au premier tour de scrutin :

M. Lecky obtient.	26 suffrages
M. Gustave Moynier	6 —
	32 suffrages

M. Lecky, à Londres, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Président de la République.

L'Académie procède ensuite à la désignation de deux candidats à la chaire de psychologie expérimentale au Collège de France, devenue vacante par suite de la mise à la retraite de M. Th. Ribot.

Les deux candidats présentés sont :

En première ligne, M. Pierre Janet.

En deuxième ligne, M. Binet.

Il est procédé au scrutin pour la présentation au premier rang.

Votants, 31. — Majorité absolue, 17.

Au premier tour de scrutin :

M. Pierre Janet obtient	21 suffrages
M. Binet.	11 —
	32 suffrages

En conséquence, M. Pierre Janet sera présenté au premier rang.

Il est procédé au scrutin pour la présentation au second rang.

Votants, 32. — Majorité absolue, 17.

Au premier tour de scrutin :

M. Binet obtient.	31 suffrages
Bulletin blanc	1 —
	32 suffrages

En conséquence, M. Binet sera présenté au second rang.

M. Chuquet donne lecture d'un mémoire sur la *Sédition militaire de Strasbourg en 1815.*

L'Académie décide qu'elle nommera, dans la prochaine séance, la commission mixte qui sera chargée de présenter les candidats à la seconde place d'associé étranger créée par décret du 28 novembre 1901.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre de M. Crozier, ministre plénipotentiaire, directeur du Protocole, informant le président de l'Institut de l'intention de M. le Président de la République d'inviter les membres de l'Institut à la cérémonie du centenaire de Victor Hugo, qui doit avoir lieu au Panthéon le 26 de ce mois.

Les membres de l'Académie sont priés de s'inscrire pour faire partie de la députation.

Séance du 22 : *Présidence de* M. Albert SOREL, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie de la publication suivante : — *Société nationale d'agriculture de France, séance publique annuelle tenue le mercredi 11 décembre 1901, sous la présidence de M. Chauveau, président de la Société* (in-8°, Paris, Hôtel de la Société, 1901).

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par M. Lecky, récemment élu associé étranger de l'Académie.

Cette lettre est ainsi conçue :

38, Onslow Gardens-Londres, S.-W. Février 17-1902.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

Je m'empresse de vous accuser la réception de votre letrre du 15 qui m'informe que l'Académie des sciences morales et politiques m'a fait le

rand honneur de me nommer un de ses associés. Il n'y a pas de dignité a littérature que j'apprécie davantage, et je vous prie, Monsieur, de bien ouloir exprimer à mes collègues les sentiments de profonde reconnaissance avec lesquels j'ai reçu votre communication.

Agréez, Monsieur et très honoré confrère, l'assurance de ma haute onsidération.

W.-E.-H. LECKY.

A Monsieur Georges Picot,
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie.

M. le Président communique la lettre qu'il a reçue du syndic du Conseil unicipal de Paris, qui invite les membres de l'Académie à la cérémonie ii sera célébrée le 26 février, place Victor-Hugo, pour l'inauguration la statue de Victor Hugo, ainsi qu'à la soirée-concert qui sera donnée ns les salons de l'Hôtel de Ville.

Le scrutin est ouvert pour l'élection de la commission mixte qui sera argée de présenter une liste de candidats pour la seconde des deux ıces d'associés étrangers créées par le décret du 28 novembre 1901.

Votants : 29. — Majorité absolue : 15.

Sont élus :

M. Ribot, pour la section de Philosophie.
Waddington, pour la section de Morale.
Aucoc, — — de Législation.
Stourm, — — d'Economie politique.
Georges Picot, — — d'Histoire.

M. Levasseur présente les quatre ouvrages suivants :

1° *Le Compagnonnage, son histoire, ses coutumes, ses règlements, ses* *s*, par M. E. Martin Saint-Léon (in-12, Paris, Armand Colin, 1901) ;
2° *Pour gérer sa fortune*, par M. Pierre des Essars (in-8°, Paris, rairie Larousse) ;
3° *L'Australie nouvelle et son avenir*, par M. Louis Vossion (in-8°, ris, Guillaumin et Cie, 1902) ;
4° *Colbert, son système et les entreprises industrielles d'Etat en Langue-*

doc (1661-1683), par M. P. Boissonnade (brochure i
Edouard Privat, 1902).

M. Lair, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers, c
muniquer à l'Académie un mémoire sur les jugements de
la Loire-Inférieure, sur Cousin, Damiron et Jouffroy.

Sur la proposition faite par M. Gréard, au nom de la sec
l'Académie adopte le sujet suivant pour le prix du budg
en 1905.

Sujet : « *L'Idée de progrès dans la philosophie française d*
XIXe siècles ».

Le prix est de la valeur *de deux mille francs*.

Les mémoires devront être déposés au Secrétariat de l'In
cembre 1904, terme de rigueur.

Le Gérant respon

HENRY VERG

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. BUFFET

MESSIEURS,

est des hommes qui, après avoir joué un rôle considé-le parmi leurs contemporains, ayant pris part aux luttes plus vives de la politique ou de la pensée, s'étant vus butte à d'aveugles animosités, à des rancunes en appa-ce irréconciliables, soutenus cependant avec non moins passion par des partisans résolus, de sorte qu'on a pu ire que jamais, pour eux, la simple équité n'aurait son r, entrent tout d'un coup et pour ainsi dire de plain pied s la place définitive que doit leur assigner l'histoire. La t a accompli ce miracle.

isparus de la scène des vivants, où ils ont occupé un g si haut et si longtemps contesté, les échos de leur x, qui tour à tour a charmé et irrité les partis, se sont nts à peine, et, dans ce silence du lendemain, comme par consentement universel, l'apaisement s'est fait ; la jus-seule se fait entendre ; l'impartiale et sereine postérité mmencé.

elle est, Messieurs, la fortune dont a bénéficié sous nos x la mémoire de votre illustre confrère, M. Buffet. A i dire, avant de descendre dans la tombe, grâce à un

privilège dont il appréciait hautement la valeur pressentir déjà quel serait à son égard l'équitabl de l'avenir. Dans votre calme enceinte, où bruits et les préventions du monde, où votre sa au-dessus des fluctuations de l'esprit de parti trait le bienveillant accueil qui convenait à Quoi de surprenant qu'il se plût si fort en pagnie et prît si volontiers part à vos trava ressés ?

Comment se fait-il donc, me demanderez-vou attendu trois années entières avant de venir vo notice qu'une pieuse tradition de votre Compag sait le devoir de consacrer à son souvenir ? hélas ! n'ai-je pas attendu assez longtemps. Si même de M. Buffet échappe désormais à nos qu tiques, son nom a été livré à des contestation dont l'écho n'est pas encore éteint et dont les c séquences ne sont pas effacées. Convenait-il des retentissants débats de la Haute Cour je tinsse, avec une menteuse tranquillité, de la vi père, quand les passions dont il avait bravé la ranimaient brûlantes autour du fils, de qui j même le devoir d'être juge ? Mon excuse pour p jourd'hui la parole devant vous est toute dans l' vous me permettrez d'exprimer à cette place, q ration généreuse abolira bientôt les suites de si pénible.

Louis-Joseph Buffet, rejeton d'une vieille et so de Lorraine, naquit à Mirecourt, le 26 octobr parents et grands-parents appartenaient à cett sie mi-rurale et mi-citadine que les ducs de Lor leurs États particuliers, non moins que les rois avait assidûment encouragée et soutenue, e toyant la noblesse de province, souvent alliée à

tageant ses occupations, ses aspirations, son patriotisme, formait une des meilleures assises de l'ancien régime. Cette classe utile et dévouée, laborieuse et probe, était toute préparée à accueillir et à s'approprier la part d'idées justes et bienfaisantes qui pouvait se dégager du tourbillon d'idées destructives lancé un peu étourdiment à travers le monde par les philosophes du XVIIIe siècle. La noblesse de province et la bourgeoisie cultivée ont fourni le décor honorable du mouvement révolutionnaire de 1789. Elles s'en sont trouvées, avec une joie naïve, les premières bénéficiaires ; elles en ont pallié les incohérences et retardé, pendant un délai trop court, les forfaits.

Si nous recherchons, Messieurs, dans les antécédents de famille de votre illustre confrère les éléments d'atavisme qui ont pu contribuer à la formation de son caractère et influer sur la direction de sa vie, nous devons remonter à cette époque de la Révolution française pour reconstituer le milieu d'où il était issu. Essentiellement homme de tradition, M. Buffet, sans préjudice pour son originalité propre, dut beaucoup aux idées morales dont les siens lui transmirent le dépôt et aux exemples dont il recueillit l'héritage.

A l'aurore des temps nouveaux, Claude Buffet, son grand-père, était établi comme propriétaire-cultivateur sur des biens ruraux dépendant de Tendon, bourg des environs de Remiremont. Il s'était allié à une famille d'officiers ministériels. Tout en faisant valoir ses terres, il avait su conquérir l'estime et la confiance de ses concitoyens, car, lorsqu'il s'agit de faire l'épreuve des institutions locales substituées par l'Assemblée nationale à l'ancienne organisation, ils se tournèrent vers lui, et lui déférèrent par leurs suffrages d'abord les fonctions de maire de Tendon, puis, dans les derniers mois de 1791, celles de juge de paix électif de la ville voisine de Saint-Nabord. Il est à présumer que, pendant les années qui suivirent, Claude Buffet, tout bon ci-

toyen qu'il fût, ne se sentit pas le goût de recher
tage la faveur populaire, et qu'il évita de s'a
expériences désordonnées de la politique d'al
trouvons, vers la fin du siècle, retiré à Épinal, s
de l'éducation de ses six enfants, et, fidèle
habitudes agricoles, présidant à la création de
les bords de la Moselle.

Le véritable éducateur de votre confrère fu
homme de grand mérite, qui remplit à son tou
ampleur, le cadre de vie déjà tracé par le pers
modeste que des notes obligeamment communiq
permis de tirer devant vos yeux de la pénomb

En 1808, Louis-François Buffet avait dix-hu
flammé d'enthousiasme et de patriotisme par
spectacles qui s'offraient aux regards de la jeu
çaise de cette époque, il s'engagea volontair
l'armée et fit, comme dragon de la garde impé
campagnes en Espagne; envoyé de là en Russie,
des premiers dans Moscou et fut promu officier
même du Kremlin ; bloqué ensuite dans Hambou
faire remarquer du maréchal Davout pendant le
morable de cette ville. Il donna sa démissio
lorsque la fortune se fut définitivement prononcé
France ; mais, l'année suivante, il organisait dan
un corps de partisans pour défendre le sol d
contre l'invasion étrangère.

Etabli à Mirecourt après ces tragiques événe
rié à M[lle] Moitessier, d'une famille distinguée de
au nom de laquelle un chef-d'œuvre d'Ingres a a
mortalité, le père de M. Buffet s'intéressa à
entreprises de banque, d'industrie et de com
acheta, en 1829, la propriété de Ravenel, restée
le centre patrimonial de ses descendants, et il y
des procédés perfectionnés d'exploitation agri
activité si variée, sa vie de travail et d'honneur,

ments civiques, lui valurent dans cette partie de la Lorraine une grande popularité : maire de Mirecourt en 1840, conseiller général du département des Vosges de 1843 à 1852, il reçut la croix d'honneur, en 1849, du prince président de la République, qui parut remplir alors le vœu unanime de ses concitoyens. Lorsqu'il mourut, en 1864, les témoignages les plus touchants de l'estime publique furent prodigués à sa mémoire et jetèrent sur l'illustration naissante de son fils un reflet dont celui-ci sentit toute la douceur.

Avant de quitter cet homme de bien, je voudrais citer à son honneur un trait de sa vie auquel je suis peut-être plus sensible qu'un autre, pour l'avoir entendu souvent rappeler dès mon enfance, mais qui me semble caractériser très noblement sa modestie et son désintéressement.

En 1842, des élections législatives devaient avoir lieu dans l'arrondissement de Mirecourt. Sollicité de se laisser porter candidat à la députation, M. Buffet père, grâce à sa notoriété et à l'universelle considération dont il jouissait, avait l'assurance d'être élu ; le succès ne dépendait que de son acceptation définitive. Mais, dans l'intervalle, un de mes oncles, porteur d'un nom resté populaire en Lorraine, le comte Henri Boulay de la Meurthe, posait de son côté sa candidature. M. Buffet père jugea que la cause libérale et patriotique à laquelle il était attaché serait plus utilement représentée par ce concurrent inopiné ; il n'hésita pas à se retirer devant lui et à le recommander lui-même aux électeurs.

« M. Boulay, disait-il dans sa circulaire, sera le défenseur consciencieux des intérêts et des principes qui nous sont communs. Ses études, ses travaux l'ont mieux que moi préparé à la vie politique. Non moins zélé et plus éclairé, il pourra, je n'en doute pas, rendre au pays de plus grands services ; cette dernière pensée doit seule nous préoccuper tous. »

Nous retrouverons, Messieurs, dans plusieurs circons-

tances de la vie de notre confrère, les marques
blable élévation de sentiments, héréditaire en
ne me reprocherez pas, je l'espère, de m'être
peu longuement peut-être, sur le détail des géné
quelles il était redevable d'enseignements si p
biographie de M. Buffet est inséparable de l'his
famille. Pour bien vous faire connaître cette r
gique autant qu'honnête, il m'a paru nécessa
dire de quelle forte race il était sorti.

A un point de vue plus général, dans un mo
vieilles garanties de l'esprit de famille sont de t
battues en brèche, où l'autorité paternelle et la
mariage, contestées par des doctrines malfais
affaiblies par la loi elle-même, il n'est pas sans
faire voir, par des exemples probants, quel
France a reçu et recevra longtemps encore, je
pour la formation de ses meilleurs citoyens, de l
de la famille.

Dès ses premières années, Louis Buffet av
d'heureuses dispositions pour l'étude. Afin de
son éducation, ses parents se décidèrent à l'envo
Ils le placèrent dans une maison connue pour
lente discipline, l'Institution Massin, dont les
vaient les cours du Collège Charlemagne. C'étai
Buffet avait alors quinze ans ; il entra en seco
régulièrement ensuite sa rhétorique et sa philos

Tout d'abord il se classa parmi les bons élèves
des prix au collège, eut quelques nominations au
général. Esprit bien équilibré, ardent au travail,
sait également dans les sciences et dans les lettr
brillamment entouré. Je trouve dans une courte
tielle notice, écrite pas M. Drapeyron pour l'
des anciens élèves de Charlemagne, le nom de qu
de ses camarades : Saint-René Taillandier, futu
de l'Académie française, père de notre distingu

au Maroc ; Huillard-Breholles, qui appartint à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Olivaint, qui fut de l'École Normale et de la Compagnie de Jésus, mort d'une façon si tragique et si sainte ; Ambroise Tardieu, le célèbre doyen de l'École de Médecine.

Après le collège, il fit son droit à Strasbourg, retourna à Paris, et y fut inscrit au barreau comme avocat stagiaire.

Au cours de ces années de jeunesse, laborieuses et fécondes, la trempe solide du caractère de Buffet ne se démentit pas. Appliqué avec persévérance à ses études, habitué de bonne heure à raisonner sa vie et à chercher en toute chose la voie droite, l'apparence même du désordre moral lui répugnait. Aussi les plaisirs et les entraînements faciles de la capitale, funestes à tant de débutants, n'exercèrent-ils sur lui aucune séduction. Son cœur était resté au foyer paternel, et sans cesse il y tournait ses pensées. Le culte de la famille et la fidélité au sol natal sont des traits qu'à tout âge vous trouverez profondément gravés dans son âme. Pendant la durée de ses premiers séjours à Paris, avant qu'il ne fût définitivement engagé dans la politique, on peut dire que la nostalgie des Vosges ne le quitta pas.

« Je sens, écrivait-il dans les derniers mois de 1835, que l'air et la vue de nos belles montagnes me sont nécessaires. Là seulement mon âme a toute sa force, comme mon esprit toute sa vigueur. »

Et vers la même époque il traçait ce tableau que je ne résiste pas au plaisir de vous citer, tant il s'en dégage un sentiment vif et fort de l'attrait de ce beau pays, aujourd'hui mutilé, devenu par la communauté du malheur et des souvenirs doublement cher à tous les Français :

« Je pourrais dire, écrit Buffet à son père, à tout Parisien qui me montrerait avec emphase les monuments qui décorent la capitale : Venez dans mon pays et je vous ferai voir quelque chose de bien plus beau. Peut-être ce Parisien sourirait-il d'incrédulité. Mais je vous le demande, si je lui

faisais voir le lever du soleil depuis le somme
si je lui montrais, d'un côté, cette multitude d(
enveloppées de vapeurs qui leur donnent l'ap|
flots d'une mer agitée, de l'autre, l'Alsace qu'o
presque entière d'un seul coup d'œil, et enfin u:
la chaîne des Alpes et le Mont-Blanc lui-même, d(
imposante et blanchâtre semble seule digne de
vaste horizon ; si, dis-je, je lui montrais tout (
aurais-je pas fait voir un spectacle mille fois plu
imposant que tout ce qui peut sortir de la main d
Pourtant les Parisiens se plaisent mieux dans le
partout ailleurs. »

Nous aurions quelque peine à nous expliquer,
jeune provincial, ce contraste entre le besoin de
ture intellectuelle qui le retenait à Paris, et les fi
intimes que lui infligeait parfois le sentiment d
porté, comme il dit lui-même, sur une terre ét
nous ne nous rendions compte de la séparatio
que maintenaient encore, il y a trois quarts de si
la capitale et les départements, même peu éloign
culté et la rareté relative des communications. (
tout à fait sans raison qu'à cette époque, du mo
accusait les Parisiens de ne rien connaître et
apprécier au delà de l'enceinte de leurs muraill
sonance entre l'esprit de Paris et l'âme de la
perçoit à bien des moments de notre histoire, par
de nos révolutions et dans le choc de nos épreu
nales. Le désaccord qu'elle trahit, à certains jour
n'est pas demeuré sans conséquences funestes, (
malaisé de répartir la responsabilité entre l'int(
généreuse des uns, l'attachement aux traditions e
pratique, un peu lente peut-être, des autres.

Dans les dispositions que nous lui connaissons
serons pas surpris que Buffet, arrivé à l'âge où
homme doit fixer définitivement ses projets pour

a vie, ait orienté de préférence vers sa province
›s perspectives d'avenir. Cependant des occasions
ıuses, qui auraient pu le porter d'un autre côté, ne
as sans s'offrir à lui. Par les relations que ses
ıvaient su lui ménager à Paris, par l'estime et la
›n que déjà lui avaient values personnellement ses
ans ses études, sa conduite sévère, les talents dont
›nçait à donner la mesure, il avait acquis la sym-
; s'était concilié l'appui de personnes qui occupaient,
ıociété parisienne d'alors, des positions influentes,
's même de MM. Boulay de la Meurthe, dont le foyer
ıme un centre de ralliement des Lorrains à Paris,
ui d'anciens liens d'amitié, resserrés par une alliance
le, faisaient recevoir Louis Buffet comme l'enfant
ison.

ļuestion pour M. Buffet, à cette époque, d'entrer
ıuditeur au Conseil d'État. Il hésita quelque temps,
ndonna cette piste. Il écrivait à ce sujet à son père,
1843 : « Je ne puis être qu'imparfaitement édifié
avantages de cette carrière qui, contrairement à
; projets et à mon penchant, me fixerait pour bien
ps à Paris. sinon pour toujours... J'avais rêvé une
e calme, indépendante, peut-être une petite répu-
› clocher, et puis surtout le bonheur de vivre près
Ne vais-je pas faire le sacrifice de tout cela? »

u plus tard, une place de sous-préfet lui fut propo-
: introduction dans la carrière administrative se
ombinée avec un mariage qui lui assurait pour
protection utile et richesse. Laissons-le raconter
e, dans ses confidences à son père, l'impression que
ıtte ouverture :

ępondis, écrit-il, que certainement je ne me marie-
ais par pure ambition soit de places, soit d'argent ;
ļualités personnelles de la femme que j'épouserais
toujours la grande raison déterminante ; que, d'un

autre côté, j'hésiterais beaucoup, étant enc
et pouvant attendre, à me mettre par un ma
rable qu'il fût, dans une position qui m'ôterai
et toute indépendance ; que pour être sur un
l'administration, il fallait être dans des cor
niaires telles qu'on pût la quitter le jour où !
dignité intéressée à le faire... Il est certain
ce mariage me plaçait dans une position tou
dante. Je serais garrotté à l'administration, s
sortir, obligé de passer ma vie à approuver
des actes que je croirais funestes à mon pay
que trop facile de prévoir, au train dont vc
que mes sentiments seront plus souvent froi
faits par le pouvoir dirigeant. Ma conscience
pas cela. Je passerais ma vie avec un poids su
je ne pourrais jamais me décharger. Je reno
perspective que j'ai tant caressée, et qui s
savez, de voir se reporter sur moi une p
considération et de cette profonde estime
citoyens vous ont vouées. Être dans notre pa
utile, un homme honoré, et surtout un ho
dant, voilà quelle est mon ambition et
remercierai la Providence si elle permet q
accompli. »

Buffet fut fidèle à ces principes, exprimés
chaleur juvénile, et il n'eut pas lieu de s'en re
dut le bonheur domestique, lorsqu'il s'en insp
cier à son existence, quelques années plus tard
distinguée, si noblement fière de son choix, q
une brillante couronne de fils, dignes de refl
paternelles et d'en perpétuer l'exemple.

Quant au goût d'indépendance un peu fa
faisait reculer devant les engagements de la vi
tive, il ne le perdit jamais, et nous le verr
manifester à l'égard des plus hautes charge

nême détachement raisonné qu'il témoignait, au début, ›our de plus modestes fonctions.

Il se renferma donc, provisoirement du moins, dans 'exercice de sa profession d'avocat, qu'il avait envisagée l'abord, plutôt comme une continuation naturelle de ses ›tudes, que comme une carrière déterminée et définitive. l y apporta cette conscience qu'il mettait en toute chose. l plaida alternativement à Paris et à Nancy, méritant de ›lus en plus la reconnaissance de ses clients et l'estime ›ublique.

Ce n'est pas, il faut bien le dire, qu'il éprouvât grand ›ttrait à suivre cette voie, illustrée cependant par tant et le si hauts modèles. Il ne se sentait pas la subtilité, ni peut-›tre même la souplesse d'esprit nécessaire pour pénétrer lans le détail d'une discussion purement technique et se ›lier aux méandres de la jurisprudence. Le fond de son ›ducation et de ses idées, ses habitudes même de désintéres-›ement personnel, le portaient à s'attacher moins aux cas ›articuliers qu'aux principes et aux intérêts généraux. ›eut-être un instinct secret l'avertissait-il que des événe-›nents indépendants de sa volonté lui ouvriraient un ›hemin plus conforme à ses aspirations, en lui indiquant l'emploi véritable de ses aptitudes.

La Révolution de février 1848 fut la conjoncture imprévue qui appela Buffet sur la scène où il devait conquérir sa notoriété définitive.

Ne vous méprenez pas, Messieurs, sur le sens de mes paroles. Ce serait faire injure à votre confrère, et il est bien loin de ma pensée de le confondre avec cette classe, — dois-je dire cette classe ? elle se recrute, hélas ! dans tous les rangs de la société, — avec cette variété d'hommes que le malheur des temps a fait pulluler en France, et qui n'a d'autre profession que d'attendre une révolution, profession misérable, jusqu'à ce qu'elle devienne lucrative.

Rien ne ressemblait moins que Louis Buffet
ou à un besoigneux de la politique. Mais im
sieurs, — peut-être y aura-t-on quelque peine
— imaginez le désarroi dans lequel le coup
Paris, à cette date, avait jeté la province. Nos d
désemparés, devant l'effondrement de tout go
soucieux avant tout d'échapper aux éléments
et de s'assurer des garanties contre l'anarchie,
instinctivement à se rallier autour d'homme
veaux pour répondre aux nécessités de l'
éprouvés pour inspirer confiance, et disposés
leurs personnes, s'il le fallait, afin de pourvoir
primordiaux de toute société humaine, la sé
rielle, l'administration de la justice, la défens
priété.

L'indépendance même de Louis Buffet, l'ho
ses origines, sa solidité déjà remarquée, le
aux regards de ses concitoyens. Porté par leur
sous-préfecture de Mirecourt, il occupa tra
ce poste, dans lequel il s'agissait surtout, pend
miers jours, d'aider au maintien de l'ordre et à l
des esprits. Mais bientôt il abandonna ces fon
tenter une percée plus conforme à ses goûts.

Les détenteurs du pouvoir avaient convoqué
Assemblée constituante dont l'élection, en vertu
nouvellement proclamé, devait procéder du suff
sel des citoyens français. Louis Buffet posa sa c
et voici en quels termes il s'adressait, le 26 ma
délégués de comités électoraux du département
réunis à Epinal :

« Aux yeux des gens sensés, la question sé
tique, n'est plus désormais celle de savoir
la république, mais quelle sera cette rép
résumerai en quelques mots toute ma pensée :
que notre république soit un régime d'ordre,

et de droit, et non un régime de despotisme et d'arbitraire...

« Dans un pays libre, la majorité fait la loi, et la minorité doit obéir à cette loi ; autrement il y aurait anarchie. Mais il faut aussi que majorité et minorité, que tous enfin puissent manifester hautement, franchement leurs sentiments, leurs opinions, leurs croyances ; que tous puissent travailler par la parole, par la presse, par tous les moyens de loyale propagande à répandre ces sentiments, ces opinions, ces croyances, à leur gagner les cœurs, à leur conquérir les consciences.

« Partout où je vois cette large expansion de l'âme humaine acceptée et garantie, là je vois la liberté ; partout ailleurs je n'aperçois que la dictature, exercée par la foule ou par un seul, mais toujours haïssable sous quelque forme qu'elle se déguise, de quelques spécieux prétextes qu'elle se recouvre...

« Je n'ajouterai plus qu'un mot. Je ne puis invoquer la vie de mon père comme un titre, mai j'ai le droit de l'invoquer comme une garantie. Ma seule ambition serait de continuer, autant qu'il dépendra de moi, cette vie dévouée tout entière à l'ordre, à la liberté, à l'honneur et à l'indépendance du pays. Et s'il m'était donné d'entendre dire un jour que le fils n'a pas été trop indigne du père, je trouverais dans un pareil jugement la plus flatteuse des récompenses, la plus douce à mon cœur. »

Messieurs, dans cette profession de foi si loyale du jeune homme de vingt-neuf ans, nous trouvons déjà M. Buffet tout entier. Tel il se montre à nous dès ses débuts, tel il demeurera jusqu'à sa dernière heure :

...Servatus ad imum
Qualis ab incepto processerat, et sibi constans.

Nul doute que s'il vivait aujourd'hui il ne tînt encore le

même langage qu'à ses électeurs de 1848, et
langage n'aurait-il pas perdu son opportunité.

Jamais M. Buffet n'a varié dans ses doct
doctrines ont été la règle de ses actions, le
vie publique. Amour honnête et confiant de la
de la vertu dans la politique, à cet idéal il ave
foi.

Le résultat du scrutin fut un grand suc
Il fut élu député des Vosges, le second de
M. Boulay de la Meurthe, par 73.000 suffrages.

Sa véritable vocation s'était révélée. Désor
une durée de tout un demi siècle, dans la mesu
mirent les circonstances, M. Buffet appartint à
tique et parlementaire. Il devait, à certaines he
un rôle éminent.

Le désir secret de son cœur était tourné de c
longtemps, peut-être depuis les bancs du collèg

On a dit avec ironie, mais non sans quel
vérité, que tout collégien français avait dan
au XVIIIe siècle, une tragédie de sa comp
cinq actes et en vers, et au XIXe, un projet de
politique.

Il n'y a pas d'incertitude à avoir ni bien loin
pour découvrir le genre de constitution auque
le jeune Buffet. Le type auquel il avait arrêté
qu'il poursuivit toute sa vie avec persistance é
la constitution anglaise, telle qu'on la concevai
de Louis-Philippe, et telle qu'on la conçoit
encore aujourd'hui. Car il est remarquable que
tution, le plus flexible, le plus apte aux trans
le plus insaisissable, et l'on peut dire le plus par
organismes politiques, se soit cristallisée dan
continentaux en quelques formules abstraites, d
cation générale, s'adaptant aussi bien, moyen
gères transpositions, au régime républicain qu

chique, et qu'il paraît tout simple, en France notam-de superposer aux traditions d'un peuple formé de-ıinze siècles en ordre de bataille, obligé qu'il est, ı position géographique et par sa composition :, de lutter à l'extérieur pour garder ou reprendre ntières, à l'intérieur pour défendre la liberté com-contre l'égoïsme et l'esprit d'envahissement des ı.

'est pas précisément de cette façon que nos voisins e-Manche jugent et comprennent leur propre consti-. Sans doute ils applaudissent aux efforts que font les peuples pour s'en approprier les bienfaits ; ils ne ıt qu'être flattés de l'admiration qu'on leur témoigne. donnent d'autant plus volontiers quelque gaucherie imitation que l'inexpérience et les faux pas d'autrui t pas, au bout du compte, pour leur nuire dans la con-ıce internationale. Pendant ce temps ils poursuivent ıffaires.

les vétérans de la politique anglaise me disait un « Très peu de personnes connaissent réellement notre tution. Pour la connaître, il faut en avoir, comme mi-de la Couronne, mis en mouvement les ressorts inté-. Tous les membres du Cabinet même ne la connais-as. » Le même homme d'Etat me disait une autre fois: s sommes tous conservateurs en Angleterre. » Parole cative dans la bouche d'un libéral, éprouvé par plus nte ans de collaboration à la politique militante de ı parti.

st vrai que le secret de la constitution anglaise gît ètre dans l'esprit conservateur de l'Angleterre. Peut-st-il vrai aussi que le chef-d'œuvre de cette constitu-:'est l'invention de ce parti libéral dont le fonctionne-rassemble et entraîne les forces centrifuges de la com-uté, leur procure une place et leur assigne un rôle e mécanisme de l'Etat, faisant servir aux progrès et

à la prospérité de la chose publique des germes dangereux, qui n'apparaissent ailleurs que comme des ferments de désordre et de dissolution : parti dont l'existence paraît souvent précaire et la marche incertaine, parce qu'il emprunte sa vitalité aux passions changeantes des masses, aux besoins indéfinis, et quelquefois indéfinissables, de telle ou telle fraction de la nation, aux ambitions et aux rêveries individuelles, aux maladies mêmes du corps social. Tous ces éléments discordants, il a pour mission de les canaliser et de les fondre ; il les habitue à l'observation des formes légales, à la tolérance, à la patience. Il est le véritable éducateur des hommes que leur talent, ou leur inquiétude, pousse et élève sans cesse du fond populaire, il les initie graduellement, lentement, à la vie publique, corrigeant leur ignorance, bridant leur présomption, et les amène enfin au seuil du pouvoir, assagis, — pas toujours assez, — du moins retardés et tempérés dans la mesure du possible.

Toutes les classes de la société anglaise s'intéressent à la formation du parti libéral et y prennent indistinctement part. « Il faut des ducs des deux côtés », disait spirituellement un bon observateur, mon prédécesseur à Londres et votre regretté confrère à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Waddington. Le jeu de bascule des partis devient aisé, quand ils sont ainsi pondérés. Dès lors le gouvernement amiable et alternatif des partis, cet idéal du régime parlementaire, qui, parmi les imitateurs plus ou moins lointains, plus ou moins sincères, de la constitution anglaise, dégénère trop souvent en lutte grossière et antisociale, visant à la destruction mutuelle pour la conquête du pouvoir, a pu être chez nos heureux voisins une réalité bienfaisante.

Dans ce système, et grâce à cette pratique, la tradition nationale, survivant aux générations, entre les mains de dépositaires toujours d'accord sur le fond des choses, s'exerce avec continuité et avec force. Sous ses apparences

libérales et volontiers flottantes, sondant le terrain, évitant avec soin les extrêmes, l'action du pouvoir, à travers les changements de personnes, est essentiellement persévérante. Son objet, c'est d'augmenter à l'infini la puissance et la richesse de l'Angleterre. Pour y travailler sans entraves, les gouvernants ne marchandent aucune satisfaction à peu près équitable au peuple sur lequel ils prennent leur appui et qu'ils s'efforcent de rendre chaque jour plus vigoureux, plus élastique, en même temps que plus content de son sort.

Sans doute, il a fallu l'effort persistant de bien des esprits supérieurs, de bien des politiques à la fois énergiques et souples, pour transformer, au cours des siècles, les combattants féroces de la guerre des Deux Roses, les régicides fanatiques de 1649, en cette nation que nous voyons docile à l'autorité, respectueuse de la hiérarchie sociale, mais dégagée de toute gêne dans ses entreprises privées et dans l'éclosion indéfinie de ses associations libres, persuadée à ce prix de l'excellence de son gouvernement et de sa propre supériorité morale sur tous les peuples de la terre.

Henri VIII, Elisabeth, Cromwell, ces grands fondateurs, ont doté la constitution anglaise de l'impulsion gouvernementale qui en est restée, jusqu'à ce jour, le vrai ressort, quoique souvent caché. Ils ont formé, pour la recueillir, sur les ruines de la féodalité militaire, une aristocratie administrative et politique, aux cadres toujours ouverts, dont Guillaume III, le moment venu, a su se faire l'habile prête-nom et l'instrument de choix.

Pour les Anglais, le gouvernement n'est pas le triomphe d'une théorie, c'est un moyen d'agir, avec un but déterminé, il est vrai, et dans des limites circonscrites. Plus le moyen est efficace, plus le gouvernement est bon. Ils savent gré au leur d'avoir fait d'eux le peuple le plus opulent de l'univers, de leur avoir assuré la suprématie commerciale, avec

l'empire des mers et la domination de vastes
Enorgueillis de ces grands résultats, vainqueur
léon, ils se considèrent de bonne foi comme le
teurs, dans le monde moderne, de l'Empire rom

C'est par Walter Scott, dont il fut, en ses jeu
un lecteur enthousiaste, que M. Buffet a d'ab
l'Angleterre. Cet auteur, qui n'a rien perdu de
rité au delà de la Manche, mais dont le mérit
être trop déprécié parmi nous aujourd'hui, a
plusieurs générations, dans tout le monde ci
influence considérable. Par l'agrément de ses
l'idéalisme et la moralité même de ses inspirati
répandre sur les mœurs et les institutions de
Angleterre un très attrayant coloris et fait rej
présent quelque chose du charme naïf qu'il prêta
Combien de tendres imaginations l'ont suivi da
tiers fleuris, gagnés à la séduction de la vie ang
qu'il la peignait, si noble !

M. Buffet dut éprouver une joie sincère, le jou
avoir mené à bonne fin ses études juridiques, i
ses parents de compléter son instruction par un
Angleterre. Il y séjourna plusieurs mois et en r
constance heureuse, sans que le contact parfois u
de la réalité eût dissipé en lui les émerveille
roman.

Toutefois le goût pour les institutions politique
n'était pas le seul mobile qui l'entraînât vers la
mentaire. Avec ce goût se combinait chez lui l'
luttes de la parole. Sur Louis Buffet, comme sur
des jeunes Français qui, depuis l'ère de la Re
nourris de l'antiquité, ont pu avoir l'avantage d'
éducation classique, le côté oratoire des choses
une fascination réelle. Je trouve un témoignage fr
cette disposition d'esprit dans une lettre qu'il ad
Paris à son père, dès janvier 1838, c'est-à-dire à

« Vendredi, écrit-il, j'ai été à la Chambre en achetant une place. Ce jour-là, j'ai entendu le beau et noble discours de M. Thiers contre l'amendement de M. Hébert. Il est impossible, en lisant ce discours dans les journaux, et même dans le *Moniteur*, de se faire une idée de l'impression profonde qu'il a produite sur ceux qui l'ont entendu de la bouche de l'orateur. Si vous aviez vu M. Thiers ! vous savez combien son extérieur et sa chétive constitution le secondent peu dans son éloquence. Eh bien ! ce jour-là il sut tirer avantage de la faiblesse même de sa voix, de l'exiguïté de sa taille ; il me semblait que la chaleur, que l'enthousiasme intérieur qui l'animaient, se faisaient jour comme de force, en dépit d'un corps faible et disgracié. Sa voix avait perdu peu à peu ce ton affecté qui lui est ordinaire, pour devenir imposante et naturelle. Tous ses traits, toute sa figure s'illuminaient en quelque sorte de ses paroles. J'avais ma lorgnette braquée sur lui et je ne l'ai pas perdu de vue un instant. Jamais je n'avais vu un homme aussi animé ni aussi éloquent, et jamais je n'aurais cru que le geste d'un homme pût exprimer tant d'énergie et parfois tant de colère et d'indignation. Il se tenait ordinairement au fond de la tribune, afin que la tablette de marbre, trop haute pour sa petite taille, ne le gênât pas dans ses mouvements ; mais souvent il s'élançait en avant et ses deux mains venaient frapper à la fois le devant de la tribune. Ses adversaires, au lieu de l'écouter avec l'attention que méritait un si beau discours, l'interrompaient à chaque instant par leurs murmures et me donnaient des accès d'impatience. Mais l'orateur tirait souvent de ces interruptions les plus beaux mouvements. Enfin, pour en finir avec ce discours, je vous dirai que j'en ai été enthousiasmé. »

Dans ce tableau si animé vous trouverez, je pense, le modèle aussi intéressant que le peintre. Les sentiments qu'à son début dans la vie M. Buffet manifestait pour M. Thiers méritent d'autant plus d'être signalés, que le contact entre

les deux hommes allait devenir plus intime et nauté de leurs idées plus marquée, jusqu'au jo la fin de leur carrière à tous deux, on les vit : déclarés. M. Buffet devait porter alors, à l'objet rations de sa jeunesse et de son âge mûr, les coı sensibles et les plus décisifs.

Mais nous n'en sommes encore qu'à 1848.

Entré à l'Assemblée nationale, M. Buffet s'y mon au collège et partout, grand travailleur. Désig collègues pour être secrétaire de la commission de il s'applique avec ardeur, et bientôt avec succès une science toute nouvelle pour lui. Les connaiss acquit ainsi en matière financière lui furent sou par la suite, et il se fit une originalité de ce qui d toujours le principe dirigeant dans cette branche tique, la sévérité des calculs.

Faisons, en passant, et une fois pour toutes, cette ı bien que parlementaire dans l'âme, et fortement de l'utilité, de la beauté intrinsèques des discı politique pure, il n'en subit jamais les entraîne point de négliger les parties les plus austères, attrayantes, de la profession. Sur les bancs de assemblées où il siégea successivement, il donna du labeur consciencieux, creusant les questions dc appelé à s'occuper, et ne sacrifiant jamais aux di trop souvent stériles de la parole, non plus qu'aı naisons de parti, la recherche approfondie du bi N'est-ce pas un rare éloge ?

Cependant l'Assemblée nationale de 1848 se trou embarrassée de la souveraineté qu'elle s'était ı Après avoir vu pâlir en quelques semaines l'astre . de Lamartine, inexpérimentée, en butte aux outra foule, elle s'était déchargée de la responsabilité dı nement sur une commission de cinq membres. L'ép fut pas heureuse : elle aboutit aux sanglantes jou



Juin, qui nécessitèrent une quasi-dictature militaire. Le général Cavaignac en fut investi sous la pression des circonstances. Mais la commotion causée par près d'une semaine de combats furieux dans les rues de la capitale avait été si violente, que l'équilibre s'était définitivement rompu au sein de l'Assemblée maîtresse du sort de la France, et que les divisions des partis y apparurent irrémédiables.

L'intérêt rétrospectif qu'offrent pour nous les querelles, aussi futiles qu'acharnées, qui se déchaînèrent alors, c'est qu'un quart de siècle plus tard, dans des circonstances analogues, elles se sont reproduites presque semblables, quoique avec une issue différente, et ont exercé sur nos destinées actuelles une influence décisive.

En 1848, comme après 1871, la question se posait si le gouvernement de la République appartiendrait aux républicains de la veille, hommes de convictions ardentes, mais jusque-là étrangers à la pratique des affaires, ou à des politiciens formés sous d'autres régimes, séparés d'ailleurs entre eux par la diversité de leurs provenances.

Aux deux époques, M. Buffet envisagea le problème de la même façon. Il disait en 1848, avec une certaine âpreté de langage, trop excusée par les souvenirs brûlants de la guerre civile : « La République ne sera sauvée que par les républicains du lendemain, par ceux qu'on appelle aujourd'hui les réactionnaires, et qui ne réagissent que contre l'absurdité et l'incapacité scandaleuses des hommes de la veille. » Ce qu'il reprochait à ses adversaires, sous cette forme véhémente, ce n'était donc pas leur foi républicaine, qu'il acceptait, mais seulement leur peu d'aptitude à gouverner, et leur penchant à l'utopie, défauts assurément guérissables.

En dehors de ce litige préjudiciel, déjà résolu en fait par la répression de l'émeute, la majorité victorieuse de l'Assemblée, après avoir admis que, par la nouvelle consti-

tution, le gouvernement du pays fût confié à u
se divisait sur le mode de nomination, et sur le
personne.

Les sentiments de M. Buffet à cet égard se re
la correspondance qu'il adressait à sa famille. J
résumés dans une lettre du 12 octobre 1848, et
de conscience d'un homme toujours si parfait
envers lui-même n'a pas perdu de son intérêt, c
blèmes qu'il aborde sont encore agités aujourd'l

« Je suis convaincu, dit-il, qu'un président él
semblée n'aurait jamais possédé l'autorité mo
saire pour gérer avec succès les affaires du pay
originel de sa position ne se serait peut-être pas
suite ; mais il n'aurait pas tardé à apparaître,
affaibli de plus en plus l'autorité exécutive da
sonne de son dépositaire. Dieu sait d'ailleurs
scandaleuses intrigues cette élection aurait d
dans l'Assemblée. Ce que j'ai vu déjà me donne
de ce qu'il nous était réservé de voir. L'électi
suffrage universel m'a paru une occasion de fai
d'une manière large et franche, la nation tout en
la république, au lieu de la tenir, en quelque
porte, comme on l'a fait jusqu'ici. C'était la confi
le pays substituée à la méfiance qu'on lui a témoi
qu'à présent, et qui se trahissait dans tous les act
vernement, et même dans plusieurs résolutions d
blée. Cette grande épreuve du suffrage univers
doute ses inconvénients et ses périls ; mais si
monte, et avec de la prudence et de la fermeté o
montera, le résultat vaudra le prix qu'il aura coû

« L'élection par l'Assemblée était évidemment
d'État, car le pays ne nous avait point donné n
nommer le président. Or, je comprends, dans ce
les coups d'État. Ils sont quelquefois légitimés pa
manifeste du pays. Si j'avais été absolument conv

le salut du pays était attaché à la présidence de M. Cavaignac et si j'avais pensé d'un autre côté que le seul moyen de le faire arriver à ce poste suprême, c'était l'élection par l'Assemblée, peut-être me serais-je résigné à sacrifier le droit et les principes au salut public. Mais bien loin d'avoir cette profonde conviction, je suis, jusqu'à présent, sur ce qu'il y a de mieux à faire, dans l'incertitude la plus complète, et cette incertitude est partagée par les hommes les plus éclairés et les plus consciencieux... »

Le 24 novembre, presque à la veille du scrutin, il écrivait encore :

« Sans chercher à amoindrir l'importance de l'élection présidentielle, je crois que l'avenir de notre pays dépend moins peut-être du choix qui sera fait, que de la force, de l'union, dans la Chambre et dans le pays, du parti modéré. »

Là était la véritable pensée de M. Buffet. Elle explique sa très sincère hésitation entre les deux candidats qui se disputaient le suffrage populaire. Tandis que les partisans d'un gouvernement d'autorité et de tradition se tournaient instinctivement vers le prince Louis Napoléon, ceux qui désiraient surtout maintenir la prépondérance des assemblées et l'ascendant des partis se groupaient autour du général Cavaignac.

Pressé par les électeurs des Vosges de sortir de sa réserve, M. Buffet, à la dernière heure, se déclara publiquement en faveur de Cavaignac. Ses liaisons dans l'Assemblée et ses préférences doctrinales l'avaient finalement entraîné de ce côté. Ses électeurs ne le suivirent pas. Le département des Vosges donna 78,899 voix à Louis Napoléon, et 13,279 seulement au général Cavaignac. Cette divergence devait s'accentuer davantage encore quelques années plus tard.

Arrivé au pouvoir, le Prince Président ne tint pas rancune à M. Buffet de son opposition. Il avait discerné en lui

l'homme de bonne foi, le travailleur scrupuleux.
Il lui offrit dans son premier ministère le po
l'Agriculture et du Commerce, que M. Bixio
quelques jours.

Louis Napoléon cherchait à s'entourer d'ho
veaux ; il voulait s'affranchir de la tutelle (
partis, éteindre la lutte des classes et, en suiva
tique qui fût personnelle, s'adresser, par-des
teries parlementaires, à la généralité du pay
jeunes collègues qu'il avait donnés à M. Buffe
devant lui d'avoir été choisi de préférence pa
personnages illustres dont l'Assemblée était pl
pondit : « J'aurais pu demander en effet à M. T
M. Molé, ou à M. Berryer, d'être mes ministre
agissant ainsi je n'aurais eu, pour m'appuyer
partisans, et contre moi tous leurs adversaires.
des amis de M. Thiers, de M. Molé, ou de M. B
a beaucoup de monde ; il y a la grande masse de
c'est pour elle que je veux gouverner. »

M. Buffet conserva dix mois le portefeuille qu
été confié. Ai-je besoin de vous dire qu'il s'app
un zèle extrême aux devoirs professionnels de
Dans l'intervalle, en mai 1849, de nouvelles
eurent lieu pour la nomination de l'Assemblée
M. Buffet, dans son programme de candidat, pr
son « dévouement absolu, inébranlable, à ces gr
cipes qui sont l'éternel fondement de toute sociét
a vus, de nos jours, si audacieusement attaqu
sophistes et des factieux ». Sur ce terrain, il étai
aussi bien avec le Président qu'avec ses électeur
le réélurent leur député avec une majorité con

Les premières relations de M. Buffet avec un
devait exercer sur les événements de sa vie une
si grande sont intéressantes à observer. Il les dé
même dans sa correspondance de famille en te

expliquent clairement, à qui veut bien les comprendre, toute sa conduite ultérieure, son attrait personnel pour celui qui allait être Napoléon III, et son attachement supérieur, invincible, résolu à tous les sacrifices, pour les règles qui dominaient sa vie politique.

Le 2 juin, quelques jours après les incidents parlementaires qui avaient provoqué la retraite de M. Léon Faucher, ministre de l'intérieur, il écrivait :

« Le Président de la République s'est, dans tout ceci, admirablement conduit, avec une loyauté, un calme et une abnégation de lui-même qui ont encore ajouté à l'estime et à la sympathie que j'éprouvais pour lui. »

Un peu plus tard, parlant de ses visites à l'Élysée, il dit : « Les rapports que j'ai avec le Président m'ont inspiré pour lui un véritable attachement. » Et un autre jour : « Je ne me préoccupe à aucun degré des sentiments qu'un vote contraire produirait à mon égard chez le Président de la République. J'ai pour lui de l'estime et de l'affection ; mais je n'ai jamais hésité à lui être désagréable, cela m'est arrivé très souvent, quand j'ai cru que l'intérêt public me dictait une conduite qui avait le malheur de lui déplaire. Je me suis promis à moi-même, et je tiendrai cet engagement, de sortir un jour de la vie publique en me rendant ce témoignage, que je n'aurai jamais été guidé par aucune vue personnelle. »

Compris dans le renvoi collectif du cabinet le 31 octobre 1849, M. Buffet collabora, l'année suivante, comme membre de la commission parlementaire, à la fameuse loi du 31 mai, qui restreignait l'exercice du suffrage universel en exigeant des électeurs certaines conditions nouvelles, notamment une résidence prolongée. L'Assemblée législative, effrayée de ses propres divisions et des entraînements révolutionnaires d'une partie de ses membres, s'était retournée contre la source même d'où elle était issue, incapable, d'ailleurs, soit d'exercer utilement l'autorité par

l'empire des mers et la domination de vastes
Enorgueillis de ces grands résultats, vainqueu
léon, ils se considèrent de bonne foi comme le
teurs, dans le monde moderne, de l'Empire rom

C'est par Walter Scott, dont il fut, en ses jeu
un lecteur enthousiaste, que M. Buffet a d'al
l'Angleterre. Cet auteur, qui n'a rien perdu de
rité au delà de la Manche, mais dont le méri
être trop déprécié parmi nous aujourd'hui, a
plusieurs générations, dans tout le monde ci
influence considérable. Par l'agrément de ses
l'idéalisme et la moralité même de ses inspirati
répandre sur les mœurs et les institutions de
Angleterre un très attrayant coloris et fait rej
présent quelque chose du charme naïf qu'il prêt
Combien de tendres imaginations l'ont suivi da
tiers fleuris, gagnés à la séduction de la vie an
qu'il la peignait, si noble !

M. Buffet dut éprouver une joie sincère, le jou
avoir mené à bonne fin ses études juridiques,
ses parents de compléter son instruction par un
Angleterre. Il y séjourna plusieurs mois et en r
constance heureuse, sans que le contact parfois u
de la réalité eût dissipé en lui les émerveill
roman.

Toutefois le goût pour les institutions politique
n'était pas le seul mobile qui l'entraînât vers la
mentaire. Avec ce goût se combinait chez lui l'
luttes de la parole. Sur Louis Buffet, comme sur
des jeunes Français qui, depuis l'ère de la Re
nourris de l'antiquité, ont pu avoir l'avantage d
éducation classique, le côté oratoire des chose
une fascination réelle. Je trouve un témoignage f
cette disposition d'esprit dans une lettre qu'il a
Paris à son père, dès janvier 1838, c'est-à-dire à

« Vendredi, écrit-il, j'ai été à la Chambre en achetant une place. Ce jour-là, j'ai entendu le beau et noble discours de M. Thiers contre l'amendement de M. Hébert. Il est impossible, en lisant ce discours dans les journaux, et même dans le *Moniteur*, de se faire une idée de l'impression profonde qu'il a produite sur ceux qui l'ont entendu de la bouche de l'orateur. Si vous aviez vu M. Thiers ! vous savez combien son extérieur et sa chétive constitution le secondent peu dans son éloquence. Eh bien ! ce jour-là il sut tirer avantage de la faiblesse même de sa voix, de l'exiguïté de sa taille ; il me semblait que la chaleur, que l'enthousiasme intérieur qui l'animaient, se faisaient jour comme de force, en dépit d'un corps faible et disgracié. Sa voix avait perdu peu à peu ce ton affecté qui lui est ordinaire, pour devenir imposante et naturelle. Tous ses traits, toute sa figure s'illuminaient en quelque sorte de ses paroles. J'avais ma lorgnette braquée sur lui et je ne l'ai pas perdu de vue un instant. Jamais je n'avais vu un homme aussi animé ni aussi éloquent, et jamais je n'aurais cru que le geste d'un homme pût exprimer tant d'énergie et parfois tant de colère et d'indignation. Il se tenait ordinairement au fond de la tribune, afin que la tablette de marbre, trop haute pour sa petite taille, ne le gênât pas dans ses mouvements ; mais souvent il s'élançait en avant et ses deux mains venaient frapper à la fois le devant de la tribune. Ses adversaires, au lieu de l'écouter avec l'attention que méritait un si beau discours, l'interrompaient à chaque instant par leurs murmures et me donnaient des accès d'impatience. Mais l'orateur tirait souvent de ces interruptions les plus beaux mouvements. Enfin, pour en finir avec ce discours, je vous dirai que j'en ai été enthousiasmé. »

Dans ce tableau si animé vous trouverez, je pense, le modèle aussi intéressant que le peintre. Les sentiments qu'à son début dans la vie M. Buffet manifestait pour M. Thiers méritent d'autant plus d'être signalés, que le contact entre

l'économie que ces peuples ont su faire de tout
lutions violentes.

Il est difficile d'échapper à ces réflexions
trouve en face du pénible conflit de Décembre.

Le milieu où vivait M. Buffet l'avait prédis
sager de préférence le côté politique des ch
mêlée contradictoire des passions qui troubl
fondément le pays. Non que sa haute intellig
les difficultés d'ordre social qui compliquaien
question politique. C'est une des leçons de l'l
toute révolution politique se double d'un
social qui en est, soit la raison d'être, soit
levier. Cette leçon se dégageait déjà, pour les c
de la fermentation sanglante et confuse qui ava
dernières années du XVIIIe siècle, après que la
française, qui avait donné, le pamphlet de Sieyè
la commotion initiale, eût été dépossédée de
avantages. Surtout les insurrections périodique
d'abominables attentats qui avaient marqué l
Louis-Philippe et menacé, puis finalement e
trône, devaient donner l'éveil sur la nécessit
compte d'aspirations nouvelles, d'une ample
çonnée jusqu'alors, et dotées désormais par
universel d'un instrument irrésistible.

Mais, de même qu'en 1789 et en 1830, les m
M. Buffet avait suivi l'enseignement se croyaient
sion d'une formule infaillible, suffisante à rés
les problèmes, à guérir tous les maux légitimes,
toutes les nouveautés importunes. L'essentiel
paru être de sauver aujourd'hui le mécanisme
taire, en laissant à demain sa tâche ardue : c
iterabimus æquor.

Napoléon III jugeait la situation plus press
esprit précurseur lui avait donné l'intuition d
d'une ère nouvelle ; ses instincts philanthropique

saient à satisfaire aux réclamations de la foule des déshérités. Il y voyait la mission principale d'un pouvoir fondé sur le suffrage universel ; et, sans être enclin par nature à rechercher le fardeau de la toute-puissance, il ne pensait pas que cette tâche urgente pût être accomplie par le gouvernement oligarchique auquel aboutissait la doctrine parlementaire. La difficulté de son entreprise, à laquelle il finit par succomber, devait être de trouver un moyen terme entre les revendications populaires, qu'il se croyait en mesure d'accueillir, et les reprises des anciennes classes dirigeantes, seules préparées à apporter des tempéraments au despotisme dont l'exercice lui était à charge.

M. Buffet avait conscience des embarras au-devant desquels allait, dans l'avenir, l'auteur du coup d'État. Dans ces lettres à son père où il expose si ouvertement le fond de sa pensée, après avoir donné cours à l'impétuosité de sa douleur, il explique ses scrupules ; en même temps il analyse avec beaucoup de sagacité les causes durables qui rendent difficile en France la coexistence d'un pouvoir exécutif indépendant, d'une monarchie qui ne soit pas purement nominale, ou seulement d'une dictature temporaire, avec des assemblées investies de la représentation de la souveraineté nationale.

« Je suis bien affligé, écrit-il vers le milieu de décembre, de toute la peine que vous ont causée mes lettres précédentes ; mais les sentiments auxquels j'étais en proie étaient si vifs, qu'il m'était impossible de ne pas les laisser déborder... »

Le 13, il dit :

« J'ai reçu ce matin votre bonne lettre. Je crains que celles que je vous ai écrites ces jours derniers ne vous aient fait de la peine. Croyez bien que, si je ne partage pas votre manière de voir, je respecte et j'honore du fond de mon cœur vos opinions, toujours inspirées par un patriotisme sincère et par un sens plus juste et plus pratique, je le sens,

que celui dont je suis doué. Je suis, du reste, d'accord avec vous sur un point. J'ai fait m défendant mon mandat; mais je ne ferai jam excède la limite de mon devoir et qui soit de n bler la paix publique, ni même le sommeil un gique auquel la France, tant éprouvée par les est disposée à s'abandonner au moins pour qu Si le pays ratifie le coup d'État, je ne ferai pas, acte d'adhésion; mais je me soumettrai respe à la volonté nationale... »

Le 19 décembre :

« ...Croyez-vous que l'on puisse longtemps g pays comme le nôtre, en lui retirant toutes toutes ses garanties, toute participation séri propres affaires? L'arbitraire sera très bien pou Le pays, effrayé des excès et des crimes de la a, aujourd'hui, dans sa terreur, une soif de de tant qu'on demeurera sous l'impression des cri qui se sont commis, tant qu'on verra le pouvo courir sus à leurs détestables auteurs, la gén honnêtes gens dira : très bien. Mais quand cett défense sociale semblera achevée, quand la réac produit toujours dans les esprits, après une act vive dans un sens quelconque, quand cette réa lieu, on se dira : Comprimer, châtier les anarchi merveille; mais il faudrait songer à organiser nement qui offrît quelques garanties et ne repos quement sur la volonté de César. On se trouvera l'alternative, ou de n'accorder au pays aucune r tion sérieuse, ou de voir bientôt l'Assemblée puissante que l'ancienne.

« Il ne faut aux Assemblées que deux attrib même qu'une seule, pour être toutes-puissantes : sion et le vote du budget; le concours nécessai confection de la loi. Le Président, dans une bro



a publiée quelques jours avant le coup d'État, dit que le gouvernement parlementaire doit être remplacé par le régime représentatif. Il établit entre les deux systèmes cette différence que, dans la première, les Assemblées sont, en réalité, le pouvoir directeur, et que, dans le second, elles n'ont plus qu'une mission de contrôle. Cette distinction est de la pure théorie. Dans un pays non initié encore à la vie politique, peut-être serait-il possible de placer des Assemblées dans cette situation intermédiaire entre la direction et le néant. Mais chez nous, où la tactique et, si l'on peut ainsi parler, l'escrime parlementaire est si bien connue, où l'on sait si bien comment il faut se servir des attributions qu'on a, pour conquérir directement ou indirectement celles qu'on n'a pas, on est placé entre les deux termes de ce dilemme : les Assemblées seront très puissantes, ou elles ne seront rien du tout, une ombre, un vain simulacre. La théorie permet de concevoir un état mixte, la pratique ne pourra jamais le réaliser.

« Seconde difficulté quant à la presse. Peut-on ne lui accorder aucune liberté de discussion ? Et si on la lui accorde dans une certaine mesure, c'est, en fait, comme si on la lui rendait tout entière. Des articles, qui auraient paru très anodins à l'époque où la liberté était presque illimitée, paraîtront très vifs, parce que le ton général se sera adouci, et ils produiront le même effet. »

Qui pourrait, Messieurs, contester la justesse de ces observations critiques ? N'expliquent-elles pas le fait étrange que le peuple français, aux mœurs si douces, aux intentions si droites, si docile aux impulsions premières de quiconque a su l'enthousiasmer pour une cause généreuse, soit si difficile à gouverner à la longue ? Elles indiquent en tout cas avec vérité qu'il est également malaisé de laisser la France privée d'Assemblées politiques, et, quand on les lui a données, de leur mesurer la place et les préroga-



tives ; de sorte qu'elle semble réduite à dire, co antique à l'objet de ses amours : *nec sine te vivere possum*.

En dehors de ses réflexions d'ordre général croyait devoir compte à son père de la ligne qu'il entendait adopter personnellement pour l s'expliquait à ce sujet en termes que vous me s reproduire, car ils témoignent de l'admirabl de ses convictions, en même temps que d'un d ment aussi sincère que rare.

Voici quelques extraits de sa correspondance décembre 1851 et du commencement de janvier

« Je suis complètement résolu, non seuleme demander, mais à n'accepter, ni aujourd'hui, aucune situation à la nomination du pouvoir ne puis être, et ne serai jamais, que représent nistre, et ministre dans un gouvernement repré rien...

« Je suis aujourd'hui ce que j'étais avant le 2 conservateur d'abord, et sagement libéral ; e appelé à faire partie de la nouvelle Assemblé exactement ce que j'ai été dans celle qui vie C'est là, en effet, le terrain sur lequel je veux n ne deviendrai pas, Dieu merci ! un démagogue, ni même un homme d'opposition passionnée. soient mon sentiment sur ce qui vient de se pas inquiétudes pour l'avenir, je resterai moi-mêm posé à aider l'autorité, quand ma conscience n mettra, qu'à lui susciter des embarras...

« Je n'entends point prendre le moins du m vis du gouvernement une attitude agressive. Je jourd'hui ce que j'étais avant le 2 décembre, très conservateur, mais aussi très convaincu qu' sage et *vraie* est une des conditions essentielles Trouve-t-on que j'aie jamais incliné vers la d



dans une courte carrière de représentant et de ministre? On m'a bien souvent adressé le reproche contraire, et je suis bien sûr qu'il m'a été adressé par bien des personnes qui me traiteraient maintenant d'ultra-libéral. La vérité est que je reste après ce que j'étais avant, et que, dès lors, je ne puis être d'accord avec les gens que la peur rendait rouges, il y a six semaines, et que le même sentiment rend absolutistes aujourd'hui...

« Je n'ai point trempé dans ces fautes; j'ai poussé la bienveillance envers le pouvoir et l'esprit de conciliation aussi loin qu'il a été possible. J'ai été envers le président, jamais courtisan, mais toujours respectueux ; je l'ai constamment défendu contre les attaques injustes, et même contre la pensée qu'on lui prêtait de marcher à la dictature. Je me suis trompé sur ce dernier point, et je m'en afflige pour la France et pour lui. Mais ce sentiment ne me fera pas oublier ce que je me dois à moi-même, à mes opinions, au pays dont j'ai été le représentant, et même à l'homme dont j'ai été le ministre et qui m'a traité comme un ami. Il ne sortira jamais de mes lèvres une injure, ni une attaque passionnée et injuste ; je resterai ce que j'ai été et je ne permettrai pas que le regret ou la passion me fasse sortir de la ligne que je me suis tracée. Je ne me rangerai jamais parmi les adversaires systématiques de l'autorité; je ne travaillerai point à lui susciter des obstacles. Je désire, du plus profond de mon âme, que le Président réussisse à faire le bien; et, s'il le fait, j'y applaudirai très volontiers... »

M. Buffet se tint parole. Les extraits que je viens de vous lire résument d'avance, mieux que tout récit, douze années de sa vie.

Eloigné, à son regret, de la politique active, passant la plupart de son temps en Lorraine, il ne cessa cependant pas

... aux affaires de l'État un intérêt tr... ne pas se réjouir des succè... qui, pendant cette période, ... si haut rang parmi les Puissa... sans arrière-pensée aux ... ngrès et à la Paix de Paris, à la ... impérial. Il lui parut, et il n'hésitait ... pouvoir absolu, — c'est ainsi qu'il qual... ment d'alors, — donnait les plus beaux ... France eût pu récolter depuis soixante ans. E... ne montrait pas moins heureux des lauriers con... armes dans les plaines de la Lombardie, et ... pereur d'avoir su s'arrêter à temps sous les ... rone.

M. Buffet portait dans ses opinions trop de ... pour ne pas rendre justice aux h... devant à un point de vue différent d... aux doctrines, sa bienveillan... l'équité envers les personnes. ... parlementaires étaient pour lui comme ... auquel, élevé dans une atmosphère ... avec indulgence les efforts de ceux ... montés jusqu'à la possession d... M. Buffet déplorait la forme du gouvernemen... que le centre de gravité n'en était pa... Assemblée élective ; mais il reconnaissait v... modération de ce gouvernement ; il le préférai... autocratie absolutiste, bien que sous effigie par... M. Thiers prévoyait dès cette époque l'av... devant lui avec complaisance, dans le... ... intimes, les futurs contours.

Les élections pour le renouvellement du Cor... lieu en 1857. M. Buffet crut devoir se ... occasion devant ses électeurs des Vosg... semblable à lui-même, très ferme dans ses rev...

de ce que l'Empereur s'était plu à appeler le couronnement de l'édifice. Mais le courant que l'initiative du souverain devait créer, quelques années plus tard, au péril de son trône, n'était pas encore né : M, Buffet succomba.

Il ne se découragea cependant pas, et ne retrancha rien de ses espérances. « Il est sans doute très désagréable, disait-il, de passer dans l'inaction les meilleures années de la vie ; mais il ne faut jamais par impatience devancer le temps. »

On peut dire quelle part d'influence eut sur les déterminations ultérieures de l'Empereur le spectacle d'une défaite si noblement supportée, d'une foi si contenue, et pourtant si persévérante et si virile. Napoléon III avait assez pratiqué M. Buffet pour apprécier sa valeur morale. Ce monarque idéaliste, qui s'efforçait de découvrir à tâtons quelles formes de vie, quelles conditions de gouvernement convenaient le mieux à la France moderne ; qui allait volontiers à ses adversaires, ne leur demandant que la bonne foi, soucieux de s'approprier jusqu'aux parcelles de vérité que recélaient leurs doctrines ; ce chercheur, on a dit ce rêveur, ne pouvait qu'être ému de voir un de ses anciens ministres, un homme dont il avait aimé la personne et dont il honorait le caractère, placé maintenant aux premiers rangs dans l'opposition contre son pouvoir, et sacrifiant toute considération particulière à des opinions assises au plus profond de son âme comme un roc solide.

M. Thiers, à qui Napoléon III faisait tant d'avances, ouvertes ou détournées, était demeuré en relations suivies avec l'un des principaux familiers du Prince, M. le comte Walewski. La chronique attribue aux conseils secrètement transmis par ce canal une large part dans la rédaction des décrets qui, le 24 novembre 1860, vinrent surprendre la France. Peut-être l'histoire cherchera-t-elle dans des [illegible]ses à la fois plus lointaines et plus intimes le motif dé-[illegible]ant de la tentative faite par Napoléon III pour trans-

férer à d'autres mains une partie des respons
l'ensemble du pays s'obstinait à faire peser
tête.

Si l'Empereur crut sincèrement améliorer o
son gouvernement par les mesures qui en
principe, M. Buffet put contribuer par son e
inspirer cette pensée ; en tout cas, ses démarche
pour rien. Fier de son indépendance, il était
l'écart du pouvoir, et la demi-restauration du
lementaire, qui résultait des décrets du 24 no
pour lui, au moment où elle éclata, parfaitem
due. Il l'accueillit avec enthousiasme, confiant d
expansive du germe nouveau qui venait d'être
la Constitution impériale.

« Il y a des lacunes, écrivait-il au sujet des dé
au fond tout est là. Désormais tout dépendra de
l'on saura faire de droits si importants. Je dési
use, mais aussi qu'on n'en abuse pas, et qu'on
pas l'Empereur et le pays de la nouvelle épreu
tenter et qui, j'en ai la confiance, réussira. »

Aucune mauvaise pensée inavouée, aucun lev
tionnaire, vous en êtes persuadés comme moi,
la pureté de cet optimisme. M. Buffet ne cherch
voyait pas au delà de la réalisation de son idéal
nement par des Assemblées composées de l'élite
et discutant sagement, éloquemment, les affaire
Cela était l'essentiel à ses yeux ; et cela suffis
la substance même de la liberté, la garantie e
du bon gouvernement.

Baron de C

(*A suivre.*)

Séances des 4, 11, *et* 18 *janvier* 1902.



STENDHAL-BEYLE [1]

IV

Beyle devait rester à Paris jusqu'au mois de mai 1805, d'abord au sixième étage d'une maison de la rue d'Angiviller, en face de la colonnade du Louvre et des galeries « qui ont vu le grand siècle », — puis, après un séjour de sept mois à Grenoble (2), à l'hôtel Ménars, dans la rue de la Loi, vis-à-vis la rue Ménars. La vie qu'il mena fut, selon le mot du grand-père Gagnon, une vie d'artiste.

Il trouvait à Paris de nombreux amis : Martial Daru, dont il fut, comme auparavant, le compagnon de plaisirs, le beau Cardon, et des Dauphinois, pour la plupart camarades de l'Ecole centrale, Crozet, Mante, Félix Faure, Louis de Barral, Mounier, Tencin (3).

Crozet, élève de l'Ecole polytechnique, plus tard inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées et maire de Grenoble, avait du talent, du goût, et, disait Beyle, il eût été supérieur s'il avait habité Paris : la province l'engourdit trop tôt. Il fut le collaborateur de Beyle, son critique, son mentor. Il l'aidait à composer l'*Histoire de la peinture en Italie* ; il rédigeait en 1838 pour les *Mémoires d'un touriste* l'épisode de Napoléon à Laffrey; il corrigeait les épreuves

(1) V. p. 328 et 429.

(2) Du 24 juillet 1803 au 20 mars 1804.

(3) Pour ce chapitre et les suivants, voir surtout le *Journal* de Stendhal publié par Stryienski, les lettres données par le même érudit à la suite des *Souvenirs d'égotisme*, et les *Lettres intimes* parues en 1894.

de Beyle; il le connaissait à fond, *intus et in cute*
rait qu'il était le seul avec qui Beyle n'eût jam
comédie.

Mante, polytechnicien, lui aussi, donna sa dé
sortir de l'école. Peut-être Beyle le préférait-il
juge Mante sensible, simple, naturel en toutes ch
mant. Il le nomme un ami fidèle et solide. Avec l
il parle sérieusement et sans plaisanter. Ils con
jour de s'associer: ils iraient s'initier aux affai
seille, à Bordeaux, à Nantes, à Anvers; puis, g
gent que Chérubin Beyle avancerait à son fils,
raient en 1807 une maison de banque, la mai
Beyle et Cie, et gagneraient chacun six mille
rente.

Félix Faure, par la suite pair de France et pr
sident de la Cour de Grenoble, partagea dans la
viller cette chambre où Beyle philosophait à pe
sur la moindre bagatelle. Il était mélancolique, n
par essence, assez semblable au Valorbe de D
Beyle lui reprochait d'avoir « funesté par une tri
tagieuse cette époque de sa vie ». Mais il fut le c
Beyle, qui, d'Italie, de Russie, s'entretenait ave
des lettres familières : « Je te regrette bien depui
jours », lui écrivait Beyle durant la campagne de
disait en 1814 que les excès de sa sensiblité serai
ligibles à tout autre qu'à Faure.

Louis de Barral, alors officier, fit avec Beyle
parties : il avait une mauvaise tête, mais le cœu

Edouard Mounier, le futur secrétaire de Napol
de France, avait quitté Grenoble en 1802 pou
Rennes son père le constituant, préfet d'Ille-et-V
Paris. Beyle lui envoya de longues et chaleureu
Les deux amis se revirent en 1805 lorsque Jean-Jo
nier fut appelé au Conseil d'Etat. Mais leur affec
refroidie, et Beyle jugea qu'Edouard était presqu

nent, très peu sensible, roide, sec, digne de faire fortune à la cour.

Tencin, ignorant et vaniteux, prônait d'Alembert parce que d'Alembert était fils de Mme de Tencin, et il demandait si d'Alembert et Diderot vivaient dans le même temps. Afin de ne pas penser, il faisait des exercices d'écriture et de mécanique. Beyle l'étudiait et le flattait pour mieux l'étudier : « Tencin, disait-il, me montre ce qu'est l'homme du monde. »

Avec ses amis, et surtout avec Martial Daru et Crozet, Beyle fréquenta les théâtres et leurs coulisses. Il connut de près ou de loin les acteurs et les actrices de l'époque : Talma, qui serait parfait s'il déclamait « par masse » ; Lafond, élégant et dénué de chaleur ; la Duchesnois dont il s'engoua d'abord et qu'il finit par trouver très froide et très peu originale ; la « divine » Mars.

Il vit des poètes, des auteurs dramatiques : l'abbé Delille, qui, dans une société du Marais, disait des vers après boire ; Millevoye, grand jeune homme aux yeux armés de lunettes et aux saluts ridicules ; Chazet ; Dusausoir ; Lemazurier ; le fécond Maisonneuve, qui mérita les éloges de Grimm et qui racontait de graveleuses anecdotes sur Marmontel ; Luce de Lancival, à la jambe de bois, gentil d'ailleurs, faiseur de bons mots, capable de mettre un calembour dans une tragédie.

Ambitieux comme on l'est à vingt ans et plein d'une confiance excessive dans ses forces, Beyle comptait surpasser tous ces écrivains, et dans les commencements de son séjour il manifestait naïvement le désir de mêler et d'unir dans son style la puissance de Pascal, le charme de la Fontaine, la douceur de Fénelon, la phrase simple et large de Bossuet. Il voulait acquérir la réputation du plus grand poète français, étudier les auteurs les plus remarquables pour s'approprier ce qu'ils avaient de meilleur, chercher

dans les œuvres des vieux âges la grâce de la apprenait le grec et transcrivait les déclinaison nait l'anglais avec un franciscain irlandais. Il l'italien. Son beau zèle se ralentit bientôt. Il ne t renoncer au grec et ne fit que peu de progrès Mais il se disait par manière d'excuse que Shak savait rien et qu'il faut sentir et non savoir, qu'il ver toutes les émotions, les plus fortes comm douces, la terreur que cause un revenant et le vent léger dans le feuillage.

Son grand dessein, son « bonheur », c'était d' comique, et il croyait avoir du génie pour le Molière. En 1794, dans la maison de Claix, il était un exemplaire de Destouches, et cet auteur qu ultérieurement de benêt, qui lui semble traînant pire une antipathie profonde, l'avait enchanté Destouches, dit-il, qui me jeta dans l'art dra En 1801, dans ses garnisons de Lombardie, il so curiosité serait la matière d'une jolie comédie nuit d'insomnie, à Paris, en 1804, il esquisse le comédie en cinq actes, *le Courtisan*. Il projette un opéra de *Don Carlos*, soit des tragédies com *Ariodant*, soit — en 1820 — un drame romantiq titre eût été *la Comtesse de Savoie*. Mais il revena à la comédie. *L'Étranger en Italie*, *le Quiproquo* *ou l'homme qui les veut tous contenter*, *le Mé* *mode*, *Letellier*, tels furent les sujets qu'il médi ter (1). En 1799, sinon en 1800, très peu de temp

(1) Son dernier essai en ce genre fut sans doute la *Gloi* *ou le pas est glissant*, « comédie par un homme de mauvais composé en 1826 et qu'il n'achève pas (cf. la revue *l'Ermita* et la note de Stryienski). Le héros est un jeune homme qui la carrière des lettres. Plein du plaisir d'écrire et de l'enth beau, il néglige le monde ; puis, lorsqu'il se voit négligé à s qu'il remarque que ses ouvrages ne sont pas lus, il se fait j

arrivée à Paris il s'était rendu chez le vieux Cailhava pour lui acheter un exemplaire de *l'art de la Comédie* qu'il ne trouvait dans aucune librairie. Durant son second séjour à Paris et plus tard encore, tant pour être célèbre que pour avoir ses entrées au théâtre et toucher des droits d'auteur, il se propose d'attraper la *vis comica*, et non seulement de peindre vigoureusement les passions, mais de représenter des caractères durables qui ne cesseront jamais d'exister.

Letellier, qu'il intitula d'abord *les Deux hommes*, puis le *Bon parti*, est la seule comédie qu'il ait sérieusement ébauchée. Il se jura souvent de la terminer, et en 1812, en 1813, même en 1816, même dans la campagne de Russie, même à Moscou, pendant deux jours, il reprit *Letellier* pour y travailler. Malgré ses efforts et ses belles résolutions, la pièce ne fut jamais achevée. Il avait eu l'idée malencontreuse de l'écrire en vers. Or, il ne possédait ni le talent ni le mécanisme de la versification. Il rimait péniblement ; il suait sang et eau pour forger quatre alexandrins en huit heures; encore étaient-ils mauvais, et parfois ils avaient treize pieds. Il a dit qu'il manqua de loisirs, et que dans le tourbillon qui l'emporta, il n'eut pas le temps nécessaire pour composer sa comédie. Mais l'étincelle faisait défaut. Il finit par reconnaître que la Muse ne l'avait pas doué, que sa comédie ne contenait pas le moindre mot pour rire et qu'il savait toujours, dans sa paresse et son inhabileté, inventer des prétextes pour ne pas mettre la main à l'ouvrage.

Pourtant, la peine que lui coûta *Letellier* ne fut pas stérile. Il se passionna pour le théâtre ; il vit sur les scènes de Paris la plupart des pièces goûtées du public ; il les jugea,

se livre à l'intrigue. Il épouse la fille bossue et hargneuse de M. B. (Bertin, propriétaire des *Débats*) et finit par toutes les bassesses du plus plat « vaudevilliste ». Cf. sur ses essais et projets dramatiques de Stendhal les pages 109 à 118 de l'étude de Henri CORDIER, *Stendhal et ses amis*.

et déjà germaient en lui les idées qu'il développa par la suite.

Il met Corneille au-dessus de tout ; il le proclame original et sublime ; il exalte sa « manière ferme et grande » ; *étudier Corneille, sic itur ad astra.* On ne se lasse pas, dit-il, du *Menteur*, et il désespère de faire jamais quelque chose de plus fort que la réprimande de Géronte à Dorante. Il loue de même *Rodogune* : le cinquième acte rachète toutes les fautes de la pièce, et Shakespeare n'a rien de plus beau. De même *Nicomède* : malgré des longueurs et bien que les spectateurs n'éprouvent pas assez d'anxiété, tout y est grand, et parmi nos poètes, Corneille seul avait assez de noblesse dans l'âme pour exécuter cette tragédie. *Pompée* le ravit. Mais il remarque dans *Rodogune* une fausse délicatesse et en des endroits du *Cid*, où la passion ordonnait de ne dire qu'un mot, des tirades.

Il juge Racine avec sévérité. Dès 1804 et 1805, il le place bien au-dessous de Corneille, et il assure que Racine a, comme Boileau, une teinte de pédanterie ; qu'il y a dans ses pièces, ainsi que dans celles de Voltaire, un « bavardage éternel », et dix vers là où il faut deux mots ; qu'il y a dans *Andromaque* des « histoires de charmes, de feux, de pouvoirs de vos yeux » qui sentent les romans de La Calprenède ; que *Mithridate* n'offre qu'une plate intrigue ; que les caractères de cette tragédie, exceptée Monime « dont la couleur générale est la pudeur », sont communs et insignifiants ; que Mithridate est tout plein de fausse grandeur et joue le rôle de Cassandre ; qu'*Iphigénie* et *Britannicus* sont très ennuyeux ; que Racine a su peindre dans *Phèdre* le délire de la passion, mais qu'il ne cesse de gâter cette peinture par des vers descriptifs ; que son *Athalie* a « peu de conséquence dans les idées » ; bref, qu'il est « bête ».

Voltaire est traité plus rigoureusement encore : il ne doit sa réputation de grand poète qu'à la cabale ; il est aussi médiocre qu'élégant, et ses héros, sans nul relief, ont l'air

de dire qu'ils vont faire une belle action ou prononcer une belle parole,

Beyle trouve déjà que le défaut essentiel de la scène française, c'est d'être « pauvre d'action ». Il ne doute pas que notre tragédie, telle qu'elle est, ne change un jour, et il souhaite qu'elle renonce à la mythologie grecque qui fait punir des crimes par d'autres crimes, et qui sera profondément ridicule dans deux siècles.

Dès 1804, Shakespeare l'emporte dans son cœur sur les Français. Selon lui, les personnages de notre théâtre débitent trop de maximes morales; ils n'entrent pas assez dans le détail, n'osent pas nommer leur chambre ou parler de ce qui les entoure, et, comme s'il avait lu Lessing et comparait le spectre du père de Hamlet au spectre de Ninus, il écrit que nous nous mettons entièrement à la place des héros de Shakespeare, que nous frémissons avec eux de l'apparition d'un fantôme, mais que « l'auteur français nous glace et nous laisse toute notre raison pour juger des moyens qu'il emploie. » Dès 1804, il se demande si les beautés de Corneille égalent celles de Shakespeare, et il pense qu'il ne manque au tragique anglais, si naturel, si passionné, si vigoureux, que l'art de distribuer les scènes, la *scenegiatura* d'Alfieri, et le « faire » de Corneille pour atteindre la perfection. Il s'indigne que Ducis ait dans son *Macbeth* gâté la superbe pièce de Shakespeare, et il déclare que l'adaptation française ne vaut pas une pipe de tabac (1). Bientôt il ne jure que par Shakespeare : « Mon ardeur pour lui croît tous les jours, cet homme n'ennuie jamais, et il est l'image de la nature, le manuel qui me convient », et il loue sa large manière de peindre, sa verve pareille au fleuve débordé.

Tout Beyle se dessine dans ces années de 1802 à 1805.

(1) Il dira de même en 1814 (*Vie de Haydn*, 178) que le *Macbeth* et le *Hamlet* de Ducis ressemblent autant aux pièces de Shakespeare qu'à celles de Lope de Véga.

C'est alors qu'il apprend le prix de la clarté, de
de la précision. Il s'efforce d'être aisé, de «
« esprit substantiel qui fatigue et a l'air pesant e
Il s'exhorte à se souvenir du procès de Moreau
débats où le langage, dépourvu d'élégance et de «
vivant néanmoins et passionné, était toujours i
où celui qui parlait avait envie d'être compris.
borner, *tondre* son style au lieu de le *friser*, ne
fier les accessoires au principal, tel est le but q
pose.

Son goût se forme. Il déteste l'enflure de *Gaston*
de Du Belloy ; ces héros monarchiques, dit-il énerg
lui « tordent la peau ». Il regarde *l'Homme* c
comme un « pauvre ouvrage », et range l'abbé De
les « amants tartufes de la nature ». Il méprise
qui « tient état de grand homme », et les pièces d
porains, *le Trésor* d'Andrieux, *les Questionne*
Tresne, *l'Entrevue* de Vigée, *l'Amant soupço*
Chazet, *le Tyran domestique* de Duval, *l'Hector* de
où Paris trouve de beaux endroits, lui semblent
ennuyeuses.

Il préconise déjà l'énergie : sans énergie, pas de
il rappelle là-dessus le mot cru de Danton et de
Lui-même se pique d'être énergique, de haïr vi
ment l'hypocrisie, de « pénétrer les faux honnête
de « dire ce qu'il voit dans leur âme ».

Dès cette époque, il arrête son jugement sur les
« Chez cette nation, écrit-il en 1804, la vanité règ
cent personnes, quatre-vingt-dix-huit n'ont pas d'
sion ; c'est la passion universelle. »

Et de cette vanité française, il donne un frappan
en assurant qu'il possède déjà la connaissance ap
des passions. Mais son esprit d'observation s'ai
l'attention qu'il prête aux actes de ses entours et
propres, par l'effort qu'il fait pour percer et me

les dispositions intimes des gens qui l'environnent, par le soin qu'il prend de noter chaque soir dans son *Journal* ce qu'il nomme les vibrations de son âme et la bataille de ses sentiments. Aussi ses amis l'appelaient-ils le Philosophe. Il étudie les sources du comique, et, lorsqu'il rit, remarque avec une minutieuse exactitude ce qui se passe en lui. Il s'amuse avec Crozet à décrire le caractère de ses camarades de l'École centrale. Il prie sa sœur de tracer le portrait des jeunes filles qu'elle connaît à Grenoble : « Des détails sur tes compagnes, des faits, des faits ! » et il l'engage à dresser la liste de toutes les passions, en joignant à chaque nom les traits qu'elle a vus ou lus ou entendus. La science de l'homme est pour lui la plus belle qui soit. « Je me sens fait, dit-il en 1804, pour connaître les caractères, c'est ma manie. »

Il s'était entièrement transformé, et l'étude des philosophes du XVIIIe siècle avait changé ses idées, comme elle change dans *Armance* les idées d'Octave de Malivert. Il approuve la fermeté de Jean-Joseph Mounier qui résiste dans l'Ille-et-Vilaine aux empiètements de l'évêque de Rennes, et il écrit a Édouard que la cause de la philosophie, défendue par le plus grand des Dauphinois, « fait bouillir son sang dans ses veines ». Il applaudit à la chute du *Pierre le Grand* de Carrion-Nisas, non seulement parce que la pièce est pitoyable, mais parce que l'auteur, membre du Tribunat, a été « complètement ridicule et même odieux » en proposant de confier l'enseignement aux prêtres et aux moines. Il jure de ne rien croire désormais sans examen, et il traite de butor l'homme qui croit parce que son voisin lui conseille de croire. « Mirabeau, dit-il à cette époque, a développé ce que je pense sur le christianisme ». Comme Mirabeau, il pense que la religion n'est qu' « un simple intérêt de conscience envers Dieu et l'homme » ; qu'elle ne doit pas intervenir dans le gouvernement, puisque le gouvernement « n'est institué que pour les affaires de ce monde » ; qu'il

faut regretter l'influence qu'elle exerce sur les (
le peuple, possédé par l'idée de l'autre vie, rej
réforme religieuse, et que la moindre inn
semble menacer son bonheur futur, le rend fr
rend capable de « déchirer les victimes que lui
les prêtres ». Le 3 août 1806, il est reçu franc-ma
Hobbes, Condillac, Helvétius, Cabanis, Trac
seules autorités qu'il invoque, et il leur resta
qu'au dernier jour.

Il envoie à sa sœur la *Logique* de Condill
livre lui « donnera plus d'idées que toutes les bi
du monde », lui apprendra l'art de raisonner, lu
lera les points les plus malaisés de la gramma
calculs les plus difficiles de l'algèbre, et il la pr
chir à une *grande vérité*, que nos idées nous vi
nos sens.

Helvétius lui paraît d'abord méprisable en
parties, et décourageant d'un bout à l'autre. Mai
de cette opinion: Helvétius, dit-il bientôt, lui
porte de l'homme à deux battants, lui découvre
véritables des actions humaines. Sans doute l
l'Esprit a commis mainte erreur ; il emprunte
ses idées ; il nie l'influence des climats ; il eut la
d'appeler « intérêt » le principe de nos actes, au
donner le joli nom de « plaisir », et, quoique
honnête, il fut méprisé par des gens affectés et
comme Suard et Marmontel, parce qu'il avait la
de vouloir être à la mode. Mais c'est le plus gr
sophe qu'aient eu les Français : « Il aide à ape
fausseté des trois quarts des choses que les cha
Paris appellent vraies. »

Le style vague de Cabanis le désole. Mais l'ou
les *Rapports du physique et du moral*, plein
d'Hippocrate, c'est-à-dire de faits et de conséque
déduites des faits, est sa « Bible », il le cite dans

dans l'*Histoire de la peinture en Italie*, et il se vante en 1829 d'être un philosophe de l'école de Cabanis.

Il admire Tracy et il dirait volontiers à tout venant: « Avez-vous lu Tracy ? » Il juge « excellente » sa manière de raisonner, et il lit les cent douze premières pages de l'*Idéologie* avec la plus grande satisfaction et aussi facilement qu'un roman : « Tracy jette en lui mille germes de pensées nouvelles » ; *nosce te ipsum*, connais-toi toi-même, ce précepte de la Grèce et de Tracy, Beyle le regarde comme le « chemin du bonheur ». Tracy lui démontre que nos erreurs résultent presque toujours de l'imperfection de nos souvenirs. Il lui prouve l'utilité de la logique, lui inspire l'amour de la logique, et depuis lors, Beyle, qui manque souvent de logique, répète qu'il faut de la logique, que la logique est l'habitude de raisonner juste et de lier ses idées. Pour arriver à la vérité, pour ne pas dévier du « sentier accoutumé » sous l'empire de l'émotion, pour ne pas se livrer à ces désirs contradictoires d'où naissent la plupart de nos désappointements et de nos malheurs, il faut consulter et méditer Tracy. Il lisait encore l'*Idéologie* à Milan en 1814. Lorsque Tracy publia son *Traité de la volonté*, il le déclara sublime. Quand parut le *Commentaire sur l'Esprit des lois*, et bien que Tracy n'eût pas le style de Montesquieu, Beyle l'accueillit avec enthousiasme ; ce *Commentaire*, c'était son credo politique, c'était sa profession de foi. Tracy, écrit-il à la fin de 1821, est « le plus grand de nos philosophes ou pour mieux dire, le seul philosophe que nous ayons. »

Il feuillette même à l'époque de sa « vie d'artiste » le traité de Maine de Biran sur l'*Habitude* et la première partie du livre de Lancelin, *Introduction à l'analyse des sciences*, où il lit curieusement les pages qui concernent la génération des facultés intellectuelles (1).

(1) Sur Lancelin (comme sur Cabanis et Tracy), voir PICAVET, *les Idéologues*, 424.

Beyle est donc un des disciples de l'idéologi dit-il, a trouvé cette science, Condillac a comm donner un corps, Tracy l'a portée à la per tuelle. »

Mais il est idéologue à d'autres égards. Comm logues, il n'aimait pas Bonaparte, ne voulait pas ture et ne desespérait pas de la Révolution. « Je en 1803, beaucoup plus citoyen que sujet et je marcher sur les traces de cette génération hommes qui, constructeurs de la Révolution, ont par leur propre ouvrage. » La lecture de Plutai tragédies d'Alfieri l'affermit dans son républican

Il appelait plus tard l'auteur des *Vies parallè* teur, un prêtre spirituel et hypocrite; mais le d'Amyot lui semble alors le livre par excellenc lit bien, trouve que tous les autres n'en son copies. » Il éprouve, en la lisant, sous le Consula tions que les jeunes Français éprouvaient à la v Révolution ; comme eux, il s'enthousiasme pour de l'antiquité, pour Brutus, qu'il proclame le p des hommes et qu'il voudrait célébrer dans une pour ceux qui, ainsi que Brutus et Timoléon, rapprochés le plus de la divinité ».

Les tragédies d'Alfieri font sur lui autant d'e biographies de Plutarque ; elles lui inspirent la l tyrannie et l'amour de la liberté. Timoléon réi frère Timophane qui vante la monarchie et a royauté, lui paraît annoncer une « grande v même vérité que Cinna, traçant aux conjurés le t proscriptions et leur proposant de frapper « Voilà quels sont les rois ! »

Comme ses cousins Daru, il est hostile au premi Il ne sait pas et ne saura jamais que les Daru son ment à la tête d'un « parti de l'Angleterre » ; que enrichis par la Révolution et désormais cons

révèlent à l'Angleterre les desseins de Bonaparte ; qu'ils veulent une Angleterre puissante qui contienne Napoléon, l'occupe, l'empêche d'être le fléau de la France et un autre Néron (1). Mais il connaît leurs préférences pour l'Angleterre et il les partage : il partage leur haine contre l'homme qui n'a pas fini la Révolution. Si discret qu'il soit dans son *Journal*, il laisse percer ses sentiments.

Au sortir d'une lecture d'Alfieri, il dit à Mante en regardant les Tuileries : « Ce château me pèse sur les épaules ! »

Il reproche à Bonaparte d'avoir traité sans ménagement des hommes éclairés, d'avoir violenté Volney qui s'opposait au rétablissement de la religion : « Bonaparte dit à Volney que le peuple français lui demandait la religion, qu'il croyait devoir à son bonheur de la lui rendre. — Mais, si vous écoutez le peuple, il vous demandera aussi un Bourbon. — Là-dessus, Bonaparte se mit dans une colère épouvantable, appela ses gens, le fit mettre dehors, lui donna même des coups de pied, à ce qu'on dit, et lui défendit de revenir. Le pauvre Volney, qui a une santé très faible, fit une maladie. Mais dès qu'il fut rétabli, il s'occupa à faire un grand rapport là-dessus au Sénat. On le sut, et on lui dit de cesser ou qu'il serait assassiné ; depuis lors, il ne sort guère. Si cela est vrai, voilà pour un futur Tacite ! »

Chaque fois qu'il rencontre Napoléon, il l'examine avec attention et le dépeint très froidement et sans la moindre marque d'admiration. Le 14 juillet 1804, l'Empereur passe près de Beyle ; il monte un beau cheval blanc ; il porte

(1) Cf. PINGAUD, *Le comte d'Antraigues*, 2e éd. 227, 235, 260, etc., et Albert SOREL, *Lectures historiques*, 132. Martial Daru n'était pas sans doute dans le secret de l'*ami* et ne collaborait pas à la correspondance de son frère avec d'Antraigues ; mais il se moquait de Bonaparte et il conte sur lui des choses « à engendrer le rire » (*Journal*, 114).

l'uniforme de colonel de sa garde avec des aig
salue beaucoup et sourit, mais, dit Beyle, c'e
rire de théâtre, le sourire de l'acteur Picard,
« où l'on montre les dents et où les yeux ne sou

Un autre jour, après l'avoir longtemps consid
fil, il assure que l'empereur a le front et le ne
dire parallèles, et, par suite, la mine assez bass

Il note complaisamment que la croix de la Lé
neur reçoit mauvais accueil, et que, pour s'en
jeunes gens portent des œillets rouges à la bouton
crie très légèrement *vive l'empereur* sur le pass
verain, et qu'on crie encore moins *vive l'impér*
la représentation gratuite du Théâtre-Franç
veau César n'a pas été applaudi, que les spec
sissent avec empressement les allusions ou « ap
défavorables à Napoléon, que ces vers de *Cinna*
les bravos :

... et le nom d'empereu
Cachant celui de roi, ne fait pas moins d'horreur

Le jour du couronnement, à la vue du cortèg
« la religion, dit-il, vient sacrer la tyrannie
bonheur des hommes ; c'est l'alliance de tous
tans », et il rentre chez lui pour *se rincer la bo*
sant un peu d'Alfieri. Lorsqu'il apprend de Ma
que Napoléon accompagne le pape à Milan,
c'est « renouveler la farce de Lyon », que l'e
fera sacrer roi des Lombards comme il se fit à Lyo
par la Consulta président de la République italie

L'exécution du duc d'Enghien et le procès
excitent l'indignation de Beyle. Il écrit dans s
que Bonaparte a fait *assassiner* le duc, et re
quatre jours à la Malmaison dans un profond spl

(1) Cf. la lettre de Daru (PINGAUD, *d'Antraigues*, 255
enfermé à la Malmaison sans qui que ce soit. »

Est-il vrai, comme il l'a prétendu plus tard, que Mante l'ait « engagé dans une sorte de conspiration » qui avait pour but de sauver le vainqueur de Hohenlinden ou de l'investir du pouvoir ? En tout cas il aimait Moreau, qu'il avait connu chez le général Michaud à Fontainebleau. Il remarque que le public du théâtre est « avide d'applications en faveur de Moreau », et, quand il apprend le départ du général pour l'Amérique, que les Etats-Unis auront vu dans le même siècle Washington, Kosciusko et Moreau. Il reproduit volontiers le récit d'un voyageur qui revient d'Espagne : le gouverneur de Cadix logeant l'exilé, les enfants criant : *Vive Moreau* ! » les Français de Barcelone lui donnant à dîner.

Évidemment, à cette époque, il avait cette « fibre républicaine que les Dauphinois ont au fond du cœur » ; il accusait Bonaparte de « voler à la France la liberté », et il frémissait de colère lorsqu'un ami lui révélait que le donjon de Vincennes se remplissait de prisonniers : « la terreur est si forte que ceux mêmes qui en sortent n'osent pas dire qu'ils y ont été. »

Mais, ainsi qu'il s'exprime, il revenait toujours de ces grands objets à lui-même, et parfois ce n'était pas sans tristesse. Généreux, prodigue, prenant des leçons de déclamation à un louis le cachet, vêtu avec recherche, il fut par instants dans le besoin. Chérubin lui avait promis une pension mensuelle de deux cent quarante francs et l'habillement ; il ne donna que deux cents francs et ne fournit pas de costume ; il ne concevait pas qu'on pût dépenser dix louis en quatre semaines. Au lieu d'envoyer l'argent à jour fixe, il l'envoyait irrégulièrement, et Henri Beyle dut emprunter à gros intérêts, dut refuser un acompte à son tailleur. A certains moments, il n'avait pas un liard en poche. Il refusa un soir de dîner chez les Daru, parce qu'il n'avait que vingt-six sous, et ne pourrait payer le fiacre qui ramène-

rait les Dames Rebuflet. Un instant, en décembr un froid de dix degrés, il fut sans feu, sans lun habit, et il avait des bottes percées. Il maudit d cœur le père dénaturé qui le laissait dans cette et cet « affreux abandon » ; il l'accusa d'abrég Mais quoi ! le bonhomme ne pensait plus qu'à s'a il était de ces gens qui se fâchent lorsqu'il faut p Dauphiné, lit-on dans les *Mémoires d'un touriste* des pères est terrible envers les enfants. »

Heureusement, Beyle est jeune, pétulant, étour à faire des folies. C'est alors qu'il monte derrièr ture la livrée sur le dos, alors qu'il prend dans u thèque un livre où des amants ont coutume de ca lettres. Il se dit bientôt qu'il est absolument impossi vailler et d'aller dans le monde, que ce sont là « j contradictoires », que, s'il ne cherche pas à se prendra l'habitude de la sauvagerie et deviendra pour le reste de sa vie. Beyle renonce donc au t moins au travail méthodique et régulier, au trava acharné ; il se jette à corps perdu dans les plaisir

C'était un gaillard de forte taille, sans grâce a ses amis le nommaient, à l'Ecole centrale, la to lante, et en Italie, le Chinois ou le grand Egyp même se plaignait de n'être pas beau, et il a so gretté de ne pas avoir la figure du général Deb lieutenant Robert. Mais il aimait à citer le vers

Des personnes d'esprit sont-elles jamais laides ?

« Tu es laid, lui disait son oncle Gagnon, mais t physionomie. » Il avait la jeunesse et avec elle ments de la vie, ceux-là seuls, écrivait-il plus sont en possession de plaire toujours. Il avait vigueur, des cheveux très frisés, des yeux parlan feu faisait peur. Mazeau le comparait à un lion.

Il n'épargna rien pour rehausser sa bonne

l'éclat de la toilette. Beyle s'est constamment piqué d'être un dandy. Il est donc bien mis, parfaitement mis. Il porte un habit bronze-cannelle, un triple jabot, une cravate élégante, une culotte et des bas de soie. Lui-même s'adresse ce compliment, qu'il a le maintien noble et les meilleures façons, qu'il parle agréablement et sur le ton de la politesse la plus aisée, qu'à la promenade des Tuileries ou au Jardin du Luxembourg, ou dans ses visites de l'après-midi, il est brillant, pimpant, superbe, plein de distinction. Il court les salons ; il a ses entrées chez le comte Marescalchi qui donne de si belles fêtes dans sa maison des Champs-Elysées ; il devient si mondain qu'il souhaite être présenté au marquis de Lucchesini, ambassadeur de Prusse.

Il est toujours amoureux, et, s'il ne l'est pas, assure qu'il ne vaut rien. Ses amis lui disent qu'il est tout passion, tout salpêtre, qu'il a dans les veines, non du sang, mais du vif-argent. Aussi, est-ce chose impossible d'énumérer les passionnettes et les passions qu'il eut alors.

Il avait aimé à Grenoble, en 1802, une jeune fille au charmant sourire. Mais la coquette se divertit à le tourmenter ; elle ne lui souriait un jour que pour le fuir le lendemain ; il voulut écrire ; elle lui rendit son poulet avec mépris, et de ce violent amour, il ne lui resta pour gage qu'un morceau de gant.

A Paris, peu de temps après son arrivée, il courtisa la femme d'un banquier millionnaire et jaloux. Il envoya cinq lettres à sa belle ; elle déchira la première, refusa les trois autres et lut la cinquième. Penché sur le dos de sa bergère, il la faisait rire en lui débitant des plaisanteries ou en fabriquant un petit homme avec le bout de son mouchoir, et elle voulut lui obtenir une place de sous-lieutenant dans les chasseurs de la garde consulaire. Il l'abandonna pour une nièce ravissante qu'elle avait. La petite aimait Beyle ; elle l'embrassait de tout son cœur quand s'offrait l'occasion, et ses billets, malgré les fautes d'orthographe,

étaient assez tendres. Mais *niente più*, rien de plus, et Beyle partit bientôt pour Grenoble.

A son retour, au printemps de 1804, il aime de tous côtés. Il aime à la fois une certaine Charlotte, Victorine Mounier, Adèle Rebuffet, Louason, d'autres encore. Il se dit qu'il serait possible, qu'il serait amusant d'avoir celle-ci, d'avoir celle-là. Il se promet d'attaquer toutes les femmes qu'il rencontrera. Les jeunes gens, dit le comte Mosca dans *la Chartreuse de Parme*, « veulent avoir toutes les femmes, puis le lendemain, ils n'y pensent plus ».

Beyle se croit, d'ailleurs, très adroit et s'il s'engage « dans les intrigues du monde jusqu'au cou » ; il s'imagine qu'il manœuvre en maître, et qu'il est un véritable roué, qu'il déploie une finesse incroyable, qu'il fait en se jouant des choses qui sont « le chef-d'œuvre de l'habileté ».

Parmi les femmes qui l'attirent alors, Adèle Rebuffet, Victorine Mounier et Louason méritent seules une mention.

Il s'était épris d'Adèle Rebuffet dès 1802, et il se souvint longtemps de l'émotion délicieuse qu'il avait ressentie lorsqu'à Frascati, à un feu d'artifice, au moment de l'explosion, la jeune fille s'appuya sur lui : deux ans après, l'image d'Adèle inclinée sur son épaule lui faisait oublier ses chagrins, et lui rendait du courage ; cet instant avait été le plus heureux de sa vie. Adèle ne paya pas de retour son cousin Beyle. A la fin d'un grand déjeuner, elle lui avoue qu'elle aime Cardon. Pourtant, elle le cajole ; elle lui offre une mèche de ses cheveux ; elle lui permet, une après-midi, dans une heure de tête-à-tête, des privautés singulières. Le 25 août 1806, il la mène avec sa mère au Jardin des Plantes, lui donne à dîner, l'entretient librement de toutes choses, et la jeune personne, qui ne demeure pas en reste, lui conseille de ne pas prendre mauvais ton, de ne pas fréquenter de petites actrices, de ne voir que les principales,

Georges et Duchesnois ; mais parfois la « conversation languit » ; il y a chez Adèle « disette d'idées ». Et vraiment, elle a l'âme sèche, vaniteuse, et, malgré ses protestations de désintéressement, avide d'argent et de jouissances : elle sait trop qu'elle a vingt mille livres de rentes. Un soir de février 1805, à sa toilette, « l'affaire la plus importante d'une jolie femme, celle où elle est elle-même », Beyle observe curieusement Adèle : éclairée par la vive lumière d'un quinquet, elle se coiffe, et lui, posté derrière le miroir, entièrement dans l'ombre, n'aperçoit sur la figure de sa parente que « sécheresse, absence de passions douces et même cruauté ». Il devina bientôt qu'elle avait, ainsi que sa mère, jeté son dévolu sur Alexandre Petiet, et que cet Alexandre, que Martial Daru qualifiait de « bêta », passait pour un grand homme aux yeux des dames Rebuffet, parce qu'il était riche, fils de Claude Petiet, et commissaire des guerres. Et cependant, avant de partir pour la Prusse, Beyle fut ému, attendri ; son amour pour Adèle se réveilla ; « voilà bien, s'écriait-il, mon ancienne bêtise ! » (1).

Victorine Mounier était la sœur d'Édouard et la fille du constituant ; Beyle l'adorait, elle aussi, et un instant il n'aime qu'elle et la gloire. Il la cherche des yeux au théâtre ; il se promène à minuit sous sa fenêtre ; il lui écrit, sans qu'elle daigne lui répondre, des lettres ardentes. Un jour, il la rencontre ; il est gai, il tient une actrice sous le

(1) Adélaïde-Baptistine Rebuffet, fille de Jean-Baptiste Rebuffet (qui meurt vers 1804) et de Magdelaine Paul, était née le 23 octobre 1788 à Marseille. Elle épousa le 16 février 1808 Alexandre Petiet et lui donna quatre enfants, deux fils et deux filles : Napoléon-Félix Petiet (né à Pise le 5 décembre 1809, élève de l'École Polytechnique en 1829, général de brigade en 1868, mort au Vésinet le 31 décembre 1874) ; Jules-Alexandre Petiet (né en 1813, qui fut chef de l'exploitation et ingénieur du matériel des chemins de fer du Nord) ; Eugénie-Auguste Petiet ; Anne-Louise Petiet. Elle mourut le 12 octobre 1861, à Saint-Bris, dans l'Yonne.

bras, et il se rengorge, s'imagine que Victorine ne manquera pas au prochain entretien de lui rable !

Son plus brûlant amour fut la petite Louas vrai nom Mélanie Guilbert, qui se destinait au qu'il connut chez l'acteur Dugazon, son maître d tion. Il voulait, en s'attachant à Louason, se gu violente passion pour Victorine, et il tomba de chaud mal. Peu à peu il s'enflamme pour Mélani elle était facile et accueillante. Elle avait été la de l'acteur Lafond, du journaliste Hoché, du pc Victor, de Martial Daru qui, un jour, chez Dugaz sence de Beyle, pendant qu'elle joue Monime, familièrement et de sa cravache lui donne de pe d'amitié. Mais Beyle la considère comme la plu des femmes. Elle a pour intime amie une Mme Mc tient très justement pour une basse catin qui si ton : il ne pense pas que qui se ressemble se r S'il la voit mélancolique, il assure qu'elle a l'âme sible pour sa position : il ignore qu'elle a besoin Elle s'arrête avec lui devant les magasins de m remarque avec quel art les Parisiens étalent l chandise, elle regarde de beaux bonnets, entre boutique pour les essayer : Beyle ne devine p désire un cadeau. Il rencontre chez elle Blanc, neuf, Wagner, et le voilà jaloux, soupçonnant hommes sont des entreteneurs, voyant avec froide Mélanie sourire divinement de sa colère et de sa politesse contrainte. Puis, se tranquil s'avise avec candeur qu'ils ont quelque affaire a que Blanc, par exemple, qui connaît le théâtre, d leçons à l'apprentie comédienne et lui raisonne s Et qu'importe ? Quand elle serait une fille comr parfait a-t-il jamais existé ? N'est-ce pas la pire les duperies que de ne pas aimer de peur d'être

Une Mélanie ne vaut-elle pas mieux que les femmes dites honnêtes auxquelles l'hypocrisie est indispensable (1)? Aimer une femme du monde, n'est-ce pas perdre du temps, n'est-ce pas se donner un « vernis d'infériorité » ?

Il veut donc avoir Mélanie. Il trace des plans de campagne, écrit à l'avance ce qu'il fera, ce qu'il dira : afficher une tristesse tendre ou un sombre désespoir, faire soudainement éclater des larmes, prendre des airs de fatuité. Beyle subit ainsi la contagion de ce qu'on nommait déjà le cabotinage ; il débite à Mélanie des propos galants qui sont du pur Fleury et il pourrait presque indiquer la pièce d'où il tire chaque geste. Pour la piquer un peu, il feint de posséder une autre Mélanie et — chose vraiment indélicate et impardonnable — il lui assure qu'il a eu Victorine. Mais sa princesse, comme il l'appelle, lui impose par l'esprit, par les façons, par une « figure céleste ». Loin d'elle, il a de l'audace et jure de tout oser ; près d'elle, il est timide et nigaud. Vexé contre lui-même, honteux d'être si peu hardi, il allègue qu'il l'aime trop pour ne pas la respecter. Bref, quoiqu'elle lui tienne la dragée haute, il ne peut plus s'arracher d'elle ; il faut qu'il se livre au plaisir de la voir, de l'adorer, et, selon le caprice de la dame, les jours sont pour lui ou les plus heureux ou les plus malheureux de la vie. Par manière d'excuse, il se dit qu'il scrute et analyse ce cœur intéressant, qu'elle lui est utile, qu'elle le forme, qu'elle a tant d'esprit, tant de talent comique qu'il profite infiniment dans son commerce, qu'elle le corrige, lui change le caractère. Et, lorsqu'il s'interroge avec franchise, lorsqu'il s'épanche dans ses lettres à sa sœur, il s'avoue que Mélanie le mène et l'entraîne comme s'il était un enfant.

Le roman se noue, et il a de gracieux épisodes. Un jour, pendant que Mélanie se fait friser, Beyle souffle le feu, et

(1) Il dira de même en 1819, lorsqu'il aime Mathilde : « Les femmes honnêtes aussi coquines que les coquines. »

lorsqu'elle commence à raconter son histoire, il s'assied à côté d'elle; il la regarde, il l'écoute la main dans la main. Une après-midi, au sortir d'une leçon de Dugazon, les deux amis ont faim; ils mangent avec délices des pommes de terre que la femme de chambre a fait cuire, et une chaise placée entre eux leur sert de table. Une autre fois, Mélanie en papillotes range dans l'armoire le linge que sa domestique a repassé; Beyle survient, la prend par le bras, et tous deux, devisant, se promènent ainsi de long en large. Insensiblement s'établit une tendre familiarité. On s'embrasse, on s'appelle par son prénom; mais Louason ne s'abandonne pas : tantôt elle semble savourer les baisers de Henri; tantôt elle l'écarte, le repousse, en lui disant avec force : « Pas le plus petit! ».

Il finit par lui proposer de vivre à la campagne, d'habiter en un coin solitaire avec elle et une fille qu'elle a et qu'il se charge d'éduquer. Mélanie était trop sensée pour accepter cette offre imprudente. Au mois de mai 1805, elle se rendit à Marseille où des amis — elle en avait tant! — l'avaient fait engager au théâtre. Beyle l'accompagna jusqu'à Lyon. De là, il gagna Grenoble.

Ce séjour de Beyle dans sa ville natale fut de courte durée. Il eut de graves conversations avec sa sœur Pauline. Mais Grenoble lui parut sombre, stupide, et ses parents l'ennuyèrent. Il résolut de rejoindre Mélanie. Ne disait-il pas au mois de mars précédent qu'il irait pour l'amour d'elle à Marseille, et prendrait le nom d'un cousin qu'elle avait à Versailles? Il savait qu'elle plaisait au public marseillais et qu'elle était protégée par le préfet Thibaudeau. Beyle fut jaloux. Il trouva de la froideur dans les lettres de l'actrice, il se plaignait de leur brièveté, et lorsqu'elle lui manda qu'elle était souffrante, fatiguée, courtisée par Thibaudeau, il n'hésita plus. Mante était alors à Marseille et travaillait à la banque. Beyle voulut suivre avec son ami la « carrière commerçante ». Par l'intermédiaire de l'épicier

Reybaud qui tenait boutique dans la maison du grand-père Gagnon, il entra comme employé chez le négociant marseillais Meunier, et de son comptoir il marquait à Colomb que le commerce était sa véritable vocation.

Mélanie fut enfin sienne. Elle était, a-t-il dit, supérieurement faite, et il jouit du plaisir de la voir se baigner dans l'Huveaune, à l'ombre des grands arbres. « Je suis, écrivait-il à sa sœur, tendrement aimé d'une femme que j'adore avec fureur. » Il rédigea son testament et donna tout ce qu'il possédait à Mélanie ; il la recommandait à Pauline s'il venait à mourir; il assurait même que la fille de Mélanie était sa fille à lui, Henri Beyle !

Au mois de février 1806, le théâtre de Marseille ferma ses portes et dans la première quinzaine de mars Mélanie regagna Paris. Mais elle avait épuisé toutes ses ressources, elle vendait chaque jour quelqu'une des bagatelles qui lui restaient, et Blanc, devenu directeur général des douanes du roi Joseph, l'appelait à Naples, lui proposait un superbe engagement (1). Elle somma Beyle de prendre une résolution. Voulait-il s'attacher à elle pour jamais, lui consacrer sa vie, ou l'aimait-il comme un jeune homme qui ne songe pas à l'avenir et ne cherche qu'à passer le temps de la façon la plus agréable ?

Beyle écrivit qu'il aimait toujours Mélanie, qu'il la reverrait bientôt et qu'il serait aise de la revoir. Mais peu importaient à Mélanie protestations et caresses : elle exigeait une réponse nette et catégorique. Beyle ne fit pas cette réponse; il revit Mélanie, il l'aima, la posséda de nouveau; Mélanie ne partit pas pour Naples, et elle eut, après tant d'aventures, la chance inouïe d'épouser un Russe, M. de Baskov.

L'amant de Louason était resté quelques semaines à

(1) Ce Blanc est donc le père de Louis et de Charles Blanc.

Marseille après le départ de sa maîtresse. dégoûtait du commerce. Le pays lui semblait plein de poussière, plantés d'arbres poudrés à inférieur au Dauphiné. Les amis de Grenoble retrouvés lui déplaisaient, et une Mme Tivol voyait d'abord d'un œil favorable, lui battait f qu'elle savait sa liaison avec Mélanie. Sur u l'oncle Gagnon et d'après le conseil de Mante, Grenoble dans les derniers jours de mai 1806.

Il se résignait derechef à demander une place sins Daru. « Il me faut, avouait-il, un emploi travaille et qui tende à l'avancement. » Le 15 n seille, en roulant des projets d'avenir, n'avait qu'en quelque trou qu'il fût confiné par la volont Daru, il irait dès son arrivée se présenter au p receveur général? En 1804, après un entretien d Gagnon avec Eugène de Beauharnais, n'avait-il rant deux heures des « illusions d'ambition » ? Au de la même année, n'avait-il pas désiré de repre militaire, celui de tous les états qui l'ennuyait le

Une démarche tentée en 1805 n'aboutit pas drine Daru, la jeune femme de Pierre, déclara qu'elle et son mari ne feraient jamais rien pour vaise tête. Mais, en 1806, le docteur Gagnon plai de son petit-fils auprès de Pierre Daru, avec aut leté que de chaleur. Il allégua que les inconsé Henri étaient de son âge, que le jeune homme n'a donné le métier de soldat que pour obéir à sa fa me suis chargé de tout, mandait-il à Henri Beyle ton exactitude à suivre ton plan et tes études de ans ; j'ai assuré que tu avais acquis beaucoup de et je me suis rendu caution de ta constance succès » (1).

(1) STRYIENSKI, *l'Enfance de Beyle*, 20.

Chérubin Beyle se joignit au grand-père Gagnon. L'idée que Henri était employé de commerce humiliait profondément l'avocat : il ne voulait rien faire pour un fils qui remuait des barriques d'eau-de-vie, mais il promettait de tout faire pour un fils dont il lirait le nom dans les journaux. Les deux Beyle se rapprochèrent, et Henri reconnut que les choses tourneraient bien mieux si son père avait plus de franchise.

Lui-même écrivit, non au terrible Pierre, mais à l'aimable Martial : il était un peu mûri, prêt à travailler dix heures par jour ; qu'on le mît à l'épreuve pendant deux ans, et l'on verrait !

La réponse des Daru fut favorable : Beyle n'avait qu'à venir.

Il vint. Il passa par Lyon et Mâcon. A travers la plate et crayeuse Champagne, dans une patache dont les cahots le firent horriblement souffrir, il alla voir Crozet à Plancy-sur-Aube. Le 10 juillet 1806, il était à Paris. Il avait obtenu de son père une pension mensuelle de trois cents francs : « Une lettre de mon grand-papa, disait-il, a décidé l'affaire; il m'a planté; il faut que mon père m'arrose. »

Les Daru le reçurent avec bienveillance : Pierre eut l'air très amical ; Martial fut, comme toujours, charmant. Mais les semaines s'écoulaient et Beyle n'avait pas d'emploi. « Je me sens, lisons-nous dans son *Journal* à la date du 10 septembre 1806, je me sens malheureux par le manque d'un état. » Allait-il rester bourgeois de Paris ? Lui donnerait-on, à son vif regret, une place dans les droits réunis ? Par bonheur, la Prusse se déclara contre Napoléon. Beyle vit Paris s'animer du bruit des armes et s'enfiévrer d'une belliqueuse ardeur ; la garde témoignait hautement son enthousiasme ; les chasseurs malades à l'Ecole militaire sautaient par les fenêtres. Tout le monde partait. Pourquoi ne partait-il pas ? Pourquoi n'était-il pas

adjoint aux commissaires des guerres ? Il s'enha
Martial de l'emmener, et Martial, après avoi
du grand Pierre, engagea son cousin à le sui
magne. Beyle suivit Martial ; mais, pour l'insta
pas de titre, pas de caractère ; c'était, selon son
le revers de la médaille.

Il n'assista pas le 14 octobre, comme il le p
la bataille d'Iéna, puisqu'il se trouvait enc
Paris, et il écrit d'ailleurs au mois de novem
vu d'autre champ de bataille que celui de I
Mais le 27 octobre, il vit l'entrée triomphale de
Berlin. Ce spectacle le « frappa beaucoup » ; ce
moments de sa carrière où il connut à la fo
siasme et le bonheur : « Napoléon, a-t-il dit,
grand uniforme de général de division. Il marc
pas en avant des soldats ; la foule silencieuse
deux pas de son cheval ; on pouvait lui tirer d
fusil de toutes les fenêtres. »

Il courut Berlin et les environs. Le paysage
lui parut charmant, et les îles de la Havel, con
Sans-Souci, lui semblèrent « tout ce qu'il y
noblement gracieux dans le Nord ». Mais il s'
Berlin fût au milieu d'une mer de sable : « Il fa
t-il, avoir le diable au corps pour mettre là une v

Le 29 octobre, il était désigné par Pierre Da
emploi d'adjoint provisoire aux commissaires de
La nomination fut confirmée le 16 décembre sui
ministre de l'administration de la guerre, Dejean
avait écrit Daru à Dejean, a déjà l'honneur d'êtr
Votre Excellence, et mérite son intérêt et sa

(1) « J'ai servi, écrit-il audacieusement au ministre de
3 juillet 1828, comme adjoint aux commissaires des guerres
jour de la bataille d'Iéna », et dans sa notice de 1837, «
vit la bataille d'Iéna. »

lance. » Près de sept mois plus tard, le 11 juillet 1807, par décret rendu au camp impérial de Königsberg, Beyle devenait adjoint titulaire.

V

Beyle devait se rendre sans délai à Brunswick, et prendre le service de la place. Il arriva dans cette ville le 13 novembre 1806, et, bien qu'elle fût hors d'étape et qu'elle n'appartînt à aucun des arrondissements de l'armée, il eut, à certains instants, une besogne très considérable. Il fallait envoyer ordres sur ordres, écrire lettres sur lettres, expédier des convois de toute espèce, faire en deux heures un travail qui demandait une demi-journée, rédiger de longs procès-verbaux, vérifier une comptabilité de plusieurs millions disséminée dans un gros registre ; il fallait aller de côté et d'autre, tantôt à Halberstadt, tantôt à Bamberg, tantôt à Berlin, et il dut par deux fois courir à Paris au ministère de la guerre (1).

Pourtant, il sut trouver des loisirs. Ses supérieurs étaient l'intendant, son cousin et ami Martial Daru (2), et l'ordonnateur La Saulsaye (3), homme aimable, qui jouait presque tous les soirs au piquet avec son adjoint, et lui contait des anecdotes sur des littérateurs qu'il avait connus, sur Collé, sur Crébillon fils, sur Rulhière. Aussi, put-il, soit à Bruns-

(1) Une fois, à la fin de 1806, il grimpe le 30 décembre, par un vent de tempête, sur le clocher en filigrane de Strasbourg, plus haut que les cloches, et son voyage dure trois semaines ; une autre fois, le 25 décembre 1807, il part de Brunswick pour revenir avant le 13 janvier 1808.

(2) Martial Daru, alors sous-inspecteur aux revues, faisait fonction d'intendant de province ; il leva sur le pays une contribution de 150 millions et y laissa pourtant un renom de bonnes manières et d'affabilité. Cf. E. Heusinger, *Denkw. aus der neueren braunschw. Geschichte.*

(3) La Saulsaye, ancien secrétaire du duc d'Aiguillon, né à Bordeaux le 18 février 1743, mort à Munich le 5 janvier 1809.

wick, dans le logis qu'il occupait près de l'ég
Egidius, soit à Richemont, sous les frais ombra
din anglais que la duchesse de Brunswick avait
cemment à la place d'une horrible bruyère, c
chambre qu'il avait louée en ce charmant endroi
à des lectures, s'abandonner aux réflexions que
raient Shakespeare, Bolingbroke et Goldoni. Il
faire son goût pour la bonne musique. « J'ai, d
la musique, et avec le plus grand bonheur pou
1806 à 1810 en Allemagne. » Il eut même l'idée d',
le piano.

Il visita le pays. Il chassa le cerf dans les mon
l'Elm, et passa deux jours agréables dans celles d
fit un superbe voyage au Brocken. Il descendit a
la mine Dorothée, et malgré l'odeur de soufre c
qui lui répugnait, et bien que sa main eût à tou
glissé sur la boue qui couvrait les échelles, il
spectacle curieux. Dans la dernière semaine d'octo
à l'insu de son intendant et de son ordonnateu
lande de Lunebourg aux immenses prairies ento
clôtures et coupées de bois et de ruisseaux, par l
où il s'embarqua sur l'Elbe, il poussa jusqu'à Ha
jusqu'à Altona, où il ne manqua pas d'aller chez I
cet ancien aide de camp de Dumouriez, qui tenait
et joignait au métier d'espion celui de restaurateur

Il eut de vives jouissances d'amour-propre. Il
personnage. Les Allemands lui disaient *monseigneu*
Français *monsieur l'intendant*. Les généraux lui r
visite. Il recevait des sollicitations, grondait ses sec
assistait à des dîners de cérémonie.

Pour imposer à la population, il prit la partic
moquait naguère d'une société de l'ancien régi
fréquentait au Marais et qui l'appelait monsieur d
Mais les Allemands ont le respect de l'aristocr
Zimmermann assure qu'on demande d'un inconnu,

lande s'il a de l'argent, en Angleterre quel homme c'est, et en Allemagne s'il est de la noblesse. Beyle signa désormais *de Beyle*, et il fit venir de Grenoble un cachet aux armes de son père : d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent. « Ces bêtises-là, disait-il, ont un grand prix en Allemagne ; c'est la planche qui aide beaucoup d'honnêtes gens à franchir les préjugés qui les séparent de moi. »

M. de Beyle conta fleurette à une blonde et gracieuse jeune fille, Minna ou Minette de Griesheim, dont le père, le général-major de Griesheim, était avant la guerre commandant de la ville (1). Cette passion eut des péripéties. Minette dédaigna d'abord M. de Beyle ; il fit semblant de la quitter pour une autre, et Minette, étonnée, désappointée, malheureuse, se hâta de se réconcilier avec lui. Mais que d'activité, que de talent il dut déployer pour obtenir de cette Allemande un serrement de main ! C'est qu'un jouvenceau courtisait Minette depuis quatre années dans l'intention de l'épouser, et M. de Beyle n'avait pas de sérieuses visées : il voulait se distraire, s'amuser ; il voulait être aimé de Minette, sans lui nuire auprès du futur mari, et il confessait à l'avance que le lendemain du jour où il serait assuré de l'amour de la noble demoiselle, il la trouverait presque insupportable.

On rapporte qu'il s'est, en cette période brunswickoise de son existence, signalé par un acte de grand courage. Il avait dans une petite ville la garde d'un hôpital et d'un dépôt d'approvisionnements ; la garnison française s'éloigne ;

(1) C'est à cette famille de Griesheim qu'appartient un autre général-major du même nom, plus connu que le père de Minette, Charles-Gustave-Jules de Griesheim, gouverneur de Coblentz et d'Ehrenbreitstein ; sa mère, une demoiselle de Sartorius, était de Brunswick. (*Militær-Wochenblatt*, Beilage, janvier 1854.)

une insurrection éclate aussitôt, le tocsin sonne, l
tion veut massacrer les malades et piller les n
Beyle court à l'hôpital, il met les impotents en e
aux fenêtres qu'il fait matelasser, il arme tout l
convalescents, fiévreux, blessés, et à la tête de cet
opère une sortie victorieuse ; à la première déc
foule des émeutiers se dissipe.

Il est étrange que cet incident de la vie de B
resté inconnu à son ami Colomb. Il est plus étrang
que cette insurrection, si légère qu'elle soit, n'
nulle trace dans l'histoire du temps. Quelle est ce
ville ? Pourquoi la garnison l'avait-elle quittée ?
Beyle, soit dans ses requêtes au ministre de la gu
dans ses Mémoires, n'a-t-il jamais parlé de cett
d'éclat ? Pourquoi les biographes ont-ils répété l'
sans la contrôler ?

Il suffit pourtant de lire une de ses lettres à sa sc
savoir la vérité : Beyle y raconte avec calme et su
plaisant cette prétendue prouesse. Un soir du moi
tembre 1808, à Brunswick, par un magnifique clair
un soldat français tue un pékin. La foule s'amasse,
le « tuant », comme dit Beyle est malmené, et il n
temps de gagner l'hôpital que le peuple assiège et
A cet instant, Beyle passe dans la rue. Il enten
maudit Français et de tous côtés les poings s'abat
son chapeau d'uniforme. Mais voici que retentit un
fusil : les gens qui remplissaient la rue s'épouvant
uns se jettent sur le sol, les autres se collent au
maisons. Beyle reste seul debout. Il voit à ses pi
belle jeune fille de dix-huit ans ; il lui tâte innocem
bras qu'elle a très beau et bien fait ; il la relève
ment, dans la crainte qu'elle n'ait la jambe cassée ; il
contre un mur, tout en pensant au Sganarelle de
qui passe la main sur le sein de Clélie évanouie ; il
par terre ; elle le regarde, lui fait une jolie révér

prend la fuite. Cependant les soldats sortent de l'hôpital : leur décharge a balayé la rue ; les mutins ont disparu. « Je me rappelle cette aventure, écrit Beyle, à cause du superbe coloris qui éclairait la scène ; la lumière était pure comme les yeux de Mlle de B... Mlle de B... est une grande personne de dix-sept ans qui a autant d'attraits que ses aïeux de titres. Elle a de grands yeux d'un bleu foncé se détachant sur le plus beau blanc du monde, des yeux qui, par leur éclat et leur pureté, percent au fond de l'âme ; c'est quelque chose d'immatériel que ces yeux-là ; c'est une âme toute nue » (1).

Il rappelait plus tard dans une conversation avec Mérimée le souvenir de cette soirée de septembre 1808 : « Et moi aussi, j'avais le feu sacré ! On m'avait envoyé à Brunswick pour lever une imposition extraordinaire de cinq millions ; j'en ai fait entrer sept, et j'ai manqué d'être assommé par la canaille qui s'insurgea, exaspérée par l'excès de mon

(1) Cf. *Lettres intimes*, 215. L'anecdote a été racontée pour la première fois par Aug. BUSSIÈRES, *Revue des Deux-Mondes*, 25 janvier 1843, p. 266. Mais la date de la lettre est fausse, et l'on doit lire 1808 au lieu de 1807. Cette échauffourée se produit le 4 et le 5 septembre. Le brigadier de gendarmerie Lefèvre se dispute au foyer du théâtre avec des Brunswickois. Au sortir du spectacle, il court prendre son sabre, revient à la rencontre des bourgeois et tue sur la place le maître vitrier Lietge. Meurtri de coups de bâton, il est arrêté par la garde. Le commandant de la gendarmerie le fait délivrer. Mais le peuple menace de se porter à son logement, et lorsque Lefèvre est, pour sa sûreté, transféré dans une voiture à l'hôpital, la multitude furieuse lui lance des pierres. Une première fois l'attroupement se dissipe. Une seconde fois la foule assaille l'hôpital ; un détachement du 2e de ligne, qu'il faut renforcer, marche sur les mutins et tire ; un bourgeois est blessé et une vieille femme tuée (elle eut, dit Beyle, « l'avantage d'avoir les mains percées comme notre Sauveur, de plus le ventre, et d'aller sur le champ éprouver l'effet de sa miséricorde »). Cf. DUCASSE, *Les frères de Napoléon*, I, 233 et KLEINSCHMIDT, *Geschichte des Konigreichs Westfalen*, 183.



zèle. Mais l'empereur demanda quel était l'auditeur qui avait fait cela et dit : « C'est bien ». Tous les stendhaliens connaissent cette belle tirade. Par malheur, Beyle était alors simple adjoint aux commissaires des guerres, et non pas auditeur ; il faisait le service de la place, et ce fut Martial Daru, l'intendant, qui leva la contribution et sans grandes difficultés. Beyle fut sans doute, un certain soir, menacé par une émeute ; mais, de son propre témoignage, l'assassinat d'un habitant de la ville par un soldat français avait causé la bagarre. L'excès de son zèle — et il n'a guère commis de ces sortes d'excès — ne lui a donc valu ni la colère de la canaille brunswickoise, ni l'approbation de Napoléon.

Les jugements de Beyle sur le pays et les habitants sont curieux quoique superficiels (1). Le pays, triste et plat, ne lui sourit guère. Le temps varie continuellement, et durant sept mois de l'année la boue rend les chemins impraticables. L'hiver a sans doute un charme touchant : le Nord revêt alors la sombre parure qui lui sied, et l'aspect d'une église gothique remue l'âme lorsque la neige couvre son toit et les arbres décrépits qui l'environnent. Mais pas de printemps, pas d'air velouté, pas de douces soirées au dehors. Des stations où il faut attendre deux heures avant de partir; un maître de poste qui fume sa pipe avec une tranquillité désespérante tandis que le voyageur jure et tempête ; des postillons qui vont avec une telle lenteur qu'il vaut mieux réquisitionner les chevaux des paysans. Un régime qui « bêtifie » et donnerait du flegme aux plus emportés; un vin infâme ; les fraises mêmes, allemandes, c'est-à-dire belles, mais grosses et sans parfum. Des maisons incommodes, trop de petites fenêtres, un poêle qui chauffe à tout rompre, un

(1) Voir surtout, outre les *Lettres intimes*, le *Voyage à Brunswick* publié dans Stendhal, *Napoléon*, par Jean de MITTY, 1897.

plancher qu'on lave et saupoudre de sable, et, par suite, une odeur détestable.

Pas de grâces ni chez l'homme ni chez la femme. L'Allemand est grand, gros, gras ; il a le teint beau, les joues colorées, les yeux bleus, les cheveux blonds, l'allure indolente et lourde, la démarche raide et lente, l'ensemble des traits barbare, ignoble. S'il est professeur, bourgmestre ou conseiller, il est « fagotté à faire plaisir ». L'officier a l'air ridicule ou stupide. Le soldat est la gaucherie même. Quelle différence entre l'Allemand toujours empêtré comme une recrue, et le Français léger, aisé, élégant ! Pourtant les danses allemandes sont rapides, deux fois plus rapides que les danses françaises ; mais elles aussi manquent de grâce.

L'Allemande a de belles cuisses, de beaux seins, de beaux bras, de beaux cheveux, le tour du visage aimable, une fraîcheur admirable de teint. Mais Beyle ne décerne cet éloge qu'aux bourgeoises et aux servantes. Les dames de la noblesse ne sont le plus souvent que des « bâtons vêtus », et elles médisent volontiers du prochain. Celles qu'il voit à Brunswick louent amèrement la robe de leurs amies et les calomnient en paraissant les plaindre. Cependant quelques-unes, comme Minna et sa rivale, sont jolies ; elles ont une adorable simplicité ; elles finissent toutefois par ne plus inspirer que de l'ennui, et leur sécheresse a guéri Beyle de ses folies romanesques.

Il n'est jamais revenu de ses impressions de Brunswick. Il dira dans *l'Amour* que les Allemandes sont des statues, des masses à peine organisées. « Avant leur mariage, elles sont fort agréables, lestes comme des gazelles, et un œil vif et tendre qui comprend toujours les allusions de l'amour. C'est qu'elles sont à la chasse d'un mari. Ce mari trouvé, elles ne sont plus exactement que des faiseuses d'enfants, en perpétuelle adoration devant le faiseur. »

Un des personnages des *Entretiens* du P. Bouhours dit

que le bel esprit ne s'accommode pas avec le tempérament grossier des peuples du Nord, et Rivarol contait que les bourgeois de Hambourg se mettaient à quatre pour comprendre un de ses bons mots. Beyle, lui aussi, refuse l'esprit aux Allemands. Il assure qu'ils ne comprennent une saillie qu'au bout d'un quart d'heure et qu'on fait plus de plaisanteries à Paris durant une seule soirée que dans toute l'Allemagne en un mois.

Mais il reconnaît et prône leurs qualités. L'homme d'outre-Rhin est respectueux, au contraire de l'Anglais qui est hardi : c'est que l'un boit de la bière, et l'autre du porter. Il a une dignité paisible et pleine de force. Il n'a pas de vanité dans la conversation : c'est un bonhomme qui ne voit pas plus loin que ce qu'on dit et il ne manifeste que les sentiments qu'il a dans l'instant. S'il n'a pas la pudeur de l'attendrissement, il a de l'âme ; il a l'enthousiasme, non pas ardent et impétueux, mais doux ; il a ce tendre sérieux d'une pensée qui se perd dans le ciel ; il a la bonne foi, la fidélité, la bonté. « Il est difficile, écrit Beyle un jour, d'être simple, sincère, bon, en un mot parfaitement allemand avec une Française, » et après le combat d'Ebersberg, lorsqu'il aperçoit sur le pont un Allemand étendu mort, « courage, bonté, fidélité allemande étaient peints sur sa figure, qui n'exprimait qu'un peu de mélancolie ».

Enfin l'Allemand est consciencieux ; il s'applique à sa tâche avec un soin calme et assidu. Beyle loue la patience inaltérable des ouvriers du Harz et dans l'*Histoire de la peinture* il déclare que s'il avait rencontré quelque graveur allemand bien attentif et scrupuleux, il aurait joint à son texte des estampes qui rendraient sensible la manière de chaque grand peintre.

Telle est aux yeux de Beyle la nation allemande : elle aime la vie contemplative et imaginative ; elle jouit volontiers du bonheur domestique ; elle est laborieuse, un peu lente à comprendre, rêveuse, sentimentale, dénuée

plancher qu'on lave et saupoudre de sable, et, par suite, une odeur détestable.

Pas de grâces ni chez l'homme ni chez la femme. L'Allemand est grand, gros, gras ; il a le teint beau, les joues colorées, les yeux bleus, les cheveux blonds, l'allure indolente et lourde, la démarche raide et lente, l'ensemble des traits barbare, ignoble. S'il est professeur, bourgmestre ou conseiller, il est « fagotté à faire plaisir ». L'officier a l'air ridicule ou stupide. Le soldat est la gaucherie même. Quelle différence entre l'Allemand toujours empêtré comme une recrue, et le Français léger, aisé, élégant ! Pourtant les danses allemandes sont rapides, deux fois plus rapides que les danses françaises ; mais elles aussi manquent de grâce.

L'Allemande a de belles cuisses, de beaux seins, de beaux bras, de beaux cheveux, le tour du visage aimable, une fraîcheur admirable de teint. Mais Beyle ne décerne cet éloge qu'aux bourgeoises et aux servantes. Les dames de la noblesse ne sont le plus souvent que des « bâtons vêtus », et elles médisent volontiers du prochain. Celles qu'il voit à Brunswick louent amèrement la robe de leurs amies et les calomnient en paraissant les plaindre. Cependant quelques-unes, comme Minna et sa rivale, sont jolies ; elles ont une adorable simplicité ; elles finissent toutefois par ne plus inspirer que de l'ennui, et leur sécheresse a guéri Beyle de ses folies romanesques.

Il n'est jamais revenu de ses impressions de Brunswick. Il dira dans *l'Amour* que les Allemandes sont des statues, des masses à peine organisées. « Avant leur mariage, elles sont fort agréables, lestes comme des gazelles, et un œil vif et tendre qui comprend toujours les allusions de l'amour. C'est qu'elles sont à la chasse d'un mari. Ce mari trouvé, elles ne sont plus exactement que des faiseuses d'enfants, en perpétuelle adoration devant le faiseur. »

Un des personnages des *Entretiens* du P. Bouhours dit

que le bel esprit ne s'accommode pas avec le tem grossier des peuples du Nord, et Rivarol conta bourgeois de Hambourg se mettaient à quatre p prendre un de ses bons mots. Beyle, lui aussi, refu aux Allemands. Il assure qu'ils ne comprennent lie qu'au bout d'un quart d'heure et qu'on fait pl santeries à Paris durant une seule soirée que (l'Allemagne en un mois.

Mais il reconnaît et prône leurs qualités. L'homm Rhin est respectueux, au contraire de l'Anglai hardi : c'est que l'un boit de la bière, et l'autre du a une dignité paisible et pleine de force. Il n'a pas dans la conversation : c'est un bonhomme qui ne plus loin que ce qu'on dit et il ne manifeste que ments qu'il a dans l'instant. S'il n'a pas la pude tendrissement, il a de l'âme ; il a l'enthousiasme, ardent et impétueux, mais doux ; il a ce tendr d'une pensée qui se perd dans le ciel ; il a la bon fidélité, la bonté. « Il est difficile, écrit Beyle un jo simple, sincère, bon, en un mot parfaitement allem une Française, » et après le combat d'Ebersberg, aperçoit sur le pont un Allemand étendu mort, « bonté, fidélité allemande étaient peints sur sa fig n'exprimait qu'un peu de mélancolie ».

Enfin l'Allemand est consciencieux ; il s'appli tâche avec un soin calme et assidu. Beyle loue la inaltérable des ouvriers du Harz et dans l'*Histoi peinture* il déclare que s'il avait rencontré quelque allemand bien attentif et scrupuleux, il aurait joi texte des estampes qui rendraient sensible la man chaque grand peintre.

Telle est aux yeux de Beyle la nation allemand aime la vie contemplative et imaginative ; elle j lontiers du bonheur domestique ; elle est laborie peu lente à comprendre, rêveuse, sentimentale,

d'énergie et de caractère, bien qu'elle meure d'envie d'en avoir.

Il quitta Brunswick à la fin de 1808, et après un séjour de quatre mois à Paris, repartit pour l'Allemagne à la suite de Pierre Daru. Comme en 1806, Daru était, selon le mot de Berthier, le ministre de l'armée, et il devait fixer et lever les contributions de guerre, déterminer les lignes des magasins et des dépôts, tracer les routes d'arrivage et d'évacuation, former les parcs et les hôpitaux, distribuer les fonds de la solde, organiser le personnel et le matériel des services administratifs, surveiller et régir les pays conquis, exploiter les ressources qu'ils fournissaient, préparer les moyens que l'empereur combinerait pour obtenir la victoire (1).

Vingt-huit commissaires des guerres de tout grade eurent ordre de se rendre à Strasbourg pour se mettre à la disposition de Daru. L'adjoint titulaire Beyle était du nombre (2).

Il déplut aussitôt à ses compagnons. Malin comme il se vante de l'être, il disait sans doute de ces bons mots qui lui valaient force coups de poing dans son enfance, et à Vienne il faillit avoir un duel avec Raindre, le futur général, alors chef d'escadron d'artillerie. Mais, en outre, il sentait un « mur d'airain » entre ses pensées et le cerveau de ceux qui l'entouraient. Il ne pouvait souffrir leur parlage continuel, leur « flux de paroles plates et communes », leurs « puérilités », et il restait dédaigneusement silencieux. Il les regardait évidemment comme il regardait en 1800 le bon Barthomeuf que Daru avait fait nommer adjoint aux commis

(1) Saski, *Campagne de 1809*, II, 48.

(2) Ordre du 28 mars 1809. Beyle toucha 231 fr. 55 pour frais de poste de Paris à Strasbourg. Par une lettre du 24 novembre 1808, Daru l'avait recommandé pour le grade de commissaire des guerres.

saires des guerres. « Barthomeuf, écrit-il ave avait le génie et la figure d'un garçon épicier et, auteurs latins qu'il savait comme il savait le *Règ la solde*, était incapable de dire un mot sur les r la littérature avec la nature de l'homme. »

Il faut ajouter que plusieurs de ces commis guerres n'étaient pas des plus aimables. Beyle a portrait du plus marquant d'entre eux, Fromenti Charles, « homme grand et bien fait, mais de m gante et fausse », qui ne pensait qu'à capter la Daru. Il reconnaît que Fromentin avait de l'espr sans cesse, plaisantait sur tout; mais cette g forcée, et sans nulle gêne Fromentin prenait tabl voiture, chevaux, à ses camarades, qu'il traitait cc enfants.

Le 3 avril, Beyle montait au clocher de Strasbou sitait la cathédrale dont il admirait le « vénér noir ». Quelques jours plus tard, il était au milieu mée victorieuse à Ingolstadt. Partout des fourg canons, des soldats qui chantaient en allant au d'autres qui revenaient blessés et tristes, des c bruit infernal, et, ce que Beyle jugeait extraordin troupe de comédiens qui donnait intrépidem représentation. Le travail de Daru et de ses fut énorme; pendant trois jours, Beyle ne se pas (1).

Après Ingolstadt, Landshut. Là, Beyle aida son Florian de Froidefonds, à dresser un hôpital ; il so malades qui descendaient de charrette ; la nuit, de ennemis qui couraient encore les environs, il dor habillé, mais il fut réveillé par le râle d'un officier mourait dans la chambre voisine.

(1) Cf. *Journal* de Stendhal publié par Stryienski, 335-349, *intimes*, 256-265.

Après Landshut, Neumarkt, Alt-Œttingen, Burghausen. Le terrain offrait le désordre étrange de la guerre : de la paille semée dans la campagne et des débris de toute sorte, casquettes, souliers, vestes, des roues et des brancards, les petits carrés de papier qui recouvraient les paquets de cartouches ; au loin, parmi des flots de poussière, s'acheminait un convoi d'artillerie qui tenait le milieu de la route ; des voitures et des fourgons de bagages se traînaient sur les côtés, et par instant des officiers sortaient ou se penchaient au dehors en jurant qu'ils feraient mettre les conducteurs au cachot ; deux rangs de cuirassiers se glissaient à travers les véhicules, soit au pas, soit au trot, ou bien les contournaient en sautant dans les champs voisins. Beyle avait quitté Landshut à deux heures de l'après-midi ; il n'atteignit Neumarkt, à six lieues de là, que vers dix heures du soir, et il courut jusqu'à deux heures de la nuit pour faire le logement. Aussi, à deux heures, pendant qu'il taillait des tranches dans une cuisse de bœuf avec un couteau de poche, il tomba, saisi de sommeil, au bas de la table, et il s'endormit incontinent, sans prendre la peine de chasser un gros chien qui vint se coucher sur ses pieds. Eveillé au bout d'une heure par son domestique, il déchirait ses tranches de bœuf cuites et rôties, lorsqu'il vit par une fente du volet le jour naissant. Il se leva. Un quart d'heure après, arrivait Daru, qui l'envoyait derechef faire le logement à Alt-Œttingen. Beyle se remit en chemin à quatre heures et demie. A la mairie d'Alt-Œttingen, dans une sale petite chambre, il rencontra deux généraux de la garde. On cria, on jura, on menaça. Enfin, il obtint pour Daru l'auberge du village. Quant à lui, il alla s'installer chez une comtesse, mère de six enfants, dans une grande maison où la poste de l'armée s'était établie sous l'escorte de soixante grenadiers. Grâce à Beyle, il n'y eut pas de tapage. Mais, la nuit suivante, il fallut partir pour Burghausen. Il réussit, sous une pluie battante, à trouver des chevaux, des guides, et après avoir

chanté, dansé, conté des histoires, fait le diable
il prit congé de la comtesse et de sa fille aînée l
matin, il était à Burghausen, sur la Salza ; les A
avaient brûlé le pont, et sous les yeux de Beyle
dérait avec intérêt ce « travail pittoresque », la r
rapide, emportait les belles pièces de bois sur le
Français voulaient la franchir.

Après Burghausen, Lombach et Ebersberg. A
Lombach, où il avait dormi sur une chaise chez l
dant de la place, Beyle vit un incendie dont
frappa vivement : la flamme ne se montrait pas,
colonne de fumée qui s'élevait au-dessus de Lom
pleine de lumière, et cette lumière brillante é
toits de quelques édifices, la route, les coteau
minent l'endroit, les maisonnettes situées sur la
il put compter les troncs des pins qui garnisse
met de la colline. A Edersberg, il eut mal au cœ
de la Traun était jonché de cadavres d'hommes e
vaux ; la ville brûlait ; dans les rues gisaient
défigurés, presque entièrement consumés, et
noirs qu'ils n'avaient plus forme humaine ; la
Beyle passa sur eux, et il vit les entrail
sous les roues ; pour se distraire de cet affr
tacle, il se mit à parler, et on lui crut désormais
de fer.

Après Ebersberg, Enns. Les trente auxiliaires
plume à la main, s'assirent dans la vaste et trist
de la mairie ; bientôt ils n'eurent plus rien à fair
fumèrent ; les autres, comme Beyle, bavardèrent

Après Enns, Mlök et le rocher sur lequel se
célèbre abbaye. De cette hauteur, Beyle admira
rama qui se déroulait devant lui : « l'immense Da
grandes îles ».

Après Mölk, Saint-Pölten. Là, sur l'ordre de l
jours plein de bile et de mauvaise humeur, Bey

des lettres et passa deux heures et demie à les porter dans le village. Mais la veille, par un doux soir de printemps, pendant que l'horizon s'empourprait de nouveaux incendies, il s'était baigné dans la Traisen, bordée d'arbres qui bourgeonnaient.

Il ne fut ni à Essling, cette bataille que l'empereur gagna « tout juste », ni à Wagram. Pourtant, il a raconté dans la *Vie de Henri Brulard* et dans la *Vie de Napoléon*, qu'il avait vu Napoléon à Wagram, qu'il avait vu dans cette même journée le prince Borghèse, colonel du 4e régiment de cuirassiers, et qu'il se trouvait le 6 juillet 1809 près d'une pièce d'atillerie avec un autre colonel de ses amis : la canonnade était intense, les boulets tombaient autour de lui, les herbes prenaient feu ; un mot exagéré du colonel « c'est une bataille de géants » lui gâta l'effet que produisait cette scène terrible ; « l'impression de grandeur fut irrémédiablement enlevée pour toute la journée. » Hélas ! sa correspondance le trahit. Il avait alors ce que ses chers Italiens nomment le mal français. Il entendit le lointain tonnerre des canons ; mais, tandis que Français et Autrichiens se battaient à Wagram, Beyle était à Vienne, étendu sur une chaise longue, accablé par la fièvre et la migraine.

Vienne lui parut une ville très agréable. Le théâtre de la Porte de Carinthie était excellent et donnait des ballets à l'italienne. A Vienne comme à Venise, la douce volupté régnait dans les cœurs, et la musique remplissait les loisirs de l'aristocratie. Il rencontrait une jolie femme à chaque pas, et il louait le teint superbe des Viennoises, jugeait qu'elles mêlaient un peu d'adresse et de coquetterie à l'air naturel et quelquefois languissant des Allemandes du Nord.

Il fit plusieurs excursions dans les environs de Vienne, et il prétend qu'il eut une mission en Hongrie. A l'en croire, cette mission était diplomatique, et en 1830, lorsqu'il sollici-

tait un emploi du ministre des affaires étrangères,
lorsqu'il demandait la croix, il assurait avec ap
Napoléon voulait donner la Hongrie à l'archiduc (
que lui, Beyle, tint la plume dans cette occurrenc
et la plus singulière de l'époque (1). Comme si Dar
posé son étourdi de cousin, un simple adjoint aux
saires des guerres, pour une négociation de cett
tance ! Beyle alla sans doute chercher des vivres
grie, et il ne poussa pas loin. Il vit les jardins et le
de Laxenbourg, la petite ville d'Eisenstadt, les riv
de Neusiedel ; il vit, dans sa pureté, le costume h
« C'est, dit-il, celui de nos hussards, moustache, l
bottes garnies d'un bord d'argent. » Voilà la m
Beyle en Hongrie.

Les Français évacuèrent Vienne à la fin de nov
l'insu de ses chefs, Beyle quitta le quartier-général
Pölten et regagna la ville avec quatre de ses ca
pour assister au *Te Deum* chanté dans Saint-Et
l'honneur de François II. Il vit passer l'empere
homme grêle, fatigué, « coinche », à la figure insi
et usée, qui saluait en baissant la tête, sans porte
à son tricorne, et lorsqu'il aperçut devant le co
cathédrale la plus jolie dame de Vienne : « nous
heureux, lui dit-il galamment, de voir pour notre
jour l'événement le plus remarquable et la femm
belle. »

Il était au mois de décembre à Lintz « sur les
Danube, couvertes de neige ». Le 2 janvier 1810,
de cette ville à Dejean pour demander un er
Espagne : adjoint depuis près de six ans, il avait f
tamment fonction de commissaire des guerres, et il
par les services qu'il rendrait, mériter la bienveil
ministre. L'intendant général de Villemanzy app

(1) Farges, *Stendhal diplomate*, 225 et 275.

requête : « M. de Beyle, disait-il, est un sujet fort distingué par son zèle et digne de la faveur qu'il sollicite. »

Beyle assurait plus tard qu'il voulait suivre en Espagne une femme qu'il aimait. Mais il était depuis quelque temps attiré vers le pays du *Cid*. Il écoutait avec ravissement en 1804 un voyageur d'une maison de Laval qui lui parlait de Lope de Vega et du prince de la Paix. Il avait à Richemont, en 1808, commencé une *Histoire de la guerre de la succession d'Espagne*, et dès le mois d'octobre de cette année, il annonçait le projet de passer les Pyrénées pour étudier, sur les lieux, la langue universelle de Cervantès et de Calderon. Au mois de février 1809, à Paris, il prenait des leçons d'espagnol et traduisait plusieurs pages de *Don Quichotte*. Sous la monarchie de juillet, il demandera le consultat de Carthagène, de Valence, de Gibraltar, et en 1837, il poussait jusqu'à Barcelone.

VI

Villemanzy avait autorisé Beyle à gagner aussitôt Paris et à se mettre à la disposition du ministre. Mais Beyle n'alla pas en Espagne. Il resta les six premiers mois de 1810 à Paris comme s'il était en congé, faisant quelques visites ennuyeuses, mais, en somme, fort heureux, donnant audience, selon son expression, aux plaisirs de la tête, du cœur et de l'estomac et les accueillant tour à tour, lisant chaque matin un livre tendre ou sérieux comme la *Jérusalem* du Tasse ou les *Maximes* du duc de Lévis, fréquentant les théâtres, passant le soir tantôt chez des demoiselles de mœurs faciles, tantôt chez sa cousine Daru, qu'il courtisait respectueusement, — car il courtisait alors Mme Pierre Daru comme naguère Adèle Rebuffet, et il osait lever les yeux jusqu'à la femme de l'intendant général.

Le ministre finit par l'envoyer en province. Il fallait remplacer à Lyon par un adjoint titulaire le commissaire or-

Napoléon eût rabroué un pauvre diable d'in mandait une escorte pour aller moudre le impériale à quelques verstes de Moscou. Ma reur détestait les idéologues, et, ainsi que l testait tout ce qui pensait ou même semblai entendit des capitaines de grenadiers de l s'étonner à la vue d'un membre de l'Insti croix de la Légion d'honneur sur son habit Comme si le métier de soldat était quelque rieur et d'extraordinaire ! Comme si c'était u d'aller au feu huit ou dix fois par an ! Cet e bien pénible pour les militaires, qu'ils s'en p insolence de tous les moments ! « Quel esp Mlle de Sainte-Hérédité dans *Rouge et Noir* un coup de sabre ? Et quand cela leur est parlent si souvent ! »

La bête noire de Beyle, c'était le génér voyait chez Mme Daru. C'était, suivant lui, u les plus stupides de la garde impériale. N Gros faisait l'important ; non seulement il av militaire et une façon bruyante de marcher ; menaçant et avec son accent du midi, il s'écr qu'il ne ferait qu'une bouchée des Français q pas l'empereur (1). Dans sa colère contre ces de Napoléon », Beyle les accuse de couardise de circonspection : « La postérité ne saura ja de ces gens-là hors de leur champ de bataille ce champ de bataille, quelle prudence ! Ils sc

(1) Gros, que Beyle nomme Grosse (*Souv. d'égotisme*, 3 mai 1767 à Carcassonne ; entré au service dans les c vennes en 1785, sergent en 1787, lieutenant au 1er ba en 1791, capitaine en 1793, chef de bataillon en 1796, colonel en 1805, général de brigade en 1807, admis à cembre 1814, il meurt le 10 mai 1824.

jours à ce que chaque blessure leur rapporterait en dotations et en croix. »

C'est être trop sévère. Si quelques-uns de ces braves, une fois parvenus aux emplois supérieurs, évitaient le péril avec soin ou faisaient sonner très haut la moindre égratignure, beaucoup continuaient à payer de leur personne et à risquer vaillamment leur vie. Mais Beyle a peut-être raison de trouver chez ceux qui siégèrent plus tard à la Chambre des pairs, bassesse et lâcheté morale. Devait-on, remarquait-il, porter aux premières dignités de l'Etat des hommes qui n'ont d'autre mérite que leur courage ou le talent de conduire une attaque?

Il fut donc heureux d'être tiré des « plates idées » du militaire, mais non de l'armée. Par précaution, il écrivit au ministre qu'il désirait garder son grade d'adjoint titulaire aux commissaires des guerres, ainsi que son rang d'ancienneté, et le ministre lui répondit qu'il ne cessait pas de faire partie du corps et qu'il conserverait son rang sur le tableau des adjoints (1). Mais lorsqu'en 1812, Beyle, alors le cinquième sur la liste des adjoints, voulut être nommé commissaire des guerres, on lui objecta qu'il n'était pas en activité, qu'un auditeur ne devait pas concourir pour l'avancement avec les adjoints employés, que telle était la règle pour les officiers appelés, comme Beyle, à des fonctions civiles, qu'à vrai dire, la règle souffrait quelques exceptions, mais qu'elles avaient été déterminées par des services anciens et des considérations majeures, qu'il n'avait « pu encore rendre les uns ni acquérir les autres ».

Peu importait. La place d'auditeur, comme celle de *monsignore*, menait à toutes les autres. Pas de sous-lieu-

(1) En vertu d'un arrêté du 23 frimaire an XII, qui portait que tout officier passant à des fonctions civiles cumulerait avec le traitement attaché à ces fonctions la solde de non-activité de son grade.



tenant qui ne vit en rêve l'épée de conné
diteur qui ne voulût devenir ministre. D
Beyle fut ivre de bonheur. On l'accabla
comme son héros Leuwen, et « les mots de
fique, de bel avenir, de premier pas super
devant ses yeux. » Un de ses espoirs, un de
trefois était réalisé : à Marseille, en mai
souhaitait un emploi, « auditeur, écrivait-i
nal, avec des rapports à faire, des moyens
m'irait à merveille ».

Outre la pension paternelle, outre sa sol
vité de 900 francs et ses gratifications, il
2,000 francs comme auditeur, et 6,000 fran
pecteur du mobilier. Aussi se crut-il très ri
la rue Neuve-de-Luxembourg un joli a
matin, lorsqu'il était seul, lorsque le conta
n'avait pas, comme il dit, encore sali sa jo
du sentiment. Mais quand il les voyait, « il
de l'ambition, de l'argent, des succès de
canaille-là. » De cette canaille, Beyle en éta
sommes tous, ou à peu près tous. Il mena g
grand train. Il eut un cocher, deux chevaux
la mode qui lui coûta deux mille francs. I
actrice de l'Opéra Buffa, Angeline Barey
chaque soir à onze heures et demie s'in
chambre : il rentrait à une heure du mat
amants soupaient d'une perdrix froide arr
pagne. Il accourait de Saint-Cloud à Paris po
acte du *Matrimonio segreto*. Il déjeunait au
c'est à lui qu'il pense plus tard, lorsqu'il dé
f..ts qui déjeunaient en 1811 avec sérieux et
grand restaurant parce qu'ils y trouvaient
qu'ils ménageaient ou des militaires qui j
équipage. « Rien ne me manque, écrivait-il,
est très agréable. » Des gens qu'il ne conn

rendaient visite. Il recueillait par jour soixante sourires de plus qu'avant l'auditorat.

Beyle fréquentait surtout à cette époque le fidèle Crozet, Félix Faure qu'il engageait à publier une édition de Montesquieu, Pépin de Bellisle qui faisait ménage avec lui, et qui lui semblait le plus beau, le plus aimable et le meilleur garçon du monde, bien qu'un peu triste et assez fier (1).

Il entreprit avec Crozet, aux mois d'avril et de mai 1811, un voyage au Havre. La Normandie lui plut par sa belle verdure : mais il manquait « un torrent et deux coins de rochers ». Rouen lui parut laid, et le Havre « n'était qu'une jolie rue avec quelques maisons ». Il alla se promener en pleine mer, et il étudia le caractère des marins : les habitants des côtes, remarquait-il, ont l'esprit moins étroit que ceux de l'intérieur, parce que la mer est sans cesse sous leurs yeux, parce qu'ils parlent sans cesse de ses dangers, du courage qu'elle exige, des fortunes qu'elle fait et défait. « Le voisinage de la mer détruit la petitesse, lit-on dans les *Mémoires d'un touriste*, et la conversation du marin qui rentre au port est moins bête que celle du notaire de Bourges. »

Les fonctions qu'il remplissait l'appelaient parfois à la cour. Il vit les cérémonies et ces messes des Tuileries où les femmes étalaient leur poitrine découverte comme les officiers étalaient leur uniforme, et, involontairement, il songeait aux scènes de l'*Arétin* : tout ce monde, se disait-il, n'agit ainsi que par intérêt d'argent et pour plaire à un homme. Il vit les ballets où Caroline Murat et Pauline Borghèse dansaient en costume de sauvages avec le beau général Lagrange qui jouait le rôle d'Apollon ou de l'Espagnol délivré. Il vit Metternich afficher son violent amour pour la reine de Naples, et porter au poignet un bracelet

(1) Pépin de Bellisle fut intendant à Santander ; c'était, a dit le duc de Broglie, un esprit rare et un noble cœur.

de ses cheveux. La corruption était telle dans cette cour impériale que plusieurs femmes étaient affectées du mal vénérien. Beyle connaissait, et pour cause, l'excellent Cullerier, le Ricord du temps. Un jour de 1811, il mena trois dames chez le docteur. Il avait bandé les yeux à deux d'entre elles. Cullerier, très galant homme, ne leva pas le regard, et le surlendemain, il dit à Beyle qu'elles n'avaient qu'une fièvre de vergogne.

Un personnage excita ses moqueries. Ce fut le comte de Ségur, grand-maître des cérémonies, qui s'exprimait à l'occasion avec délicatesse, mais qui mourait de chagrin de n'être pas duc, qui n'avait sur tout que des idées vaines, « lilliputiennes », et qui « ne fit qu'un labyrinthe de petitesses » lorsqu'il dut tracer le programme de la première entrevue de Napoléon et de Marie-Louise. Quelquefois, en l'absence de Regnaud de Saint-Jean d'Angely, Ségur présidait au conseil d'Etat la section de l'intérieur. Il était toujours élégant et fort correct, mais il ne trouvait aucune idée, et, dans son impuissance, il avançait par un mouvement incroyablement comique son fauteuil qu'il tenait entre ses mains écartées. « Est-ce donc là, pensait Beyle, le célèbre ambassadeur du roi auprès de la grande Catherine. et l'historien de Frédéric-Guillaume II ! »

Il se livra plus d'une fois dans ces séances du Conseil d'Etat à son goût des grimaces. Quand Regnaud de Saint-Jean d'Angely, le vigoureux Regnaud, abaissait le col démesurément long de sa chemise pour écouter l'impétueux et colérique Louis placé de l'autre côté de la table, Beyle, sans le vouloir, imitait son air important (1).

Comme au temps de sa « vie d'artiste », il allait dans le monde. On le voyait surtout dans le salon de Mme Beugnot, dont Pépin de Bellisle était l'intime ami. Beyle esti-

(1) Cf. *Souvenirs d'égotisme.* Beyle nous dit qu'il appartenait à la section de la guerre présidée par Gouvion Saint-Cyr et qu'il fut un des « petits rapporteurs » de la levée des gardes d'honneur en Piémont.

mait intimement cette femme, laide, mais spirituelle, énergique, et Mme Beugnot, de son côté, avait pour Beyle une grande affection. » Après Belliste, a-t-il dit, j'étais pour elle ce qu'elle aimait le mieux. »

Ce fut chez Mme Beugnot qu'il revit un bas-bleu de l'époque, une amie de Courier, Constance Pipelet, d'abord femme d'un pauvre diable de chirurgien herniaire, puis princesse de Salm. Il lui rappela gaîment qu'il l'avait rencontrée un soir de 1799 ou de 1800 à une réunion littéraire présidée par Pierre Daru ; elle lisait une pièce de vers, mais le jeune Beyle ne l'avait pas écoutée, il regardait sa gorge et l'admirait avec envie.

C'est alors qu'il eut sa plus brillante liaison, celle dont il était le plus fier, mais qu'il dut cacher à tous les yeux, sa liaison avec celle qu'il n'a jamais nommée que par son prénom d'Alexandrine et qu'il désigne prudemment par les pseudonymes : Elvire, Mme Petit, la comtesse Palfy, la comtesse Marie. Elle était en effet comtesse — de très fraîche date, il est vrai, du mois de mai 1809 — et il avait de grandes obligations à son mari, un des fonctionnaires les plus éminents de Napoléon, l'homme qui'l appelait une fois le chef suprême.

Alexandrine, qui ne dépasse pas encore la trentaine, a les cheveux châtain foncé, les sourcils noirs et très fournis, l'œil petit et ardent. Toujours superbement mise, elle porte avec grâce des robes charmantes. « J'aime à la folie, a dit Beyle, une robe bien faite ; c'est pour moi la volupté, et la comtesse Palfy me donna ce goût. » Quoiqu'elle ait assez d'embonpoint, elle est active et se donne un mouvement extrême. Gaie, d'ailleurs, nullement mélancolique, nullement sentimentale, habile, dissimulant l'empire qu'elle exerce sur son époux, assez adroite et puissante pour lui faire recommander un général de brigade qu'il sait incapable.

Depuis quelque temps, elle se dégoût
bal, des jouissances de vanité, de tou
plaisait. Elle lit volontiers les romans qu
entre autres les *Affinités électives* de Go
rêveur.

Elle n'aime plus son mari, ou plutôt
aimé. Elle l'a épousé, bien qu'il fût âgé pl
qu'elle avait alors de l'aversion pour le
parce qu'elle croyait que les mariages d'incl
mal. Mais elle le regarde à présent con
elle juge qu'il manque de finesse et d'él
reproche d'avoir les colères qu'il a lors
logis après avoir travaillé douze heures
dit que le bonheur est dans l'amour, et
elle dans son entourage, sinon Beyle, son
peut avoir commodément, à chaque insta
et sans exciter le soupçon ? Elle a pour lui
les femmes pour les mauvais sujets : elle
de tout faire pour sa maîtresse, et n'est-ce
ceptes de Stendhal dans *l'Amour* qu'il fau
prosaïque et un amant romanesque ?

Dès 1807, pendant la campagne de Pruss
sensible aux attentions de Beyle, et un jour,
elle a dit tout haut : « Venez donc, mon
nous fassions la conversation ensemble. »

A Paris, au mois de décembre 1808, elle
amitié, lui offre un appartement dans sa
commence à lui tenir de galants propos, ti
vrai, et non sans précaution : il songe à
tance de rang « qui le sépare d'Alexandrine
y a pour l'un et pour l'autre des « obst
tables » et « le plus grand danger » ; il est
tisan amoureux d'une reine.

Durant la campagne de 1809, Alexandri
respondent. Elle rejoint à Vienne son mari,

visite de Beyle, elle lui témoigne un tendre intérêt, lui demande avec inquiétude s'il est guéri d'une maladie qu'il avait. Elle s'empare de lui, et il la conduit par la ville, la conduit au fond du Prater, à cette Maison du chasseur criblée de balles et de boulets, mise en pièces par les soldats, la conduit au clocher de Saint-Étienne, la conduit chez M. et Mme Otto qui le prennent pour l'époux. L'intimité s'accroît dans de nombreux tête-à-tête. Beyle est aimable, empressé ; il se pique, s'enflamme ; il ne pense plus qu'à sa cousine : c'est « ce qu'il aime le mieux et à quoi il serait le plus fier de plaire » ; c'est le seul objet qui « fait son destin ». Un instant, il craint de lui inspirer mépris et ennui ; il croit qu'elle le trompe et une journée entière, le 6 août, il se ronge de douleur et de jalousie, de la jalousie « la plus noire et la plus humiliante ». Il a beau regarder le charmant jardin du palais Auersperg ; la nature ne le touche pas ; c'est le verre d'eau sucrée que boirait l'homme dont la bouche est pleine d'eau forte, et s'il voit une hirondelle qui vole entre les arbres, il envie le sort de cet oiseau « exempt de passion. » Mais Alexandrine revient à lui, et le dernier jour, avant qu'elle s'éloigne de Vienne, il joue avec ses gants et en les rendant il lui baise la main; lorsqu'il l'accompagne à la voiture, il lui serre le bras ; quand elle part et lui dit « adieu, mon cher cousin », il l'embrasse avec âme. En somme, pendant son séjour à Vienne, Alexandrine a pris de Beyle une meilleure idée ; en certaines circonstances, il a eu de la bravoure, de la fermeté. Aussi elle lui a fait toutes les avances qu'elle pouvait faire ; elle lui a donné publiquement des preuves d'une préférence marquée ; de méchantes langues assurent déjà qu'elle n'a plus rien à lui refuser.

Lui s'éprend de plus en plus. Dans l'année 1810, lorsqu'il est envoyé à Lyon, il s'afflige de son départ, et c'est Alexandrine, dit-il, qui cause cette affliction. Il se promène avec elle aux environs de Paris. A Ermenonville, lorsqu'elle se

couche fatiguée sur un lit, tous deux plais
de la situation, et Beyle, se rappelant plu
dent, se reproche de n'avoir pas profité d'
sa timidité était presque vaincue et « où
drine tendrement émue paraissait ne pl
règles sévères de sa conduite ».

C'est à elle qu'il doit sa nomination d
Beyle, qui se compare assez justement a
Beaumarchais, hésite encore à se déclarer.
personnages sont silencieux et froids ; il
d'un tiers pour les enhardir, et c'est dans
n'ont point de contrainte ; c'est là que leur
et qu'ils se disent par des regards expr
n'osent se dire de bouche.

Enfin au mois de mai 1811, Beyle, persuad
et que l'amour rapproche les distances, q
nécessaire au bonheur de la dame, qu'il est
puisse voir sans péril et sans crainte, qu'un
la place qu'il balance à prendre, qu'il se bl
vie d'avoir reculé, Beyle se prononce. *Att*
attaque, attaque ! Vainement Alexandrine es
sa passion ou plutôt son désir ; vainement el
ses enfants comme d'un rempart : elle succo

Mais dès 1805, Beyle rangeait Alexandrine
des femmes « cultivées et sèches ». Il la
d'esprit : elle n'avait pas, à son gré, assez d
de délicatesse, assez de brio, assez de ce
légère qui lui plaisait ; elle prenait trop sou
fait d'une bourgeoise qui se carre ; elle mett
à ces « bêtises d'ambition qui, une fois q
signifient plus rien ». Bref, ce n'était pas
cherchait et qu'il ne rencontra jamais, une
une grande âme. D'ailleurs Beyle, disciple
croyait pas à la constance : « Mon génie,
n'est pas amoureux longtemps », et il j

femmes sont semblables aux romans : « ils intéressent jusqu'au dénouement, et, deux jours après, on s'étonne d'avoir pu être intéressé par des choses si communes. »

Il s'avisa soudain que le mari concevait des soupçons. Il résolut de voyager, d'aller à Rome et à Naples. L'Italie n'avait pas cessé de fasciner son imagination. En 1807, à Brunswick, quand il lisait les comédies de Goldoni, elles le charmaient tant par leur nature que par la peinture des mœurs du pays cisalpin. En 1809, près d'Augsbourg, lorsqu'il apercevait les Alpes dans le lointain, il éprouvait un moment de bonheur, parce que ces montagnes étaient pour lui l'Italie, et à Vienne il projetait d'économiser soixante louis pour se rendre après la paix dans la Péninsule.

Il obtint aisément un congé de M. de Champagny. Le 28 août, il faisait ses adieux à Alexandrine ; le lendemain, il partait ; son ami Félix Faure et Angelina Bareyter l'accompagnèrent à la diligence (1).

A. Chuquet.

(1) Cf. le *Journal*, passim, et Stryienski, *Consultation pour Banti* (*Revue blanche* du 1er octobre 1897).

Séances des 31 *août;* 7, 21, 28 *septembre, et* 5 *octobre* 1901.

LES TRANSFORMATION

ET

LE PROGRÈS DE L'HY

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

Je demande à appeler l'attention de l'Ac transformations et le progrès de l'hygiène pen qui vient de finir et à essayer de caractériser d'orientation qui s'y est produit depuis une t nées.

En 1794, la Convention, en créant l'Ecole de plaçait la vieille Faculté de Médecine, disparue égalitaire, institua pour la première fois, à Par d'hygiène. Hallé en fut nommé titulaire : pers dérable qui occupa des situations nombreuses, médecin suppléant de l'empereur, professeur France, etc.

A ce moment, les sciences chimiques, restées peu en retard dans le brouillard de l'alchimi prendre avec Lavoisier un vif essor. Leur influ giène des aliments, de la respiration, des ha intoxications professionnelles fut décisive, et influence nouvelle et forte, un peu absorbante et c'est cette préoccupation chimique que, pres retrouve dans le programme que rédigèrent d'hygiène Fourcroy et Chaussier.

Aussi, dans plusieurs Facultés et dans les différentes écoles de médecine, il n'y a pas eu, presque jusqu'à la fin du siècle, de chaire spéciale consacrée à l'hygiène et cet enseignement ne formait le plus souvent qu'une annexe du cours de physique. Mon prédécesseur immédiat, Bouchardat, était un chimiste.

Lorsque je publiai, en 1877, la première édition de mon traité d'hygiène, cette science était sur le point de se transformer.

Je faisais entrer dans mon programme la démographie, l'anthropologie qui ressortit aux sciences morales et l'étude des maladies contagieuses qui a pris sous l'influence des découvertes de Pasteur un développement tel qu'elle constitue la partie la plus importante de l'hygiène moderne.

Quatre ans auparavant, en 1873, j'avais fait paraître un essai sur *l'Hygiène internationale*, dénomination employée, je crois, pour la première fois.

Je me permets de citer ces deux ouvrages, parce que le moment de leur apparition coïncidant avec le changement de direction de l'hygiène, nous permet d'en préciser la date. L'hygiène cessant d'être presque exclusivement physico-chimique, devenait la base scientifique du bien-être social des collectivités.

Il est une classe de maladies qui évoluent d'une façon toute spéciale, qui naissent dans un foyer plus ou moins restreint d'abord, peuvent se propager ensuite selon des modes de dissémination variables, et frapper les habitants de toute une contrée ou de tout un continent.

Les affections de cet ordre, après avoir exercé leurs ravages, s'éteignent ensuite complètement ou incomplètement pour renaître plus tard lorsque les conditions seront de nouveau favorables à leur éclosion ou à leur recrudescence et à leur dissémination.

A tous ces caractères, on a reconnu la classe des maladies *infectieuses* et *contagieuses*.

Les anciens, frappés de leur allure en appare
leur avaient attribué un caractère spécial de m
curité (*aliquid obscurum et divinum*). La sciei
déterminé d'une façon rigoureuse la genèse
propagation de ces maladies ; et, en les dépou
mystérieux qui les enveloppait, elle nous a app
prévenir et à les mieux combattre.

Tout ce qui touche aux *maladies populaires*
sant intérêt non seulement au point de vue d
la médecine, mais encore au point de vue soci
l'histoire générale de l'humanité. La peste d'At
par Thucydide, les grandes pandémies biblic
noire célèbre par les récits de Boccace, la lè
âge, la syphilis lors de la Renaissance, la pe
commencement du XVIII[e] siècle, de nos jours le
peste, sont de grands événements qui intéresse
sement l'histoire à un aussi haut degré que les
les batailles. La date du jour où Jenner ins
gouttes de cowpox dans le bras du jeune Jan
le rendit réfractaire à la variole (14 mai 1796) ne
celle d'une victoire !

C'est une vérité, devenue banale aujourd'hui
mées en campagne perdent plus de soldats par
ou les épidémies que par le feu de l'ennemi.

C'est à l'hygiène inspirée par le sentiment de
prévenir l'éclosion de ces maladies, à en arrête
une fois qu'elles se sont développées ; et, chose
c'est précisément dans les affections autrefois
comme si mystérieuses et pour la genèse desq
trouvait d'autre explication que la colère divine,
cisément que la prophylaxie peut intervenir ave
puissance et souvent avec une efficacité absolue

Ce n'est pas ici le lieu de traiter des différents
l'hygiène dispose en pareil cas ; mais sans en
détail, ce qui, par-dessus tout, prouve l'acti

énergique qu'exercent la prophylaxie et tous les auxiliaires dont elle dispose sur le développement des maladies infectieuses, c'est l'histoire même de ces maladies et surtout de celles qui, après avoir affligé l'humanité, ont finalement disparu devant le progrès du bien être et de la civilisation.

La suette anglaise, cette terrible maladie, qui, née en Angleterre à la suite de la désastreuse guerre des Deux-Roses, a décimé tout le Nord-Ouest de l'Europe, au milieu du XVIe siècle, a à peu près définitivement disparu du cadre nosologique.

Si l'on compare les ravages actuels produits par la syphilis à ceux qu'elle occasionnait il y a trois siècles, on ne peut méconnaître, quoiqu'il y ait encore beaucoup à faire, un progrès énorme.

Si la pratique de la vaccination se faisait avec toutes les précautions que la science recommande, il ne serait plus question de la variole.

En Allemagne, depuis la loi de 1874 sur la vaccination et la revaccination obligatoires, la variole a presque complètement disparu; elle ne figure plus sur les statistiques sommaires et les médecins allemands sont obligés de venir en France ou d'aller en Autriche pour étudier cette maladie.

En Allemagne, sur une population de près de 57 millions, il n'y a eu, dans les trois dernières années, qu'une moyenne de 10 décès de variole par an.

La dépense pour la vaccination et la revaccination n'atteint pas 200.000 francs ; et la comparaison avec les pays voisins, qui ne se préservent pas, nous montre qu'elle permet d'éviter chaque année environ 20.000 morts. Dix francs pour conserver une vie humaine; aucun économiste ne trouvera le prix exagéré,

Ces exemples, qu'il serait aisé de multiplier, prouvent surabondamment que, si les maladies infectieuses ou contagieuses sont l'un des plus cruels fléaux de l'humanité, ce sont aussi les maladies sur lesquelles nous avons le plus de



prise pour en arrêter les progrès et peut-être détruire définitivement les germes.

Mais le point sur lequel il y a lieu d'insist bien la relation intime de l'hygiène, des scien des sciences politiques, c'est l'étroite solid exister entre les gouvernements d'un même entre tous les habitants d'une même maison.

On a compris enfin que, si un citoyen manq la prophylaxie sanitaire et morale, il peut deve public.

Les récentes épidémies de peste et de ch ravages ont été en tous pays, en raison directe leurs habitants pour la salubrité, sont des nature à dessiller les yeux des plus aveuglé d'un incendie n'est pas en rapport avec l'ét a donné naissance, mais avec le degré de com matières sur lesquelles elle tombe.

Le public reconnait d'ailleurs l'urgence d' ment parfait. Mais aujourd'hui encore, dans q des plus florissantes de nos cités françaises, o résultats funestes d'une malpropreté systé fidèle reflet d'habitudes chères de tout temps à met de juger ce que pouvaient être, au poi respect de l'hygiène, ces cités antiques dont n sans cesse la brillante civilisation.

Cependant l'hygiène jouit aujourd'hui d' faveur. Le temps n'est plus où elle était relégu sciences accessoires.

Elle doit cette faveur aux services incontes a rendus dans ce siècle. Pour se convaincre d tance, il suffit de se rappeler la diminution d générale et surtout la diminution de la mortalité infectieuses, le prolongement de la durée moye humaine qui est aujourd'hui d'environ quarante

Les services rendus par l'hygiène sont encore

la décroissance du taux de la mortalité des enfants du premier âge dans les départements qui ont éprouvé les bienfaits de la loi Roussel.

Nous sommes donc loin du dédain que les grands seigneurs de l'ancienne société française avaient pour le bien-être de leurs vassaux, au risque d'être atteints eux-mêmes de temps à autre par quelque émanation pestilentielle de ce fumier humain remontant jusqu'à eux, ainsi que cela est arrivé pour Louis XV mourant à soixante-quatre ans de la petite vérole, contractée près de la fille d'un de ses jardiniers.

L'hygiène doit donc, obéissant au principe de la solidarité, se préoccuper avant tout de régler les relations d'homme à homme, de manière que les malades ne propagent pas autour d'eux leur maladie.

En se plaçant, en effet, au point de vue social, il ne faut pas envisager seulement, dans le malade, l'être qui souffre et qu'on a le devoir de secourir, mais aussi l'être qui peut être dangereux et contre lequel il faut défendre les autres, et je n'ai pas besoin de dire, devant cette Académie, qu'à notre époque, ce ne sont pas toujours ceux qui ont été élevés dans nos écoles médicales qui rendent le plus de services à l'hygiène. Témoin la campagne menée par les philanthropes et les économistes contre les logements insalubres et en faveur des habitations à bon marché pour les ouvriers.

En améliorant le logement de l'ouvrier, on fait de la prophylaxie physique et morale.

On diminue l'alcoolisme, et par suite la tuberculose, la folie, le crime, et en particulier le crime infantile, dont l'apparition est une des tristes caractéristiques de l'époque actuelle. L'excessive précocité du crime depuis quelques années étonne le moraliste, le philosophe, trouble les magistrats et les jurés. Aujourd'hui, comme on l'a dit (Garnier), le grand criminel, le héros de Cour d'assises, est le plus souvent un adolescent.

D'un autre côté, qui méconnaîtrait la révolution apportée

dans la chirurgie et l'obstétrique par les applications rigoureuses de la prophylaxie moderne?

Le mémorable rapport de Tenon nous apprend qu'à la fin du XVIIIe siècle, se trouvaient, à l'Hôtel-Dieu de Paris, des lits contenant jusqu'à quatre femmes, l'une enceinte, l'autre en travail, une troisième récemment accouchée, la dernière atteinte de fièvre puerpérale.

Telle était la mortalité dans un pareil milieu, que les malades quittaient avec raison Paris pour se faire soigner dans les hôpitaux de province.

La *maternité*, que fit construire la Convention sur les hauteurs du faubourg Saint-Jacques, ne fut pas longtemps sans être infectée au point que la mortalité des femmes en couche y était 17 fois plus considérable que dans une maison quelconque du quartier environnant.

Ces chiffres parurent tellement extraordinaires à Velpeau qu'il ne voulut pas les accepter avant d'avoir contrôlé leur exactitude, près de Trébuchet et d'un membre de cette Académie, Villermé.

Tarnier arrive (1857), voit la contagion, prend des mesures d'isolement rigoureuses. La mortalité tombe de 10 0/0 à 3 0/0; il applique les précautions antiseptiques et la mortalité n'est plus que de 1 0/0.

C'est en Angleterre qu'a pris naissance le mouvement moderne en faveur des études hygiéniques. La nomination de commissions parlementaires chargées, au commencement du XIXe siècle, de faire des rapports sur les conditions sanitaires des classes laborieuses et sur les causes d'insalubrité des grandes villes, fut le point de départ d'une agitation sanitaire qui, à grand renfort de meetings et de toasts, aboutit chez nos voisins à la confection de lois sanitaires qu'ils ont perfectionnées de plus en plus, avec quelques éclipses cependant. Exemple : Le bill, dit de conscience, voté par le Parlement et qui a annihilé les bons effets de la vaccination obligatoire, et qui est cause d'une grave épidémie de variole

qui sévit depuis plusieurs mois à Londres. La dernière semaine, la huitième, a donné 64 décès de variole (1).

On dirait que les antivaccinateurs veulent justifier la boutade d'un médecin anglais, le docteur Storch, disant au commencement du XVIIIe siècle :

« La petite vérole et l'amour n'épargnent personne. »

Les ligues formées contre l'alcoolisme, la syphilis, la tuberculose, pour la défense de la vie humaine, contre la mortalité infantile, etc., etc., se réclament de l'hygiène qui devient alors vraiment une science sociale, morale et humanitaire. Et, en effet, dans la question de l'alcoolisme, par exemple, le point de vue hygiénique doit être le but constant de nos efforts.

Les progrès croissants de l'alcoolisme constituent pour notre pays peut-être le plus grand des périls.

« L'alcool, a dit Gladstone, fait de nos jours plus de ravages que les trois fléaux historiques : la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste, il décime ; plus que la guerre, il tue ; il fait plus que tuer, il déshonore. »

L'alcoolisme est souvent héréditaire. Les moralistes ne voyaient là qu'un effet du mauvais exemple donné par les ascendants, mais il y a plus, il existe une véritable hérédité physiologique et pathologique.

L'alcoolisme est un danger public. Il faudrait le combattre par des moyens publics, par des lois, fermer la grande majorité des cabarets, supprimer le privilège des bouilleurs de cru, employer des moyens moraux, changer les mœurs. *Quid leges sine moribus ?*

Le médecin qui agit sur la santé physique et même sur la santé morale par ses prescriptions et par ses conseils peut contribuer puissamment à orienter l'opinion publique dans une sage direction.

Mais son rôle sera bien difficile, si l'on se rappelle que les personnes qui tirent profit du commerce des boissons alcoo-

(1) La mortalité vient de monter jusqu'à 81.

liques, sont en France, comme l'a montré un tableau de Legrain, au nombre de quatre millions.

Que de gens difficiles à convertir ! et ce sont des électeurs.

Il ne faut cependant pas se lasser de dire que sans la tempérance, nul ne peut répondre de soi, parce qu'elle seule assure à l'homme la pleine possession de ses facultés, et que c'est cette pleine possession qui le fait maître de son sort.

Il faudrait prendre l'enfant dès l'école, diriger sa jeune intelligence vers les idées de sobriété, encourager les ligues scolaires, mais ce sont là des problèmes d'éducation auxquels l'hygiène touche, qu'elle pose même, mais dans le détail desquels elle n'a pas à entrer.

D'ailleurs, l'enseignement de l'hygiène devrait faire partie d'un cours de morale vraiment complet, au chapitre des devoirs envers soi-même et envers les autres. Nous nous rencontrons ici avec les programmes eux-mêmes, des écoles primaires élémentaires, des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices et de l'enseignement secondaire des jeunes filles.

En voici des extraits :

« ECOLES PRIMAIRES ÉLÉMENTAIRES

ÉDUCATION MORALE

Devoirs envers soi-même.

Le corps :

Propreté, sobriété et tempérance.

Dangers de l'alcoolisme :

Affaiblissement de l'intelligence, de la volonté, ruine de la santé.

Devoirs envers les autres hommes.

L'alcoolisme entraine à violer peu à peu tous les devoirs envers les autres hommes (paresse, violence).

L'alcoolisme détruit peu à peu les sentiments de solidarité, de fraternité humaine, en détruisant le ressort de la volonté et de la responsabilité personnelle.

ECOLE NORMALE PRIMAIRE D'INSTITUTEURS ET D'INSTITUTRICES

Psychologie :

Insister sur les troubles passagers ou durables que l'abus des boissons alcooliques apporte dans les facultés intellectuelles.

Montrer que la volonté est maîtresse de prévenir l'intempérance et même de la vaincre, mais que l'abus des boissons alcooliques a pour effet certain l'affaiblissement de la volonté, etc., etc.

Application des notions de psychologie à l'éducation.

Education physique.

Hygiène générale.

Rôle essentiel de la tempérance.

Morale :

Montrer que l'alcoolisme conduit à l'oubli et à la violation des devoirs.

Famille.

Vie sociale.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES

Devoirs relatifs au corps.

La tempérance.

Effets de l'alcoolisme.

Criminalité.

Suicide.

Accidents de travail.

Dommages causés par l'alcoolisme à la race, à la famille, à la société et au pays.

Ce que l'alcoolisme coûte à la France.

J'ajouterai que l'éducation et l'hygiène peuvent modifier sur certains points l'hérédité et lutter contre ses tendances funestes, chez les enfants nés de parents tuberculeux par exemple.

Au premier abord une telle assertion peut p
d'un optimisme un peu banal et l'on voit mal d
cautions hygiéniques faire dévier la fatalité d'
tuberculeuse. Et pourtant rien n'est plus vrai.
se fait plus du tout de l'hérédité, en matière de
la même idée qu'autrefois. Et cette hérédité n
rait plus comme inéluctable.

Sans doute, les descendants des tuberculeux
quemment atteints que les autres ; mais l'écart
moins marqué qu'on ne le croyait autrefois,
diminuer encore si l'on songe que les parents
beaucoup moins la tuberculose à leurs enfants
qu'ils ne la leur communiquent par contagio
de tuberculoses infantiles sont des tuberculo
On fait remarquer, en faveur de cette opini
rareté de la tuberculose chez les enfants assis
grand nombre sont de souche tuberculeuse,
cessé de bonne heure de cohabiter avec leurs p

Sans doute, l'éducation et l'hygiène ne son
puissantes, mais elles peuvent atténuer, enraye
conséquences de l'hérédité.

Dans certaines circonstances, les programm
thodes ne doivent pas être les mêmes pour tou
effort ne peut pas être demandé à tous les e
soient fils de goutteux, de tuberculeux, de
niques.

Il doit y avoir à cet égard une entente, une
cert entre l'hygiéniste et le pédagogue, cons
parents (Pinard). On a dit avec raison que so
base d'un problème d'éducation se cachent
blèmes de tempérament, d'hérédité, de dévelop
siologique, parfois et plus souvent qu'on ne
pathologie nerveuse ».

Et la tuberculose est d'ailleurs un des exemp
permettraient le mieux, si le temps ne nous ét

montrer l'hygiène constituant à la fin du XIXe siècle non seulement toute prophylaxie, mais en bien des cas toute thérapeutique. Si c'est à elle seule que le médecin fait appel pour prévenir la tuberculose, ce n'est plus qu'à elle seule qu'il a recours pour la guérir. Tout médicament est aujourd'hui, vous le savez, radicalement proscrit de la cure de la tuberculose ; les seuls agents de guérison sont, avec le repos physique et intellectuel, la vie en plein air jour et nuit, et une alimentation intensive, ou, pour prendre les expressions aujourd'hui courantes, la suraération et la suralimentation, c'est-à-dire uniquement ce qu'on pourrait appeler de la surhygiène.

J'ai eu l'honneur de lire, en 1899, à l'Académie, une communication sur la défense sociale contre la tuberculose,

La défense sociale contre la tuberculose a été, semble-t-il, la préoccupation qui a dominé les délibérations de tant de congrès réunis en 1900 à l'occasion de l'Exposition universelle et qui a trouvé sa sanction dans des projets, des vœux, des résolutions, des créations diverses, mais ayant toutes un même objet, empêcher la diffusion d'un des plus graves périls sociaux, la tuberculose.

S'appuyant sur ces données et sur bien d'autres, le Congrès international d'hygiène de 1900 a considéré la tuberculose comme une maladie populaire, une pandémie dont la dissémination augmente en raison directe de l'accroissement incessant, de la densité des agglomérations urbaines, des facilités de communication, de l'émigration à la ville des habitants ruraux qui ramènent ensuite dans leurs foyers et dans leurs villages le germe qu'ils sont allés chercher dans les villes. La tuberculose constitue ainsi un véritable danger pour la société que toutes les forces des États doivent combattre.

Il faut signaler à cet égard l'application du système de mutualité à la lutte contre la tuberculose et à la protection de l'enfance, deux des questions d'hygiène en ce moment les

plus passionnantes et qui sont intimement liées si complexe de la stagnation de la population fr

Les mutualités, si on arrivait à les diriger, pou être rendre les mêmes services que les assuranc pour l'établissement des dispensaires et la con sanatoriums consacrés aux tuberculeux.

Messieurs, nous voici déjà loin de l'hygi chimique du début ; mais il nous faut all encore.

Nous avons vu l'hygiène ne plus s'attacher aux réactions chimiques que l'ingestion d'un l'absorption d'une toxine produisent dans le cor

Bien plus, nous l'avons vue s'élever au-dessus l'individu, parler à son esprit, inspirer l'éducatio à diriger dans une certaine mesure la vie huma rendre plus heureuse et plus longue.

Pour cela elle n'a pu rester enfermée dans l'in s'est mêlée aux groupements de plus en plus con forme avec les autres.

Pour être bien portant, ce n'est pas à sa seule faut veiller, c'est aussi à celle des autres. En évi ladie aux autres, c'est la contagion que nous évi mêmes.

Mais on comprend que de tels principes (quoi bien entendu de chacun s'y confonde avec des plus élevées), s'ils ont déjà quelque peine à êtr dans l'intérieur d'un État, doivent rencontrer d autrement sérieux quand ils ne s'arrêtent pas au et pourtant nulle part n'apparait mieux qu'en hy mystérieux dont parle un poète, qui unit chaque reste de l'Univers. Que la peste éclate à Bom le droit de se sentir menacé. Mais ici l'hygièn heurter à toutes les résistances des susceptib

nales, des rivalités de peuple à peuple et de l'intérêt mal entendu.

Pour triompher, il ne lui suffisait plus d'être une science morale, il fallait qu'elle devînt une science politique.

Il me reste à vous montrer comment dans cette dernière partie de son évolution au cours du siècle, elle s'est pourvue d'une véritable législation, a connu une existence pour ainsi dire diplomatique et intereuropéenne.

Dans une communication à l'Académie des sciences morales en 1892 sur la conférence de Venise, je remarquais que les conférences internationales sont les auxiliaires les plus efficaces de ces Congrès de la paix dont d'illustres membres de cette Académie ont pris l'initiative.

L'œuvre de l'arbitrage entre les peuples présente sans doute bien des difficultés.

Comment obtenir, en effet, que chaque nation abjure ses passions et que, confiante dans l'exercice de sa force, elle renonce à la mettre en œuvre pour laisser place au droit?

Mais si ce résultat peut être atteint (à ce moment la conférence de La Haye ne s'était pas réunie) et, si les idées de l'abbé de Saint-Pierre doivent jamais passer du monde de la chimère dans celui de la réalité, une large part d'honneur en reviendra à ces réunions dans lesquelles les peuples règlent leurs intérêts politiques, financiers, commerciaux et ne forment momentanément qu'une famille.

Les rapprochements qu'elles auront créés entre eux leur inspireront des sentiments mutuels d'amitié et d'estime à l'aide desquels ils se défendront mieux contre les entraînements de l'ambition et de la haine. La communauté d'intérêts qui se sera établie entre eux constituera un avantage qu'ils hésiteront à compromettre; cette communauté née d'un accord intermittent ne rapproche pas seulement deux nations qu'un dissentiment temporaire divisait, elle unit tous les

peuples qui, ayant pris part à l'accord, ont à c
tien et savent qu'une des parties se retirant,
s'écroulerait.

C'est ainsi que les peuples se sont ente
échanges de monnaie, sur les traités de comn
règles sanitaires.

Ils retirent de ces traités, pour la vie journali
fices précieux.

Les conférences internationales, indépendamn
immédiat qu'en retirent les contractants, sont d
à rapprocher de nous le but lointain qui serait c
ronnement de la civilisation, la suppression des

Empêcher le dissentiment de prendre naissa
pas la plus complète des solutions pacifiques
grands esprits s'appliquent à chercher ?

Ici encore, nous proclamerons, comme en
bienfaits de la prophylaxie.

Les conférences sanitaires internationales son
important de ces arbitrages internationaux.

Il y a quarante-un ans, une première confére
internationale était convoquée à Paris.

Depuis cette époque, cinq autres furent su
réunies :

A Paris, encore en 1859.

A Constantinople, en 1866.

A Vienne, en 1874.

A Washington, en 1881.

A Rome, en 1885.

Aucune ne fut suivie d'une convention.

La conférence qui s'est réunie en 1892, à Veni
minée plus heureusement (1).

(1) La France était représentée à la Conférence de V
comme elle le fut plus tard à celle de Dresde, par M. Ba
deur de France, M. Brouardel, doyen de la Faculté de mé

La plupart des États convoqués à cette réunion signèrent une convention diplomatique. Nous avons donc mis quarante et un ans pour obtenir une entente entre les diverses puissances de l'Europe sur les questions sanitaires.

Il a suffi, cependant, que les médecins fissent un peu de diplomatie et les diplomates un peu de médecine, pour dresser les bases d'une charte sanitaire universelle contre les épidémies cholériques et pesteuses.

La conférence de Venise, de 1892, avait été convoquée par le gouvernement autrichien avec le désir non dissimulé d'être agréable à l'Angleterre et, chose singulière, l'Autriche avait choisi Venise comme siège de la conférence.

Le protocole austro-anglais avait été signé à Londres le 29 juillet 1891, par l'ambassadeur d'Autriche à Londres (F. Deym) et par lord Salisbury.

L'Angleterre était représentée à Venise par M. W. Lowther, membre du Parlement, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, neveu de lord Salisbury.

L'article fondamental du protocole était ainsi conçu :

« Les bâtiments anglais, à destination du Royaume-Uni, infectés ou non, seront libres de passer le canal de Suez en quarantaine ».

C'était l'application de la théorie du canal de Suez considéré comme bras de mer. On croyait que cet article serait voté sans discussion, et après quelques mots de protestation de la France.

Cependant, dès la première séance, je demandais qu'à un régime spécial, ne s'occupant que du passage en quarantaine d'une seule catégorie de navires, les navires anglais, fût substitué un système général de protection de l'Égypte, de la Méditerranée et de l'Europe, contre les provenances de l'Extrême-Orient, système applicable aux navires de toutes nations, donnant une garantie suffisante à la santé publique et amenant beaucoup moins d'entraves au commerce et à la navigation que le système préconisé par le protocole.

Les propositions que j'avais formulées s
contre-projet devinrent la base des discussio
rence. Elles sont seules mentionnées dans la
a été signée, et, dans cette convention, le pro
anglais n'est pas visé. On dit même que
ressentit un vif mécontentement de l'échec de
austro-anglaise

A une séance ultérieure, le représentant c
répondit au comte de Kuefstein, représent
Hongrie, qui reparlait du protocole : « Mais
est mort. »

Il est vrai que le délégué d'Angleterre
délégué d'Autriche-Hongrie de ne pas l'avoir
soutenu et que l'entente cordiale du début av
des sentiments contraires.

La conférence de Venise de 1892 a jeté le
vaste entente internationale en matière sanita

En introduisant dans la pratique des peuples
de l'existence du foyer cholérique, elle a créé
entre les puissances contractantes.

Tout le monde n'est pas entré dans cette a
l'on peut qualifier de Société d'assurance m
l'épidémie, mais le jour approche, il faut l'es
dence des faits et le sentiment bien entendu
vaincront les dernières résistances.

La campagne sanitaire commencée à Venise
par trois étapes successives.

Dans la première, à Venise, les représentants
sont concertés sur un ensemble de mesures de d
quer au canal de Suez, destinées à arrêter le c
marche vers la Méditerranée.

Ils ont substitué dans l'appréciation de l'aut
l'état du navire à l'état du port de provenance.

Dans une seconde étape, la conférence de
appliqua aux états de l'Europe entre eux les

avaient été formulés à Venise contre le danger venant de l'Extrême-Orient.

Les mesures que la France venait de prendre au moment du choléra d'Espagne de 1892 avaient réussi à empêcher cette maladie de pénétrer sur notre territoire. Les puissances de l'Europe voulurent codifier l'exemple que nous avions donné.

D'un autre côté, pour achever de faire reprendre à la France le rôle initiateur et prépondérant qu'elle avait eu dans les questions de police sanitaire, je demandais qu'une nouvelle réunion fût convoquée à Paris en 1894. C'était la troisième étape. Cette conférence réglementa les pèlerinages musulmans et prescrivit des mesures pour la défense du golfe Persique, qui jusqu'alors n'avait jamais été efficacement protégé.

La conférence de Paris complétait donc, au point de vue de la législation sanitaire européenne, les deux conventions de Venise et de Dresde.

La préoccupation constante des représentants de la France a été de diminuer dans les limites du possible les entraves mises à l'exercice du commerce et de la navigation en substituant à ces entraves qu'imposaient les anciennes quarantaines, des mesures rationnelles, efficaces, et de nature à sauvegarder d'une façon complète les intérêts supérieurs de la santé publique.

Les conférences ont transformé le régime sanitaire de la France d'abord, et de l'Europe ensuite.

Avant l'année 1850, en effet, la durée des quarantaines n'avait d'autre limite que celle qui était fixée par la volonté d'administrations toutes à peu près indépendantes du pouvoir central.

Il devenait impossible de se livrer à aucune prévision sur les chances d'une opération commerciale. L'importance de la conférence de Paris de 1894 était considérable.

Il s'agissait de protéger l'Europe contre des périls sans cesse renaissants. Aussi les résolutions de la conférence ont-

[illegible]

[illegible] golfe Persiq[illegible]

[illegible]

[illegible]

Ces oppositions ont cédé à Venise. L[illegible] [illegible]-Porte ont, sauf quelques modifica[illegible] [illegible] accepté l'instrument signé à Par[illegible] pas terminée, rien n'a été fait au golfe [illegible] reprendre les pourparlers. Peut-être [illegible] espérer voir aboutir l'établissement d'[illegible] *internationale.*

J'avais demandé qu'on créât cette Uni[illegible] présentants des grandes puissances et d[illegible] de second ordre afin de faire fonctionne[illegible] système sanitaire dans les différents pay[illegible] régions orientales qui sont les plus dan[illegible] vue de l'importation du choléra et de la [illegible]

Le gouvernement ottoman n'a pas plu[illegible] pour diriger un pareil service qu'il n'a la[illegible] les frais.

par l'Angleterre. L'intervention directe des parties intéressées est donc ici nécessaire et elle seule peut être efficace.

D'ailleurs, peut-on confier à une seule puissance la surveillance de la mer Rouge et du golfe Persique ?

L'institution projetée, pour répondre convenablement à sa destination, doit avoir un caractère international. Elle doit être surveillée par les puissances.

Le siège de la commission pour éviter les faiblesses et les compromissions orientales devrait être en Europe, et, de façon à ne pas éveiller les susceptibilités des États, dans une ville neutre.

Cette Union respecterait la souveraineté des États et leur légitime susceptibilité. Il y aurait lieu surtout de ménager avec le plus grand soin les droits de la Porte jalouse de maintenir le prestige de son autorité dans la mer Rouge vis-à-vis des populations musulmanes. Les gouvernements des États participants donneraient à leurs autorités supérieures d'hygiène les instructions nécessaires afin qu'elles communiquent à la commission internationale tous les renseignements relatifs aux questions rentrant dans sa sphère.

Un *Bureau international* de santé aurait pour mission de recueillir les renseignements épidémiques, de surveiller la mise en vigueur par les différents pays participant à l'*Union sanitaire internationale* des règlements édictés par les conférences de Venise, de Dresde et de Paris ; d'indiquer les lacunes de ces règlements, de proposer les moyens de les combler, d'apporter de l'harmonie et de l'ensemble dans leur fonctionnement.

Le bureau exposerait périodiquement les résultats de son activité dans des rapports qui paraîtraient aux journaux officiels des différents pays.

Le bureau n'aurait d'ailleurs aucun pouvoir exécutif. On comprend qu'il ne pourrait, sans se heurter au droit souverain des Etats, donner autre chose que des conseils qui ne seraient pas forcément suivis. Son rôle serait purement

moral; il aurait pour mission d'exposer ce qui est fait, d'indiquer ce qui est à faire.

Ce rôle même, exclusivement moral, serait au surplus des plus considérables. Quel est l'Etat qui voudrait voir exposer au grand jour les imperfections, les négligences de son administration et n'éviterait pas d'être soumis à des comparaisons et à des critiques peu flatteuses pour son amour-propre?

Cette sorte d'action morale vaincrait bientôt la résistance des pays encore aujourd'hui réfractaires. On trouverait en ce bureau de santé un des agents les plus efficaces de la diffusion des idées de modération et de paix accueillies partout aujourd'hui avec une si grande faveur.

Je n'ai pas besoin de rappeler ici les créations analogues:

Union monétaire.

Union générale des postes.

Union pour la protection de la propriété industrielle.

Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, etc.

Entre ces diverses unions l'*Union sanitaire internationale* remplirait peut-être le rôle le plus élevé, puisque elle aurait pour but, tout en sauvegardant les intérêts du commerce et de la navigation, de préserver la santé publique de l'Europe.

Telles sont, Messieurs, les réflexions sur lesquelles je me suis permis d'appeler l'attention de l'Académie et que m'a inspirées l'histoire de l'hygiène pendant le siècle qui vient de finir. J'ai essayé d'y montrer comme une évolution qui, d'une science presqu'exclusivement physico-chimique à ses débuts, en a fait une science morale, puis, depuis une trentaine d'années, si l'on peut assigner aux idées des durées aussi précises qu'aux faits, une science politique.

A. Proust.

Séance du 8 mars 1902.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES

L'Allemagne et le Marché du monde,

Par le docteur Julius WOLF, professeur à l'Université de Breslau.

Traduit par M. Joseph FRANCONIE.

M. Georges Picot : — J'ai l'honneur d'offrir, de la part du traducteur, M. Joseph Franconie, un petit volume ayant pour titre : *l'Allemagne et le Marché du Monde*, par le docteur Julius Wolf, professeur à l'Université de Breslau.

Cet écrit, qui a eu un grand succès en Allemagne, a paru à la veille de la discussion qui attire vers Berlin l'attention des économistes du monde entier.

Le docteur Wolf a pensé que l'occasion s'offrait naturellement pour « jeter un coup d'œil d'ensemble sur la question primordiale entre toutes, « sur celle qui échauffe les têtes et soulève les passions, c'est-à-dire « l'opposition entre la politique nationale et la politique mondiale, entre « l'état agricole et l'état industriel. »

L'auteur, placé entre l'optimisme de Dietzel et le pessimisme d'Oldenberg, examine la situation de l'Allemagne en face de ses concurrents ; il écarte l'Angleterre, convaincu que l'Allemagne l'a rejointe et dépassée ; il estime que le péril jaune est fort exagéré, la hausse des salaires devant accompagner l'entrée de la civilisation dans l'Extrême-Orient.

La conclusion est que l'ennemi de l'Allemagne, l'adversaire qui a la prépondérance dans la lutte économique entre les nations : c'est l'Amérique du Nord.

Le remède, c'est la conclusion d'une alliance économique de l'Europe centrale à laquelle on offrira en dernier lieu à la France, à l'Italie et à la Belgique d'adhérer.

La seconde partie de l'étude est consacrée à la production du blé dans le monde. Après avoir étudié les pays producteurs, l'auteur conclut que la situation actuelle n'est pas appelée à changer en mieux ni en pire dans

la période qui s'ouvre. Il cherche à mettre en garde le des espérances exagérées aussi bien que contre une pan

Ce petit livre, écrit avec une clarté assez rare parmi maniques, est conçu avec méthode, plein d'aperçus la les réflexions, et permet au lecteur non seulement de d'intérêt les prochaines discussions de Reichstag, mais d perspectives de l'avenir.

Séance du 15 février 1902.

Théorie juridique de la fonction pub

Par M. Henry NÉZARD, docteur en droit

M. Glasson : — J'ai l'honneur de faire hommag de la part de M. Nézard, docteur en droit, d'un volume *juridique de la fonction publique*. C'est une étude très sav profondie, que l'auteur a écrite après avoir consulté, avec tieux, tout ce qui a été publié sur ce sujet en France et L'Académie a elle-même touché à cette question en 18 d'une discussion fort intéressante qui s'éleva sur le rôle d séance du 15 décembre de cette année et à laquelle prirent déric Passy, Desjardins, Leroy-Beaulieu, Lefebvre Pon 1854, la question plus spéciale de la représentation adı l'Etat avait été abordée dans notre Académie à la suite tion d'un mémoire par M. Renouard. MM. Dupin, Cous avaient échangé quelques observations sur l'application louage de service aux fonctions publiques. Mais depuis lointains, la question a été reprise et beaucoup plus appr ne l'avait été jusqu'alors. En Allemagne, une loi générale d 1873 s'est attachée à trancher ce problème ; mais en Franc si l'on trouve quelques indications dans les actes législa cette théorie n'est pas plus claire ni mieux établie en Allem

nous. M. Nézard passe successivement en revue les différentes doctrines qui ont été proposées. Faut-il appliquer dans les rapports de l'Etat et du fonctionnaire les règles du droit civil relatives au louage de service ou celles du mandat ? M. Nézard se refuse à voir un rapport de droit civil dans la délégation des fonctions publiques que confère l'Etat à ses agents. Les actes de nomination et de révocation des fonctionnaires sont, d'après la jurisprudence française, des actes de la puissance publique qui ne peuvent être attaqués que pour cause d'excès de pouvoir. Certains auteurs font, au contraire, de la fonction publique, une sorte de bien incorporel, une sorte de fief qui serait transmis par l'Etat à son agent, sans aucun rapport contractuel. M. Nézard estime que l'idée de patrimonialité et celle de souveraineté sont inconciliables. Suivant M. Nézard, il existe deux sortes de fonctionnaires : les fonctionnaires d'autorité qui ne sont pas liés à l'Etat par un contrat, mais sont soumis à un régime de puissance publique. Ils ont un pouvoir propre, qu'ils tiennent de la constitution et qu'ils ne peuvent déléguer ; ils ne sont pas souverains, mais ils participent à l'exercice de la souveraineté ; ils ont une situation légale qui peut, avec le consentement du législateur, leur conférer des droits. Les fonctionnaires de gestion passent au contraire avec l'Etat un véritable contrat de mandat ou un louage de service, suivant qu'ils représentent ou non l'Etat. Nous ne suivrons pas M. Nézard dans les conséquences qu'il tire de cette théorie ; nous nous bornerons à dire que son travail est bien conduit et qu'il est de nature à intéresser tous ceux qui s'occupent de ces problèmes de droit public.

Séance du 1er mars 1902.

Le Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély

Par M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de la Rochelle.

M. Luchaire : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville de la Rochelle,

le premier volume d'une publication importante pou Saintonge et de l'Aquitaine au moyen âge : *Le cartul royale de Saint-Jean-d'Angély*. Le nom de l'auteur, un province les plus estimés pour la rigueur de leur méth leurs connaissances et la précision toute scientifique de une sûre garantie que cette entreprise très utile seri fin.

Séance du 1er *mars* 1902.

The American Workman

Par M. Thomas S. ADAMS, docteur en philos

M. Levasseur : — J'ai l'honneur de déposer s volume intitulé *The American Workman*. C'est la traduc mon ouvrage sur *L'ouvrier américain*; la traduction, qu sur les chapitres les plus intéressants pour les étudian été faite par M. Thomas S. Adams, docteur en philoso eu le regret d'apprendre la mort il y a quelques mois. I édité dans la bibliothèque de l'Université de Johns Hopk et aux frais de M. Théodore Marburg. Un éditeur ang Unwin, de Londres, s'est chargé d'une partie de l'éditior que j'ai reçu l'exemplaire dont je fais hommage à l'Acad

Séance du 1er *mars* 1902.

Histoire de la charité,

Par M. Léon LALLEMAND, Correspondant de l'Ins

M. Georges Picot : — J'ai l'honneur d'offri M. Léon Lallemand, correspondant de l'Institut, le premier *Histoire de la charité* auquel l'auteur s'est consacré dep nombre d'années.

Ce volume comprend l'antiquité, ce que M. Lallemand appelle les civilisations disparues. La Judée, l'Egypte, l'Assyrie, la Grèce et le monde romain sont successivement l'objet d'études du plus grand intérêt. La Gaule et la Germanie ne sont pas oubliées.

Dans une conclusion, l'auteur présente une très heureuse comparaison entre les sentiments à l'égard de la charité en Egypte et à Rome. Si la loi du progrès était la loi fatale de notre évolution, combien la charité aurait dû être plus développée et mieux comprise de la civilisation romaine que des peuples de l'antiquité. Or, aux temps les plus prospères de la République, sous l'Empire avant les Antonins, la bienfaisance était une exception, tandis que les inscriptions égyptiennes recueillies dans les tombeaux nous montrent la charité comme la vertu ordinaire à laquelle on rend hommage. Cette remarque, appuyée de citations précises, mérite d'être signalée dans ce volume, le premier d'une série qui embrasse l'histoire de la charité jusqu'à nos jours.

Séance du 8 *mars* 1902.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE MARS 1

Séance du 1er : — *Présidence de* M. Albert Soı

Il est fait hommage à l'Académie des publicatic *Ministère de l'Agriculture. Direction de l'Agriculture, E* année, n° 5) (in-8° Paris, Imprimerie nationale, 1901); *respondenz Friedrich's des Grossen, Siebenundzwanz* Berlin, Verlag von Alexander Duncker, 1902); — *Di regium* (Tome XXI, Christiania, 1901).

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suiv

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publi Arts ;

Vu le décret du 28 novembre 1901,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 25 févriei démie des sciences morales et politiques de l'Institut d

DÉCRÈTE :

Article premier.

Est approuvée l'élection faite par l'Académie des sc politiques de M. Lecky, de Londres, pour remplir l'un d'Associé étranger créées à l'Académie par le décret ı vembre 1901.

Article 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 février 1902.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : G. LEYGUES.

Pour ampliation :
Le chef de bureau au Cabinet,
Signé : A. LEROY.

M. Luchaire présente un ouvrage intitulé : *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély*, par M. Georges Musset, publication de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (in-8° Paris, A. Picard, 1901).

M. Gréard présente un ouvrage de M. G. Weulersse, ayant pour titre : *Chine ancienne et moderne* ; *Impressions et réflexions* (in-12 Paris, Armand Collin, 1902).

M. Glasson présente les trois ouvrages suivants :

1° *Théorie juridique de la fonction publique*, par M. Henry Nézard, docteur en droit (in-8° Paris, L. Larose, 1901).

2° *Le sacrifice de la propriété privée à l'utilité publique*, par M. Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry ; extrait du *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1901 (brochure in-8°, Paris, Imprimerie nationale, 1901).

3° *Les droits et la sécurité de la femme dans le divorce* ; *Discours prononcé le 26 novembre 1901 à la séance d'ouverture de la conférence des avocats stagiaires du barreau de Rouen*, par M[e] Etienne Frère, avocat à la Cour d'appel, secrétaire de la conférence (brochure in-8°).

M. Albert Sorel présente l'*Annuaire du Parlement* (4[e] année, nou-

velle série, par MM. René Samuel et G. Bonet-Maury
Georges Roustan, 1902).

M. Levasseur fait hommage de son livre, l'*Ouvrier amé*
en anglais sous le titre: *The american Workman* (in-8
Johns Hopkins, et Londres, T. Fischer Unwin, 1900).

M. Georges Picot présente un rapport étendu sur u
M. Paul Nourrisson, intitulé : l'*Association contre le crime.*

A la suite de cette lecture, des observations sont
M. Bérenger.

La discussion continuera dans la prochaine séance.

Séance du 8 : — *Présidence de* M. Albert Sorel, p
est fait hommage à l'Académie des publications suivantes
général de l'administration de la justice criminelle, civile et
en France, en Algérie et en Tunisie pendant l'année 1899,
Président de la République, par le Garde des sceaux, Minis
tice (2 volumes, grand in-4°, Paris, Imprimerie nationale, 1
vie du paysan dans le bocage vendéen au début du X
M. Charles Roy (d'Aizenay) (in-12, La Roche-sur-Yon, Barri
— *Langue universelle de l'humanité*, par M. Julien Hersa
in-8°, Paris, 1901).

M. Waddington présente le livre de M. Adolphe Lair i
venirs de M. Paul Dubois (de la Loire-Inférieure) *sur Cou*
et *Damiron*, et fait suivre cette présentation d'observations
M. Cousin et le spiritualisme (in-12, Paris, Perrin et Cie, 19

M. Georges Picot présente les deux ouvrages suivants :

1° *Histoire de la Charité*, par M. Léon Lallemand, corres
l'Académie, tome I, l'*Antiquité, les civilisations disparues* (i
Alph. Picard et fils, 1902).

2° *Le Célibat à Rome*, par M. Ernest Cartier, ancien bâto
Paris, Plon Nourrit et Cie, 1902).

M. le professeur Proust est admis à donner lecture d'un m
l'*Evolution de l'Hygiène.*

Le Secrétaire perpétuel expose à l'Académie la suite des travaux de la conférence qui s'est occupée de la réorganisation du *Journal des Savants.* L'Assemblée générale de l'Institut, saisie à deux reprises par la Commission Debrousse, a décidé, sur les rapports de M. Gaston Paris, qu'une commission serait chargée de préparer la réorganisation ; elle serait composée de deux membres par Académie et ses secrétaires perpétuels. Il y a lieu de procéder à la désignation des deux membres de l'Académie.

Le scrutin est ouvert.

Nombre de votants, 35.

Obtiennent :

MM.	Dareste	32 voix.
	Th. Ribot	4 —
	Sorel	1 —
	Boutroux	27 —
	Glasson	1 —

En conséquence, MM. Dareste, Boutroux et Georges Picot feront partie de la Commission du *Journal des Savants.*

Séance du 15 : *Présidence de* M. Albert Sorel, *président.* — Il est fait hommage à l'Académie de la publication suivante : — *Le travail dans les prisons et en particulier dans les maisons centrales*, par M. Roger Roux, juge suppléant au Tribunal de première instance de Vesoul (in-8°, Paris, Arthur Rousseau, 1902).

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Ducrocq, correspondant de l'Académie, expose les conditions dans lesquelles a été découverte à Poitiers, le 20 janvier 1902, une statue antique de Minerve. A cette lettre sont jointes deux héliogravures reproduisant cette statue. L'Académie reçoit cette communication avec un vif intérêt et décide que des remerciements seront adressés à M. Ducrocq.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur *le droit de poursuite au profit des Associations.*

M. Lyon-Caen présente des observations tendant à rei ciations tout droit de poursuite.

La discussion sera continuée dans une prochaine séanc

Conformément à son ordre du jour, l'Académie proc d'un associé étranger pour remplir la seconde des deux p le décret du 28 novembre 1901, qui porte de 6 à 8 le non ciés étrangers de l'Académie.

L'unique candidat présenté est M. Gustave Moynier.

Nombre des votants : 27 ; Majorité absolue : :

Au premier tour de scrutin :

M. Gustave Moynier obtient 27 suffrages.

M. Gustave Moynier, à Genève, ayant obtenu l'unanimit est proclamé élu par M. le Président.

Son élection sera soumise à l'approbation de M. le Pr République.

M. Albert Sorel commence la lecture d'un fragment re *d'Amiens*.

Séance du 22. — *Présidence de* M. Albert Sorel, pr est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : *de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Le* (in-8°, Caen, Henri Defesques, 1901) ; — *Statistique génér rie, année 1901*. Publication du Gouvernement général de l'A Alger, Pierre Fontana, 1902) ; — Deux publications en lan intitulées, la première : *Avis donné à l'occasion de la no comité pour la réforme de l'imposition communale*. Rappor 18 mai 1900 (in-4°, Stockolm, P. Palmquits, Aktibolag deuxième : *Rapport sur l'établissement de l'impôt sur le re déclaration obligatoire* (in-4°, Stockolm, P. Palmquits, 1901).

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le décret du 28 novembre 1901,

Vu le procès-verbal de la séance tenue le 15 mars 1902, par l'Académie des sciences morales et politiques ;

DÉCRÈTE :

Article premier.

Est approuvée l'élection faite par l'Académie des sciences morales et politiques de M. Gustave Moynier, de Genève, pour remplir la seconde des deux places d'associé étranger créées à l'Académie par le décret susvisé du 28 novembre 1901.

Article 2.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 18 mars 1902.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République,
Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : G. LEYGUES.

Pour ampliation :
Le chef de bureau au Cabinet,
Signé : A. LEROY.

Après la lecture de ce décret, M. le Secrétaire perpétuel donne communication à l'Académie de la lettre qui lui a été adressée par M. Gustave Moynier, à la suite de son élection comme associé étranger.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Genève, le 16

« *A M. Georges Picot, Secrétaire perpétu*
des Sciences morales et politiques

à I

« Monsieur le Secrétaire perpétuel et très hon
Confrère,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lett rant, par laquelle vous avez bien voulu m'informer que, dudit jour, l'Académie des Sciences morales et politique me nommer à la seconde des deux places d'associé étran décret du 28 novembre 1901 ; et j'ose vous prier d'être au norables confrères l'interprète de ma très vive gratitude p distinction. Connaissant la grande valeur des suffrages de suis très fier de ceux dont elle a daigné me favoriser et sui heureux qu'après m'avoir élu au nombre de ses correspon elle ait voulu me rattacher encore à elle par un lien plus sens tout le prix. Je lui en suis profondément reconnaissa rai très obligé de l'en informer.

« Agréez, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance ments dévoués.

« *Signé :* Gustave Moy

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture à l'Académie d date du 18 mars, par laquelle M. le Ministre de l'Instructio des Beaux-Arts, informe l'Institut que, M. le Ministre des A gères venant de lui annoncer que la réunion du Congrès des Sciences historiques de Rome, primitivement fixée au chain, est ajournée à une date indéterminée, il s'empresse d retard ces dispositions à MM. les membres de l'Institut qui primé l'intention de prendre part à ce Congrès.

M. Gréard présente un ouvrage de M. A. Bossert, ayant



La légende chevaleresque de Tristan et Iseult. Essai de littérature comparée (in-12, Paris, Hachette et Cie, 1902).

M. Eugène Rostand présente un ouvrage intitulé : *Centre fédératif du crédit populaire en France : Congrès international du crédit populaire (Associations coopératives de crédit), tenu à Paris du 8 au 11 juillet 1900. Onzième Congrès organisé par le centre fédératif du Crédit populaire en France. Actes du Congrès* (in-8°, Paris, Guillaumin et Cie. Menton, banque populaire, 1901).

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection de deux correspondants dans la section d'histoire, pour remplir les deux premières places de correspondant, sur les trois créées dans la section par le décret du 28 novembre 1901.

Les deux seuls candidats présentés chacun au premier rang sont : M. Pfister et M. Villari.

Votants, 26. — Majorité absolue, 14.

Au premier tour de scrutin, pour l'élection à la première place créée,

M. Pfister obtient 26 suffrages.

M. Pfister, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans la section d'histoire générale et philosophique.

Au premier tour de scrutin, pour l'élection à la deuxième place créée,

M. Villari obtient 26 suffrages.

M. Villari, professeur, sénateur du royaume d'Italie à Florence, ayant obtenu la majorité des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans la section d'Histoire générale et philosophique.

M. Albert Sorel achève la lecture de son mémoire sur la « Rupture du traité de la paix d'Amiens ».

L'Académie continue ensuite la discussion sur « le Droit de poursuite au profit des Associations ».



MM. Frédéric Passy, de Tarde et Georges Picot soum
mie des observations en réponse à celles présentées pa
dans la dernière séance.

M. le Président prévient les membres de l'Académie q
l'Académie ne tiendra pas de séance samedi prochain,
Samedi saint.

Un pli cacheté envoyé par M. Fouqué, de Grasse,
le n° 6501.

Le Gérant resp

HENRY VE

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. BUFFET [1]

(*Suite et fin*)

En 1862, M. Buffet fut désigné pour exercer les fonctions de juré à l'Exposition universelle de Londres. Il revit donc l'Angleterre. Les princes d'Orléans habitaient à cette époque Londres ou les environs. Ils étaient regardés comme les chefs naturels du parti parlementaire. Des tendances semblables devaient rapprocher d'eux M. Buffet. Cependant il poussa le scrupule jusqu'à refuser d'être présenté à ces princes, ne voulant pas, disait-il, se faire suspecter d'arrière-pensées dynastiques, quand il ne désirait autre chose que le développement des institutions impériales dans le sens qu'il croyait le plus favorable à la liberté.

Cependant la rentrée de M. Buffet dans cette terre promise de la vie parlementaire ne s'effectua pas sans difficulté. En mai 1863, il se présenta aux élections législatives dans la circonscription d'Epinal-Remiremont. Le candidat officiel était le comte de Bourcier, que la préfecture soutint avec

(1) V. p. 509.

opiniâtreté. La lutte fut vive. M. Buffet, pou
tériser sa candidature, eut soin de l'abriter sc
paroles mêmes de l'Empereur, qui, dans une
lennelle, avait regretté pour son gouvernemen
publicité et de contrôle ; qui, tout récemment
proclamé la nécessité de beaucoup faire pour]
les institutions et accoutumer le pays à com]
même. Avec une sincérité qui ne saurait être r
M. Buffet déclara qu'il avait prêté le sermer
sans arrière-pensées quelconques, et que les
parti lui avaient toujours été étrangères. Il
scrutin par cent et quelques voix sur son ad
pendant son élection fut contestée devant le C
tif, et annulée.

Un nouveau scrutin eut lieu en janvier 186
les électeurs donnèrent à M. Buffet 18.307 suffi
lement 13.473 à son concurrent. Sa position
quable.

Au mois d'août précédent, il avait été él
général du département des Vosges, pour le
Thillot.

Il se trouvait donc en pleine possession d'un
lide. L'autorité conférée par le libre suffrage c
toyens lui avait toujours paru la seule digne d
tion ; il la considérait comme le but de son ex
lors son influence personnelle grandit en propc
de l'ascension du principe parlementaire. Ac
considération au Corps législatif, comme le cha
d'idées qui semblaient redevenir populaires
souverain se faisait complice, membre labori
des plus importantes commissions, il com
comme l'un des plus actifs parmi les homme
qui, aux approches de 1870, consacrèrent leu
transformer en pouvoir prépondérant un cor
doté, à son origine, d'attributions spéciales et



Leur groupe, d'abord peu nombreux, s'accrut successivement jusqu'à peser d'un poids décisif sur les destinées de la France.

Assurément M. Buffet ne croyait pas marcher à un bouleversement. Ce qu'il envisageait avec satisfaction dans un avenir prochain, c'était une évolution pacifique, s'accomplissant avec l'aide même du souverain qu'il s'agissait de déposséder de sa prérogative, et amenant la France à un état définitif d'équilibre politique qui devait contenter tout le monde. Quels que fussent à cet égard les doutes, les scrupules de la majorité de ses collègues, ils se bornaient à suivre, d'un peu plus loin, l'impulsion donnée. Aucun d'eux ne songeait à se départir d'une adhésion loyale à la dynastie. M. Buffet ne se séparait pas d'eux sur ce point; ses rapports avec les Tuileries étaient des plus confiants.

Je trouve à ce propos, tracé de sa plume, un récit aimable, véritable tableau anecdotique et familier, qui ranime à nos yeux une époque disparue, récente encore, et déjà si éloignée. C'était au printemps de 1865. L'Empereur visitait l'Algérie; pendant son absence, il avait délégué à l'Impératrice le titre et les pouvoirs de régente.

« J'ai eu l'honneur de dîner hier chez l'Impératrice, qui, depuis le départ de l'Empereur, invite, par petits groupes de cinq ou six, les députés membres des principales commissions de la Chambre. Ces dîners, où le nombre des convives est très restreint, ont un caractère tout différent des grands dîners officiels. Nous n'étions hier que six membres du Corps législatif, un sénateur, et quelques chambellans et dames d'honneur de service. On est en habit de ville, exactement comme chez un simple bourgeois. Après le dîner, l'Impératrice a discuté avec nous la question des travaux publics extraordinaires et de l'aliénation d'une portion des forêts de l'État. Le projet de loi, relatif à cet objet, avait été, le jour même, examiné par le Corps légis-



latif en comité secret et avait provoqué, au mo concerne l'aliénation des forêts, une opposit universelle.

« L'Impératrice a repris la question. Nous d'un avis opposé au sien. Elle a discuté, avec u sance vraiment merveilleuse de la matière, co tradicteurs, et a soutenu son avis avec une grâ sence d'esprit, et une fermeté qui ont réellem les convives. Ces petits dîners sont très bien in apprend ainsi à connaître la Chambre, et elle s' naître. Et certes elle ne peut que gagner beau parfaitement connue. Tous ceux qui l'approchen veillés de son aptitude à saisir les questions les et les plus étrangères aux préoccupations ordi femme. Elle a réussi à se rendre compte du m compliqué des budgets départementaux, que j' temps à bien comprendre. La discussion que nou hier en sa présence, et à laquelle elle a pris u part, a duré près de deux heures.

« Je dois avouer que j'ai été une ou deux fois par les objections pleines de finesse qu'elle m auxquelles je ne trouvais pas immédiatement u topique. »

Pendant que se déroulait en France cette id nouveau parlementaire, de plus graves soucis l'Europe. Elle voyait s'annoncer des révolutions qui devaient modifier, pour des siècles peut-êtr port des nations entre elles et changer véritab face du monde. L'ambition de deux Etats voisin frontières, et les théories qu'ils avaient su mettre à l'appui de leurs convoitises, préparaient ce rés une aventure trop fréquente dans notre histoire, ries, subversives de nos intérêts, trouvaient e même leurs avocats les plus diserts et leurs agent



insidieux. Elles avaient, dans une certaine mesure, gagné jusqu'au souverain. Napoléon III, sous son masque flegmatique, était un remueur d'idées ; son âme féconde en contrastes obéissait à des velléités contraires, qu'il s'efforçait, le plus souvent en vain, d'accorder. Patriote et humanitaire à la fois, d'éducation cosmopolite, ce qui, à la vérité, ne messied pas à un prince appelé à présider aux relations internationales d'un grand pays, imbu cependant des plus orgueilleuses traditions de la France, il voulait la voir à l'apogée de la puissance et de la gloire, mais se fiait à son merveilleux ressort et à ses ressources, qu'il aimait à dire inépuisables, pour combler de son superflu les besoins et les rêves des peuples d'alentour. Pionnier des temps nouveaux, aspirant à réaliser au profit du grand nombre les conceptions généreuses de la charité chrétienne, justement convaincu que la morale religieuse est un fondement nécessaire de toute société, il retournait pourtant volontiers aux souvenirs latins et se plongeait avec délices dans Rome païenne.

Ce mélange de sentiments se trouva être, par sa complexité même, particulièrement favorable aux projets de notre remuant voisin subalpin, le Piémont. L'expédition de 1859, où il nous entraîna, était conforme en soi aux traditions de la politique française, et M. Buffet, nous l'avons vu, ne s'y méprit pas. Il était de notre intérêt, en effet, de profiter de l'occasion, pour exclure définitivement de la Péninsule toute domination étrangère, écarter les Tudesques, et nous libérer ainsi nous-mêmes de la fatalité de ces coûteuses expéditions d'Italie qui périodiquement, durant tant de siècles, nous avaient détournés de notre véritable ligne. Par malheur, le développement de ce programme impliquait, dans les circonstances données, un appel aux forces révolutionnaires, dont le principal point de mire était la destruction du pouvoir des Papes. Or la protection du trône pontifical constituait pour la France



impériale un legs honorable de la République (
grande partie de la nation était attachée de cœı
ciencieux accomplissement de cette tâche, que ré
par contre, les adversaires communs de l'Eglise
pire.

La politique italienne de l'Empereur, louable à
mais dont il n'avait pas pu, ou pas voulu, conju
les conséquences, l'amenait donc à rechercher
ses ennemis naturels, et à déchaîner les passic
hostiles à l'ordre qu'il avait lui-même établ
peut-être, ce paradoxe ne déplaisait-il pas à
instinct, que le péril attirait. Mais évoquer ains
rivales et des doctrines contradictoires devant l
si impressionnables, si amoureux de nouves
prompts à la dispute, au moment même où, paı
ment que beaucoup avaient peine à s'expliquer,
vrait l'écluse aux licences de la tribune et de
c'était créer à bref délai une confusion inextric

Personne plus que M. Thiers ne fut habile à d
côtés faibles de cette politique double, et perso
exposa avec une lucidité plus impitoyable. A ce
M. Buffet suivait volontiers M. Thiers, dont le
lui plaisaient et dont le talent de parole lui par
sistible. La majorité du Corps législatif en sub
même le prestige. Animée de l'esprit le plus c
et attachée, en matière religieuse, aux tradition
catholique, elle se sentait troublée par la marcl
du gouvernement impérial. Dans son ensemble
été élue sur un programme bien autre. Timide
avoir encore la conscience très tranquille, elle s
pour traduire son malaise, de l'accroissement ré
droits, qui la flattait à la fois et l'inquiétait.

La perturbation des esprits devint plus génér
après les événements de 1866, que des analogi
cielles semblaient rattacher aux conséquences d

de 1859, mais dont les racines étaient beaucoup plus profondes et plus anciennes, et qui devaient avoir, quatre années plus tard, leur épilogue si douloureux pour nous.

Le coup qui abattit l'Autriche atteignait la France. Nous voyions se placer à la tête de l'unité allemande une puissance qui se proclamait elle-même notre ennemie héréditaire, et qui avait déjà pied sur la rive gauche du Rhin. Quelque peu d'attention qu'apportent d'ordinaire les Français aux questions qui se débattent en dehors de leur frontière, et quelque difficulté qu'ils éprouvent à y démêler leur intérêt propre, étant le plus souvent enclins à le subordonner à des sympathies ou à des antipathies d'occasion, le dégât commis dans la structure de la vieille Europe avait été trop retentissant et les menaces de la Prusse étaient trop directes pour qu'il fût loisible de s'y méprendre, à moins de préventions très fortes. Même le principe des nationalités, tiré de la linguistique, et nouvellement mis à la mode, devait agir comme un dissolvant de nos droits et de notre histoire, le jour où on le retournerait contre la France, héritière d'un sol sur lequel, depuis les âges les plus lointains, tant d'alluvions successives avaient superposé leurs apports, et où se pratiquait librement une grande variété d'idiomes populaires. Mais une génération bercée par la chanson de nos grandeurs, détournant la vue des risques de l'avenir, se contentait de dire : Ils n'oseront ! En vain un Ministre, élevé dans les traditions de Choiseul et de Talleyrand, et qui a été l'un des ornements de cette Académie, Drouyn de Lhuys, s'efforça-t-il de réagir avant qu'il fût trop tard. Depuis l'injustifiable agression contre le Danemark, laborieusement, il avait formé ce qu'il appelait le dossier de la Prusse, se réservant de lui demander compte, à l'heure inévitable où elle se séparerait de l'Autriche. Les mesures décisives qu'il proposa alors n'obtinrent l'agrément ni de l'opinion, ni du souverain.



Cependant l'aigreur des discussions s'était accrue, et le sentiment plus ou moins précis du péril extérieur, au lieu d'unir la nation, la divisait davantage, parce que les récriminations auxquelles il servait de prétexte étaient utilisées par les partis pour ébranler et pour détruire, tandis qu'il aurait fallu songer à assurer la sécurité du pays. Ne pas faire de la France une caserne était le principal souci des orateurs les plus renommés de l'opposition. Par ce mot, l'on arrêtait net les projets de réorganisation militaire qui auraient permis de mobiliser, avec la rapidité désormais indispensable, des forces suffisantes pour rétablir l'équilibre rompu.

Telles étaient les circonstances au milieu desquelles s'accomplissait la restauration du régime parlementaire.

La responsabilité solidaire des Ministres devant la Chambre élective en était l'essence. M. Buffet, dans un de ses discours les plus incisifs, prononcé devant le Corps législatif le 17 mars 1866, avait réclamé ce complément des concessions déjà consenties par l'Empereur, et démontré, sans se départir d'aucune convenance de langage, mais avec une dialectique pressante, que le premier pas fait, lorsqu'on avait autorisé la comparution de deux ministres spéciaux pour défendre les projets du gouvernement, entraînerait bientôt à la constitution de cabinets parlementaires. Il demandait en même temps pour les membres du Corps législatif le droit d'interpellation, et des facilités nouvelles pour le droit d'amendement.

Ce discours, à l'époque où il fut prononcé, fit grande sensation dans le monde politique et contribua beaucoup à la direction nouvelle des esprits. M. Buffet l'avait composé avec toute l'ardeur de son âme, et il y avait développé, avec autant d'habileté que de conviction, la logique du système qui lui tenait si intimement à cœur.

Sa participation aux travaux du Corps législatif ne se bor-

nait cependant pas à la discussion des questions constitutionnelles. Il coopéra assidûment, et souvent de la manière la plus utile, à tous les débats de législation courante, notamment en matière économique et financière. Ses meilleurs discours, qu'il obtint l'autorisation de publier, furent consacrés à la défense des principes constants d'une bonne administration des finances, aussi exactement applicables, disait-il, à la gestion des deniers de l'Etat qu'à l'économie domestique du père de famille. C'est ainsi qu'il combattit les procédés fallacieux de la division des budgets et de l'emprunt sur ressources spéciales.

Les élections de 1869 devaient donner le signal de cette transformation définitive des constitutions de l'Empire vers laquelle tout s'acheminait. Réélu à la presque unanimité des suffrages dans sa circonscription des Vosges, M. Buffet prit une part principale à la célèbre interpellation des 116. Le message de l'Empereur et le sénatus-consulte, qui bientôt en furent la conséquence, comblèrent ses vœux. Enfin le 2 janvier 1870 se constitua, sous la présidence de M. Emile Ollivier, le premier ministère parlementaire. M. Buffet fut appelé à en faire partie comme ministre des Finances. Le comte Daru, son ami politique le plus intime, eut le portefeuille des Affaires étrangères.

Vous vous rappelez, Messieurs, la belle notice, consacrée à la mémoire du comte Daru, que M. Buffet a lue devant vous, dans cette même salle, en 1893, après que vous l'eûtes appelé à prendre sur vos bancs la place précédemment occupée par son ami. M. Buffet y avait mis beaucoup de lui-même. Cette biographie reste comme le miroir de ses impressions personnelles depuis 1848, et surtout depuis 1870, jusqu'à la mort du comte Daru, survenue en 1890. Vous n'attendrez pas de moi que je recommence avec le même détail, mais en termes moins éloquents, et de seconde main, pour ainsi dire, le récit de cette vie commune de vos deux illustres confrères.

Au ministère des Finances, M. Buffet eut une occasion singulière de faire preuve de la fermeté, en même temps que de la sévérité de ses principes, et de montrer combien peu la considération des personnes, quelque augustes qu'elles fussent, était capable de faire fléchir les règles qu'il s'était posées à lui-même. Le traité d'union monétaire, qui s'étendait à plusieurs Etats voisins de la France, stipulait que les parties contractantes ne seraient autorisées à frapper les petites monnaies divisionnaires d'argent que dans une certaine proportion, calculée sur la population de leurs territoires respectifs. Le Pape avait accédé à cette convention; mais, depuis qu'il l'avait souscrite, il s'était vu privé d'une partie de ses Etats par un démembrement violent contre lequel il n'avait cessé de protester. Une des formes de sa protestation était de continuer la frappe des monnaies d'argent dans la proportion afférente à toute l'étendue de son territoire ancien. Le bénéfice réalisé ainsi par le Trésor pontifical, sans être absolument sans valeur pour un souverain privé de la majeure partie de ses ressources, était de petite importance en soi, et une tolérance indulgente avait couvert cette manifestation de l'humeur obstinée de Pie IX. M. Buffet y vit un manquement à la foi des contrats; il fit rendre un décret interdisant en France le libre cours des monnaies pontificales d'argent. Cette mesure de rigueur devait lui être cependant d'autant plus pénible qu'elle atteignait moralement, plus encore que dans ses intérêts matériels, le Pontife vénérable dont il s'était toujours attaché à défendre le pouvoir, et dont ses convictions religieuses rendaient la cause doublement sacrée à ses yeux.

La constitution soumise en 1852 à la sanction populaire portait que les ministres devaient dépendre de l'Empereur seul. On s'avisa que cette disposition, qui n'était pas conforme aux pratiques nouvelles, ne pouvait être abrogée que dans les formes où elle avait été instituée, c'est-à-dire par un plébiscite. M. Buffet faisait observer que l'abroga-

tion légale n'était pas indispensable, et que la difficulté se résoudrait en fait, les ministres de l'Empereur devant se trouver, par suite de leurs rapports désormais nécessaires avec la Chambre, tenus d'obtenir sa confiance pour gouverner, ou de se retirer s'ils ne l'obtenaient pas. L'impossibilité matérielle de continuer la besogne du gouvernement sans le concours des Chambres assurait par elle-même la responsabilité politique des ministres. L'Empereur, nous dit M. Buffet, partageait cet avis. Néanmoins, afin de répondre à tous les scrupules, on résolut de recourir, pour la ratification de l'ordre de choses nouveau, à un plébiscite. Mais dans le sénatus-consulte préparé à cet effet l'on devait prévoir la possibilité de modifications constitutionnelles ultérieures. L'initiative en avait été réservée jusqu'alors au Sénat ; le sénatus-consulte le reportait à la nation, consultée par l'Empereur, c'est-à-dire au suffrage universel.

Cette clause parut à M. Buffet incompatible avec la saine doctrine parlementaire, et menaçante pour le maintien du nouveau régime. Son avis n'ayant pas prévalu, il se retira du ministère, et fut suivi par M. Daru. Ils avaient été ministres ensemble trois mois et quelques jours.

M. Buffet n'était pas hostile systématiquement au suffrage universel. Il y voyait un mode, un instrument d'élection, conforme aux nécessités du temps. Mais le gouvernement de la nation par la nation, selon la formule libérale, ne lui semblait admissible que par mandataires.

Dans une lettre en date du 27 avril, il s'exprimait ainsi lui-même au sujet de sa sortie du ministère :

« Toutes les lettres que j'ai reçues, à deux exceptions près, me félicitent de la résolution que j'ai prise. J'en ai d'ailleurs bien compris la gravité, et je ne l'ai prise que lorsqu'il m'a paru impossible de faire autrement. L'Empereur, lorsque je lui ai porté ma démission, a été très affectueux. Il m'a témoigné à plusieurs reprises le regret que

lui causait ma retraite et m'a demandé si ma d
était irrévocable; mais il n'en a pas paru surp
évident pour moi qu'il s'y attendait. Du reste, i
sible d'être mieux qu'il ne l'a été pour le minis
tout le temps que j'en ai fait partie. Je n'ai pa
doute relativement à sa ferme intention de
marcher dans la voie où il est rentré par l
24 novembre et par les mesures qui l'ont suivi
pour objet le rétablissement en France du Go
parlementaire. »

Les termes de cette lettre caractérisent t
manière de penser et de sentir de M. Buffet po
cru pouvoir la passer sous silence.

Me sera-t-il permis de placer ici un souvenir
Quelques jours après la démission de M. Buffe
contrai sortant du Palais-Bourbon; nous tra
Seine, et, chemin faisant, il prit la peine de m'
point de vue et les causes de sa retraite, avec un
de détails et une confiance entière, que justifia
l'ancienne intimité de nos familles, mais qui me
d'autant plus que ses grandeurs et la différence
nous m'avaient tenu jusqu'alors à respectueus
Aucune récrimination ne troubla la sérénité de
dans tout ce qui le concernait personnellemen
chement était admirable. A l'entrée de la rue de
avocat fort spirituel, M. Nicolet, se joignit à no
à notre conversation, et comme, longeant le jar
leries, nous apercevions de l'autre côté la façad
tère des Finances, qui s'étendait alors jusqu'à
tiglione, il lança à M. Buffet ces mots que le
applique à un héros abattu sur le champ de bat

...Et dulces reminiscitur Argos.

M. Buffet fit signe qu'il n'avait nul regret
la sincérité de sa dénégation était indéniable. M

compagnon de route avait discrètement tronqué le vers de Virgile, M. Buffet possédait trop bien ses classiques pour ne pas rétablir par la pensée le mot omis : *moriens*... quelque chose était vraiment mort en lui. Je n'oublierai jamais la sorte d'angoisse impersonnelle de son regard, qui semblait entrevoir à distance, après la blessure portée aux principes qui lui étaient chers, l'approche de quelque malheur.

Il en jugeait ainsi à son point de vue spécial. J'étais peut-être, par profession, plus sensible aux menaces qui s'accumulaient en nuages noirs sur notre frontière, présageant l'orage prochain. Mais aucun de nous n'aurait osé imaginer qu'après peu de mois le bâtiment aux lignes imposantes qui avait inspiré la citation de M. Nicolet, et le palais même des Empereurs et des Rois, qui dressait si fièrement ses pignons à quelques pas de nous, ne seraient plus que des amas de décombres fumants, témoignant combien les ruines causées par les fureurs civiles sont atroces, quand elles s'ajoutent aux ravages de la guerre étrangère.

A dire vrai, en dehors d'un groupe d'hommes honnêtes et croyants, persuadés que la France, dotée des institutions parlementaires, posséderait, comme le Maître de l'Évangile, les paroles de la vie éternelle, aucun parti ne consentait à prendre au sérieux, ou du moins à expérimenter de bonne foi la tentative sincère de M. Buffet et de ses amis. Les uns y voyaient avec regret une cause d'ébranlement pour la sécurité sociale restaurée par la main, naguère plus ferme, de Napoléon III. D'autres n'y cherchaient que des instruments de sape contre un trône qu'ils s'étaient juré de renverser.

La même ambiguïté se retrouve dans le verdict du plébiscite. Tandis qu'une partie des suffrages affirmatifs allait à la réforme parlementaire, beaucoup d'autres étaient donnés naïvement, sans souci des nuances, à la consécration de l'hérédité impériale. Mais une minorité déjà formi-

dable, quinze cent mille voix, déclarait ne vouloir ni dynastie ni réforme. Les suffrages militaires, recueillis comme les autres, étaient comptés à part. L'ennemi qui nous guettait put ainsi s'assurer que nous avions seulement 330,000 soldats présents sous les drapeaux, et que, dans les rangs de cette armée réduite, un certain nombre d'hommes n'hésitaient pas à témoigner par leur vote de leur désaffection pour le pouvoir qu'ils étaient appelés à défendre. Il comprit que son heure était proche.

Est-il besoin de rappeler ce qui s'ensuivit? la surprise du mauvais coup préparé de longue main contre la France; le désarroi moral offrant mille facilités, j'allais dire mille complicités à l'étranger au sein de notre nation même; dans ce désordre, un puéril scrupule de correction induisant notre gouvernement à assumer la responsabilité de la déclaration de guerre, parce que la marine, nous disait-on, avait besoin pour ses opérations, et pour le jugement des prises, de connaître à date fixe le jour de l'ouverture des hostilités; bientôt la défaite à la frontière, le débordement des masses ennemies, l'Empereur fait prisonnier, et, au milieu de la stupeur générale, quelques hommes, poussés par la présomption de la jeunesse, ou par une passion sénile, s'arrogeant, sans rencontrer de résistance, la dictature du pays. Plusieurs d'entre eux ont fait preuve, depuis lors, non seulement d'un ardent patriotisme, mais de véritables qualités de gouvernement. Ils sont morts impopulaires. Les autres sont tombés dans l'oubli.

Parmi l'affolement de tous, M. Buffet avait gardé son sang-froid. Le rôle qu'il joua pendant les fiévreuses journées des 3 et 4 septembre fut d'accord avec ses principes. Il s'efforça de garantir avant tout le prestige de la Chambre élue, et comme elle n'aurait pu, sans faire acte révolutionnaire, s'attribuer elle-même des pouvoirs que la Constitution ne lui conférait pas, il s'attacha à obtenir de la couronne qu'elle couvrît de son autorité cette transmission. Il

ne manquait ni de fidélité, ni de respect envers la dynastie; mais il lui demandait de se démettre spontanément de ses prérogatives entre les mains du Parlement : à ce prix, la légalité lui paraissait sauve.

La marche précipitée des événements ne permit pas la réalisation de ce plan ingénieux. Mais jamais M. Buffet ne se vit plus près d'exercer une influence déterminante sur les destinées de la France; jamais il ne prit part à des scènes plus tragiques. Une note de sa main, qui a été retrouvée dans ses papiers, indique sommairement son système, et résume ses démarches pour le faire prévaloir. Vous jugerez vous-mêmes de l'intérêt de ce récit.

La nouvelle de la capitulation de Sedan était arrivée à Paris dans la journée du samedi 3 septembre; la conduite héroïque de nos troupes n'a été connue que bien plus tard, Au milieu d'une agitation extrême, le Corps législatif fut convoqué pour dix heures du soir. Déjà un grand nombre de députés s'étaient assemblés d'eux-mêmes au Palais-Bourbon, et diverses propositions, inspirées par l'émotion publique, s'étaient fait jour. Leur point commun était la nomination par le Corps législatif d'une Commission de Gouvernement. M. Thiers motivait cette mesure par la force des circonstances qui avaient créé, disait-il, la vacance du pouvoir. Jules Favre réclamait d'abord une déclaration de déchéance. A la séance du soir, le comte de Palikao, ministre de la Guerre et Président du Conseil, ne put empêcher ces propositions de se produire; mais il demanda et obtint que la décision à prendre fût renvoyée au lendemain dimanche. Le Corps législatif devait se réunir à midi.

« Ce renvoi, dit M. Buffet, à qui je laisse la parole, pouvait avoir des inconvénients; mais lorsqu'il fut ordonné, il me sembla qu'il pouvait être utilisé pour le succès d'une combinaison qui répondrait aux nécessités du moment et

qui n'aurait pas les immenses inconvénients d
positions.

« L'arrangement qui se présenta à mon espr
fis part immédiatement, à l'issue de la séance,
nombre de mes collègues appartenant à d
diverses de l'Assemblée, de la majorité et de
au président de la Chambre, à un des vice
M. Leroux, et qui fut complètement et je pui
très vivement approuvé par eux, était celui-ci

« L'Impératrice adresserait un message au
latif par lequel elle déclarerait que, depuis
l'Empereur, elle gouvernait en vertu de pouvo
et limités ; que ces pouvoirs étaient insuffisant
face au nécessités de la situation, puisqu'ils
naient pas la plénitude de l'autorité impériale t
était établie par la Constitution, et notamment
tion des ministres ; qu'elle n'en pouvait deman
plément à l'Empereur, qui avait cessé d'être lib
était impossible de s'adresser au pays ; que, dan
tions, elle remettait au Corps législatif, én
suffrage universel, la direction des affaires ; qu
tait à nommer une commission de gouver
qu'après la guerre la France serait consultée.

« Cette proposition fut approuvée par tous le
de la Chambre à qui je la communiquai. J'en fis
à deux membres du ministère, M. l'amiral Riga
nouilly et M. Brame, en les priant, s'ils l'appr
(et malgré la réserve que commandaient leurs
officielles, il me parut qu'ils l'approuvaient enti
je les priai, dis-je, de chercher à la faire préva
Conseil qui devait avoir lieu à neuf heures
M. Schneider, avec qui j'eus une longue co
à ce sujet, m'engagea très vivement à venir
aux Tuileries, à l'heure du Conseil, avec que
lègues, notamment M. Alfred Leroux, le comte

marquis de Talhouët, pour la soumettre à l'Impératrice.

« Après quelques instants de réflexion, il me sembla que cette démarche faite spontanément serait déplacée, et qu'il ne m'appartenait pas d'offrir à Sa Majesté des conseils qui ne m'étaient point demandés.

« M. Schneider m'engagea alors, ainsi que les collègues que je viens de nommer, à nous réunir à la salle des conférences à neuf heures, afin que l'on sût où nous trouver dans le cas où l'Impératrice, informée par le président et par quelques-uns de ses ministres de la combinaison que j'avais suggérée, manifesterait elle-même le désir de nous entendre. Je fus exact à ce rendez-vous ; mais à onze heures, aucun avis n'étant venu des Tuileries, je quittai la salle des conférences, où je revins à midi moins un quart.

« Les ministres arrivèrent alors, et le comte de Palikao, que j'interrogeai sur les résolutions qu'ils avaient prises, m'informa de la combinaison mixte qui avait prévalu, l'institution d'un Conseil de Régence élu par le Corps législatif et exerçant le pouvoir exécutif sous la présidence du comte de Palikao. Cet arrangement ne satisfaisait nullement les députés, même de la majorité, et, à plus forte raison, ceux de l'opposition ; et tous ceux avec qui j'en parlai témoignaient hautement leur désappointement, ou plutôt leur mécontentement. Au bout de quelques instants, un grand nombre d'entre eux me pressèrent très vivement d'aller aux Tuileries, en ajoutant que, si je refusais de faire cette démarche, je serais à leurs yeux responsable des malheurs qui pouvaient arriver.

« En présence d'une telle instance, et voyant parmi les députés deux collègues qui avaient appartenu à la maison de l'Empereur et l'Impératrice, M. le comte d'Ayguesvives et M. le marquis de Piennes, je leur offris d'aller avec eux et quelques-uns de mes amis, M. le comte Daru, M. le marquis de Talhouët, M. Kolb-Bernard, M. Genton, aux Tuileries ; ils verraient d'abord l'Impératrice, et, si sa Ma-

jesté témoignait le désir de nous entendre, nou
drions immédiatement auprès d'elle. C'est ce q
MM. de Piennes et d'Ayguesvives, qui étaient
dans les appartements de l'Impératrice, vinrent
cher au bout de quelques intants.

« Je fus chargé par mes collègues d'expliqu
jesté le projet qui nous semblait, d'après tous le
nous avions recueillis, devoir obtenir l'adhésion
toutes les fractions de la Chambre. Je m'efforçai
trer à Sa Majesté que ce projet répondait mieu
du gouvernement aux nécessités de la situati
avait l'immense avantage, non seulement de rés
nir, mais encore de conserver au Corps législati
torité morale qui lui était nécessaire pour domi
tion ; que cette autorité morale se trouverait t
mise, sinon tout à fait détruite, par l'adoptio
propositions qui lui étaient soumises ; que si le
latif, dont tous les membres étaient liés à l'Em
leur serment, prononçait la déchéance, se décl
tanément, et sans le concours et l'assentiment d
trice, seul pouvoir et organisait un gouvernem
probable qu'il tomberait, ainsi que le gouverne
aurait institué, dans un profond discrédit ; qu'il
le jouet des passions révolutionnaires ; qu'on le
d'abord de changer un homme, puis un autre ;
ferait sentir, s'il résistait, que son pouvoir, do
outrepassé les limites, ne reposait sur aucune bas
et qu'il devait obéir aux exigences de la foule
raître ; que si, au contraire, la formation d'une c
de gouvernement avait lieu sur l'invitation de
trice et en vertu de la remise temporaire de se
qu'elle ferait à l'Assemblée, chacun pouvait agir
neur, avec dignité, sans violer son serment ; que
vait espérer que l'opinion honnête et sensée à Pa
le pays prêterait une force réelle au gouverneme

serait peut-être possible de dominer la situation. J'insistai enfin, en terminant, sur cette considération, que l'arrangement proposé réservait l'avenir.

« L'Impératrice, qui m'avait écouté en silence et dans une attitude très calme et très digne, me répondit immédiatement :

« — Ce que vous me proposez, Messieurs, réserve, dites-vous, l'avenir, mais en me faisant abandonner, dans le présent, et au moment du plus grand péril, le poste que l'Empereur m'a confié. Je ne puis, ne dois pas y consentir. Ce dont je me préoccupe le moins aujourd'hui, c'est l'avenir ; non pas l'avenir du pays, mais l'avenir de notre dynastie. Après les épreuves effroyables et si douloureuses, comme impératrice, comme femme et comme mère, que je viens de traverser, la perspective de conserver la couronne à l'Empereur et à mon fils me touche fort peu. Mais ce qui me touche extrêmement, c'est la situation de la France ; ce qui me préoccupe uniquement, c'est de remplir dans toute leur étendue, et en affrontant au besoin tous les périls, les devoirs qui me sont imposés, c'est de ne pas déserter, au moment le plus critique, le poste qui m'a été confié. Et, permettez-moi de vous le dire, la seule conduite sensée, patriotique, serait de vous serrer tous autour de moi, de mon gouvernement, d'unir tous nos efforts pour défendre le pays, pour repousser l'invasion. Rappelez-vous les Cortès de Cadix. Je suis disposée à suivre partout le Corps législatif et à organiser, d'accord avec lui, une défense énergique. Si elle était reconnue impossible, je pourrais encore mieux que tout autre obtenir les conditions de paix les moins défavorables. Le réprésentant d'une des grandes Puissances m'a offert hier de proposer aux États neutres d'offrir une médiation sur cette double base : Intégrité territoriale de la France ; maintien de la dynastie impériale.

« J'ai accepté la première base, mais j'ai repoussé la

seconde. Le maintien de la dynastie est une qu
ment intérieure, que la France seule a le droit
comme il lui convient, et dans laquelle je n'adme
l'immixtion d'aucune puissance étrangère. »

« L'Impératrice, à mesure qu'elle parlait, s'ét
et elle s'exprimait avec une dignité, une énerg
vation, je puis même dire une éloquence, que
de ne pouvoir rendre.

« Nous cherchâmes à lui démontrer qu'e
la combinaison que nous lui suggérions, elle
tait aucun devoir; qu'elle remplissait au co
devoir dans toute son étendue en adoptant u
ment qui...

« — Mais si vous pensez, interrompit-elle, qu
obstacle, que le nom de l'Empereur est un obsta
d'être une force, prononcez notre dechéance;
plaindrai pas, je serai déchargée du lourd farde
sur moi, et je pourrai me retirer avec honneur.

« Je crois avoir reproduit exactement le sens
de l'Impératrice, mais je n'ai pu en rendre la calm
et même l'éloquence, surtout à la fin de l'entreti
été profondément ému et je suis certain que cet
était partagée par tous mes collègues.

« Et comme elle revenait sur ce point que la
et la plus patriotique conduite serait de laisse
toutes ces questions d'organisation du pouvoir
grouper autour de son gouvernement pour
ensemble à l'ennemi, je lui répondis que ce parti
doute le plus sage, et que je serais personnelle
disposé à l'adopter; mais que je considérais
devoir impérieux de lui dire que, dans l'état d
même au sein de la Chambre, ce parti me semblai
reusement impraticable, et que, au contraire, no
s'il était adopté d'accord avec elle, nous semblait
grandes chances de grouper toutes les bonnes

toutes les énergies et, en réservant l'avenir, d'atteindre, autant qu'on pouvait l'espérer, le but patriotique que Sa Majesté et nous avions uniquement en vue. »

N'est-ce pas là, Messieurs, tracée de main de maître, avec une fidélité de détails et une sobriété de couleur qui accroissent l'impression, une des pages les plus pathétiques de l'histoire de notre pays ?

Vous savez que lorsque M. Buffet revint avec ses compagnons au Palais Bourbon, ils le trouvèrent menacé par l'émeute. Bientôt la populace envahit la Chambre. Toute délibération était devenue impossible. Les destins suivirent leur cours.

Dans une lettre écrite le surlendemain par M. Buffet à sa mère, nous trouvons la conclusion de cette journée du 4, du moins en ce qui concerne les destinées du Parlement, qui surtout l'intéressaient, et ses impressions personnelles, où se manifeste toute la vigueur de son âme.

« Vous connaissez déjà sans doute, écrit-il, les événements qui se sont accomplis à Paris dimanche dernier ; le Corps législatif a été envahi, pendant que les députés étaient réunis dans les bureaux. Les tribunes et la salle ont été remplies par la populace et par des gardes nationaux de la banlieue.

« Cet attentat contre la souveraineté nationale, au moment où l'ennemi marche sur Paris, est un acte que l'on ne peut qualifier. Il faut se voiler la face de honte.

« Les députés ont fait leur devoir. Ne pouvant reprendre possession de leur salle, ils se sont réunis à l'hôtel de la Présidence. Tous mes collègues ont adhéré à l'énergique protestation que j'ai faite contre la violence dont les élus du suffrage universel ont été l'objet. Nous ne nous considérons pas comme dissous, malgré la décision du gouvernement provisoire. Si nous ne nous réunissons pas immédiatement dans une autre ville, c'est uniquement pour qu'on



ne puisse rejeter sur nous la responsabilité d'une division des forces en face de l'ennemi ; mais nous réservons formellement notre droit. »

A ce langage fier et simple, ne sentons-nous pas jaillir, pour ainsi dire, de notre mémoire les vers classiques :

Justum et tenacem propositi virum
Non civium ardor prava jubentium
Nec vultus instantis tyranni
Mente quatit solida.

Retourné à ses chères Vosges, M. Buffet eut la douleur de les voir occupées par l'ennemi. Déjà l'envahisseur parlait ouvertement du démembrement de notre patrie ; il s'apprêtait à nous ravir nos belles provinces de l'Est, associées à nos destinées dès l'époque de nos lointaines origines nationales. Depuis un demi-siècle, dans les universités de Prusse, l'enseignement avait été organisé de manière à justifier d'avance cet attentat, en décapitant l'histoire de France.

Impuissant contre la brutalité des faits, M. Buffet s'employa du moins à soulager de son mieux la misère des populations envahies. Il s'efforçait aussi, dans sa sphère limitée, de préparer l'organisation du triste lendemain. L'élection d'une assemblée nationale lui paraissait le seul moyen de rentrer dans les formes légales, et il en appelait la convocation de tous ses vœux. Il s'impatientait contre les retards dont la prolongation de la guerre était cause ou prétexte ; surtout il repoussait de toutes ses forces la théorie du mandat impératif, mise en avant par l'emportement de certains partis :

« Quelqu'un m'ayant interrogé sur ce point, écrit-il le 28 septembre, j'ai répondu que j'avais pour le mandat impératif le plus souverain mépris ; que c'était, à mes yeux, l'avilissement du mandat législatif, et que je serais désho-

noré à mes propres yeux et aux yeux de tous les hommes de bon sens, si j'acceptais rien de semblable. »

L'heure attendue sonna enfin. Des élections générales eurent lieu le 8 février 1871, et M. Buffet fut élu par plus de 36,000 suffrages, le premier sur huit dans le département des Vosges. Il se rendit à Bordeaux, où l'Assemblée devait se réunir. M. Thiers, qu'il y retrouva, mis très en évidence par les événements, fut d'un commun accord appelé à la tête d'un gouvernement nouveau. Dans le cabinet qu'il s'occupa aussitôt de former, il offrit à M. Buffet de reprendre le ministère des finances, que ce dernier avait si brièvement, mais si honorablement occupé l'année précédente. Ce souvenir, sans embarrasser M. Buffet, lui sembla peu d'accord avec les bruyantes manifestations d'opinion qui dominaient alors, et que M. Thiers ne décourageait pas. Ancien ministre de Napoléon III, il crut devoir à son sentiment du patriotisme, non moins qu'à sa dignité personnelle, de garder plus de réserve. Il déclina donc la proposition qui lui était faite de s'associer à l'action du chef du Pouvoir Exécutif comme membre de son cabinet.

De sensibles divergences ne tardèrent d'ailleurs pas à se produire entre les deux amis de la veille.

M. Thiers, avec son génie précis et pratique, préférant le terre à terre aux spéculations aventureuses, montra de plus en plus qu'il acceptait les faits accomplis, et que le provisoire, à son gré, pouvait devenir définitif. Il se croyait sincèrement le plus digne de remplir la place vacante et le plus capable de pourvoir au règlement des difficultés accumulées par nos désastres. A tout prendre, les charges du présent lui importaient plus que les sollicitudes de l'avenir.

M. Buffet, au contraire, fortifié dans sa conception du meilleur gouvernement, dont il poursuivait avec conscience la réalisation sans acception des temps ou des personnes, n'admettait pas volontiers qu'après deux expériences fa-



cheuses la République, quel qu'en fût l'initia
qu'en dût être l'ordonnance, pût être considé
pays comme un régime définitif et normal.
buant, dans son système, une part très restre
personnelle du Prince, il ne la croyait pas
l'extérieur, pour assurer la représentation de
prestige traditionnel de la France ; à l'intérieu
veiller le fonctionnement régulier des opé
mentaires, constater les majorités, reconna
indiqué où la coterie victorieuse, et lancer le
nistère. Un monarque lui semblait donc de
narque parlementaire, il est vrai, c'est-à-dire
son nom le gouvernement effectif des assemblé
un monarque et une dynastie.

Celle que M. Buffet avait servie paraissait éc
courant irrésistible. Une autre se présentait, pl
un peu oubliée en apparence par la masse de la
mais restée chère à des partisans chevaleresqu
réveiller tout un passé de grandeur :

Uno avulso non deficit alter
aureus...

Malheureusement le chef de cette ancienne m
professait, sur les responsabilités et les devoirs
chie, des doctrines très différentes de celles de
était sans héritier direct. Les aînés de sa race,
errants à travers l'Europe, revendiquant ces tr
monts, étaient devenus étrangers à la France. l
cadette, seule demeurée française, se trouvait
chef de famille par d'implacables souvenirs et
sentiments de principe, plus encore que par l'
du degré de parenté.

A la vérité, les princes de cette derni
commodaient du gouverne-

ils s'en declaraient hautemet partisans. Mais, sans renier la mémoire du roi Louis-Philippe, leur père, ils répugnaient à recommencer l'aventure de 1830 et se rangeaient derrière le comte de Chambord, dans la pensée d'être associés à sa légitimité. La situation aurait été fort simplifiée, et très au goût des parlementaires, si le comte de Chambord avait consenti à abdiquer ses droits en faveur de ses cousins d'Orléans. Mais ce prince avait le cœur trop haut placé pour qu'on pût songer à lui proposer ce qu'il aurait considéré comme une désertion de ses devoirs envers la France. Ne pouvait-on du moins lui suggérer de modérer ses principes et de voiler son drapeau, si la couronne, si la restauration de la monarchie légitime étaient à ce prix ? Beaucoup de membres de l'Assemblée de 1871 se flattaient d'y réussir et n'attendaient que le moment propice pour en faire la tentative. M. Buffet se trouva porté de leur côté par la pente naturelle de sa doctrine de gouvernement. Bientôt il se joignit à eux, partageant leurs espérances et leurs desseins, tandis que M. Thiers, dont ils avaient cru d'abord faire leur instrument, s'éloignait d'eux chaque jour davantage.

Il ne les détrompa que graduellement ; ou plutôt, si plusieurs s'abusèrent quelque temps sur la portée des déclarations ambiguës du malicieux chef du Pouvoir Exécutif, transformé bientôt en Président de la République française, l'inexpérience des choses politiques et un inguérissable optimisme n'en furent-ils pas cause ? La pensée de M. Thiers était fixée depuis longtemps. M. Buffet aurait pu fournir à cet égard un curieux témoignage.

Un jour, dans le courant de l'année 1872, comme il rangeait de vieux papiers, par hasard il mit la main sur une lettre qu'il avait jadis écrite à son père pour lui rendre compte d'une conversation avec M. Thiers. Cette lettre portait la date du 22 septembre 1855. Il la relut, et la trouva fort curieuse. Elle dépeignait l'enthousiasme qu'avait excité



chez M. Thiers la nouvelle de la prise de Sébastopol, coïncidant avec les splendeurs de la première Exposition Universelle de Paris. En voici quelques extraits :

« L'Empereur actuel, me dit M. Thiers, n'est pas administrateur ; mais je dois reconnaître qu'il entend beaucoup mieux le gouvernement que l'administration. Son peu de goût pour les détails et son ignorance des plus essentiels ont été cause que des sommes immenses ont été gaspillées : mais, comme politique, Napoléon III est avisé et modéré. Il a eu jusqu'ici la sagesse de ne pousser rien à l'extrême et de s'arrêter toujours à temps dans les voies où il s'est engagé, sagesse que n'a eue aucun des gouvernements qui l'ont précédé.

« ... Quant à l'avenir, a-t-il ajouté (et j'avoue que je ne m'attendais pas à cette conclusion), *il est à la République*. Le peuple qui a perfectionné tous les arts, et qui a fourni, en même temps, l'armée de Sébastopol, ce peuple-là a et aura de plus en plus des prétentions au niveau de son mérite. La bourgeoisie a pu dire en 1789 à la noblesse : je travaille mieux que vous et je me bats aussi bien ; je veux prendre la place qui m'appartient. La classe ouvrière peut tenir aujourd'hui le même langage, et elle le tiendra. Le gouvernement, dans sa forme actuelle, est un temps d'arrêt ; mais l'avenir appartient, non à la liberté qui ne trouve ses vraies conditions d'existence que dans la monarchie représentative, mais à la démocatie et à la république. Les barbouilleurs de 1848 ont échoué et devaient échouer, parce que leur tentative a été l'œuvre de quelques brouillons ; mais la même entreprise réussira un jour, quand elle sortira, non de quelques clubs et de quelques estaminets, mais des entrailles mêmes de la nation. Ce jour est sans doute fort éloigné. Quand il arrivera, nous serons tous, ou morts, ou bien vieux et bien cassés ; mais je crois qu'il viendra. En dehors du présent que nous avons et de l'avenir que je prévois, je ne décrouvre rien qui ait vie, a-t-il ajouté. Je

suis allé récemment en Belgique voir les généraux ; mais je ne vais pas voir les dynasties ; *j'en ai par-dessus la tête.* MM. Guizot, Dumon, Duchâtel, de Salvandy, etc., s'en vont de Claremont à Frohsdorf, de Frohsdorf à Eisenach ; on négocie la manière dont on s'abordera et si on s'abordera. La reine Amélie rendra-t-elle visite au comte de Chambord ? Ce dernier lui dira-t-il *Votre Majesté*, ou simplement *ma cousine* ? La duchesse d'Orléans ira-t-elle ensuite à Claremont voir la reine pour paraître ratifier sa démarche sans y adhérer réellement ? Tout cela est misérable et ne tient aucune place dans l'opinion publique. C'est de la politique automatique ; ou plutôt ces messieurs me font l'effet des ombres qui se promènent dans les Champs-Elysées, s'entretenant de leurs intérêts et de leurs passions d'autrefois et oubliant que la vie n'est plus en eux. Achille rencontre Hector chez Pluton, l'injurie, et se récencilie avec lui. Le train du monde auquel ils n'appartiennent plus ni l'un ni l'autre ne sera pas modifié par le parti qu'ils prendront. Telle est à peu près l'image de la Fusion. »

M. Buffet ne croyait pas, en 1872, que la République fût éclose dans les conditions prévues dès 1855 par M. Thiers. Mais il s'empressait de reconnaître que, si cette conservation eût été publique, elle aurait permis à son interlocuteur d'autrefois, aujourd'hui son adversaire, de se présenter comme un républicain de la veille. Elle révèle, en tout cas, les vues lointaines et la singulière perspicacité de celui que M. Buffet et ses amis étaient amenés à regarder comme le principal obstacle à leur projet de restauration monarchique.

Quand elle fut définitivement éclairée sur ce point, la majorité de l'Assemblée nationale prit son parti assez vite. Le 4 avril 1873 elle élut M. Buffet pour son Président par 304 voix, contre 285 données à M. Martel, en remplacement de M. Grévy, démissionnaire. Le 20 mai, après l'interruption de la session pour les vacances de Pâques, M. Buffet

fut réélu aux mêmes fonctions par 339 votes contre 286. Quatre jours plus tard, il présidait la séance à la suite de laquelle M. Thiers, mis en minorité, se voyait obligé de donner sa démission et rentrait dans la vie privée. Le maréchal Mac-Mahon, duc de Magenta, était appelé sur l'heure au poste vacant.

M. Buffet, bien que porté aux premiers rangs dans le camp des vainqueurs, n'hésita pas à rendre aux grands services du Président qui se retirait un hommage public. Il le fit de bonne foi, par un sentiment de justice, non moins que d'affection ancienne et sincère, qui, sur le moment, ne fut peut-être pas compris de tous.

M. Thiers, chargé d'ans, avait conservé dans sa verte vieillesse une telle vigueur d'esprit, que son rôle ne paraissait pas encore terminé. Loué peut-être outre mesure par d'intempérants amis, rabaissé avec excès par ses adversaires, il demeurait, pour les témoins de sa disgrâce, un sujet de contention et de dispute. Les vicissitudes multiples de sa longue existence étaient discutées avec passion. Les uns rappelaient la part qu'il avait prise à toutes les destructions du siècle. D'autres célébraient ses rares facultés, et il fallait avouer qu'il en faisait un usage patriotique, une fois parvenu à la place que son ambition avait visée. Paraissant né pour briller dans l'opposition, il avait déployé, pendant les deux années de son passage au pouvoir, quelques-unes des qualités supérieures de l'homme de gouvernement. Il avait été vraiment le liquidateur actif et habile du naufrage national.

Le malentendu entre M. Thiers et les parlementaires, dont il fut si longtemps l'auxiliaire et le guide, tenait à des racines plus profondes que le dissentiment sur une formule gouvernementale. Issu du mouvement de 1830, il était arrivé dans les rangs de la haute bourgeoisie; mais il les avait traversés sans s'y arrêter. Les phases changeantes des années d'après 1848 l'avaient désabusé sur bien des choses et

bien des gens ; l'immense acclamation de 1852, sans altérer sa foi en lui-même, lui avait fourni matière à beaucoup de réflexions. Remontant le cours de l'histoire, il avait remarqué qu'à aucune époque, dans notre pays, les classes qui aimaient à s'appeler dirigeantes n'avaient su se diriger elles-mêmes. D'autre part, la rapide évolution sociale, fait capital du XIXe siècle, ne lui échappait pas. Derrière le flot des révolutions qui avaient abattu, l'une après l'autre, toutes les digues, il apercevait la marée montante de nouvelles couches, toujours plus impatientes, et toujours moins contenues. Un de ces plus illustres rivaux de jadis, M. Guizot, dans la maîtrise de sa parole et de sa pensée, avait exalté le Grand Bourgeois ; à ce prédestiné, attendu pendant une incubation plusieurs fois séculaire, pour lequel les Rois avaient travaillé et les Seigneurs versé leur sang, il réservait l'héritage définitif du gouvernement de notre pays. M. Thiers, mieux averti des transitions inéluctables, sentait que sur la pente de la déclivité sociale tout temps d'arrêt était précaire. Pas plus que l'honneur des souvenirs historiques, le poids de la richesse acquise ou les répugnances de la supériorité intellectuelle ne retiendraient le mouvement : il fallait descendre encore, descendre jusqu'au fond. Dans un discours célèbre, prononcé au fort de la bataille qu'il poursuivait contre ceux qui l'avaient renversé du pouvoir, il se qualifia lui-même de Petit Bourgeois par une sorte de rétorsion du mot de son ancien émule, se représentant comme le type de la classe momentanément écartée, mais qui se tenait prête pour l'assaut du lendemain.

Les hommes distingués qui s'étaient groupés derrière le fanion du Maréchal, et M. Buffet figurait entre les principaux, se voyaient condamnés par les circonstances à lutter contre cette démocratie partout répandue, à la fois campagnarde et bourgeoise, inférieure assurément par l'éducation, peu sensible à l'équilibre des théories savantes, trop dépourvue d'idéalisme pour dissimuler l'ardeur de ses ap-

petits matériels, trop préoccupée du présent pour ne pas être indifférente aux traditions du passé, trop peu généreuse dans ses instincts et trop étrangère à un certain ordre de scrupules pour comprendre les besoins les plus élevés de l'âme humaine et pour se montrer juste envers les exigences imprescriptibles de la liberté de conscience, mais fortement attachée à la forme républicaine, qu'elle considérait comme sa chose propre, et à laquelle elle attribuait une vertu de combat et de domination, précisément au niveau des passions qui l'animaient elle-même.

M. Buffet conserva pendant deux années presque entières sa haute fonction à la tête de l'Assemblée nationale. Il l'exerça, parmi l'effervescence des esprits, avec un sang-froid et une fermeté qui ne se démentirent pas. Imposant à tous le respect, parce qu'il était constamment maître de lui-même, il vit croître son autorité, même sur les partis opposés à ses opinions personnelles. L'Assemblée, qui se sentait bien dirigée, était justement fière de son président; elle lui donna des marques réitérées de sa sympathie et de sa confiance.

L'époque du principat du Maréchal, au lustre de laquelle M. Buffet contribua si fort par l'élévation de son caractère et par ses services effectifs, est presque unique dans les annales de la société française. Dans la chasse vertigineuse des temps, elle donne à distance l'impression d'une halte brillante.

Rapprochés par le sentiment d'un péril commun et nouveau, les états-majors des partis qui avaient successivement gouverné la France, légitimistes, orléanistes, impérialistes autoritaires ou libéraux, tous, depuis les chevau-légers de l'extrême-droite jusqu'aux simples conservateurs sans étiquette ni préférence marquée, s'efforçaient, pour la première fois, d'oublier leurs rancunes et de faire trêve à leurs dissidences historiques. Le chef qu'ils avaient appelé à leur tête, entouré d'une auréole d'honneur et de bra-

bien des gens ; l'immense acclamation de 1852, sans altérer sa foi en lui-même, lui avait fourni matière à beaucoup de réflexions. Remontant le cours de l'histoire, il avait remarqué qu'à aucune époque, dans notre pays, les classes qui aimaient à s'appeler dirigeantes n'avaient su se diriger elles-mêmes. D'autre part, la rapide évolution sociale, fait capital du XIXe siècle, ne lui échappait pas. Derrière le flot des révolutions qui avaient abattu, l'une après l'autre, toutes les digues, il apercevait la marée montante de nouvelles couches, toujours plus impatientes, et toujours moins contenues. Un de ces plus illustres rivaux de jadis, M. Guizot, dans la maîtrise de sa parole et de sa pensée, avait exalté le Grand Bourgeois ; à ce prédestiné, attendu pendant une incubation plusieurs fois séculaire, pour lequel les Rois avaient travaillé et les Seigneurs versé leur sang, il réservait l'héritage définitif du gouvernement de notre pays. M. Thiers, mieux averti des transitions inéluctables, sentait que sur la pente de la déclivité sociale tout temps d'arrêt était précaire. Pas plus que l'honneur des souvenirs historiques, le poids de la richesse acquise ou les répugnances de la supériorité intellectuelle ne retiendraient le mouvement : il fallait descendre encore, descendre jusqu'au fond. Dans un discours célèbre, prononcé au fort de la bataille qu'il poursuivait contre ceux qui l'avaient renversé du pouvoir, il se qualifia lui-même de Petit Bourgeois par une sorte de rétorsion du mot de son ancien émule, se représentant comme le type de la classe momentanément écartée, mais qui se tenait prête pour l'assaut du lendemain.

Les hommes distingués qui s'étaient groupés derrière le fanion du Maréchal, et M. Buffet figurait entre les principaux, se voyaient condamnés par les circonstances à lutter contre cette démocratie partout répandue, à la fois campagnarde et bourgeoise, inférieure assurément par l'éducation, peu sensible à l'équilibre des théories savantes, trop dépourvue d'idéalisme pour dissimuler l'ardeur de ses ap-



pétits matériels, trop préoccupée du présent
être indifférente aux traditions du passé, trop
dans ses instincts et trop étrangère à un cer
scrupules pour comprendre les besoins les p
l'âme humaine et pour se montrer juste envers
imprescriptibles de la liberté de conscience, m
attachée à la forme républicaine, qu'elle consi
sa chose propre, et à laquelle elle attribuait
combat et de domination, précisément au niv
sions qui l'animaient elle-même.

M. Buffet conserva pendant deux années pre
sa haute fonction à la tête de l'Assemblée
l'exerça, parmi l'effervescence des esprits, av
froid et une fermeté qui ne se démentirent p
à tous le respect, parce qu'il était constamme
lui-même, il vit croître son autorité, même su
opposés à ses opinions personnelles. L'Asseml
sentait bien dirigée, était justement fière de so
elle lui donna des marques réitérées de sa sym
sa confiance.

L'époque du principat du Maréchal, au lustre
M. Buffet contribua si fort par l'élévation de s
et par ses services effectifs, est presque uniq
annales de la société française. Dans la chasse
des temps, elle donne à distance l'impression
brillante.

Rapprochés par le sentiment d'un péril comm
veau, les états-majors des partis qui avaient suc
gouverné la France, légitimistes, orléanistes, i
autoritaires ou libéraux, tous, depuis les cheva
l'extrême-droite jusqu'aux simples conserva
étiquette ni préférence marquée, s'efforçaient,
mière fois, d'oublier leurs rancunes et de fa
leurs dissidences historiques. Le chef qu'ils ava
à leur tête, entouré d'une auréole d'honneur



voure, associé depuis un demi-siècle aux gloires comme aux revers de l'armée nationale, se rattachait à chacun des groupes confédérés par les souvenirs de sa longue carrière remplie d'actions d'éclat. Charmés et surpris à la fois de se rencontrer pacifiquement dans les mêmes salons, ces représentants des différentes étapes du siècle, trop longtemps divisés par de funestes rivalités politiques, s'unissaient, la conscience plus à l'aise, pour une tâche simplement patriotique à leurs yeux, persuadés qu'en défendant les principes de l'ordre moral ils travaillaient à la sauvegarde de traditions qui étaient nécessaires à la permanence de notre pays parmi les grandes nations du monde. Le combat pour les intérêts religieux, attaqués avec plus de véhémence encore que les autres vestiges du passé, ajoutait à leur alliance un air de croisade qui ne paraissait pas messéant à des hommes dont plusieurs portaient des noms confondus depuis des siècles avec l'antique grandeur de notre race.

Pourtant, s'il fallait chercher dans l'histoire des points de comparaison, c'est plutôt peut-être aux temps semi-héroïques de la Fronde qu'il conviendrait de les emprunter. Sauf la différence de moralité, qui est toute à l'éloge de nos contemporains, ne voyons-nous pas, en effet, aux deux époques, mêmes rapprochements d'éléments dissemblables, même enthousiasme du début, mêmes espérances légères, mêmes nobles figures, élégantes ou graves, pareils coups de hardiesse suivis de défaillances pareilles, mêmes protestations d'attachement à la monarchie avec même désir de n'en tolérer le rétablissement qu'après lui avoir pris des gages et l'avoir entourée de places de sûreté qui la rendraient inoffensive; faut-il dire enfin, sous les velléités d'union, mêmes rivalités persistantes, aboutissant aux mêmes désenchantements et à un échec semblable?

Les négociations pour le retour du comte de Chambord



avaient été menées avec activité dès le lendemain de la chute de M. Thiers ; les causes qui en ont amené l'insuccès appartiennent au jugement de l'histoire.

M. Buffet, dans sa notice sur le comte Daru, rapporte qu'un sentiment, non seulement d'affliction, mais d'irritation, s'empara de la fraction la plus agissante de l'Assemblée nationale, lorsqu'elle eut constaté le désaccord irrémédiable qui la séparait du comte de Chambord. Il résume en quelques mots brefs et précis les résolutions auxquelles elle se porta sous l'empire de cette impression, et la situation nouvelle qui s'en dégagea.

« La prorogation pour sept années des pouvoirs du Maréchal rendit, nous dit-il, quelque confiance au parti conservateur ; mais elle avait pour conséquence nécessaire une organisation des pouvoirs publics. La constitution de 1875 fut votée sous l'empire de cette nécessité ; elle n'engageait pas l'avenir et laissait le pays absolument maître de ses destinées. Une majorité d'une seule voix dans chacune des deux Chambres suffirait pour substituer un régime nouveau à celui qu'elle établissait. Mais elle assurait pendant sa durée, par l'institution des deux Chambres, une garantie essentielle. »

Un ordre de choses provisoire, et cependant à un détail près définitif, se trouvait donc constitué. La monarchie pouvait en sortir un jour ou l'autre sans secousse, par la résipiscence ou par la disparition du comte de Chambord ; et l'avenir demeurait réservé, soit pour lui, soit pour un autre Prince, qui serait disposé à prendre la place. Elle était toute préparée. Aux yeux des parlementaires, en attendant, l'essentiel était fondé, c'est-à-dire l'autorité des Chambres.

C'est quelquefois un malheur, pour les partisans d'un établissement monarchique, d'avoir des dynasties de rechange. On est trop facilement porté à les prendre au rabais. Une

monarchie qui ne doit arriver que par superposition est bien près de paraître une superfétation. En réalité, comme l'indiquait avec finesse notre vénérable confrère de l'Académie voisine, M. Wallon, au moment du vote de son amendement célèbre, la loi constitutionnelle de 1875 ne proclamait pas la République ; elle la faisait.

Il était dans la logique des choses qu'elle appartînt bientôt à ceux qui s'en étaient toujours réclamés, aux républicains de profession, c'est-à-dire à une catégorie nouvelle d'hommes politiques.

La France n'avait jamais bien compris que la monarchie pût être le simple produit d'un artifice parlementaire plus ou moins réussi, ni qu'il fût loisible d'instituer un monarque, personnification de la nation, son âme visible en quelque sorte, sans une véritable transmutation de la nation elle-même.

Par la même raison, tout lui parut changé, lorsqu'elle s'aperçut que l'occasion était perdue de porter à sa tête un Prince à la main ferme et aux principes assurés, soutenu par les grands souvenirs de son origine, prêt à entreprendre la tâche de remettre chaque chose en place, d'associer, de coordonner tous les rangs dans la solidarité d'une œuvre collective, la prospérité commune de tous les Français, et de préserver ainsi le pays, à la fois de la domination des partis et de la lutte des classes.

Peu d'années plus tard, une chance pareille, qui semblait tenue en réserve, était encore enlevée à la France : après que le petit-fils de Charles X eut été finalement écarté, le fils de Napoléon III périssait à la fleur de l'âge, dans une obscure embuscade au fond de l'Afrique.

Quel que soit le cours de la destinée, une nation ne reste pas en route. Vers le bien ou vers le mal, vers la grandeur ou vers la décadence, ou vers des épreuves d'une portée inconnue, il faut qu'elle marche, il faut qu'elle suive sa fortune.



M. Buffet eut le sort inattendu de présider à l'orientation nouvelle, dont il devait très rapidement devenir une des plus notables victimes. Du haut de son fauteuil à l'Assemblée nationale, il avait assisté aux tentatives monarchiques, puis à l'institution du septennat, non pas avec indifférence assurément, loin de là, mais dans l'attitude de neutralité que commandait sa fonction. La correction de sa tenue pendant ces péripéties émouvantes le désignait comme le plus propre à installer le régime en quelque sorte impersonnel que les partis, frustrés de leurs espérances, étaient convenus d'adopter. Le 10 mars 1875, le Maréchal le chargea de former le cabinet qui devait, après la dissolution de l'Assemblée nationale, provoquer l'élection des deux Chambres nouvelles et mettre leurs rouages en mouvement. Gardant pour lui-même le ministère de l'Intérieur, il s'adjoignit, dans sa mission délicate, des personnages comme Dufaure et Léon Say, que leurs tendances modérées rapprochaient des conservateurs parlementaires, mais qui étaient demeurés cependant avec M. Thiers en relations politiques suivies, et qui s'étaient ouvertement prononcés en faveur de la solution républicaine. Entouré de tels garants, il semblait que M. Buffet dût triompher des préventions. Sa loyauté était absolue. Quels obstacles empêchèrent donc que l'entente complète se fît entre des hommes animés d'une égale bonne foi ? S'il faut tout dire, l'heure était trop vibrante. La question de la monarchie avait trop violemment remué la nation jusque dans le fond de ses entrailles pour que des combinaisons intermédiaires lui parussent désormais acceptables. Elle avait peine à admettre que les idées, les pratiques, le personnel du gouvernement demeurassent les mêmes, quand la situation était renversée.

La vaillante opiniâtreté lorraine de M. Buffet opposa au flot qui montait une belle résistance. Il ne réussit pas à détourner le courant ni à modifier le sentiment du pays. En vain il anima de ses encouragements et couvrit de sa

protection une administration dévouée. Fidèle à ses collaborateurs, il ne craignit pas de s'exposer lui-même pour la défense des principes qui lui paraissaient les vrais et qui devaient, à ses yeux, dominer toute considération de circonstance. Il n'éprouvait d'ailleurs aucune animosité contre ceux qu'il combattait; son âme stoïque était inaccessible aux préoccupations personnelles. Mais cette impassibilité même redoublait l'irritation de ses adversaires. Ils y voyaient, non pas à tort en vérité, l'effet de convictions rigides, qu'aucune tactique, aucune concession même ne réussiraient à faire mollir, et dont ils ne viendraient à bout que de vive force. Aussi la fureur de leurs attaques contre ce ministre imperturbable fut-elle sans bornes. M. Buffet connut alors, à côté de plusieurs autres, et des plus illustres, ses compagnons de bataille, les extrémités de l'outrage, de la calomnie, et de l'impopularité. Abandonné des royalistes purs, qui ne lui pardonnaient pas de n'avoir pas tout sacrifié à la restauration du pouvoir monarchique, il se trouvait obligé de faire face de deux côtés à la fois.

C'est dans ces conditions ardues que fut préparée par le ministère et discutée à l'Assemblée nationale la loi organique qui devait, dans l'ordre de choses nouveau, régler les rapports des pouvoirs publics entre eux. Elle fut définitivement votée le 16 juillet 1875.

La dissolution de l'Assemblée et l'installation des deux Chambres prévues par les lois constitutionnelles ne faisaient plus dès lors qu'une question de date. Le 30 décembre 1875 il fut décidé que les collèges électoraux chargés d'élire les sénateurs se réuniraient le 30 janvier 1876 au chef-lieu de chaque département, et que les collèges électoraux chargés d'élire les députés se réuniraient le 20 février suivant. A cette dernière date, M. Buffet se présentait dans quatre circonscriptions. Il échoua dans toutes, et Mirecourt même, son arrondissement en quelque sorte patrimonial, donna contre lui la majorité au candidat républicain.

Sa résolution fut aussitôt prise. Le 23 février il portait au Maréchal sa démission de ministre de l'Intérieur et de vice-président du Conseil. La chute était profonde, et elle aurait irrévocablement clos la carrière de M. Buffet, si le Sénat, investi à cette époque de la prérogative de recruter par son propre choix une certaine proportion de ses membres, n'avait réparé l'injustice des partis en l'appelant, grâce à ce droit de cooptation, dans son sein.

M. Buffet a siégé au Sénat pendant vingt-deux ans. C'est là que, peu de temps après sa nomination, il vit s'éteindre successivement les dernières espérances de ses amis politiques. Quand survinrent la retraite du maréchal Mac-Mahon et l'avènement de M. Grévy à la présidence de la République, un abîme parut se creuser. Il est permis de penser, après l'expérience d'un quart de siècle, que ce fut un grand détriment pour la France que cette scission radicale entre concitoyens d'un même pays, saignant encore de la même blessure, voués aux mêmes difficultés, sous le coup des mêmes menaces. Mais les haines sociales, plus vindicatives que les rancunes politiques, ne savent guère pardonner. La passion démocratique avait été mise en jeu ; et l'égalité, qui n'est souvent qu'un autre nom de l'envie, a des lois d'airain. Lorsque Gambetta, embrassant d'un coup d'œil plus large la situation qu'il s'efforçait de dominer, et ne gardant en vue que l'intérêt supérieur de la patrie, proclamait qu'il n'y avait plus en France de question sociale, mais seulement *des* questions sociales, il ne fut pas suivi. C'était cependant la vraie formule de la réconciliation, si la réconciliation eût été possible.

Désormais écarté, sans retour, des responsabilités directes du pouvoir, M. Buffet ne crut en aucune façon que sa responsabilité morale envers le pays en fût diminuée. Avec une ardeur que ne rebutaient ni le souvenir de la défaite, ni la difficulté de convaincre des adversaires placés le plus souvent à des points de vue très différents du sien,

il se consacra tout entier à l'accomplissement de son mandat de sénateur, tel qu'il le concevait. C'est dire qu'il fut toujours sur la brèche pour défendre les intérêts permanents du pays, la bonne gestion des affaires de l'État, et la liberté des citoyens.

La passion du bien public, qu'aucun souci d'étroite ambition n'avait jamais troublée en lui, le possédait tout entier. Animé par elle, il soutint le bon combat, sans jamais se permettre une défaillance. On a vanté à juste titre sa dialectique serrée, qui étreignait le contradicteur. Le jet puissant de sa parole, sans sortir des bornes de la courtoisie, forçait l'attention de l'auditoire et triomphait des dispositions hostiles. Les questions d'ordre financier, dans lesquelles sa compétence et la solidité de ses maximes étaient universellement admirées, certaines discussions d'une portée plus générale, où les principes les plus élevés étaient en cause, lui inspirèrent de beaux discours. Mais plus encore que son éloquence, la vigueur et la continuité de son action faisaient de lui un champion redoutable, et imposaient à ses plus acharnés adversaires le respect. Suivant avec une assiduité qui n'était jamais lassée les travaux du Sénat, il étudiait, il épluchait, si cette expression m'est permise, l'interminable série des propositions législatives, toujours armé pour intervenir aux débats, toujours en éveil pour démasquer, au nom du bon sens et des saines traditions, les illusions trompeuses et les combinaisons chimériques, poursuivre toute trace de désordre, dénoncer le gaspillage, flétrir la coûteuse recherche d'une popularité éphémère.

Le XVIIe siècle a connu et décrit le Courtisan; le XIXe a produit et développé un caractère qui en est, ou qui devrait toujours en être, l'exact contre-pied. M. Buffet a été le modèle le plus accompli, le plus fidèle et le plus pur du Parlementaire. Il en a fourni, à vrai dire, le type idéal. Aspirant dès son jeune âge aux Assemblées poli-



tiques, il a vécu de leur vie, a souffert de leur amoindrissement, s'est exalté dans leur triomphe. Mais sa conception du rôle qui leur était dévolu n'avait rien d'égoïste ni de bas. L'idée qu'il se faisait des hommes appelés à s'élever et à gouverner par la parole était toute de dévouement, de patriotisme, de travail et d'honneur. Personne n'a mieux que lui réalisé la définition si belle de Cicéron : *Orator est vir bonus dicendi peritus*.

Au premier rang des qualités nécessaires à l'homme public, il plaçait l'indépendance. Il écrivait en 1879 : « Diminuons de plus en plus nos charges privées. On ne peut plus être un homme politique quand on a besoin d'une fonction rétribuée. On pourrait être tenté de la garder, alors que le devoir est de s'en démettre. Un homme politique peut être pauvre, si un modeste revenu suffit à ses besoins; mais il doit agir avec le même désintéressement que s'il avait cinq cent mille livres de rentes. C'est ce que je crois avoir fait jusqu'ici, et le jour où mes charges privées m'enlèveraient cette indépendance, j'abandonnerais la vie politique.

A la tribune, l'honnêteté de sa parole et de son talent était digne de l'intégrité de son caractère. Nul apprêt dans ses discours, nul artifice de composition, nulle recherche de style. Dans une lettre à un ami, il décrit lui-même en ces termes son procédé oratoire :

« Mes discours, y compris le dernier, ne portent pas la moindre trace de culture littéraire. Je n'en ai jamais écrit un seul. J'étudie à fond une question, je me pénètre bien de mon sujet, et quand je dois parler un des premiers et que j'ai lieu de croire que mon contradicteur ne me fournira pas lui-même l'ordre de ma réplique, je fais un petit plan, et ensuite je vais comme je peux, au petit bonheur. Cette méthode m'a fait omettre, la dernière fois que j'ai pris la parole, quelques-unes des considérations principales que j'aurais voulu présenter. J'allais en courant, tout droit

devant moi ; je ne les ai pas rencontrées sur mon chemin, toujours pressé de finir, et je regrette aujourd'hui de les avoir omises. »

La facilité et la correction naturelle de sa parole, surtout l'abondance de sa pensée, nourrie longtemps à l'avance par l'étude et fortifiée par la réflexion, enfin la vivacité de ses convictions, guidée par la raison qui en restait toujours maîtresse, suppléaient à l'art, sans que la verve ni la bonne ordonnance de ses discours y perdissent rien.

M. Buffet, dans ces dernières années de sa vie publique, aurait eu bien des raisons de s'attrister, et peut-être de s'abstenir. Il n'y consentit jamais. Ni son courage, ni sa sérénité, ni sa bienveillance envers les hommes, ni sa foi dans les principes ne s'altérèrent, bien que les choses prissent de jour en jour davantage un tour qui devait lui sembler inquiétant, ou du moins très contraire à ce qu'il s'était habitué à considérer comme juste et bon. Mais l'aspect passager du mal ne l'intimidait pas. Il ne perdit jamais confiance dans la vertu guérissante de la discussion libre, dans la supériorité de la raison, dans les forces persuasives et le don divin de la parole humaine. Si parfois, sur la fin de ses jours, de sombres pressentiments lui faisaient apercevoir, au delà des victoires de M. Homais, le règne de Caliban, ce cauchemar même ne le décourageait pas. Il ne désespérait ni de convertir Homais, ni d'éduquer, ou du moins d'apprivoiser Caliban.

Quelles que fussent ses complaisances pour les doctrines parlementaires, et quelques bienfaits qu'il en attendît, il avait de plus hauts motifs d'espoir. Enfant de cette région du Rhin où la France a été forgée comme sur l'enclume, il savait que le métal composite dont notre patrie est faite offre un alliage assez solide pour résister aux plus rudes coups de l'adversité. Son tempérament d'Austrasien ne se laissait pas facilement abattre ; et il puisait dans le passé même de sa province démembrée, enjeu séculaire de luttes

fratricides, l'assurance d'un retour de la fortu
destinées ne se sont-elles pas répercutées s
tière de l'Est, toujours menacée, trop souvent
part de Lothaire a pu être envahie et dilapi
de la maison de Bourgogne porté à des mai
l'œuvre sans cesse recommencée de la granc
a paru durable, tandis que les dynasties, riva
resses l'une de l'autre, alternaient avec les fo
règne les plus diverses. Buffet croyait que la F
les chocs du dehors et les ébranlements inté
vrait à toutes les épreuves, à ses propres
parce qu'il voyait en elle le soldat nécessaire
et de toutes les grandes causes humaines. Po
et un libéral de sa trempe, l'histoire est un r
pérances. Que de fois, sur les bancs du Sénat
la faveur publique, accablé en apparence par
nouvelles, a-t-il pu se redire tout bas le beau v
appris dès les bancs du collège :

O passi pejora, dabit Deus his quoque fi

Sa foi dans l'avenir reposait sur un fondeme
encore. A mesure qu'il avançait vers la matu
les enseignements de la religion, confirmés par
de la vie, pénétraient davantage son intellige
positive. Il démêlait mieux, parmi nos cont
dernes, tout ce qu'il reste de christianisme
chez les plus bruyants adversaires des doctri
listes. Il apprenait à être indulgent pour l'incon
prétend concilier avec un matérialisme grossi
tisme, le désintéressement, l'amour de nos se
rien n'était que matière, que vaudraient, de
seraient dignes les débiles humains qui errent
de notre petite planète, perdue elle-même d
ignoré de l'univers? Quelle raison de tenir à

Quelle pitié pour nos souffrances? Quel frein pour l'égoïsme? Quel motif de ne pas nous exploiter les uns les autres, comme nous exploitons le reste de la nature, comme nous utilisons les animaux domestiqués à notre service? Au contraire, quelle dignité pour l'homme, si, doué d'une pensée libre, il est capable de s'élever jusqu'à l'auteur même de l'insondable immensité! Quelle inappréciable valeur ajoutée à l'existence humaine! Quelle cause d'amour de la créature au Créateur, et des créatures entre elles! Quelle raison de s'entr'aider à connaître le Père commun et à remplir ses desseins! Quelle justification de la solidarité et de la mutuelle assistance entre les hommes!

La succession des temps, parcelle infiniment petite de l'éternité, a-t-elle d'autre sens et d'autre intérêt, sur notre globe, que l'initiation graduelle de l'humanité aux croyances qui l'élèvent au-dessus de la matière? Si, par le détour du bien-être et de la détente physique, par l'extension du loisir qui permet la conquête de la vie intellectuelle, des classes de plus en plus nombreuses sont appelées à la recherche et à la connaissance de l'éternelle vérité, ne faut-il point voir dans cette évolution de notre espèce l'accomplissement d'un ordre providentiel, et devons-nous nous alarmer, comme d'une nouvelle invasion des barbares, de l'impulsion, parfois trop impétueuse à notre gré, qui pousse les couches inférieures de la société humaine à monter au niveau supérieur? C'est, Messieurs, par cette contemplation, par cette acceptation religieuse des lois divines que M. Buffet fortifiait son âme, et c'est là qu'il trouvait, avec une vue consolante des temps futurs, la meilleure compensation aux déceptions momentanées de sa vie politique.

En 1890, il fut élu membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Votre choix, dont il ressentait vivement l'honneur, lui causa une satisfaction sans mélange. Il était heureux de goûter parmi vous, dans ces

réunions vouées au culte de la science pure, le plus noble délassement, un repos qui n'est jamais l'oisiveté. L'aménité naturelle de son caractère se livrait ici à découvert. Vous gardez le souvenir du charme de sa conversation, de l'équilibre et de la modération de ses jugements, de la facilité et de la simplicité de sa façon d'être. De stature imposante, de physionomie grave, et cependant avenante, surtout quand elle s'animait par la parole, il inspirait dès l'abord la sympathie et la confiance ; car dans ses traits, qu'une légère irrégularité du regard ne déparait pas, on lisait à première vue la bonté et la franchise. Bientôt on discernait l'homme qui prenait tous ses devoirs au sérieux et à qui une longue habitude de la domination de la conscience sur les actes de la vie avait imprimé le sceau de cette faculté, noble entre toutes celles qui nous ont été départies, quand elle est consacrée à la pratique du bien, la volonté. Il est mort debout, luttant jusqu'à l'extinction de ses forces pour l'accomplissement de sa tâche ici-bas, semblable à cet empereur romain qui, aux approches du moment suprême, se faisait revêtir de son armure, et laissait à ses amis en pleurs ce conseil, cet encouragement, ce dernier mot d'ordre : *Laboremus* ! La vie, c'est le travail.

M. Buffet succomba le 7 juillet 1898, presque octogénaire, à une courte maladie, qui avait abattu sa vigueur physique, sans entamer son courage. Son corps fut transporté à Mirecourt, où eurent lieu les obsèques, et où il repose dans sa terre natale.

Lorsque le Sénat, composé pour la plus grande partie d'adversaires politiques de M. Buffet, reçut la nouvelle de cette mort, l'émotion et la tristesse furent générales. M. Loubet, alors président de la haute assemblée, fit, en termes excellents, l'éloge des rares mérites de votre confrère, de ses talents d'orateur, de son activité, de sa courtoisie, de sa profonde conviction parlementaire. « Le Sénat, dit-il, sera unanime à s'associer à la douleur qui

accable la famille de ce véritable patriarche, qui a, jusqu'à cette dernière semaine, occupé sous nos yeux, même frappé par la maladie, le siège qu'il remplissait si dignement. » Nous l'avions vu, en effet, quelques jours auparavant, siéger à son banc de sénateur et prendre encore part au débat.

Sur la proposition d'un ancien ministre républicain, M. Barbey, le Sénat décida de lever immédiatement la séance en signe de deuil. Cette manifestation exceptionnelle, ratifiée par l'assentiment de tous les partis, honorait autant le Sénat lui-même que celui qui en était l'objet. Au nom des amis politiques de M. Buffet, M. Audren de Kerdrel remercia et félicita justement ses collègues de s'être unis ainsi « pour rendre un hommage unanime à la mémoire d'un grand Français ».

Dans sa réunion du samedi 9 juillet 1898, votre Compagnie, Messieurs, sur l'initiative de M. Himly, qui la présidait, a rendu à l'illustre confrère qu'elle venait de perdre un hommage semblable.

Baron DE COURCEL.

Séance des 4, 11 *et* 18 *janvier* 1902.

DUBOIS, DE LA LOIRE-INFÉI

En commençant aujourd'hui la publication inédites de M. Dubois (de la Loire-Inférieure), rions nous dispenser d'en présenter l'auteur au fondateur du *Globe*, de ce recueil célèbre qui Restauration, une si haute influence littéraire a, depuis, comme député libéral de Nantes, con du Conseil supérieur de l'Instruction Publiq teur de l'Ecole Normale, marqué sa trace part passé.

Et, pourtant, j'oserai le dire, M. Dubois n'a parmi ses contemporains la place à laquelle l'élever, s'il en eût mieux tiré parti, les do rares qu'il avait reçus de la nature : la féconde de son esprit, son talent d'écrivain et, par-de chaleur communicative et l'ardeur passionnée d Doué d'un sens critique qui a contribué à forn Beuve, son élève ; moins philosophe sans dout froy, son ami, mais non moins sincère ni moins lui dans la poursuite de la vérité religieuse, il av M. Cousin, le don de parler à la jeunesse, d'évei lents, de susciter les vocations. Mais ce n'éta l'éclat de l'enseignement qu'il gagnait les jeune c'était en agissant sur chacun d'eux par le consei tation. M. Cousin, par sa haute verve, par le feu role et sa séduction personnelle, sut grouper aut des esprits d'élite, se faire des disciples et C'était plutôt à l'élite des cœurs que s'adressait c'étaient les âmes, surtout, qu'il excellait à con



s'attacher. Je ne l'ai connu qu'à un âge avancé, et alors que, déjà, les événements l'avaient condamné à la retraite. Mais il n'avait rien perdu de cette jeunesse de l'âme, de cet enthousiasme du beau et du bien, de cette paternelle tendresse qui lui avaient donné tant d'action sur les élèves de l'Ecole Normale. Il semblait même que la solitude, en refoulant à l'intérieur la sève qui ne cessait de fermenter dans cette nature à la fois puissante et sensible, en eût accru la force d'expansion dans les occasions désormais trop rares, où il lui était permis de se faire jour au dehors.

Quand il eut quitté l'école, il s'enferma dans la retraite, pour n'en plus sortir. Pendant vingt-cinq années, sa vie fut celle d'un solitaire, gardant toutes les curiosités et toutes les ardeurs de la pensée, attentif aux événements comme à l'évolution des doctrines et à la marche des idées, conservant, en dépit de tout, « ce goût sublime de la liberté » dont parle quelque part Tocqueville, l'âme tourmentée du grand problème de la vérité religieuse, et le regard sans cesse levé vers Dieu.

Il écrivait beaucoup. Dans ses *Souvenirs intimes*, on trouve cette note datée de février 1821 : « Aujourd'hui, je prends la résolution d'écrire, chaque soir, ce que j'aurai entendu d'important dans la journée, sur les hommes et les ouvrages célèbres. » Il était demeuré fidèle à cet engagement. Ayant à peine besoin de quelques heures de sommeil, couché tard, debout de bonne heure, levé souvent au milieu de la nuit, pour fuir l'insomnie ou jeter sur le papier les pensées qui l'obsédaient, il se mettait à sa table et écrivait. Littérature, philosophie, religion, histoire, histoire religieuse surtout, politique contemporaine, rien n'échappait à l'activité de cet esprit toujours en fièvre de méditation et de recherche. Les grands écrivains religieux du XVI[e] siècle et notamment François de Sales et sainte Thérèse ; les grands sermonnaires du XVII[e], Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Massillon ; les grands prosateurs du XVIII[e], Voltaire,

Rousseau, Montesquieu, ont été, de sa part, l'o
approfondies. A côté de cela, des recherches
les origines du christianisme, une histoire pr
vée de saint Paul et de ses voyages ; des tra
Pères de l'Eglise, Origène, Chrysostome, Clém
drie, Tertullien, témoignent de la prodigieuse
pensée. Malgré sa demi-cécité, il entretenait un
correspondance ; consignait, avec une verdeur
parfois, ses impressions sur les événements et l
notait les idées qui lui paraissaient dignes
forme, les élévations et les élans où se complai
taisie. Il y a, dans tout cela, bien des redite
rêves. Mais que de choses à recueillir dans ce
d'une âme que tout intéresse, que tout pas
comme celle du poète, vibre à toute grande pe
sentiment généreux ! Il n'y a guère de page où
des scories, le pur métal n'étincelle.

De tout temps, ses amis l'avaient pressé de p
travaux. Sainte-Beuve l'y exhortait dès 1843. E
répondait : « Vos appels me réveillent et me for
le public, mais bien caché et solitaire, retou
études chéries et trop délaissées. Qu'en sortir
peut-être » (1).

Dix ans après, Damiron lui écrivait au nom de
Girardin : « Il faut que je vous dise une conve
j'ai eue dernièrement avec Girardin. C'était à l'
l'élection de Sacy. Il me demanda si vous ne f
Pourquoi, ajouta-t-il, ne ferait-il pas un choix de
du *Globe* ? Il y mettrait une préface avec des co
qui les rajeuniraient, il les publierait et, le cas
pourrait être pour lui un titre à l'Académie. Il y
qui le feraient valoir » (2).

(1) Dubois à Sainte-Beuve, 24 juillet 1843.

(2) Damiron à Dubois, 16 juin 1854.

Quand on a parcouru, comme il m'a été donné de le faire, tant de travaux imparfaits qu'il a laissés, et auxquels il n'a manqué, pour être dignes de la publicité, qu'un dernier effort de revision et de coordination, on se prend à déplorer l'excès de scrupule et de réserve, qui, en privant M. Dubois du légitime couronnement de sa renommée d'écrivain, nous a fait perdre tant d'œuvres excellentes.

Parmi ces œuvres, il en était une qu'il avait particulièrement à cœur. C'était l'étude de la philosophie spiritualiste au siècle dernier. Ce n'est pas qu'il fût naturellement porté aux spéculations philosophiques. Bien qu'il fût entré assez avant dans la philosophie, et surtout dans l'intimité des philosophes, ce n'était pas, à proprement parler, un esprit métaphysique. Il aimait à répéter qu'il ne pénétrait pas dans les abstractions et ne saisissait bien que les réalités vivantes. Mais les souvenirs de sa jeunesse, sa piété envers de chères mémoires l'avaient attaché à ce travail où, d'ailleurs, il s'occupait des hommes et du développement historique de la doctrine plus que de la doctrine elle-même. Il y revenait sans cesse, et il y travaillait encore presque à la veille de sa mort. Certaines parties en étaient assez avancées. Ce sont ces ébauches que, malgré leur imperfection, nous croyons pouvoir détacher et publier aujourd'hui.

Il nous reste à faire connaître brièvement comment M. Dubois avait été amené à écrire ces pages.

I

Cousin, Jouffroy, Damiron, trois noms inséparables dans l'histoire de la philosophie spiritualiste au XIXe siècle ! Cousin en a été le métaphysicien ; Jouffroy, le psychologue ; Damiron, le moraliste et l'historien. Dubois les a connus tous les trois. Il a eu le premier pour maître, les deux autres pour camarades et pour amis. Ses lettres vont nous les peindre mieux encore peut-être que ses souvenirs.

Ce fut à l'Ecole Normale, en 1812, qu'il reçut Cousin, dans cette conférence littéraire resté le jeune professeur, à peine plus âgé que ses geait alors avec tant d'éclat, avant de se consa vement à l'étude de la philosophie. Dubois en a bleau vivant : « L'initiative flévreuse de M. Co tait en tous sens ; élevait pour le moindre préc une théorie nouvelle qui, méprisant les vieux rhétorique, les reprenait, comme il disait, pa en faisait la philosophie. Chaque lecture d'aute était pour lui l'occasion d'une échappée dans deurs de l'art d'écrire et de l'établissement souverains que, le lendemain, il renversait les autres... Ce que des têtes de dix-huit à vingt an de la lecture des grands écrivains du XVIIe et du contractaient là de mouvement et de verve, on viner (1). » M. Cousin vivait d'ailleurs dans l'E lieu de tous, dans sa cellule d'élève, se promen cours, causait dans les escaliers et jusqu'au « pensant, travaillant et prêchant toujours ».

« Pendant qu'il vécut ainsi, on peut dire l'Ecole entière des ardeurs de son intelligence, lui seul l'autorité et l'influence de tous les aut rayonnant jusque dans les esprits les plus anti cette domination qu'il exerçait dès lors aussi ment qu'il a gouverné, depuis, son régiment de p Je le vois encore dans sa longue et flottante redin comme un tapis de cabinet ; je revois ses grands mique ; j'entends sa voix éclatante, ses saillies c milieu des élans les plus soudains et les plus en ravissaient tout le groupe (2). » Toute sa vie, D le souvenir et l'empreinte de cet enseignement «

(1) Souvenirs intimes de M. Dubois.

(2) Souvenirs intimes de M. Dubois.

et inspirateur », ainsi qu'une vive gratitude pour le maître qui, le premier, lui avait révélé la beauté des lettres françaises. « Ses conférences de l'Ecole m'ont appris à penser », écrivait-il à Damiron en 1819, et je trouve, dans ses *Souvenirs*, ces lignes écrites plus de quarante années après : « J'ai la reconnaissance au cœur pour l'année de leçons que j'ai reçues de lui, camarade et maître débutant à vingt ans (1) ».

Mais, s'il profita des leçons ; si même, comme nous le verrons, il subit, dans une certaine mesure, cette séduction presque irrésistible que M. Cousin exerçait autour de lui, Dubois ne se laissa jamais gagner complètement ni par l'homme, ni par sa doctrine. Il y avait un profond contraste, et il y eut toujours un certain manque de confiance et de sympathie entre ce Parisien à la parole magistrale et solennelle « qui avait des mots et des poses de théâtre (2) », dont les manières, les gestes, toute la personne donnaient l'idée d'un grand artiste ou, si l'on veut, d'un incomparable virtuose, et le Breton fruste et tout d'une pièce, à l'âme simple bien qu'ardente, à la sincérité un peu rude, ennemie de toute mise en scène et de tout charlatanisme, qui « redoutait tout ce qui n'a pas franche allure » et disait « qu'il ne savait pas s'il aurait la force de faire le bien de biais (3) ». A l'Ecole, déjà, tandis que presque tous s'enrôlent sous la bannière du maître et deviennent vraiment adeptes, Dubois, qui, d'ailleurs, n'appartenait pas à la section de philosophie, demeure à l'écart et se réserve.

Ces sentiments persistent après sa sortie de l'Ecole, et ils se font jour en maint endroit de la correspondance qu'il entretient alors avec Jouffroy et Damiron, avec Damiron surtout. Ce n'est pas qu'il méconnaisse les hautes facultés de

(1) *Souvenirs inédits*, 1862.
(2) *Souvenirs inédits*, 1862.
(3) A Damiron, 15 septembre 1818.

Cousin et sa valeur morale, ni l'élévation de s
ment, ni même « son génie philosophique », il
mot. Dès qu'il vient à Paris, il va le voir et « il
beaucoup de choses (1) ». Il suit ses travaux,
ses succès, accepte même de collaborer au Pl
tout, la doctrine lui paraît obscure et faible, et
de l'homme l'inquiète.

Il s'élève d'abord contre un enseignement
surtout à quelques initiés, et il confesse qu'il
qu'à demi. « Entre nous, écrit-il à Damiron, la
pas le talent de Cousin. Pour peu qu'il continue,
un dictionnaire pour sa langue. Il y aura des
initiés comme aux mystères d'Eleusis, et la foule
porte du temple, parce qu'il ne lui aura pas é
contempler la divinité. C'est une triste philosoph
là. Je ne l'entends pas de cette manière. Je ne
pour vous. Bien des enthousiastes me prendraie
petit esprit. Au reste, je ne refuse pas le juger
bon de parler pour certains petits esprits ; on n'
auprès des grands (2). » Il avertit les disciples de
école qu'ils risquent de s'égarer dans de vaines
et leur conseille d'imiter l'exemple de Socrate, et
leur philosophie du ciel sur la terre. Il engage D
pas trop jurer sur la parole du maître : « Je n'
passage où vous vous appuyez de Cousin. Il est
sin. Modérez votre enthousiasme. Je l'admire. S
lent, son génie philosophique même, si vous vo
neront loin, mais dans les espaces, dans la nébu
sophie de Kœnigsberg. Déjà il ne touche plus à la
un bel et noble enthousiasme que le sien. Dans
dacieux, il vous dira de belles vérités d'en haut. C
de les recueillir. Mais n'oublions pas autant que l

(1) A Damiron, 16 décembre 1818.
(2) A Damiron, 19 juillet 1818.

sommes en bas. Ne perdons jamais pied. Voilà la vraie sagesse. Ne prenons jamais ses ailes qu'à bon escient. Point de dogme dans les opinions des hommes. Prenez garde, mon ami, vous devenez un peu croyant. Rappelez-vous ce que vous me disiez de l'esprit de secte... C'est ma pensée solitaire que je vous exprime ici. Elle ne tient pas au jugement de tel ou tel. Je lis quelquefois Cousin; je le juge parfois. Quoique je ne sache pas tout ce qu'il faut, il m'est pourtant abordable par quelque point. Il n'y a dans cette tête ni fixité, ni méthode. Il rêve la philosophie (1). »

L'année suivante, il est heureux d'apprendre par Jouffroy que Damiron a suivi ses conseils et reconquis la liberté de sa pensée. « Jouffroy ne m'a rien dit sur vous, sinon de me parler de votre indépendance en philosophie, de votre aversion pour tout ce qui sent la soumission à une opinion étrangère, et je vous dois l'aveu que j'ai été charmé. Vous le savez? je vous l'ai dit dans quelques-unes de mes lettres, l'année dernière; je craignais que vous ne vous laissassiez emporter par un trop vif enthousiasme pour Cousin. Quelle que soit sa supériorité, il y a dans cette tête un singulier désordre. Sans doute, il ne m'appartient pas de le juger sous le rapport des opinions philosophiques, puisque je n'ai point étudié les matières. Mais, je l'ai souvent épié dans ses raisonnements; il y a rarement de la suite, de la rigueur. C'est une inspiration qui exalte, une éloquence de tribune qui terrasse, un langage d'imagination qui éblouit, et surtout de beaux élans qui enlèvent et commandent les bons cœurs. C'est, pour ainsi dire, le Diderot de nos jours, si ce n'était pas un outrage de donner le nom d'un ennemi de Dieu à celui qui le fait si bien sentir et le prêche si noblement. Vous le verrez, mon ami, nous le verrons ensemble, nous le jugerons, nous l'admirerons, nous l'aimerons: mais nous tâcherons de ne pas le croire sur parole. Je ne sais si

(1) A Damiron, 19 juillet 1818.

je ne me trompe. Mais voici le jugement que je porte de lui : C'est une mine intarissable qu'il faut exploiter. Cousin fera plus de bien par ses amis et ses élèves que par lui-même, si ses amis et ses élèves ne jurent pas dans sa parole. Il jette les vérités à pleines mains, mais il les jette pêle-mêle. Souvent aussi il se place au milieu des nuages ; de vifs éclairs partent du ténébreux séjour. Mais enfin, ce ne sont que des éclairs. Il ne faut pas les prendre pour le grand jour. Armez-vous du flambeau de la méditation ; faites pâlir le faux et passager éclat. Les brillantes clartés n'en seront que plus pures. Elles traceront le chemin de la vérité (1). » Et, quelques lignes plus bas, il ajoute en se plaçant surtout au point de vue politique : « Cousin roule avec le tourbillon des hommes et des idées du jour. Sa belle âme reste la même, mais ses doctrines vont courant avec le libéralisme. Elles prennent aujourd'hui une assiette, demain une autre, après-demain une troisième. Dans ses brusques saillies, il croit à sa pensée du moment ; il oublie celle de la veille ; un nouveau système s'improvise, et déjà couve un orage qui battra demain le nouvel édifice. Je ne sais, mais il me semble que, si quelqu'un le suivait à point précis, bientôt il deviendrait sceptique (2). »

Ainsi, à l'époque même où Cousin est l'objet d'une admiration universelle, où Jouffroy et Damiron, ces deux esprits si droits et ces deux âmes si fermes, semblent donner à son enseignement une adhésion sans réserve; où Jouffroy, notamment, est entièrement sous le charme (3), prend, en toutes circonstances, la défense du maître, de sa doctrine, de ses actes ; Dubois, tout en l'admirant, en l'aimant même, se refuse à le croire sur parole, et il ne craint pas davantage de juger et de critiquer sa conduite.

(1) A Damiron, 18 mars 1819.

(2) *Ibidem.*

(3) Voir *Correspondance de Théodore Jouffroy*, Paris, Perrin et C[ie], 1901. Introduction, p. 46 et suivantes.

A cette période de sa vie, il n'était pas encore, comme il devait l'être bientôt, comme l'était déjà Jouffroy, conquis à ce qu'on appelait le libéralisme.

Tandis que Jouffroy professe ouvertement les idées libérales, et, avec son esprit philosophique, cherche à en faire la théorie (1), Dubois hésite à les accepter. « Toutes les têtes sont emportées vers le libéralisme, écrit-il à Damiron, le 17 décembre 1818. L'exaltation peut s'en mêler, où n'est-elle pas maintenant ? Si nous précipitons l'opinion, nous jetons et nous et la nation dans la République. Car, mon ami, elle couve sous nos pieds, la République... Il faudra bien de l'habileté aux rois pour échapper, ou, plutôt, il leur faudra du courage pour se résigner à n'être plus rien que de nom... Je ne saurais juger encore où est le bonheur de mon pays, en sorte que je ne suis pas encore décidé à accepter toutes les conséquences du libéralisme. Je suis constitutionnel, tel que m'a fait la charte; mais je n'ai pas encore examiné jusqu'où la charte m'entraîne. Je ne sais donc pas si ce qui hâtera le mouvement est permis et de devoir. Je crains que non (2). »

Du fond de son exil de Falaise, il continue de s'intéresser à tout ce qui se passe dans cette École qu'il vient de quitter. Il s'inquiète du nouvel esprit qui semble y prévaloir : des sentiments d'opposition et des idées contraires à l'ordre s'y manifestent. Il redoute « ces jeunes barbouilleurs de papier qui vous improvisent les mondes et les gouvernements en deux ou trois pages maussadement écrites (3) ». Et c'est Cousin qu'il accuse de souffler cet esprit de fronde. « Mon ami, écrit-il encore à Damiron, la sagesse n'est plus à l'École. Cousin est pour beaucoup là-

(1) *Correspondance de Jouffroy*, p. 188. Lettre du 24 janvier 1818:

(2) A Damiron, 17 décembre 1818.

(3) A Damiron, 3 juin 1818.



dedans. Il s'est passionné pour l'indépendance. Il trouve mauvais le livre de Darmaing (1), mais les principes sont bons, dit-il; et, dans un de ces moments d'illuminé, il s'écriait : — Mes amis, attachez-vous à bien écrire; nous sommes appelés à défendre la cause de l'indépendance; nous n'avons que notre plume. Il y aura de l'honneur à être accusé. Nous irons briguer la faveur de paraître sur le banc. — Dans d'autres moments, il répétait qu'il paraîtrait près de Darmaing, qu'il paierait l'amende. Tout cela n'est guère propre à mettre de la sagesse dans les têtes. Il en est grand besoin pourtant (2). »

A la fin de l'année 1818, Dubois quitte Falaise et est appelé à professer la rhétorique à Limoges. En se rendant à son nouveau poste, il fait un court séjour à Paris, y prend langue, s'enquiert de la Faculté, de l'École. Ses craintes redoublent, et, bientôt, il s'en ouvre de nouveau à Damiron :

« Cousin fait rage à Paris. Les publicistes, les députés de l'opposition libérale, les Benjamin Constant, les Say, assistent. La salle a été agrandie. On a ôté la cloison qui était derrière. Villemain est éclipsé. Où tout cela aboutira-t-il ? Je crains pour Cousin. Il y a des gens peu honorables qui le cajolent et le recherchent. Ces gens-là veulent faire croire que tous les talents sont des leurs. Vous connaissez sa facilité, comme il est prompt à s'abandonner ! Il me disait déjà : *Mon ami Constant !* Quel ami pour un tel homme (3) ! »

Et il revient à sa chère École. « Certains hommes dénoncent déjà Cousin comme un sectaire du Républicanisme ; et nous, mon ami, notre réputation s'entache. L'École est

(1) Ancien élève de l'Ecole, Directeur du journal *le Surveillant*, poursuivi pour délit politique.

(2) A Damiron, 19 juillet 1818.

(3) A Damiron, 24 février 1819.

tout entière dans l'exagération ultra-libérale. Les hommes monarchiques ont raison quand ils nous accusent. Que pourrons-nous répondre ? Citer le passé ? Il est si loin ! *La Minerve* nous défend. En faut-il plus pour nous perdre ? Mon ami, si nos doctrines s'affaiblissent, et elles s'affaibliront si certains hommes deviennent nos guides, que deviendrons-nous alors ? Il sera donc vrai de dire que nous aimons la liberté comme cette tourbe avilie de tribuns populaires ! Ah ! du moins, Damiron, nous deux et quelques autres, nous resterons honnêtes gens. Nous élèverons la voix, s'il en est besoin ; nous appellerons à nous nos amis égarés ; nous leur rappellerons nos belles et solides études, et surtout le beau caractère normal. Nous leur montrerons les générations qui les attendent et les familles qui les espèrent (1). »

Le beau caractère normal ! L'esprit qui animait la première génération de l'École, ces sentiments de règle et de discipline dont s'inspiraient des hommes tels que Jouffroy, Damiron, Dubois lui-même, cette haute philosophie qui entendait appliquer à la politique les principes de la morale et asseoir la liberté non sur le droit, mais sur le devoir (2), voilà ce que Dubois s'affligeait de voir disparaître. Et il faisait remonter à Cousin la responsabilité de ce mouvement qui, à ses yeux, méconnaissait les véritables conditions de la liberté et tendait à discréditer l'École. Qu'y a-t-il de vrai dans ces critiques ? Il est malaisé de se prononcer à distance. Mais, pourtant, Dubois avait-il raison de condamner ce que Jouffroy, au contraire, approuvait hautement (3) ? Il est au moins permis d'en douter, et quelques années plus tard, Dubois lui-même n'eût pas maintenu ce jugement. Toutefois, nous avons

(1) A Damiron, 24 février 1819.

(2) Voir *Correspondance de Jouffroy*, p. 37 et suivantes.

(3) *Ibidem*, p. 29.

cru intéressant de le recueillir moins comme témoignage des variations de sa pensée que comme une preuve de l'indépendance de son esprit et de la haute idée qu'il se faisait de la mission d'enseigner.

D'ailleurs, avec sa générosité habituelle, Dubois ne perd aucune occasion de défendre Cousin quand il est injustement attaqué. En août 1819, deux inspecteurs généraux viennent inspecter le collège et la faculté de Besançon, où il est chargé d'un cours. L'un d'eux se plaint « de l'obscurité de Cousin et de son langage amphigourique » et Dubois essaie d'expliquer cette obscurité par la nature même du sujet. L'autre se montre aussi « opposé à Cousin » et « rappelle la leçon que la Commission lui a faite ». — « Je vis alors qu'on en voulait à ses principes; je reconnus le *ministérialisme* ou plutôt le *commissionalisme*. Alors je me jetai sur le caractère moral de Cousin, sur ses bonnes leçons aux élèves, sur le bien qu'il a fait aux âmes de quiconque parmi nous a suivi ses leçons. J'y mis quelque chaleur et je fus compris. Il me sembla que M. de Coiffié rendait, en secret, hommage à la vérité (1). »

Quand, malgré cela, l'année suivante, Cousin est injustement frappé de disgrâce, Dubois s'indigne et flétrit, non moins énergiquement que Jouffroy (2), les procédés hypocrites sous lesquels on essaie de masquer sa révocation. « Cousin va mieux, écrit-il à Damiron, le 23 décembre 1820. Les platitudes qui ont accompagné sa destitution sont dignes du jour. On ne lui a pas permis de faire dire dans le journal qu'il se porte bien. Il faut absolument qu'il soit mourant. *Le Moniteur* le veut (3). »

Quand, enfin, la santé de Cousin donne des inquiétudes à ses amis, il n'est pas le dernier à s'émouvoir : « La santé

(1) A Damiron, 8 août 1819.

(2) *Correspondance de Jouffroy*, p. 53.

(3) A Damiron, 23 décembre 1820.

de Cousin m'attriste. Je tremble pour la science. Empressez-vous donc autour de lui, vous tous qu'il a formés, sinon pour le rendre à la vie, au moins pour recueillir toutes ses pensées, pour arracher à la mort ses énergiques et fécondes doctrines (1). »

Et ce fut encore lui dont l'opportune intervention abrégea la détention de M. Cousin, quand il eut été incarcéré à Berlin, au cours de son second voyage en Allemagne.

Il avait, d'ailleurs, conscience que, s'il fût resté à Paris, il eût, en dépit de lui-même, été séduit comme les autres. « Malgré son sang-froid et sa froide raison, Jouffroy est, je crois, atteint de la maladie générale, et, à dire vrai, il est presque impossible de s'en préserver. Moi-même, qui m'étais fait une loi de commander à l'entraînement, que mon peu d'instruction en philosophie protégeait beaucoup, j'ai vu Cousin, je l'ai entendu. Quelques jours encore et je cédais au torrent en aveugle (2). »

Soit influence de l'éloignement, soit résistance naturelle de l'esprit, il n'y céda pas ; et l'on ne peut que s'étonner de la fine clairvoyance et de la sagacité critique qui, dès lors, s'alliaient chez lui à la fougue des sentiments et au tumulte des idées. Les réserves que, en 1817 et 1818, au milieu d'une admiration unanime et d'un enthousiasme qui tenait presque du délire, ce jeune homme de vingt-cinq ans osait faire sur le premier enseignement de M. Cousin, encore plein des obscurités et des témérités allemandes, ne sont-ce pas précisément celles que la postérité a faites ? Quand il y signalait plus d'éclat que de solidité, plus d'imagination que de méthode, plus de sentiment que de science positive ; et qu'au contraire, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, il constatait chez Jouffroy une méthode plus rigoureuse, une observation plus exacte et le proclamait plus véritable-

(1) A Damiron, 27 mars 1822.
(2) A Damiron, 18 mars 1818.

ment philosophe, ne portait-il pas un juge
plus autorisés des maitres ont, depuis, ratifié'

Après la révolution de 1830, Cousin et D
place ensemble dans les conseils et au gouv
l'Université. Lorsque Cousin devint Ministre
tion Publique, ce fut Dubois qu'il appela à lui s
la direction de l'École Normale. Ils eurent à
semble les plus hauts problèmes de l'enseigner
d'accord, souvent divisés. Ils s'apprécièrent, il
même par certains côtés. Il y eut toujours enti
tance que l'indépendance de Dubois avait ga
premières années. A aucun moment de sa car
n'a reconnu Cousin pour inspirateur de sa pe
moins pour directeur de sa conduite. Et il po
avec vérité, en 1868 : « Pendant cinquante
suivi pas à pas, toujours observé, sans être
ciple (1). »

Tout autrement profonde a été sur lui l'influe
froy et de Damiron.

II

« Ce fut Damiron qui me donna Jouffroy »,
quelque part dans ses *Souvenirs*.

Ils ne se comprirent et ne se goûtèrent pas d'
froy avait dans l'accueil une certaine froideur qu
prendre pour de la hauteur et du dédain. Il fa
cette écorce pour trouver le cœur chaud et te
recouvrait. Dubois se sentit peu attiré au déb
jeune homme qui réservait non seulement tous l
ments, mais jusqu'à la bienveillance et l'intérêt
on trouvait « une morgue qui semblait dire à t
vous êtes peuple ». — « Vous savez que l'abor

(1) *Souvenirs inédits*, 1868.

n'est pas engageant, écrit-il à Damiron. Ce grand corps sec, ce teint blême et savant, ces yeux vifs, mais si bleus qu'ils en sont durs comme ceux des anciens Francs ; peut-être aussi un peu de cette altière allure que donne la spéculation ; un peu de ces manières sauvages que donne la solitude, en un mot les dehors de votre ami ont trompé l'École (1). » De son côté, Jouffroy se méprend sur la valeur de Dubois. Il trouve « qu'il a de l'esprit, mais de l'esprit de détail, assez d'imagination, mais pas assez de liaison entre ses idées (2). » Damiron, un peu imprudemment, communiqua ces appréciations à Dubois, qui en fut singulièrement ému et attristé. Mais, dès qu'ils purent se connaître, les préventions réciproques firent place à la sympathie la plus profonde et à la plus solide des amitiés. Ils avaient en effet bien des traits communs : même éclat d'imagination ; même besoin et même préoccupation de la vérité religieuse, sous des formes et avec des tendances un peu différentes ; même désir de réagir contre le sensualisme et les funestes doctrines du XVIIIe siècle, de restaurer la vérité dans les âmes et de travailler par là aux grandes destinées de la patrie ; même élan généreux vers tout ce qui est beau et grand ; même soif de distinction et de gloire. Mais il y avait chez Jouffroy, sous sa fantaisie et sa mobilité apparente, une fermeté de principes et un esprit de suite que Dubois ne possédait pas au même degré. Il avait je ne sais quoi de supérieur qui s'imposait. Aussi eut-il vite fait de conquérir Dubois comme les autres, et de se faire dans son cœur une place de choix. « Un article à part pour Jouffroy, écrit Dubois à Damiron le 12 août 1817 ; je ne puis penser à vous sans qu'il vienne se mêler à mes souvenirs. J'ai besoin de l'estime de cet homme là, peut-être de son amitié. Dites-lui

(1) A Damiron, 3 juin 1818.

(2) Voir *Correspondance de Jouffroy*, p. 96. Lettre de Jouffroy à Damiron, du 19 novembre 1816.

de montrer le pays qu'il adorait à un ami si le goûter : et, de son côté, Dubois ressent charme de cette hospitalité montagnarde, la vallons du Jura, couronnés de grands bois riantes prairies et parés « de fleurs s les abeilles bourdonnent aux rayons étincelant (1) ». Puis les deux amis parcourur de la Suisse. Ils allèrent chercher, à Fernej de Voltaire, à Coppet ceux de Mme de Staël, v ravissement Genève et son lac, Lausanne et dun et Neuchâtel. C'était l'époque où les In par MM. Pestalozzi et de Fellenberg étaient da de la prospérité et du succès. La visite d'Hofwi impression profonde. Déjà ils étaients inqu dances de l'Université française, et sentaient plus ou moins menacée. De son côté, Pesta agréger à son Institut des professeurs françai der une section française. Il fit aux deux jeune propositions qu'ils furent sur le point d'a moment, ils rêvèrent d'abandonner l'Universit enseigner ensemble à Hofwill.

On juge combien ce voyage, poursuivi à p plusieurs semaines, dut rapprocher ces deu butte aux mêmes préoccupations, tourmentée problèmes, également sensibles aux beautés de capables d'en goûter le charme souverain. Quan quitter, ce fut un déchirement. « Ce voyage notre cœur des idées et des sentiments qui n'y é écrivait Dubois à Jouffroy ; et Jouffroy de répo jours que nous avons vécus ensemble ne doiven ni de votre mémoire, ni de la mienne ; ils nous cette union, la vie et la mort n'y peuvent rien (

(1) Jouffroy.

(2) Jouffroy à Dubois, 14 août 1820.

On le voit, Jouffroy est son maître par l'esprit comme Damiron, nous le montrerons tout à l'heure, l'est par le cœur.

Le poète a dit :

L'amitié d'un grand homme est un bienfait des dieux.

Cela est surtout vrai de l'intimité d'une grande âme. Dubois n'avait pu approcher Jouffroy sans ressentir l'action bienfaisante de cette âme d'élite uniquement éprise du vrai et du bien, sans aucun retour sur elle-même. S'il n'a trouvé dans Cousin qu'un grand artiste, il a senti dans Jouffroy un grand cœur ; et nul ne l'a peint en traits plus émus qu'il ne le fait dans sa lettre à Damiron du 1er septembre 1817 : « Que j'aime votre noble enthousiasme pour la vérité ! Cherchez-la, mon ami ; vous êtes fait pour elle. J'assiste à vos belles conversations avec Jouffroy. Je vous vois de mon cabinet sous les arbres du Luxembourg. Il parle, vous écoutez. Je vois cette longue figure blanche prendre je ne sais quel air, mais un de ces airs que peuvent seuls donner l'amitié et le talent. Ce n'est pas de l'inspiration, c'est quelque chose de plus tendre ; ce n'est pas de l'amitié toute seule, c'est quelque chose de plus grand. Je l'ai trouvé : c'est la passion du bien. Ces grands yeux bleus lancent l'éclair, et pourtant ils sont doux (1). »

Quel admirable portrait ! et quelle beauté morale il révèle chez celui dont il retrace l'image ! On saisit là, sur le vif, l'autorité que, dès cette époque, Jouffroy exerçait sur ses jeunes camarades, du double droit de la science et de la vertu ; et sa mémoire serait encore grandie, si elle pouvait l'être, par cet éclatant témoignage rendu aux pures aspirations de son esprit et à la hauteur désintéressée de son caractère.

Aux vacances de 1820, Dubois se rendit aux Pontets. Jouffroy fut heureux de l'introduire au foyer de sa famille,

(1) A Damiron, 1er septembre 1817.

de montrer le pays qu'il adorait à un ami si bien fait pour le goûter; et, de son côté, Dubois ressentit vivement le charme de cette hospitalité montagnarde, la beauté de ces vallons du Jura, couronnés de grands bois, couverts de riantes prairies et parés « de fleurs sur lesquelles les abeilles bourdonnent aux rayons d'un soleil étincelant (1) ». Puis les deux amis parcoururent une partie de la Suisse. Ils allèrent chercher, à Ferney les souvenirs de Voltaire, à Coppet ceux de Mme de Staël, visitèrent avec ravissement Genève et son lac, Lausanne et Orbes, Yverdun et Neuchâtel. C'était l'époque où les Instituts fondés par MM. Pestalozzi et de Fellenberg étaient dans tout l'éclat de la prospérité et du succès. La visite d'Hofwill leur fit une impression profonde. Déjà ils étaient inquiets des tendances de l'Université française, et sentaient leur situation plus ou moins menacée. De son côté, Pestalozzi désirait agréger à son Institut des professeurs français pour y fonder une section française. Il fit aux deux jeunes maîtres des propositions qu'ils furent sur le point d'accepter. Un moment, ils rêvèrent d'abandonner l'Université et de venir enseigner ensemble à Hofwill.

On juge combien ce voyage, poursuivi à pied pendant plusieurs semaines, dut rapprocher ces deux âmes, en butte aux mêmes préoccupations, tourmentées des mêmes problèmes, également sensibles aux beautés de la nature et capables d'en goûter le charme souverain. Quand il fallut se quitter, ce fut un déchirement. « Ce voyage a mis dans notre cœur des idées et des sentiments qui n'y étaient pas », écrivait Dubois à Jouffroy; et Jouffroy de répondre : « Ces jours que nous avons vécus ensemble ne doivent plus sortir ni de votre mémoire, ni de la mienne; ils nous ont unis, et cette union, la vie et la mort n'y peuvent rien (2). »

(1) Jouffroy.

(2) Jouffroy à Dubois, 14 août 1820.

C'est Damiron qu'il consulte et dont il attend le jugement quand il hésite : « Donnez-moi votre avis, vous qui aimez mieux que tout le monde : peut-être il sera le meilleur (1). » — Et après l'avis reçu : « Bon ami, vous parlez bien et juste. Vous voyez bien mieux que moi (2). »

C'est vers lui qu'il crie quand il souffre : « Vous êtes le premier des amis. C'est avec vous que l'on pleure, que l'on montre toute sa douleur, que l'on cause le long bavardage du cœur (3). » — C'est à Damiron qu'il demande la force, quand il se sent faiblir : « Damiron, vous m'avez sauvé (4). »

Et Damiron est toujours là, prêt à remplir près de son ami son ministère de conseil, d'appui et de consolation. Ce sont ses lettres qui soutiennent Dubois dans l'épreuve ; qui le raniment et lui donnent le goût du travail ; qui le guident, le rendent plus fort et meilleur. « Souffrez que je vous remercie. C'est vous qui, en me parlant sans cesse de hautes et nobles idées, m'avez retiré tout à fait d'un monde où je me trouvais, à la vérité, mal à l'aise ; que, depuis une année déjà, j'avais presque délaissé, mais qui me plaisait encore, que ma jeunesse regrettait, que mon imagination séduite se plaisait à recréer sans cesse autour de moi, et qui, tôt ou tard, m'aurait à jamais reconquis. C'est vous qui, en m'entretenant sans cesse des graves questions de philosophie qui vous occupaient, avez maîtrisé à la longue l'imagination, réveillé la raison assoupie ; et, si vous n'avez pas eu assez de pouvoir pour me défendre le rêve, l'avez-vous du moins fixé de temps en temps sur d'abstraites méditations... C'est vous qui m'avez donné la force de raison à la place de la force d'enthousiasme, et complété mon caractère. C'est par vos conversations que mon esprit est entré

(1) Au même, 7 septembre 1821.
(2) Au même, 15 septembre.
(3) A Damiron, 19 juillet 1818.
(4) Au même, 14 octobre 1821.

peu à peu dans les habitudes normales ; qu
d'abord, perdu ce qu'il avait d'austère et d'
yeux de ma faiblesse, et qu'il est enfin devenu
occupation de ma vie et le plus efficace consol
afflictions (1). »

Aussi, quand Damiron a quitté Falaise, et qu
manquent, Dubois se sent aussitôt faiblir. « P
ami, je valais mieux, huit jours durant, après
lettres. Je me sentais ranimé au travail, exalté
de la science. Les sentiments dont vous avie
mon cœur donnaient aussi une secousse à mon
C'était le temps des nobles projets, des belles
peut-être aussi des bonnes actions (2). »

C'est dans ce commerce de hautes pensées et
sentiments, en même temps que dans leurs fort
dans de dures épreuves, que se trempèrent ces
Pour savoir ce qu'elles valaient, il suffit d'écout
uns des accents qu'elles exhalent. En moins de d
Dubois a perdu sa femme et un fils, son père, un
retrouver Damiron ; il lui écrit : « Oh ! mon che
comme j'appelle ces jours où nous allons nou
Vous me reviendrez fortifié par vos nobles étu
vous retournerai grandi de quinze mois de doul
pleurerez en me voyant tout seul ; je vous serre
cœur, et je serai consolé (3). »

Nous voyons là, dès sa jeunesse, Damiron exe
de lui cette bienfaisante autorité qu'il étendit, d
si grand nombre d'âmes, et qui lui donnait su
sorte de paternité morale. Dubois le dit que
« Damiron a été ma seconde conscience. » Et il l
sa vie. Rien n'affaiblit jamais la déférente et p

(1) A Damiron, 17 mars 1819.
(2) A Damiron, 16 juin 1822.
(3) A Damiron, 22 mai 1819.

pectueuse affection, l'absolue confiance que l'ami de 1817 avait vouées au guide éclairé de sa jeunesse. Et pouvait-il en être autrement devant cette dignité du caractère, cette ferme rectitude du jugement, cette expérience consommée et sereine de la vie, cette inaltérable bonté qui donnaient à M. Damiron quelque chose de l'autorité du prêtre, et faisaient de lui (le mot est encore de Dubois) « un saint laïque » ?

IV

« Jouffroy et Damiron ont été les deux souveraines amitiés de ma vie. » Ainsi s'exprime Dubois.

Pendant vingt-cinq années pour Jouffroy, pendant plus de quarante pour Damiron, une étroite affection les a unis. Dans cette intimité, Dubois apportait plus particulièrement sa vive sensibilité, son cœur ardent, la fécondité et l'originalité des idées, son goût d'impulsion et d'initiative ; Jouffroy, son inquiète curiosité, sa poésie d'imagination et de sentiment entrecoupée, çà et là, par les vives saillies du montagnard ; Damiron, la finesse et la bonté, et surtout la règle, la tenue, la sagesse précoce et ferme. Dubois le dit encore quelque part : Damiron, c'était un confesseur et un directeur d'âmes.

Après la mort de Jouffroy (1842), Dubois conçut la pensée d'écrire sa vie et d'étudier ses œuvres. Il voulait dire tout ce qu'avait été son ami. Indigné des polémiques qu'on avait soulevées sur sa tombe, il voulait aussi apporter son témoignage et rétablir la vérité. Une lettre qu'il écrivait à cette époque nous explique son dessein : « Accuse-t-on Jouffroy de n'être pas mort en chrétien ? Cela est entre Dieu et lui. Veut-on dire qu'il est mort sceptique ? Cela est faux. Il a cru à Dieu, à l'immortalité de l'âme. Il a vingt fois répété que la philosophie comprise et cachée sous les symboles du christianisme ne sera pas dépassée ; il aimait et peignait

peu à peu dans les habitudes normales; que le travail a, d'abord, perdu ce qu'il avait d'austère et d'effrayant aux yeux de ma faiblesse, et qu'il est enfin devenu la plus douce occupation de ma vie et le plus efficace consolateur de mes afflictions (1). »

Aussi, quand Damiron a quitté Falaise, et que ses lettres manquent, Dubois se sent aussitôt faiblir. « Pour moi, mon ami, je valais mieux, huit jours durant, après une de vos lettres. Je me sentais ranimé au travail, exalté dans l'amour de la science. Les sentiments dont vous aviez fait battre mon cœur donnaient aussi une secousse à mon intelligence. C'était le temps des nobles projets, des belles inspirations, peut-être aussi des bonnes actions (2). »

C'est dans ce commerce de hautes pensées et de généreux sentiments, en même temps que dans leurs fortes études et dans de dures épreuves, que se trempèrent ces deux âmes. Pour savoir ce qu'elles valaient, il suffit d'écouter quelques-uns des accents qu'elles exhalent. En moins de deux années, Dubois a perdu sa femme et un fils, son père, un frère. Il va retrouver Damiron; il lui écrit : « Oh! mon cher Damiron, comme j'appelle ces jours où nous allons nous revoir!... Vous me reviendrez fortifié par vos nobles études; moi je vous retournerai grandi de quinze mois de douleur... Vous pleurerez en me voyant tout seul; je vous serrerai sur mon cœur, et je serai consolé (3). »

Nous voyons là, dès sa jeunesse, Damiron exercer autour de lui cette bienfaisante autorité qu'il étendit, depuis, à un si grand nombre d'âmes, et qui lui donnait sur elles une sorte de paternité morale. Dubois le dit quelque part: « Damiron a été ma seconde conscience. » Et il l'a été toute sa vie. Rien n'affaiblit jamais la déférente et presque res-

(1) A Damiron, 17 mars 1819.
(2) A Damiron, 16 juin 1822.
(3) A Damiron, 22 mai 1819.

pectueuse affection, l'absolue confiance que l'ami de 1817 avait vouées au guide éclairé de sa jeunesse. Et pouvait-il en être autrement devant cette dignité du caractère, cette ferme rectitude du jugement, cette expérience consommée et sereine de la vie, cette inaltérable bonté qui donnaient à M. Damiron quelque chose de l'autorité du prêtre, et faisaient de lui (le mot est encore de Dubois) « un saint laïque » ?

IV

« Jouffroy et Damiron ont été les deux souveraines amitiés de ma vie. » Ainsi s'exprime Dubois.

Pendant vingt-cinq années pour Jouffroy, pendant plus de quarante pour Damiron, une étroite affection les a unis. Dans cette intimité, Dubois apportait plus particulièrement sa vive sensibilité, son cœur ardent, la fécondité et l'originalité des idées, son goût d'impulsion et d'initiative ; Jouffroy, son inquiète curiosité, sa poésie d'imagination et de sentiment entrecoupée, çà et là, par les vives saillies du montagnard ; Damiron, la finesse et la bonté, et surtout la règle, la tenue, la sagesse précoce et ferme. Dubois le dit encore quelque part : Damiron, c'était un confesseur et un directeur d'âmes.

Après la mort de Jouffroy (1842), Dubois conçut la pensée d'écrire sa vie et d'étudier ses œuvres. Il voulait dire tout ce qu'avait été son ami. Indigné des polémiques qu'on avait soulevées sur sa tombe, il voulait aussi apporter son témoignage et rétablir la vérité. Une lettre qu'il écrivait à cette époque nous explique son dessein : « Accuse-t-on Jouffroy de n'être pas mort en chrétien ? Cela est entre Dieu et lui. Veut-on dire qu'il est mort sceptique ? Cela est faux. Il a cru à Dieu, à l'immortalité de l'âme. Il a vingt fois répété que la philosophie comprise et cachée sous les symboles du christianisme ne sera pas dépassée ; il aimait et peignait

avec amour les pompes du culte chrétien. Il avai
cible éloignement pour le panthéisme et le ma
Ses derniers travaux à l'Académie des Sciences
politiques ont tous roulé sur le spiritualisme le
Que demande-t-on à ses amis? Qu'ils viennent affir
ou le non sur sa croyance aux dogmes posit
mystères religieux? Qui pourrait avoir cette imp
donner cet odieux plaisir aux malheureux qui
craint, soit à droite, soit à gauche, de déchirer un
de s'en disputer les lambeaux? Pauvre Jouffroy! i
surpris par l'heure attendue, il est vrai, mais h
eu pour témoin de son dernier et paisible sou
femme dévouée; et, en se plaignant de son regard
rouge, il l'a tourné tranquille vers le ciel, la ma
main de celle qui était chargée de l'honneur de s
de la garde de deux pauvres enfants! Un jour vie
père, et si Dieu me donne force, plus tôt qu'on ne
je dirai et cette vie et cette fin (1). »

Il reçut de Mme Jouffroy la communication et le
manuscrits laissés par son mari. Il les lut, les
annota. Mais, à cette époque, il était, à la fois,
de l'Ecole Normale, Inspecteur Général et membr
seil supérieur de l'Instruction publique, député. Le
manqua.

Quand, en 1862, Damiron eut été enlevé à son tou
eut le même dessein pour celui qu'il appelle « un
cœur et d'affection ». En s'occupant de Damiron,
natuellement à Jouffroy. « Je les vois tous deux,
faisant signe, comme voulant revivre leur jeune e
vie d'il y a quarante-cinq ans (2). » Jouffroy le r
M. Cousin, à l'Ecole Normale, au berceau et aux c
l'Ecole spiritualiste du dernier siècle. « Le ch

(1) A M. Mellinet, 24 décembre 1842
(2) *Souvenirs inédits.*

agrandi, malgré moi et à mon insu, dit-il encore, jusqu'à l'origine de l'École et à son âge de première fécondité et de développement heureux... Est-il possible de peindre Cousin, Jouffroy, Damiron, l'École philosophique, en un mot, par suite l'École Normale, à part du mouvement général du temps ? Cela me semble difficile.

« L'histoire d'une philosophie ne consiste pas seulement dans l'exposition et l'enchaînement systématique de sa doctrine, de ses rapports avec les doctrines antécédentes ou contemporaines. Il y a une autre lumière tout aussi nécessaire pour l'intelligence des vérités ou des erreurs qu'elle a léguées au monde : c'est le tableau des circonstances générales et du milieu social au sein duquel elle est née, en même temps que l'étude particulière du génie et du caractère des chefs et des principaux adhérents de l'École. Sous ce rapport, et quelle que soit mon insuffisance philosophique, le hasard des deux plus profondes et souveraines amitiés de ma vie, le voisinage curieux et attentif de plus de cinquante années avec le véritable et selon moi unique chef de l'École, l'indépendance parfaite, autant qu'il est possible, d'un esprit inspiré, soutenu jusqu'à la fin (1) par d'autres sentiments et d'autres études, me permet de présumer, sans trop de témérité, que mon témoignage peut n'être pas sans quelque intérêt. Il sera surtout, j'en ai la foi, l'espérance et le profond vouloir, dégagé de toute passion et préoccupation autre que celle de dire sans légende ce que j'ai vu, senti et éprouvé, prenant et dessinant sur le vif les hommes et quelquefois les idées, si ne n'est pas trop de présomption d'être ambitieux jusque-là.

Ce sont des souvenirs d'affection que je veux retracer sans prétendre à la grande et sévère histoire philosophique, dont je ne me sens ni la force ni le talent ; mais ces esquisses me semblent jeter un jour plus vrai peut-

(1) En ce moment même, j'ai soixante-dix-sept ans (1869).

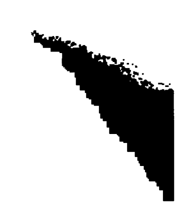
être sur le fond même et le principe de vie de l
ritualiste que bien des expositions redites et rép
Damiron, qui, au bout du compte, a constitué
dire cette histoire en 1828, dans sa pleine matu
même, en face de M. Cousin dans toute la splend
populaire enseignement et les calmes et limpides
Jouffroy, l'ami de son cœur, son maître aussi, en
points, ainsi que je le dirai. Je ne donne ce que j
comme les mémoires de ma propre pensée. La c
la détruise qui voudra par des témoignages et des
tions contraires. » (1)

C'est ainsi qu'il avait été amené à concevoir et
prendre sous forme de Mémoires anecdotiques, s
des hommes plus que des doctrines, l'étude des
années de l'Ecole Normale et de la Faculté des le
des origines, du développement de l'Ecole philosop
a eu M. Cousin pour chef. Lui-même avait donné
à ce travail : *Souvenirs pour servir à l'Histoire de*
losophie spiritualiste au XIXe siècle.

Malheureusement, cette vaste étude, comme tan
commencées par Dubois, est demeurée imparfai
fois, ce ne fut pas le loisir qui manqua ; ce fut
volonté. Ce n'était pas la paresse qui l'enchaînait,
esprit n'a gardé jusqu'à la fin plus d'activité et
mais une secrète défiance de lui-même et comme
d'impuissance maladive à donner à ce qu'il éc
perfection qu'il avait conçue. Il en avait conscien
suis capable de tout sentir, impuissant souvent à p
dit-il dans ses notes intimes. Et, à Mlle Damiron, qu
sait d'achever la notice qu'il avait promis d'écrire

(1) *Souvenirs inédits.*

(2) Cette première partie des souvenirs de Dubois a été p
la Quinzaine dans les livraisons des 1er novembre, 1er et 15
1901.



frère, il répondait : « Je travaille toujours douloureusement et avec bien des abattements. Je le vois, je l'entends toujours, et la main me tombe. Pourtant, c'est mon unique et chère pensée ; mais je voudrais la dire toute nue, toute vivante, comme elle me vient ; et, d'un autre côté, il y a je ne sais quelles discrétions d'arrangement devant le public, qui sont nécessaires et qui mettent en moi un combat pénible... J'irai chercher près de vous, à votre retour à Paris, la force dont j'ai besoin. Une de vos larmes, un serrement de main détendront cette chaîne d'acier qui m'étreint. (1) »

La chaîne ne se brisa pas, et Dubois ne put achever son œuvre. Toutefois, certaines parties ont été poussées assez loin pour se suffire à elles-mêmes ; et nous avons cru pouvoir en détacher, pour les offrir au public, et spécialement aux amis des études philosophiques, les chapitres consacrés aux trois principaux représentants de l'École spiritualiste.

Sans rien apprendre peut-être de tout à fait ignoré, ils éclairent de quelques traits nouveaux ces figures déjà connues. Cousin y est pris sur le vif et dessiné avec une vigueur et un relief qui n'excluent pas la malice ; Jouffroy y est montré avec ce mélange de mélancolie intense et de franche et naturelle gaieté, qui fait l'originalité peu connue de sa physionomie ; Damiron, dans sa sagesse souriante, sa douce sérénité, sa rare autorité morale. Ils sont aussi de nature à fixer les idées sur un certain nombre de points qui intéressent l'histoire de la philosophie. C'est ainsi que chez le maître comme chez ses deux principaux disciples, ils nous révèlent, au déclin de la vie, une évolution de la pensée qui, sans les amener jusqu'au christianisme, les en rapproche pourtant de plus en plus. Enfin, bien qu'inachevées, parfois même incorrectes, ces pages sont sincères, émues, vivantes.

(1) A Mlle Eugénie Damiron, 4 août 1862.



A ces divers titres, elles nous ont paru mériter
vées de l'oubli.

M. Charles Levesque disait sur la tombe de
le 18 juin 1874 :

« M. Dubois, qui avait de réelles qualités d'écı
style original, était très sévère envers lui-mêm
dra que quelque ami dévoué dérobe à l'oubl
ments qu'il n'a pas réimprimés et ceux qu'il a l
dits (1). »

La première partie de ce vœu a été accompli
amitié fidèle (2). J'essaie de remplir la seconde, l
en le faisant, je puis rendre à M. Dubois un pe
je lui dois pour tant d'utiles conseils et de
impulsions.

Adolphe

(1) Discours prononcé au nom de l'Académie des Scienc
politiques, par M. Ch. Levesque.

(2) Voir *Fragments littéraires de P.-F. Dubois*, Paris,

Séance du 22 février 1902.

L'ASSOCIATION CONTRE LE CRIME

Le livre de M. Paul Nourrisson, intitulé l'*Association contre le crime,* mérite de vous être signalé. Vous vous souvenez du brillant concours dans lequel vous avez récompensé le fils du confrère que nous avons eu la douleur de perdre : il avait traité la question proposée pour l'année 1893 par la section de législation. « L'étude de législation comparée sur la participation des particuliers à la poursuite des crimes et des délits » avait attiré spécialement votre attention et le succès de la publication faite en 1894 avait ratifié le jugement de l'Académie.

M. Paul Nourrisson s'était montré favorable au maintien du droit de citation directe au profit du particulier lésé ; en même temps, il s'était opposé à une extension de ce droit en faveur du particulier non lésé et prétendant agir dans l'intérêt public.

« Mais, disait-il, ce qu'il n'est pas possible d'accorder aux particuliers pris individuellement, ne peut-on l'accorder aux Associations ? » A cette question, l'auteur répond affirmativement : tout son livre est le développement de cette réponse.

Comment admettre qu'un groupe de particuliers puisse exercer l'action publique ?

Pour éclaircir le problème et en poser les conditions, il y a deux sortes d'observations à présenter. En premier lieu, le monopole des poursuites n'est pas absolu : nos Codes ont ouvert au citoyen un droit personnel : il peut poursuivre en son nom celui qui lui a porté dommage. Il n'exerce pas seulement contre lui l'action civile mais l'action pé-



nale ; il l'amène devant le tribunal, par le fait de
il le constitue de son chef à l'état de prévenu et
le voit assis sur le banc à côté des individus s
requête du ministère public, ne distingue pas

Du moment où le citoyen est investi de cett
magistrature privée, puisqu'il peut mettre en
la justice pénale au nom de son propre intérêt
serait-il contraire à tous les principes qu'un gr
toyens fût investi du même droit ?

Une seconde observation vient à l'appui de la

La charge de défendre la société, conférée au
public, est-elle accomplie de telle sorte qu'il soit
lui donner des auxiliaires, de constituer ce qu'o
en d'autres temps une concurrence de juridiction
est parfait dans la société, si la répression des
laisse rien à désirer, il est tout à fait inutile de
nos lois.

Sur ce point, le doute n'est pas possible. La p
ciaire est au-dessous de sa tâche. Le nombre d
classées sans suite parce que les auteurs en s
inconnus va croissant d'année en année. En
de 1876 à 1896, il est passé de 42,000 à 87,000
12 p. 100 des poursuites échouaient faute de déc
coupable ; en 1896, la proportion était de 17 p. 10
il est démontré que la justice est faible, il devien
qu'elle a besoin d'être secondée.

Mais ce que la statistique criminelle ne nous
pas, ce qui ne peut se mesurer par des chiffre
c'est le nombre des poursuites que le ministère
veut pas commencer, soit qu'il redoute les respon
qu'il cède à des craintes de diverses natures ou
laisse gagner par l'inertie.

Trois exemples serviront à faire toucher du doi
se passe. Le vagabondage semble se développer ;
les côtés affluent les lamentations des agriculteurs



poursuites sont en déclin (1) ; les condamnations diminuent. La gendarmerie, de plus en plus absorbée par le service des livrets militaires, ferme les yeux sur un délit qui, en réalité, menace la sécurité publique. La loi sur la déchéance paternelle est à peine appliquée et il faut qu'un scandale éclate pour qu'en certains parquets on puisse mettre en mouvement le ministère public. Les publications pornographiques sont systématiquement laissées à l'écart et le parquet, résolu à ne pas agir spontanément, ne se décide à entamer une poursuite que sous la pression des pères de famille indignés.

En résumé, dans ces trois ordres de faits, l'inertie, tantôt calculée, tantôt passive, crée une répression très faible, tout au moins très intermittente.

M. Paul Nourrisson n'hésite pas à montrer comment une réforme viendrait à bout de ces abus.

Il nous transporte dans les pays où les associations peuvent poursuivre un individu dans un but désintéressé ; ayant étudié sur place le mécanisme de ces associations, il les énumère et décrit leur action. En 1838, M. Mittermaïer estimait à 500 le nombre des Sociétés anglaises qui avaient le droit de poursuite.

« La Société Nationale pour la prévention des mauvais traitements sur les enfants », fondée en 1884, a un budget de 1,200,000 francs : en 1897, elle a lancé 18,000 avertissements, intenté 2,500 poursuites et obtenu 95 p. 100 de condamnations. Ce n'est pas la seule : trois autres Sociétés ayant le même but existent à Londres et exercent une action concurrente, en y ajoutant la protection des femmes. L'Association nationale de vigilance (*the national vigilance association*) qui a réuni et fondu dans son sein plusieurs Sociétés spécialement destinées à obtenir la répression de la porno-

(1) En 1886, 18.375 **vagabonds poursuivis.**
1895, 16.133.
1896, 15.009.
1899, 12.950.

graphie sous toutes ses formes, a pris en main l
de la jeune fille : publications de toutes sortes,
réformes, conférences, elle n'a rien négligé ; e
il y a quelques années, l'initiative de la campag
contre la traite des Blanches et le Congrès tenu
Londres a été dû à son initiative. Ses rapports c
de nombreux exemples de poursuites couronn
cès, mais ne donnent pas de statistiques qui per
les mesurer en citant un chiffre. La Société pou
sion de la mendicité (*The London mendicity soci*
en 1818, exerce une action considérable ; elle se
signaler aux personnes charitables les faux men
secourir les misères intéressantes : ses dossie
bien tenus que les magistrats de police la consu
fait arrêter plus de mille mendiants par an.

En Ecosse, existe l'institution du ministère pub
établi devant toutes les juridictions, tandis qu'
terre, il n'est encore qu'une exception réservé
grandes causes. Il est donc plus intéressant pour
çais de voir comment le droit de poursuite priv
en Ecosse. La branche écossaise de la « Société p
vention des mauvais traitements envers les enfa
occupée en 1897 de 2,286 affaires se référant à 5,
et 174 personnes ont été poursuivies par elle, sur
trois seulement ont été acquittées. Le « public pr
écossais tient la Société pour un précieux auxilia

Après cette revue rapide, nous n'énumérero
Sociétés qui exercent aux Etats-Unis le droit de
dans le même intérêt. Protection des enfants co
les genres de maux, répression de la mendicité
des animaux contre les mauvais traitements, tels
mobiles qui ont inspiré les fondateurs des Société

A cet exposé des législations étrangères, M. N
ajoute une discussion très solide de nos lois et de
prudence. Il demande pour nos grandes Sociétés

les droits dont se servent les Anglais et les Américains. Lorsqu'il écrivait le livre que nous présentons aujourd'hui, l'article 291 du Code pénal refusait à toute association l'existence légale. La suppression de cet article est le signal d'une ère nouvelle. Il faut espérer que l'initiative privée saura en user, qu'elle se montrera digne de la liberté et qu'elle obtiendra tôt ou tard le droit de poursuite si utilement exercé en d'autres pays.

L'auteur du livre se demande si la jurisprudence peut conférer aux individus groupés en association le droit de citation directe pour une cause qui ne les lèse pas individuellement ; il croit qu'il faut recourir à une réforme législative. Il recommande aux associations de la solliciter ; il fait des vœux pour que l'opinion publique la réclame. Il est convaincu que cette arme peut être remise sans danger aux Sociétés puissantes qui, parmi nous, se sont constituées pour défendre l'enfant, l'apprenti, la femme, tout ce qui est faible contre ceux qui oppriment, contre ceux qui corrompent. Il est persuadé qu'il s'agit, non de troubler la paix de la cité, mais de servir d'auxiliaire au ministère public, d'aider à l'œuvre de la magistrature, en un mot de donner un appui aux forces sociales en suscitant les efforts individuels.

Cet ouvrage, inspiré par les pensées les plus élevées, conçu avec courage, écrit avec chaleur, mérite d'être signalé ; il doit être le point de départ d'une campagne dont les amis de la justice doivent souhaiter le succès.

Georges PICOT.

Cette communication donne lieu aux observations suivantes de MM. Bérenger, Lyon-Caen, Frédéric Passy, Tarde et Georges Picot.

M. Bérenger. — Je suis naturellement sympathique aux conclusions présentées par M. Nourrisson, et j'y donne tout l'appui d'une conviction déjà ancienne.



Je voudrais à cette occasion apporter à l'Académie q gnements qu'une pratique journalière dans la direction d'u général m'a permis de recueillir ; je m'en tiendrai aux A s'occupent de la protection de l'enfance et de la répression contraires aux mœurs.

Ces deux sortes de Sociétés éprouvent de très grosses qu'elles croient des poursuites nécessaires.

N'ayant légalement aucun droit de saisir elle-même l n'ont, dans ce cas, d'autres ressources, que de s'adresser de chercher à le convaincre de la nécessité de poursuivr est parfois délicate et difficile, non pas que le parque l'importance d'une répression en ces matières, mais il a t plus graves encore, qui sollicitent et absorbent son activ a-t-il les mêmes moyens de connaître les faits, et d'en réu que les Sociétés spécialement instituées à cet effet ?

Prenons d'abord le cas des Sociétés ayant pour objet la l'enfance.

La presse signale fréquemment des cas de mauvais trai des enfants sont victimes de la part d'un beau-père, d'un souvent même de leurs propres parents.

Devant l'émoi qui se produit, le ministère public agit av promptitude, mais que ne faut-il pas pour qu'il soit ainsi i bien de monstruosités ne s'accomplissent-elles pas dans le famille, souvent même au su des voisins, qui s'abstiennent cer, par crainte de la méchanceté des parents, ou n'osent sous la forme anonyme, toujours suspecte ?

Les poursuites exercées ne révèlent-elles pas que les plus lences ont souvent duré des années, ont parfois altéré santé, même entraîné la mort, avant d'être connues ?

Rien ne démontre mieux l'utilité qu'il y aurait à ce qu ciations dont je parle eussent le droit de poursuivre. Les empêchent les révélations, toujours si rares, aux membres n'existeraient pas, en effet, vis-à-vis des Associations privée

Il ne s'agirait plus à leur égard de révélations, mais de on irait à elles avec confiance, sachant qu'elles n'usent de qu'avec discrétion, et en prenant à leur compte les dénonci saires. Leurs relations et la continuité de leurs efforts leur p en outre de connaître une foule de faits qui passent inap

serait assurée, au grand avantage de la vindicte publique et de la sécurité de l'enfance, une répression plus efficace.

Examinons maintenant ce qui se passe pour les outrages aux mœurs.

Ce n'est pas ici qu'il est nécessaire de combattre cette idée très fausse, malheureusement fort répandue, que les faits de ce genre n'ont point de gravité, que les écrits ou les dessins notamment qui blessent tant de gens, ne sont que des manifestations sans portée de l'esprit gaulois, que c'est là de la gaieté, plutôt que de la licence, et que, dans une grande ville comme Paris, où les séductions de l'art et des plaisirs tiennent une si grande place et sont une attraction si puissante pour l'étranger, il serait excessif de montrer une humeur trop sévère.

Nous pensons au contraire qu'il y a là un danger des plus redoutables pour notre jeunesse, et par conséquent pour l'avenir de notre pays. Laissons de côté les théâtres, où on a la liberté de ne pas aller; l'impossibilité d'échapper aux spectacles de la rue n'est-elle pas à la fois un outrage à l'honnêteté, et le pire des enseignements, n'est-elle pas l'agent le plus actif de la démoralisation publique ?

Ne faudrait-il pas une répression active, rapide et sévère pour réagir contre l'abaissement des mœurs dont nous sommes menacés ? Or, il n'y a pas à se le dissimuler, on rencontre trop souvent chez les membres du parquet une réelle hésitation à poursuivre. Ils sont trop portés à se laisser impressionner par l'opinion courante que j'exprimais tout à l'heure. Ils craignent d'affaiblir leur autorité, en risquant de s'exposer au ridicule, et aux attaques de la presse légère, et comme ces sentiments sont inégalement éprouvés, il arrive que le même fait donne lieu dans tel endroit à des poursuites, et dans tel autre à un refus d'agir.

En outre, lorsque des poursuites sont obtenues, elles sont le plus souvent menées avec une visible indifférence et une lenteur désespérante. On s'abstient de saisir les dessins ou journaux incriminés. Alors que la plupart du temps une citation directe suffirait, on croit devoir commettre un juge d'instruction, qui, surchargé de besogne, et naturellement occupé surtout des affaires des détenus, traîne en longueur, s'il ne prononce pas un non lieu. Une fois portée à l'audience, l'affaire subit de nombreux renvois. Il n'est pas rare que des jugements interviennent 7 ou 8 mois après que le délit a été commis, c'est-à-dire à un moment où il est oublié.

Dans ces conditions, la répression ne produit aucun effet utile. Il

faudrait, pour prévenir de nouveaux délits, des poursuites immédiates, et une condamnation rapide ; c'est le contraire qui se produit.

J'ajoute que la plupart du temps, les rares répressions prononcées restent inconnues du public, un grand nombre de journaux, même parmi ceux qui reconnaissent les dangers des publications obscènes, se refusant par esprit de camaraderie à faire connaître les condamnations encourues par des journalistes.

Ainsi s'explique la multiplicité de plus en plus grande des délits. Pense-t-on qu'il en serait ainsi, si les Associations privées, fondées dans le but d'opposer une digue au débordement de licence qui nous envahit, avaient le droit d'agir que leur refuse notre législation ?

Mais, dit-on, on risquerait de porter atteinte à l'autorité du ministère public, cette institution si éminemment française, dont le dévouement habituel et l'activité en toute autre matière méritent toute confiance.

Je réponds qu'il ne s'agit nullement de créer une concurrence au parquet, mais au contraire de lui apporter une aide, un secours rendu indispensable par l'accroissement considérable des délits nouveaux créés depuis un demi-siècle.

Depuis 1838, le nombre des membres du parquet n'a pas augmenté, il a même diminué, alors que le nombre des délits a presque quintuplé.

M. Picot : — Il y a eu 150,000 poursuites engagées en 1838 ; il y en a 550,000 aujourd'hui.

M. Bérenger : — Le parquet ne serait pas d'ailleurs désarmé de l'action publique par le fait qu'il n'interviendrait plus nécessairement dans la poursuite. Il retrouverait en effet la plénitude de son pouvoir à l'audience, étant libre de conclure alors comme il l'entendrait et s'il jugeait que l'Association eût outrepassé ses droits, de la désavouer et de la faire condamner aux dépens, même à des réparations pour abus de citation directe.

On redoute, a-t-on dit, les excès de zèle de la part des Associations ; mais on oublie que la crainte de subir des échecs, qui porterait une atteinte grave à leur autorité, et la menace des frais et des dommages-intérêts, mis dans ce cas à leur charge, suffiraient à leur inspirer la réserve désirable. L'intérêt seul, sans parler de l'esprit de prudence si habituel aux Sociétés sérieuses, serait donc la meilleure garantie qu'elles n'useraient qu'avec sagesse du droit qui leur serait donné. Au surplus,

elles n'auront que rarement besoin de poursuivre. Ayant le droit de sévir, il leur suffirait le plus souvent d'avertir. C'est, suivant les renseignements si intéressants recueillis par M. Nourrisson, ce qui se passe en Amérique et en Angleterre. Une Société protectrice de l'enfance a envoyé 18,000 avertissements et n'a eu à intenter que 2,000 poursuites.

Il en serait de même en France. L'expérience faite par la Ligue contre la licence des rues le démontre. Bien que n'ayant aucune sanction à donner à ses avertissements, ils sont très souvent efficaces. Que serait-ce si la possibilité de les faire suivre d'une citation en justice les préservait du mépris dans lequel ils sont parfois tenus ?

L'idée d'accorder le droit de poursuite directe dans des limites sagement déterminées a depuis quelque temps attiré l'attention des jurisconsultes. Elle gagne tous les jours du terrain : elle a été recemment jugée féconde par la Société de protection des enfants traduits en justice, composée en grande majorité de magistrats du Parquet ; elle a fait l'objet d'un grand débat à la Société générale des prisons, et y a également reçu un accueil favorable.

On a même pu croire un jour qu'elle avait cause gagnée. Le Sénat était saisi en 1898 d'une proposition tendant à la répression des violences contre les enfants : MM. Th. Roussel et Straues avaient, au cours du débat, demandé par un amendement que les Associations protectrices de l'enfance eussent le droit de poursuite directe. La proposition, acceptée par le Garde des Sceaux, avait été votée à l'unanimité, en première lecture ; des défiances politiques clairement manifestées hors séance semblent avoir été, beaucoup plus que les raisons données à la tribune, les causes de son rejet en seconde délibération.

Le droit de poursuite se trouvait subordonné par l'amendement à une autorisation spéciale du gouvernement. Ces autorisations, insinuait-on d'un côté, ne seront accordées qu'aux Sociétés cléricales. Ce sont les Sociétés francs-maçonniques, disait-on de l'autre, qui seules les obtiendront. Le temps aura raison de ces préventions et j'ai l'espoir qu'on fera quelque jour l'œuvre sage et nécessaire d'imiter les législations anglaise et américaine sur ce point (*applaudissements*).

Séance du 1er *mars* 1902.

M. Lyon-Caen : — Il y a quinze jours, notre cher et savant Secrétaire perpétuel nous a présenté un compte rendu très intéressant d'un ouvrage de M. Paul Nourrisson, intitulé : *L'Association contre le crime.*

Dans cet ouvrage, M. Nourrisson propose de faire une i
forme dans notre législation criminelle, de conférer aux
ayant un but moral, social ou humanitaire le droit de pour
les tribunaux de répression les délits et les crimes contrair
vue desquels elles ont été fondées ; les Associations aurai
de l'action publique. M. Picot s'est déclaré partisan de c
M. Bérenger, après lui, a défendu les mêmes idées.

M. Bérenger a montré qu'il y a un assez grand non
qui, malheureusement, ne donnent lieu qu'à de très
suites, bien qu'ils soient fréquents, spécialement les m
ments infligés aux enfants, les délits de publication et d'e
gravures obscènes. Il y a là un mal dont M. Bérenge
les conséquences funestes, et il estime que, pour parer à
aurait lieu de faire de certaines Associations des auxiliaires
public.

Pour justifier cette réforme, MM. Nourrisson, Bérenger e
prétendu qu'on peut s'appuyer sur l'expérience, ils ont ci
passe en Angleterre. Dans ce pays, en effet, un grand nomb
tions pour le bien ou contre le mal exercent des poursuites p
poursuites sont très souvent couronnées de succès.

Je voudrais présenter des objections contre le projet de r
tenu par mes honorés confrères. Je voudrais établir, en fait
forme dont il s'agit aurait une étendue très grande, puis m
que cette réforme serait une sorte de révolution dans les p
lesquels repose notre législation criminelle.

Ces deux raisons ne seraient pas suffisantes pour justifie
nion, je le reconnais. Ce qui me décide surtout à combattre
proposée, c'est que, suivant moi, elle aurait de graves incon
tiques et ouvrirait la porte aux abus les plus criants.

Il s'agit d'une réforme d'une très grande étendue. M. Béra
tré d'une façon très impressionnante l'utilité qu'il y aurait à
droit de poursuite, particulièrement à deux catégories d'A
aux Associations pour la protection de l'enfance et aux Ass
genre de la ligue contre la licence des rues. Assurément,
citer là que deux exemples. Si la réforme était faite, si l'on
des Associations privées le droit de poursuite, ce droit devra
à un très grand nombre d'Associations.

Je vous demande la permission de vous donner une peti

n'est certes pas complète, des Associations qui, comme en Angleterre, pourraient avoir le droit de poursuite.

Je laisse de côté les Associations relatives à la protection des enfants et contre la licence des rues, mais il y aurait les Associations protectrices des animaux, qui pourraient avoir le droit de poursuivre les mauvais traitements infligés à nos frères inférieurs ; les Associations contre l'abus des boissons alcooliques, qui auraient le droit de poursuivre les individus prévenus d'ivresse publique ou les cabaretiers ayant donné à boire à des individus déjà ivres ; les Associations contre la mendicité, qui auraient le droit de poursuivre les faux mendiants ; les Associations pour la défense de l'honneur professionnel, particulièrement les Associations pour la défense de l'honneur médical, qui pourraient poursuivre les médecins ou les chirurgiens qui, par ignorance ou maladresse, auraient occasionné la mort de leurs clients ; les Associations contre l'athéisme et l'irréligion, qui pourraient poursuivre les auteurs d'outrages aux objets ou aux ministres des cultes ; les Associations pour la défense de la liberté de conscience et de la libre-pensée, qui pourraient poursuivre ceux qui, au mépris des volontés exprimées par un défunt dans la forme légale, lui auraient fait un enterrement religieux ; les Associations contre les mauvais livres pourraient exercer des poursuites contre les auteurs d'ouvrages immoraux ; les Associations pour la protection des ouvriers pourraient poursuivre les patrons qui violent les lois sur le travail en faisant travailler au delà du temps légal maximum.

Voilà bien des exemples, il me serait possible de continuer et il me faudrait toute une séance pour énumérer les Associations qui, fondées pour le bien ou contre le mal, pourraient être investies du droit de poursuite. Ces exemples suffisent à prouver que si la réforme proposée était adoptée, les Associations pouvant exercer l'action publique seraient nombreuses et d'une infinie variété.

Les Associations auraient le droit de poursuivre des actes dont l'appréciation est souvent difficile ; ainsi, il est très malaisé de savoir à quel moment l'immoralité d'un livre est assez grande pour justifier des poursuites.

En outre, elles auraient parfois à poursuivre des faits dont la constatation est difficile à faire, parce qu'ils se passent à l'intérieur de la famille : les Associations pour la protection de l'enfance pourraient poursuivre les auteurs de mauvais traitements qui, le plus souvent, ne leur sont pas infligés sur la place publique.

données ou refusées. Si le gouvernement a des tendances socialistes, il accordera l'autorisation à des Sociétés ayant pour objet la protection des ouvriers. Si le gouvernement a des tendances contraires, il refusera l'autorisation. De même pour des Associations ayant un caractère religieux, comme par exemple des Associations constituées contre l'athéisme et l'irréligion, ou pour la défense de la libre-pensée, le gouvernement donnera ou refusera l'autorisation suivant ses propres opinions.

La politique se trouvera ainsi mêlée à des questions pénales avec lesquelles elle ne devrait rien avoir à faire, c'est là un premier inconvénient. En voici un second : Supposons que la réforme soit accomplie, il y aura à redouter que des poursuites trop nombreuses, inconsidérées, vexatoires, soient exercées par des Associations.

Quoiqu'en France, nous vivions sous l'empire du système d'accusation publique, nous avons un exemple des inconvénients qui pourraient résulter de ce fait qu'on confierait à des particuliers le soin de saisir les juridictions de répression. Il est admis par nos lois que, quand il s'agit d'un délit correctionnel, la personne lésée peut saisir le tribunal correctionnel. La citation directe donne lieu à de tels abus que des magistrats en ont demandé la suppression. Je ne vais pas jusque-là, car rien n'est plus naturel que de donner, quand il ne s'agit pas des infractions les plus graves ou crimes, à la personne lésée le droit de saisir le tribunal de répression, mais, on ne peut le nier, beaucoup de citations directes sont faites à la légère, sont inspirées par un esprit de haine ou de vengeance ; beaucoup constituent de véritables actes de chantage.

En 1899, d'après le compte rendu de justice criminelle, devant les tribunaux correctionnels, sur 1,000 poursuites intentées par le ministère public, il y a eu 31 acquittements ; à la suite de citations directes, il y a eu 290 prévenus acquittés.

Je redoute la haine ou la vengeance de la part des Associations comme de la part des individus. Ce n'est pas là un régime qui ferait régner la concorde entre les citoyens. Rappelez-vous ces ligues qui se sont fondées dans ces dernières années et qui fonctionnent encore. Quand plusieurs personnes ayant un même sentiment de haine s'associent, cette haine devient plus forte.

M. Bérenger n'a pas caché qu'il pourrait y avoir des abus, qu'il a qualifiés d'excès de zèle. Je redoute les excès de zèle et voici pourquoi :

Ces Associations ont à leur tête des hommes qui ont la passion du bien,

En Angleterre, la solution de la question était facile, ou plutôt, à vraiment parler, la question ne se posait même pas. La législation anglaise, en matière d'association, est une législation très libérale. Les Associations qui n'ont pas pour but la réalisation de bénéfices pécuniaires (*not for profit*, disent les Anglais), peuvent se former en toute liberté. Le gouvernement n'intervient pas même pour leur donner la personnalité civile. Elles se la donnent, en quelque sorte, à elles-mêmes. Il suffit, pour faire acquérir à une Association la personnalité, que sept personnes la constituent et remplissent certaines formalités de publicité, très simples, sans aucune intervention des pouvoirs publics.

En France, les choses ne sont pas identiques. M. Picot rappelait que jusqu'à la loi du 1er juillet 1901, nous étions régis, en matière d'associations, par les articles 291 et 292 du Code pénal, qui décidaient qu'il fallait une autorisation du gouvernement pour former une Association de plus de vingt personnes. Jusqu'au gouvernement actuel, personne n'avait touché à ces articles ; je me trompe, le gouvernement le plus libéral que nous ayons eu dans le passé, le gouvernement de Juillet, y avait touché, en 1834, pour les aggraver.

Depuis la loi de 1901, qui est une loi libérale, sauf en ce qui concerne les congrégations, les Associations peuvent se former librement, mais pour jouir de la personnalité civile, pour avoir la plénitude du droit d'agir en justice et d'avoir un patrimoine, il faut qu'elles obtiennent un décret qui les déclare établissements d'utilité publique.

Si la réforme était adoptée, il faudrait déterminer quelles sont les Associations qui auront le droit d'exercer des poursuites. M. Bérenger a fait entendre qu'on aurait des garanties ; il n'admet pas que toutes les Associations pourraient exercer des poursuites ; il pense qu'il faudrait qu'elles eussent obtenu du gouvernement la concession individuelle de ce droit. M. Bérenger sent bien qu'il est impossible d'accorder à toutes les Associations le droit de poursuites, ce droit serait en contradiction absolue avec notre législation qui refuse aux particuliers le droit d'exercer des poursuites.

M. Bérenger a donc indiqué que, si la réforme était faite, on n'accorderait ce droit qu'aux Associations qui en seraient investies par une autorisation spéciale du gouvernement. C'est ce qui m'effraie ; c'est ce qui contribue à me faire trouver la réforme dangereuse. Du moment où le gouvernement intervient, on a la certitude que les considérations politiques tiendront une très grande place dans les autorisations qui seront



quelques présomptions à produire contre l'individu qu'elles veulent poursuivre.

Elles pourront sans doute recevoir des dénonciations ; mais je ne crois pas que MM. Picot et Bérenger comptent sur les dénonciations. Elles répugnent au caractère français ; cette répugnance est parfois fâcheuse au point de vue de la répression, mais il y a là un sentiment si respectable par certains côtés, que personne ne songe à le combattre; ce serait, du reste, peine perdue. Les dénonciations au parquet sont très rares. Le Code d'instruction criminelle (article 30) oblige pourtant les citoyens à dénoncer les crimes ou les délits dont ils ont connaissance, mais on ne remplit pas cette obligation qui, du reste, est dénuée de sanction. Pourquoi les dénonciations deviendraient-elles plus nombreuses parce que les Associations auraient le droit de poursuivre? Il n'y a aucun motif à cela. Si les Associations étaient les auxiliaires du ministère public, les dénonciations faites à une Association auraient le même caractère et les mêmes effets qu'une dénonciation faite au parquet.

Puisque les Associations ne pourront pas compter sur les dénonciations, il faudra qu'elles aient une police organisée. Elles devront avoir des hommes de police occupés à rechercher les crimes et les délits qu'elles auront le droit de poursuivre, ce droit de police me paraît exorbitant.

On dit bien souvent avec raison que, de nos jours, on étend trop les attributions de l'Etat, mais il y a des attributions qui ne doivent appartenir qu'à lui. Tel est le droit de police. Le droit de police exercé par l'Etat, le département, la commune, rend d'immenses services ; ces services, on ne les reconnaît pas toujours assez. Malheureusement la police ne va pas sans quelques abus ; il y a certains moyens indélicats qu'elle est presque contrainte d'employer. Les abus seront beaucoup plus grands si la police est exercée par des Associations. Ce droit de police, les partisans de la réforme paraissent bien le revendiquer. Voici les observations faites par M. Bérenger lui-même. On a remarqué que beaucoup de poursuites doivent être abandonnées parce qu'on ne connait pas les auteurs des crimes ou des délits. En 1898, il y en a eu plus de 90,000, exactement 94,018. Aussi dit-on qu'il sera utile au ministère public d'avoir des Associations comme auxiliaires, que le nombre des poursuites abandonnées pour défaut de découverte des coupables sera beaucoup moindre. Mais, pour découvrir les auteurs de crimes ou de délits, il faut avoir un droit de police. Si donc l'on ne trouve pas bon de

la haine du vice contre lequel l'Association a pour mission de lutter. Ils se sont donné beaucoup de mal pour constituer leur Société, ils s'en donnent chaque jour pour en assurer le fonctionnement. Aussi, sont-ils naturellement disposés à exagérer la gravité des vices que leur Association a pour but de combattre, ils les voient partout et leur attribuent parfois des conséquences plus graves qu'ils n'en ont en réalité. Il y avait autrefois, il y a peut-être encore une ligue contre l'abus du tabac. A sa tête, se trouvaient des hommes très estimables et très convaincus. Nous avons vu des représentants de cette Association, dans des congrès de Sociétés savantes : ils attribuaient à l'abus du tabac tous les maux dont nous nous plaignons : l'accroissement de la mortalité, la diminution de la natalité, l'affaiblissement des caractères, etc., et ils ont composé des mémoires très ingénieux et animés de la conviction la plus profonde pour le démontrer.

Je suis disposé à croire que la passion qui anime ceux qui sont à la tête de ces Associations ne constitue pas une garantie au point de vue de l'exercice du droit de poursuite ; ils manquent de l'impartialité et du sang-froid nécessaires pour exercer cette fonction redoutable de citer des personnes devant les tribunaux de répression comme coupables de délits ou de crimes. Ile st probable que les poursuites que les Associations exerceraient seraient très nombreuses. Avec des poursuites nombreuses on arrive fatalement à de nombreux acquittements. En outre, l'excès dans les poursuites a pour conséquence inéluctable de les rendre presque impossibles dans l'avenir.

Dans l'intérêt même des Associations dont il s'agit, il ne faut pas leur faire un cadeau de ce genre, ce serait un cadeau funeste, car l'abus du droit de poursuite conduirait à l'impossibilité d'exercer des poursuites pour l'avenir.

Je voudrais signaler d'autres conséquences fâcheuses de la réforme proposée. Elles se rattachent aux droits accessoires du droit de poursuite en matière pénale. On a quelquefois posé cette question aux partisans de la réforme : si vous accordez le droit de poursuite aux Associations, leur donnerez-vous le droit de perquisition et le droit d'arrestation ?

La question mérite d'être examinée. Je suis convaincu que MM. Bérenger et Picot sont des hommes trop modérés pour aller jusqu'à la résoudre affirmativement.

Mais, enfin, les Associations ne poursuivront pas sans avoir connaissance de certains faits, sans avoir entre les mains quelques preuves ou, au moins,

de police estima que l'accusation était grave et il la renvoya devant la Cour criminelle.

Le directeur des poursuites publiques, qui a quelques-unes des attributions du ministère public, pria le *sollicitor* général de soutenir l'accusation. Celui-ci se leva et s'exprima ainsi à l'audience : « Nous vous déférons un « livre qui est obscène d'un bout à l'autre. Je ne crois pas qu'on ait jamais « rencontré une telle quantité d'obscénité bestiale renfermée entre les deux « couvertures d'un volume. Il n'y a pas un seul passage qui contienne du « talent littéraire ou l'expression d'une pensée élevée ; il n'y a pas une « seule scène qui soit exempte de suggestions vicieuses ou d'expressions « obscènes. J'ai à vous citer notamment vingt et un passages particuliè« rement scandaleux. » Après la lecture du premier de ces passages, le jury, dont l'opinion était formée, demanda qu'on lui épargnât la lecture de cette ignoble littérature. L'avocat de la défense se leva alors. Il déclara que l'accusé plaidait *coupable*, c'est-à-dire renonçait à se défendre, et promettait, non seulement de supprimer le livre incriminé, mais encore de ne publier aucun ouvrage du même auteur. Le *sollicitor* général se déclara heureux de cet engagement et n'insista pas pour que l'accusé fût emprisonné, mais il l'avertit que s'il publiait quelque autre volume de même nature, on exercerait contre lui des poursuites rigoureuses. Le *recorder* qui présidait condamna l'éditeur à 2,500 fr. d'amende et à fournir caution de 5,000 fr. pour sa bonne conduite future. Depuis ce jour, le livre (*the soil*) a disparu de l'Angleterre, il a franchi le détroit, et on le trouve, avec quelques autres traductions du même genre, sous les galeries de l'Odéon ou de la rue Castiglione.

Il résulte bien de là que le jury anglais est sévère pour les publications d'ouvrages immoraux. Nos Associations devraient s'efforcer de modifier l'opinion publique, pour qu'il y ait en France des jurys animés d'un esprit analogue. Les Associations ont, pour cela, des moyens divers d'ordre moral : la parole, les écrits, l'exemple. Elles usent parfois aussi de moyens très ingénieux, j'ai eu récemment connaissance de l'un deux. Il y a quelques années, au Sénat, un sénateur interpella ou questionna le Président du Conseil, qui était alors M. Ribot ; il se plaignit de ce qu'on laissât exposer dans les kiosques de journaux des gravures obscènes. Le président du Conseil lui répondit en flétrissant ces actes dans des termes très sévères ; il indiqua qu'il était de l'avis du sénateur et ajouta que, du reste, les concessionnaires de kiosques avaient des concessions révocables *ad nutum* et que, s'ils exposaient des gravures

laisser aux particuliers le droit de police, on ne saurait être partisan de la réforme.

Selon moi, ceux qui la souhaitent sont partis d'un faux point de vue.

Lorsqu'on veut trouver un remède à un mal, il ne suffit pas d'en constater l'existence et d'en déterminer l'étendue ; il faut en rechercher les causes. Les partisans de la réforme ont oublié cette règle de méthode élémentaire.

De quoi sont-ils surtout préoccupés ? De ce qu'il y a un certain nombre de délits ou de crimes contre la moralité publique qui ne sont pas réprimés, ce qui est déplorable. D'où vient le mal ? D'où vient l'inertie de la justice ? Le mal a des causes variées et multiples, mais la cause principale est l'état de l'opinion publique. L'opinion publique en France est devenue de plus en plus indulgente à l'égard des auteurs de publications immorales, d'images obscènes ; elle est presque complice de ceux qui publient ces images ou qui les exposent. L'opinion exerce une action débilitante sur le gouvernement, sur le ministère public ; elle l'exerce aussi sur le jury et même sur les magistrats.

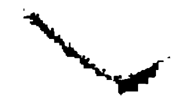
On pourrait évidemment exercer plus souvent des poursuites, mais on aboutirait à des acquittements. Au point de vue du résultat que nous voulons obtenir, il vaut mieux ne pas poursuivre que d'arriver à des résultats négatifs.

L'opinion publique, en France, à cet égard, est bien différente de ce qu'elle est en Angleterre. Je ne sais pas si les Anglais sont réellement plus moraux que nous : on a dit souvent qu'ils n'ont pour eux que l'apparence. Mais en Angleterre, on montre une très grande sévérité pour les auteurs de livres immoraux et d'images licencieuses. Je ne puis mieux faire que de citer un fait mentionné déjà ici il y a onze ou douze ans par notre savant confrère, M. de Franqueville, à propos de la lecture d'un mémoire de M. Frédéric Passy sur la pornographie (1) ; ce fait montre bien la différence énorme qui existe entre l'état de l'opinion en France et en Angleterre.

[illegible] paru en Angleterre la traduction française d'un roman célèbre qui est très répandu en France et dont on a fait récemment une pièce de théâtre qui a eu un certain succès (2). L'Association anglaise pour la répression du vice assigna l'éditeur devant le tribunal de police. Le juge

(1) Séances et Travaux de l'Académie, 188[illegible], page [illegible].

(2) La Terre, par Émile Zola.



de police estima que l'accusation était grave et il la renv
Cour criminelle.

Le directeur des poursuites publiques, qui a quelques-une
tions du ministère public, pria le *sollicitor* général de soutenir
Celui-ci se leva et s'exprima ainsi à l'audience : « Nous vous
« livre qui est obscène d'un bout à l'autre. Je ne crois pas qu
« rencontré une telle quantité d'obscénité bestiale renfermée
« couvertures d'un volume. Il n'y a pas un seul passage qui
« talent littéraire ou l'expression d'une pensée élevée ; il n'
« seule scène qui soit exempte de suggestions vicieuses ou «
« obscènes. J'ai à vous citer notamment vingt et un passag
« rement scandaleux. » Après la lecture du premier de ces
jury, dont l'opinion était formée, demanda qu'on lui épargn
de cette ignoble littérature. L'avocat de la défense se leva
clara que l'accusé plaidait *coupable*, c'est-à-dire renonçait à
et promettait, non seulement de supprimer le livre incriminé,
de ne publier aucun ouvrage du même auteur. Le *sollicit*
déclara heureux de cet engagement et n'insista pas pour que
emprisonné, mais il l'avertit que s'il publiait quelque autre
même nature, on exercerait contre lui des poursuites rigoure
corder qui présidait condamna l'éditeur à 2,500 fr. d'amende
caution de 5,000 fr. pour sa bonne conduite future. Depuis
livre (*the soil*) a disparu de l'Angleterre, il a franchi le détro
trouve, avec quelques autres traductions du même genre, so
ries de l'Odéon ou de la rue Castiglione.

Il résulte bien de là que le jury anglais est sévère pou
cations d'ouvrages immoraux. Nos Associations devraien
de modifier l'opinion publique, pour qu'il y ait en France
animés d'un esprit analogue. Les Associations ont, pou
moyens divers d'ordre moral : la parole, les écrits, l'exemple.
parfois aussi de moyens très ingénieux, j'ai eu récemme
sance de l'un deux. Il y a quelques années, au Sénat, un sén
pella ou questionna le Président du Conseil, qui était alors
se plaignit de ce qu'on laissât exposer dans les kiosques d
des gravures obscènes. Le président du Conseil lui répondit e
ces actes dans des termes très sévères ; il indiqua qu'il était
sénateur et ajouta que, du reste, les concessionnaires de kios
des concessions révocables *ad nutum* et que, s'ils exposaient «

obscènes, on leur retirerait leurs autorisations. Je ne sais pas si les actes ont répondu aux paroles prononcées; toujours est-il que les membres de l'Association contre la licence des rues se sont aperçus qu'il y avait toujours un grand nombre d'images obscènes exposées dans les kiosques. Qu'ont-ils imaginé ? Ils ont fait imprimer le discours du président du Conseil dans lequel il menaçait les concessionnaires de kiosques de la révocation de leurs concessions, et ils le leur ont notifié en espérant les intimider ; on dit que le but a été parfois atteint.

Je persiste à croire que la cause principale du mal est dans l'état de l'opinion publique. Pour chercher à la modifier, c'est à des moyens moraux qu'il faut avoir recours. Ainsi réduit à un rôle moral, le rôle des Associations est très difficile assurément; mais je crois pouvoir dire, avec l'assentiment de tout le monde, qu'il n'est pas au-dessus du dévouement des hommes de cœur et de courage qui sont à la tête de quelques-unes d'entre elles. Au premier rang de ces hommes se trouvent assurément nos honorés confrères, MM. Picot et Bérenger, dont j'ai dû aujourd'hui, avec regret, mais avec une conviction entière, combattre les idées, parce qu'elles sont, selon moi, pleines de dangers.

Séance du 15 mars 1902.

M. Frédéric Passy : — Je désire présenter quelques observations au sujet de la question soulevée par nos confrères MM. Bérenger et Picot.

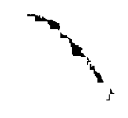
J'ai le regret de n'avoir pu les entendre, étant absent il y a quinze jours ; mais j'ai écouté avec beaucoup d'attention la lecture du savant mémoire de M. Lyon-Caen; et je demande la permission de dire que s'il m'a éclairé, il ne m'a pas convaincu.

M. Lyon-Caen a élargi le débat. Il a mis en parallèle deux systèmes juridiques contraires : le système anglais, dans lequel le droit de poursuite appartient à tout membre de la société ; et le système français, dans lequel, sauf le cas de la citation directe en matière civile, le ministère public seul, représentant la société, a le droit de poursuivre.

Je ne prétends pas discuter ce grand problème. Je me bornerai à indiquer que, contrairement à notre savant confrère, j'inclinerais vers le système anglais. Et ma raison, c'est celle que faisait valoir le réformateur Knox, répondant à la reine Marie Stuart, qui lui demandait qui

progressera, le droit de poursuivre individuellement se droit de poursuivre collectivement. Nous avons passé d vée à l'accusation publique. Cette transformation s'est fa que les droits de l'accusateur privé seraient exercés public. Il ne faut pas que l'accusateur privé puisse dire q d'un droit pour ne pas s'en servir. Or, il y a une qu délits et de crimes qui ne sont pas poursuivis. Pour les taires eux-mêmes, la proportion des non poursuites est on a de trois à quatre cents qui sont poursuivis, il y en quatre cents non poursuivis.

Je laisse de côté ceux dont le caractère criminel est parle que de ceux dont l'auteur est resté inconnu ou de quels les preuves étaient insuffisantes. Ces homicides n décomposent ainsi : ceux qui s'arrêtent au seuil du par qui ne sont pas instruits ; ceux qui, étant instruit d'une ordonnance de non-lieu ; enfin ceux qui ont bénéfi non-lieu. Ce qui est déplorable, c'est que, lorsque le par classer ainsi sans suite une affaire si grave, — et cela a une trentaine de fois par an, — nulle initiative privée collective, ne puisse, dans l'état actuel de notre législ son inaction. Il faudrait alors quelque Association puissa la mission spéciale, ici et ailleurs, d'empêcher cette so criantes, l'impunité du crime. Cette Association, à vrai ration, elle a toujours existé jusqu'à nous, elle existe magistrature. Mais le malheur est que, par suite de bie liens corporatifs de la magistrature se détendent et le République se sent de moins en moins souteau dans bie chefs, par la force des traditions, par le faisceau de to La poursuite dirigée par le ministère public tend à ce véritablement collectif, à devenir un acte presque ind seul homme, le chef du parquet, assumera la responsabi ment remédier ? Par les moyens que propose M. Bérenç là qu'un palliatif. Le mal que j'indique est trop pr puisse espérer d'en venir à bout, à moins de remanier corps judiciaire et d'établir sur de nouveaux fondeme dance, son pouvoir, son esprit de solidarité.



M. Georges Picot. — Lors de notre dernière séance, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations de M. Lyon-Caen, qui a traité la question dans son ensemble et dans ses détails.

Il nous a affirmé que la réforme que nous demandons serait toute une révolution dans notre droit. Il m'a semblé, en l'écoutant, qu'il était nécessaire de ramener la discussion à des termes précis. Je crois indispensable de se mettre en face du problème tel qu'il se pose en notre temps.

La magistrature a-t-elle toute la force dont elle disposait en d'autres temps ? Le ministère public possède-t-il les mêmes instruments ? Quels sont ses auxiliaires ?

Depuis vingt-cinq ans, des modifications profondes se sont produites, les maires sont élus. L'élection des maires a eu pour effet de relâcher les liens qui rattachaient à l'autorité publique les représentants du pouvoir municipal.

En réalité, les maires ont une indépendance absolue. S'ils se révoltent, s'ils violent la loi, le préfet les suspend, et le ministre de l'intérieur les révoque ; mais quand il s'agit des pouvoirs de police, nulle autorité n'intervient pour entrer dans le détail des affaires et fortifier la discipline. Peu à peu les pouvoirs de police, qui dépendent du maire, se sont trouvés relâchés. Il y a des villes où les procès-verbaux sont examinés, parfois triés par le maire, avant l'envoi au Parquet.

Le ministère public n'a pas la force nécessaire pour assurer les poursuites. On cite des faits graves pour lesquels il n'y a pas eu de poursuites. On rappelle les nombreux procès-verbaux classés au parquet.

A cette colonne de la statistique criminelle, on pourrait peut-être ajouter le nombre considérable de procès-verbaux dressés par la police, et qui ne sont jamais parvenus au Parquet. Peu à peu, les commissaires de police obéissent aux instructions des maires et cessent de poursuivre certains délits.

Nous nous trouvons donc souvent en présence de parquets désarmés qui n'ont pas comme autrefois des auxiliaires dociles entre leurs mains. M. Bérenger a montré les difficultés qu'il y avait à mettre le ministère public en mouvement. Je crois qu'il serait bon de donner aux Sociétés le droit de poursuite. On objecte qu'en Angleterre et aux États-Unis, il n'y a pas de ministère public. Laissons de côté ces deux législations. Portons nos regards sur l'Ecosse : là, existe le ministère public, il pos-

sède la plupart des attributions qu'il exerce en France ; à (Associations pour la protection de l'enfance et d'autres en du droit de poursuivre. L'Ecosse est très attachée à cette c juridiction. Loin d'être jaloux de ce droit, le ministère p rend hommage au dévouement des Associations amenant d toire des hommes que les juges absolvent ou condamnent. Associations montreront trop de zèle et feront acte de v taquinerie ; ces craintes rappellent les critiques dirigées cont citation directe. Il est des esprits timorés et exclusifs qui a enlever ce droit aux particuliers, sous prétexte que les abusent.

S'il fallait supprimer tous les droits dont on abuse, je quel est le droit qui survivrait. Il faut renverser les termes et dire : si la faculté de citation directe était refusée aux n'y aurait-il pas des droits qui périraient faute de sanction n'est pas douteuse. En 1895, à côté des 195.000 prévenu par le ministère public, 6.400 ont été cités par des partie sur ce nombre, 4.400 ont été condamnés (1). Si le droit n' 4.400 plaignants auraient donc été lésés, sans aucun recours.

Dans un pays civilisé, le prétoire est ouvert à tous, parce tice est le patrimoine commun. Personne n'a le monopole d il faut que toutes les voix, même les plus humbles, surt faibles parce que ce sont les voix des victimes, soient d'elle (2).

Il semble d'ailleurs, à entendre les adversaires de la réform qu'elle soit de nature à créer une sorte d'anarchie, en ouv venant l'accès du tribunal. Il est bon de rappeler les terme l'article qui avait été voté par le Sénat en première lecture : précautions qui entouraient l'innovation législative :

« Art. 7. Le droit de poursuivre et de se porter partie civi termes des articles 63 et 182 du Code d'instruction criminell concédé par décret spécial, après avis du tribunal de premièr aux Associations protectrices de l'enfance, reconnues d'utilit en ce qui touche les violences et les attentats commis contre l

(1) Compte général de la justice criminelle pour l'année 1898.

(2) Voir, à ce sujet, la discussion très complète qui a eu Société générale des Prisons, *Revue pénitentiaire*, 1896, pages

— Ce droit sera exercé pour chaque Association par un de ses membre spécialement désigné par elle et agréé par le garde des sceaux. »

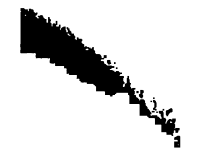
Ce système peut être modifié. L'autorisation peut être donnée par la Cour au lieu de l'être par le tribunal, les délits à poursuivre peuvent être expressément indiqués;

Vous le voyez, il y a une série de mesures protectrices qui peuvent être prises pour empêcher les abus que redoutait M. Lyon-Caen.

Je crois qu'il y aurait là une réforme essentiellement utile, une de celles qui contribueraient, aux heures de défaillance, à rétablir l'équilibre.

Il n'y a pas un instant à perdre, pour donner à l'Association son véritable rôle entre l'individu et l'Etat. L'individu se laisse aller au socialisme par la contemplation de son impuissance. Donnons à l'Association le droit d'agir librement, publiquement; elle fera du bien. Au lieu de paralyser les forces latentes qui cherchent à se manifester, les institutions doivent faire en sorte de les susciter, de favoriser leur essor et de les faire tourner au profit de la chose publique. Dans l'état de nos lois et de nos mœurs, tel doit être le but constant vers lequel doit tendre le législateur.

Séance du 22 *mars* 1902.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX SA

A DÉCERNER EN 1902

La répression des outrages aux bonnes m

L'Académie avait proposé pour le prix Sa
valeur de 3.000 francs, une « étude sur la ré
outrages aux bonnes mœurs et à la morale publi
point de vue de la nature de l'infraction, de la
la juridiction ». La section de législation a
regret que les travaux présentés sont tout à fai
ou même étrangers au sujet.

Le mémoire n° 1, ayant pour devise le m
ne peut être qualifié que très improprement
c'est en réalité une simple note manuscrite d
dans laquelle l'auteur dénonce à l'Académie
naturaliste et certains spectacles publics.

L'auteur du mémoire n° 3, ayant pour devise
mille fois prévenir que punir, ne s'est pas no
à la question : le concours lui a fourni l'occasi
deux pièces de vers à l'Académie, qu'il comp

sieurs vœux : organiser une forte éducation pour la jeunesse, création d'asiles de la Providence pour les pécheurs et pour les pécheresses, interdiction d'employer des filles pour le service de certains établissements, etc.

L'auteur du mémoire n° 4, ayant pour devise : *Bonæ mores moraque*, n'a pas été beaucoup plus heureux. Au lieu de s'en tenir au délit spécialement désigné sous le nom d'outrage aux bonnes mœurs et à la morale publique, il a successivement parcouru toutes les infractions les plus diverses qui se rattachent plus ou moins aux bonnes mœurs et qui sont dirigées contre la personne : attentat à la pudeur, viol, enlèvement de mineur, adultère, inceste, castration, avortement, infanticide, suppression d'enfant, parricide et autres délits des enfants envers leurs parents ou des parents envers leurs enfants. C'est seulement dans la seconde partie de son mémoire, qui d'ailleurs ne contient pas plus de 55 pages, qu'il donne quelques indications sur le délit proprement dit d'outrage aux bonnes mœurs et à la morale publique.

Seul l'auteur du mémoire n° 2, ayant pour devise : *des atteintes graves que reçoit*, etc., a compris le sujet, mais il l'a traité d'une manière tout à fait incomplète et superficielle. L'Académie demandait une étude à la fois juridique, morale et sociale au triple point de vue de la nature de l'infraction, de sa répression et de la compétence des tribunaux. Or l'auteur ne s'est occupé ni de la doctrine, ni de la jurisprudence. Au point de vue moral et social, il demande que tout auteur de ce délit d'outrage, même s'il a été commis par la voie de la presse, relève de la compétence des tribunaux correctionnels. Il voudrait qu'aux peines déjà établies par la loi on ajoutât celle de la confiscation des publications incriminées et que tout auteur d'un délit de cette nature fût, pour un certain temps, déclaré incapable d'exercer la profession, par exemple celle de directeur de théâtre, d'imprimeur, de colporteur, à l'occasion de

laquelle le délit a été commis. Malgré tout, est trop insuffisant pour qu'on puisse lui déc récompense quelconque.

Tout en dressant ce procès-verbal de carence, estime que le sujet, à raison de son importance actualité, pourrait être mis une seconde fois au co valeur du prix resterait fixé à 3.000 francs et les devraient être déposés au plus tard le 31 décembr

Le Rappo

E. Glass

Séance du 19 avril 1902.



UN LIVRE DE M. BILLIA CONTRE LE DIVORCE

M. Billia, professeur de philosophie à l'Université de Turin, m'a chargé de communiquer à l'Académie son dernier ouvrage, intitulé : *Défendons la famille, essai contre le divorce et contre le projet de l'introduire en Italie.*

Ainsi que le titre l'indique, ce livre a été suscité par les tentatives réitérées qui ont eu lieu depuis un certain nombre d'années pour faire entrer le divorce dans la législation italienne.

Cette législation ne connaît jusqu'ici que la séparation de corps. C'est en 1878 que le Parlement du royaume a pour la première fois été saisi d'une proposition tendant à faire brèche au principe de l'indissolubilité du mariage. Cette initiative ne porta pas bonheur à son auteur, car il ne fut pas réélu. Un projet analogue n'eut pas plus de succès, lorsqu'il fut présenté en 1880 par le Gouvernement. Il semblait bien qu'à cette époque l'idée n'avait guère rencontré d'écho dans le pays.

Toujours est-il qu'après ce double échec elle sommeilla jusqu'en 1892, où M. Villa, ancien ministre, la reprit en qualité de député. Cette fois, elle trouva un peu plus de sympathie et d'appui, pas assez cependant pour triompher, et après la chute du cabinet Giolitti, on put la considérer comme de nouveau abandonnée.

Le projet a reparu l'an dernier, soutenu par le ministère, et il est encore, à l'heure qu'il est, pendant devant la Chambre. Mais il a déjà déterminé une crise ministérielle et l'issue n'en est rien moins que certaine. Car s'il est défendu ardemment de certains côtés, il a provoqué d'autre



part les plus énergiques résistances. Les partisans du maintien de l'indissolubilité du lien conjugal en Italie ne se sont pas croisé les bras ; ils ont apporté à la défense de l'institution qu'ils regardent comme la pierre angulaire du foyer domestique le zèle militant qui a signalé naguère chez nous la propagande en faveur du divorce.

Dès 1893, ils ont fondé la *Société des défenseurs de la famille*, et ils ont organisé dans tout le royaume une agitation pacifique, mais résolue, pour arrêter au passage l'introduction d'un principe qu'ils réputent néfaste.

A Turin, à Milan, à Gênes, à Florence, à Naples, des comités se sont formés pour éclairer l'opinion sur le danger de l'expérience dont le pays était menacé. Ils ont réussi à grouper, à l'appui de leurs pétitions, plus d'un million de signatures.

Ce qui distingue cette manifestation et ce qui en fait l'intérêt, c'est qu'elle a été provoquée et dirigée par les libéraux les plus incontestablement dévoués aux institutions du royaume. On voit figurer parmi eux des hommes comme M. Ruggero Bonghi, M. Ferraris, ancien ministre de la justice ; le général Revel, ancien ministre de la guerre ; le général Cadorna, celui-là même qui a pris Rome en 1870. Partisans déterminés du mariage civil, ils n'admettent pas que cette institution ait pour conséquence forcée le divorce ; en dehors de tout motif religieux, ils estiment que l'indissolubilité est le principe fondamental d'une loi sur la famille.

M. Billia a été le promoteur de cette campagne et son livre en est l'un des principaux instruments. Publié une première fois en 1893, dès que le danger a surgi, il vient d'avoir une seconde édition notablement augmentée. Si, à certains égards, c'est un ouvrage de circonstances, c'est aussi un livre de principes. L'auteur, qui est à la fois un philosophe et un érudit, ne s'est pas borné à accumuler toutes les considérations de morale sociale qui peuvent être

invoquées en faveur de sa thèse. Admirablement renseigné sur tout ce qui a été dit ou écrit à ce sujet, il passe en revue les résultats que le divorce a donnés dans les différents Etats de l'Europe et aux Etats-Unis.

La France joue un grand rôle dans cette étude ; les résultats que la loi de 1884 a produits, ces résultats sur lesquels je me propose de revenir prochainement, fournissent à l'honorable professeur de l'Université de Turin des arguments assez probants pour détourner ses compatriotes de suivre notre exemple.

M. Billia est convaincu que du moment où l'on admet le divorce, c'est une illusion de croire qu'on pourra en limiter les effets. Il en conclut que permettre la dissolution du mariage, c'est risquer d'ébranler la famille.

L. LEGRAND.

Séance du 12 avril 1902.

RAPPORTS VERBAUX ET COMMUNICATIONS DIVERSES.

Cousin, Jouffroy, Damiron, Souvenirs de M. Dubois (de la Loire-Inférieure),

Par M. Adolphe Lair.

M. Waddington : — J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie au nom de l'auteur, M. Adolphe Lair, un volume intitulé *Cousin, Jouffroy, Damiron, souvenirs de M. Dubois (de la Loire-Inférieure)*. L'Académie a écouté avec un intérêt mérité la lecture de certains passages de ce livre, sur ces trois représentants de la même école philosophique dont M. Dubois a été l'ami et l'élève. Cousin, en particulier, y est dépeint avec cette fougue qu'il a conservée jusqu'à la fin et par laquelle il attirait à lui la jeunesse. On le voit dans ses débuts à la Sorbonne et à l'Ecole normale, au moment où il fondait une école philosophique que ses adversaires appelaient l'école éclectique, mais que M. Dubois appelle plus justement spiritualiste. Cousin a prononcé le mot d'éclectisme dans les fragments philosophiques publiés en 1826. Mais c'est la partie de son œuvre sur laquelle nous avons le moins de détails. Au fond, il ne faisait que combattre la philosophie de la sensation.

Cette polémique a été continuée par ses successeurs jusqu'à celui de nos confrères que nous avons perdu récemment, M. Jules Simon, qui a toujours été un représentant de cette école spiritualiste.

Encore à l'heure actuelle, qu'enseignent les professeurs de philosophie ? Il y a des esprits indépendants qui se sont affranchis du joug spiritualiste ; mais la masse des professeurs enseigne toujours cette même doctrine.

Cousin, initié à la psychologie par Royer-Collard, Laromignière et Maine de Biran, est toujours resté le chef d'une l'école psychologique.

L'éclectisme n'a fait son apparition qu'en 1828, ce moment que Dubois appelle : « l'âge héroïque de l'enseignement supérieur en France ».

Quatre grands systèmes représentent ce qui peut préoccuper l'esprit

humain : le sensualisme, l'idéalisme, le septicisme, le mysticisme. Cousin n'appartenait à aucun de ces systèmes ; mais il a été toujours spiritualiste jusqu'à l'idéalisme. Il partait de l'âme pour aller à Dieu ; c'est là l'enseignement de toute sa vie qu'il nous a transmis et que nous continuons.

La sténographie de ses leçons n'a été conservée que pour celles de 1828. Pendant dix-huit ans, de 1830 à 1848, Cousin s'est donné à ce que l'on a appelé « l'administration de la philosophie » en France. Cette administration a produit des hommes considérables ; cependant, on regrettait que Cousin ne publiât pas un livre qui exposât sa doctrine.

Bérenger, le poète, me disait que c'était lui qui avait engagé Cousin à faire ce livre : *Du vrai, du beau et du bien.*

Ce livre a donc été écrit, non pas sous l'inspiration du chansonnier, mais sur son conseil.

Après ce livre, Cousin s'est occupé de l'histoire de la philosophie ; Platon, Proclus, Descartes, Leibnitz, Maine de Biran, ont été l'objet de ses principales publications philosophiques.

Il disait un jour : « J'ai eu bien des maîtres, mais de tous le plus aimable a toujours été Platon. »

Platon, l'idéal, Dieu, l'âme, le devoir, la vertu. Voilà les grands sujets sur lesquels Cousin aimait à s'entretenir. Ce sont les sujets principaux de son livre Du Vrai, du Beau, du Bien.

Après Cousin, Dubois passe à Jouffroy et à Damiron.

Il les peint l'un et l'autre et rappelle le mot si vrai de Jouffroy : « La philosophie est une affaire d'âme. » Voilà ce qu'elle était pour Cousin, Jouffroy, Damiron, pour tous ceux qui ont suivi Cousin dans sa voie, ce qu'elle n'est plus malheureusement pour plusieurs de ceux qui portent aujourd'hui le nom de philosophes.

Je suis reconnaissant à M. Lair de cette publication qui fera revivre le souvenir de Cousin, de Jouffroy et de Damiron.

Séance du 8 *mars* 1902.

Actes du Congrès international du Crédit pop tenu à Paris en 1900.

M. Eugène Rostand : — J'ai l'honneur de pr d'offrir à l'Académie les *Actes du Congrès international du crédi tenu à Paris en 1900*, et qui était le onzième de la série orga puis 1889 par le Centre fédératif du crédit populaire en Franc

Ce volume, qui comprend plus de 800 pages in-8°, mérite de ceux qui s'occupent de doctrine ou d'histoire économique, d politique sociale, par le nombre et le choix des questions traité rité des rapporteurs, l'importance de leurs études, les discussic fondies entre personnes diverses de races, de confessions, de t d'écoles, mais toutes compétentes, les solutions précises adopt

On jugera de l'intérêt des travaux présentés et des débats pa noms des hommes considérables de l'étranger qui y particip Dr Crüger, syndic de la Fédération des Associations coopérat mandes; M. Cremer, syndic de la Fédération des Associations R le Dr Haas, syndic de la Fédération des Associations agricoles all le Dr Alberti, directeur de l'Union des Associations coopératives gion moyenne du Rhin ; M. Prevel, directeur du Crédit coop Lorraine ; M. Carl Wrabetz, membre du Parlement autrichien, s la Fédération des Associations coopératives allemandes en Autr comte d'Andrimont, sénateur, et M. Micha, membre de la Char représentants de Belgique, l'un président, l'autre secrétaire géné Fédération des banques populaires belges ; M. Julius Valentine teur de la Banque ouvrière danoise ; M. Henry-W. Wolff, prés l'Alliance coopérative internationale ; M. Thomas P. Gill, membre seil de la Société d'agriculture irlandaise ; le comte Mailath, meml Chambre des Magnats de Hongrie, administrateur de l'Institut ce crédit pour les Associations coopératives hongroises ; M. Enea C président de la Fédération des syndicats agricoles d'Italie ; M.] directeur du crédit et de la prévoyance au Ministère de l'agricul commerce et de l'industrie à Rome ; M. Rodino, conseil de l'As

des banques populaires italiennes ; M. Guerci, député au Parlement italien ; M. Tchouproff, professeur à l'Université de Moscou ; M. Avzamovitch, secrétaire général de l'Union des Associations coopératives agricoles de Serbie. Comment ne pas regretter de ne pas retrouver dans ces pages l'écho de la science et de l'éloquence de notre illustre confrère Luigi Luzzatti, qui avait été retenu au Parlement d'Italie ?

Le cadre n'embrassait pas moins de quarante-quatre rapports, classés avec méthode sous trois grandes sections : la coopération de crédit en général, le crédit populaire urbain, le crédit populaire rural. Malgré l'étendue de ce programme, il est exactement et entièrement parcouru.

Le mouvement de la coopération de crédit, dont l'origine remonte à un peu plus de cinquante ans, apparaît là nettement retracé, pays par pays, non seulement dans les exposés et les statistiques qui portent sur le dernier état de ce mouvement en Allemagne, en Alsace-Lorraine, en Angleterre, en Autriche-Hongrie, en Belgique, en Danemark, en France, en Italie, en Russie, en Serbie, mais aussi dans les commentaires oraux précieux par lesquels les auteurs ont complété ou illustré leurs documents. Ce sera, pour toute recherche de l'espèce, la collection la plus ample de renseignements, et au point le plus actuel.

En dehors de ce qui concerne l'histoire ou la technique, on y lira avec profit les thèses et les échanges de vues sur des sujets touchant à des idées générales, le rôle de l'initiative privée et la délimitation du rôle de l'État dans le développement de la coopération de crédit, aspect spécialisé d'un problème qui reparaît de notre temps en toute voie, les principes d'une législation de la matière, l'efficacité de la coopération de crédit comme moyen de décentralisation et d'emploi local des épargnes populaires, la nécessité d'un régime de libre emploi décentralisé des épargnes populaires pour l'expansion de la coopération de crédit, l'utilité du crédit coopératif urbain au profit des ouvriers, des artisans, des petits patrons, et les besoins auxquels il répond, la connexité du crédit populaire agricole avec l'urbain, etc.

L'esprit pratique éclairé par la science, voilà ce qui, à travers la variété des principes, des méthodes, des objectifs, donne aux débats ordonnés et sereins dont cet ouvrage est plein la vie et l'unité.

C'est un des attraits des assemblées de cet ordre, mais c'en est aussi une difficulté extrême pour la direction, que l'internationalité. Tout diffère si profondément dans les hommes qu'elles rapprochent ! Le Dr Cruger a naguère émis cette critique que dans les congrès de Paris en 1900 les Français avaient surtout en vue de donner du poids à leurs vœux particuliers par des résolutions internationales, et que notamment dans celui dont nous parlons, trop de ces résolutions étaient dominées par le point de vue français (1). Il suffira de lire ce volume pour se rendre compte que la présidence eut au contraire la constante préoccupation de maintenir aux débats et aux conclusions votées un caractère strictement international, s'attachant d'ailleurs à concilier l'unité sur les choses essentielles avec la réserve des positions déjà prises par divers pays. Sur quelques points elle ne put, non plus que le Congrès, se rencontrer entièrement avec telle ou telle opinion des coopérateurs allemands; mais si elle avait imposé cette opinion, c'eût été alors qu'elle eût mérité le grief d'altérer le caractère international du Congrès, au profit, il est vrai, des idées allemandes. On verra d'ailleurs quels déférents hommages furent rendus aux beaux rapports du Dr Crüger et à la virile doctrine de Schulze-Delitzsch.

Plus digne de réflexion pour les Français d'esprit sincère, est cette remarque de l'éminent successeur de Schulze : « La coopération de crédit « en France souffre avant tout de la centralisation du régime de l'épargne, « qui pompe l'argent des provinces et le met aux mains de l'État. Le « Français ne semble pas non plus en général apte à la coopération : il « veut faire grand tout de suite et aller vite. Le lent et patient dévelop- « pement de la coopération allemande semble une chose incompréhen- « sible en France... Maintenant l'État y entreprend de seconder le crédit « coopératif. Ce n'est pas la première fois, et toujours il en résulte que « cette intervention a tué les jeunes plantes saines. » Il ne peut nous être inutile de méditer ces paroles, où transparaît la foi énergique qui inspire l'attitude de la Fédération Schulze-Delitzsch et de son chef au

(1) *Die internationalen Genossenschafts Kongresse in Paris in Jahre 1900*. Berlin, Guttenbag, 1901, p. 110.

regard d'une intervention de l'État prussien par une Caisse centrale depuis 1895.

La coopération de crédit rend de grands services à l'économie publique d'une nation en recueillant les plus petites épargnes et en leur procurant sur place un emploi utile au développement des activités individuelles, en diminuant le coût de l'argent, en secondant les banques ordinaires par ses embranchements, en satisfaisant aux besoins les plus modestes de crédit personnel, en créant par l'union de forces minimes dispersées une force économique considérable, comme le montre le chiffre énorme des capitaux mouvementés par les 11 ou 12,000 coopératives allemandes. Mais, œuvre d'initiative individuelle et d'association libre, elle doit demander surtout à l'État d'aider son expansion par une législation libérale et d'éviter dans sa politique économique tout ce qui pourrait ébranler les bases des Associations, initiative privée, administration autonome, responsabilité. Ces justes formules du Congrès nous semblent la conclusion générale qui se dégage de ce volume si dense de faits et d'idées.

Séance du 22 mars 1902.

La légende chevaleresque de Tristan et Yseult,

Essai de littérature comparée
par M. A. Bossert (1902).

M. Gréard : — Ce livre est une seconde édition d'une étude parue en 1865, mais une seconde édition enrichie de quelques compléments intéressants.

M. Bossert a essayé de déterminer les sources du poème de Gottfried de Strasbourg, l'œuvre la plus importante que nous possédions sur *Tristan et Yseult.*

Des recherches poursuivies en France et en Allemagne ont fait connaître que la légende, partie des régions celtiques de la Grande-Bretagne, s'était répandue jusque dans la Scandinavie et avait fleuri, pendant plusieurs siècles, dans la société élégante de l'Europe entière.

Vaste sujet qu'embrasse M. Bossert, mais dont il s
ser les lignes générales.

Après une série de chapitres très attachants sur la poésie chevaleresque, il aborde la comparaison entre l et le Tristan anglais. Il analyse, il décrit, il rapproche principales toutes les autres formes de la légende ; il ; plus ou moins heureux des deux traditions et pousse Richard Wagner ; il complète enfin son exposé par du roman en prose allemande.

Le livre de M. Bossert est à la fois une œuvre d'é tique, d'érudition solide, de critique sagace et él pouvait l'attendre de l'auteur de *l'Histoire de la li depuis les origines jusqu'à nos jours*, *Des origines de l de Gœthe et de Schiller*, que j'ai déjà eu l'honneur de démie.

Séance du 22 mars 1902.

**Rapport du jury international de l'Expo
sur les travaux de la classe 1**

Par M. Emile Worms.

M. Aucoc : — Parmi les différentes classe était partagée l'Economie sociale à l'Exposition un figurait la classe 110 dont l'objet était ainsi défini : « ou privée en vue du bien-être des citoyens. »

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de l correspondant de notre section d'économie politiq a fait sur les travaux du jury de cette classe, part.

Le rapporteur signale, dès le début, l'embarras que sion de la classe et le jury ont éprouvé pour limiter action. S'ils n'avaient pas été très réservés, il po



emploi avec toutes les autres classes de l'économie sociale où l'on trouvait toujours des manifestations de l'initiative publique ou de l'initiative privée en vue du bien-être des citoyens, par exemple, les Sociétés de secours mutuels, les institutions de prévoyance, les syndicats professionnels, les Sociétés coopératives, les habitations ouvrières, la réglementation du travail, etc. Pour éviter la confusion, on s'est appliqué à ne comprendre parmi les exposants de la classe 110 que ceux qui ne pouvaient pas trouver de place dans le cadre bien défini des autres classes.

Il n'y en est pas moins resté un nombre considérable d'œuvres intéressantes, utiles, se rattachant plus ou moins étroitement à l'économie sociale, dont le rapport de M. Emile Worms indique les mérites.

Nous ne pouvons faire un résumé de ce rapport. Mais il est bon de signaler les principales institutions publiques et œuvres privées qui sont passées en revue et qui ont paru dignes de récompense, à des degrés divers.

Parmi les institutions publiques figurent, au premier rang, les *bureaux* ou *offices internationaux*, établis pour la plupart à Berne, d'autres à Bruxelles et à Paris, en vue d'organiser une entente entre un grand nombre de pays pour les services des postes, des télégraphes, des chemins de fer, pour les poids et mesures, les tarifs douaniers, la propriété littéraire, artistique et industrielle, la répression de la traite des nègres, les *directions ou offices du travail* organisés par les gouvernements en France, en Belgique et dans les Etats-Unis d'Amérique, — les *bureaux gratuits de placement* créés par des administrations municipales, — *le bulletin de statistique et de législation comparée* du Ministère des finances, si longtemps dirigé par notre confrère M. de Foville.

Dans les œuvres dues à l'initiative privée figurent notamment le *bureau international de la paix*, qui a son siège à Berne et dont les travaux amènent le rapporteur à retracer l'histoire du mouvement d'opinion en faveur de la paix et à rappeler l'action si dévouée et si justement récompensée de notre éminent confrère M. Frédéric Passy, — les œuvres féministes, œuvres de revendication des droits de la femme, œuvres de protection, comportant des appréciations diverses, — la *Société nationale*

d'encouragement au bien, — *le Musée social*, œuvre d'ı propagande, jeune encore, mais déjà active et vivace, ı membres de l'Académie donnent leur concours,— la S de Paris qui mettait ses travaux en relief par cela seul présenter par son président M. Levasseur, — les *Soc* des Etats-Unis d'Amérique, dont plusieurs s'appliqı à améliorer le sort des nègres.

On voit la variété et l'intérêt des sujets traités d M. Worms avec beaucoup de sagacité et d'impartialité

Séance du 5 avril 1902.

Leçons sur les institutions politiques de

Par M. Maxime KOVALEVSKY.

M. Dareste : — J'ai l'honneur d'offrir à l'A écrit en anglais et imprimé en Amérique. L'auteuı M. Maxime Kovalevsky, dont j'ai déjà fait connaître nombreux travaux. C'est une série de leçons faites ı Chicago sur les institutions politiques de la Russie. Ap la formation territoriale du pays, et des institutions p première dynastie et sous les trois premiers Romanoff aux réformes de Pierre le Grand, de Catherine II et d' dit enfin quelle est aujourd'hui dans l'Empire russe la Finlande et de la Pologne. Il montre comment tou successives ont fait de la Russie un Etat européen, sanı des institutions de la Suède, de l'Allemagne, de la France e ait été assez complète pour changer le caractère fondame ment. La grande œuvre de l'affranchissement des se création d'une nouvelle administration locale, allait ı changement analogue dans la constitution du Gouver quand la mort du Tzar Alexandre II a fait ajourner ı



Aujourd'hui c'est la bureaucratie qui gouverne, dans un esprit d'opposition à ce qu'on appelle les idées européennes, mais le mouvement créé par le Tzar libérateur ne s'arrêtera pas.

Séance du 5 avril 1902.

Collection des anciens monuments du droit en Bohême et en Moravie,

Par M. Čelakovsky, professeur à l'Université de Prague, membre du Reichsrath de Bohême.

M. Dareste : — M. Čélakovsky, professeur à l'Université de Prague, et membre de la diète du royaume de Bohême, offre à l'Académie un nouveau volume de la collection des anciens monuments du droit en Bohême et en Moravie. Ce volume contient la reproduction des registres des Cours judiciaires de Prague de l'an 1502 à l'an 1519. Ce recueil est tout à fait comparable à celui des *Olim* du Parlement de Paris, et n'est pas moins utile pour l'histoire du droit en pays tchèque. L'auteur ne se borne pas à reproduire les textes. Il en résume toutes les données dans de remarquables introductions dont la plus récente est jointe au présent envoi.

Séance du 5 avril 1902.

Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs confédérés de 1559 à 1610,

Par M. Edouard Rott.

M. Chuquet : — Je dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, le deuxième tome du grand ouvrage de M. Edouard Rott, *Histoire de la*

représentation diplomatique de la France auprès de leurs alliés et de leurs confédérés de 1559 à 1610
levées que les rois de France, François II, Charl
Henri IV firent en Suisse. François II, Charles
recoururent pas à l'appui militaire de l'ensemble d
n'appelèrent que des catholiques contre les huguen
protégeaient sur la route de Meaux la retraite d
maient à Dreux, à Saint-Denis, à Jarnac, à Mont
l'armée royale, venaient des cantons catholiques.
Saint-Barthélemy, malgré l'opposition des Conseils,
tion, beaucoup de protestants de Berne, de Zu
joignirent aux envahisseurs étrangers que conduis
Dohna et Bouillon. La Ligue, qui changea la sit
France, changea l'attitude des Suisses. Aux batailles
la moitié des contingents helvétiques qui suive
Henry IV est protestante, et l'armée de Mayenn
breuses enseignes recrutées dans les États cathol
présence des Suisses dans les deux camps qui prol
rend plus âpre : les Français sont sur le point de se
solde ; les Suisses, plus confiants et plus tenaces, s'ob
à la fin du règne de Henri IV, la couronne leur doit
de trente-six millions de livres. M. Rott nous apprend
sut reconquérir le prestige de ses prédécesseurs
« compères des Ligues des Hautes Allemagnes »,
toutes les forces helvétiques en un faisceau. Mais d
avait fait une alliance étroite avec six des cantons
y avait alors deux Suisses distinctes, la Suisse cath
protestante. Lorsqu'en 1610 Henri IV voulut comba
obtint donc une levée de l'ensemble du corps helvétiq
cantons attachés à l'Espagne accordèrent une autre
neur de Milan. Le deuxième volume de M. Rott méri
M. le duc de Broglie avait ici même décernés au pre
notices intéressantes et neuves sur les envoyés de Fr
expose clairement, complètement le sujet d'après

notamment d'après les documents des archives de notre Ministère des affaires étrangères ; enfin, comme le précédent tome, il contient d'utiles et excellentes tables, table des matières, table des noms de personnes, table des noms de lieux.

Séance du 12 avril 1902.

Questions de philosophie morale et sociale,

Par M. DURAND (de Gros) (Paris, Alcan, 1901.)

M. Tarde : — J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un volume intitulé : *Questions de philosophie morale et sociale*, œuvre posthume de Durand (de Gros) publiée avec l'aide dévouée de sa fille par M. Parodi, professeur de philosophie au lycée de Bordeaux, qui a fait précéder ce volume d'une intéressante introduction. Je ne dirai pas que ce volume résout le problème moral du temps présent : « Aussi bien l'auteur a-t-il répété à maintes reprises, comme le remarque M. Parodi, que la morale positive, scientifique, n'existe pas, n'est pas prête encore. » Tout au moins faut-il y voir un effort profond pour hâter l'avènement de cette conception nouvelle du devoir. Ce qui s'y remarque avant tout, comme dans tous les autres écrits de Durand (de Gros), c'est une rare vigueur et une complète indépendance d'esprit. Il est de ceux que les courants d'opinions les plus irrésistibles n'entraînent pas, et qui ont l'intrépidité de les remonter. Toute sa vie, il a été un initiateur et un précurseur. Né en 1826, mort en 1900, il avait 22 ans en 1848, et les grands troubles sociaux d'alors, qui ont été pour beaucoup d'esprits un ébranlement perturbateur, semblent avoir été pour le sien une secousse féconde. En philosophie, en anthropologie, en anatomie, en physiologie, en psychologie normale et morbide, en logique, en morale — j'allais dire en métaphysique, car il y avait un leibnizien caché en lui, et « le positivisme, suivant lui, a beau mettre la métaphysique à la porte de la science elle y rentre par toutes les fenêtres » — en n'importe quel sujet d'études,

il apporta des intuitions originales, des vues pénétrantes, que l'avenir s'est chargé de confirmer parfois. A une époque où nul homme de science n'eût osé s'occuper sérieusement des phénomènes hynoptiques, abandonnés aux charlatans, il a osé se livrer à une pratique approfondie de l'hypnotisme et il a coordonné les résultats de ses expériences en un corps de science, en une théorie magistrale, à laquelle l'Ecole de la Salpêtrière et l'Ecole de Nancy, vingt ans après, n'ont ajouté rien d'essentiel. Son *Electrodynamisme vital* est de 1855, son *Cours de Braidisme* est de 1860. Et en 1866 paraissaient des *Essais de physiologie philosophique*, où il développa tout un système de *néo-monadologie* qui semble être l'explication la plus logique des phénomènes de *subconscience*, et où, par tant de voies, la science vient aboutir, souvent à son insu. Beaucoup de ses idées à ce sujet ont été reprises depuis lors par de grands savants, dont plusieurs ont ignoré jusqu'à son nom. Les travaux de sa vieillesse n'ont pas été moins remarquables, et je citerai, entre autres, sa *Taxinomie générale* qui est en quelque sorte l'*Organon* de la classification méthodique ; branche tout à fait nouvelle poussée sur le vieux tronc de la logique.

Sa verdeur, sa liberté, sa sagacité d'esprit se font jour pareillement dans le volume que je présente aujourd'hui à l'Académie. Il a bien vu l'impossibilité de fonder une morale sur le darwinisme naturel ou social, sur la lutte pour la vie et la lutte des classes, si ce n'est la morale des grands carnassiers, comme dit M. Fouillée. Transformiste, il l'est pourtant, mais à la manière de Lamarck, qu'il oppose à Darwin. Il montre « la lourde bévue » commise par le parti démocratique qui s'est enthousiasmé précipitamment pour la doctrine évolutionniste du grand naturaliste anglais. Il approuve la conclusion qu'en a déduite le traducteur de l'ouvrage de Hœckel sur le monisme, et qu'il exprime ainsi : « A la formule célèbre qui résume le christianisme laïcisé de la Révolution : Liberté, Egalité, Fraternité, nous répondrons : Déterminisme, Inégalité, Sélection. » Déterminisme, soit ; Durand (de Gros) est déterministe, et il croit, avec raison, que cela ne l'empêche pas d'affirmer la responsabilité morale ; mais Inégalité et Sélection, oppression et élimination des faibles par les forts, l'âme du démocrate impénitent de 1848 se révolte à cette pensée. Aussi est-il heureux de voir l'évolution de l'évolutionnisme

(car tout change, disait un grec, même la loi du changement) remettre à la mode les idées de Lamarck dont il signale le caractère relativement égalitaire et moral. Il est socialiste, et socialiste de l'avant-veille ; mais il ne ménage pas les coups de boutoir à ses jeunes et récents coreligionnaires. S'il approuve parfois leurs buts, il blâme énergiquement leurs moyens (p. 108 et 111), surtout leurs moyens violents. « Non, vraiment, dit-il, notre socialisme politicien n'est point l'œuf d'où pourra éclore la palingénésie sociale. » Dans son grand domaine d'Arsac, en Aveyron, où, depuis trente ans, depuis son retour d'exil, il faisait de l'agronomie coûteuse, intelligente, initiatrice, il a trop vécu, il a trop collaboré avec les paysans pour n'avoir pas touché du doigt les racines séculaires de la propriété individuelle et héréditaire en terre française, et l'idée d'y porter atteinte lui semble insensée. « J'ai honte, dit-il, de m'arrêter à des utopies aussi enfantines, qui ne mériteraient qu'un haussement d'épaules si ceux qui les ont rêvées et qui les propagent n'étaient pas des oracles pour tout un grand parti. » Son socialisme à lui consiste, en somme, à souhaiter, à favoriser le développement de l'association libre. Je regrette que le temps lui ait manqué pour préciser — et rectifier, j'en suis sûr — son idée de la *famille communale*, qui, trop brièvement esquissée et interrompue par la mort, reste obscure et inintelligible.

Une de ses études les plus personnelles, les plus étranges, est le chapitre qu'il a intitulé : *Psychologie et morale de la subconscience.* Il n'admet pas qu'on explique les parties mystérieuses de la psychologie, son merveilleux positif, par l'hypothèse d'une sensibilité, d'une intelligence, d'une volonté *inconsciente*. Autant vaudrait dire, suivant lui, *conscience inconsciente*. Quant à « la doctrine du pur automatisme des centres nerveux inférieurs, » elle est aussi fausse, dit-il, et aussi irrationnelle « que la doctrine cartésienne et buffonienne du pur automatisme des animaux inférieurs à l'homme ». « Ces deux erreurs sont sœurs et solidaires. » Il juge donc démontrée l'existence d'une multitude de *sous-moi*, vassaux du *moi* et souvent rebelles. Et il en conclut que le *moi* a des devoirs envers ces serviteurs et ces commensaux. De là un élargissement curieux de l'Ethique. Ajoutons que Durand (de Gros) a aussi sa manière de concevoir la survivance posthume de l'âme, corollaire de ses



principes. Il s'est endormi dans cette espérance, dans cette foi finale en un mysticisme scientifique, en un spiritisme supérieur qui n'a rien de banal et qui confine, par plus d'un point, par son élévation morale notamment, au spiritualisme.

J'espère que l'Académie m'excusera d'avoir arrêté, quelques instants, son attention sur un grand méconnu, qui fut un puissant esprit et un noble caractère.

Séance du 12 *avril* 1902.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'AVRIL 1902.

Séance du 5 : *Présidence de* M. Albert SOREL, *président*. — Il est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — *Pandectes françaises. Nouveau répertoire de doctrine, de législation et de jurisprudence*, publié par A. Chevalier-Maresq et Cie, et Plon Nourrit et Cie, mots : *Sociétés à subventions* (in-4° Paris, 1902). — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*. Dixième série, tome I (in-8° Toulouse, Doudaloure-Privat, 1901). — *L'action sociale de la femme et la mutualité*, conférence faite le 12 février 1902 par M. E. Cheysson, membre de l'Académie, extrait de *La Réforme sociale* du 16 avril 1902 (brochure in-8°, Paris, Société d'économie sociale 1902).

Le Secrétaire perpétuel donne lecture du décret suivant :

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes.

Vu les pièces produites,

La Section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, du Conseil d'État, entendue ;

DÉCRÈTE :

Article 6.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques est autorisé à accepter, au nom de cette Académie, aux clauses et conditions énoncées, le legs d'une somme de 90,000 francs fait à son profit par Mme veuve Perret, née Dupont de la Tuilerie, en vertu de son testament olographe du 10 septembre 1897.

La somme léguée sera placée en rentes 3 % sur l'État français, pour les arrérages être affectés, conformément aux intentions de la testatrice,



à la fondation d'un prix qui sera décerné, sous le nom de « *Fondation Paul Michel Perret, élève à l'école des Chartes,* » à l'auteur d'un ouvrage historique.

Article 7.

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et des Cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 mars 1902.

Signé : ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Signé : VALDECK-ROUSSEAU.

Pour ampliation :
Pour le Conseiller d'Etat, Directeur général des Cultes,
Le Sous-Directeur,
Signé : P. MAGNY.

Pour copie conforme :
Le Directeur de l'Enseignement Supérieur,
Conseiller d'Etat,
Signé : L. LIARD.

Après avoir entendu la lecture de ce décret, l'Académie, par un vote unanime, accepte définitivement le legs de *quatre-vingt mille francs* qui lui est fait par Mme veuve Perret, née Dupont de la Tuilerie; et à l'effet de notifier la présente acceptation et signer les actes nécessaires, elle délègue spécialement son Secrétaire perpétuel, M. Georges-Marie-René Picot, Chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, rue Pigalle, nº 54, auquel elle donne pouvoir de faire ou d'autoriser, en son nom, tous actes réguliers pour la disponibilité, conservation et emploi dudit legs ; à cet effet de déléguer M. Julia Pingard, Chevalier de la Légion d'honneur, agent spécial et chef du Secrétariat de l'Institut de France, demeurant au palais de l'Institut, pour tous soins à prendre relativement à la réception et au dépôt des sommes afférentes par suite dudit legs;

de tous actes et sommes reçues do… M. Gréard est élu à l'unanimité (
valables, approuver tous paiements …
M. Julia Pingard puisse agir comme sub… sur *l'Indo-Chine frança*
pouvoirs et autorisations conférés par l'Acad…
pétuel et généralement pour tous actes nécessai… lettre de M. le Pré

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux le… membres de l'I
MM. Villari et Pfister, récemment élus correspondan…, sur la prése
dans la section d'histoire, la remercient de leur nomination.

M. Aucoc présente un ouvrage publié par le Ministère du …e, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, intitulé : *Exposi… verselle internationale de 1900 à Paris. Rapports du Jury interna… Classe 110. Initiative publique ou privée en vue du bien-être des citoye…* rapport de M. Emile Worms, professeur honoraire d'économie politiq… à la Faculté de Droit de Rennes, correspondant de l'Institut (in-4° Pari… Imprimerie nationale 1901).

M. Dareste présente les trois ouvrages suivants :

1° *Russian Political Institutions*, par M. Maxime Kovalevsky (in-1… Chicago, 1902).

2° *Archives tchèques*, pour la mémoire des écrits vieux tchèques et m… raves. Rédacteur : M. Joseph Kalousek, tome XIX (in-4°, Prague, 190…

3° *Les chambres sous le roi Vlalisdas II*, par le professeur docte… Jaromir Čelakovsky (brochure in-8°, Prague, 1895).

M. Fagniez commence la lecture d'une notice qu'il a consacrée à M. duc de Broglie, son prédécesseur.

Séance du 12 : *Présidence de* M. Albert Sorel, *président*. — Il e… fait hommage à l'Académie des publications suivantes : — Ministère d… Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes. Direction d… travail. Statistique générale de la France. *Statistique annuelle du mouv… ment de la population pour les années 1899 et 1900*, tomes XXIX et XX… (in-4°, Paris, Imprimerie nationale, 1901) : — *Versailles, ses eaux, le… quantité, leur qualité, depuis Louis XIII jusqu'à ce jour*, par M. Maxi… milien Gavin, inspecteur principal du service des eaux de Versailles …

à la fondation d'un prix qui sera
Paul Michel Perret, élève à l'é
historique.

Le Président du C
de l'exécution du

Fait à Par

...er toutes décharges et quittances
remises ; de telle sorte que
...itué dans tout ou partie des
...mie à son Secrétaire per-
...ttres par lesquelles
de l'Académie
Commerce,

... d'un ouvrage de
... *Histoire de la représentation diplom*
auprès des cantons suisses, de leurs alliés et de leurs c
1610, ouvrage publié sous les auspices et aux frais
rales suisses (in-4°, Berne, imprimerie A. Benteli.
éditeur, 1902).

M. de Tarde présente un ouvrage intitulé : *Ques*
morale et sociale, par M. J.-P. Durand (de Gros), pu
duction par M. D. Parodi, professeur de philosophie a
(in-12, Paris, Félix Alcan, 1901).

M. Legrand, correspondant de l'Académie, fait u
sur des projets de législation favorable au divorce,
ment italien, à propos d'un ouvrage de M. Lorenzo
intitulé, *Defendiamo la famiglia saggio contro il di*
contro la proposta di introdurlo in Italia (in-8°, Rom
Paris, A, Fontemoing, éditeur, 1902).

M. Fagniez continue la notice sur M. le duc de
cesseur.

Séance du 19: — *Présidence d*..., M. Gréard est élu à l'unanimité d...
est fait hommage à l'Académie des pu...
du Commerce extérieur, publication du Mi...re sur *l'Indo-Chine françai*...
dustrie, des Postes et des Télégraphes, année
Paris, Imprimerie nationale, 1902) ; — *Gouvern*...ne lettre de M. le Prési
Chine. Bulletin économique publié par la direction... les membres de l'Ins
Commerce, n° 1, nouvelle série, 5e année, janvier ... Arts, sur la présen
F. H. Schneider, 1902) ; — *Bibliothèque de la Chambre*
royaume d'Italie. Catalogue méthodique des articles conte...
publications périodiques italiennes et étrangères, 1re partie, 4e ...*able*,
(in-4°, Rome, 1902) ; — *La sucesion contractual*, par M. H...
Garcia Herreros, avocat (in-12, Madrid, 1902) ; — *Histoire d'Aut*...
publication de l'Académie impériale des Sciences de Vienne, tomes 89
90, 1re édition, 2e partie (2 volumes in-8°, Vienne, 1901) ; — *Sources de l'histoire d'Autriche, publication de l'Académie des Sciences de Vienne. Diplomataria et acta*, tomes 52, 53 et 54 (in-8°, Vienne, 1901) ; — *Compte rendu de l'Académie impériale des Sciences de Vienne* (Classe de philosophie et d'histoire), tome 53 (in-8°, Vienne, 1901) ; — *Compte rendu de l'Académie des Sciences de Cracovie*, 2e série, tome XVI (in-8°, Cracovie, 1902) ; — *Académie des Sciences de Cracovie. Travaux de la Commission pour la recherche de l'Histoire de l'art en Pologne*, Index du tome VI et tome VII, fascicules 1 et 2 (2 volumes in-folio, Cracovie, 1900-1902).

M. Dareste fait hommage à l'Académie d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *Nouvelles études d'histoire du droit* (in-8°, Paris, L. Larose, 1902).

M. Chuquet présente un ouvrage, intitulé : *Un ambassadeur russe à Turin, 1792-1793 ; Dépêches de S. E. le prince Alexandre Bélosselsky de Bélozersk*, publiées par la princesse Lise Troubetzkoï, née princesse Bélosselsky de Belozersk (in-8°, Paris, Ernest Leroux, 1901).

M. Fagniez achève la lecture de la notice qu'il a consacrée à la vie et aux travaux de son prédécesseur, M. le duc de Broglie.

M. le Président, remercie M. Fagniez au nom de l'Académie, de l'hommage qu'il a rendu à M. le duc de Broglie.



Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection de deux correspondants dans la section d'histoire.

Ces élections ont pour but : la première, de remplir la troisième place de correspondant créée dans la section par le décret du 28 novembre 1901; la seconde, de remplacer M. Babeau, nommé académicien libre.

Les deux seuls candidats présentés chacun au premier rang sont M. Rodolphe Reuss et M. Baguenault de Puchesse.

Election pour la troisième place créée.

Votants, 24. — Majorité absolue, 13.

Au premier tour de scrutin :

M. Rodolphe Reuss obtient	23 suffrages
Bulletin blanc	1 —
	24 suffrages

M. Rodolphe Reuss ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans la section d'histoire générale et philosophique.

Election pour le remplacement de M. Babeau.

Votants, 25. Majorité absolue, 13.

Au premier tour, M. Baguenault de Puchesse obtient 25 suffrages.

M. Baguenault de Puchesse ayant obtenu l'unanimité des suffrages, M. le Président le déclare élu correspondant de l'Académie dans la section d'histoire générale et philosophique.

L'Institut, dans sa séance trimestrielle du 9 de ce mois, ayant décidé d'établir un comité de cinq membres (un par Académie), pour s'occuper de la nouvelle organisation du *Journal des Savants*, l'Académie, par voie de scrutin, délègue M. Dareste pour faire partie de ce comité.

M. Glasson, au nom de la section de législation, présente un rapport sur le concours du prix Saintour, ayant pour sujet : « *Etudier la répres-* « *sion des outrages aux bonnes mœurs et à la morale publique au triple* « *point de vue de la nature de l'infraction, de la pénalité et de la juridic-* « *tion* », et, vu l'insuffisance des quatre mémoires envoyés, propose de

ne pas décerner de récompense, d
gramme et de proroger le concours au

Ces propositions sont adoptées.

Le prix, dont la valeur reste fixée à *trois*
y a lieu, en 1904.

Les mémoires devront être déposés au secr
31 décembre 1903, terme de rigueur.

nies, M. Gréard est élu à l'unanimité d
cture sur *l'Indo-Chine françai*
d'une lettre de M. le Prés
ant les membres de l'In
ux-Arts, sur la prése
ponsable,
GÉ.

Séance du 26 : — *Présidence de* M. Albert Sorel, *Pr*
est fait hommage à l'Académie des publications suivantes : —
ment général de l'Algérie. Statistique générale de l'Algérie, année
Statistique financière (in-4°, Alger, Pierre Fontana, 1902) ; — *Arc*
du droit public de l'administration italienne. Organe de l'Associatio
pour l'étude du droit public italien, directeurs, MM. Luigi Luzzatti et V.-E. Orlando, première année, janvier, février et mars 1902 (in-8°, Rome, au siège de l'Association).

M. de Foville présente deux ouvrages de M. Flour de Saint-Genis, intitulés : l'un, *Histoire documentaire et philosophique de l'Administration des domaines, des origines à 1900, d'après les pièces officielles et les documents inédits des Archives,* tome 1er, 1901 (in-8°, Annales de l'enregistrement) ; l'autre, *La propriété rurale en France* (in-12, Paris, Armand Colin, 1902).

M. Chuquet présente deux ouvrages de M. Jules Poirier, ayant pour titres : le premier, *Correspondance de Nicolas-Memmie Mogue, terroriste Ardennais, auteur des noyades et des fusillades en Vendée* (in-8°, Reims, Matot Braine, 1901) ; le second, *Conquête de Madagascar,* 1895-1896 (in-8°, Paris, Charles Lavauzelle).

M. Sorel présente un ouvrage intitulé : *Sainte Elisabeth de Hongrie,* par M. E. Horn (in-12, Paris, Perrin et Cie, 1902).

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de deux lettres par lesquelles M. Rodolphe Reuss et M. Baguenault de Puchesse, récemment élus correspondants de l'Académie dans la section d'histoire générale et philosophique, la remercient de leur nomination.

M. Stourm lit une notice extraite de son livre en préparation : *Les finances du Consulat*, où sont exposées les *Interventions à la Bourse sous le Consulat.*

Conformément à son ordre du jour, l'Académie procède à l'élection de trois correspondants dans la section de législation, droit public et jurisprudence, pour remplir les trois places de correspondant nouvellement créées dans la section par le décret du 28 novembre 1901.

Les trois seuls candidats présentés chacun au premier rang sont :

MM. Ernest Lehr, Brunner et Čelakovsky.

Votants, 26. — Majorité absolue, 14.

Au premier tour de scrutin pour l'élection à la première place :

M. Ernest Lehr obtient	25	suffrages
Bulletin blanc	1	—
	26	

Au premier tour de scrutin pour l'élection à la deuxième place :

M. Brunner obtient	24	suffrages
Bulletins blancs	2	—
	26	

Au premier tour de scrutin pour l'élection à la troisième place :

M. Čelakovsky obtient 26 suffrages.

MM. Ernest Lehr, professeur honoraire de droit comparé à l'Université de Lausanne, secrétaire perpétuel honoraire de l'Institut de droit international ; Brunner, conseiller privé à la Cour impériale, professeur de droit à l'Université de Berlin ; et M. Čelakovsky, membre de l'Académie tchèque, professeur de droit allemand et slave à l'Université de Prague, ayant obtenu chacun la majorité absolue des suffrages, M. le Président les déclare tous les trois élus correspondants de l'Académie dans la section de législation, droit public et jurisprudence.

L'ordre du jour appelant l'élection d'un délégué de l'Académie à l'Asso-

ciation internationale des Académies, M. Gréard est élu à l'unanimité de 28 suffrages exprimés.

M. Levasseur commence une lecture sur *l'Indo-Chine française* en 1901.

M. le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Société des artistes français, informant les membres de l'Institut qu'ils pourront entrer à l'exposition des Beaux-Arts, sur la présentation de leur médaille.

Le Gérant responsable,
HENRY VERGÉ.

TABLE ANALYTIQUE DU CLVII

AVIS POUR LES RECHERC

Voir aux noms d'auteurs les sujets dont ils ont tra
Voir aux matières les noms des auteurs en ayant t
Les insertions sont datées.

ABRÉVIATIONS

M. T. — **Membre titulaire.**
M. L. — **Membre libre.**
A. É. — **Associé étranger.**
C. — **Correspondant.**
†. — **Mort.**

Rapp. — **R**
Obs. — **Ob**
V. — **Voye**
P. — **Page.**
Ouvr. — **O**

A



B

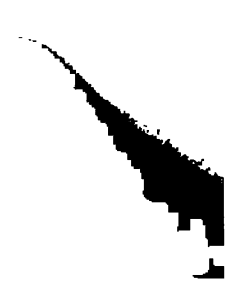


C

CONCOURS

SUJETS DES PRIX





E

F

G

H

I

J

K

L





N

O

P

PRIX SAINTOUR

S

T

TRAVAUX COURONNÉ

V

W

Z

Orléans. — Imp. Paul Pigelet.



SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(INSTITUT DE FRANCE)

COMPTE RENDU

Fondé en 1842

PAR M. CH. VERGÉ

SOUS LA DIRECTION DE M. MIGNET

et continué

PAR MM. HENRY VERGÉ ET P. DE BOUTAREL

SOUS LA DIRECTION

DE M. GEORGES PICOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

62e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-SEPTIÈME (CLVIIe DE LA COLLECTION)

1902 — PREMIER SEMESTRE

Juin. — 6e Livraison.

PARIS

ALPHONSE PICARD & FILS

Libraires des Archives nationales et de la Société de l'École des Chartes

Éditeurs des Comptes Rendus

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

82 RUE BONAPARTE, 82

1902

